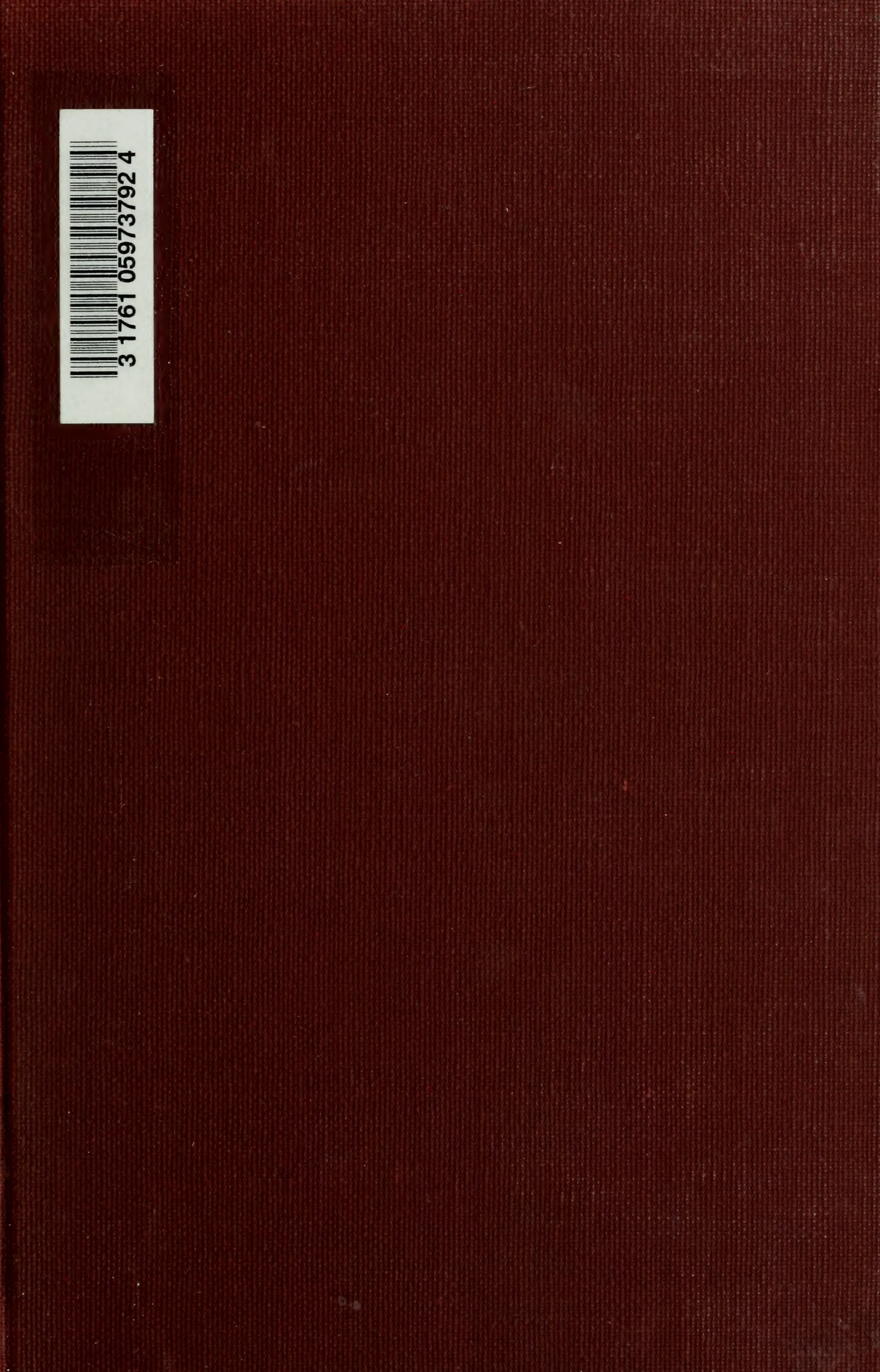
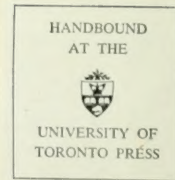
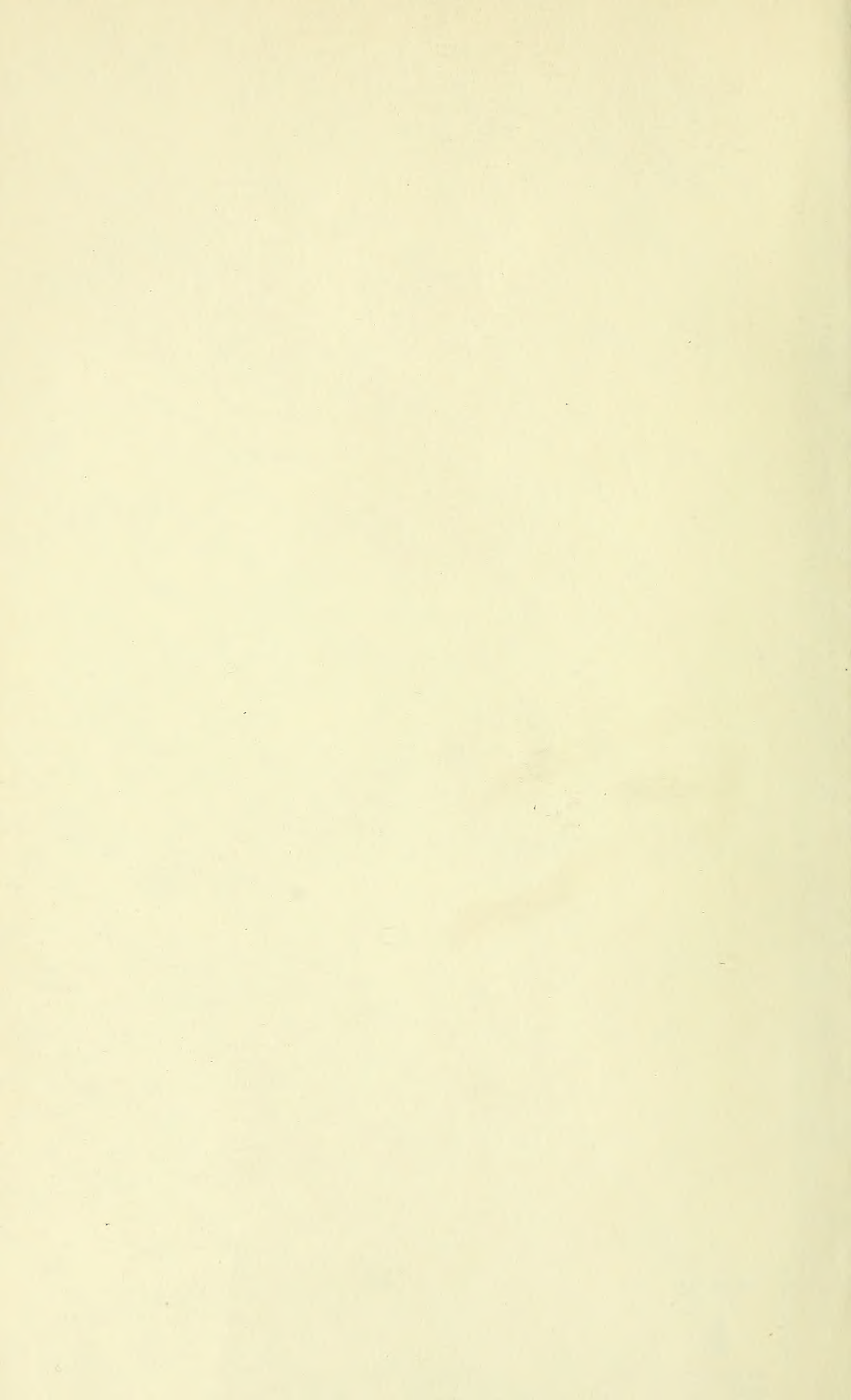



HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS







POLITISCHE

CORRESPONDENZ FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

FÜNFTER BAND.



POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

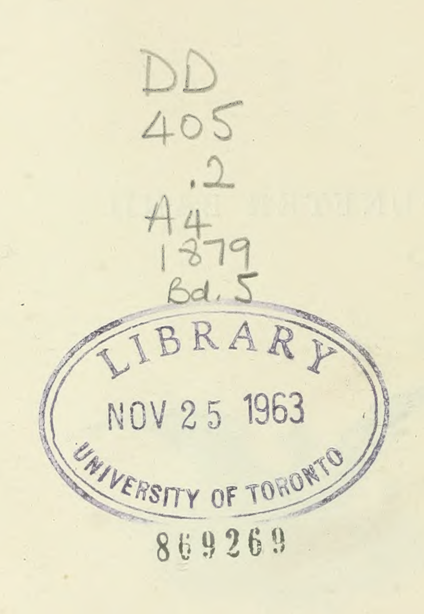
FÜNFTER BAND.



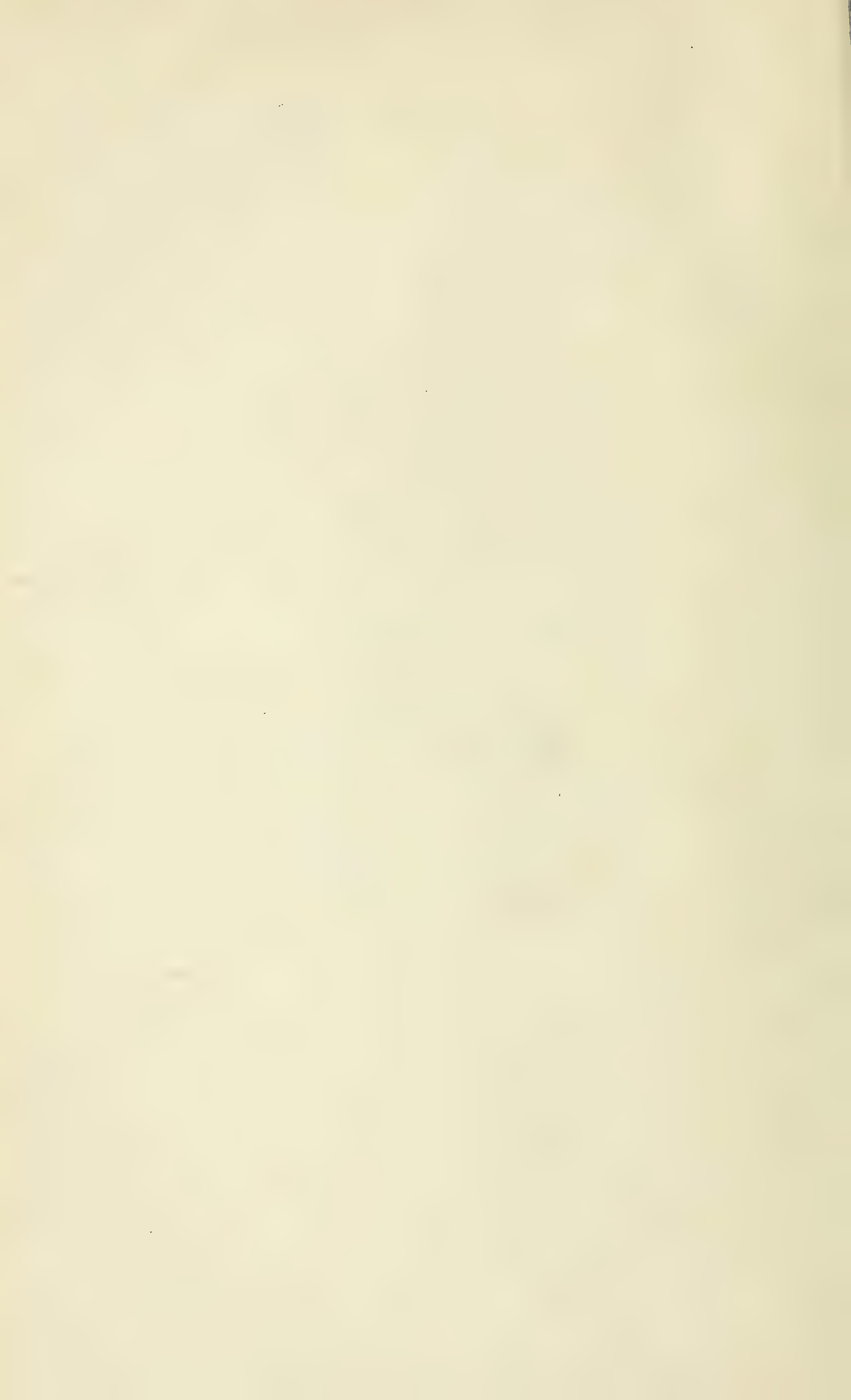
BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1880.


LIBRARY
NOV 25 1963
UNIVERSITY OF TORONTO

1746—1747.



2129. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Klinggräffen berichtet, München 25. December 1745: Le comte de Chotek „a envoyé un long mémoire pour faire les représentations les plus vives à l'Électeur afin de le détourner de faire la convention avec la maison palatine, ajoutant que sa cour ne pourrait regarder cette démarche que contraire au traité de Füssen. Ce mémoire a été discuté dans la conférence; le parti autrichien aurait voulu se remuer, mais il n'a pas osé, ayant remarqué que l'Électeur était prévenu . . . L'Électeur m'a assuré qu'il ne se départirait pas de la résolution de finir avec la cour palatine . . . Il y a grande apparence que l'électeur de Cologne accédera à la convention. Ce Prince en est déjà informé."

Potsdam, 3. Januar 1746.

Wegen des hierein Befindlichen haben des Königs Majestät an Ew. Excellenz mir zu melden befohlen, wie Höchstderoselben die Idee von der vom Herrn von Klinggräffen gemeldeten Convention, zu welcher Churköln accediren wollte, um so angenehmer wäre, als solche just in diejenige, so des Königs Majestät hätten und zu welcher der Herr von Hennicke Gelegenheit gegeben,[1] einschlüge, dass nämlich des Königs Majestät mit Sachsen, Baiern, Pfalz und nunmehro auch Köln Sich vereinbaren und in ein genaues Bündniss und Verständniss setzen sollten. Ew. Excellenz möchten also auf dieses importante Werk bestens zu arbeiten anfangen und solches mit so mehrerem Fleiss und ohne Zeitverlust betreiben, damit man von der Sachsen ersten guten Sentiments profitiren möchte, ehe sich solche durch allerhand etwa dazwischen kommende Sachen ralentirten.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

2130. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 3. Januar 1746.

Wegen der hierein liegenden Relationen von M. de Chambrier [Paris 20. und 24. December 1745] haben Se. Königl. Majestät befohlen, demselben fordersamst zu antworten, wie es Höchstderoselben sehr surprenire, dass das französische Ministerium die Negociation mit Engelland und die darauf erfolgete hannöversche Convention und daher

[1] Während der Anwesenheit des Königs in Dresden. Vergl. S. 14. 64.

erwachsenen Frieden mit den wienerschen und dresdenschen Höfen comme faite à l'insu de la France ansehen wollten, da doch bekannt sei, dass die Negociation wegen der hannöverschen Convention nichts anders als eine Suite und Enchainement derjenigen sei, welche Se. Königl. Majestät kurz vor des verstorbenen Kaisers Tode und gleich nach dessen Absterben mit Vorbewusst und Genehmhaltung des Königs von Frankreich [1] angefangen, solches auch nicht nur dermalen, sondern auch nachhero, zur Zeit da Se. Königl. Majestät im Lager bei Divetz in Böhmen gestanden, und so weiter, dem König in Frankreich geschrieben hätten; Sie hätten überdem Sich zu wiederholten Malen offeriret, occasione der hannöverschen Convention auf einen Generalfrieden zu arbeiten, und deshalb und wegen der Conditionen eine confidente Ouverture von Frankreich begehret, [2] darauf Sie aber mit keiner, oder doch sehr vaguen Antwort (als die, so Chambrier in seiner Relation vom 17. December berichtet) versehen worden wären; und da die Gefahr, völlig accabliret zu werden, so gross und vor Se. Königl. Majestät so imminent geworden, dass Sie nicht länger warten können, ein Accommodement zu nehmen, so gut Sie es bekommen können, so würde man solches in Frankreich mit keinem Fug verdenken können, um so weniger, als Se. Königl. Majestät von daher Sich keiner prompten und reellen Hülfe oder Diversion versehen können. Worüber Ew. Excellenz dann den p. von Chambrier wohl und detaillirt instruiren möchten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2131. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 5. Januar 1746.

Der König befiehlt, Andrié in London anzuweisen, „dem englischen Ministerio, insonderheit aber dem Lord Harrington, von wegen und im Namen Sr. Königl. Majestät in den obligeantesten Terminis zu danken vor alle die Bemühung, welche dieselbe sich gegeben, um den Frieden zwischen Sr. Königl. Majestät und den wiener und dresdenschen Höfen herzustellen. Des Königs Majestät aber bäten Sich bei dieser Gelegenheit nur noch dies einige aus, und würden dessen Gewährung als eine particulière Marque von des Königs von Engelland Freundschaft und einer besonderen Attention des englischen Ministerii gegen Se. Königl. Majestät ansehen, dass nämlich der Sieur de Villiers einigermassen avantagiret würde“. . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Bd. IV, 6. — [2] Vergl. Bd. IV, 327. 332. 339. 366.

2132. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 10. Januar: „Le comte de Hennicke m'envoie selon mes instances le projet ci-joint de l'acte de cession de la reine de Pologne,[1] par laquelle elle renonce en son nom et celui de ses enfants à toutes les prétentions qu'ils pourraient faire un jour sur la Silésie et la comté de Glatz en vertu de la Sanction Pragmatique, si la maison d'Autriche d'à présent venait à manquer... J'attends les ordres de Votre Majesté si Elle approuve ce projet."

Ceci est fort bien, mais j'avoue que je ne m'entends pas à la vétilleuse étude des termes propres aux renonciations; c'est pourquoi je m'en remets à vous.

Federic.

„Le comte de Hennicke m'a envoyé aussi ci-jointe la liste des cadets saxons qui réclament instamment leur libèrté."

Ils ont tous pris service, il y a même trois Silésiens parmi; sur lesquels la Saxe n'a nul droit.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

2133. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A STOCKHOLM.

Berlin, 15 janvier 1746.

J'ai vu avec plaisir par votre rapport du 31 décembre dernier les progrès que vous avez faits dans la négociation de l'alliance défensive, et je trouve votre conduite à cet égard entièrement conforme à mes intentions.

Parmi les remarques que les commissaires suédois ont faites sur le projet du traité, il n'y en a que deux qui semblent mériter attention.

La première regarde l'exception de la guerre présente du cas de l'alliance et la garantie de mes États. Mais comme la guerre est maintenant terminée par des traités solennels de paix, que je vous communiquerai bientôt *in extenso,* je compte que cette difficulté tombera d'elle-même et que la Suède n'hésitera plus de me promettre la garantie de tous les États que je possède actuellement, sans exception, tout comme je suis prêt de mon côte de lui garantir toutes ses possessions en Europe sans exception. Si les Suédois veulent bien nommer expressément les provinces dont la souveraineté m'a été assurée par les traités de Breslau et de Dresde, comme étant celles qui m'ont été le plus vivement contestées, et se charger de la garantie des deux susdits traités, je n'en serai pas fâché, et en ce cas je suis prêt de me charger réciproquement de la garantie des dispositions du dernier traité d'Abo. Mais pour peu que les Suédois témoignent de la répugnance d'entrer

[1] Vergl. Bd. IV, 391.

dans ce détail, je m'en désiste sans peine, pourvu que la garantie que l'on me promet soit générale et comprenne tous les États dont je suis en possession actuelle, sans aucune exception ou restriction qui puisse donner lieu à des chicanes, le cas existant.

Pour la seconde remarque, qui porte sur le contingent auxiliaire, il faut observer que dans tous les traités d'alliance qui se sont conclus jusqu'ici entre la Suède et ma maison, la première n'a exigé de celle-ci que les deux tiers du nombre de troupes auxiliaires qu'elle lui promettait, et quoique depuis la balance du pouvoir entre les deux couronnes ait reçu quelque altération, il me semble néanmoins que la Suède pour sa propre réputation ne devrait insister que sur une parfaite égalité. Cependant, si la Suède veut absolument stipuler sur cet article quelque différence en sa faveur, je me prêterai sans peine à ses désirs, et je suis content de fixer le nombre du contingent auxiliaire à raison de neuf mille de ma part contre sept mille de la sienne, un tiers cavalerie et deux tiers infanterie, tempérament qui paraît égaliser toute la disproportion qui pourrait se trouver entre les forces actuelles des deux parties. Quant aux frais du transport maritime, supposé qu'il s'en dût faire, outre que je ne saurais y entrer en aucune façon, étant entièrement dépourvu de forces navales comme vous avez très bien remarqué, je ne vois point sur quel fondement on veuille ou puisse les porter en ligne de compte, l'usage constant des alliances étant que chaque allié fournisse et reçoive le contingent auxiliaire sur ses frontières, qui dans le cas présent sont les limites de la Poméranie et par conséquent sur le continent.

Tout cela étant conforme à la raison et à la coutume, je compte que les Suédois ne feront point de difficulté de s'y prêter et de régler en conséquence les articles susmentionnés '

A l'égard de toutes les autres observations que les commissaires de Suede ont faites sur mon projet, elles ne sont pas d'assez grande importance pour y accrocher un moment la conclusion de l'alliance. Vous ferez néanmoins bien, aussitôt que vous aurez ajusté avec eux le projet du traité, de me l'envoyer et d'attendre mon approbation, avant que de procéder à la signature.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

2134. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A ZERBST.

Berlin, 18 janvier 1745.

Madame ma Cousine. J'ai reçu la lettre que Votre Altesse m'a ecrite du 11 de ce mois, et je La félicite de bon cœur sur Son heureux retour dans Ses États, après avoir eu la satisfaction d'y voir Madame la grande-duchesse de Russie, Sa digne fille, si glorieusement établie.

Je suis fâché que mon absence de Berlin pendant le temps que Votre Altesse y est passé, m'a fait manquer le plaisir de La voir, mais je suis extrêmement sensible aux compliments obligeants que vous me faites, Madame, sur la dernière campagne et la conclusion de la double paix; je connais la part sincère que Votre Altesse a toujours bien voulu prendre à tout ce qui me regarde, et Elle peut être assurée que je ne m'intéresse pas moins à Sa satisfaction et au bonheur de Sa maison.

Pour ce qui regarde la commission dont Sa Majesté l'impératrice de Russie a chargé Votre Altesse d'insister auprès de moi, sur le rappel de mon ministre plénipotentiaire à sa cour, le baron de Mardefeld,[1] Votre Altesse aura la bonté de lui répondre que, pour montrer à l'Impératrice le cas infini que je fais de son amitié, je veux bien, pour lui faire plaisir, rappeler de sa cour mon susdit ministre, le baron de Mardefeld, et ne point employer pour l'y remplacer le sieur Vockerodt, mais un autre sujet qui puisse lui être agréable, à condition que Sa Majesté l'Impératrice veuille bien aussi de son côté rappeler son ministre, le comte de Tschernyschew, de ma cour et le remplacer par un sujet plus agréable et plus propre pour entretenir l'intelligence et l'amitié la plus étroite entre nous, comme le seul but auquel je vise par cette demande.

Je suis avec les sentiments de la plus parfaite considération et estime, Madame, de Votre Altesse le très affectionné cousin

Nach dem Concept. Federic.

2135. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Ammon berichtet, Haag 14. Januar: „Mardi passé [11 janvier], les États-Généraux prirent la résolution d'envoyer un ministre à la cour de Votre Majesté[2] . . . Il y a beaucoup d'apparence que le choix tombera sur le général de Ginkel.“[3]

Berlin, 19. Januar 1746.

Des Königs Majestät haben hierauf zu antworten befohlen, dass, wenn der General von Ginkel hieher käme, dessen Person des Königs Majestät ganz angenehm sein würde, welches der von Ammon unter der Hand an den Ginkel sagen könnte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2136. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 19. Januar 1746.

Des Königs Majestät wollen allergnädigst, das dem p. Andrié auf dasjenige, so er in dem Postscripto seiner letzt eingelaufenen Relation

[1] Vergl. Bd. IV, 359. — [2] Vergl. Bd. III, 92; Bd. IV, 176. — [3] Ueber Ginkel's frühere Mission am berliner Hofe vergl. Bd. I. II.

vom 4. dieses von der Aeusserung des Mylord Harrington meldet, dass nämlich des Königs Majestät die jetzigen Unruhen in Engelland und die von Frankreich projectirte Invasion nicht so tranquillement mit ansehen würden, geantwortet werden soll, wie er, der Andrié, mit gleicher Confidence dem Mylord Harrington sagen sollte, dass Sr. Königl. Majestät noch überall einiger Zweifel bleiben müsse, ob man von Seiten des englischen Ministerii, nachdem die hannöversche Convention geschlossen worden, so gerade charriiret hätte, als es wohl sein sollen; die Declaration oder die Antwort, welche Lord Hyndford Sr. Königl. Majestät Minister zu Petersburg gegeben hätte, als dieser jenen gefraget, ob er noch keine Instruction von seinem Hofe erhalten habe, wegen der hannöverschen Convention mit ihm cause commune zu machen und gemeinschaftlich die russische Kaiserin von allen neuern Unternehmungen zu dehortiren etc., habe des Königs Majestät sehr frappiret, da Mylord Hyndford gar kühl darauf geantwortet, dergleichen Instruction habe er nicht bekommen, sondern nur, dass er simplement dem russischen Hofe die Convention communiciren sollte, mit dem Beifügen, dass sein Hof solche den wienerschen und dresdenschen Höfen communiciren lassen, um deren Erklärung darüber zu vernehmen (notandum: des Königs Majestät wollen, dass die ipsissima verba der Antwort des Lord Hyndford, so wie solche von dem Herrn von Mardefeld berichtet worden, nebst dem Dato der Relation angeführet werden sollen). Gewiss wäre es, dass, wenn Mylord Hyndford instruiret worden wäre, dem russischen Hofe deshalb vive Instances zu thun und solchen von allen neuerlichen Ostentationen zu dehortiren, vielmehr aber gemeinschaftlich mit dem p. von Mardefeld nurgedachten Hof zu animiren, die Höfe zu Wien und Dresden mit Vivacité zur Annehmung des hannöverschen Conventionstractats zu disponiren, alsdann vielleicht alle nachher erfolgete Suiten und die annoch geschehene Bataille unterblieben wären; insonderheit wenn Engelland zugleich declariren wollen, Sr. Königl. Majestät mit Subsides zu assistiren. Wäre solches geschehen, wie man es Sr. Königl. Majestät wiederholentlich vorhin versichert hätte, so erkenneten Höchstdieselbe Sich allerdings obligiret, sogleich dem König von Engelland in dem dortigen Trouble mit reellem Secours beizuspringen, und würden es auch sofort de bonne foi nach Dero ehmaligen Declaration zu thun nicht ermangelt haben; da man aber englischerseits darunter mit so grossem Ménagement vor die Höfe zu Wien und Dresden zu Werke gegangen sei und endlich nichts weiter als bons offices anwenden wollen, da ferner alle reelle Assistance ausgeblieben, auch die Hannoveraner den reclamirten Succurs denegiret, als die Oesterreicher und Sachsen unmittelbar in Sr. Königl. Majestät Landen eindringen wollen, da endlich Höchstdieselbe Dero Frieden alleine gemachet hätten, wozu jedoch Mylord Villiers die Hand rühmlichst geboten: so könnte man englischerseits jetzo auch nicht fordern, dass Se. Königl. Majestät sich so immédiatement von denen dortigen Troublen meliren sollten, denn alles hierunter

réciproquement gehalten werden müsste. Wie aber Se. Königl. Majestät demohnerachtet in Dero Freundschaft gegen die Kron Engelland beständigst beharren und deren jetzige Constitution zu souteniren Sich gerne employiren würden, woferne Sie der Réciprocité versichert wären, so würde nöthig seind, dass primo Engelland die in der hannöverschen Convention versprochene Garantie der Staaten von Holland und die von Russland beischaffete, und zwar purement et simplement, und dass man alsdann durch einen neuen Tractat alle vorige zwischen der Kron Engelland und Preussen geschlossene Freundschafts- und mutuelle Assistenztractaten erneuerte und bekräftigte; alsdann Se. Königl. Majestät alle Dero mit der Kron Engelland habende Engagements jederzeit auf das ponctuelleste und prompteste zu Stillung der dortigen Troublen erfüllen würden. Des Königs Majestät wollen übrigens, dass dergleichen Antwort mit der nächsten Post an Andrié abgehen soll.

Dem Herrn von Mardefeld haben Se. Königl. Majestät auf die Einlage [Petersburg 4. Januar] zu antworten befohlen, dass wegen der österreichischen Insinuationes nichts zu befürchten sei, da der Friede gemachet worden wäre. Jedennoch sollte er gehöriger Orten annoch die Insinuation thun, dass die russische Kaiserin in der ermeldeten Sache eine ohntrügliche Probe habe, wie gefährlich der wienersche Hof sowohl als der dresdensche sei, da beide binnen derselben Zeit, als sie ihren Frieden mit Sr. Königl. Majestät gemachet, alles gethan hätten, um die russische Kaiserin zu animiren, sich mit des Königs Majestät zu committiren. Uebrigens, sobald man nur zu Petersburg von seinem, des Herrn von Mardefeld, Rappell nur wieder sprechen oder sich etwas äussern würde,[1] so würden Se. Königl. Majestät auch verlangen, dass, wie es nicht anders sein könnte, der Graf Tschernyschew zu gleicher Zeit von hier rappelliret werde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2137. AU DUC RÉGNANT DE WURTEMBERG A STUTTGART.

Berlin, 22 janvier 1746.

Monsieur mon Cousin. Je suis autant sensible aux marques d'affection et de confiance que Votre Altesse m'a données dans la lettre du 8 de ce mois, que satisfait de la conduite sage et prudente qu'Elle a tenue pendant les derniers mois, pour déranger les vues de ceux qui travaillaient à engager les Cercles limitrophes de l'Empire à prendre part aux troubles qui agitaient alors l'Allemagne, et à assister les cours avec lesquelles j'étais en différend. Votre Altesse n'ignore pas, et je remarque avec plaisir qu'Elle me rend la justice de reconnaître que le salut et la tranquillité de la patrie commune a été toujours le principal objet de mes soins, et que, comme ce ne fut que par ce motif que je rentrai

[1] Vergl. S. 5.

en guerre, je me suis prêté avec facilité à toutes les ouvertures d'une paix qui pouvait assurer ce but salutaire, en renonçant aux avantages les plus flatteurs que la poursuite de mes opérations et de mes victoires semblaient me promettre. Telle est encore constamment ma façon de penser sur ce chapitre, et puisque Votre Altesse me demande mes avis sur ce qu'il y a de meilleur à faire dans la conjoncture présente, je veux bien ne Lui pas céler que la conservation du repos et de la tranquillité, tant au dehors qu'en dedans, et le soin d'éviter tout ce qui peut l'interrompre, est et doit être, à mon avis, constamment l'objet le plus désirable et le plus important de tout prince patriote, et qui, à ce qu'il me semble, convient le mieux aux véritables intérêts de l'Empire et particulièrement à ceux de Votre Altesse, de sorte que, tant qu'il y a moyen de conserver la neutralité avec la France, mon sentiment est que l'on ne saurait mieux faire que de s'y tenir et de ne s'en écarter en aucune façon, ni par aucune considération du monde. En agir autrement, ce serait exposer de gaîté de cœur tout l'Empire à un danger presque inévitable, et les Cercles limitrophes aux mêmes calamités dont ils ont fait une rude expérience durant le cours des guerres passées. Mais au cas que la France ne se tienne pas dans ces bornes, et qu'elle attaque les terres de l'Empire, ce que j'ai pourtant de la peine à m'imaginer, il est naturel et juste que tous les membres du Corps Germanique s'unissent alors, qu'ils fassent des associations et prennent les mesures les plus vigoureuses pour leur défense mutuelle.

Pour ce qui est du différend de Votre Altesse avec la France au sujet de la succession de Montbéliard, je me flatte qu'Elle a eu lieu de Se louer des soins empresses que j'ai employés jusqu'ici pour Lui procurer satisfaction sur ce chapitre, aussi bien que de ma constante attention de Lui donner en toute autre rencontre des marques d'un ami sincère et zélé pour l'avancement de Ses intérêts.

Mais comme j'aime d'agir rondement avec ceux que j'affectionne, je ne veux pas dissimuler à Votre Altesse que j'aurais souhaité que de Son côté on eût mieux répondu que l'on n'a fait depuis quelque temps, à ces sentiments d'amitié; j'ai même cru remarquer quelque refroidissement dans les Siens pour moi, principalement dans l'affaire de l'extradition des déserteurs de mon armée, où, bien loin de me les faire rendre, conformément à la disposition du cartel, on a arrêté sous des prétextes assez légers des officiers que j'avais chargés de les réclamer. Votre Altesse jugera sans peine que de pareilles procédures ont dû naturellement m'être très sensibles. Elles l'auraient été davantage, si je n'étais persuadé qu'elles ne partent d'aucun fond de mauvaise volonté de la part de Votre Altesse, dont je connais la droiture et l'amitié, et que Sa religion a été surprise par les artifices de certains gens jaloux de notre union, et qui, ne voyant point de jour d'en dégoûter Votre Altesse, tâchent de rompre nos liaisons par des voies indirectes, en L'induisant à des démarches qui en doivent naturellement relâcher les nœuds. C'est

pourquoi je me promets indubitablement qu'aussitôt que Votre Altesse aura examiné l'affaire, Elle ne balancera pas un moment de lever cette pierre d'achoppement et de me faire remettre sans exception tous les déserteurs qui se trouvent encore dans Ses États. Quelque juste que soit la chose que je demande, je la recevrai comme une marque particulière de Son attention pour moi, et elle m'engagera de redoubler mes efforts pour les intérêts de Votre Altesse dans l'affaire de Montbéliard, de même que dans toutes les autres où je puis contribuer à l'avancement de Ses désirs et de Ses avantages, et de donner libre carrière à l'inclination qui me porte naturellement à seconder Ses intérêts et à Lui marquer en toutes occasions les sentiments de l'amitié sincère et l'estime distinguée avec lesquelles je suis invariablement etc.

Federic.

Nach dem Concept.

2138. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Chambrier berichtet, Paris 7. Januar: Argenson hat die Befürchtung ausgesprochen, dass der wiener Hof einen Reichskrieg gegen Frankreich zu veranlassen suchen werde: „Sur quoi je vous prie, ajouta Argenson, d'écrire au roi de Prusse de nous dire avec confiance et amitié comment il envisage cette guerre de l'Empire contre la France, et s'il ne croit pas qu'il soit à propos que nous tâchions à la prévenir, en travaillant à une neutralité avec les Cercles, à laquelle le roi de Prusse peut beaucoup contribuer, s'il veut bien faire dire auxdits Cercles, que, la paix ayant été rétablie entre lui, la Saxe et la reine de Hongrie, il souhaite comme membre du Corps Germanique et pour le bien de l'Allemagne et des Cercles en particulier, que l'Empire reste en paix, et qu'il ne s'y passe rien qui y occasionne le retour des troupes étrangères . . .

Un autre point sur lequel je prie Sa Majesté Prussienne de vouloir bien s'ouvrir et nous communiquer ses idées, c'est sur l'élection du Grand-Duc — m'ajouta le marquis d'Argenson —; il n'y a pas lieu de douter que le roi de Prusse, en faisant sa paix avec la reine de Hongrie, n'ait pas dû reconnaître l'élection du Grand-Duc: or, est-il de l'intérêt du roi de Prusse et de l'Allemagne que le Grand-Duc parvienne à l'Empire avec une capitulation aussi avantageuse pour lui que celle qui a été faite? Ne faudrait-

Berlin, 24. Januar 1746.

Wegen der beiden von dem Herrn von Chambrier eingelaufenen Relationen vom 7. und 10. dieses soll nach Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Intention demselben geantwortet werden, wie Höchstdieselbe approbirten, dass er das Ministerium bei dem Publico nicht accusiret, noch sich mit den Ministres brouilliret habe. Gegen das Publicum sollte er nur in vaguen Expressionen sich dahin auslassen, dass des Königs Majestät Ihre sehr gute und solide Raisons gehabt, warum Sie Dero Frieden vor Sich gemachet, die aber zum Theil so beschaffen wären, dass man seine gute Ursachen habe, solche zu menagiren; jedermann würde inzwischen erkennen, dass, falls Höchstderoselben Affaires umgeschlagen wären und einen Pli opposé genommen hätten, als solche genommen haben, alsdann des Königs Majestät Sich auf keine Art noch Weise einiger Hülfe gewärtigen können.

Denen dortigen Ministres aber sollte er reinen Wein einschenken

il pas examiner cette capitulation et en retrancher le mauvais? . . . L'occasion en est venue, par la paix que le roi de Prusse vient de faire."

Paris 10. Januar: „Je continue à recevoir ici les plus grands assauts sur la paix de Votre Majesté . . . Ce qui m'embarrasse le plus dans les réponses que je dois faire au tiers et au quart, c'est de justifier Votre Majesté sans que cela soit trop à découvert contre le ministère sur ses torts avec Votre Majesté, et dont le public ne doit pas être informé par moi à cause des ménagements qu'il faut que j'observe avec ces gens-ci, qui, malgré leur pitoyable conduite, ont les oreilles si délicates que la moindre chose les blesse . . . Je dois rendre la justice à quelques Français de la cour et de la ville, dont le nombre n'est pas à la vérité le plus grand, mais qui augmentera, à ce que j'espère, qui disent que Votre Majesté a bien fait en faisant Sa paix, vu que la France n'a tenu aucune des choses qu'elle avait promises à Votre Majesté."

und denenselben sagen, dass ihnen am allerbesten bekannt sei, wie Höchstdieselbe von Anfang der letzten Alliance her und den ganzen Krieg hindurch nicht die allergeringste Hülfe, sie bestehe worin sie wolle, von Frankreich gehabt hätten, sondern so gut wie abandonniret gelassen worden wären und nicht ein Punkt von denjenigen, so Frankreich Sr. Königl. Majestät versprochen, gehalten worden wäre; dass Se. Königl. Majestät gegen Frankreich nicht manquiret, sondern über Jahr und Tag zum öftern declariret habe, dass, wenn Sie von Frankreich nicht assistiret werden würden, Sie gezwungen sein würden, Sich aus dem Embarras, so gut Sie könnten, zu ziehen; dass man aber darauf gar keine Attention genommen und dass also kein vernünftiger Mensch Deroselben verdenken könnte, wie, da Sie ganz allein und ohne jemandes Beihülfe Dero Affaires vermittelst den extremesten Efforts ein anderes Ansehen gegeben, Sie, um nicht ganz zu succombiren, Dero Partie so gut als Sie gekonnt genommen hätten, um Sich aus dem Embarras zu ziehen, wozu Höchstdieselbe am meisten durch den letzten Brief des Königs von Frankreich (davon ihm, dem Chambrier, communiciret worden)[1] determiniret worden wären, so dass, wenn Sie auch noch keinen Frieden schliessen wollen, Sie durch gedachten Brief dazu determiniret worden wären. Auf einen Generalfrieden bei Dero Friedensschluss mit und zugleich zu arbeiten, sei dermalen, bekannter Ursachen halber, nicht möglich gewesen.

So viel die beiden Propositions des p. Argenson anlangete, so könnte Frankreich versichert sein, dass des Königs Majestät Sentiments wären, dass Teutschland sich neutral zu halten habe; Höchstdieselbe wären auch persuadiret, dass die mehresten Reichsstände die Neutralité präferiren und gegen Frankreich nichts entrepreniren würden, daferne Frankreich nichts gegen sie anfange; dass aber Se. Königl. Majestät die von dem Marquis Argenson verlangete Proposition desfalls thun sollte, würde deshalb nicht rathsam sein, weil solches keinen andern Effect haben würde, als diejenigen Puissances, mit welchen Se. Königl.

[1] Vergl. Bd. IV, 392.

Majestät Sich jetzo verglichen, von neuem zu aigriren, Sich selbst aber in den Hasard zu setzen, nach und nach in die vorige Embarras wieder verwickelt zu werden. Ueberdem hätten des Königs Majestät vorhin so wenig Hülfe von Frankreich gehabt, dass Deroselben wohl wenig Lust bleiben könnte, Sich mit solchem wieder in grosse und weit aussehende Dinge einzulassen.

Was den Punkt wegen der Kaisercapitulation anlangete, so hätten Se. Königl. Majestät als ein einiger Churfürst keine Befugniss, dasjenige zu fordern, was der Marquis Argenson vermeinte; zudem so wäre ja diese Capitulation eben dieselbe, so der letztverstorbene Kaiser unterschrieben, und sei vielmehr zu verwundern, dass der jetzige Kaiser sich seiner dermalen gehabten Avantages, und da er freie Hände gehabt, zu thun und zu lassen, was er wollte, nicht mehr bedienet und sich eine vor ihn weit avantageusere Capitulation zuwege gebracht habe.

Die Freundschaft von Frankreich würden Se. Königl. Majestät allemal hochschätzen, Höchstdieselbe wären inzwischen Frankreich nicht gar ohnnütze, indem die Königin von Ungarn 10 bis 12,000 Mann in Böhmen und bis 3000 in Mähren jederzeit lassen wollte; dieses wäre indirectement eine Diversion, die des Königs Majestät machten, dass der wienersche Hof nicht so viel Truppen als sonsten gegen Frankreich schicken könnte, und sei solche wenigstens eben so gut als die, welche Frankreich durch seine Operationes in Brabant und in Italien en faveur Sr. Königl. Majestät zu machen geglaubet habe.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2139. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 24. Januar 1746.

Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, dem Herrn von Mardefeld auf einliegende Relation [Petersburg 8. Januar] dahin zu antworten, dass, da die englischen Sachen nicht mehr so schlecht als vorhin gingen, Höchstderoselben nunmehro nicht so gar viel mehr an der russischen Garantie gelegen wäre, weil

1) Die Sachsen in den ersten acht bis zehn Jahren nicht wieder im Stande kommen würden, sich gegen Se. Königl. Majestät zu rühren oder etwas anzufangen.

2) Weil Höchstdieselbe nicht glaubten, dass die Königin von Hungern sich so leicht wieder an Sr. Königl. Majestät vergreifen würde.

3) Sähe man aus allem bisher vorgefallenen so viel, dass Russland niemal viel in die teutsche Affaires entriren würde, und dass also vielmehr das beste sei, den Bären in seinem Lager zu lassen und ihm nicht selbst weiss zu machen, als ob man seiner nöthig habe oder ihn fürchte. Uebrigens da der Herr von Mardefeld meldete, dass die Russen sich vantirten, Se. Königl. Majestät zu einem Frieden obligiret zu

haben, so würde dieses dem Herrn von Mardefeld zur besten Défaite dienen, um den Bestushew wegen der bekannten Gratification abzuweisen, da diesem solche versprochen worden, dass er es dahin bringen sollte, damit die Russen sich nicht rühreten und den Sachsen keine Hoffnung zu einigem Succurs machten, vielmehr nachdrücklich zum Frieden riethen, welches alles aber in keinem Stücke geschehen wäre.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

2140. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 30. Januar 1746.

Des Königs Majestät haben befohlen, dass dem p. Andrié auf die heut eingelaufene Relation vom 18. dieses, betreffend die Passage in solcher, dass Se. Königl. Majestät den Verderb der See-Puissancen nicht tranquillement ansehen würden, geantwortet werden soll, dass, wenn darüber mit ihm, dem Andrié, gesprochen werden würde, er nur beständig modestement antworten soll, wie es Sr. Königl. Majestät das grösseste Vergnügen von der Welt sein werde, Dero bona Officia, so viel Sie nur könnten, anzuwenden, um zu einem Generalfrieden zu gelangen, und dass Deroselben nicht angenehmeres geschehen könnte, als wann Sie so glücklich wären, in Wiederherstellung des Ruhestandes in Europa zu reussiren. Was aber die reelle Secours anlangete, da wäre Andrié schon von Sr. Königl. Majestät Intention, und was deshalb erfordert würde, durch die letzt an ihn ergangene Dépêche instruiret, worauf Höchstdieselbe Sich also bezögen.

Dem Herrn von Mardefeld soll auf dessen letzere Dépêche vom 15. dieses geantwortet werden, wie ihm die Ursachen schon bekannt gemacht worden wären, worum Sr. Königl. Majestät jetzo nicht so gar sonderlich viel an der russischen Garantie gelegen sei; indess er doch auf alle Menées des Bestushew wohl Acht haben sollte; was Se. Königl. Majestät sonsten am meisten besorgeten, wäre, dass der Kanzler den Woronzow, ehe dieser nach Russland zurückkäme, schon culbutiret haben würde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2141. INSTRUCTION

POUR LE SIEUR DE KLINGGRÆFFEN, CONSEILLER PRIVÉ DU ROI, NOMMÉ POUR ALLER A LA COUR DE DRESDE EN QUALITÉ D'ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DE SA MAJESTÉ.

Berlin, 30 janvier 1746.

1° Les services utiles et agréables que j'ai reçus du sieur de Klinggræffen, et la fidélité, le zèle et la dextérité dont il s'est acquitté de ses commissions, m'ayant déterminé à l'employer à la cour de Saxe en

qualité de mon envoyé extraordinaire, mon intention est qu'il se rende sans retardement à Dresde, aussitôt que la présente instruction lui aura été remise.

2° A son arrivée, son premier soin sera d'en faire informer le principal ministre de Sa Majesté Polonaise, le comte de Brühl, et de lui rendre visite tout de suite, pour lui remettre copie de la lettre de créance dont il recevra l'original à cachet volant ci-joint, et pour le prier de lui procurer une audience particulière, sans aucune cérémonie, de Sa Majesté le roi de Pologne.

3° Dans cette audience, il remettra à Sadite Majesté l'original de la lettre de créance, en l'accompagnant de tout ce qui se peut dire de plus obligeant et de plus persuasif pour l'assurer de la haute estime et de la véritable amitié que j'avais constamment conservées pour sa personne, et que nos différends passés n'avaient jamais altérées; que ces différends ayant été heureusement aplanis et la bonne intelligence rétablie entre nous, je mettrais présentement toute mon application à la cultiver et à en resserrer les nœuds; que je saisirais avec empressement toutes les occasions pour contribuer à sa satisfaction et à l'avancement de ses intérêts et ceux de sa maison, dans l'Empire aussi bien qu'au dehors; que j'étais prêt à me concerter confidemment avec Sa Majesté sur ces objets; enfin, que je n'épargnerais rien pour la convaincre de la sincérité et de la persévérance de ces sentiments, et que je m'en ferais une étude sérieuse, ne doutant point qu'elle n'y répondît par un parfait retour et ne me rendît confiance pour confiance; à quoi le sieur de Klinggræffen pourra ajouter les compliments accoutumés en pareille rencontre relativement à sa personne.

4° La coutume de la cour de Dresde étant que les ministres étrangers, après l'audience du roi de Pologne, en prennent encore de la Reine et de toute la maison royale, le sieur de Klinggræffen s'y conformera et n'oubliera point de faire dans ces audiences, qu'il prendra de même que celle du roi de Pologne sans aucune cérémonie, les protestations les plus convenables de mon estime parfaite et de ma considération distinguée pour la Reine et de ma véritable et constante amitié au Prince Électoral, aussi bien qu'aux Princes ses frères et aux Princesses ses sœurs.

5° Ces cérémonies achevées, le sieur de Klinggræffen s'appliquera avant toute autre chose à bien connaître la carte du pays de la cour où il va, et à se former de justes idées du degré d'influence et de crédit de chacun des ministres et d'autres personnes qui y sont employés. Le comte de Brühl étant celui dont la faveur paraît jusqu'ici se soutenir comme la plus forte et la mieux assurée, le sieur de Klinggræffen fera son possible pour gagner son amitié et même sa confiance; et comme il est à présumer que ledit comte aura de la peine à la lui donner, tant qu'il se doutera que, le regardant avec raison comme le principal promoteur des dernières brouilleries, il me reste encore une

dent contre lui, le sieur de Klinggræffen n'épargnera rien pour déraciner ce doute, et il assurera le comte de Brühl que j'ai passé l'éponge sur tout ce qui s'est passé pendant la dernière campagne; que bien loin d'en garder le moindre ressentiment, je lui offrais de nouveau mon estime, et qu'il me trouverait toujours disposé à lui en donner des marques, mais que j'espérais aussi qu'il emploierait désormais son ministère et son crédit à cimenter la bonne harmonie qui venait d'être heureusement rétablie entre les deux cours et dont la conservation et l'affermissement devait faire un des principaux objets des soins et de l'attention de chaque fidèle serviteur et ministre bien intentionné pour les intérêts réciproques de nos deux maisons royales et électorales, qui se trouveraient toujours bien d'une étroite union.

6° Le sieur de Klinggræffen ne négligera non plus de se mettre bien dans l'esprit des autres ministres de la cour de Dresde, particulièrement dans celui du père Guarini et du comte de Hennicke, dont le dernier, pendant la crise qui a précédé la paix, a paru fort bien intentionné pour mes intérêts et pour la bonne intelligence entre le Roi son maître et moi: dispositions que le sieur de Klinggræffen ne manquera pas de cultiver et de fortifier, en assurant ce ministre de mon estime et de ma bienveillance.

7° Il tâchera encore d'entrer en liaisons d'amitié avec les ministres polonais qui se trouveront à Dresde, afin de pénétrer par leur moyen les vues de la cour de Saxe par rapport à la Pologne, si elle continue de travailler au projet d'assurer à la maison de Saxe la succession de cette couronne, et quelles mesures elle prend pour cet effet. Il ne fera pas mal de les assurer dans l'occasion de mon amitié inaltérable pour la République, de mon désir sincère de vivre avec elle dans la plus parfaite intelligence, et de remplir à son égard tous les devoirs d'un fidèle allié et d'un bon voisin, de mon attachement invariable pour ses intérêts, de ma constante attention au maintien de sa constitution et de ses droits et priviléges, et de mon estime distinguée pour la nation polonaise. Mais il faut que toutes ces protestations se fassent sans affectation et sans y rien glisser que la cour de Saxe puisse interpréter comme si je cherchais de prévenir les Polonais contre elle, ou dont la cour de Russie ait sujet de se trouver choquée. Il observera en général d'user d'une grande circonspection dans ses entretiens avec les ministres de Pologne, et de ne se fier à eux qu'à bonnes enseignes et lorsqu'il aura des preuves convaincantes de leur sincérité, quand même d'ailleurs ils s'épancheraient en plaintes contre leur cour, ces plaintes n'étant souvent qu'un piége pour tirer les vers du nez de ceux à qui ils ont affaire, et pour les engager à des ouvertures dont ils manquent rarement de faire un mauvais usage.

8° A l'égard des ministres étrangers qui se trouvent à Dresde, comme je suis présentement en paix et amitié avec tout le monde, le sieur de Klinggræffen les traitera tous avec une politesse égale et leur

témoignera toutes les attentions et tous les égards que la bienséance et l'usage demandent. Et encore que pendant les derniers troubles le comte de Bestushew n'ait manifesté que trop sa mauvaise volonté contre moi, le sieur de Klinggræffen ne laissera pas de le dissimuler et d'entretenir avec lui une feinte cordialité, comme avec le ministre de la puissance sur l'amitié et l'alliance de laquelle je comptais avec le plus de certitude, en lui prodiguant de temps en temps les protestations les plus énergiques de mon estime pour sa souveraine et de mon attachement inaltérable pour sa personne et pour ses intérêts. Il tâchera de même de lier et d'entretenir un commerce d'amitié avec le ministre de la cour de Vienne et évitera soigneusement de ne lui laisser entrevoir aucune défiance ni jalousie, sans se fier néanmoins tout-à-fait à lui et sans oublier de bien éclairer toutes ses démarches. A l'égard du ministre de France, le sieur de Klinggræffen se bornera à un simple commerce de politesse, sans chercher ni prendre avec lui des liaisons particulières. Il ne manquera pas, à la vérité, de l'assurer dans l'occasion de ma constante amitié pour la France et de mon attention à entretenir sans interruption et à cultiver de mon mieux la bonne intelligence où j'avais la satisfaction de vivre avec cette couronne, mais il aura soin de ne faire ces sortes de protestations qu'en termes vagues et généraux, et qui ne soient pas sujets à des interprétations propres à faire naître des soupçons. Il en usera avec moins de réserve à l'égard des ministres des Puissances maritimes, auxquels il pourra donner de plus fortes assurances de mon estime pour leurs maîtres et de mon attachement à leurs intérêts; mais il tâchera de lier une amitié étroite avec le ministre de Suède[1] et lui donnera entièrement sa confiance, ses bonnes intentions pour mes intérêts m'étant pleinement connues. Aussi le sieur de Klinggræffen ne manquera-t-il pas de lui faire part de cet article, en tant qu'il le regarde, et de l'asurer de mon affection et de mon estime pour sa personne.

9° Le dernier traité de paix ayant déterminé ma position à l'égard de la Saxe et devant servir de règle dans les contestations qui pourraient survenir entre nous, le sieur de Klinggræffen trouvera ci-joint copie dudit traité, de même que du cartel de l'an 1741 qui y est renouvelé et confirmé, et il veillera à ce que ces dispositions s'observent fidèlement du côté de la Saxe et que les engagements auxquels on n'a pas encore satisfait jusqu'ici s'accomplissent incessamment.

10° Telle est la disposition de l'article 7 du traité de paix, touchant le troc de Fürstenberg et de Schidlo contre un équivalent. Le terme de six semaines qui y est stipulé pour la nomination des commissaires, va expirer en peu de jours. J'ai déjà nommé les miens et les ai munis des instructions nécessaires. Le sieur de Klinggræffen les trouvera à la suite de la présente, et elles le mettront au fait de mes intentions.

[1] Wulwfenstjerna. Vergl. Bd. IV, 337. 385.

Il ne manquera point de les seconder de toutes ses forces à la cour de Dresde et d'employer tout son savoir-faire pour la porter à finir l'affaire sans retard et a la régler conformément à mes désirs. Pour cet effet, on aura soin de lui communiquer successivement les ordres qui seront envoyés dans la suite à mes commissaires.

11° Le contenu du premier article du traité lui fournira occasion de proposer à la cour de Dresde de donner des ordres précis à ses ministres à la Diète et aux cours d'Allemagne de communiquer confidemment et de faire cause commune avec les miens en tout ce qui regarde les intérêts des deux maisons et les affaires générales de l'Empire, les miens ayant déjà reçu à ce sujet les instructions nécessaires et étant chargés expressément de se concerter avec cordialité et sincérité avec ceux de Saxe sur tout ce qui est capable d'avancer nos intérêts et avantages communs et mutuels dans l'Empire. Il s'appliquera surtout à pénétrer les idées et les sentiments du ministère saxon par rapport aux conjonctures présentes, et principalement de quelle façon il voudra s'expliquer à la Diète sur le chapitre des mesures que l'Empire doit prendre pour assurer la sûreté publique; matière sur laquelle la cour de Vienne se donne maintenant des mouvements d'une vivacité extraordinaire, et remue ciel et terre pour la faire décider suivant ses désirs. Comme il est à présumer que les ministres saxons voudront à leur tour savoir mes idées sur ces matières, le sieur Klinggræffen, au cas qu'on les lui demande, répondra avec franchise qu'il avait ordre de leur faire connaître que j'étais d'opinion qu'il était bon et nécessaire que les États de l'Empire prissent des mesures pour leur défense commune et se missent en état de se faire respecter; que cependant, vu la situation des affaires présentes et des Princes et Cercles limitrophes de la France, le bien de la patrie commune semblait exiger qu'elle ne sortît point des bornes d'une exacte neutralité, tant qu'il y aurait moyen de la conserver, ni ne se mêlât sans nécessité de la guerre présente, étant certain que de quelque manière que tournassent les événements, il n'y avait rien à gagner pour l'Allemagne, mais beaucoup à perdre; mais qu'au cas que l'Empire fût attaqué dans ses limites, mon avis était qu'il fallait alors unir toutes ses forces et prendre les mesures les plus vigoureuses pour se défendre contre tout agresseur; que je me flattais que Sa Majesté Polonaise penserait de même et s'expliquerait en conséquence dans les délibérations de la Diète, d'autant plus que la plupart des États d'Allemagne, particulièrement ceux des Cercles limitrophes, hormis la cour de Mayence et quelques princes ecclésiastiques, moins intéressés au salut et à la conservation de leurs États que les séculiers, paraissaient être dans les mêmes sentiments et éviter avec soin tous les engagements incompatibles avec la neutralité. Supposé que les ministres de Saxe poussent la curiosité plus loin, et qu'ils lui demandent quel système j'entends choisir désormais relativement au reste des affaires de l'Europe, il leur fera entendre qu'ayant eu le bonheur de rendre le repos à l'Alle-

magne et à mes États, je n'avais point d'autre but que d'en jouir, d'entretenir une parfaite intelligence et une amitié sincère et cordiale avec tous mes voisins, de n'offenser ni n'attaquer personne, mais de me tenir constamment en état de ne pouvoir l'être impunément, de concentrer tous mes soins à l'affermissement de la tranquillité dans l'Empire et de contribuer même ce qui dépend de moi à la rendre générale.

12° L'impératrice-reine de Hongrie s'étant engagée par l'article 7 de son traité de paix de me faire accorder par l'Empereur son époux toutes les prérogatives, avantages, priviléges et droits qu'il a accordés aux deux sérénissimes maisons électorales de Saxe et d'Hanovre, le sieur de Klinggræffen priera les ministres de Dresde de me communiquer confidemment les points dont leur cour est convenue avec celle de Vienne relativement à l'élection de Francfort, principalement sur ce qui regarde le cérémoniel pour la correspondance avec l'Empereur, aussi bien que par rapport à l investiture. Il y ajoutera que s'agissant de maintenir les prééminences du Collége Électoral et surtout les honneurs dus aux Électeurs couronnés, je me flattais que Sa Majesté Polonaise n'hésiterait point de faire cause commune avec moi et d'insister fort et ferme à ce que le nouvel Empereur nous accordât à l'un et l'autre les mêmes courtoisies dans les expéditions de la chancellerie de l'Empire, aussi bien que dans les lettres de cabinet, que nous avions reçues de feu l'empereur Charles VII, et qu'à l'égard de l'investiture il nous dispensât de faire excuser l'absence, ainsi que de quelques autres cérémonies humiliantes, et qu'il nous la conférât dans ce qu'on appelle la *Retirada*, précisément sur le même pied que la maison d'Autriche l'a stipulée en sa faveur; que Sa Majesté Britannique ayant à cet égard un intérêt commun avec le nôtre, je ne doutais point qu'elle ne se joignît à nous et n'appuyât nos demandes, et que Sa Majesté Polonaise m'obligerait sensiblement, si elle voulait faire proposer et recommander la chose à Londres et à Hanovre, ainsi que je ferais aussi de mon côté; qu'il serait même à souhaiter qu'on concertât toutes les démarches qu'il convenait de faire relativement à ce chapitre et qu'on n'y fît aucun pas que conjointement.

13° Comme le mauvais usage que la cour de Mayence a fait depuis quelque temps de son directoire dans les assemblées de l'Empire, a donné lieu à quantité de murmures et de plaintes de la part de plusieurs membres du Corps Germanique, et porte en effet un préjudice très notable à leurs droits et principalement à ceux du Collége Électoral, le sieur de Klinggræffen ne négligera pas de sonder sur cette matière les ministres de Saxe et de les prier de ma part de songer aux moyens de redresser cet abus et de mettre de justes bornes aux fonctions du directoire de Mayence, aussi bien que d'ordonner à leur ministre à la Diète de se concerter avec le mien sur les démarches qu'il convenait de faire pour cet effet.

14° Le sieur de Klinggræffen n'ignore pas les mouvements que la nomination du prince de Schaffgotsch à la coadjutorerie de Breslau a excités à la cour de Rome. Comme toutes les tentatives que j'ai faites jusqu'ici pour rectifier cette cour là-dessus, ont été infructueuses, et que l'affaire me tient extrêmement à cœur, il emploiera tout son savoir-faire pour engager la cour de Saxe à s'y intéresser et à interposer son crédit à celle de Rome pour la faire désister de son opposition et pour en obtenir les bulles nécessaires au Coadjuteur. Je suis persuadé que, si Sa Majesté Polonaise veut s'entremettre sérieusement dans cette affaire et faire agir en sa faveur son protecteur à Rome, le cardinal Albani, le Pape ne manquera pas de plier et de se rendre à mes désirs, d'autant plus que son propre intérêt semble exiger cette complaisance, puisqu'il est évident que toutes les oppositions de Rome ne m'empêcheront pas, le cas existant, de mettre le Coadjuteur dans la possession du temporel de l'évêché, ni ne m'obligeront à donner mon agrément à celui que le Pape voudrait y substituer pour le spirituel, et que la confusion et les suites qui en pourraient résulter ne peuvent être que très préjudiciables à la religion romaine en Silésie; considération que le sieur de Klinggræffen ne fera pas mal d'insinuer dans l'occasion, mais seulement en guise de ses propres réflexions et sans m'y commettre en aucune façon, au père Guarini et au Nonce même, en témoignant surtout au dernier que je serais reconnaissant dans l'occasion de l'attention que la cour de Rome aurait pour moi dans cette affaire et que la religion catholique dans mes États s'en ressentirait par les marques essentielles que je lui donnerais de ma protection et de ma bienveillance. Il recommandera surtout la chose fortement au comte de Brühl, en lui faisant entendre que, comme il n'en coûterait à Sa Majesté Polonaise que de bons offices et qu'elle n'en recevait ni n'en pourrait recevoir le moindre préjudice, je me flattais qu'elle ne me refuserait point cette complaisance, et que je ne laisserais point de l'envisager comme une marque essentielle de son amitié et de m'étudier de trouver des occasions pour lui en témoigner ma reconnaissance.

15° Il serait superflu de recommander au sieur de Klinggræffen d'éclairer de près la conduite et les menées de tous les ministres étrangers qui se trouvent à Dresde, et de ne rien épargner pour approfondir leurs commissions, cela faisant une partie essentielle de la sienne. Il est bon toutefois de lui marquer quelques-uns des principaux points où il doit attacher son attention. C'est pour découvrir par exemple le véritable objet du séjour et des négociations du comte de Harrach, n'étant pas vraisemblable qu'un ministre revêtu d'une charge comme la sienne, qui paraît exiger absolument sa présence à Vienne, s'en éloigne pour si longtemps sans un sujet très important. Le sieur de Klinggræffen s'informera donc sous main si la négociation de ce ministre ne roule que sur l'indemnisation que la cour de Saxe prétend de celle de Vienne, ou s'il s'agit, ainsi que bien des gens le présument, et même

avec beaucoup de vraisemblance, de former une nouvelle triple alliance avec la Russie; si l'affaire doit se conclure à Saint-Pétersbourg ou avec le ministre russien à Dresde, ou si l'on a mis sur pied avec ce dernier quelque autre négociation qui fût préjudiciable à mes intérêts; s'il y a quelque traité de subsides sur le tapis avec les Puissances maritimes; quels mouvements le ministre de France se donne et quelles propositions il pourra faire pour traverser et rompre ces différentes négociations, et jusqu'à quel point elles sont avancées.

16° Le sieur de Klinggræffen s'étudiera surtout à pénétrer le système et le plan de conduite que la cour de Dresde, depuis le rétablissement de la paix, se propose de suivre par rapport aux affaires générales de l'Europe, soit relativement à l'Empire ou à celles du dehors; de quelle façon elle pense sur l'article de la cour de Vienne, si les désagréments qu'elle vient d'essuyer en suite de son alliance avec les Autrichiens, et le peu de fruit qu'elle a recueilli de celle de la Russie, ne la rebutent et ne la dégoûtent point de ces liaisons, et si malgré l'expérience elle ne laisse pas de persister constamment dans ces liaisons et de s'y rembarquer de nouveau; ou si elle tournera ses vues du côté de la France et prêtera l'oreille aux propositions que cette couronne ne manquera vraisemblablement pas de lui faire, ou bien si elle prendra le parti d'attacher son salut et sa sûreté aux Puissances maritimes et de se jeter tout-à-fait entre leurs bras; si elle abandonnera alors ses troupes à leur entière disposition contre des subsides, ou bien si elle voudra en limiter la destination; enfin, quels subsides ou autres avantages elle pensera à stipuler contre un pareil sacrifice.

17° Il ne s'appliquera pas moins à se former des idées justes sur les forces et les ressources du pays, jusqu'à quel point va l'affaiblissement que lui a causé la dernière guerre, quels remèdes on choisira et quels arrangements on prendra pour rétablir les finances et pour soutenir le crédit, si l'on congédiera une partie des troupes et surtout celles qu'on a levées durant la guerre, ou si l'on voudra en conserver du moins le pied, et de quels moyens on s'avisera pour pourvoir à leur entretien. Enfin, il portera son attention sur toutes les opérations qui se feront dans les différentes branches du gouvernement de la Saxe, soit par rapport au militaire ou au civil, de même que relativement au commerce et aux manufactures.[1]

18° Il ne négligera non plus de s'informer exactement de ce qui se passe à la cour, des intrigues qui s'y forment et de leurs succès, du degré du crédit qu'obtiennent ou conservent ceux qui aspirent à la confiance du maître, et particulièrement de celui de la Reine, du père Guarini et du comte de Brühl; en un mot, de tous les phénomènes

[1] Von Podewils' Hand ist in dem Concepte vermerkt: „Se. Königl. Majestät haben auf das Mundum mit eigner Hand bei diesem Articul gesetzet: C'est sur quoi je suis en état de lui donner autant de lumières qu'il en trouvera à Dresde."

qu'on y verra paraître et qui intéressent mon attention ou ma curiosité; à quoi il se servira des canaux que je lui ai indiqués de bouche.[1]

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

2142. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 1. Februar 1746.

Des Königs Majestät wollen allergnädigst, dass Ew. Excellenz dem Herrn von Bülow auf dasjenige Mémoire, so derselbe wegen Zurückgebung der Schiffsgefässe von der zu Schidlo ehedem geschlagenen Schiffbrücke an Ew. Excellenz eingegeben, nur dahin antworten möchten, dass, um dem sächsischen Hofe zu zeigen, dass man demselben gerne alles mögliche Plaisir erweisen wollte, auch selbst in Sachen, so derselbe nicht allerdinges berechtiget wäre zu fordern, so würden Se. Königl. Majestät sogleich die Ordres geben, dass gedachte Schiffsgefässe denenjenigen, so sich sächsischerseits deshalb melden würden, wieder zurückgegeben werden sollten" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2143. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 1er février 1746.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite le 18 de ce mois. On ne se trompe point en Angleterre, si l'on juge de ma façon de penser que je regarde dorénavant les intérêts de la Grande-Bretagne et même de la Hollande comme inséparables des miens pour le bien de l'Europe; aussi assurerez-vous, là où il faut, que ce sera de bien bon cœur que j'emploierai mes bons offices, autant qu'il me sera possible, pour rendre la paix générale, et que je m'estimerais bien heureux, si je pouvais contribuer à la pacification de l'Europe; mais que, si on veut s'attendre à des secours réels de ma part, je crois que je vous ai assez instruit de mes intentions par la dernière dépêche que je vous ai faite sur ce sujet-là.[2] Cependant pour que je sois d'autant mieux au fait sur la façon de penser de l'Angleterre par rapport aux conditions d'une paix générale, mon intention est que vous deviez chercher une occasion convenable afin de sonder milord Harrington sur la manière qu'il croyait qu'on pourrait parvenir à une pacification générale, et s'il n'y avait pas moyen d'y parvenir aux conditions suivantes, savoir que la France abandonnerait tout-à-fait le Prétendant; qu'on rendrait à la France le

[1] Sechs weitere Artikel enthalten Vorschriften für den geschäftlichen Verkehr des Gesandten mit dem Cabinet und dem Ministerium. — [2] Vergl. Nr. 2136. 2140.

cap Breton; que la France rendrait Gand et Ostende; qu'on donnerait à l'infant Don Philippe Parme et Plaisance; que le commerce des Anglais dans l'Amérique espagnole soit continué encore pour un terme de quinze ans, de la même manière qu'il avait été avant la dernière guerre avec l'Espagne.

Vous remarquerez attentivement de quelle manière milord Harrington s'expliquera sur toutes ces conditions-là, et en cas qu'il n'en fût tout-à-fait content, vous lui demanderez s'il ne voulait pas s'expliquer cordialement sur les conditions que l'Angleterre souhaitait pour parvenir à une pacification générale; que vous n'en feriez jamais d'autre usage que de me le mander, et que de mon côté je travaillerais alors de mon mieux et autant qu'il me le serait possible, pour les faire goûter de la France, et que de cette façon-là on pourrait parvenir à régler des conditions préliminaires de paix qui conduiraient alors à une pacification générale, et que je m'estimerais infiniment heureux, si j'en pouvais être l'instrument. J'attends votre relation sur tout ce que dessus, me remettant, au reste, sur votre savoir-faire, afin que si ma proposition n'est pas goûtée, je ne sois commis en aucune manière avec qui que ce soit, et que tout se fasse en secret.

Federic.

Nach dem Concept.

2144. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 1er février 1746.

J'ai bien reçu les relations que vous m'avez faites le 14 et le 17 de ce mois. Content que je suis de la conduite que vous avez tenue envers la cour où vous êtes, je veux bien vous dire que, quant à la médiation de la paix dont, selon vous, on souhaite en France que je me charge, vous conviendrez aisément qu'avant que j'y puisse procéder, il faudra absolument que je sois positivement instruit des conditions et de l'ultimatum que la France demande pour faire sa paix, puisque sans cela je n'irais qu'à tâtons et courrais risque de travailler contre le gré et contre l'intention de la France. Mon intention est donc que vous deviez prendre l'occasion d'en parler confidemment au marquis d'Argenson, en lui insinuant que, si c'était l'intention sincère de la France que je dusse me charger de la médiation susdite, je m'en chargerais avec plaisir, et que j'y travaillerais de bien bon cœur, autant qu'il me serait possible, pour aider à la pacification générale, mais qu'il était alors nécessaire que je sois préalablement instruit des intentions de la France, sur quelles conditions elle voudrait avoir la paix, et sur son ultimatum. Vous ne manquerez de me mander de quelle manière le marquis d'Argenson s'expliquera là-dessus envers vous, mais il faut que je vous répète encore que, si la France désire sincèrement que je me mêle de cette affaire, il ne faut point qu'elle s'explique d'une manière

vague, mais de la façon la plus positive, afin que j'y puisse tabler et m'en expliquer en conséquence avec l'Angleterre.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2145. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Ammon berichtet, Haag 27. Januar: „Dans la crise où la République se trouve présentement, je pense, Sire, qu'il ne serait pas impossible de lui faire accepter la médiation de Votre Majesté, et en attendant qu'Elle me donne là-dessus Ses ordres, je prépare les voies et j'insinue aux Régents avec lesquels je suis le plus lié, que la situation de la République avec la France me paraissait égale à celle de deux amis brouillés auxquels il ne fallait qu'un ami commun pour les raccommoder."

Berlin, 3. Februar 1746.

Die Sache wegen der Mediation ist noch nicht zu ihrer Reife. Inzwischen kann er doch davon, wo es sich schicket, sprechen, dass die Leute dorten nur eine Idée davon behalten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2146. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A BERLIN.

Mardefeld berichtet, Petersburg 18. Januar: „Les officiers des régiments qui devaient marcher d'ici ont eu ordre de vendre leurs chevaux, dont ils ne peuvent pas avoir la moitié de l'argent qu'ils avaient coûté, en sorte que les officiers ne crient pas mal contre celui qui est cause de la dépense qu'ils ont été obligés de faire inutilement. L'augmentation de la capitation fait encore murmurer davantage, de même que la levée inattendue des recrues, et l'on se plaint assez hautement que, dans le temps que tous les voisins sont en paix, l'on fasse sans nécessité et par ostentation des préparatifs de guerre coûteux qui n'aboutissent à rien. L'on m'a détaché plusieurs personnes pour me sonder si Votre Majesté avait dessein de Se venger de la démarche que la cour d'ici avait faite en envoyant des troupes en Courlande. Je leur ai répondu que je croyais pouvoir présumer avec fondement qu'une telle pensée ne Lui était point venue, étant persuadée de l'amitié inaltérable de l'Impératrice, et qu'elle n'avait jamais eu l'intention de L'offenser, sachant

[Berlin, 5 février 1746].

C'est donner à une mauvaise affaire une bonne tournure; il faut qu'il continue sur ce ton-là; peut-être que le public, outré contre Bestushew, nous servira mieux que nous le pourrions faire nous-mêmes. S'il peut, sans se commettre, le culbuter, il n'en doit pas négliger l'occasion, car cet homme sera mon ennemi, tant qu'il sera en charge.

Pour moi, je ne traite point l'armement de la Russie en bagatelle; il doit approfondir à quel dessein tout cela se fait; on ne dépense pas de millions pour une simple ostentation; pourquoi toute cette artillerie, ces galères, et ce corps de troupes à Smolensko? Si tout cela va se rendre en effet aux endroits marqués, je ne puis plus

outre cela que le Grand-Duc et son épouse étaient entièrement portés pour Ses intérêts, de même que la plus grande partie de la nation, et que pour mon particulier j'avais toujours été de l'opinion que les troupes russiennes ne s'étaient arrêtées dans la Courlande que pour assister Votre Majesté en cas qu'il Lui fût arrivé quelque désastre, nonobstant le bruit ridicule qui avait couru. Au reste il est certain qu'on craint extrêmement le ressentiment de Votre Majesté."

22. Januar: „L'ordre a été renouvelé de travailler sans relâche à l'équipement de la flotte et à mettre en bon état un grand nombre de galères. Il y doit avoir dans peu en Livonie et en Courlande 45,000 hommes, sans compter ceux qui s'assembleront aux environs de Smolensko et parmi lesquels il y aura 15,000 troupes irrégulières, à ce qu'on dit, et un gros train d'artillerie est en chemin de Moscou à Riga, et celle qui est ici doit aussi se tenir prête pour pouvoir se mettre en mouvement au premier avertissement. Quelques ministres étrangers paraissent inquiets de ce grand mouvement: moi, je ne le suis certainement pas."

douter que la Russie ne veuille m'attaquer, le printemps qui vient, sans que j'en puisse imaginer ni le prétexte ni le but. Mardefeld doit avoir beaucoup d'attention sur le mouvement des troupes, pour que je sois averti à temps des arrangements que la necessité m'obligera de prendre. D'ailleurs, je dois l'informer que les Autrichiens envoient des troupes au Rhin et en Italie, et que les Saxons, sans subsides, ne sont pas en état d'agir. Qui me déchiffre ce problème?

Par estafette, cito.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso der Berichte. Demgemäss Immediaterlass an Mardefeld, d. d. Berlin 5. Februar.

2147. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 6 février 1746.

Monsieur mon Frère. Si je pouvais servir d'instrument pour rétablir la paix en Europe, les grandes choses que Votre Majesté a faites auraient dû produire des sentiments pacifiques chez Ses ennemis. Je ne sais point s'ils pensent ainsi, ou si la fureur du gain leur fera continuer le jeu; je suis persuadé du désintéressement de Votre Majesté, l'inconvénient est d'en convaincre les puissances belligérantes. Si Votre Maejsté le souhaite, je puis leur tâter le pouls, sans La commettre en rien, et s'il y a apparence de calmer les esprits, j'emploierai tous mes efforts pour rétablir la paix et l'union dans l'Europe.

Je ne suis pas à même de pouvoir donner des avis à Votre Majesté, l'éloignement des lieux, le défaut des connaissances de ma part et la supériorité de Ses lumières sont autant d'objets qui me réduisent au silence, trop heureux de donner dans d'autres occasions à Votre Majesté des preuves de la haute estime et des sentiments distingués avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Dépôt des affaires étrangères zu Paris.

2148. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 8 février 1746.

J'ai lu avec bien de l'attention tout ce que vous m'avez mandé par vos relations des 21, 24 et du 28 du mois de janvier passé, qui me sont revenues à la fois. J'ai trouvé les observations que vous y avez faites, fort justes, et je vois bien que la France n'est pas encore déterminée si elle veut préférer la paix à la guerre, et qu'ainsi l'affaire de la médiation n'est pas encore venue à sa maturité. Il faut cependant que je vous avertisse en général que, s'il s'agit d'une médiation entre la France et les autres parties belligérantes, je verrai alors sans jalousie les accroissements de puissance de la France et de l'Espagne, puisqu'ils ne sauraient me nuire, et que d'ailleurs, plus la France et l'Espagne profitent, plus la puissance de la nouvelle maison d'Autriche sera diminuée. Ce que je ne dis pourtant que pour votre instruction seule.

Pour ce qui regarde les idées de M. le marquis d'Argenson touchant la guerre de négociations que je dois faire à la reine de Hongrie,[1] vous lui direz, toutes les fois qu'il vous en parlera, que je n'avais nulle envie de m'embarquer dans une guerre des chicanes qui me conduirait insensiblement à une rupture générale, et qu'ainsi je n'y entrerais ni en noir ni en blanc; qu'il ne s'agissait présentement plus de chicaner sur des bagatelles, et que, l'élection du Grand-Duc une fois faite, celui-ci pourrait jouir de toutes les prérogatives qui lui reviennent par la dignité impériale à lui échue, sans que je m'y opposerais; que, si la couronne impériale devenait héréditaire dans la nouvelle maison d'Autriche, la France n'avait qu'à s'en prendre à elle-même. Quant à mes intérêts personnels, je saurais me soutenir contre tous les mauvais desseins et contre toutes les mauvaises intentions de la maison d'Autriche, mais que moi, aussi peu que tous les autres hommes, ne pouvions pas fixer l'avenir par toute notre prudence, et qu'ainsi notre grande application devrait être de remplir bien notre tâche pendant notre vie. Si après ma mort arrivait du changement dans l'État, le sort déciderait en cela du mien comme de tous les autres États qui ont existé depuis qu'il y a eu des règnes dans le monde. Pour ce qui regardait la neutralité de l'Empire, je la trouvais juste et raisonnable, et que, dès qu'on ferait la proposition à la diète de Ratisbonne, je ne manquerais pas d'y donner ma voix pour y concourir, et que je serai charmé de rendre des services à la France dans cette occasion comme dans toutes les autres.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Chambrier macht in seinem Bericht vom 24. Januar die Bemerkung: „La France voudrait que, si Votre Majesté a fait Sa paix avec la reine de Hongrie, Votre Majesté fasse à present à cette Princesse une guerre de négociation dans l'Empire."

2149. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 8. Februar 1746.

Des Königs Majestät haben befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe nach der Tafel einmal Se. Königl. Majestät erinnern möchten, wegen des Umstandes, dass man zu Wien noch nicht dran dächte, einen Gesandten nach Berlin abzuschicken.

So haben Se. Königl. Majestät auch befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie dass es nunmehro Zeit sein würde, in Engelland darauf zu arbeiten

1) Dass die Garantien von Engelland über die beiden Dresdner Tractaten zu Ende gebracht und solennellement ausgefertiget würden.

2) Dass die Engelländer nunmehro die versprochene Accession und respective Garantie der Holländer zu Stande brächten. Und

3) Dass die Engelländer auch die Oesterreicher und die Sachsen stimmen möchten, die Garantie über ermeldete Tractaten zu begehren.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

2150. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Finckenstein berichtet, Stockholm 28. Januar, dass er die Allianzartikel einstweilen im Geheimen mit dem Grafen Gyllenborg discutirt habe. „C'est une méthode que j'ai suivie plus d'une fois et dont je me suis toujours bien trouvé, ce sénateur étant plus porté que personne pour la réussite de la négociation .... Je l'ai consulté hier sur la garantie des traités de Breslau et de Dresde dont Votre Majesté souhaiterait que la Suède se chargeât . . . Ce ministre m'a répondu . . . que s'il ne tenait qu'à lui, il n'hésiterait pas un moment à passer cet article . . . mais qu'il craignait que cette proposition n'accrochât la négociation et que les malintentionnés n'y cherchassent des mystères et des finesses. Il me dit cependant qu'il y penserait . . . Je n'ai pas voulu parler du traité d'Abo; j'ai remarqué dans plus d'une occasion que le souvenir de ce traité est odieux à la nation, et on ne verrait sûrement pas sans peine, si Votre Majesté paraissait vouloir consolider une disposition qu'on regarde comme malheureuse pour ce pays-ci . . . Gyllenborg me dit au reste que le comte de Bestushew commençait déjà à faire des difficultés."

Berlin, 11. Februar 1746.

Es muss ihm geantwortet werden, wie Ich glaubte, dass das beste wäre, wir concludirten ohne weitere Schwierigkeiten je eher je lieber, so haben wir einige gewisse Avantages dabei. Wenn die Alliance erst einmal geschlossen wäre, so wäre dies die Base, worauf wir hiernächst weiter bauen und allemal nach Gelegenheit weiter Articles secrets et séparés zufügen können, wodurch wir hernach die Garantie und andere dergleichen Convenances mehr festsetzen können. Vor das gegenwärtige Moment ist eine generale Alliance schon genug, und das Interesse von Schweden sowohl als von Mir, solchen Tractat je eher je lieber zu schliessen, um hernach desto freiere Hände zu haben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2151. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 13 février 1746.

Mon cher Podewils. Comme il paraît par les relations que le sieur Pollman m'a faites, que les Autrichiens ne discontinuent point à vouloir entraîner l'Empire dans la guerre qu'ils font à la France, il m'est venu la pensée que mes ministres à la diète de Ratisbonne doivent déclarer de ma part que, comme j'avais promis dans le traité de paix, dernièrement conclu avec l'impératrice-reine de Bohême et de Hongrie, la garantie de tous ses États en Allemagne, j'étais prêt de remplir fidèlement mes engagements sur ceci, et qu'à cette fin je travaillerais de tout mon possible afin que la France stipulât la neutralité avec l'Empire, et que, si cette couronne n'en voulût pas convenir et qu'elle voulût au contraire attaquer l'Empire, je serais prêt alors de remplir sans aucun délai les engagements que j'avais contractés sur cela avec la cour de Vienne; mais si contre toute attente cette cour-ci voulût occasionner une nouvelle guerre avec la France et y entraîner l'Empire, que je m'en laverais alors les mains et ne pourrais point me prêter à une guerre offensive. Vous ne manquerez donc pas d'instruire là-dessus mes ministres, afin qu'ils fassent cette déclaration dans des termes convenables et bien tournés. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2152. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 16. Februar 1746.

Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, dass an den Herrn von Klinggräffen nach Dresden en chiffres geschrieben und derselbe über die Nachrichten von denen Mouvements der russischen Truppen instruiret und ihm zugleich aufgegeben werden soll, mit dem Herrn von Villiers darüber confidemment zu sprechen, ob Mylord Hyndford ihm nichts deshalb geschrieben und was doch eigentlich die wahren Ursachen von den bisherigen Bewegungen derer Russen sein möchten, ob etwa die Oesterreicher oder die Sachsen oder beide zugleich davon meliret wären und was wir uns davon versprechen könnten.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

2153. AU MINISTRE D'ÉTAT DE BORCKE A BERLIN.

Berlin, 18 février 1746.

J'ai vu par les rapports que vous venez de me faire ce que vous avez répondu aux nouvelles instances que le comte Tschernyschew a faites pour obtenir le congé des sujets russes qu'on suppose être encore à mon service; de même ce que vous avez déclaré de ma part au

marquis de Valory touchant la réponse peu satisfaisante que le comte de Maurepas a donnée au baron de Chambrier par rapport au bâtiment marchand pris par les Ostendois. J'approuve et l'un et l'autre. Au reste, je ferai communiquer au colonel de Manstein ce que le comte de Tschernyschew vous a dit par rapport aux comptes dont il doit être en arrière, afin qu'il s'en explique et en fasse des mémoires justificatifs.

Federic.

Nach dem Concept.

2154. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Berlin, 18. Februar 1746.

Des Königs Majestät wollen allergnädigst, dass dem p. von Ammon auf seinen letzteren Bericht vom 11. dieses mit der zunächst abgehenden Post noch dahin geantwortet werden solle, dass, so viel die darin berührte, von den Staaten verlangete Mediation Sr. Königl. Majestät zu Herstellung des Friedens anlangete, Höchstdieselbe Sich dergleichen Mediation sehr gerne unterziehen und Sich ein wahres Vergnügen daraus machen würde, die Staaten aus ihrem Embarras zu ziehen. Dass aber Höchstdieselbe auf eine Suspension d'armes auf drei Monate bei der Kron Frankreich antragen sollte, wäre eine Proposition, die kein vernünftiger Mensch der Kron Frankreich thun dürfte, aus Ursache, weil eine Puissance, so lange sie noch in der Avantage wäre, sich aus solcher nicht begäbe, und niemand etwas darauf antworten könnte, wenn die Franzosen frügen, was sie denn dadurch gewönnen.

Wann aber die Staaten ihre Absichten auf einen Generalfrieden oder aber auf eine Suspension d'armes, die schon wirkliche Préliminaires zum Grunde hätte, richteten, so würden Se. Königl. Majestät Sich von der Mediation sehr gerne meliren und solche entrepreniren, sobald nur die Staaten Sr. Königl. Majestät dero Gedanken von den ohngefährlichen Conditionen eines Generalfriedens (wenn nämlich die Staaten sich darüber mit der Kron Engelland concertiret hätten und letztere deren Sentiments accedirte) bekannt gemachet haben würden. Des Königs Majestät wären versichert, dass alsdann die Kron Frankreich raisonnabler sein, und die Staaten leichter zum Frieden kommen würden als wohl sonsten; Höchstdieselbe aber müssten nothwendig zuvor die Art zu denken derer Staaten sowohl als der Engelländer wissen. Es sollte übrigens der p. von Ammon denen Staaten hierbei zugleich alle nur möglichste Versicherung von Sr. Königl. Majestät Freundschaft und Dero bonne Volonté zu dieser Mediation geben; nur allein auf eine dreimonatliche Suspension d'armes anzutragen, und so wie die Staaten es verlanget hätten, sei impracticabel. Des Königs Majestät wollen diese Ausfertigung noch gerne morgen früh unterschreiben, da ohnedem darin wenig oder nichts chiffriret werden dürfte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2155. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 19 février 1746.

J'ai reçu les relations que vous m'avez faites le 31 du mois janvier passé et le 4 de ce mois. Si le marquis d'Argenson est de l'opinion que la paix ne pourrait être faite que par moi, je veux bien vous dire que les Hollandais se sont déjà rapprochés au point de me faire entendre qu'ils désiraient fort une suspension d'armes dans les Pays-Bas; mais comme ce n'a point été une proposition que je pouvais faire à la France, je n'ai pas voulu m'en charger, étant du sentiment que, si l'on demande ma médiation, il faut qu'on s'explique ou sur une paix générale ou sur une suspension d'armes qui ait pour base des préliminaires réglés.

D'ailleurs, je suis du sentiment que le roi de France n'est point dans le cas de sacrifier tous ses avantages qu'il a eus jusqu'à présent, pour avoir la paix de ses ennemis, et qu'il pourrait bien faire ses convenances, surtout dans les Pays-Bas.

Quant à la guerre d'Allemagne, que le marquis d'Argenson me paraît craindre le plus, il faut que je vous dise qu'on ne voit guere de disposition auprès les États de l'Empire d'entrer dans une guerre offensive contre la France, et que la plus sensée et la plus grande partie des États de l'Empire est encore encline pour la neutralité; que je ne donnerai ma voix à la Diète que pour la neutralité, sur laquelle j'insisterai d'autant plus qu'ayant garanti par ma paix avec la reine de Hongrie ses possessions en Allemagne, j'ai fait déclarer que je ferais de mon mieux pour disposer la France à accepter la neutralité avec l'Empire, et qu'en cas pas celle-ci l'accordât, il fallait l'accepter; mais que, si de la part de l'Empereur on ne l'acceptât point, et qu'on voulût faire la guerre offensive à la France, je me tenais quitte alors de mes garanties.

Quant à l'appréhension du marquis d'Argenson que je pourrais me voir obligé de donner mes troupes contre la France, en cas que l'Empereur lui déclarât la guerre, vous pourrez bien lui dire qu'il me paraissait qu'il n'était pas assez informé de la constitution de l'Empire, et que, quand même l'Empereur devrait faire la guerre à la France, je n'étais point obligé de fournir à l'Empereur ni de troupes ni de Mois romains; qu'en attendant je ne discontinuerais point de travailler auprès les États de l'Empire d'une manière convenable pour le maintien de la neutralité, et que tout ce qui pourrait arriver jusqu'à cette heure, était que peut-être quelques Cercles de l'Empire pourraient tirer une espèce de cordon pour couvrir leurs frontières.

Vous direz cependant, à cette occasion, au marquis d'Argenson que je voyais que la France demandait toujours que de ma part je dusse lui faire plaisir dans toutes les occurrences, elle qui n'avait rien fait pour moi et qui n'avait encore ni la moindre attention ni considération

pour moi, témoin la résolution que le comte de Maurepas venait de vous donner touchant le bâtiment marchand d'un de mes sujets que les Ostendois avaient pris et que j'avais réclamé comme de bon droit; mais que je n'entendais pas me payer de cette défaite, ni me laisser traiter en ennemi par la cour de France, et que je prétendais protéger mes sujets et réclamer ce bâtiment avec toute sa cargaison, sans m'arrêter à ce que l'amirauté de France trouverait bon d'en décider.

Du reste, comme il y a un homme de lettres, nommé Fréron, qu'on a arrêté à Paris pour des soupçons, et qu'il me paraît qu'il sera indifférent au ministère de la France d'avoir cet homme encoffré dans la bastille ou de le reléguer tout-à-fait de la France, mon intention est que vous en deviez faire la proposition aux ministres, en ajoutant que de cette manière ils seront quittes de cet homme, que je prendrais alors chez moi.

Federic.

Nach dem Concept.

2156. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 20 février 1746.

Vos dépêches du 1er et du 5 de ce mois m'ont été bien rendues. La nouvelle de la rétrogradation des troupes russiennes m'a fait beaucoup de plaisir, et bien que j'aie eu de la peine à me persuader que la Russie en voudrait tout de bon à moi, néanmoins les mouvements que les troupes russiennes ont faits et qui semblaient menacer mes États, n'ont pas laissé de me donner assez d'inquiétudes; mais comme, selon toutes les apparences, les circonstances se sont bien changées, vous devez continuer à paraître assez indifférent et sans souci sur tout ce qui se passe en Russie à cet égard, pendant que vous lorgnerez de bien près toutes les allures du ministre russien. Vous ne devez négliger aucune occasion pour encourager l'ami intrépide,[1] afin qu'il continue à tailler bien de la besogne au chancelier Bestushew, et de le peindre tel qu'il est à sa souveraine. Vous l'assurerez, si l'occasion se présente, de toute ma reconnaissance; aussi crois-je que vous ne lui serez point en arrière sur ce que je lui dois.

Quant à la garantie de la Russie, je veux bien vous réitérer encore ce que je vous ai mandé déjà là-dessus, savoir que je ne me soucie guère de cette garantie, puisqu'au fond on n'en peut pas faire usage, ni se servir jamais de ces gens-là pour faire quelque chose avec eux.

Si des malintentionnés ou qui que ce soit continuent à parler de ma prétendue vengeance des déplaisirs que la Russie doit m'avoir faits par les démonstrations qu'elle a faites de me vouloir attaquer, vous déclarerez toujours que la Russie ne m'avait point fait assez de mal pour que je me visse obligé d'en tirer vengeance, et que tout ce qu'elle avait

[1] Lestocq.

fait, ne m'avait jamais intrigué, ayant été persuadé qu'une souveraine si généreuse et si juste que l'Impératrice n'aurait jamais permis de faire du tort au meilleur de ses amis, et que je m'étais attendu plutôt d'elle que, religieuse qu'elle était à remplir ses engagements, elle aurait fait marcher ses troupes en ma faveur et pour me secourir, si le cas avait existé que mes ennemis m'auraient actuellement entamé.

J'approuve fort que vous n'avez point fait attention sur le propos frivole que le Chancelier vous a tenu par rapport au million que la Saxe me doit payer encore. S'il revient jamais à la charge, vous devez lui répondre tout net que c'était une affaire dont on était convenu par un traité solennel qui venait d'être garanti par des puissances bien respectables; qu'un tel traité devrait été exécuté bien religieusement, et que, si d'autres s'en voulaient mêler en contraire, ce ne serait autre chose que de vouloir se brouiller de gaîté de cœur avec moi et avec tous ceux qui devraient garantir ce traité, et que le Chancelier ferait ainsi bien de ne s'en point mêler, sinon que la Russie voulait garantir ce traité tel qu'il était fait et conclu.

Quant à votre rappel, je suis tout prêt à y consentir, dès qu'on en parlera encore, toujours néanmoins à condition qu'on rappelle de ma cour, en même temps et ric-à-ric, le comte de Tschernyschew. Au reste, si la femme de celui-ci fait l'enragée contre moi à Pétersbourg, son mari ne le fait pas moins ici et paraît être si piqué contre moi qu'il ne peut pas même se vaincre et entrer seulement dans mon antichambre pendant tout le séjour que j'ai fait présentement à Berlin.

Vous vous souviendrez encore de la commission que je vous ai donnée de m'acheter une pelisse de renards noirs. Vous n'oublierez pas de vous en acquitter, aussitôt que vous en trouverez l'occasion, et vous me l'enverrez bien empaquetée, d'abord que quelque occasion convenable s'y présentera.

Federic.

Le beau carrosse pour l'Impératrice sera achevé en huit jours; je le ferai partir par mer, de crainte qu'il ne se gâte, si on le faisait aller par terre; c'est un ouvrage achevé.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2157. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Ammon berichtet, Haag 15. Februar: „Les gens les plus versés dans la forme du gouvernement de cette république ont toujours remarqué que les grands coups ne se frappaient que par la ville d'Amsterdam, et qu'en s'assurant d'elle on entraînait ordinairement le reste de la

Berlin, 20. Februar 1746.

Des Königs Majestät haben dem Herrn von Ammon auf einliegende Relation dahin zu antworten befohlen, dass Sie die von ihm vorgeschlagene Reisen nach

République. Cette voie me paraîtrait aussi la plus sûre pour faire offrir la médiation à Votre Majesté; mais pour cet effet il serait nécessaire que je pusse de temps à temps faire de petits voyages à Amsterdam."

Amsterdam nicht approbirten, indem die Engelländer solches nicht anders ansehen würden, als ob man die Holländer von ihnen separiren wollte, welches kein gut Geblüt machen könnte. Ueberhaupt wäre Sr. Königl. Majestät Intention gar nicht, Sich zu dieser Mediation aufzudrängen oder Sich dazu anzubieten, vielmehr wollten Sie die anderen kommen sehen. Würden die Holländer Sr. Königl. Majestät solche Mediation antragen und Höchstdieselbe zugleich im Stande setzen, darin mit Success etwas entrepreniren zu können, so würden Höchstdieselbe Sich solcher mit Plaisir unterziehen, da Sie nichts mehr wünschten, als der République reelle Marquen von Dero Freundschaft, und dass Sie das Interesse der République fast so hoch wie Dero eigenes schätzten, gerne zu geben; nur alleine wollten Sie Sich nicht dazu drängen, sondern erwarten, was die République deshalb nöthig und vor sich diensam fände oder nicht.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2158. AU DUC RÉGNANT DE WURTEMBERG A STUTTGART.

Berlin, 21 février 1746.

Monsieur mon Cousin. La lettre de Votre Altesse du 7 courant m'a été bien rendue. Je ne m'arrêterai que peu sur le chapitre de la neutralité de l'Empire, ayant déjà amplement détaillé à Votre Altesse par mes dernières lettres mes sentiments à ce sujet. J'y persiste constamment et je me confirme de plus en plus dans la pensée que pour conserver le système du Corps Germanique et pour en détourner les dangers qui semblent le menacer, la neutralité en est l'unique moyen. La France l'offre. Si elle voulait agréer les conditions que Votre Altesse souhaite d'y attacher, il n'en serait que mieux. Mais je doute fort que cette couronne craigne assez la rupture avec l'Empire pour la racheter à pareil prix, et que malgré sa supériorité elle soit d'humeur de se laisser prescrire des lois. Il me semble donc que la prudence exige de s'attacher au principal et de concentrer tous ses soins à bien assurer et affermir un arrangement dont le salut de la patrie dépend, sans s'arrêter trop à la poursuite des objets qui pourraient faire manquer le grand point de vue qu'on se propose et qui est la tranquillité parfaite de l'Empire au milieu des troubles dont l'Europe est agitée maintenant. J'ai donné déjà des ordres précis à mon ministre à la Diète de communiquer et d'agir de concert avec celui de Votre Altesse sur tout ce qui est relatif à l'affaire de la neutralité, aussi bien qu'à d'autres intérêts communs, et je ne doute point qu'Elle n'ait envoyé de semblables instructions au Sien.

Pour ce qui est du mécontentement que Votre Altesse témoigne de la conduite du comte de Mellin dans la recherche des déserteurs, Votre Altesse me rendra la justice, j'espère, que sur ce chapitre je ne Lui ai rien demandé que ce qui est conforme à la disposition du cartel et aux lois d'une bonne et étroite amitié. Tel étant l'esprit des instructions du comte de Mellin, j'ai de la peine à m'imaginer qu'il ait osé s'en écarter au point qu'on le lui reproche Je n'ai pourtant pas laissé de lui faire rendre un compte sévère de sa conduite. Mais il proteste constamment de son innocence et soutient qu'il ne s'est jamais écarté du respect qu'il doit à Votre Altesse, et que tout ce qu'on met à sa charge, ne sont que des inventions de ses ennemis et des miens pour le noircir dans l'esprit de Votre Altesse et pour le priver de Sa bienveillance et de Sa confiance, dont le souvenir lui serait toujours précieux, et qu'il ferait tous les efforts imaginables durant son séjour dans le pays de Wurtemberg pour les regagner. Sans vouloir entièrement disculper cet officier, je ne saurais disconvenir qu'il y a bien de la probabilité dans ce qu'il allègue pour sa justification, étant certain qu'il y a diverses gens à la cour de Votre Altesse jaloux de notre union et dont il faut supposer qu'ils mettent en œuvre toute sorte d'artifices et de stratagèmes pour y causer du refroidissement. Après tout, et quand le comte de Mellin, par un zèle malentendu pour mon service, se serait effectivement oublié en certaines rencontres, et qu'il se fût rendu coupable de quelque irrégularité, je suis persuadé que Votre Altesse est trop généreuse pour ne le lui pas pardonner, et qu'Elle ne regardera pas de si près à ces sortes de minuties, dans le temps que je m'emploie avec empressement à Lui faire plaisir et à avancer Ses avantages et ceux de Sa maison dans des affaires de tout autre importance et où mon entremise et mon assistance ne saurait Lui être indifférente. Aussi Votre Altesse y peut-Elle compter avec certitude, aussi bien que sur la sincérité des sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

2159 AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 24. Februar 1746.

Da des Königs Majestät allergnädigst befohlen haben, dass dem Herrn Chambrier auf dessen letztere Relationen vom 11. und 14. dieses dahin geantwortet werden soll, dass Se. Kgl. Majestät Sich von der Mediation, um zu einem Generalfrieden zu gelangen, gerne meliren würden, da Sie glaubten, dass Sie damit etwas würden ausrichten können - die Engelländer schienen auch ziemlich dazu portiret zu sein, die grosse Schwierigkeit darunter aber dürfte noch das Cap Breton machen

— als habe solches Ew. Excellenx hierdurch zu melden nicht ermangeln sollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2160. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 26 février 1746.

Le sieur de Villiers étant à la fin arrivé ici, je lui ai donné une audience secrète, où, après de grandes protestations du désir sincère de Sa Majesté Britannique de s'unir avec moi de la manière la plus étroite et de me donner des preuves essentielles de son amitié, en concourant avec cordialité à tout ce qui pouvait avancer mes intérêts, il m'a fait connaître que le Roi son maître, persuadé que je ne pouvais regarder d'un œil indifférent l'exécution des projets que la France semblait avoir formés, soit pour engloutir le reste des Pays-Bas autrichiens et pour écraser la république de Hollande, au cas qu'elle persistât de s'y opposer, soit pour renverser le gouvernement présent de la Grande-Bretagne, ne doutait nullement que je ne fusse très disposé à prendre avec lui les mesures nécessaires pour faire échouer de si vastes et de si dangereux desseins; que pour cet effet, Sa Majesté s'en remettait à mon choix si je voulais m'en tenir aux anciens engagements qui subsistaient déjà entre elle et moi, ou si j'aimais mieux faire un nouveau traité d'alliance, auquel je pouvais compter qu'on apporterait toutes les facilités imaginables, tant de sa part que de celle des États-Généraux; que les Puissances maritimes n'étaient pas éloignées non plus de se servir de mon entremise pour parvenir à une bonne paix avec la France, dès qu'on serait assuré que cette couronne voulût proposer pour cet effet des conditions raisonnables ou du moins s'y prêter, et qu'elles ne feraient nulle difficulté de remettre leurs intérêts entre mes mains, mais qu'en attendant Sa Majesté Britannique me priait et se flattait que je n'hésiterais point de faire des remontrances bien sérieuses à la France pour la détourner de l'entreprise qu'elle paraissait méditer en faveur de la rebellion en Écosse, en lui faisant sentir que je ne pouvais me dispenser d'employer toutes mes forces pour le maintien de la maison régnante en Angleterre et de l'établissement de la succession protestante.

A quoi j'ai répondu que charmé des sentiments que Sa Majesté Britannique me faisait témoigner, je me ferais une étude d'y répondre par toutes sortes d'attentions et de la convaincre de plus en plus de la sincérité et de la réalité de mon amitié; que quant à nos engagements mutuels, il en subsistait à la vérité, mais que depuis nos dernières liaisons il était arrivé tant d'événements capables d'y apporter du changement et de l'incertitude, qu'il paraissait plus convenable, et même nécessaire, de renouveler les traités en question et de les assortir aux circonstances présentes, d'une manière que l'un et l'autre y puisse trou-

ver ses convenances et ses sûretés; sur quoi, je lui représentai tout ce que je vous ai chargé en dernier lieu de faire entendre à ce sujet au lord Harrington; qu'au surplus l'idée que Sa Majesté Britannique se formait de ma façon d'envisager la situation des affaires aux Pays-Bas et en Angleterre, était très juste, et que je ne pouvais qu'être fort sensible aux dangers et aux embarras où les Puissances maritimes devaient naturellement se trouver à l'un et l'autre égard, ni voir avec indifférence que la succession protestante fût renversée en Angleterre, ou que la république de Hollande fût écrasée; que le moyen le moins équivoque pour s'en tirer et pour en détourner les suites était, à mon avis, de s'appliquer tout de bon à porter les choses à une pacification générale; que je croyais savoir avec certitude que la France n'en était nullement éloignée, et que, si l'on lui en faisait des propositions tant soit peu acceptables, elle y apporterait assez de facilités; que si les Puissances maritimes jugeaient que mon entremise pourrait servir à faire réussir cet important ouvrage, et qu'elles voulussent me communiquer confidemment leurs idées et leurs dernières résolutions à cet égard, je m'en chargerais avec plaisir et m'en acquitterais avec tout le zèle et l'empressement qu'elles peuvent attendre de la part d'un fidèle ami et allié, et qui n'est pas moins attentif à leurs intérêts qu'aux siens; qu'en tout cas, et supposé qu'il n'y eût pas moyen de concilier les prétentions des deux parties, l'Angleterre aussi bien que la Hollande pouvaient compter que j'aurais une attention extrême d'en ménager les avances et les ouvertures et de ne pas mésuser de leur confiance au préjudice de leurs intérêts; que pour ce qui est des représentations qu'on souhaitait que je fisse à la cour de France, pour la détourner de ses projets contre les îles britanniques, elles ne me paraissaient nullement de saison ni propres à faire désister la France de ces desseins, supposé qu'elle les eût formés; qu'elle connaissait assez ma situation pour ne pas ignorer que je ne me trouvais ni en état ni en volonté de me rembarquer dès à présent dans une nouvelle guerre; que par conséquent mes remontrances, quelques sérieuses qu'elles fussent, ne feraient jamais assez d'impression sur son esprit pour la faire changer de mesures, outre que je me sentais une répugnance invincible d'user des menaces, sans les réaliser par des effets prompts et suffisants, dont je me trouvais empêché maintenant par une infinité de considérations et particulièrement par celle des grands préparatifs que la cour de Russie me mettait maintenant en perspective et auxquels, sans les craindre par l'état formidable de défense où je me trouve, Dieu merci, il fallait pourtant être attentif et garder les mains libres.

J'ai trouvé bon de vous faire part de ces particularités, afin que vous sachiez comment vous expliquer sur ces matières dans vos entretiens avec le lord Harrington, si ce ministre vous en parle le premier, posant pour principe de ne pas presser trop la cour d'Angleterre pour prendre de nouveaux engagements avec moi, mais de la voir venir, afin

de les obliger à m'accorder des conditions plus avantageuses, ou je puisse trouver mes convenances et mes sûretés en toute maniere.

Federic.
H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

P. S.

Quoique le sieur de Villiers m'ait fait connaître, et que sa lettre de créance le porte aussi, que, le soin de quelques intérêts domestiques le rappelant en Angleterre, il n'était venu ici que pour exécuter en passant certaines commissions du Roi son maître, je remarque néanmoins qu'il ne serait pas fâché de rester à ma cour, pourvu que la sienne lui fît un établissement convenable.

Comme je serais bien aise de le garder, comme un ministre bien intentionné et dont les manières de penser et d'agir sont tout-à-fait propres de lui gagner ma confiance, vous aurez soin d'insinuer au lord Harrington qu'il me ferait un plaisir sensible de faire en sorte que le sieur de Villiers trouvât son compte à s'arrêter à ma cour, et de seconder pour cet effet les vues de fortune qu'il pouvait avoir en Angleterre, en l'assurant que jamais Sa Majesté Britannique ne pouvait choisir un ministre dont la personne me fût plus agréable et plus propre à entretenir et à cultiver la bonne intelligence et la parfaite harmonie entre les deux cours.

Federic.
H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach der Ausfertigung.

2161. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 27. Februar 1746.

„Des Königs Majestät wünschten wohl zu wissen, was eigentlich die Ursachen sein möchten, warum der dresdensche Hof noch fortfähret, die Bosniaken und dergleichen Volk in Polen zu unterhalten, und woher derselbe die dazu nöthige Fonds nimmet, welche dem Verlaut nach durch das was in Sachsen geschehen ist, sehr beinöthig sein sollen, um nur die regulären Truppen zu entreteniren und zugleich zu den übrigen nöthigen Ausgaben zu fourniren.

Anlangend das Pro Memoria, so dem Herrn Andrié von Mylord Harrington zugestellet worden und davon derselbe in dem Postscripto seiner Relation vom 11. dieses berichtet, so haben des Königs Majestät mir befohlen, gedachtes Pro Memoria in Originali an Ew. Excellenz zu senden und in Höchstderoselben Namen zu melden, dass Ew. Excellenz in convenablen und sehr polien Terminis eine Antwort aufsetzen möchten, in nachstehendem Sinn ohngefähr:

Dass so gerne wie Se. Königl. Majestät auch wünschten und wollten denen Engelländern in diesen Umständen Gefälligkeit erweisen, so wenig

wären Höchstdieselbe jetzo solches zu thun im Stande, da die Russen an Dero Grenzen sich so stark zusammenzögen, auch Magasins und andere solche mysterieuse Demonstrationes machten, welche Se. Königl. Majestät obligirten, ob Sie gleich nichts mit Russland zu demeliren hätten, Sich dennoch ganz geschlossen zu halten, um Sich zu wehren, wann Sie attaquiret werden sollten; wann aber des Königs Majestät erst im Stande wären, von dieser Seite klärer zu sehen, so wären Höchstdieselbe jedesmal so willig als bereit, Dero Engagements ein Genüge zu leisten etc.

Des Königs Majestät wollen auch, dass Ew. Excellenz demnächst mit dem Herrn von Villiers daraus sprechen und demselben eine Espèce von Extrait aus den Mardefeld'schen Relationen, so weit solche die russische Armirung angehen, insbesondere was derselbe in der letzten Relation von denen 90,000 Mann meldet, so im April in Livland und der Orten zusammenkommen sollten, communiciren und lesen lassen möchten, damit derselbe um so mehr persuadiret sein möge, wie es keine Défaite wäre, was des Königs Majestät obgedachtermaassen antworten liessen. Ich soll auch zu gleichem Ende Ew. Excellenz einen Extrait aus einem von des Etatsministers Herrn von Lesgewang Excellenz gestern angekommenen Bericht hierbei abschriftlich communiciren."

An Mardefeld befiehlt der König Andrié's Meldung mitzutheilen über den an Hyndford ergangenen Befehl, „bei dem russischen Ministerio die Hand an das Werk zu legen, damit die russische Kaiserin den Dresdener Frieden auf den Fuss wie des Königs Majestät verlangete, garantire."

„So sollte gedachtem Herrn von Mardefeld noch ferner geantwortet werden, dass wir hier noch continuirten, gute Contenance zu halten und nicht die geringste Apprehension blicken zu lassen. Er schriebe sonsten von 90,000 Mann, so in Livland zusammenkommen sollten: es verlangten Se. Königl. Majestät zu wissen, woher die Russen solche nehmen wollten und woher die Kosten dazu kämen, und endlich zu was Absichten denn dergleichen couteuse Ostentation geschehen sollte, da solches mit seinen vorigen Berichten, dass nämlich die russischen Truppen retrogradirten, gar nicht accordirte, wobei des Königs Majestät ihm nicht verhalten könnten, wie Dero Nachrichten wären, dass man in Kurland continuirte, die Magasins in Mietau anzufüllen."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2162. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 28 février 1746.

Mon cher Podewils. Ce que le comte de Finckenstein vient de me mander dans la relation ci-close,[1] touchant le but de l'armement

[1] Stockholm 15. Februar.

de la Russie, me confirme tout-à-fait dans les soupçons que j'en ai eus et que le comte Bestushew fait tout ce qu'il peut pour porter l'Impératrice à une rupture avec moi.

Mon intention est donc que vous en deviez parler à M. de Villiers, en lui communiquant tout ce qui m'est revenu sur ce sujet-là, et que vous deviez lui dire que la chose valait assez la peine pour qu'il envoyât un courrier à sa cour, afin que celle-ci donnât des ordres bien positifs au lord Hyndford pour que celui-ci obviât à toutes les mauvaises intentions du ministre russien et qu'il rectifiât la cour de Pétersbourg sur de pareilles entreprises. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Les lettres de Finck de Suède sont fort singulières, surtout la dernière. Je pense qu'il ne serait pas mauvais d'employer le ministère du sieur de Villiers pour détourner cet orage, qui malgré les dépêches de Mardefeld ne me paraît pas conjuré jusqu'au moment présent. Villiers m'a dit qu'il se fait fort par le crédit de sa cour de calmer cette tempête, et il trouve que ce n'est rien; il est sûr que ce n'est point dans le moment présent l'intérêt des Anglais de voir cette nouvelle rupture dans le Nord sans raison plausible et sans qu'aucune puissance en Europe en puisse recueillir le moindre avantage. Enfin, je crois pour plus de sûreté qu'il est temps que l'Angleterre se mêle de cette affaire. Mandez-moi votre sentiment.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

2163. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 1er mars 1746.

Mon cher Podewils. J'ai reçu vos deux lettres avec le détail de la conversation que vous avez eue avec le sieur Villiers. Cela ne m'aurait point tiré de mon incertitude ni de mon embarras, si je n'avais reçu une dépêche d'Andrié par laquelle il marque positivement la fuite du Prétendant et la dissipation de ses troupes.

Nous ne risquons donc rien dans le moment présent de promettre de tenir prêt notre contingent pour être transporté en Angleterre en cas de besoin, mais il faut absolument faire comprendre au sieur Villiers que jamais nous ne nous laisserions entraîner à donner ce secours dans les Pays-Bas.

N'avez-vous pas remarqué beaucoup de sophismes dans les discours du sieur Villiers? Il dit que l'Angleterre ne s'intéresserait pour aucune des garanties auxquelles elle s'est engagée par le traité d'Hanovre, si nous ne lui donnions des troupes à présent. Pourquoi ne dites-vous pas à Villiers que, depuis le traité d'Hanovre, nous avons réclamé l'assistance de l'Angleterre, lorsque les Autrichiens et Saxons voulaient attaquer mes pays héréditaires, et la réponse que nous en avons reçue?

Pourquoi ne nous ont-ils pas promis alors quelque espèce de secours? Car, dans ce cas-là, rien ne pourrait me dispenser de les assister de toutes mes forces. Enfin, comme selon toutes les apparences il ne s'agit à présent de rien moins que d'une assistance réelle, mais d'une simple ostentation, je puis condescendre à leurs fantaisies, toutefois en leur faisant sentir qu'en cas de ma propre défense et de la rupture des Russes je ne donnerai de troupes à personne, et leur demander ce qu'ils feraient pour moi et comment ils voudront m'assister.

Que d'embarras! que d'inquiétudes! et que de perfidies dans le monde! Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2164. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 2 mars 1746.

Mon cher Podewils. A peine ai-je cru pouvoir prendre hier des arrangements pour les affaires d'Angleterre, que voici un événement qui suspend toutes mes mesures. Voilà tout le ministère du roi d'Angleterre qui s'est démis de ses emplois, voilà les sceaux confiés de nouveau au lord Granville:[1] mais voilà en même temps toute la nation indisposée contre un changement si inattendu. La ville de Londres et le corps des marchands refuse de payer l'argent destiné pour les subsides, et, en un mot, dans un état de crise aussi violent et où rien n'est décidé encore, je trouve convenable que nous suspendions notre déclaration, pour voir qui remplacera le lord Harrington et quel tour prendra le nouveau conseil d'Angleterre. Vous pouvez le dire au sieur Villiers, et que je regardais cette révolution comme le plus grand contre-temps qui aurait pu m'arriver dans le moment présent. Je fonde toute mon espérance sur le grand et puissant parti qui est opposé au lord Granville, ce qui me fait juger que, malgré la prédilection marquée du Roi pour ce ministre, il ne pourra jamais le soutenir dans ce poste.

Mardefeld est bien laconique aujourd'hui sur les affaires de la Russie; son silence, et ce que Villiers vous dit par rapport aux troupes que les Russes ont offertes aux Puissances maritimes, me fait croire que, malgré beaucoup de mauvaise volonté, la montagne accouchera d'une souris.

Si Villiers vous parle encore de la lettre de Trevor,[2] vous n'avez qu'à lui répondre que nous n'avons aucune alliance avec les Hollandais, qu'ils ont même refusé d'en faire une avec moi l'année 43, et que

[1] 20. Februar n. St. — [2] Ein abschriftlich mitgetheiltes Schreiben Trevor's an Villiers, Haag 24. Februar, das anlässlich der Einnahme von Brüssel durch die Franzosen (20. Febr.) die gefährdete Lage der Generalstaaten und das Interesse des Königs von Preussen an ihrer Rettung beleuchtet.

d'ailleurs, si nous en avions ensemble, je ne serais tenu à les seconder que lorsque la guerre serait aux portes d'Utrecht, mais que Bruxelles avait appartenu à la reine de Hongrie, et que nous ne nous mêlions pas de ses affaires. Adieu. Mandez-moi encore avant ce soir votre sentiment sur tout ceci.

Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhandig.

2165. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 3 mars 1746.

Mon cher Podewils. La rebellion d'Écosse expire, il n'est plus besoin de secours, mais d'une simple ostentation; vous pouvez donc envoyer la déclaration ci-jointe à Andrié, puisqu'elle ne nous engage à rien et qu'elle nous peut concilier l'esprit de la nation anglaise.

La lettre interceptée de Lantschinski fait suffisamment connaître que les Russes nous craignent, mais qu'ils n'ont point intention d'agir offensivement, ce qui fera plus encore voir au monde leur véritable faiblesse et l'inhabileté de celui qui est au timon des affaires. Les lettres d'Italie sont fort à l'avantage des Français et n'augmentent point la portion de mérite à laquelle j'ai toujours apprécié le prince de Liechtenstein. Ma curiosité se tourne actuellement toute du côté de l'Angleterre, pour voir comment le gouvernement sera arrangé, et jusqu'à quel point l'esprit de caprice et de vertige pourra gouverner la tête de Monsieur mon oncle. Je suis du sentiment que ceux qui tiennent les cordons de la bourse, obligeront bien les autres à passer par toute leur volonté, et que Sa Majesté Britannique pourra à la fin saigner du nez.

Pour la Hollande, je la crois dans la nécessité de faire sa paix avec la France, et ensuite toute la ligue autrichienne, dépareillée et dans le dessous, sera bien obligée de faire la paix comme il plaira à Dieu. Heureux sont ceux qui, ayant fixé leur sort, peuvent voir tranquillement les embarras et les incertitudes des autres.

Je suis votre fidèle ami

Federic.

Projet de la réponse que le sieur Andrié doit remettre au lord Harrington.

Ayant fait rapport au Roi mon maître du contenu de la déclaration que Votre Excellence m'a bien voulu faire remettre touchant les sentiments et les dispositions favorables de Sa Majesté Britannique pour une prompte et fidèle exécution de tout ce qui a été stipulé par rapport aux garanties dans la dernière convention d'Hanovre et dans les deux traités de paix de Dresde, comme aussi de la demande éventuelle de Sadite Majesté du corps de troupes auxiliaires stipulé par le traité de

Westminster de l'an 1742 entre les couronnes de Prusse et de la Grande-Bretagne, le Roi m'a ordonné de répondre à Votre Excellence que Sa Majesté est extrêmement sensible aux assurances obligeantes que Sa Majesté Britannique lui a bien voulu faire donner de nouveau de cultiver avec le Roi l'amitié la plus étroite et de remplir tous les engagements qui subsistent si heureusement entre Leurs Majestés.

Le Roi mon maître est *tout-à-fait disposé à y*[1] répondre en toute manière et avec un égal empressement, n'ayant rien plus à cœur que de *contribuer*[2] en tout ce qui dépendra de lui *aux intérêts et avantages*[3] de Sa Majesté Britannique et à la prospérité et sûreté de ses royaumes, *en resserrant plus étroitement les liens*[4] d'amitié qui subsistent déjà entre les deux maisons royales.

C'est dans ces sentiments, et pour donner à Sa Majesté Britannique et à toute la nation anglaise la preuve la plus convaincante et la plus *efficace*[5] de l'amitié du Roi et de son observation religieuse des traités conclus avec la Grande-Bretagne, que Sa Majesté déclare de vouloir tenir prêt un corps de 6,000 hommes d'infanterie que Sa Majesté Britannique a d'abord demandé préalablement *au*[6] contingent auxiliaire, pour être *transportés et employés*[7] dans les royaumes de la Grande-Bretagne, le cas existant et Sa Majesté Britannique le requérant, à condition toutefois que les États du Roi mon maître ne soient pas attaqués, en attendant, par quelque puissance que cela puisse être, et que Sa Majesté *eût alors besoin*[8] elle-même de ses troupes pour sa propre défense, se flattant au reste que Sa Majesté Britannique voudra bien aussi de son côté remplir toujours fidèlement les traités qui subsistent et fournir et procurer les garanties promises par la convention d'Hanovre et les traités de paix de Dresde, tout comme le Roi espère que Sa Majesté Britannique voudra bien travailler non seulement sérieusement à détourner efficacement toutes les entreprises qu'on voudrait, contre toute attente, former contre les États du Roi mon maître, mais se déclarer aussi sur le secours et l'assistance que Sa Majesté aurait à espérer de Sa Majesté Britannique, si pareil cas devrait arriver.

Das Schreiben nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Der Entwurf der Denkschrift ist von Podewils unter Zugrundelegung der Weisungen des Königs vom 27. Februar und 1. März.

2166. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 5 mars 1746.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite sur l'événement aussi important que peu attendu que celui de la dernière révolution du

[1] Eigenhändige Correctur des Königs für ne demande pas mieux de son côté que d'y. — [2] Desgl. für pouvoir contribuer. — [3] Desgl. für à l'avancement des intérêts. — [4] Desgl. für et de resserrer même les nœuds. — [5] Desgl. für essentielle. — [6] Desgl. für du. — [7] Desgl. für transporté et employé. — [8] Desgl. für dût avoir besoin alors.

ministère anglais, et je vous sais bon gré de ce que vous m'en avez incontinent averti par l'envoi d'un exprès. J'attends avec bien de l'impatience vos relations sur les suites qu'aura eues une affaire de si grande conséquence, et si le roi d'Angleterre pourra soutenir Carteret contre la plus puissante partie qui fût jamais, surtout si les banquiers et négociants de Londres tiennent ferme à resserrer les cordons de la bourse. Du reste, j'approuve fort la résolution que vous avez prise d'être bien sur vos gardes, jusqu'à ce que tout se soit plus développé et que je sois par là en état de vous donner mes instructions ultérieures. En attendant, vous ne laisserez pas d'être extrêmement attentif sur tout ce qui se passe, et de veiller bien sur mes intérêts, comme aussi de m'en faire le plus souvent que vous pourrez vos relations bien détaillées. Comme il y a longtemps que je n'ai eu de nouvelles de mon écuyer Sainson, vous devez me mander ce que vous savez sur son sujet et s'il ne partira pas bientôt avec les chevaux qu'il a achetés pour moi.

Nach dem Concept.

Federic.

2167. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Finckenstein berichtet, Stockholm 22. Februar: „Je m'étais bien imaginé que Bestushew ferait naître des obstacles [à l'alliance à conclure entre la Prusse et la Suède] et que l'article des affaires de Pologne surtout ne lui plairait pas. Mais je n'aurais jamais cru qu'il osât s'expliquer aussi ouvertement qu'il le fait à ce dernier égard . . . La conséquence qu'on en peut tirer est toute simple: c'est qu'il veut bien que les Suédois se mêlent des affaires de Pologne en faveur de la Russie, mais il veut empêcher qu'ils ne fassent la même chose de concert avec Votre Majesté. Jusqu'ici, le ministère ne m'a rien communiqué ni sur cet article ni sur celui qui concerne l'affermissement de la succession.“

Potsdam, 6. März 1746.

Nach Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Resolution soll dem Herrn Grafen von Finckenstein auf einliegende Relation geantwortet werden, dass, wenn er nur die Alliance zu Stande brächte, es einerlei wäre, auf was vor Conditiones solches geschähe, denn Se. Königl. Majestät nur die Alliance haben wollten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2168. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 7 mars 1746.

Je puis dire que je me suis attendu à cette nouvelle révolution qui vient d'arriver dans le ministère anglais; un parti de tout ce qui est de plus puissant dans ce royaume, et qui tient les cordons de la bourse, doit toujours triompher des caprices d'un roi sans autorité. J'avoue que je n'ai pas cru que le lord Granville serait culbuté si vite, je n'ai point

pu deviner que l'ancien ministère rentrerait en son entier dans l'activité de ses charges, et, ce qu'il y a d'agréable, c'est qu'un événement aussi critique que l'était celui-ci, a pris à mon avantage le tour le plus favorable. Nous verrons à présent si la reine de Hongrie gardera encore ces treize régiments autour de mes frontières, ou si elle les emploiera plus utilement pour son service. Nous verrons bientôt le langage que parlera Bestushew, et cela, joint aux découvertes qu'Andrié est en chemin de faire, cela, dis-je, déterrera tout le mystère d'iniquité de mes infâmes ennemis. Je m'épuiserai en compliments et assurances d'amitié envers le duc de Newcastle et Harrington; je me flatte qu'on fera pendre Carteret et qu'en suite personne ne pourra contrarier le ministère anglais dans les mesures que nous pourrons prendre ensemble. Adieu. Je vais expédier ma poste incessamment.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2169. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 7 mars 1746.

Vous avez très bien fait de m'informer d'abord et par un exprès du grand événement qui s'est passé le 24 du mois de février dernier en Angleterre et qui fait l'objet de votre relation du 25 dudit mois.

Vous jugerez aisément de la satisfaction extrême que cette nouvelle m'a causée, tant par l'interêt que j'y ai moi-même que par ce que je vois rétabli par là en place ce qu'il y a de meilleures têtes et de gens des plus dignes en Angleterre. Aussi ne manquerez-vous pas de les en féliciter cordialement de ma part et de vous épuiser surtout en compliments et en assurances d'amitié, dans les termes les plus polis et les plus obligeants, envers le duc de Newcastle et envers milord Harrington; à quoi vous ajouterez que je n'aurais jamais pu me fier à l'Angleterre, ni avoir des liaisons étroites avec elle, tandis que la direction des affaires ne serait pas entre les mains de ministres aussi bien intentionnés qu'eux, mais les voyant dans l'avantage où ils sont maintenant, et qu'ils ne pourraient plus être contrariés des gens qui pensent mal sur les véritables intérêts de l'Angleterre, ils pourraient compter sur mon amitié sincère et que je me ferais un sensible plaisir de contribuer autant qu'il dépendrait de moi pour vivre en très bonne intelligence avec l'Angleterre; qu'avec cela j'espérais qu'ils auraient pris de si bonnes mesures qu'ils ne pourraient plus être contrariés dans leurs bonnes intentions et dans leurs vues droites, ni par le Roi, ni par qui que ce soit, ce qui m'attacherait d'autant plus à eux. Au reste, comme vous me marquez ce que les ministres vous ont dit touchant la contrariété des sentiments du Roi dans l'affaire de la convention d'Hanovre et depuis, de même que du capotisme que vous avez observé auprès des ministres autrichiens, saxons et russiens, lorsque Carteret a été obligé de se con-

gédier derechef, mon intention est que vous deviez tout faire pour pénétrer les trames secrètes que le Roi a faites contre moi par son favori Carteret, et toutes les circonstances du complot qu'on a fait apparemment avec les cours de Vienne, de Dresde et de Pétersbourg pour me faire de nouvelles querelles. Ce que je vous recommande le plus fortement et dont vous ne laisserez pas de me faire à son temps une relation secrète, mais bien détaillée.

Federic.

Dites tout ce que vous pouvez de plus obligeant de ma part au duc de Newcastle et à milord Harrington, et assurez-les que je serai bon Anglais, tant qu'ils seront tout-puissants et que Hanovre ne gouvernera pas Londres.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach der eigenhändigen Aufzeichnung unter der chiffrirten Ausfertigung.

2170. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 11. März 1746.

Der König befiehlt, dem Grafen Finckenstein in Stockholm mitzutheilen, „wie Höchstdieselbe Sich sehr wunderten, dass die dortigen Ministres sich so servilement gegen die Russen betrügen. Es sollte daher gedachter Herr Graf Finckenstein gehöriger Orten insinuiren und ihnen zu Gemüthe führen, dass sie doch die Dignité des Königreichs Schweden nicht ganz vergessen und sich gleichsam zu Sclaven von einer auswärtigen Puissance machen möchten. Woferne es ihr Interesse nicht wäre, eine Alliance mit Sr. Königl. Majestät zu machen, so müsste man nicht dran denken; wäre aber von ihrem Interesse, sich mit Höchstderoselben zu alliiren, so wäre es eine servilische Dépendance, wenn man nicht zum Schluss schreiten wollte, sonder vorhero die Genehmhaltung von dem russischen Ministerio zu haben."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2171. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 mars 1746.

Les relations que vous m'avez faites le 25 du mois de février passé, et que le lieutenant Agarius m'a apportées, m'ont donné toute la satisfaction possible, tant par les éclaircissements que vous m'avez donnés sur les armements de la Russie, que par les autres détails que vous faites sur des circonstances bien intéressantes et curieuses, et dont je vous sais beaucoup de gré.

Comme les choses paraissaient être rétablies sur l'ancien pied, et que les inquiétudes que j'en ai eues, sont presque entièrement calmées, je ne trouve point convenable que vous fassiez des largesses de ma part,

là ou vous êtes, l'expérience m'ayant appris qu'il ne faut point faire de dépenses avec des gens tels que sont ceux qui sont à présent au timon des affaires de Russie, sinon quand ils nous peuvent faire incessamment ce que nous désirons d'eux; car de compter sur leur reconnaissance, c'est fort se mécompter. En conséquence de quoi, mon intention est que vous deviez laisser aller les choses leur train, en observant néanmoins toujours très bien les allures et les menées du ministre, de même que des Saxons, dont je me défie encore extrêmement nonobstant toutes leurs simagrées, et que vous ne négligiez rien qui a du rapport à mes intérêts.

Quant au lieutenant Hagert, vous savez déjà que je suis tout prêt à lui donner son congé, aussitôt que je serai assuré qu'on fera le pareil au colonel de Manstein. Je renverrais de bon cœur les vieux et invalides soldats russes, si cela pouvait aboutir à quelque chose; mais ayant appris combien peu me servent toutes les complaisances que j'ai eues jusques ici pour l'Impératrice, et que celle-ci ne peut rien faire pour moi, quand même elle voudrait, aussi longtemps que son ministre a seul la direction des affaires, j'attendrai sur ledit renvoi un temps plus convenable. Si notre ami[1] passe par Frankfort-sur-l'Oder, je ne manquerai pas d'y envoyer quelqu'un qui lui parlera.

Au reste, comme le carrosse que j'ai destiné à l'Impératrice, vient d'être achevé, je le ferai emballer et vous l'enverrai par mer; j'ai même envie d'envoyer, vers le temps que le carrosse peut être à Pétersbourg, le colonel de Grape, en apparence pour le présenter à l'Impératrice, mais au fond pour que vous vous en puissiez servir à faire des insinuations convenables à des personnes où vous le croirez nécessaire. Vous n'oublierez pas de me mander quelles impressions ont faites les deux grandes révolutions qui ont été en Angleterre par rapport au ministère. On m'a mandé que le ministre russien à Londres a paru être bien capot, lorsqu'il a appris que Carteret a été obligé de se démettre derechef de son emploi, qu'il avait eu 48 heures, et que les deux secrétaires d'État, Harrington et Newcastle, ont été rétablis. Je me réfère d'ailleurs aux dépêches qui vous parviendront de mes ministres.

Nach dem Concept. Federic.

2172. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 15 mars 1746.

Vos relations du 1er et du 4 mars m'ont été bien rendues. Vos soupçons que le lord Carteret avait formé quelque système avec les ministres de Russie, de Vienne et de Saxe, lequel n'aurait point été à mon avantage, ne sont que trop fondés, et je sais présentement ce que je dois croire des fréquentes conférences secrètes qu'il y a eu à Vienne entre les ministres autrichiens et celui de Russie, le sieur Lantschinski,

[1] Woronzow.

de même que de l'envoi secret de la cour de Dresde à Pétersbourg d'un certain secrétaire du cabinet, nommé de Lœben, de même que d'un prétendu marchand anglais que le lord Hyndford a dépêché en secret avec un gros paquet de lettres de Pétersbourg vers l'Angleterre. Enfin, j'ai des indices moralement certains que pendant que les ministres de l'Angleterre ont travaillé honnêtement pour les vrais intérêts de l'Angleterre, ils ont été les dupes des autres gens qui n'ont pas laissé de travailler en secret contre tout ce que lesdits ministres ont cru faire du bien, et qu'on a roidi la reine de Hongrie sous main de ne point se prêter aux conditions dont on était convenu par la convention d'Hanovre, en même temps qu'on a tâché de révolter les Russes contre moi, en leur fournissant même l'argent nécessaire pour rendre leurs troupes mobiles. Ce que je dis pourtant seulement pour votre direction; vous ne manquerez cependant point de parler à milord Harrington des risques que j'ai encourus, lorsque je m'étais tout-à-fait confié aux assurances qu'il m'avait données, et des dangers et des embarras où j'aurais été en me fiant à ses sincérations, si la Providence ne m'en avait sauvé miraculeusement; que je reconnaissais parfaitement bien que cela n'avait point du tout été de sa faute et qu'il avait été peut-être aussi trompé que moi là-dessus, mais qu'il concevrait à son tour combien il était nécessaire de ne pas souffrir que lord Carteret, comme l'instrument principal de tout le mal, fût à même de faire dorénavant de pareilles trames, et que j'abandonnais à ses lumières s'il ne serait d'une nécessité indispensable de ne plus permettre qu'il soit si proche à faire tant de mal qu'il a fait, mais de l'éloigner plutôt pour ne pas pouvoir plus être le ministre des iniquités, et que je me remettais ainsi sur lui, milord Harrington, qu'il prendrait ses mesures là-dessus.

Comme j'ai vu par votre relation les raisons pourquoi le roi d'Angleterre a été tant indisposé contre le sieur Pitt, et que j'ai reconnu pourtant que les sentiments que celui-ci a eus sont dignes d'un véritable Anglais, mon intention est que vous deviez prendre l'occasion à lui faire un compliment très obligeant de ma part, en l'assurant de toute mon estime et combien je souhaitais que ses principes fussent bien établis; que l'Angleterre et la Prusse seraient toujours alors dans la plus étroite harmonie du monde, ce qui ne pouvait se faire aussi souvent que l'Angleterre fût régentée des vues particulières d'Hanovre.

Je vous réitère les ordres que je vous ai donnés, de me mander au plus tôt possible ce que l'écuyer Sainson est devenu et s'il ne sera pas bientôt en état de retourner, lorsqu'il se sera acquitté des commissions que je lui ai données. Comme il aura apparemment ensemble les chevaux de bât qu'il m'a dû acheter, et que je crois que les occasions ne lui auront guère manqué d'avoir les deux étalons que je lui ai demandés encore, j'attends bientôt des nouvelles sur son retour.

Nach dem Concept. Federic.

2173. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Finckenstein berichtet, Stockholm 4. März: Der Reichsrath Baron von Hoepken hat ihm eine längere Eröffnung über die Beziehungen Schwedens zu Russland gemacht: „Que ce qu'il m'en disait, n'était que pour me faire sentir que la lenteur de la négociation ne venait que de la circonspection du ministère suédois, qui craignait de faire échouer une affaire aussi intéressante par trop de circonspection. Il me fit entendre en un mot qu'il fallait les regarder comme des pupilles qui voulaient se débarrasser d'une tutelle incommode et qui méritaient par conséquent de l'indulgence de la part de tous ceux qui s'intéressaient à leur sort."

Potsdam, 18. März 1746.

Es wäre jetzo das Moment critique von Schweden, da es zeigen müsste, ob es Sclave von Russland oder frei sein wolle.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2174. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN

Potsdam, 18. März 1746.

Der König befiehlt „wie, da bekanntermassen der Kaiserin und Königin von Ungarn Majestät bei letzterem Friedensschlusse sich engagiret habe, die Garantie des Reiches über den Friedenstractat quaestionis zu Wege zu bringen, also nunmehro darauf zu denken sei, auf was Art es anzugreifen wäre, dass gedachter Kaiserin und Königin Majestät solchem ihrem Engagement wegen der versprochenen Garantie nachkommen, oder wenigstens durch die Kron Engelland der Einhalt des neunten Articuls ermeldeten Tractats effectuiret und zum völligen Stande gebracht werden müsse."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2175. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 19 mars 1746.

Il m'est revenu de bonne main que l'affluence des seigneurs polonais doit être à Dresde extrêmement grande depuis quelque temps, et qu'il en arrive encore journellement. Mon intention est donc que vous deviez faire tout votre possible, tant pour en pénétrer le vrai motif que pour savoir au juste les insinuations que le comte de Brühl leur fait ou fait faire par ses confidents et par ses émissaires. Je suis presque disposé à croire qu'il y ait anguille sous roches, et qu'on n'ait en vue, par cet assemblage inusité de Polonais, là ou vous êtes, que de

leur faire goûter des choses assez préjudiciables à mes intérêts et de les préparer à des choses qui devront éclater à la diète future en Pologne.

Vous ne manquerez pas d'observer aussi de bien près le comportement du ministre russien à Dresde, et s'il n'entre pour quelque chose dans cette affaire-là. En quoi vous agirez pourtant avec toute la prudence possible.

Quant au baron de Gersdorf qui est venu solliciter son congé auprès de vous, il faut que je vous dise que je ne saurais point y déférer, cet homme ayant déserté mon service.

Federic.

Nach dem Concept.

2176. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Gräve berichtet, Wien 12. März, dass er Tags zuvor dort eingetroffen sei. „Meine bevorstehende Ankunft ist schon durchgehends bekannt, denen Leuten aber immer zweifelhaft gewesen; auf deren Vernehmung hat das Volk öffentlich gefrohlocket und Gott Lob und Dank gesaget, dass nur einmal wieder ein Königl. Preussischer Minister sich eingefunden. Denn Ew. Königl. Majestät allerglorreichste Waffen haben sich hier in den grössesten Respect und Erzittern gesetzet.“

Potsdam, 20. März 1746.

Der König befiehlt, dem Residenten zu antworten, „dass er, so viel es sich thun liesse, auf die Manœuvres des wienerschen Hofes wohl Acht haben und zu penetriren suchen sollte, wie die Sentiments dieses Hofes von seiner Unvermögenheit wären; ob derselbe einsehe, dass er nicht wohl im Stande wäre, Sr. Königl. Majestät sonderlich zu schaden, und wie sonsten derselbe gegen des Königs Majestät eigentlich gesonnen wäre.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2177. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 22. März 1746.

Des Königs Majestät haben dem Herrn Grafen von Finckenstein auf einliegende Relation [Stockholm 8. März] dahin zu antworten befohlen, wie Sie sehr approbirten, dass er unter der Hand sich mit dem dortigen französischen Gesandten über alle die zu nehmende Mesures concertirte, um dem jetzigen schwedischen Ministerio die Supériorité auf dem Reichstage zu verschaffen und solchem Partisans zu Wege zu bringen, auch das Interesse beider Königlichen Hoheiten zu befördern. Es sollte auch gedachter Herr Graf von Finckenstein deshalb Namens Sr. Königl. Majestät dem Successor sowohl als Dero Frau Schwester ein verbindliches Compliment machen, mit dem Beifügen, wie Höchst-

dieselbe Sich ein wahres Plaisir daraus machen würden, Dero Interesse auf alle mögliche Weise zu befördern. Des Königs Majestät verlangen, dass Ew. Excellenz Selbst alles dieses besorgen und mehrgedachten Grafen von Finckenstein deshalb mit gehörigen Instructionen versehen möchten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2178. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 24. März 1746.

Bei Gelegenheit der hierein zurückkommenden Gazette[1] haben des Königs Majestät resolviret, dass dem Herrn von Klinggräffen nach Dresden geschrieben werden solle, wie er an den Grafen von Brühl sagen sollte, dass des Königs Majestät verschiedentlich wahrnehmen oder erfahren müssen, wie beständighin allerhand Briefe aus Sachsen nach Holland, dem Reiche und insonderheit nach Polen geschrieben würden, worinnen Deroselben allerhand so höchst unwahre als verfängliche Imputationes, bald von einem bevorstehenden Campement im Magdeburgischen, bald von einem Dessein auf polnisch Preussen und dazu gemachten Praeparatorien, bald von Occupation, und was dergleichen chimérique, aber doch das Publicum revoltirende Faussetéten mehr wären, aufgebürdet würden. Des Königs Majesät wüssten zwar wohl, dass vernünftige und in Affairen bekannte Leute auf dergleichen Nouvellen keine Reflexion machten, und dass solche an sich mehr Verachtung, als releviret zu werden meritirten; wann aber es Deroselben injurieux wäre, dass das Publicum in Sachsen sich mit dergleichen Dingen entrainirte und dass dergleichen hauptsächlich aus Sachsen nach Polen divulgiret würden, so müssten Sie urtheilen, dass es feindselige Leute in Sachsen geben müsste, welche sich ein Vergnügen machten, des Königs Majestät, insonderheit in Polen, zu blamiren und der Nation allerhand verfängliche Idées zu machen. Da Sie das Vergnügen hätten, mit des Königs von Polen Majestät in vollkommener Freundschaft zu leben, so hofften Sie, der Herr Graf von Brühl würde nicht nur dergleichen ausgestreute Bruits detestiren, sondern auch solche Mesures zu nehmen wissen, dass denen unzeitigen Schreibern von dergleichen Dingen das Handwerk geleget werde, damit es sonsten nicht das Ansehen habe, als ob dergleichen ausgesprengete Unwahrheiten conniviret und nicht ohngerne gesehen würden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Liegt nicht vor.

2179. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 25 mars 1746.

J'ai vu, par le post-scriptum de votre relation du 11 de ce mois, tout ce que milord Harrington vous a dit touchant le rapport que le sieur de Villiers a fait de la première audience particulière qu'il a eue de moi.

Il y a dans tout cela quelque malentendu; c'est pourquoi vous direz à milord Harrington que je n'avais nul engagement ni liens avec la Hollande qui m'obligeassent à lui donner du secours, qu'il était connu que peu de temps après la paix de Breslau j'avais sollicité auprès des États-Généraux la garantie de ce traité et que je leur avais même offert mon alliance, mais que j'avais été refusé sur l'une, et qu'on avait fait peu ou point de cas de l'autre. Mais le cas même posé que j'aurais des engagements avec la Hollande, les Hollandais ne sont point attaqués à présent, et Bruxelles ne leur a point appartenu; d'ailleurs, lorsque j'ai eu la guerre dans mon pays, les Hollandais l'ont regardée avec des yeux bien indifférents, pour ne pas dire qu'ils ont même payé des subsides contre moi à la Saxe et à la reine de Hongrie; ainsi qu'il n'y aurait rien d'étrange qu'ils eussent la guerre dans leur pays sans que je m'en mêlasse. Mais que j'étais très persuadé que cela ne viendrait pas là et que, si les Puissances maritimes n'avaient pas l'intention de sacrifier leurs propres intérêts, en préférant les intérêts de la reine de Hongrie et de la Pragmatique Sanction à ce qu'elles doivent à elles-mêmes, j'étais très sûr qu'il ne dépendrait que d'eux de faire une bonne paix à des conditions justes et équitables; qu'outre cela, milord Harrington devait avouer lui-même qu'après la conclusion de la convention d'Hanovre, lorsque je m'étais vu pressé des Autrichiens et des Saxons et que j'avais réclamé l'assistance du roi d'Angleterre, on m'avait déclaré tout net qu'on ne pouvait point me donner d'autres secours, sinon de conseiller à la reine de Hongrie de se prêter à ce qu'on était convenu par la convention d'Hanovre, et que par conséquent ce traité, qui me renouvelait la garantie de la Silésie, ne m'aurait servi de rien sans la fortune de mes armes; que je regardais donc comme une chose indispensable qu'il fallait faire un nouveau traité entre l'Angleterre et la Prusse, dans lequel il était très nécessaire de stipuler les secours que l'Angleterre me devait fournir en cas que je fusse attaqué par la reine de Hongrie, par la Saxe ou par la Russie.

Vous devez dire encore à milord Harrington que j'envisageais cet armement de la Russie comme une suite des intrigues du lord Carteret, et dont les conséquences auraient pu devenir plus sérieuses pour moi, si le lord Carteret s'était soutenu; que, quant à lui, milord Harrington, j'aurai toujours beaucoup d'estime et de confiance pour sa personne, mais que je n'étais pas assez aveuglé sur mes intérêts pour fournir directement ou indirectement des secours à la reine de Hongrie, et que

par conséquent j'étais obligé de lui déclarer tout net qu'on ne devrait point s'attendre à voir voler mes troupes au secours de la Flandre autrichienne.

Quant aux intérêts de l'Angleterre et de la succession y établie, je les aurai toujours fort à cœur et ne m'en éloignerai point; mais que je ne les confondrais jamais avec les intérêts de l'électorat d'Hanovre, ni avec ceux de la reine de Hongrie.

Vous ne manquerez pas de détailler tout cela à milord Harrington de la manière la plus convenable et dans des termes bien polis, qui ne sentent ni aigreur ni reproche, mais qui le convainquent plutôt de la façon cordiale dont je veux toujours agir avec lui, et qui le persuadent du cas infini que je fais de sa personne, de sa pénétration et de sa droiture.

Federic.

Nach dem Concept.

2180. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 31 mars 1746.

J'ai reçu la relation que vous avez faite à mes mains propres le 26 de ce mois. Ce que vous me mandez par rapport à la négociation des subsides avec les Puissances maritimes, qui, bien loin d'être parvenue à sa perfection, paraît être encore fort en l'air, ne m'a point déplu, et je vous saurais bon gré, si, sans vous commettre néanmoins et sans vous faire remarquer, vous pouviez contribuer sous main à ce que le ministre espagnol réussisse préférablement à d'autres dans sa négociation sur ce sujet-là.

Federic.

Nach dem Concept.

2181. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 31. März 1746.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, dass Höchstdieselbe von der letzteren Relation des Herrn von Mardefeld de dato des 15. dieses sehr zufrieden wären und nunmehro erwarteten, was die Insinuationes des Lord Hyndford (welchem der Herr von Mardefeld ein gracieuses Compliment machen könnte) vor einen Effect auf das russische Ministerium thun und wie dieses sich hierauf betragen würde; welches Ew. Excellenz gedachtem Herrn von Mardefeld darauf antworten, vor das übrige aber denselben auf das fordersamste instruiren möchten, dass er alle Tractate quaestionis[1] mit dem Lord Hyndford dem russischen Hofe communiciren und übergeben möchte.

[1] Die Convention von Hannover und die Friedensverträge von Dresden.

Gleichfalls wollen des Königs Majestät, dass dem Herrn Le Chambrier auf seine letztere Dépêche vom 18. dieses geantwortet werden sollte, wie es Sr. Königl. Majestät ohngemein angenehm sein würde, wann die Krone Frankreich bei dem künftigen Frieden dem Churfürsten von der Pfalz, zu einiger Indemnisation wegen der ihm von den Oesterreichern höchst unbilliger Weise verursachten Schäden, das Limburgische zuwege bringen könte; es gönneten Se. Königl. Majestät solches nicht nur dem Churfürsten von der Pfalz sehr gerne, sondern wünscheten auch, dass das französische Ministerium diese Sache zu seiner Wirklichkeit bringen möchte. Im Uebrigen sollte der Herr von Chambrier instruiret werden, auf die fernere Negociationes von Frankreich mit dem von Twickel[1] sowohl als mit dem König von Sardinien genauest Acht zu geben, um zu sehen, was solche vor einen Train nehmen würden.

Von dem von Gräven zu Wien haben Se. Königl. Majestät noch zur Zeit keine andere Relationes erhalten, als diejenige, so Ew. Excellenz eingesandt habe. Da des Königs Majestät die Passage von dem zu Wien noch nicht public gemachten letztern Friedenstractat sogleich releviret haben, so habe nicht ermangelt, von allem demjenigen, so Ew. Excellenz desfalls an mich gelangen lassen, Gebrauch zu machen. Des Königs Majestät regerirten darauf, wie es nicht schaden könnte, wann demohnerachtet Ew. Excellenz mit der zuerst abgehenden breslauer fahrenden Post dem von Gräven noch ein 30 à 40 Exemplaria des letztern Friedenstractats zusendeten, um solche dorten noch mehr public machen zu können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2182. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Finckenstein berichtet, Stockholm 22. März: „Il se peut que le comte de Bestushew veuille amuser la Suède par de nouvelles propositions, mais j'ose assurer d'avance qu'il ne réussira pas à faire goûter à cette cour-ci toutes les mesures qui pourraient être directement ou indirectement contraires à Votre Majesté."

Potsdam, 2. April 1746.

Ich habe ihnen einmal mein Sentiment gesaget und muss es ihnen nun überlassen, ob sie darauf arbeiten wollen, um ihre Indépendance von Russland zu erhalten, oder Sclaven von diesem zu werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2183. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Leveaux berichtet, Warschau 26. März: „Il ne peut rien y avoir de plus étrange que la nouvelle qui courut avant-

Potsdam, 4. April 1746.

Der König befiehlt, Klinggräffen in Dresden zu beauftragen,

[1] Ueber die Sendung der holländischen Diplomaten Twickel von Wassenaer und Gilles nach Paris vergl. Zevort, Le marquis d'Argenson, S. 305. Ueber die Verhandlungen zwischen Frankreich und Sardinien 1746 siehe ebend. 290 ff.

hier par nos quartiers que les troupes de Votre Majesté s'étaient emparées des villes d'Elbing et de Thorn. Toute cette capitale en fut remplie et étonnée en même temps. En l'examinant, je trouvai qu'elle avait pris sa source de la relation d'un galopin du référendaire Zaluski . . . On peut par là juger, en quelque sorte, de l'origine d'autres contes ridicules qui nous choquent l'oreille."

Auszug aus der Ausfertigung.

„desfalls in energiquen Terminis mit dem Herrn Grafen Brühl zu sprechen und demselben convenablement zu verstehen zu geben, dass man es nicht wieder bei dem vorigen anfangen noch sich an Höchstdieselbe auf dergleichen Art zu reiben suchen möchte, da dergleichen Pueterien kein gutes Geblüte machen könnte."

Eichel.

2184. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 7. April 1746.

. . . „Wegen des, so der Herr Andrié in seinen Postscriptis vom 18. und vom 22. dieses von der Declaration des Mylord Harrington berichtet hat, nach welcher die Kron Engelland nichts weiter als den Einhalt der Hannoverschen Convention garantiren, von dem mit Sachsen geschlossenen Tractat aber sich nicht meliren will, so habe Ew. Excellenz melden sollen, wie zwar des Königs Majestät die renouvelirte Versicherung von der englischen Garantie der Convention, und in specie von der über Schlesien und Glatz, gerne acceptiren, dabei aber ganz übel zufrieden seien, dass der englische Hof ratione des Friedenstractats mit Sachsen dasjenige zu erfüllen refusiret, was unter Mediation dessen Ministre in gedachtem Tractat solenniter stipuliret worden ist. Höchstdieselbe wollen daher, dass der p. Andrié darüber noch mit nächster Post gebührend instruiret und ihm aufgegeben werden soll, bei dem Mylord Harrington desfalls nochmalen Repräsentationes zu thun. Hierbei habe Ew. Excellenz nur dieses noch im Vertrauen zu melden mir die Ehre geben wollen, wie des Königs Majestät hauptsächlich deshalb über diese Declaration ombragiret seind, weil Sie es als eine Cheville nehmen, so das englische Ministerium machet, um denen Sachsen so mehr Gelegenheit zu lassen, gelegentlich allerhand Motus wegen des Dresdener Frieden zu machen und deshalb mit dem russischen Hofe so freier zu machiniren, wie denn des Königs Majestät sogar soupçonniren, dass dieses vielleicht mit dem beständig fortwährenden Armement der Russen gewisse Rapports habe" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2185. AN DEN GEHEIMEN LEGATIONSRATH VON GRÄVE IN WIEN.

Potsdam, 8. April 1746.

Da wiener Briefe melden wollen, dass verschiedene von denen in Hungarn stehenden österreichischen Regimentern die Ordre bekommen hätten, nach denen polnischen Grenzen und besonders nach der Gegend des zipser Landes zu rücken, so verlange Ich zu wissen, ob diese Nachrichten gegründet seind, und auf den Fall, dass es an dem wäre, was die eigentliche Ursachen von dergleichen Mouvement der Regimenter sein mögen. Ihr habt Euch also unter der Hand darnach zu erkundigen und, falls Ihr davon etwas zuverlässiges erfahret, ein solches zu melden.

Friderich.

Nach dem Concept.

2186. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 avril 1746.

Je suis fort content de la relation que vous m'avez faite le 22 du mois passé de mars. En réfléchissant sur tout ce que vous me mandez, je crois que dans tous les préparatifs que la Russie fait, il y a jusqu'ici plus d'ostentation que de réalité, et que de la déclaration que Tschernyschew a faite depuis peu à Berlin, savoir que ses ordres étaient de se tenir prêt à être rappelé, il en sera de deux choses une, ou que la cour de Russie insistera tout de bon sur votre rappel, auquel cas je traînerai pourtant l'affaire par toutes sortes de moyens jusqu'au retour de Woronzow, ou qu'on me veut intimider par le rappel de Tschernyschew, voulant me faire accroire par là que tous ces préparatifs de guerre n'ont en but que moi.

Quant au capitaine Grant, Écossais, je l'agrée très volontiers, après tout le bien que vous m'en dites, ainsi que je l'accommoderai en mon service d'une manière qu'il en sera content, et que vous devez me l'envoyer ici le plus tôt le mieux. Au reste, je vous recommande encore d'aider, autant que vous pourrez, le colonel Manstein, pour qu'il ne reçoive quelque affront et qu'on se ravise à la fin à lui envoyer son congé.

Federic.

Nach dem Concept.

2187. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

André berichtet, London 29. März, dass er Harrington auf die geringe Neigung der Höfe von Wien und Dresden, bei den Generalstaaten dem Friedensvertrage gemäss die Garantie der dresdner

Potsdam, 10. April 1746.

Des Königs Majestät haben allergnädigst mündlich declariret, wie Sie aus den angeführten Ur-

Friedensschlüsse zu reclamiren, aufmerksam gemacht habe. „Il m'a fait observer très judicieusement qu'il n'était pas surpris de cela; mais que, comme l'essentiel pour Votre Majesté était la garantie de l'Angleterre pour la Silésie et le comté de Glatz selon la convention d'Hanovre et sur le pied du traité de Breslau, qu'on était prêt d'expédier et d'y engager aussi les États-Généraux et les autres puissances sur le pied de ladite convention, il ne voyait dans les traités de Dresde aucun article qui n'est point dans la convention d'Hanovre, assez important pour mériter l'attention de Votre Majesté, ni que leurs garanties par les Puissances maritimes puissent Lui être de quelque utilité, ne s'agissant que de petits objets, sur lesquels on pourrait rencontrer des obstacles au parlement si on ne se tenait pas accolé à ladite convention. Et qu'enfin il ne doutait pas que Votre Majesté n'entrât dans cette voie, qui était toute naturelle, sans faire d'attention si les cours de Vienne et de Dresde y condescendent de bonne grâce ou non, puisqu'on n'a pas besoin de leur réquisition pour l'exécution des engagements pris avec Votre Majesté."

sachen mit derjenigen Garantie von Engelland, sowie solche von Mylord Harrington angetragen, zufrieden sein wollten. Welches Höchstdieselbe mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, um den p. Andrié darnach zu instruiren und zugleich zu besorgen, dass sothane Garantie auf das verbindlichste und sonder einige Chevilles mit einzuflechten fordersamst expediret werden möge.

Noch habe Ew. Excellenz hierdurch unterthänigst melden sollen, wie der Herr Generalfeldmarschall von Buddenbrock an des Königs Majestät geschrieben, dass man österreichischer Seits schlechte Anstalten zu Bezahlung wegen der bereits ausgewechselten und noch auszuwechselnden österreichischen Kriegesgefangenen mache, woran sich doch die Endigung des Auswechselungsgeschäftes lediglich accrochirte; und obgleich der zur Verpflegung der österreichischen Kriegesgefangenen befindliche Commissarius von Freydhoffer sowohl als die österreichische Auswechselungscommissarii vorgaben und versicherten, deshalb ohnaufhörlich an ihrem Hofe zu instantiiren, so vermeinet gedachter Herr Generalfeldmarschall dennoch, dass sich die österreichische Commissarii die guten Diäten, so sie indess zögen, wohl gefallen liessen.

Des Königs Majestät haben mir dahero befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe entweder an den Herrn Grafen von Harrach oder sonsten, wo es von Effect sein könnte, schreiben möchten, man bäte, diesem Auswechselungsgeschäfte einmal ein Ende zu machen; man wäre willig und bereit, die noch zurückseinde Kriegesgefangenen gerne loszugeben, es käme nur pur auf das wenige Geld an, so man auf die ausgewechselte und noch auszuwechselnde Kriegesgefangene verwandt und vorgeschossen hätte, alsdann dieses Geschäfte sogleich geendiget werden könnte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2188. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 11. April 1746.

Der König befiehlt, Chambrier in Paris anzuweisen: „er möchte nur continuiren zu versichern, dass Se. Königl. Majestät nach dem Verlangen des französischen Hofes continuiren lassen würden, bei der Reichsversammlung bestmöglichst dahin arbeiten zu lassen, dass das Reich neutral bliebe.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2189. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 12. April 1746.

Da die vom Herrn von Klinggräffen heute hier angekommene Relationes noch nicht dechiffriret werden können, des Königs Majestät bei Eröffnung derselben ohnchiffriret gefunden haben, dass die Russen bei der République Polen sowohl als zu Dresden einen freien Durchzug durch Polen nach Livland vor ihr bei Smolensko zu stehen habendes Corps d'armée gesuchet haben, so seind des Königs Majestät darüber etwas inquietiret worden und haben dahero resolviret, wie dass fordersamst an den p. Andrié geschrieben und ihm aufgegeben werden soll, bei Mylord Harrington zu gehen und demselben zu sagen, welchergestalt die Russen bisher armiret hätten und dass sie nunmehro ihre bei Smolensko gehabte Truppen nach Livland marschiren liessen und da also eine grosse Force zusammenzögen. Dergleichen Manoeuvre in Livland könnte niemanden gelten als nur Sr. Königl. Majestät allein. Höchstdieselbe könnten zwar keinen Prätext, Ursach noch Absicht finden, warum die Russen Sie attaquiren und mit Deroselben einen Krieg anfangen wollten noch könnten; weil es aber doch eine Sache wäre, so sich zutragen könnte, dass jemand, so auf der Strasse ginge, von einem tollen Hund gebissen würde, so liessen Höchstdieselbe Mylord Harrington fragen, was Engelland sich engagirte, vor Se. Königl. Majestät zu thun, im Fall Sie von denen Russen attaquiret würden. Hierbei soll dem Andrié ferner aufgegeben werden, dass, wenn Lord Harrington etwa antworten möchte, dass er nicht glauben könnte, ja versichert wäre, dass die Russen dergleichen je entrepreniren sollten noch würden, so soll er, der Andrié, dennoch auf eine kategorische Antwort bestehen, was Se. Königl. Majestät vor Hülfe zu gewärtigen hätten, im Fall der vorgedachte Cas existirte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2100. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 avril 1746.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 26 du mois dernier de mars. Je me remets à ce que j'ai ordonné à mes ministres à vous mander. Plus j'envisage tout ce qui se passe en Russie, plus je me confirme dans le sentiment que j'ai eu jusqu'ici, que, nonobstant le noir et malin vouloir du chancelier de Russie, ni la Russie ni les Autrichiens et Saxons ne me pourront entamer, manque d'argent; et quoique la Russie fasse des démonstrations qui devraient m'ombrager et qui doivent vous tenir extrêmement alerte sur ce qu'on intrigue là où vous êtes, et sur ce qu'on a envie de faire contre moi, pour m'en informer bien exactement, je me fie néanmoins encore sur le ministère britannique d'à présent et sur la nation anglaise, qui paraissent être fort portés pour moi; ainsi que je me flatte que tous ces grands préparatifs de la Russie s'en iront en fumée. Une sage prévoyance demande pourtant que vous ne discontinuiez pas à observer de bien près toutes les allures du ministre et de mes soi-disants amis nouvellement réconciliés, c'est-à-dire les Autrichiens et les Saxons, et de m'en informer le plus exactement qu'il sera humainement possible, les conjonctures étant trop critiques pour que vous ne deviez vous appliquer extrêmement à approfondir toutes les intrigues et menées de mes ennemis, pour m'en informer à temps.

Je trouve vos raisons, par rapport au colonel de Grape, trop justes[1] pour que je dusse plus penser à l'y envoyer; je souhaiterais pourtant de savoir de vous quel personnage je dois envoyer pour présenter à l'Impératrice le carrosse que je lui ai destiné, et si c'est plutôt par vous que je le dois faire présenter; sur quoi j'attends votre avis au plus tôt possible.

J'approuve fort la réponse que vous avez faite aux officiers hussards russiens qui vous ont témoigné d'envie d'entrer en mon service. Il y en a qui sont de cœur et de tête et qui ont la renommée d'une bravoure distinguée; je les accepterai, mais quant au reste, je ne m'en soucie guère, étant pourvu d'officiers de hussards dont j'ai raison à me louer.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Mardefeld's Gründe sind enthalten in einem Schreiben an Podewils vom 26. März: „Grape est en aversion auprès de l'Impératrice et haï des ministres; d'ailleurs, malgré son esprit et sa souplesse, il n'a pas ce qu'il faut pour plaire ici ni pour y faire des progrès, et assurément il ne produirait aucun bien par la connaissance qu'il a contractée à Kiel avec quelques Holsteinois" etc. Ueber frühere Sendungen Grape's nach Russland vergl. Bd. II, 315. 412.

2191. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A ZERBST.

Berlin, 12 avril 1746.

Madame ma Cousine. Votre Altesse m'a sensiblement obligé en me communiquant la lettre de Sa Majesté l'impératrice des Russies,[1] dont je Lui renvoie l'original ci-joint. J'avoue que le choix d'un ministre qui ait les qualités requises pour être agréable à la cour de Russie, m'embarrasse extrêmement, et j'aurais été charmé que le baron de Mardefeld eût eu le bonheur de regagner la confiance de Sa Majesté Impériale et de son ministère. Cependant comme je vois qu'elle insiste constamment sur son éloignement, je ne manquerai pas de satisfaire ses désirs, sans entrer dans l'examen des raisons qui peuvent lui avoir inspiré de l'aversion pour la personne de mon ministre. Il me suffit qu'elle souhaite son rappel, mon unique attention étant de conserver la précieuse amitié de Sa Majesté Impériale, de cultiver et de cimenter avec tout le soin imaginable la bonne harmonie et l'union étroite qui subsiste entre nous, et de la prévenir sur tout ce qui peut lui faire plaisir et contribuer à sa satisfaction.

C'est de quoi je vous prie, Madame, d'assurer fortement Sa Majesté Impériale et d'être persuadée de la sincérité des sentiments d'estime et d'affection avec lesquels je suis, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

2192. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 15. April 1746.

Wegen der heut eingelaufenen Relation vom 5. dieses von dem Herrn Grafen von Finckenstein, wovon vermuthlich das Duplicat schon gestern bei Ew. Excellenz eingelaufen sein wird, soll auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät mündliche Resolution an Ew. Excellenz dahin melden, wie Höchstderoselben Sache hierunter ganz simpel wäre und Sie gedachte Alliance so gar nöthig nicht hätten; es sollte also der Herr Graf Finckenstein nur sagen, des Königs Majestät glaubeten, die gute Politique erforderte es, dass, wenn zwei Nachbaren sich vor dem dritten Nachbar fürchteten, sie sich alsdann verbinden müssten, dass zwei gegen einen ständen. Des Königs Majestät hätten Sich gegen Schweden darin angeboten. Das einzige Mittel, aus der russischen Subordination zu kommen, wäre, sich mit Sr. Königl. Majestät zu verbinden, et que c'était à présent à eux à savoir s'ils voulaient devenir une nation tributaire de leur ennemi, ou s'ils voulaient recouvrer la liberté par l'assistance de leur ami; que Sa Majesté ne pouvait plus dire ni faire qu'Elle avait déjà fait jusqu'à présent, et qu'en cas qu'ils ne voulussent pas que l'af-

[1] An die Fürstin von Zerbst, d. d. Petersburg 22. Februar a. St. 1746.

faire se consommât à présent, Sa Majesté craignait par amitié pour eux qu'ils ne fussent les premiers à s'en repentir. Le comte Finckenstein doit rapporter l'exemple de la Hollande, à qui Sa Majesté avait offert son amitié et son alliance l'année 1743; que la Hollande l'avait refusée alors assez grossièrement: à présent qu'ils voient que les Français pourraient porter leurs armes sur le territoire de la République, ils en étaient aux regrets d'avoir refusé une alliance dont ils auraient pu retirer un fort grand secours dans les conjonctures présentes.

Des Königs Majestät fügten hierauf vor Sich noch hinzu, wie Sie nunmehro die Herrn Schweden machen lassen würden, was selbige am diensamsten fänden; dass Höchstdieselbe wohl einsähen, dass Sie von gedachter Kron, wenn es der Cas erfordern sollte, keine sonderliche und reelle Assistance zu gewärtigen hätten; es wäre aber nur um den Namen und um den Bruit, so es machte, pour en imposer.

Dieses ist es, wie Se. Königl. Majestät Sich von Wort zu Wort exprimiret haben, und welches Ew. Excellenz zu melden nicht ermangeln sollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2193. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 16 avril 1746.

Le marquis de Valory s'avisa ces jours passés de demander à un de mes ministres si c'était de mon sérieux de vouloir la paix; que l'on en doutait en France, sur ce qu'on était averti que dans le même temps que j'avais fait dire à sa cour que je m'étonnais de la modestie de ses propositions par rapport aux conquêtes des Pays-Bas, j'avais aussi fait insinuer aux États-Généraux qu'ils n'avaient qu'à tenir ferme pour obtenir de meilleures conditions de paix que celles que la France leur avait d'abord offertes.

Je me doute d'où le coup part. Il ressemble trop aux artifices ordinaires de la cour de Dresde, ou peut-être du marquis de Stainville, pour lui chercher une autre origine. Vous ne laisserez pourtant pas de vous en informer plus précisément auprès du marquis d'Argenson, en lui faisant part du discours du sieur de Valory, et de traiter l'avertissement en question de calomnie atroce et d'imposture grossière; que j'en pourrais hardiment appeler au témoignage des Hollandais mêmes, que je croyais trop honnêtes gens pour me prêter des insinuations infiniment éloignées de mes sentiments, toute mon attention ayant été de leur en inspirer de pacifiques et de les détourner des résolutions violentes et extrêmes que d'autres tâchaient de leur inspirer.

Federic.

Nach dem Concept.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

2194. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

[Potsdam], 18. April 1746.

Des Königs Majestät haben die letztere Relation vom 4. dieses des Herrn von Chambrier nicht sonderlich interessant gefunden, inzwischen aber doch demselben auf das Postscriptum sothaner Relation zu antworten befohlen, dass derselbe den Stainville wohl observiren und nicht aus den Augen lassen, sondern Acht haben solle, ob derselbe secrètement etwas negociirte oder sich ganz stille hielte, oder aber ob sonsten Émissaires von dem wienerschen Hofe sich dorten befänden, die etwas mit den Ministres von Frankreich negociirten.

Anbei sollte er suchen, den Marquis d'Argenson alleine zu sprechen und ihm en confidence zu sagen, wie man die sichere Nachricht habe, dass der in Russland befindliche österreichische Minister, der General Pretlack, sich entfallen lassen, dass die Königin von Hungern ihren geheimen und separaten Frieden mit Frankreich gemachet habe, vermöge welchen die Kron Frankreich ihr die Garantie von der Lombardie versprochen und dabei dieselbe nicht zu hindern sich engagiret habe, dass sie Schlesien wieder nähme. Des Königs Majestät wüssten zwar wohl, was Sie von dergleichen halten sollten; inzwischen sei es an dem, dass zwischen Russland, dem wienerschen und dem dresdenschen Hof allerhand tramiret werde, welches, wenn es nicht in Zeiten contrecarriret würde, von sehr weit aussehenden Suiten sein dörfte, davon Sie den Marquis d'Argenson weiter en confidence informiren würden, sobald Sie auf den Grund näher sehen könnten. Was nun der Marquis d'Argenson darauf antworten, und was vor Contenance er dabei halten würde, solches sollte der Chambrier wohl observiren und davon berichten; wie denn Ew. Excellenz denselben von den, jedoch nur nöthigsten, Umständen instruiren möchten. Wo möglich sollte dieses mit der morgenden Post abgehen.

Noch haben des Königs Majestät allergnädigst befohlen, dass dem Herrn Grafen von Finckenstein zu Stockholm alles dasjenige geschrieben werden sollte, was der Graf Lieven, jedoch ohne diesen eben zu nennen, gesagt, und was der Herr von Mardefeld von denen bösen Absichten des Bestushew gegen den Kronfolger von Schweden und von allen Menées, so ersterer deshalb gebrauchet, gemeldet hätte.

Gedachter Herr Graf von Finckenstein sollte deshalb mit des Kronfolgers Königl. Hoheit alleine sprechen und ihm solches im Vertrauen hinterbringen, mit dem Beifügen, des Kronfolgers Hoheit würden daraus sehen, was die Russen mit ihm und mit seiner Königl. Majestät intendirten, und wie nöthig es also sei, die gehörige Mesures deshalb zu nehmen; so lange die Kron Schweden und Se. Königl. Majestät nicht mit einander uniret und verbunden wären, so würde beiderseits keiner respectiret, sobald beide aber verbunden wären, würde jedermann solches respectiren und würde daher der Prinz die Nothwendigkeit sehen, sich mit des Königs Majestät zusammenzusetzen. Der Graf Finckenstein

sollte ihn zugleich des Apologue vom Pferdeschwanz erinnern, da jemand solchem den Schwanz ausreissen wollen, und nachdem er solchen zusammengefasset und mit allen Kräften daran gezogen hätte, sich vergebens bemühet habe; als er aber ein Haar nach dem andern gefasset und ausgerissen, sei es ihm ohne Mühe reussiret. Die Application davon sei, dass, wenn wir uns beide, einer nach dem andern, culbutiren lassen wollten, so würde einer nach dem andern verloren gehen. Die Russen wollten ihm so viel übels wie Sr. Königl. Majestät, blieben wir aber zusammen, so respectirten sie uns beide.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2195. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 17. April: „Je ne manquerai pas d'adresser à Chambrier la lettre du baron de Mardefeld pour le comte de Woronzow, en l'avertissant, si Votre Majesté le trouve à propos, par une dépêche chiffrée d'informer ce ministre des puissants motifs qui doivent l'obliger de hâter son retour, si tant il y a qu'il ne craigne pas lui-même de retourner en Russie, où peut-être il ne se croit plus en sûreté, depuis que son collègue y est devenu le tout-puissant et qu'il sait à quoi il doit s'attendre de lui."

Potsdam, 18. April 1746.

Wenn er an Woronzow schriebe, so sollte er sich sehr wohl in Acht nehmen und die Précaution absolument gebrauchen, dass der Brief, so wie er dem Woronzow gelesen wäre, sogleich durch Chambrier selbst verbrennet würde, denn sonsten wäre es nicht Rath, und gar zu viel risquiret.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2196. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Wallenrodt berichtet, Landsberg a. W. 15. April, über eine Conferenz mit dem Fürsten Jablonowski. Derselbe fürchtet, dass der dresdner Hof im Einverständniss mit den Familien Czartoryski und Poniatowski auf dem nächsten Reichstage versuchen wird, die polnische Krone erblich zu machen. Die Rüstungen Russlands seien nur bestimmt, diesen Plan zu unterstützen und der Hof verbreite das Gerücht, dass auch Preussen sein Vorhaben billige. Jablonowski wünscht deshalb, dass Preussen durch ein Manifest das Gegentheil erkläre; seine Reise nach Berlin und Paris habe den Zweck, den Sturm, der sein Vaterland bedrohe, zu beschwören.

Potsdam, 19. April 1746.

Eichel meldet auf Befehl des Königs, „wie es Sr. Königl. Majestät vorkäme, dass bei der Sache viel Passion de Familles mit wäre; dass Höchstdieselbe Sich deshalb nicht eher öffentlich declariren könnten, bis dass es die rechte Zeit dazu wäre; dass da es so ofte angegangen wäre, die Diète zu rompiren, es bei der künftigen auch angehen würde und hoffentlich nicht viel Mühe damit kosten dörfte; und dass endlich Se. Königl. Majestät Sich mit denen Herren Polen

nicht zu sehr einlassen würden, weil es mehrentheils auf Geldziehen angesehen wäre.

Ausser diesem soll . . . annoch melden, wie Ew. Excellenz dem Marquis de Valory sagen möchten, dass es höchst nothwendig wäre, bei seinem Hofe zu instantiiren, damit dem französischen Minister zu Stockholm genügsame Gelder übermachet würden, um das schwedische Ministerium und die jetzige Regierung wider alle gefährliche Absichten der englischen Faction sowohl als der russischen zu souteniren, da sonsten dorten alles bouleversiret werden und die allergefährlichsten Suiten vor Frankreich selbst daraus entstehen würden. Welchen jetzo noch sehr leicht vorzukommen sei, daferne man in Frankreich nur keine Zeit versäumen und dessen dortigen Minister mit hinlänglichen Fonds versehen wollte.

Demnächst möchten Ew. Excellenz den p. Chambrier auf gleiche Art insinuiren, damit er dieser Sache halber bei dem französischen Minister instantiire und es pressire.

Dem Herrn Grafen von Finckenstein hätten Ew. Excellenz von allem diesen gehörige Notification zu geben, mit dem Beifügen, dass derselbe des Kronfolgers Hoheit solches hinterbringen möchte, um Dieselbe dadurch zu überzeugen, wie angelegen Sich des Königs Majestät des Kronfolgers Interesse wider die gefährliche Machinationes des jetzigen russischen Ministers sein liessen und dass Höchstdieselbe alles darunter thäten, so nur in Dero Vermögen wäre. Sie wären sonsten beständig des Sentiments, dass vor die Kron Schweden und die Wohlfahrt der dortigen Nation nichts interessanteres sein könne, als mit Sr. Königl. Majestät sich baldmöglichst und je eher je lieber aller darwider gemachten Machinationen ohnerachtet zu alliiren" . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2197. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 18. April: „Je crois que le meilleur parti qu'on peut prendre d'informer Woronzow de tout ce qui est necessaire de lui mander, sera d'en charger le baron Chambrier par une dépêche chiffrée qu'il peut lui lire d'un bout à l'autre, et d'écrire seulement une lettre en termes généraux à ce comte, dans laquelle on se réfère à tout ce que Chambrier lui dira."

Potsdam, 19. April 1746.

Dieses ist sehr gut auf den Fall, dass er durch Paris gehet. Wie wird es aber geschehen, wenn er eine andere Tour nimmet?

Den Fürsten Jablonowski denkt Podewils während seines Besuches in Berlin mit allgemeinen Freundschaftsversicherungen hinzuhalten.

Es ist Mir gar nicht lieb, dass er nach Berlin kommet, wegen der Ombrage, so die Sachsen darob fassen werden. Man muss ihm also heimlich mit aller ersinnlichen Po-

litesse begegnen, öffentlich aber ganz gleichgültig ansehen, ihn aber secrètement avertiren, dass es aus Ménagement vor ihn und seine Partie geschehe und dass wir uns nichts wollten merken lassen, weil es noch nicht die Zeit davon wäre, und dass wir also noch den Éclat davon vermeiden wollten.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2198. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 19 avril 1746.

Comme tout le monde a été jusqu'à présent en attente sur le grand armement que la Russie a fait, en rassemblant toutes ses forces dans la Livonie, et que moi surtout ai eu bien des raisons d'y être attentif, je viens d'être informé, à n'en pouvoir presque pas douter, qu'on y médite de m'attaquer conjointement avec les cours de Vienne et de Dresde.

Il m'est revenu que le ministre autrichien à la cour de Pétersbourg, le général Pretlack, a fait entrevoir au sieur d'Aillon, ministre de France, que la paix était faite secrètement entre sa cour et celle de Versailles, à condition que l'impératrice-reine de Hongrie cèderait Tournai, Luxembourg etc. à la France, que celle-ci lui garantirait la possession de la Lombardie et promettait de ne point mettre d'empêchement à ce que cette Princesse recouvre la Silésie, et que, dès qu'elle aurait ainsi les mains libres, elle viendrait tout à la fois, avec les Russes et les Saxons, à m'attaquer en différents endroits.

On m'avertit d'ailleurs que le ministère d'Hanovre n'a pas peu de part dans ces complots; qu'il y a actuellement une négociation entre le ministre autrichien à Hanovre, le baron de Jaxtheim, et ceux d'Hanovre, et que les ordres qui passent du roi d'Angleterre par les mains du ministère d'Hanovre, sont bien différents de ceux qu'on fait expédier par celui de la Grande-Bretagne, et que même milord Hyndford, très honnête homme d'ailleurs, n'a pas instruit encore le ministre russien, le comte Bestushew, des ordres dont il a été muni du ministère anglais, d'appuyer mes intérêts — sans doute par quelque ordre secret qui lui est parvenu par la voie d'Hanovre

Mon intention est donc que vous deviez aller auprès de milord Harrington et demander à lui parler tout seul — et en tout cas en présence du duc de Newcastle — en lui disant de ma part confidemment que, par la confiance que j'avais toujours mise en sa personne et en sa droiture, je voudrais bien lui confier toutes ces nouvelles qui m'étaient parvenues; que pour la grande confiance que j'avais toujours eue en lui, je le priais de me dire sincèrement ce que j'aurais à attendre de la Grande-Bretagne en cas que le complot susdit vînt à se réaliser et que les Autrichiens vinssent à m'attaquer, conjointement avec les

Russes et les Saxons; et comme d'ailleurs j'étais presque obligé de croire que le ministère d'Hanovre était fort impliqué dans ces complots-là, je lui demandais si nonobstant de cela, et malgré le malin vouloir du roi d'Angleterre, que je savais n'être nullement porté pour moi, la nation anglaise remplirait les engagements pris par la garantie sur notre convention, en m'assistant, quand même le cas devrait arriver que le roi d'Angleterre fasse marcher de son chef ses troupes hanovriennes contre moi. Que j'espérais et souhaitais que tout l'orage susdit se dissiperait encore, mais que, dans des conjonctures si épineuses et brouillées, je devrais savoir au moins ce que j'avais à attendre de la nation britannique, afin que je puisse prendre à temps mes mesures et régler mes arrangements là-dessus.

Vous ne manquerez pas d'être bien attentif sur tout ce que Milord vous répondra là-dessus, et de m'en faire un rapport bien exact.

Au reste, comme le roi d'Angleterre a pris sur soi, par l'article 9 du traité de paix de Dresde, conclu entre moi et la reine de Hongrie, de joindre ses soins pour le faire garantir, entre autres, par tout l'Empire, je veux que vous deviez bien presser milord Harrington afin que cette promesse solennelle soit accomplie de la part du roi d'Angleterre.

Nach dem Concept. Federic.

2199. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 19 avril 1746.

Venant à être averti, par un bon canal, que la cour de Dresde a envoyé depuis peu divers courriers à celle de Pétersbourg sous différents déguisements, et qui ont pris leur route par la Moravie et la Pologne, pour éviter mes États, et que d'ailleurs le secrétaire saxon, nommé de Lœben, dont vous m'avez parlé dans quelqu'une de vos relations, pendant son dernier séjour à Pétersbourg s'y est dit lieutenant et a porté l'uniforme d'un régiment — j'en conclus que la cour de Dresde trame quelque chose à celle de Pétersbourg dont elle voudra me dérober la connaissance. C'est pourquoi j'ai bien voulu vous en avertir, afin que vous puissiez être sur vos gardes là-dessus et tâcher de bien approfondir ce qui se trame entre ces deux cours et celle de Vienne.

Vous n'en devez point parler au comte de Brühl, mais vous devez bien prendre l'occasion d'en dire quelques mots au comte de Hennicke seul, en lui donnant à entendre que, comme j'étais bien informé de toutes les trames et menées secrètes entre sa cour et celles de Vienne et de Pétersbourg, je le voulais ignorer encore, mais que je souhaitais que sa cour pensait bien à ce qu'elle faisait, pour ne pas s'attirer de

nouveaux malheurs, qui sûrement seraient pis que ceux qu'elle avait déjà essuyés. Vous ne manquerez pas de me mander ce qu'on vous a répondu là-dessus.

Federic.

P. S.

Quand vous aurez l'occasion de dire confidemment au comte de Hennicke tout ce que je viens de vous ordonner par ma lettre, vous ajouterez encore d'une façon bien polie que, bien que ma résolution invariable fût de vivre toujours dans une parfaite amitié avec le Roi son maître et de contribuer en tout ce qui pourra rendre notre harmonie parfaite, néanmoins je le priais, lui, comte de Hennicke, de se bien ressouvenir de tout ce que je lui avais dit du temps de mon dernier séjour à Dresde, lorsque je l'avais entretenu tout seul dans une des chambres où je fus logé alors; que du reste je lui faisais réitérer les assurances de toute mon estime.

Nach dem Concept.

2200. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 avril 1746.

J'ai reçu presque à la fois les dépêches que vous m'avez faites le 2 et le 4 de ce mois, et vous sais bon gré de toutes les particularités intéressantes que vous m'y détaillez.

Bien que je croie encore que, malgré tout le malin vouloir du Chancelier et des cours de Vienne et de Dresde, aussi, peut-être, de celle d'Hanovre, le temps où elles pourront exécuter leurs pernicieux desseins contre moi, ne paraît pas être si proche, si l'on ne me veut entamer qu'après la paix faite entre la France et la reine de Hongrie, étant absolument faux que la cour de Vienne ait fait sa paix secrète et particulière avec celle de Versailles, et que même cette paix me paraît si reculée qu'il faudra peut-être encore deux campagnes, avant que de pouvoir finir cette guerre — je suis néanmoins bien intrigué sur le complot susdit; car si la cour de Russie a autant de mauvaise volonté contre moi que vous le dites, il est raisonnablement à croire qu'on prendra son temps à m'assaillir, dès que la pacification de la reine de Hongrie avec la France sera faite, et que la cour de Russie y mènera alors le branle et fournira le prétexte. C'est pourquoi vous ne devez point vous relâcher à employer tout votre savoir-faire pour découvrir les intrigues des cours de Vienne et de Dresde avec celle de Pétersbourg, et pour pénétrer la véritable destination de l'armement de la Russie, comme aussi de me mander toutes les dispositions militaires qu'on fait en Russie. Vous dites que les Russes sont peu à redouter, puisqu'ils ont fort peu de bons généraux et que leurs troupes ne valent

rien; sur quoi, il faut que je vous réponde qu'il ne s'agit pas dans ce moment-ci de bons ou de mauvais généraux que la Russie ait, mais il ne s'agit que du nombre; qu'il faut que vous considériez que, si je suis attaqué d'un côté dans la Silésie par la reine de Hongrie, sa paix faite avec la France, elle peut m'opposer au moins 60,000 hommes, que la Saxe y en pourra mettre alors en campagne 20,000 hommes; ajoutez à cela la Russie avec 40,000: voilà déjà 120,000 hommes contre lesquels il faut se défendre. Mes forces montent à 130,000 hommes; décomptez-en les garnisons qu'il faut que je laisse dans les forteresses que j'ai: vous trouverez que je ne puis mettre en campagne que cent-dix à douze mille hommes. Après cela, jugez des dépenses énormes qu'il me faut pour entretenir ce monde dans mon pays. Outre cela, on peut-être heureux dans une guerre dans deux on trois occasions: qu'on ait quelque revers dans une autre, les choses peuvent alors prodigieusement risquer; et qui me répond d'ailleurs que le Danemark et l'Hanovre ne s'engagent aussi, dès qu'ils verront une ligue si forte contre moi? De tout cela, je conclus que le plus sûr et le plus convenable est de tâcher à séparer ces gens-là, pour ne pas les avoir tous contre moi. D'ailleurs, si je ne crains point les troupes réglées russiennes, je crains d'autant plus leurs Cosaques, leurs Tartares, et toute cette race-là, qui peuvent brûler et dévaster tout un pays dans un temps de huit jours, sans qu'on soit en état de les en empêcher; ainsi que vous pourrez croire que ce serait un surcroît de malheur assez considérable, si la Russie venait à se déclarer contre moi. Pour conclusion de tout cela, mon intention est qu'en cas qu'il y ait véritablement à craindre une rupture avec la Russie, il vaudrait toujours mieux, s'il n'y avait point d'autre moyen, d'acheter la paix du ministre malintentionné et de lui payer plutôt une somme de cent ou deux cent mille écus, que de m'exposer à avoir des gens dans mon pays qui ne risquent jamais que d'être tout au plus bien battus et de perdre leur monde, sans qu'on en puisse tirer quelque plus d'avantages.

Je vous dis tout ceci pour vous seul, afin que vous vous régliez là-dessus et que vous me serviez avec toute cette attention et cette dextérité, pour me tirer de cette affaire embarrassante.

Je ferai part, d'une manière convenable, au successeur de la couronne de Suède de toutes les mauvaises trames du Chancelier contre lui, et il sera à voir si j'en puis tirer quelque avantage pour que la Suède se lie avec moi. Je ferai parler aussi au lord Harrington sur toutes les manigances qui se font actuellement à Pétersbourg, pour savoir de lui ce que j'aurai à attendre de l'Angleterre en cas que la Russie m'attaquât; je ferai insinuer quelque chose au ministère de la France des insinuations que Pretlack à faites à d'Aillon, et je tâcherai de faire peur d'une manière indirecte aux ministres saxons, en leur faisant accroire que je suis bien informé de tout ce qu'on a tramé jusqu'ici à Pétersbourg.

Quant au sieur de Brummer, je plains son sort fâcheux;[1] vous avez d'ailleurs bien fait de retenir l'argent que vous savez, jusqu'à ce que vous verrez plus clair dans son affaire.

Si votre ami[2] veut placer quelques sommes d'argent en mon pays, j'en serai bien content, et les occasions de les placer avec sûreté ne lui manqueront guère; toutefois j'aimerais mieux qu'il puisse se soutenir en crédit là où il est, et qu'il puisse recouvrer le haut du pavé.

Federic.

J'ai appris par la Prusse que Messieurs les Russes font les méchants sur nos frontières; s'ils ont la hardiesse de les passer, nous verrons beau jeu et ils seront frottés d'importance; c'est de quoi je réponds.[3]

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2201. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 20 avril 1746.

On vient de m'apprendre que non seulement le corps de troupes que les Russes ont assemblé à Smolensko s'est mis en marche vers la Livonie, après qu'on en a demandé le passage libre par la Pologne, mais qu'aussi le premier train de l'artillerie pesante est actuellement arrivé à Riga, avec beaucoup de pontons, et que les deux autres trains d'artillerie sont actuellement en chemin de Pétersbourg vers Riga. On me marque de plus qu'on fait faire un grand magasin à Riga et qu'on augmente considérablement ceux qui sont en Courlande d'avec toutes sortes de grains.

Voilà des marques peu équivoques à qui les Russes veulent par leur armement, et qui ne laissent guère douter qu'on veut tout de bon dégaîner contre moi.

Comme il faut absolument que je sois instruit à présent si les Russes veulent à moi ou non, je vous envoie ce courrier, afin que vous

[1] Mardefeld berichtet, 4. April: „L'Impératrice avait ordonné au comte de Brummer qu'il devait garder son secrétaire et qu'elle le protégerait; nonobstant cela, le Grand-Duc l'a fait enlever, par le conseil du Chancelier et de ses ministres d'iniquité, et l'a envoyé en Allemagne ou peut-être en Sibérie, dans l'espérance de pouvoir découvrir par son canal des secrets pour perdre le comte de Brummer, et l'Impératrice ne dit mot à cela, de façon qu'il est probable qu'elle consentira à sa perte, nonobstant les serments les plus horribles qu'elle lui a faits et répétés il n'y a pas trois semaines." — [2] Lestocq. — [3] Eichel schreibt an den Geheimen Secretär Cöper, Potsdam 19. April, es habe Sr. Majestät gefallen, ein eigenhändiges Postscript zu dem Erlass zu setzen, „davon Sie mir mündlich gesaget, wie solches nur wäre, um, wenn etwa der Brief unterwegens aufgemachet würde, die vorwitzige Aufmacher zu derouttiren." Der Erlass selbst ging, wie immer, Wort für Wort chiffrirt ab.

vous puissiez expliquer nettement là-dessus par la réponse que vous me ferez par lui.

S'il est sûr et point du tout plus à douter que la Russie me veut entamer, vous ne devez plus tarder de faire les tentatives nécessaires auprès du ministre malintentionné d'acheter la paix de lui, de la manière que je vous ai dit dans la dépêche que votre valet de chambre vous aura rapportée de ma part.

S'il n'est point possible d'avoir la paix par ce moyen-là et que la Russie veut absolument dégaîner, alors il y a deux choses à faire qui me sont d'une fort grande importance; c'est

1° Que vous pensiez absolument à une révolution à faire en faveur de qui elle puisse être;

2° Que vous tâchiez s'il est possible de me chercher des gens qui en cas de guerre me puissent avertir de ce qui se passe auprès de l'armée russienne et qui me servent d'espions.

Au reste, vous me renverrez au plus tôt le porteur de cette lettre, qui est instruit d'observer chemin faisant tout ce qui se passe en Livonie par rapport aux troupes russiennes.

Federic.

Nach dem Concept.

2202. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 22 avril 1746.

Mon cher Podewils. Ginkel m'a dit hier qu'il avait à me parler pour me faire confidence de tous les secrets de l'État; ce seront assurément des choses relatives à l'envoi de M. de Wassenaer,[1] et peut-être des insinuations pour me demander du secours. Je n'ai pu refuser à ce ministre de l'entendre; ainsi je l'ai appointé à Potsdam. Si vous voulez donc prendre un jour de la semaine prochaine, comme jeudi ou vendredi, vous pourrez vous rendre ici. Villiers m'a en quelque façon tranquillisé sur les affaires de Russie, quoique je ne m'y fie pas; tout ce que je puis dire là-dessus, c'est que je ne crois pas que ces choses sont encore mûres; ce qui me fait espérer de gagner cette année, ce qui sera tout gagné. Adieu. Je m'attends donc à vous voir ici la semaine qui vient, et je vous lirai, pour vous amuser, ou plutôt pour vous ennuyer, quelque morceau de mes nouveaux mémoires,[2] comme en usent les mauvais auteurs. Je suis avec estime votre bien affectionné ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

1 Vergl. S. 51. — 2 Histoire de mon temps.

2203. AN DEN GEHEIMEN LEGATIONSRATH VON GRÄVE IN WIEN.

Potsdam, 23. April 1746.

Hochgelahrter Rath, lieber Getreuer. Ich habe Euren Bericht vom 13. dieses erhalten, Ich bin aber nicht zufrieden, dass Ihr Mir bisher keine andere Nova gemeldet habet, als was in Wien vor Nachrichten aus Italien debitiret werden, dergleichen Ich von Euch zu wissen keineswegs verlange, sondern vor das künftige vielmehr erwarte, dass Ihr Mir fleissig melden sollet, was zu Wien passiret, und was Ihr von denen Veranstaltungen des Hofes in seinen Kriegesverfassungen sowohl als wegen seiner anderen Absichten, so Meiner Attention werth seind, in Erfahrung bringen können. Es ist zur Genüge bekannt, dass Russland zeithero in Livland stark armiret hat, sonder dass es sich von seinen darunter habenden Absichten deshalb bishero anders als sehr vague expliciren wollen; da Ich nun von mehr als einem Orte her avertiret worden bin, dass dieses russische Armement ein gewisses zwischen denen Höfen von Wien und Petersburg complotirtes Concert zum Grunde habe, und dass die vielfältig bisher von Wien ab nach Petersburg an den dasigen österreichischen Minister, den General von Pretlack, gegangene Courriers nicht anders als das Projet betroffen haben, wie nämlich die Russen zuerst den Anfang machen sollten, Mich zu attaquiren, worauf alsdann die Oesterreicher ihrerseits mit Mir gleichfalls brechen und Mich aus Ungarn und Mähren oder Böhmen her von neuem angreifen wollten.

Nun lasse Ich die Wahrheit oder Ohnwahrheit dieser Mir gegebenen Avertissements noch zur Zeit an ihren Ort gestellet seind, und will dahero auch, dass Ihr nicht den allergeringsten Éclat deshalb machen sollet; Ich will aber, dass Ihr dennoch ohnvermerkt und durch die dritte, vierte, ja zehnte Hand zu erforschen suchen sollet, ob sich deshalb zu Wien etwas äussere, und ob man sich nicht desfalls, es sei directe oder per indirectum, etwas merken lasse, auch was man dorten von den Ursachen des Armements von Russland wissen will oder urtheilet. Es hat Mir überdem versichert werden wollen, wie man zu Wien gar keinen kleinen Mund machen, sondern vielmehr öffentlich sagen solle, dass man sich an den letzteren mit Mir getroffenen Frieden gar nicht kehren, sondern sich vielmehr wegen Schlesien nochmals und bis zum letzten Mann mit Mir schlagen wolle. Auf alle dergleichen Sachen nun sollet Ihr genau reflectiren, und was Ihr deshalb mit einiger Gewissheit in Erfahrung bringet oder sonsten vermerket, an Mich immediate in wohlchiffrirten Berichten melden. Uebrigens erwarte Ich noch, von Euch gewisse Nachrichten zu erhalten, wie viel österreichsche Truppen anjetzo wirklich in Ungern stehen (diejenigen, so davon etwa bereits nach Italien geschicket worden seind, davon abgerechnet), und was von österreichschen Völkern in Mähren, Oesterreich und Böhmen befindlich ist.

Nach dem Concept. Friderich.

2204. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 24 avril 1746.

Ayant vu ce que vous m'avez mandé par les post-scriptums de vos relations du 8 et du 15 de ce mois, par rapport à la conférence que vous avez eue avec le lord Harrington, je veux bien vous dire là-dessus que vous devez dire à milord Harrington que j'étais toujours bien aise si je pouvais entrer dans tout ce qui peut être utile à l'Angleterre, et que je lui répétais ce que je lui avais dit si souvent, que, lorsqu'il ne s'agirait que de l'intérêt de l'Angleterre et des Puissances maritimes, je me ferais un plaisir de donner dans toutes les occasions les preuves de l'amitié et de l'attachement que j'avais pour leur intérêt; mais que milord Harrington comprendrait lui-même qu'il n'était question ni d'Angleterre ni de Hollande dans cette guerre-ci, mais simplement de quelque sacrifice plus ou moins fort que la France demandait à la reine de Hongrie, et que cette Princesse ne m'avait pas donné assez de marques de son amitié pour que je fisse des efforts pour lui conserver la Flandre et quelques autres provinces; que milord Harrington n'avait qu'à considérer que la paix de Dresde valait à la reine de Hongrie tout le Milanais, qu'elle venait de reprendre sur les Espagnols et sur les Français; que les avantages qu'elle retirait par là étaient, ce me semble, suffisants; que quant à mes troupes, milord Harrington n'avait qu'à s'informer à Vienne, où on disait que mon armée était entièrement délabrée, et qu'une armée ainsi délabrée ne serait guère d'un grand secours; que j'avais fait la guerre presque de suite depuis l'année 1740, hiver et été, et qu'il fallait du repos aux troupes.

Que d'ailleurs nous regardions ici le jeune Edouard comme le Trenck de l'Écosse et comme un jeune homme audacieux qui s'était mis à la tête de quelques paysans montagnards du Nord avec qui il faisait quelques fois des incursions dans le plat pays.

Que la France offrait la neutralité pour l'Allemagne; que les conquêtes qu'elle pourrait faire en Flandre n'étaient que sur la reine de Hongrie, et que l'Angleterre avait tant de moyens pour renforcer l'armée en Flandre que je ne voyais point qu'elle eût besoin d'autre secours pour arrêter les progrès rapides des Français.

Que j'entrais volontiers dans les idées de l'Angleterre sur tout ce qui peut être utile pour le maintien de cette domination, pour la garantie des États d'Hanovre et pour les avantages du Roi; mais dans la situation où je me trouvais actuellement, la Russie faisant mine de vouloir attaquer mes propres États, je ne croirais point d'agir prudemment, si je m'engageais dans d'autres affaires; que d'ailleurs, si nous voulons examiner impartialement les intérêts des cours protestantes, l'histoire nous convaincra que la France soutint les Provinces Unies contre l'Espagne, et que la France a soutenu les libertés des princes protestants de l'Allemagne contre l'oppression et la tyrannie de la maison d'Au-

triche, dans lesquelles le catholicisme outré de ses princes les voulait plonger.

Après cela, je vous charge de faire un compliment très obligeant de ma part à milord Harrington sur les bonnes dispositions qu'il me témoigne en toutes les occasions, et de le prier de dire au roi d'Angleterre que, si je souhaite de vider les petits différends qui depuis longtemps ont causé des transversations entre nos États d'Allemagne, ce n'est par aucune autre vue que pour écarter à jamais de notre chemin des bagatelles qui font naître des aigreurs entre de si proches parents, et qui peuvent faire tort aux grandes choses. Vous y glisserez encore quelques mots qui peuvent être agréables au roi d'Angleterre par rapport à ses intérêts d'Hanovre, et qui peuvent le faire changer des pensées qu'il a eues jusques ici sur mon sujet.

Vous ne manquerez pas de vous acquitter avec toute la dextérité possible de tout ce que je viens de vous ordonner, et de me faire un rapport bien exact et détaillé de ce qu'on vous dira là-dessus, afin que je puisse prendre mes mesures en conséquence.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

2205. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 24 avril 1746.

Mon cher Podewils. J'ai reçu vos trois lettres à la fois et je vous suis bien obligé de la pièce saxonne que vous m'envoyez.[1] On y voit un fonds de présomption qui a donné lieu à toutes les fausses démarches de cette cour, des plans faits sans compter sur ce que les ennemis peuvent y opposer, changés avec légèreté; aucune fermeté dans les résolutions; de la faiblesse dans l'exécution, et, en un mot, une rage envenimée du ministre contre les Prussiens qui allait jusqu'à la démence, qui se manifeste par des saillies insensées dont la confusion abîma ceux mêmes qui avaient juré ma perte. Il est sûr qu'il n'y a rien de plus pitoyable que la conduite que le ministre saxon a tenue alors; j'avoue que je n'aurais pas cru qu'il eût fait des fautes si grossières, et à présent que j'ai lu cet écrit, je ne m'étonne point que nous ayons eu des succès si rapides en Saxe. Vous avez raison de dire qu'il serait à souhaiter que les Saxons prissent des subsides des Français, mais plus je le désire, et moins je m'en flatte; nous n'y pouvons faire autre chose que d'animer les Français à conclure ce marché, en y ajoutant la clause que ces troupes saxonnes ne pourraient être employées ni contre eux, ni contre nous. Mais Brühl n'osera jamais se detacher des Autrichiens,

[1] Mémoires concernant un récit militaire, historique et critique de ce qui est arrivé vers la fin de l'année 1745. Vergl. Droysen, Kriegsberichte, Beiheft zum Militärwochenblatt 1875, Nr. 10, S. 259.

il est sous leur serre, et après l'argent qu'il a pris, il n'est plus le maître ni de lui, ni de son Roi.

Je m'attends, à peu près, à ce que Ginkel me dira, cela aura sûrement quelque rapport à la relation que j'ai reçue aujourd'hui d'Andrié. J'ai ordonné à Eichel de vous envoyer la réponse que j'y ai minutée et qui est la même, à quelques articles près, que je pourrais faire aux Hollandais, leur témoignant cependant beaucoup de confiance, d'amitié et d'inclination.

J'avoue que Villiers m'a rassuré en grande partie sur les desseins des Russes; le corps qui va de Smolensko à Riga, n'est que de 18,000 hommes de troupes réglées, mais de beaucoup de Cosaques. Je ne puis à présent prendre aucunes mesures contre leurs desseins, avant que d'y voir plus clair; d'ailleurs Riga, où ce corps s'assemble, est encore à soixante milles de mes frontières. Je ne puis faire des magasins, ni remuer des troupes, sans que cela ne m'entraîne dans de très grandes dépenses; ainsi j'attends patiemment ce que tout cela deviendra.

Adieu. Dites, je vous prie, à Rudenschöld que rien ne transpirera de la pièce qu'il m'a communiquée,[1] et que le secret sera inviolablement gardé, mais que je le prie de m'en faire avoir la continuation.

Je suis avec estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2206. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 avril 1746.

Ce que vous m'avez mandé par la dépêche que vous m'avez faite le 12 de ce mois, par rapport au propos que le Prince-Successeur vous a tenu, si le cas devait arriver que le grand-duc de Russie vînt à décéder, n'a pas laissé que de m'embarrasser un peu. C'est pourquoi mon intention est que, si le Prince-Successeur venait à vous demander la réponse que vous avez eue de moi sur ce sujet-ci, vous devez lui dire de la manière la plus polie que je voudrais bien espérer et souhaiter que ce cas-là n'arrivât pas avant que le Prince-Successeur ne fût actuellement monté au trône; que, si alors il pouvait se rendre souverain en Suède, et que celle-ci fût alliée avec moi, il serait à espérer que, le cas susdit venant à exister, alors nous serions en état d'agir avec succès dans cette affaire-là; mais que, si malheureusement le Grand-Duc devait décéder dans ce temps-ci, j'en serais véritablement embarrassé, et que je sachais le Prince-Successeur trop juste et trop équitable pour qu'il voulût me demander que je dusse présentement m'embarquer avec la Russie et le Danemark dans une guerre dont apparemment la Suède même ne voudrait pas se mêler, pour appuyer

[1] Die im Eingang des Briefes erwähnte Schrift.

les droits du Prince. Enfin, que si le susdit cas venait à arriver à présent, il faudrait le considérer comme un malheur assez singulier.

Nach dem Concept. Federic.

2207. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 25. April: Rudenschöld et Beckers „ont reçu des ministres de leurs cours en France la nouvelle que le traité de subsides avec la Saxe est fait et conclu. Le sieur de Grävenbroich, ministre palatin en France et fort au fait des affaires de cette cour-là, mande à Beckers que le subside annuel que la France ferait payer à la Saxe pour plusieurs années, était fixé à 400,000 écus, argent d'Allemagne, ou 1,500,000 milles livres de France . . . Wulwfenstjerna mande aussi de Dresde qu'il ne faut plus douter de la conclusion de ce traité."

Potsdam, 26. April 1746.

Es ist Mir sehr lieb, eine so gute Zeitung zu vernehmen, welche vor uns überall hoffentlich von einem sehr guten Effect sein wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2208. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 27 avril 1746.

Après avoir vu ce que vous me mandez par la relation que vous m'avez faite le 23 de ce mois, touchant les nouvelles propositions qui vous ont été faites par le comte de Hennicke par rapport au million qui me doit être payé à la prochaine foire de Leipzig, savoir qu'on paierait, au terme fixé, le million en entier dans une seule somme avec les intérêts, mais qu'on souhaitait qu'en même temps, en me payant les intérêts d'avance, je voulusse prêter la somme de 200,000 écus pour un an, pour lesquels on me remettrait des *Steuerscheine*, payables à la foire de Leipzig 1747 après Pâques, outre une obligation sous la main du Roi, par laquelle ce Prince confesserait que cet argent a été employé pour le bien de pays, — je veux bien vous dire que, quoique cette proposition altère en plusieurs façons les arrangements que j'ai actuellement faits de cet argent-là, néanmoins, en considération du roi de Pologne, et pour le convaincre de l'attention que j'ai pour tout ce qui peut lui faire plaisir, autant qu'il dépendra de moi, je veux me prêter aux propositions susdites, toujours cependant à condition que ce Prince me donne les sûretés que le comte de Hennicke a offertes. Je donnerai aussi mes ordres pour que cette affaire soit réglée en conséquence. Cependant, ma volonté est que vous deviez tâcher à être pré-

senté vous-même au Roi, et de lui dire de ma part, en des termes les plus obligeants et les plus polis que vous sauriez imaginer, qu'après avoir eu la satisfaction de voir l'amitié et la bonne harmonie entre nous heureusement rétablies, je me prêtais de bien bon cœur à ce que le Roi avait désiré de moi sur cette affaire-ci, uniquement pour lui marquer par là combien j'avais de l'inclination à lui faire plaisir en tout ce qui dépendrait de moi; qu'il me trouverait toujours prêt à le convaincre du désir sincère que j'avais de cultiver l'amitié et l'harmonie la plus parfaite avec lui, et que je me persuadais du réciproque de sa part, afin de resserrer d'autant plus par là les liens d'une amitié parfaite et constante.

Vous devez vous expliquer dans le même sens vers les comtes de Brühl et de Hennicke et me faire votre rapport de ce qu'on vous aura dit là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

2209. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 29 avril 1746.

Les dépêches que vous m'avez faites le 15 et le 18 de ce mois, m'ont été rendues à la fois. Ce que vous avez répondu au marquis d'Argenson sur l'insinuation qu'il vous a faite touchant la nécessité qu'il y aurait pour que j'acquisse tout l'ascendant que je pourrais sur le roi de Pologne, est très sensé; aussi fais-je tout ce qui est en mon pouvoir pour regagner l'amitié et la confiance de ce Prince. Vous direz cependant au marquis d'Argenson que, s'il me demandait de disposer la cour de Dresde à faire une déclaration de vigueur à celle de Vienne pour que celle-ci n'osât pas poursuivre le dessein qu'on lui attribue, à vouloir entamer le roi des Deux-Siciles, ce serait un peu outrer ses demandes; car sans toucher la prédilection qu'on connaissait au ministère de Dresde pour la cour de Vienne, celle de Dresde était actuellement en si mauvaise posture que, quand même elle hasarderait une pareille déclaration à la cour de Vienne, celle-ci ne ferait que de s'en moquer, connaissant assez que la cour de Dresde ne saurait pas y donner le poids. Si le marquis d'Argenson demande d'ailleurs de savoir ce que je crois de faire pour disposer le roi d'Angleterre à une paix raisonnable, vous devez lui dire que je n'avais jusqu'ici rien négligé pour conseiller la paix au roi d'Angleterre, et que mes ministres feraient voir en détail au marquis de Valory ce que j'avais fait là-dessus; mais comme tout ceci n'avait guère fait impression sur le roi d'Angleterre, j'étais assez en peine de ce que je devais faire à présent, n'ayant point envie de faire des menaces vaines et n'étant d'ailleurs pas à même de forcer un accommodement; que c'était un malheur singulier que les désavantages que les Français et les Espagnols avaient eus en Italie, eussent tant rehaussé le courage des ennemis de la France, mais que ce n'était

nullement de ma faute, et que je ne saurais entrer dans une nouvelle guerre pour les mauvaises dispositions que les chefs commandants des troupes françaises et espagnoles avaient faites en Italie. Vous ajouterez à tout cela, quoique seulement verbalement, que je considérais la vigueur que la France mettrait dans ses opérations en Flandre comme le plus sûr et le meilleur moyen à parvenir bientôt à une paix honorable, et qu'il me paraissait d'ailleurs qu'il ne saurait guère manquer que la France ne dût détacher ou l'un ou l'autre des alliés de la reine de Hongrie, soit les Hollandais, en leur serrant le bouton par des opérations vigoureuses, soit le roi de Sardaigne, par des intrigues soutenues par des forces suffisantes à s'opposer aux progrès que les troupes autrichiennes et sardinoises ont faits jusqu'ici; que je ne saurais justement prevoir avec qui des deux la France aurait fait le premier, mais que je croyais que ce seraient les Hollandais avec qui elle viendrait le plus tôt à bout, et qu'alors le reste suivrait; qu'au reste, je priais le marquis d'Argenson de croire que jamais je n'envierais à la France et à ses alliés les avantages qu'ils pourraient avoir sur la reine de Hongrie, et que, plus ils en conquerraient des provinces, plus je m'en réjouirais.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

2210. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 avril 1746.

Comme il me revient, de plus en plus, de différents endroits que j'aurais lieu d'être sur mes gardes à l'égard des mouvements que les Russes font actuellement, et qu'on continue à me mander que les troupes régulières et irrégulières que les Russes ont tenu assemblées auprès de Smolensko, continuent leur marche vers la Livonie, sans cependant toucher les territoires de la Lithuanie polonaise, et que d'ailleurs on m'a voulu indiquer comme un secret qu'il y avait un concert pris entre la cour de Vienne et la Russie que cette dernière agirait et que, selon le succès, la première et peut-être aussi la Saxe se déclareraient ou resteraient tranquilles, j'ai cru que je ne ferais peut-être pas mal, si je faisais demander, à la fin, une explication catégorique du ministère de Russie sur les raisons et le but des mouvements en question.

C'est pourquoi j'ai bien voulu vous adresser la dépêche incluse, ostensible et expédiée en forme de post-scriptum d'une de mes dépêches à vous.

Mon intention en est que, lorsque vous saurez que les troupes russiennes se renforcent de plus en plus, et qu'elles pourraient commencer à s'assembler, vous deviez alors parler au Grand-Chancelier, et après avoir débuté avec lui de la manière qui convient, lui lire, ou faire lire à lui-même, ce rescrit allemand d'un but à l'autre, sans cependant lui

ne donner copie, en vous excusant, s'il vous en demande, de manquer d'instruction là-dessus.

Lorsqu'il vous entendra lire ce rescrit-là, ou bien quand il le lira lui-même, vous observerez fort attentivement la contenance qu'il tiendra, jusqu'à ne pas laisser échapper le moindre changement de visage, et vous m'en ferez votre rapport lorsque vous me manderez par une relation bien exacte et détaillée la réponse qu'on vous aura donnée sur le contenu de ce rescrit-là.

En vous acquittant de cette commission, vous vous garderez de lui parler avec aigreur, mais vous vous expliquerez plutôt avec lui d'une façon honnête, quoique toujours avec dignité, et lorsque l'on se sera expliqué, vous me manderez alors la réponse que vous aurez eue, par une relation bien juste et circonstanciée, que vous m'enverrez par le courrier porteur de celle-ci.

Si vous voyez par la réponse que le Grand-Chancelier vous fera, et par d'autres indices sûrs, qu'il y ait de la réalité dans le dessein de m'entamer, et que la résolution est ferme et certaine de m'attaquer, c'est alors, et pas plus tôt, que vous devez faire usage des offres pécuniaires que je vous ai ordonné de faire par mes dépêches antérieures, afin d'acheter plutôt la paix de ce ministre malintentionné, que de me laisser embarquer dans une guerre aussi coûteuse que ruineuse à tous égards; mais si vous êtes obligé d'en venir là, vous prendriez en même temps vos mesures pour que nous ne soyons pas les dupes pour notre argent.

Enfin, vous vous souviendrez de tout ce que je vous ai dit dans mes dépêches précédentes, et redoublerez toute votre prudence, circonspection et savoir-faire, pour ne pas me faire faire des faux-pas dans une circonstance si critique; aussi mets-je toute ma confiance en vous, ne doutant pas que vous ne tâchiez à couronner par là les fidèles services que vous m'avez rendus jusqu'ici.

Federic.

P. S.

Ihr habet auch dem russischen Grosskanzler, Graf von Bestushew, allenfalls mit deutlicher Vorlesung dieser Unser Depesche, mündlich mit mehren zu eröffnen und zu declariren:

Welchergestalt Wir seit einer Zeit, von vier bis fünf Monaten her, fast von allen auswärtigen Orten die beständige Nachrichten von denen widrig gesinneten und übelen Dispositionen, worinnen sich der Russische Kaiserliche Hof wider Uns befinden soll, erhalten.

Wir hätten aber dergleichen übelen Insinuationen und vielleicht aus allerhand verborgenen und beiderseits Höfen Interesse höchst schädlichen Absichten mit Fleiss ausgesprengeten und insonderheit der Russischen Kaiserl. Majestät Gloire und allianzmässigen Freundschaft verkleinerlichen und nachtheiligen Zeitungen um so viel weniger einigen Glauben beimessen wollen, als Wir nicht allein Unsers Orts bis dato die Freundschaft

des Russisch Kaiserl. Hofes, mit welchem Wir in so genauer Allianz zu stehen die Ehre und das Vergnügen hätten, auf das sorgfältigste cultiviret, sondern auch zu Unserm besondern Vergnügen von Ihro Russischen Kaiserl. Majestät die so oft wiederholte, bündigste Versicherungen erhalten, dass Höchstdieselbe gleichfalls das bisher unterhaltene und noch nie unterbrochene enge Vernehmen mit Uns nach dem Exempel der glorwürdigsten Vorfahren auf dem Russisch Kaiserl. Throne, insonderheit Kaiser Petri des Grossen, zu Unser beider Reiche und Interesse grösstem Nutzen und Avantage fernerhin zu cultiviren aufrichtigst gesinnet wären.

Wir wüssten Uns auch wohl nicht zu erinnern, dass jemalen von Uns wider das Interesse des Russisch Kaiserl. Hofes der geringste Passus geschehen, wodurch die bisherige gute Harmonie in dem mindesten habe alteriret werden können.

Jedoch könnten Wir Uns nicht entbrechen, aus allianzmässiger Freundschaft und in hergebrachtem Vertrauen frei zu bekennen, welchergestalt Uns theils von Wien, theils von andern Höfen und Orten die seltsame und unvermuthete Nachricht zugekommen, dass man von Seiten des Russisch Kaiserl. Hofes sich mit dem wienerschen in ein offensives Bündniss einzulassen im Begriff wäre, nach welchem beide Uns zugleich mit Krieg zu überziehen dem Verlaut nach entschlossen sein sollten, und zwar, dass der Russisch Kaiserl. Hof auf der Seite Unsers Königreichs Preussen gegen Uns feindlich agiren, von dem wienerschen Hofe aber ein gleiches in Schlesien geschehen sollte, um Uns dergestalt von dieser, Uns und Unserm Königl. Churhause durch einen gedoppelten solennen Frieden cedirten Provinz zu depouilliren.

Nun würden Wir dergleichen, mit beider Höfe höchster Ehre, Gloire und allem Treu und Glauben streitende Zeitungen so wenig bei Uns Platz finden lassen, als darauf einige Reflexion machen, wenn nicht die ungewöhnliche, auf Unsern Grenzen eine Zeit lang her angefangene und mit dem grössten Eifer fortgesetzte grosse Kriegeszurüstungen, die Zusammenziehung eines considerablen Corps von der Russisch Kaiserlichen Armee, sowohl von regulären als irregulären und allerhand leichten Truppen, der Transport der Artillerie, Pontons und allen andern zu offensiven Operationen gehörigen Kriegeszurüstungen, und zwar in der Nachbarschaft Unsers Königreichs Preussen, den Argwohn und die Muthmassungen so vieler fremder Höfe, als wann solches alles auf Uns abgezielet sei, einigermassen zu bestärken schiene, auch bei Uns, wie natürlich, nicht wenig Nachdenken verursachen müsste.

Zwar wüssten Wir Uns wohl zu bescheiden, dass einer jeden Puissance allerdings freistehet, in ihrem Lande mit Zusammenziehung dessen Armeen und Truppen dergleichen Dispositiones zu veranlassen, wie es dieselbe gut findet.

Weilen aber obangeführte höchst bedenkliche Umstände und die von allen Orten her einlaufende Nachrichten hiebei concurriren, und fast ganz Europa auf dergleichen ungewöhnliche Armements die Augen

gerichtet und in den Gedanken stehet, dass selbige auf Uns zielen, so würden der Russischen Kaiserin Majestät Uns nicht verargen können, wann Wir Uns mit Deroselben nach dem Vertrauen, so unter so nahe alliirten Höfen auch nicht einmal den Schein einiger Misshelligkeit subsistiren lassen soll, hierüber explicirten und Euch, wie hierdurch geschiehet, aufgetragen, von Unseretwegen um eine kategorische und deutliche Antwort zu bitten, wessen Wir Uns hierunter zu dem Russisch Kaiserlichen Hof zu versehen und von demselben zu gewärtigen hätten, auch ob mit allen diesen auf Unsern Grenzen vorgenommenen ungewöhnlichen grossen Kriegeszurüstungen das Absehen auf Uns gerichtet oder nicht, oder wohin sonst Ihro Russischen Kaiserl. Majestät Intention hierunter ginge.

Ihr könnet hierbei hinzufügen, dass Wir Uns wenigstens nichts zu reprochiren hätten, was zu Unterbrechung des bisherigen engen Freundschaftsbandes den mindesten gegründeten Anlass hätte geben können; allermassen vielmehr seit dem Antritt Unser königlichen Regierung eine Unser angenehmsten Bemühungen gewesen, das gute Vernehmen mit dem Russisch Kaiserlichen Hofe, insonderheit aber mit der itzo regierenden Russischen Kaiserin Majestät, auf die sorgfältigste Art zu cultiviren, als welches Wir auch fernerhin ununterbrochen zu continuiren fest entschlossen wären.

Sollte man aber, wie Wir es Uns doch nicht vorstellen wollen noch können, diesem allen entgegenhandeln und zu Ausführung solcher weit aussehender und gefährlicher Desseins und zu einer Ruptur mit Uns, ohne die allergeringste dazu gegebene Ursache, schreiten wollen, so würde man von Seiten des Russischen Kaiserlichen Hofes wohl zu bedenken haben, dass nicht allein der Höchste die Urheber ungerechter Kriege schwer zu strafen pfleget, sondern auch gewiss ganz Europa und Unsere Bundesgenossen solches nicht mit gleichgültigen Augen ansehen, es Uns auch weder an Mitteln noch Wegen fehlen würde, allen ungerechten Vergewaltigungen nachdrücklich zu widerstehen.

Wir wollten aber hierunter von der bekannten Treue und Glauben, auch allianzmässigen Freundschaft Ihro Russisch Kaiserl. Majestät das beste hoffen und inzwischen Unsers Orts gewiss an nichts erwinden lassen, was die bisherige gute Harmonie mehr und mehr befestigen und der Russischen Kaiserin Majestät die aufrichtigste Proben von Unser personnellen Hochachtung und Attachement geben könnte.

Welchergestalt sich nun der Russisch Kaiserliche Grosskanzler, Graf von Bestushew, auf eine positive Art hierüber gegen Euch erklären wird, solches habet Ihr mit schleuniger Zurücksendung des mit dieser Depesche an Euch abgefertigten Couriers pflichtmässig zu berichten. Seind Euch übrigens mit Gnaden gewogen.

Friderich.

Nach dem Concept. Das Postscript nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2211. INSTRUCTION

POUR MON MINISTRE D'ÉTAT, LE COMTE DE PODEWILS,[1] ALLANT A VIENNE EN QUALITÉ D'ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE ET DE MINISTRE PLENIPOTENTIAIRE.[2]

Berlin, 1er mai 1746.

1° Les preuves de capacité, de fidélité et de zèle que mon ministre d'État, le comte de Podewils, m'a données dans les commissions que je lui ai confiées jusqu'ici, m'ayant déterminé à l'envoyer à Vienne en qualité de ministre plénipotentiaire et d'envoyé extraordinaire, il s'arrangera de la sorte qu'il puisse se mettre en chemin au premier ordre.

2° Le principal objet public de sa mission étant de féliciter l'Empereur sur son avénement à la couronne, le comte de Podewils, aussitôt qu'il sera arrivé à Vienne, s'adressera d'abord au chancelier de la cour, le comte d'Ulfeld, de même qu'au Président du Conseil Aulique et au Vice-Chancelier de l'Empire,[3] ou à tel autre ministre que mon résident, le sieur de Græve, lui indiquera, et auquel il présentera la copie de ses lettres de créance pour l'Empereur et lui exposera avec un compliment convenable le sujet de sa commission, en le priant de lui procurer une audience particulière.

3° Il fera la même communication de ses lettres de créance pour l'Impératrice-Reine au comte d'Ulfeld, chez qui il se fera annoncer et lui rendra sans difficulté la première visite, ainsi que cela se pratique à Vienne, en le priant de vouloir bien demander pour lui le jour et l'heure de sa première audience particulière auprès de cette Princesse.

4° Bien que mon intention ne soit pas que ces audiences soient publiques, et qu'il suffit que le comte de Podewils les prenne en particulier, il sera toutefois attentif qu'on les lui donne avec les mêmes marques d'honneur et de distinction que l'on accorde en pareille occasion aux autres ministres des têtes couronnées, revêtus d'un caractère égal au sien.

5° Dans l'audience auprès de l'Empereur, il lui remettra sa lettre de créance, qu'il trouvera ci-joint en original, et il le félicitera de ma part dans les termes les plus obligeants, mesurés néanmoins et eloignés de bassesse, sur son élévation à la dignité d'empereur et de suprême chef de l'Empire, en lui souhaitant un long et heureux règne. Il y ajoutera avec le même ménagement les protestations accoutumées de considération, d'estime, d'amitié et d'envie de contribuer à sa satisfaction, et il finira par les vœux usités pour la prospérité de son gouvernement.

6° Étant admis à l'audience de l'Impératrice, il lui présentera pareillement la lettre de créance ci-close, en l'accompagnant d'un compliment

[1] Graf Otto von Podewils, der frühere ausserordentliche Gesandte im Haag. Der General Graf zu Dohna hatte die Rückkehr auf den Gesandtschaftsposten in Wien „wegen seines schlechten Gesundheitsstandes und fast beständiger podagrischen Zufälle" abgelehnt (Erlass aus dem Ministerium an den Residenten von Gräve in Wien, Berlin 3. Mai 1746). — [2] Vergl. auch Nr. 2219. — [3] Graf Wurmbrand und Graf Colloredo.

de félicitation sur l'élévation du Prince son époux à la dignité impériale, et des protestations les plus persuasives de la vive satisfaction que je sentais de voir notre ancienne amitié rétablie; que la principale attention de mon règne et une de mes plus douces occupations était et serait constamment de cultiver des liens si précieux et d'en resserrer de plus en plus les nœuds, ne doutant point que l'Impératrice n'y répondît de son côté avec le même empressement, et persuadé que nos deux maisons trouveraient toujours leur compte dans une pareille union étroite, ainsi qu'elles avaient fait ci-devant, leurs véritables intérêts étant naturellement les mêmes. Dans l'une et l'autre audience, le comte de Podewils ajoutera un compliment relatif à sa personne, qu'il s'estimait heureux d'être honoré d'une pareille commission à la première cour de l'Europe; qu'il espérait de s'en acquitter à la satisfaction de Leurs Majestés Impériales, et qu'il ferait tous les efforts pour mériter l'honneur de leur bienveillance et de leurs bonnes grâces.

7° Il demandera ensuite audience auprès de l'Impératrice douairière, si tel est l'usage présent de la cour de Vienne; et, en remettant à cette Princesse la lettre de créance qu'il trouvera à la suite de cette instruction, il lui fera de ma part un compliment poli et obligeant pour l'assurer de ma considération distinguée et de mon attention à cultiver l'honneur de son amitié; qu'ayant celui d'être étroitement lié avec elle par des nœuds de parentage,[1] je me flattais qu'elle ne discontinuerait point de travailler comme par le passé à l'affermissement de la bonne harmonie et de l'étroite union qui venait d'être heureusement rétablie entre l'Impératrice sa fille et moi; et qu'à mon tour, j'aurais toujours une attention extrême à lui donner fréquemment des marques réelles et convaincantes de ma haute considération pour elle et de ma sincère amitié.

8° A l'égard de l'archiduc Joseph, il s'informera de ce qu'étiquette porte. Si la coutume veut que les ministres étrangers aillent le voir et lui faire des compliments, il s'y conformera.

9° L'usage étant à Vienne que les ministres étrangers soient munis de lettres d'adresse pour ceux de la cour impériale, le comte de Podewils en recevra à la suite de la présente pour les comtes d'Ulfeld, de Colloredo, de Kinsky, de Harrach et de Wurmbrand. Il aura soin de les leur remettre et de les accompagner d'un compliment assortissant qu'il serait superflu de lui suggérer. Il ne fera nulle difficulté de leur rendre la première visite, si tel est l'usage, sur lequel il se règlera en tout ce qui regarde le cérémoniel. Il s'appliquera de toutes ses forces à s'insinuer dans l'esprit de tous les ministres de la cour de Vienne et à gagner leur confiance, mais surtout celle des comtes d'Ulfeld, de Harrach et de Kinsky, qui par leurs différents départements ont une influence directe dans les affaires qui m'intéressent, et il tâchera de les

[1] Die Kaiserin-Wittwe Elisabeth, geborne Prinzessin von Braunschweig, war die Tante der Königin von Preussen.

faire revenir de la prévention qu'ils semblent avoir prise contre moi, pour leur inspirer une idée plus juste de ma façon de penser et d'agir et pour les persuader de la sincérité de mon désir et de ma ferme résolution de faire revivre l'ancienne harmonie entre la maison d'Autriche et la mienne, et de contribuer de mon côté tout ce qu'on peut raisonnablement désirer pour en fortifier les nœuds et pour les rendre indissolubles. Il en usera de même à l'égard du secrétaire d'État, le baron de Bartenstein, à qui je lui permets de dire de ma part tout ce qu'il juge à propos de flatteur et de propre à le rendre favorable à mes intérêts.

10° Pour ce qui est des ministres étrangers, le comte de Podewils se gouvernera à leur égard, quant à la première visite et à d'autres points du cérémoniel, de la manière qu'il le trouve établi entre des ministres d'un caractère égal au sien. Au reste, comme je suis maintenant en paix avec toutes les puissances de l'Europe, il pourra entretenir un commerce d'amitié et de politesse avec tous les ministres étrangers qui se trouvent à Vienne, en rendant à chacun ce qui lui est dû suivant son rang et celui de son maître, les pratiquer même familiairement et vivre avec eux d'un air de cordialité, sans donner pourtant sa confiance qu'à très bonnes enseignes. Il se gardera surtout de la prodiguer aux ministres de Russie et de Saxe, par les raisons qu'il verra dans les articles suivants. Bien au contraire, il veillera sans relâche avec une attention extrême à leurs menées et éclairera de près leurs démarches et les négociations dont ils pourraient être chargés, soit directement avec la cour de Vienne, soit avec d'autres ministres qui y résident. Il pourra agir avec plus de franchise, non toutefois sans une pointe de défiance, avec les ministres des Puissances maritimes. Il est même du droit du jeu qu'il en use de la sorte afin de persuader le public, aussi bien que les ministres mêmes, de mes bonnes dispositions pour les intérêts de leurs maîtres et de mon désir de m'unir avec eux, surtout avec le roi d'Angleterre, de la manière la plus étroite. Aussi n'épargnera-t-il rien pour captiver l'amitié et la confiance du sieur Robinson, dont le crédit pourra lui être d'une grande utilité pour la réussite de ses négociations.

11° Le principal point où le comte de Podewils doit présentement attacher son attention, c'est d'approfondir les véritables dispositions de la cour impériale à mon égard, particulièrement celles de l'Impératrice-Reine et de ses ministres; si l'on est sérieusement intentionné de se tenir à la dernière pacification, ou si l'on prend de loin des mesures pour une route opposée. Il est d'autant plus nécessaire d'examiner ce point avec un soin extraordinaire, que je suis averti de plus d'un endroit, et même avec des particularités qui portent un grand air de vraisemblance, qu'il y a effectivement un concert secret sur le tapis entre les cours de Vienne et de Pétersbourg pour me dépouiller de la Silésie, au moyen d'une irruption subite et imprévue du côté de la Bohême et de Moravie, tandis que la Russie agirait avec toutes ses forces contre la

Prusse; et que c'est en conséquence de ce projet que les ministres impériaux à Pétersbourg travaillent présentement au renouvellement de l'alliance de l'année 1726, étant assurés sous main qu'aussitôt qu'on y serait parvenu, on trouverait bien moyen d'engager l'Impératrice à changer la nature de cet engagement, qui n'est que défensif, et de le rendre offensif. Il s'agit donc de pénétrer avec certitude s'il y a de la réalité dans ces avis, ou si ce ne sont que de simples conjectures, et, au premier cas, quelles dispositions et quels arrangements la cour de Vienne fait présentement pour l'exécution d'un pareil dessein, combien de troupes elle entretient actuellement ou compte de tenir dans la suite dans ses pays héréditaires, en Bohême et en Moravie, et principalement en Hongrie du côté de Jablunka. Enfin, tout ce qui peut avoir rapport de près ou de loin à ce grand objet, doit être celui de l'attention du comte de Podewils, et il faut qu'il emploie toute sa dextérité et toute sa vigilance pour déterrer ce qui se peut machiner contre moi, de manière toutefois qu'il ne laisse entrevoir aucune défiance ni inquiétude à ce sujet, et qu'extérieurement il paraisse être pleinement assuré des bonnes intentions de la cour impériale à mon égard. Il faut encore qu'il examine scrupuleusement les avis qu'on lui donne et les apparences qui se présentent, pour démêler autant qu'il est possible le vrai d'avec le faux, les réalités d'avec de simples soupçons et conjectures. Il doit, à la vérité, me rapporter exactement tout ce qui lui en revient, mais il faut aussi qu'il m'en marque les sources et toutes les particularités qui peuvent servir à constater la probabilité ou le peu de vraisemblance de ces sortes d'avis.

12° Le second grand objet de son attention doit être de découvrir les véritables dispositions de la cour de Vienne par rapport à la paix future; quels sacrifices elle pourrait se résoudre de faire tant à la France aux Pays-Bas, qu'à l'Espagne pour l'établissement de l'infant Philippe en Italie; quel parti elle choisira vraisemblablement au cas que la France forçât les Hollandais à un accommodement séparé ou à la neutralité, et que la révolte continuât et se soutînt en Écosse; si en pareil cas la cour de Vienne, qui chipote déjà avec celle de Versailles, ne serait pas d'humeur de faire un pont d'or aux deux couronnes pour se débarrasser d'elles à quelque prix que ce fût, principalement dans la vue d'employer ensuite toutes ses forces contre moi et de me ravir, de concert avec la cour de Pétersbourg, mes conquêtes, aussitôt qu'elle aurait les bras libres.

13° Le comte de Podewils ne sera pas moins attentif à pénétrer les dispositions présentes de la cour impériale à l'égard des Saxons. Naturellement on devrait être mal satisfait à Vienne de la cour de Dresde, depuis que celle-ci a refusé aux Puissances maritimes le corps auxiliaire qu'elles y faisaient négocier, et que, de plus, elle s'est engagée, à ce que l'on prétend, par une convention secrète avec la France, moyennant un subside annuel de 1,500,000 livres, de ne point donner

de troupes contre cette couronne ni contre ses alliés pendant un certain nombre d'années. Cependant, il y a tant de duplicité dans les manœuvres des Saxons, et ils couvent en secret une haine si forte contre moi, que je ne saurais m'y fier en aucune façon, et il n'est pas impossible que, malgré cet engagement, qui semble devoir porter un coup mortel à leur intelligence avec la maison d'Autriche, ils trouvent moyen de se rapatrier avec elle; et il ne faut pas douter qu'ils ne s'y prêtent avec facilité, s'ils voient jour à m'attaquer. De sorte que le comte de Podewils ne peut apporter trop de vigilance pour épier les intrigues qui pourront se tramer à Vienne avec la cour de Dresde, de même qu'avec celle de Russie.

14° Pour ce qui regarde les affaires que j'ai encore à discuter pour mon particulier avec la cour de Vienne, le comte de Podewils aura soin, avant son départ, de se faire donner et d'étudier les instructions qui ont été envoyées au résident de Græve, et les rapports qu'il m'a faits sur ces matières, pour s'en former une idée générale. A son arrivée à Vienne, ledit résident l'informera plus amplement de la situation présente de ces affaires, en quels termes se trouve sa négociation, quels points ont été ajustés, et ce qui me reste encore à désirer. Comme le susdit résident est parfaitement au fait de ces matières, le comte de Podewils ira de concert avec lui dans les négociations relatives aux affaires de l'Empire et de Silésie, ainsi qu'à mes droits en Allemagne et à d'autres objets de pareille nature, et il dressera et signera conjointement avec le résident tous les rapports, excepté ceux qui regardent les négociations d'État, dont le comte de Podewils se réservera seul le secret.

15° Le plus important objet dans ce genre c'est la garantie de l'Empire à la paix de Dresde. Le résident de Græve ayant déjà reçu d'amples instructions sur cet article, je me contente d'y référer le comte de Podewils, lequel ne manquera point de travailler en conformité avec toute l'activité imaginable, pour engager la cour de Vienne d'envoyer sans délai à Ratisbonne un décret de commission pour recommander l'affaire à la Diète. Je compte d'ailleurs que sur sa réquisition le sieur de Robinson ne refusera pas de le seconder puissamment dans cette négociation, Sa Majesté Britannique m'ayant donné sa parole positive qu'elle emploierait tout son crédit pour me procurer la garantie en question.

16° Le comte de Podewils se donnera de même tous les mouvements imaginables pour que la convention avec l'Empereur dont il est parlé dans le traité de Dresde, touchant certains avantages et prérogatives qui m'ont été accordés par le feu empereur Charles VII, parvienne promptement à sa consistance. Comme le sieur de Græve est amplement instruit sur cette matière, il me paraît superflu de m'étendre davantage là-dessus.

17° La plupart des différends qui subsistent encore ou qui pourront naître dans la suite entre moi et la cour de Vienne, devant se décider

par nos dernières conventions, le comte de Podewils trouvera à la suite de la présente les articles préliminaires de Breslau et le traité définitif de Berlin de l'année 1742, aussi bien que le recez des limites de la même année et les deux traités de paix de Dresde; et pour lui donner une juste idée de mes droits sur l'Ostfrise j'y joins la dernière déduction que j'ai fait publier à ce sujet.

18° Comme je présume que le ministère de Vienne ne manquera point de faire des instances au comte de Podewils pour me presser d'entrer dans les vues qui font l'objet du décret de commission proposé à la Diète *in materia securitatis publicae*, j'ai trouvé bon de lui faire part du *votum* que j'ai ordonné au sieur de Pollman de délivrer à la Diète sur cette matière, de même que de l'instruction dont je l'ai accompagné pour ce ministre. Le comte de Podewils recevra l'un et l'autre à la suite de la présente pour sa propre information et afin qu'il sache de quelle façon s'expliquer sur ce chapitre conformément à mes intentions, mais, au reste, il ne les communiquera à personne.

19° La cour de Vienne n'ayant point cessé, malgré la réconciliation avec l'Électeur palatin, de fouler les États de ce Prince, où les troupes autrichiennes continuent de commettre une infinité d'extorsions, de violences et d'autres excès, mon intention est que le comte de Podewils appuie fortement les plaintes que le ministre palatin est chargé d'en porter à ladite cour, et qu'il insiste, avec modération à la vérité, toutefois en termes nerveux, pour que ces désordres soient promptement redressés et remédiés et que l'on laisse jouir Son Altesse Électorale de l'entier effet de ce qui a été stipulé en sa faveur par l'article 12 du traité de Dresde.

20° Les arrangements intérieurs de la cour de Vienne, l'état de ses forces, l'augmentation de ses troupes, leurs mouvements, ses finances, ses ressources, les moyens qu'elle met en usage pour subvenir aux dépenses énormes qu'elle est obligée de soutenir, son commerce, l'administration de ses États, les dispositions de l'Impératrice à l'égard de l'Empereur, la part qu'elle lui donne dans le gouvernement, les inclinations de ses ministres, les différents intrigues qui se forment entre eux, et, généralement, toutes les anecdotes qui peuvent intéresser et mériter mon attention et ma curiosité, n'échapperont pas à celle du comte de Podewils, qui m'en informera autant qu'il convient pour me donner une juste idée de l'état présent de ladite cour.

21° Il dressera en français les relations qui regardent les affaires d'État, les négociations secrètes et d'autres matières dont il m'importe d'avoir connaissance, et il me les enverra à chaque ordinaire en double, l'un adressé à mes propres mains et l'autre à mon département des affaires étrangères.

Quant aux autres matières qui regardent les affaires de l'Empire ou celles de Silésie, le commerce, les procès où je suis intéressé, les prétentions des particuliers et d'autres objets qui sont du ressort des

différents colléges, il en fera ses rapports en allemand et les signera conjointement avec le résident de Græve.

22° Le comte de Podewils recevra ci-joint deux chiffres chiffrants et déchiffrants, l'un français, l'autre allemand, pour s'en servir dans tous les articles de ses rapports qui demandent du secret. Il fera usage de l'allemand en commun avec le sieur de Græve, mais il se réservera à lui seul celui du français.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

2212. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LEIPZIG.

Potsdam, 7 mai 1746.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 30 du mois d'avril passé, par rapport à l'entretien que vous avez eu avec le comte de Hennicke. Comme l'embarras qu'il a fait paraître, lorsqu'il a voulu s'expliquer sur l'envoi des courriers saxons à Pétersbourg par des voies détournées, et qu'il a changé d'abord de discours, fortifie beaucoup les soupçons que j'ai de quelque tracasserie secrète entre les cours de Dresde et de Pétersbourg, et qu'il s'agit d'un concert entre la Saxe et les deux frères Bestushew, vous devez faire tout votre possible pour approfondir si ce n'est que relativement aux affaires de Pologne et en faveur du prince Xavier, ou s'ils couvent encore quelque autre mauvais dessein par rapport à mes intérêts. Quant au comte de Hennicke, je veux bien qu'à la première occasion que vous y trouverez, vous deviez entrer avec lui encore plus en détail sur le propos que vous lui avez déjà tenu, en lui disant que, quoiqu'il ait témoigné d'ignorer les envois des différents courriers par des voies détournées à Pétersbourg, j'en étais néanmoins très bien instruit, de sorte qu'on serait en état de les lui indiquer par leurs noms, et que les courses des Lœben, des Imhoff et des Bannasch n'étaient pas restées si secrètes comme il se l'imaginait; que je n'ignorais point les présents que le grand-chancelier Bestushew et son épouse avaient reçus de la part de la cour de Dresde; que d'ailleurs j'avais des avis de Vienne, de gens qui pouvaient être assez au fait, d'un plan qu'on formait, savoir que la Russie devrait commencer à m'entamer, et que, selon les succès que cette entreprise aurait, la cour de Vienne s'y joindrait, et que celle de Dresde y suivrait, et que, pour avoir les bras d'autant plus libres, la cour de Vienne cherchait à faire sa paix séparée avec la France; que bien que j'eusse eu quelque peine à ajouter foi entière à ces avis-là, il m'en revenait néanmoins tant, de différents endroits, que je pourrais être obligé de m'en expliquer avec la cour de Pétersbourg; que vous aviez ordre de lui parler de tout cela en grande confiance, mais que je le priais toujours de ne pas oublier

ce que je lui avais dit lors de mon dernier séjour à Dresde, et que ce ne serait au moins moi qui donnerait occasion à des démarches si peu conformes à la bonne foi, à la prudence et à la gloire des souverains. En vous entretenant de cette façon avec le comte de Hennicke, vous l'observerez attentivement sur la contenance qu'il tiendra, et me la détaillerez bien par la relation que vous m'en ferez sur ce qu'il vous aura répondu. Sur ce qui est de l'avis que le secrétaire Hecht a eu du secrétaire de Bavière, touchant le traité à faire entre la Saxe et la Bavière, et les réflexions que le secrétaire de Bavière y a ajoutées, vous faites fort bien de suivre de bien près cette affaire, et vous tâcherez de votre mieux de faire expliquer plus intelligiblement ce secrétaire, pour m'avertir de tout ce que vous en pourrez tirer.

Federic.

Nach dem Concept.

2213. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Stockholm 26. April, der französische Botschafter Lanmary habe ihm mitgetheilt, dass sein Hof eine Allianz zwischen Preussen, Schweden und Dänemark gernsehen würde: „Mais il est convenu en même temps qu'il serait souverainement imprudent d'en sonner le moindre mot, et de nommer seulement le Danemark dans cette affaire avant qu'elle fût conclue. Il est vrai pourtant que le ministère suédois a eu connaissance de cette idée, mais il faut que cela soit venu par la voie de Copenhague. Les ministres m'en parlèrent alors en forme de conversation, et je leur répondis que l'idée était toute nouvelle pour moi et qu'elle n'entrait pour rien dans les ordres que j'avais reçus."

Potsdam, 7. Mai 1746.

Des Königs Majestät haben ... an Ew. Excellenz zu melden befohlen, wie Sie zwar eine dergleichen Alliance mit Schweden und Dänemark vor sehr nützlich hielten, zugleich aber auch unübersteigliche Schwierigkeiten sähen, da Russland alles in Wege legen würde, solche zu traversiren. Dahero dann wohl vor der Hand nicht daran zu gedenken, sondern es vor der Hand genug sei, wann man nur die mit Schweden zu Stande zu bringen vermöchte; alsdann hiernächst einmal den Zeiten und Umständen nach solche mit Dänemark zu Stande zu bringen sei. Vor jetzo aber sei um so weniger daran zu gedenken, noch einmal davon etwas zu erwähnen, als Se. Königl. Majestät Sich von dem künftigen Reichstag in Schweden nicht viel gedeihliches promittirten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2214. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Stockholm 29. April: „Il est vrai que, à combiner l'armement qui se fait à Pétersbourg et

Potsdam, 10. Mai 1746.

Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, dass dem

dont on ne comprend pas le motif, avec la fermentation qui règne dans ce pays-ci, qui se manifeste de plus en plus à mesure que la Diète approche, on serait effectivement tenté de croire qu'il se couve quelque grand dessein au préjudice de la jeune cour. Les choses vont si loin, depuis quelque temps, que plusieurs chefs du parti anglais et russien se font une affaire de manquer, pour ainsi dire, aux devoirs les plus simples et les plus naturels vers Leurs Altesses Royales . . . On craint que la cour de Russie ne veuille effectivement pousser les choses à l'extrémité à la Diète prochaine et jusqu'au point d'invalider l'élection du Prince-Successeur pour la faire tomber sur le grand-duc de Russie . . . et cela pour moyenner ainsi la réunion des deux royaumes: projet, ajoute-t-on, qui manqua, il y a trois ans, parceque les ministres holsteinois et le marquis de La Chétardie, qui avaient alors le plus à dire à Pétersbourg, surent en détourner l'idée, mais sur lequel le Chancelier [Bestushew] pourrait bien penser différemment."

Nach der Ausfertigung.

Herrn Grafen von Finckenstein auf die unter dem 29. v. erstattete wichtige Relation nächstens dahin geantwortet werden sollte, wie zwar Höchstdieselbe die dortigen übelen Umstände sehr wohl einsähen und ohngerne vernähmen, aber auch zugleich die Mittel nicht absähen könnten, wodurch solche zu hindern wären, indem das französische Geld dagegen noch sehr schwach sein würde.

Eichel.

2215. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 10 mai 1746.

J'ai reçu votre dépêche du 26 du mois d'avril passé, touchant la réponse que milord Harrington vous a donnée sur le sujet des secours que j'exigeais du roi d'Angleterre, en cas que je fusse attaqué par la Russie, de même que celle du 29 dudit mois, sur les différents contes frivoles que mes ennemis et envieux répandent en Angleterre par rapport aux différents desseins ridicules qu'on m'attribue. Sur quoi, il faut que je vous dise que, quant au dernier article, je suis fort mécontent de vous, de ce que vous êtes si mal appris à ne pas vous savoir aider dans le poste où vous êtes, lorsque des bruits si chimériques, mais fort désavantageux en même temps à mes intérêts, sont répandus dans le public, nonobstant les ordres positifs que vous avez depuis bien du temps, de donner hautement des démentis là-dessus: ainsi qu'il faut que je vous réitère que, quand vous entendrez dire que je faisais défiler des troupes du côté de la Westphalie et que mon armée avait ordre à marcher et que j'en voulais à la Hollande, vous devez hautement vous inscrire en faux là-dessus et déclarer positivement que je ne demandais pas mieux que de vivre en paix et bonne harmonie avec tous mes voisins, et que je ne voulais offenser personne. Que, si on dit d'ailleurs que je

travaillais à une alliance à faire entre moi, la Suède et le Danemark, à laquelle la France accéderait, vous devez dire tout net que c'étaient des bruits faux et controuvés, et que je n'avais pas pensé à de pareilles liaisons; enfin, que vous ne deviez jamais entendre de pareils bruits, sans y donner hautement le démenti.

Quant au second article, touchant la réponse que milord Harrington vous a donnée au sujet du secours que j'avais exigé de l'Angleterre selon notre traité, le cas existant que la Russie m'attaquât, vous devez dire à milord Harrington qu'il paraissait par tous les discours des ministres anglais qu'il serait peut-être agréable au Roi leur maître, si tout le monde me regardait en ennemi et que je n'eusse aucune puissance pour amie; mais qu'on pourrait être nécessité de chercher des amis tels qu'on les trouverait, quand ceux qui s'étaient si souvent engagés d'être de nos amis et alliés, et qui s'étaient obligés de la manière la plus solennelle de nous assister, le cas le requérant, nous refusaient tout secours, lorsqu'on le demandait *in casu fœderis*.

Que c'était une pure défaite et bien mal fondée de milord Harrington, s'il voulait se servir du prétexte que l'Angleterre se trouvait actuellement en guerre avec la France et l'Espagne, et que le cas n'existait dans les traités qu'en cas que l'on fût en paix; que milord Harrington se souviendrait de la réponse qu'il vous avait donnée, lorsqu'il avait réclamé mon secours contre les rebelles d'Écosse et que je lui avais fait voir quelques appréhensions par rapport à la Russie, et qu'il avait soutenu alors que malgré tout cela j'étais obligé par notre traité de fournir à l'Angleterre le secours stipulé. Que d'ailleurs tout le monde savait que, nonobstant la présente guerre de l'Angleterre avec la France, et malgré la révolution en Écosse, l'Angleterre payait de gros subsides à la reine de Hongrie et au roi de Sardaigne; qu'il n'y avait pourtant point de différence dans les termes et dans les expressions du traité que l'Angleterre a fait avec moi, et dans ceux qu'elle avait conclus avec la reine de Hongrie et le roi de Sardaigne.

Que je savais néanmoins bien du gré à milord Harrington de ce qu'il s'était expliqué si ouvertement sur ce sujet-là envers moi, et qu'il valait toujours mieux de savoir à temps que je ne pourrais m'attendre de l'Angleterre à aucun secours, que si je m'y étais fié et qu'il m'eût manqué, lorsque le cas de l'alliance aurait existé.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2216. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 10. Mai: „Le duc Charles-Léopold de Mecklembourg a envoyé un conseiller de sa cour

Potsdam, 11. Mai 1746.

Er soll ihn nur poliment und mit lauter guten Worten abfertigen,

à Votre Majesté, qui a demandé selon les ordres de son maître une audience particulière, pour Lui recommander les intérêts de ce Prince touchant son rétablissement dans la régence de ses États. Comme je lui ai fait comprendre que cela ne se pouvait pas à cause de l'absence de Votre Majesté et de Son départ prochain pour Pyrmont, il m'a remis la lettre qu'il était chargé de remettre en mains propres de Votre Majesté."

mit der Défaite, dass unsere Influence bei dem Kaiserlichen Hofe noch nicht so stark wieder wäre, dass wir uns mit sonderlichem Success vor ihn interessiren könnten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2217. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 10. Mai: „Le comte du Perron, ministre de Sardaigne, étant arrivé ici de Leipzig en compagnie de M. de Villiers, m'a fait connaître qu'il souhaiterait fort de faire sa cour à Votre Majesté, si cela se pourrait avant son départ pour Pyrmont, pour s'acquitter des commissions que le roi de Sardaigne, son maître, lui avait données, et qui ne consistaient qu'à assurer Votre Majesté de la plus haute considération et estime qu'il avait pour Votre Majesté, et combien il souhaitait l'amitié de Votre Majesté, comme d'un des plus grands princes de l'Europe, pour lequel il se sentait une véritable vénération."

Potsdam, 11 mai 1746.

Mon cher Podewils. Vous pouvez dire aux sieurs Villiers et du Perron que je serai charmé de les voir ici demain à midi. Il me paraît que le roi de Sardaigne a envie de faire quelqu'alliance avec nous, mais c'est trop loin, et nous ne pouvons pas nous tendre les mains pour nous entre-aider.

Adieu, j'espère de vous revoir après avoir pris les eaux.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2218. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 12 mai 1746.

Mon cher Podewils. Villiers et M. du Perron ont été ici, ils ne m'ont dit que ce que vous savez; je crois que les Sardois attendront un arrangement fixe du système de l'Europe avant que de rechercher notre alliance, mais ils y viendront sûrement. Villiers m'a dit à peu près la même chose qu'il vous a écrit. Adieu, je pars dans l'espérance de trouver la santé; sans être superstitieux, je vais essayer de ce miracle, trop heureux, si en me guérissant je puis être encore utile à ma patrie. Je suis avec bien de l'estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2219. SUPPLÉMENT AUX INSTRUCTIONS DU COMTE DE PODEWILS.[1]

Potsdam, 12 mai 1746.

1° Le sacrifice que la cour de Vienne a été forcée de faire de la Silésie, lui tenant trop à cœur pour n'en pas garder un vif ressentiment, le comte de Podewils se tiendra sur ses gardes et se défiera, sans pourtant en rien faire paraître, de toutes les protestations que le ministère autrichien pourrait lui faire du contraire, et aux quelles il n'a qu'à répondre par les assurances les plus fortes de mon désir sincère d'entretenir une bonne intelligence avec la cour de Vienne et d'observer religieusement les engagements qui subsistent entre nous.

2° Les deux points qui doivent faire, autant qu'il sera possible, le principal objet et le fond de ses rapports, sont premièrement les dispositions dans lesquelles la cour impériale se trouve à mon égard, si elle est sincèrement intentionnée de vivre en bonne amitié avec moi, ou bien si elle n'attend que l'occasion pour tâcher de reprendre les conquêtes que j'ai faites sur elle.

En second lieu, quels sont ses projets en ce cas, quelles mesures elle pourrait prendre et quelles ressources elle a pour les faire réussir, supposé qu'elle fût destituée des subsides des Puissances maritimes.

3° Pour cet effet, il s'informera soigneusement de l'état de ses finances, quels impôts ses peuples pourraient encore fournir, et quels autres moyens la cour de Vienne pourrait mettre en usage pour subvenir aux besoins de la guerre. Il ne sera pas moins attentif à pénétrer à quel point ses États et surtout la Hongrie peuvent encore être peuplés, et si, malgré ce que la guerre a emporté, ils sont encore en état de recruter ses armées et de fournir à de nouvelles levées.

4° L'état militaire occupera surtout son attention, et il tâchera de me rendre un compte exact de tout ce qui le regarde. Pour cet effet, il fera bien de se lier avec des officiers généraux et d'autres gens capables de lui en fournir de bons mémoires. Il serait bon même qu'il sût s'ouvrir quelque canal par lequel on peut être instruit en tout temps de ce qui se passe au Conseil de Guerre. Il me marquera aussi exactement la force effective des régiments et l'endroit où ils se trouvent, surtout de ceux que la cour de Vienne pourrait entretenir en Bohême ou dans d'autres pays limitrophes des miens. Il sera également attentif aux magasins qu'elle pourrait y faire, et à d'autres mesures qui dénotent quelque dessein formé.

5° Comme le ministère autrichien lui tendra toutes sortes de piéges, il se pourra peut-être qu'il lui envoie des officiers qui feront semblant

[1] Für die Sendung nach Wien, vergl. Nr. 2211 S. 78. Das Supplement ist von dem Grafen Otto Podewils selbst concipirt, der am 11. Mai an den König berichtet: „J'ai l'honneur de présenter ci-joint à Votre Majesté le supplément de mes instructions, que j'ai tiré des ordres qu'il Lui a plu de me donner de bouche. Je n'y ai mis que ce qui ne se trouve pas dans mes instructions du 1er de mai.“

de vouloir entrer en mon service. En ce cas, il n'a qu'à décliner leurs offres d'une bonne manière et sans affectation, en s'excusant sur ce qu'il n'avait aucun ordre et n'osait pas même se mêler du militaire, et que d'ailleurs, autant qu'il lui était connu, j'étais suffisamment pourvu de bons officiers. J'excepte du nombre le sieur Frenquiny, dont il pourra écouter et me rapporter les propositions, sans pourtant y paraître.

6° Il me mandera toutes les nouvelles que la cour recevra, et il s'étendra principalement sur celles d'Italie. De quelque nature qu'elles puissent être, il n'en témoignera ni joie ni chagrin, et lorsqu'on lui en parle, il y répondra d'une manière à faire sentir que c'étaient des choses qui m'étaient entièrement indifférentes.

7° Comme l'armement de Russie peut avoir deux objets, l'un de me tenir en échec pour m'empêcher de me lier de nouveau avec la France, afin de procurer un établissement à l'infant Philippe, comme on m'en soupçonne à Vienne, et que d'ailleurs la cour de Londres est bien aise d'intimider par là les cours de Stockholm et de Copenhague et les éloigner d'une plus étroite union avec moi; l'autre, de faire une diversion en Prusse pour faciliter à la cour de Vienne le moyen de me reprendre la Silésie — le comte de Podewils ne négligera rien pour savoir au juste à quoi j'ai à me tenir sur ce sujet, et pour approfondir ce qui se trame entre les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Dresde, qu'on dit y donner également les mains. Pour cet effet, il observera avec soin les allures du ministre de Russie. Il tâchera aussi de profiter du caractère emporté d'un des ministres autrichiens [1] pour en tirer des éclaircissements sur ce sujet, soit en le contredisant à propos, soit d'une autre façon convenable qui ne le commette point. Il prendra garde aussi à la manière dont on le recevra, et il m'en fera des rapports détaillés, parcequ'il est apparent qu'on aura à la cour de Vienne plus ou moins d'attention pour lui suivant l'intention où l'on y sera à mon égard, et selon qu'on s'y sentira adossé par la cour de Russie.

8° Dans la persuasion où sont les cours de Vienne et de Dresde que je m'opposerai au dessein qu'elles ont de mettre sur le trône de Pologne un des fils du Roi d'aujourd'hui, et que par là elles trouveront moyen de me brouiller avec les Polonais, les ministres autrichiens tâcheront peut-être de sonder le comte de Podewils là-dessus et d'en tirer des explications capables de me desservir auprès les Polonais. C'est pourquoi il doit être extrêmement sur ses gardes et se tenir clos et boutonné sur cette matière; mais en cas qu'en lui en parle, et que les circonstances l'obligent à y répondre, il n'a qu'à dire en termes généraux et vagues qu'il doutait que je me mêlasse jamais des affaires qui ne me regardaient pas directement, et que, le royaume de Pologne étant purement électif, c'était aux Polonais à décider du choix de leur roi.

9° Comme il m'est revenu que l'Empereur et l'Impératrice douairière étaient encore les mieux intentionnés pour mes intérêts, il tâchera

[1] Ohne Zweifel Bartenstein.

d'approfondir ce qui en est, et de s'insinuer dans leur esprit pour en tirer parti, surtout auprès de l'Empereur, dont le système est, à ce qu'on prétend, de vivre en bonne amitié avec moi, pour tourner toutes les forces contre la France et reprendre sur elle la Lorraine, qu'il regarde toujours comme son patrimoine.

10° Il fera au comte de Harrach un compliment obligeant de ma part et lui dira qu'après avoir été l'instrument de la paix et de la bonne harmonie qui avait été rétablie entre moi et sa souveraine, je comptais qu'il emploierait aussi tous ses soins et son crédit pour la conserver et l'affermir de plus en plus.

11° Il maintiendra surtout l'honneur du caractère dont j'ai jugé à propos de le revêtir, et ne s'en relâchera point dans les occasions essentielles et décisives; et comme à la cour de Vienne on prend souvent des civilités pour des marques de faiblesse, il aura soin de les accompagner toujours d'un certain air de dignité qui les caractérise.

12° Lorsqu'il aura quelque nouvelle importante et secrète à m'apprendre, il enverra ses dépêches par un homme affidé jusqu'à Neustadt, [1] en les y adressant au comte de Dohna, et il lui marquera de me les faire parvenir par un exprès.

13° Deux à trois mois après son arrivée, il me fera les caractères de la Reine, du Grand-Duc, des principaux ministres, des généraux et des personnes qui, sans en avoir le nom, font les affaires par faveur; il dira même quelque chose de l'archiduc Joseph, et il tâchera de lire dans cette âme tendre quel pourra être le caractère de ce Prince avec le temps. [2]

Federic.

Nach Abschrift der Ministerialkanzlei.

2220. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 12 mai 1746.

Je suis fort content de la réponse que vous avez donnée au marquis d'Argenson et au cardinal de Tencin, selon la dépêche que vous m'avez faite, touchant ce qu'on faisait en France avec le roi de Pologne, et vous direz encore au cardinal Tencin que, dès que j'avais vu que la cour de Dresde s'entendait avec celle de Versailles, j'avais fait toute sorte de plaisir à la première, lui ayant fait même un prêt de 200,000 écus pour ses besoins pressants. [3]

Vous remercierez d'ailleurs le marquis d'Argenson de ma part de ce qu'il s'est souvenu de moi par la déclaration qu'il a faite à deux

[1] In Oberschlesien. — [2] Zu dem letzten Artikel bemerkt Graf Heinrich Podewils in der Vorlage: „Diesen dreizehnten Artikel haben Se. Königl. Majestät höchsteigenhändig beigesetzet.“ Die demgemäss von dem Gesandten eingesendeten Charakteristiken sind veröffentlicht in den Sitzungsberichten der K. K. Akademie der Wissenschaften zu Wien, Jahrgang 1850, phil.-hist. Classe, S. 446 ff. — [3] Vergl. S. 72.

négociateurs hollandais[1] touchant mon inclusion dans le traité qu'on va faire, et que je le priais de regarder toujours nos intérêts comme indissolubles. Vous lui insinuerez en même temps combien je souhaitais, vivant en une si étroite confidence avec la France, qu'on voulût s'ouvrir un peu plus, surtout dans ce qui se traite avec les Saxons et principalement par rapport aux affaires de Pologne, pour que je puisse ou aider la France ou du moins ne point faire quelques démarches contraires à ses vues.

Federic.

Nach dem Concept.

2221. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 mai 1746.

Les nouvelles que vous m'avez marquées par votre dépêche du 26 du mois d'avril passé, m'ont été fort agréables, voyant par là que je gagnerai au moins cette année sans avoir à craindre d'avoir quelque démêlé avec la Russie; ce qui est tout gagné pour moi. Au reste, je vous recommande encore les intérêts du colonel Manstein, pour qu'on lui expédie son congé par écrit, étant résolu de faire la même chose par rapport au lieutenant Hagert, dès qu'on se prêtera à congédier le colonel Manstein; car de faire des avances à l'Impératrice, ne me servira de rien auprès d'elle, aussi longtemps que le ministre continue d'être si mal disposé contre moi.

Federic.

Nach dem Concept.

2222. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LEIPZIG.

Klinggräffen berichtet, Leipzig 7. Mai: „Le ministre impérial a voulu sonder avant-hier le comte de Brühl si le bruit était fondé d'un traité avec la France pour la neutralité, moyennant des subsides; ce dernier n'a pas tout à fait affirmé la chose, mais lui ayant rappelé le passé, et la façon avec laquelle surtout le roi d'Angleterre en avait agi envers le Roi son maître, il lui a demandé si on pouvait trouver mauvais qu'on songeât à ses propres affaires, ajoutant cependant qu'on n'aurait point été éloigné de donner les troupes, si on avait voulu les prendre aux conditions que le Roi avait proposées, et que ce Prince les donnerait peut-être

Potsdam, 12 mai 1746.

J'ai trouvé assez curieuses les nouvelles que vous venez de m'apprendre par la relation que vous m'avez faite le 7 de ce mois, surtout celle par rapport à la manière dont le comte de Brühl s'est expliqué au ministre impérial, lorsque celui-ci a voulu le sonder sur le traité de subsides avec la France. Comme cette chose pourrait tirer en conséquence et causer de la brouillerie entre les deux cours,

[1] Wassenaer und Gilles. Vergl. S. 51.

encore, si on lui accordait les conditions qu'il avait demandées. Par où il a peu satisfait la curiosité du ministre impérial. C'est au comte del Bene que Brühl apprit hier cette circonstance."

Nach dem Concept.

vous n'oublierez pas d'en attiser adroitement le feu, lorsque l'occasion s'y présentera et que vous le pourriez faire sans affectation et sans y paraître trop.

Federic.

2223. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Salzdahlum, 16. Mai 1746.

Der König befiehlt, den Grafen Finckenstein anzuweisen „wie er auf die Sache wegen der mit Schweden zu schliessenden Alliance alle Attention behalten soll, maassen des Königs Majestät, wenn Sie Dero Absicht darunten noch erreichen könnten, solches als einen Coup de parti ansähen. Es sollte gedachter Herr Graf daher nochmals erinnert werden, alles Savoir-faire anzuwenden, damit das jetzige Ministerium bei künftigem Reichstage sich soutenire. Er sollte zugleich dahin sehen, dass der Einhalt des zu schliessenden Alliancetractats in Schweden überall bekannt werde, damit die Nation sähe, dass solcher von keinem verfänglichen, noch jemand, wer es auch sei, offendirendem Einhalt wäre, und dass also die zum Reichstage abzusendende Deputirte desfalls um so favorabler instruiret werden könnten. Uebrigens wäre Sr. Königl. Majestät Sentiment, dass diese Alliancesache durch das dortige Ministerium nicht vor dem Reichstage sonderlich instruiret werden müsste, sondern dass solche auf dem Reichstage selbst auf einmal vorgenommen und alsdann gleichsam brüsquiret werden müsste" . . .

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

2224. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Pyrmont, 18. Mai 1746.

Ew. Excellenz habe auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät melden sollen, dass aus denen in dem letzteren Bericht vom 9. dieses des Herrn von Chambrier angeführten Ursachen (warum derselbe nämlich nach des Marquis d'Argenson Abreise von Paris nicht mehr dergestalt wie vorhin im Stande sei, sich mit diesem zu expliciren, und dann auch, um zu wissen, was bei der französischen Armee passiret) des Königs Majestät resolviret haben, einen Officier nach gedachter Armee zu schicken. Höchstdieselbe haben hierzu den Obristen Prinz-Heinrichschen Regiments Saint-Surin choisiret und mir dahero befohlen, in Deroselben Namen Ew. Excellenz zu melden, dass Dieselbe mit dem fordersamsten eine Instruction vor gedachten Obristen Saint-Surin aufsetzen und solche zu Sr. Königl. Majestät Vollenziehung einsenden möchten.

Der Prätext von dessen Schickung soll sein, dass derselbe von wegen des Königs Majestät den König von Frankreich, da dieser sich in der Nachbarschaft Sr. Königl. Majestät Lande befände, complimentiren solle. Seine Route soll er über Wesel nach Mastricht und von dar ab nach Brüssel nehmen und sich zu mehrerer Sicherheit mit Passeports von der alliirten Armee und von den Franzosen versehen.

Es soll demselben demnächst aufgegeben werden, auf alles, was bei der französischen Armee vorgehet, Acht zu haben, um Sr. Königl. Majestät von den vorfallenden Operationen Rapport zu erstatten.

So soll demselben auch ein Schreiben an den König von Frankreich mitgegeben und solches fast en Forme eines Creditifs ausgefertiget werden.

In einer ganz geheimen Instruction soll demselben committiret werden:

1) Auf alles, was die bei der französischen Armee befindliche holländische Gesandtschaft traitiret und chipotiret, wohl Acht zu geben, um alles zu erfahren, was deshalb vorgehet;

2) Auf die Menées und das Chipotiren des sächsischen Gesandten bei gedachter Armee ebenmässig genau Acht zu haben;

3) Soll demselben ein Extrait von denenjenigen Sachen mitgegeben werden, welche etwa dem Herrn von Chambrier vor der Abreise des Königs von Frankreich aufgetragen worden seind, die der p. von Chambrier aber wegen des Marquis d'Argenson Abreise nicht exequiren können, damit gedachter Obrister Saint-Surin das nöthige desfalls mit dem Marquis d'Argenson darüber weiter gelegentlich sprechen könne; überhaupt aber soll er dem Marquis d'Argenson von wegen Sr. Königl. Majestät vor die confidente Erklärungen danken, so derselbe in verschiedenen Gelegenheiten an M. de Chambrier gethan hat. Es verlangen des Königs Majestät dahero, dass

4) Ew. Excellenz in Dero eigenem Namen mehrermeldetem Herrn Obristen einen Brief an den Marquis d'Argenson mitgeben, worin Ew. Excellenz letztern ersuchen, demjenigen, so der Obriste Saint-Surin ihm sagen würde, Glauben beizulegen und sich darüber gegen ihn zu expliciren.

Ausser diesem nun soll ihm noch ein Chiffre zugestellet und demselben das Secret von seiner geheimen Instruction und allem, so daher vorfället, auf das äusserste recommandiret werden.

Des Königs Majestät werden ihm hiernächst noch ein höchsteigenhändiges Schreiben an den König von Frankreich, ingleichen ein Handschreiben an den Maréchal de Saxe mitgeben.

Dieses ist alles, so auf Sr. Königl. Majestät Befehl ich über dieses Sujet an Ew. Excellenz melden sollen, welches denn hiermit au pied de la lettre, wie Se. Königl. Majestät mir solches gesaget haben, ausrichten sollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2225. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Pyrmont, 19 mai 1746.

J'ai été fort content des relations que vous m'avez faites le 30 du mois d'avril passé, et les assurances assez positives que vous m'y avez données, que je n'aurai assurément rien à craindre de la Russie dans le courant de cette année, m'ont fait surtout un plaisir infini. Avec tout cela, je ne saurais vous cacher qu'il y a eu des lettres du maître de poste à Grodno du 14 d'avril, passées à un marchand à Königsberg, par où celui-là mande qu'il était averti des confins de Smolensko que le corps de troupes russiennes, consistant en 40,000 hommes, qui y avait été assemblé, était actuellement en marche vers la Courlande et la Livonie, et qu'on avait mandé de Witebsk qu'on y avait assemblé 60 *struses*, afin de transporter l'infanterie par eau sur la rivière de Düna jusqu'à Riga, pour qu'elle y arrive d'autant plus tôt. Comme cette circonstance-là me donne encore bien à penser, vous ne laisserez pas que d'être encore fort attentif sur les menées du ministre et ne vous laisserez pas amuser par de fausses confidences qu'il vous fait faire, peut-être, afin de cacher d'autant mieux son jeu. Si vous êtes sûr que je n'ai rien à appréhender de la Russie durant cette année, je ne vois point de nécessité de sacrifier au ministre cette somme d'argent que vous nommez dans votre relation; aussi ne vous précipiterez-vous pas de l'aventurer; mais, si vous voyez que la résolution est prise de m'attaquer, et que le péril en devient imminent, alors vous ne devez plus tarder à en arrêter les effets par les offres pécuniaires au ministre, et je vous autorise de lui offrir alors tant les 50,000 roubles de gratification que les 10,000 roubles de pension annuelle. Enfin, c'est sur votre dextérité et votre savoir-faire que je me repose, étant persuadé que mon attente en sera justifiée.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2226. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Pyrmont, 19 mai 1746.

Je suis fort satisfait de toutes les particularités intéressantes que vous m'avez mandées par la relation que vous m'avez faite le 29 du mois d'avril passé. Quant à la garantie de la Silésie, je veux bien vous dire que vous ne deviez plus tant presser le marquis d'Argenson là-dessus, puisque d'un côté je suis persuadé que, si les choses viennent au point que la France fera sa paix avec la Hollande, elle n'oubliera pas d'y stipuler la garantie de la Silésie pour moi, et que la Hollande sera obligée alors de s'y prêter bon gré mal gré qu'elle en aura, mais d'un autre côté, si l'on continue de tant parler à elle sur cette garantie-là,

avant que les affaires soient au point de leur conclusion, il pourrait aisément arriver que la Hollande avec l'Angleterre en prissent soupçon, comme s'il y avait quelque chose de mystérieux et de caché, fort préjudiciable à leurs intérêts, et qu'en conséquence ces puissances pourraient s'y roidir d'autant plus fortement contre cette garantie.

Federic.

Nach dem Concept.

2227. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Pyrmont, 20 mai 1746.

J'ai reçu votre relation du 9 de ce mois. Je suis content de la manière dont vous vous êtes acquitté des ordres que je vous avais donnés à l'occasion d'un discours que le marquis de Valory avait tenu à un de mes ministres,[1] et il me semble que le marquis d'Argenson a fort bien rencontré, lorsqu'il a présumé que les supercheries qu'on m'avait attribuées, sont de la façon du comte de Granville. Comme le marquis d'Argenson vous a promis des mémoires par rapport à ce qui s'est passé avec le comte de Wassenaer, de même qu'avec le roi de Sardaigne,[2] vous ne manquerez pas de l'en remercier très poliment, en l'assurant qu'il me ferait un plaisir fort sensible par cette communicaton confidente.

Nach dem Concept. Federic.

2228. A L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 20 mai 1746.[3]

Madame ma Sœur. Étant informé que Votre Majesté Impériale avait ordonné des carrosses à Berlin, j'en ai fait préparer un pour Son service, que mon ministre à Sa cour, le baron de Mardefeld, aura l'honneur de Lui présenter de ma part. Je serai charmé d'apprendre que j'ai rencontré le goût de Votre Majesté Impériale, et je La prie d'agréer ce présent comme un léger témoignage de mon attention à tout ce qui peut Lui faire plaisir, et de la sincérité des sentiments d'amitié et d'estime que les hautes qualités de Votre Majesté m'ont inspirés, et avec lesquels je suis et serai toute ma vie invariablement etc.

Nach dem Concept. Federic.

2229. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Pyrmont, 20 mai 1746.

La dépêche que vous m'avez faite le 3 de ce mois, m'a été bien rendue. Je suis de votre sentiment qu'il ne faudra faire au ministre

[1] Vergl. S. 58. — [2] Vergl. S. 51. 92. — [3] Im Ministerium concipirt.

malintentionné des offres pécuniaires pour le gagner, qu'à la dernière extrémité, puisque, de l'humeur qu'il est, il ne manquerait pas de tâcher, comme vous dites, à m'extorquer à tout bout de champ de nouvelles gratifications; aussi vous règlerez-vous là-dessus. Mais il faudra d'ailleurs que vous soyez bien attentif pour ne pas manquer le moment critique, lorsqu'il pourrait devenir indispensablement nécessaire que vous vous serviez de ce moyen-là; car il faut que je vous dise que, malgré toutes les assurances que vous me donnez, comme si je n'avais rien à craindre de la Russie, au moins cette année-ci, les lettres que je reçois de la Lithuanie continuent toujours à me marquer que le corps de troupes russiennes assemblé auprès de Smolensko irait marcher vers la Livonie. Il y a même des lettres de Wilna, du 28 d'avril, qui y ajoutent que le grand-maréchal de la Lithuanie, prince Radziwill, a envoyé, par ordre du roi de Pologne, deux commissaires jusqu'aux confins de la Lithuanie, pour faciliter en tout la marche desdites troupes et pour avoir soin que rien ne leur manquât. On marque d'ailleurs que tous les Cosaques, Kalmouks et autres troupes irrégulières russiennes jusqu'à Astracan devraient avoir reçu ordre de se tenir prêts à marcher au premier ordre qui leur en parviendrait.

Voilà des choses bien difficiles à concilier avec ce que vous venez de m'assurer, et, quoique je ne veuille pas tout-à-fait ajouter foi à ces avis-là, néanmoins il sera très nécessaire que vous tâchiez à bien approfondir ce qui en est; car si je ne crains point les troupes régulières de la Russie, j'appréhende d'autant plus ses troupes irrégulières, qui pourraient désoler et dévaster toute la Prusse, avant que je sois en état d'y remédier. D'ailleurs il n'est pas si facile que vous le paraissez croire, d'aller prendre Riga, puisqu'il faudrait pour une telle expédition une flotte ou du moins assez de vaisseaux pour amener les vivres et autres choses nécessaires pour mon armée.

Par toutes ces considérations, vous conviendrez de la nécessité qu'il y a que, nonobstant toutes les belles apparences que vous voyez comme si je n'avais rien à craindre de la Russie, vous ne vous laissiez point endormir, mais continuiez plutôt à suivre de bien près les démarches et menées secrètes du ministre.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2230. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Pyrmont, 21 mai 1746.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 14 de ce mois. Bien que vous paraissiez croire encore que l'affaire des subsides entre la Saxe et la France n'est point encore réglée, je veux bien pourtant vous dire, pour votre direction seule, que je sais, à n'en pouvoir douter.

que c'est une affaire faite.[1] Au reste, comme le prince Eugène d'Anhalt va entrer au service saxon, vous devez me marquer de quelle manière il y sera placé et les conditions qu'on lui a accordées.

Nach dem Concept. Federic.

2231. AU COLONEL DE SAINT-SURIN.

Pyrmont, 26 mai 1746.

Comme il est fort de l'intérêt de la France que son ministre en Suède, le sieur de Lanmary, soit pourvu, assez à temps, de sommes en argent assez fortes et suffisantes pour s'y faire là un parti assez considérable pour obvier au dessein que le parti anglais et russien médite, de renverser le ministère présent de Suède et de porter alors toutes sortes de préjudices aux intérêts du Prince, successeur à la couronne, pendant la Diète qu'on y va convoquer cette année, le baron de Chambrier a été instruit de faire des représentations au marquis d'Argenson là-dessus. Le sieur de Saint-Surin doit donc continuer à faire ces représentations de la même manière qu'il a été ordonné au baron de Chambrier, dont il verra le détail parmi les précis de ses négociations qui lui seront communiqués.

Federic.

Zusatz zu der Geheimen Instruction für Saint-Surin, d. d. Berlin 21. Mai 1746 (vergl. Nr. 2224). Nach der Ausfertigung.[2]

2232. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Pyrmont, 27. Mai 1746.

Nachdem Se. Königl. Majestät heute früh Ew. Excellenz drei Schreiben vom 24. dieses erhalten haben, so soll ich in Höchstderoselben Namen Ew. Excellenz darauf in Antwort vermelden, wie zuförderst Sr. Königl. Majestät lieb zu vernehmen gewesen wäre, dass die Kron Frankreich mit dem König von Dänemark den vorigen Subsidientractat er-

[1] Die Unterzeichnung des Subsidien- und Freundschaftsvertrages zwischen Frankreich und Sachsen war zu Paris am 21. April 1746 erfolgt. Vergl. „Die Geheimnisse des Sächsischen Cabinets", Stuttgart 1866, S. 112; Zevort, Le marquis d'Argenson, S. 108. — [2] Zwei Zusätze am Rande des Artikels 10 der Instruction schreiben dem Obersten Saint-Surin vor, dem Marquis d'Argenson im Vertrauen zu sagen, dass der König sich des Fürsten Jablonowski (vergl. oben S. 60 ff.) nur äusserlich annehme; desgleichen, gegen die Vertreter der fremden Mächte über den Zweck seiner Sendung nichts verlauten zu lassen („qu'il n'était chargé d'aucune affaire sinon que de veiller et d'avoir soin que, pendant que les armées françaises étaient au voisinage de Clèves, Gueldre, Mörs, Turnhout et la Swaluwe, il ne s'y passât quelque chose de préjudiciable à mes intérêts"). Saint-Surin verweilte während des ganzen Sommers im Hauptquartier des Marschalls von Sachsen, ohne dass der König von Frankreich bei der Armee eintraf. Unter dem 3. September erhielt Saint-Surin den Befehl, zurückzukehren.

neuret und deshalb seinen Tractat von neuem gemachet habe; wie denn Ew. Excellenz dem Marquis de Valory vor die davon gegebene Ouverture danken möchten.

Da Ew. Excellenz ferner gemeldet hätten, wie der russische Hof intentioniret sei, den Prinz Schtscherbatow statt des Tschernyschew nach Berlin zu schicken, und dass letzterer vielleicht seinen Successorem deshalb noch nicht nennen wollte, weil des Königs Majestät denjenigen noch nicht genannt hätten, welcher den Herrn von Mardefeld releviren sollte, so concludiren Höchstdieselbe zuförderst daher, dass, weil der russische Hof doch einen neuen Minister nach Berlin schicken wolle und auf dem Point stünde, solchen zu ernennen, gedachter Hof also wohl nicht gesonnen sein müsste, mit Sr. Königl. Majestät anzubinden. Was aber demnächst den von Deroseits zu ernennenden neuen Minister nach Petersburg anlangete, so würden Sie dazu den Herrn Grafen von Finckenstein ernennen müssen, weil Sie keinen anderen wüssten; inzwischen Höchstdieselbe doch sehr gerne wollten, dass ermeldeter Herr Graf von Finckenstein noch den kommenden Reichstag in Schweden abwartete und bis zu dessen Endigung dabliebe" . . .

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2233. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

[Pyrmont], 28. Mai 1746.

Da des Königs Majestät befohlen haben, dem p. Andrié auf sein letzteres Postscriptum vom 17. dieses zu antworten, wie er dem Lord Harrington gelegentlich, jedoch mit aller Höflichkeit und sonder den geringsten Aigreur, insinuiren sollte, dass, da er des Königs Majestät, als Solche ihn wegen eines allianzmässigen Beistandes von Engelland sondiren lassen, auf den Fall, dass Russland mit Sr. Königl. Majestät brechen würde, in Antwort wissen lassen, dass Höchstdieselbe auf solchen Fall nichts von Engelland zu hoffen hätte, so könnte gedachter Mylord auch leicht urtheilen, dass des Königs Majestät kein besonderes Empressement bezeigen, noch man prätendiren könnte, dass Selbige hinwiederum ihnen, wegen Frankreich, und die Niederlande zu souteniren, grosse Hülfe thun sollte. Des Königs von Engelland Freundschaft würde sonsten Sr. Königl. Majestät allemal sehr werth sein und würden Sie solche auf alle ersinnliche Weise cultiviren, wenigstens Deroselben nicht das allergeringste jemalen im Wege legen, — so habe ich nicht ermangeln sollen, Ew. Excellenz solches zu melden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2234. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Pyrmont, 29 mai 1746.

Toutes les circonstances que vous m'avez mandées par votre relation du 24 de ce mois, touchant les justes soupçons d'un plan arrêté entre la Russie et la Saxe pour favoriser le prince Xavier, de même que sur les entretiens assidus du comte de Bestushew, de Brühl et de Tschoglokow, comme aussi des envois mystérieux de courriers en Russie, me paraissent d'une si grande importance que vous devez vous appliquer sans relâche à en approfondir les véritables motifs; aussi tâcherez-vous de tourner ces gens-là de tant de différentes manières et de mettre toutes vos connaissances à la piste, jusqu'à ce que vous puissiez développer le mystère.

Federic.

Nach dem Concept.

2235. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Pyrmont, 29 mai 1746.

Les dépêches que vous m'avez envoyées par le capitaine de Thun, m'ont été bien rendues, et les fortes assurances que vous me réitérez que ce n'est point à moi que la Russie en veut par ses grands armements, et que je n'en ai rien à craindre, m'ont fait bien du plaisir. Cependant, comme une méfiance raisonnable est la mère de la sûreté, vous devez continuer à vous appliquer sans relâche à approfondir les vues et menées secrètes du ministre, et suivre avec attention tous les arrangements militaires, de même que les moindres mouvements qu'on va faire des troupes russiennes.

Vous devez, outre cela, être fort au guet sur ce qui se traite avec les ministres autrichiens et saxons, et tâcher d'en découvrir le véritable sujet par les moyens de vos amis, qui ne pourront guère manquer d'en découvrir quelque chose. Vous devez d'ailleurs caresser au possible le Chancelier, pour voir s'il n'y a pas moyen d'en arracher ou d'une ou d'autre façon quelques circonstances de son secret, qui laissent deviner le reste. Je suis encore fort tenté de croire que tout ce qu'on fait actuellement en Russie, roule principalement sur un établissement à faire en Pologne au prince Xavier, et que la Russie n'a assemblé son armée que pour me tenir en échec, afin qu'en attendant elle ait les bras libres de faire en Pologne tout ce qu'elle veut. Il est certain qu'il se chipote quelque chose de la dernière conséquence entre les cours de Pétersbourg et de Dresde, et il n'est presque plus douteux qu'il n'y en ait déjà quelque plan d'arrêté. Je viens d'apprendre de Dresde qu'il y est arrivé un courrier de Russie sur les dépêches duquel le comte Bestushew a eu des entretiens assidus avec Brühl, desquels le cham-

bellan russien Tschoglokow, qui est actuellement à Dresde, s'est fort mêlé. Après cela, le sieur de Lœben a été dépêché encore le 20 de ce mois fort mystérieusement pour retourner en Russie. Outre cela, il y a toujours un bruit sourd, bien que très mystérieux, à Dresde que le roi de Pologne, bien qu'il ait fixé son départ pour Fraustadt, le 31 de ce mois, n'irait point au mois de septembre à Varsovie, marque sûre, si la chose est telle, qu'il y a quelque plan arrêté entre la Russie et la cour de Dresde, apparemment pour soutenir par les forces de la première l'abdication du père en faveur du prince Xavier, les lois de la Pologne s'y opposant sans cela.

Tout ce chipotage-là me confirme de plus en plus dans mes soupçons, et j'ai bien voulu vous avertir de toutes ces circonstances, afin que vous tâchiez de découvrir, s'il est possible, le pot aux roses.

Federic.

Nach dem Concept.

2236. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Pyrmont, 30. Mai 1746.

Auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät soll Ew. Excellenz melden, dass, nachdem der Herr Chambrier in seinen beiden letztern Relationes gemeldet, wie wegen der beständigen Aufsicht, in welcher der russische Minister zu Paris, Gross, den allda angekommenen Grafen Woronzow hielte, er, gedachter Chambrier, ihm das bekannte Schreiben von Ew. Excellenz[1] nicht zustellen, noch denselben vertraulich sprechen könnte — also des Königs Majestät des Sentiments wären, wie der Herr von Chambrier Ew. Excellenz Schreiben nur würde cassiren, und es wegen dessen Einhalt und der übrigen dahin gehörigen Nachrichten wohl würde so lange anstehen müssen, bis gedachter Herr Graf Woronzow selbst nach Berlin kommen werde, da alsdann Ew. Excellenz schon Gelegenheit finden würden, denselben von allem Selbst zu benachrichtigen.

Wegen der heute allhier angekommenen Relation von dem p. Ammon wollen des Königs Majestät, dass, soviel die ihm von verschiedenen im Haag gethanen Insinuationen anbetrifft, dass nämlich Se. Königl. Majestät endlich und auf die letzte doch würden zutreten und den Staat von Holland von der androhenden Gefahr sauviren müssen, ihm, dem von Ammon, dahin geantwortet werden sollte, dass er gelegentlich, jedoch ohne den geringsten Aigreur noch einige Fierté, vielmehr auf die polieste und modesteste Art, denenjenigen von den Generalstaaten, so ihn deshalb etwa ferner sprechen würden, zu verstehen geben sollte, wie ihnen ohnmöglich entfallen sein könnte, wie treufreundschaftlich Se. Königl. Majestät es jederzeit mit der République gemeinet hätten, da Sie derselben vor einigen Jahren nicht nur Dero defensive Alliance aus eigner Bewegung angeboten, sondern auch derselben ganz desinteressiret

[1] Vergl. S. 60. 61.

und wohlmeinend gerathen hätten, die von Frankreich vor zwei Jahren angebotene Neutralité der österreichischen Niederlande, so diese Krone selbst mit Einnehmung holländischer Garnison in Dünkirchen bestärken wollen, nicht so platterdings zu verwerfen, dass aber auch die Staaten darauf nicht die geringste Reflexion gemachet, vielmehr der Königin von Hungern, obschon dieselbe die Niederlande ganz abandonniret und dermalen nur alle ihre Force gegen Se. Königl. Majestät angewendet, dennoch Subsidien bezahlet hätten, um Se. Königl. Majestät dadurch bekriegen zu können; dahero dann Höchstdieselbe fast nicht vermuthen könnten, dass man jetzo von Deroselben fordern wollte, Efforts gegen Frankreich zu thun.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2237. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Pyrmont, 1er juin 1746.

Mon cher Podewils. Je vous remercie de tout ce que vous venez de m'apprendre, touchant les lettres que le marquis de Valory a reçues du sieur Aillon de Pétersbourg. Il n'est pas à douter que le mois où nous commençons d'entrer, nous développera tout ce que le ministre russien a caché jusqu'ici avec autant de soin.

Il serait bien à souhaiter que la cour de Munich eût tant de fermeté pour adopter ces principes dont le baron de Beckers vous a fait confidence. Cependant, comme le sieur Pollman n'en a rien touché dans ses relations, je doute encore de la réalité de ces avis, et je crains que la cour palatine n'en soit la dupe. Je ne suis pas d'ailleurs fort persuadé de la bonne volonté des Saxons de se séparer de la cour de Vienne et d'entrer dans notre parti, et les méchantes insinuations que le père Guarini, selon le rapport que Klinggræffen en a fait, a voulu faire au ministre d'Espagne à Dresde à mon égard, me paraissent marquer assez combien ces gens-là ont encore le cœur ulcéré et plein de fiel et de rage. Sur quoi, je prie Dieu etc.

J'ai été assez maltraité des eaux, ayant essuyé une fièvre quotidienne et la goutte; Pyrmont est un purgatoire où l'on expie les péchés que l'on a faits et ceux qu'on aurait pu faire.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

2238. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Pyrmont, 4 juin 1746.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 17 du mois de mai passé, et je suis assez porté à croire qu'il ne s'agit pas tant, dans le

traité à faire entre les cours de Pétersbourg et de Vienne, de m'attaquer, que plutôt d'une assistance que la Russie devra faire à la reine de Hongrie, en cas que je voudrais faire quelque diversion en faveur de la France.

Comme le Chancelier souhaite si fort votre départ avant le retour du comte de Woronzow — qui est actuellement à Paris et qui croit être de retour à Pétersbourg, tout au plus tard, le 4 de septembre — vous devez continuer à dire que vous avez votre rappel, mais que vous n'en pourriez faire usage ni ne pas partir, avant que vous ne fussiez relevé par celui qui vous succédera, puisque je ne jugeais pas convenable de laisser votre poste vide pendant quelque intervalle du temps. Au reste, je veux bien vous dire que, si vous trouvez l'occasion, là où vous êtes, de pouvoir engager pour mon service, sans bruit et d'une manière convenable, des officiers d'une réputation distinguée, vous ne laisserez pas de le faire et de me les envoyer alors.

Federic.

Nach dem Concept.

2239. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Pyrmont, 5 juin 1746.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris, par la relation que vous m'avez faite le 27 du mois de mai passé, que nonobstant tous les contretemps que vous avez eus à essuyer pour vous acquitter de ce que j'avais ordonné touchant le comte de Woronzow, vous avez cependant saisi le moment favorable pour tout exécuter d'une manière que personne ne s'en soit aperçue. Je vous sais bon gré de la manière dont vous vous y êtes pris, et j'attends à présent vos nouvelles sur le départ dudit comte de Paris et sur la route qu'il a prise, soit pour aller en Hollande ou à Aix-la-Chapelle.

Federic.

Nach dem Concept.

2240. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 4. Juni: „Valory m'a lu une dépêche du marquis d'Argenson du 24 mai, . . . par laquelle ce ministre lui répond, sur l'article de la Suède, qu'il pourrait assurer Votre Majesté que la France fournirait à son ambassadeur dans ce pays-là les fonds nécessaires et suffisants pour faire tomber l'élection d'un maréchal de la Diète sur un homme sur lequel on pourrait compter . . . Qu'on ne croyait au reste point en France que l'Angleterre voulût donner ou offrir des subsides à la Suède, dans un temps où

Pyrmont, 7. Juni 1746.

Er möchte an Valory deshalb nur danken, und würde es sehr à propos sein, gegen die Diète und währender Diète alle Efforts zu thun, damit die Kron Schweden nicht ganz den Russen unter die Hände geriethe.

l'argent n'était pas si commun en Angleterre, ni que par conséquence la France eût besoin d'augmenter pour cela ses dépenses, qui devenaient déjà fort considérables par les subsides du Danemark et ceux qu'on serait obligé de payer à la Saxe, de laquelle on s'était assuré."

D'Argenson hat ferner an Valory geschrieben, dass man in Berlin eine Denkschrift über die Verhandlungen mit Holland mittheilen werde. „Qu'il serait à souhaiter que Votre Majesté voulût bien parler un peu de grosses dents — telles étaient les paroles du marquis d'Argenson — à la Hollande, pour lui faire entendre qu'elle devrait accepter enfin les offres raisonnables de la France, et que Votre Majesté ne saurait voir plus longtemps avec indifférence la continuation de la guerre si près des frontières de Ses États. Je répondis à Valory que les Puissances maritimes demandaient précisément la même chose à Votre Majesté contre la France; mais comme Elle l'avait refusé aux uns, j'avais lieu de croire qu'Elle en ferait autant des autres, et qu'il me semblait que les uns étaient aussi peu fondés que les autres à exiger une pareille démarche de Votre Majesté. Mais que je croyais qu'Elle S'employerait toujours volontiers à moyenner la paix générale, si Elle en était requise par les parties belligérantes."

Endlich hat Valory einen nach Warschau bestimmten geheimen Agenten Frankreichs, Castera, auf der Durchreise durch Berlin vorgestellt; Podewils hat mit diesem eine längere Unterredung gehabt.

Er hat sehr wohl gethan, zu sagen, dass wir uns nicht davon meliren werden. Es ist auch Meine Intention gar nicht, Mich im geringsten damit einzulassen, sondern Ich werde die Sachen gehen lassen, vor wen sie wollen und wie solche ausschlagen werden, auch alles wie ein tranquiller Spectateur mit ansehen. Aber die Franzosen führen sich jetzo sehr schlecht dabei auf. Uebrigens soll er an Valory nur deutlich zu verstehen geben, dass wir nicht so sehr curieux wären, zu wissen, was mit den Holländern tractiret wird, als dass vielmehr das französische Ministerium eine aufrichtige Confidence machte, was es in Polen und mit dem sächsischen Hofe negociiret.

Ich werde Mich weder in die polnische noch in andere Sachen einlassen; dieses ist der Plan, den Ich Mir jetzo gemachet habe, und werde also die Sachen gehen lassen wie sie wollen und können, da hoffe Ich am weitesten und am besten damit zu kommen.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2241. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Pyrmont, 7. Juni 1746.

Des Königs Majestät haben mir annoch befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Höchstdieselbe allhier den churkölnischen Obermarschall[1] gesprochen hätten und derselbe von sehr guten Sentiments und Principiis zu sein geschienen habe, sodass des Königs Majestät glaubten, dass in

[1] Graf von Mervelde.

Affairen, das Reich betreffend, der churkölnische Hof wohl Cause commune mit Sr. Königl. Majestät machen dörften.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2242. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Pyrmont, 7 juin 1746.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites le 20, le 24 et le 27 du mois de mai passé. Comme le post-scriptum chiffré de celle du 27 m'apprend de quelle manière milord Harrington tâche d'adoucir le refus tout net qu'il vous a donné, lorsque vous le sondiez sur l'assistance que j'aurais à espérer de l'Angleterre, en cas que la Russie m'attaquât, je ne veux pas que vous en fassiez plus mention envers ce milord, d'autant plus qu'il paraît à présent que ce n'est pas à moi que la Russie veut par les armements qu'elle a faits; vous devez cependant chercher l'occasion de remercier de ma part ledit milord des assurances qu'il m'a fait donner à ce sujet par vous, en ajoutant que, puisqu'il m'assurait si fort que l'intention du Roi son maître et de la nation serait toujours de me témoigner leur attachement et le désir sincère à remplir les traités qui subsistent avec moi, j'espérais que milord Harrington, pour m'en convaincre d'autant plus, ne voudrait point insister à ce projet de l'acte de garantie qu'il vous avait donné, et dont je ne pouvais nullement être content, par les raisons que vous verrez dans les dépêches qui vous viendront de la part de mes ministres du département des affaires étrangères,[1] mais que Milord ferait plutôt expédier un acte de garantie tout simple et tout clair, comme celle que la Grande-Bretagne m'avait donnée en 1742 sur la paix de Breslau, sans y ajouter des conditions qui ne sauraient manquer d'embrouiller le sens et de donner de violents soupçons, comme si, le *casus fœderis* existant, on voulait se servir de différentes echappatoires pour ne point être obligé à remplir ses engagements.

Sur ce qui est des différents bruits qui se répandent à Londres sur mon sujet, mon intention est que, aussi souvent que de pareils bruits courraient, vous deviez en donner hautement le démenti, en déclarant que j'étais fort éloigné à donner dans de pareils projets, et que je ne tâcherai qu'à vivre avec tous mes voisins en repos.

Au reste, j'attends de vous, au plus tôt possible, une réponse ponctuelle, détaillée et précise sur la lettre que je vous ai faite en date d'hier touchant les arbres et autres choses que je vous ai commandés.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Eine Weisung des Königs an das Ministerium für die Beantwortung des Berichtes von Andrié vom 27. Mai liegt nicht vor. Die aus dem Ministerium an den Gesandten erlassene Antwort, Berlin 7. Juni 1746, bezeichnet das von Harrington vorgelegte Project als „si vague, si défectueux et tellement parsemé d'anicroches que je ne saurais m'en contenter en aucune façon.“ Dem Ministerialerlass war ein Gegenproject beigeschlossen.

2243. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 9. Juni: „Valory est revenu à la charge avec ses insinuations . . . Qu'il se flattait que Votre Majesté Se servirait de Son autorité pour faire entendre raison aux Hollandais par rapport à la paix; que cela était d'autant plus nécessaire, selon lui, que les Autrichiens et les Anglais voulaient faire accroire à tout le monde que c'était Votre Majesté qui avait empêché la France de pousser sa pointe contre la Hollande et de ne point envahir ses États. Je lui répondis qu'il ne tenait qu'à la France d'en désabuser le public, en agissant avec plus de vigueur qu'elle n'avait fait jusqu'ici par des raisons que j'ignorais."

Potsdam, 11. Juni 1746.

Er hat ganz recht geantwortet und möchte er dem Marquis de Valory nur sagen, dass Ich Mich nicht davon meliren könnte noch würde, und nicht vermögend wäre, als nach Meinem jetzigen Système Mich ganz stille zu halten und die Sachen anzusehen.

„Villiers m'a dit qu'il avait appris qu'entre les moyens dont la France s'était servi pour gagner la cour de Dresde, un des principaux avait été de l'assurer qu'elle ne s'opposerait point à la succession du prince Xavier en Pologne . . . J'ai tâté ensuite le pouls à Villiers si autrefois l'Angleterre ne s'était pas servi du même motif . . . pour gagner la Saxe, et j'ai cru entrevoir par ses discours qu'on a fait jouer également cette poupée alors."

Er möchte Mr. Villiers danken vor die Gutheit, so er gehabt, Mich von solchen Umständen secrètement zu benachrichtigen, und hoffe Ich, dass, woferne er von den eigentlichen Conditionen etwas näheres vernähme, er Mich davon annoch näher avertiren würde. Ich hätte sonsten wohl gemerkt, dass zwischen Frankreich und Sachsen etwas vorginge, und dass ersteres besondere Mittel gebrauchet haben müsste, um die Sachsen dahin zu bringen.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2244. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 juin 1746.

Les deux dépêches que vous m'avez faites en date du 24 et du 28 du mois de mai passé, m'ont été rendues. Bien que vous continuiez à m'assurer que, nonobstant que le traité avec la cour de Vienne soit ou conclu ou sur le point de l'être, je n'aurai rien à craindre de la Russie dans le cours de cette année, néanmoins, les avis que je reçois de toute part que les troupes en Livonie commencent à s'assembler vers Riga, qu'on y a assemblé tout ce qu'il faut pour commencer la campagne et les opérations militaires, qu'on augmente de plus en plus les magasins en Courlande, et qu'on y transporte de Smolensko, sur la Düna,

des vivres et de l'artillerie, qu'on attend au plus tôt les troupes russiennes en Courlande, qu'on équipe des galères, qui ne pourront servir ni contre la Suède, ni pour transporter des troupes auxiliaires en Flandre — tous ces avis et de pareils d'autres, dis-je, me donnent de nouveau bien des soupçons et me font craindre qu'à la fin la Russie ne veuille tout de bon dégaîner contre moi. On vient, outre cela, de mander que les Russiens même donnent assez à entendre que toute cette équipée-là n'a en but que moi, et des avis que j'ai de la Lithuanie m'apprennent que le brigadier de Lieven, avec le prince Wolkonski, dont il est accompagné, doivent tenir des discours assez préjudiciables à mes intérêts, en tâchant de donner de l'ombrage aux Polonais et Lithuaniens sur ma puissance trop grande et sur le dessein qu'on m'attribue de vouloir m'emparer de la Prusse polonaise, et sur la nécessité qu'il y avait donc d'augmenter l'armée de la couronne en Pologne.

Par toutes ces considérations, je trouve nécessaire que vous ne tardiez plus d'exécuter les ordres que je vous ai donnés par le post-scriptum allemand que je vous ai fait en date du 30 d'avril, et que vous vous expliquiez là-dessus avec le chancelier Bestushew, quoiqu'avec dignité, néanmoins sans aigreur et dans des termes bien convenables, en y ajoutant que, comme je voyais que la Russie assemblait toutes ses forces sur mes frontières, qu'elle équipait ses galères et qu'elle faisait d'autres arrangements pareils pour une guerre offensive, que d'ailleurs on me mandait de Vienne et d'autres cours d'Allemagne que tous ces arrangements ne visaient qu'à moi, et que les Autrichiens parlaient d'un certain traité qu'on venait de faire avec la Russie, et de ce qui en arriverait, qu'en outre je savais, d'une manière à n'en pouvoir douter, que les expressions dont les ministres russiens en Suède s'étaient servi par rapport à l'alliance que j'avais voulu faire avec cette couronne, n'avaient point du tout été des plus amiables — que par toutes ces circonstances, et par d'autres encore combinées ensemble qui ne marquaient guère une bonne disposition à mon sujet, et par tout ce qui se passait sur mes frontières, je me voyais obligé à lui faire demander la raison d'un pareil arrangement, et si c'était à moi qu'on en voulait, ou quel autre objet on en pourrait avoir.

En vous expliquant de cette façon avec le Grand-Chancelier, vous devez en même temps lui tâter le pouls, quoique d'une façon tout-à-fait générale et sans lui nommer quelque somme, ni proférer quelque mot qui puisse être obligatoire, sur la gratification qu'il aurait à attendre de moi, pourvu qu'il ne voulût point nuire à mes intérêts, et qu'il aurait à faire à un Prince qui connaissait les mérites et qui ne serait jamais ingrat des amitiés qu'on lui témoignait etc. etc.

Comme aussi milord Hyndford vient de vous assurer que ses ordres étaient d'apporter tous les soins imaginables pour consolider la bonne intelligence entre moi et l'impératrice de Russie, vous devez vous concerter avec lui, en lui communiquant les avis que ci-dessus, et tâcher

à le disposer, par l'amitié qui règne entre moi et sa cour, à en parler de même au Grand-Chancelier.

J'espère au moins que de cette façon-là je tirerai plus de lumières sur ce que j'ai à espérer ou à craindre de la Russie, dont les arrangements qu'elle prend jusqu'ici me paraissent trop sérieux et d'une trop grande conséquence pour que vous les deviez traiter d'ostentation et de bagatelle. Ce que je vous recommande bien fort, me remettant d'ailleurs sur votre vigilance et dextérité.

J'attendrai votre relation bien détaillée sur tout le contenu de cette dépêche par le courrier qui vous l'apporte, et qui vous instruira de tout ce qu'il a observé chemin faisant vers Pétersbourg.

Federic.

Nach dem Concept.

2245. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 12 juin 1746.

J'ai tout lieu d'être content des relations que vous m'avez faites le 4 et le 7 de ce mois, puisqu'elles contiennent des faits assez curieux et en même temps fort dignes de mon attention. Aussi devez-vous continuer à être très attentif sur toutes les démarches et menées de la cour où vous êtes.

Quant au plan que les Russes peuvent avoir actuellement, je suis d'opinion, en combinant toutes les circonstances que j'en ai apprises jusqu'ici, qu'il ne se fonde guère à autre chose sinon à la supposition que, nonobstant la paix faite entre moi et la reine de Hongrie, je ne resterai pas tranquille, ni ne verrai avec indifférence les efforts que cette Princesse fait contre la France; que c'est donc pour me brider, que la Russie fait les arrangements d'avance, afin que, le cas supposé existant, celle-ci me puisse tomber en dos avec toutes ses forces, pour aider les Autrichiens et pour leur donner le temps de venir contre moi. Voilà ce que je crois de tous les mouvements que la Russie a faits jusqu'à présent.

Il me semble même que c'est peut-être ce que le Jésuite dont vous me parlez,[1] a voulu donner à entendre, lorsqu'il lui est échappé de dire que l'armement russien n'était pas directement contre moi; mais comme je tiens ce Jésuite assez instruit des desseins des cours de Pétersbourg et de Dresde sur ce sujet-là, je veux que vous ne deviez épargner ni adresse ni argent pour en tirer encore plus de circonstances, moyennant

[1] Klinggräffen meldet in seinem Bericht vom 4. Juni, dass er seine Informationen über die Beziehungen zwischen Dresden und Petersburg aus verschiedenen Canälen, directen und indirecten, schöpfe; als einen seiner Gewährsmänner bezeichnet er einen Jesuiten „homme d'esprit et qui peut être fort au fait, étant des intimes du comte de Brühl."

ceux envers qui ledit Jésuite s'est expliqué jusque là. Ce que vous tâcherez d'obtenir par la troisième ou la quatrième main, sans que ledit Jésuite vous en soupçonne, et je vous tiendrai compte des frais que vous serez obligé d'y faire.

A ce qui me paraît, ni la Russie ni la Saxe ne trouveront convenable de m'entamer cette année-ci; ni la Russie, puisqu'elle ne voudra pas seule se charger de l'affaire, ni la Saxe, parcequ'elle ne se trouve pas arrangée à l'entreprendre. Ce qui me fait la chose d'autant plus vraisemblable, c'est que, si les Saxons couvaient un si grand dessein, ils ne seraient point si imbéciles d'employer 700,000 écus, dans les circonstances où ils sont, pour l'achat du cabinet de Modène, mais qu'ils mettraient plutôt à part cette somme, avec ce qu'ils recevront de subsides de la France et de l'Espagne, pour être en état de m'assaillir. D'ailleurs leur armée n'est

1° Point complète, plusieurs de leurs officiers ayant déjà commencé à congédier de leurs gens;

2° Ils n'ont pas les moindres magasins indispensablement nécessaires à une entreprise pareille;

3° Ils manquent de l'artillerie, ainsi que, pour en pouvoir fournir assez à leurs régiments, ils seraient obligés à faire fondre des canons de campagne;

4° Leurs régiments ne sont fournis ni d'assez de poudre et de plomb, ni des équipages pour faire la campagne: pour ne pas parler de la remonte qu'il faudrait pour leurs régiments de cavalerie, et de cent autres arrangements indispensables pour mettre des troupes en mouvement; ainsi que, tout bien considéré, je ne crois point que j'aie à craindre quelque chose de ces gens-là pendant le cours de cette année; du moins, je vous ai détaillé par tout cela les points sur lesquels vous devez réfléchir, afin de pouvoir juger solidement si les Saxons sont en état d'entreprendre quelque chose ou non.

Sur ce qui est des Autrichiens, je ne les crois pas non plus en état d'entreprendre quelque chose contre moi, par le peu de troupes qu'ils ont actuellement tant sur les frontières de la Bohême qu'en Hongrie.

Quant au comte de Hennicke, le peu de contenance qu'il a tenu, lorsqu'il s'est expliqué avec vous sur les points que vous lui avez dits, me fait assez juger du malin vouloir que le ministère saxon a contre moi et combien il a encore le cœur plein de fiel. Vous ne laisserez cependant pas de dire occasionnellement à ce comte qu'il ne lui sortirait pas si tôt du mémoire ce qui s'est passé avant peu de temps; que j'espérais qu'ils me voudraient bien laisser en repos, mais si, nonobstant de tout cela, l'envie leur prenait de me troubler, je croyais encore qu'eux et leurs alliés auraient assez bonne opinion de moi qu'ils ne nous trouveraient point endormis pour manquer à notre défense.

Federic.

Nach dem Concept.

2246. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 12 juin 1746.

Mon cher Podewils. Les lettres que je viens de recevoir par cette poste, tant de Prusse que de Pologne, Dresde et Paris, me mettent de nouveau la puce à l'oreille au sujet des Oursomans. On s'aperçoit assez clairement d'un projet concerté entre la cour de Vienne et de Russie pour me tomber sur le corps; le point principal est de découvrir si la Russie voudra m'attaquer toute seule ou si elle ne voudra s'embarquer qu'avec les secours de Vienne. Si nous gagnons cette année, je ne m'embarrasse de rien, mais si malheureusement la bombe allait crever à présent, il y aurait tout à craindre pour l'État. Je suis depuis cinq mois dans cette incertitude, et j'avoue que malgré la bizarrerie de ce dessein je ne puis encore me tranquilliser sur ce sujet avant que de voir la fin de tous les armements et de tous ces grands préparatifs qui se font sur ma frontière. Adieu, pensez à ce que je vous écris, et nous en parlerons mercredi qui vient[1] plus à notre aise. Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2247. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 juin 1746.

Ayant fini la dépêche que je vous fais,[2] je viens de recevoir de mon ministre en France, le baron de Chambrier,[3] une relation assez importante, dont j'ai cru nécessaire de vous communiquer l'extrait ci-joint, avec celui d'une autre relation que mon ministre à Dresde, le sieur de Klinggræffen,[4] m'a faite.

Comme ce n'est que pour votre direction seule que je vous communique ces deux pièces, vous en garderez très soigneusement le secret. Ce que je vous conseille pour tout cela, c'est ce que vous devez bien être en garde de ne pas vous laisser amuser ni endormir par des avis et de fausses conjectures que peut-être on tâche à vous prêter là où vous êtes, ni de m'en bercer et endormir par là dans un temps où je devais me tenir prêt à agir. Aussi comprendrez-vous aisément qu'il irait de votre tête, si vous me faisiez faire un faux-pas dans une occasion où il s'agit absolument de la conservation et du bien de tout mon État.

Ainsi donc, si vous deviez voir ou soupçonner avec probabilité que la Russie veut rompre sérieusement avec moi et m'entamer encore pendant le cours de cette année, vous ne devez plus tarder alors d'en empêcher les suites, mais de vous servir plutôt de ces moyens efficaces

[1] 15. Juni. — [2] Nr. 2244. — [3] Vergl. Nr. 2248. — [4] Vergl. Nr. 2245.

que vous m'avez proposés dans votre relation du 30 d'avril. Il est vrai que, quant aux Autrichiens, on a lieu de croire qu'ils ne seront pas en état d'entreprendre quelque chose contre moi cette année-ci, n'ayant de troupes réglées en Hongrie que 4,000 hommes à peu près, et le reste des troupes qu'ils ont en Bohême et dans la Moravie étant fort peu de chose. D'ailleurs, je ne crois pas non plus les Saxons en état de me nuire pendant cette année, n'étant point préparés à cela et manquant des fonds, des recrues, des magasins, de remonte, des munitions, de l'artillerie et de tous les autres attirails de guerre qu'il faut avoir pour entreprendre quelque chose de pareil. Mais nonobstant de cela, 60,000 Russiens en guerre contre moi dans mes États me causeraient un dommage furieux et m'incommoderaient extrêmement; ainsi que, tout bien considéré, j'aimerais toujours mieux de cracher au bassin et d'employer plutôt 50,000 roubles pour acheter la paix du Chancelier, que de me voir obligé a me mettre en frais pour agir, ce qui seul me coûterait au moins plus d'un million d'écus. Pour conclusion donc, je vous le répète encore que, si vous êtes certain qu'on voudra tout de bon à moi, il n'y a d'autre moyen que de détourner l'orage par ces gratifications au Chancelier dont je vous ai parlé, n'en dussé-je gagner qu'une année, puisqu'en gagnant du temps, j'ai presque tout gagné.

Enfin, c'est dans cette occasion ici où j'attends tout de votre vigilance, pénétration et savoir-faire, en quoi je me remets uniquement.

Federic.

P. S.

Me souvenant encore que vous m'aviez mandé par un post-scriptum séparé à votre relation du 30 avril que, si je croyais avoir besoin du Grand-Chancelier absolument, et si, par exemple, je souhaitais

1° La garantie du traité avec l'Impératrice-Reine,

2° Qu'il ne mît point d'obstacle, mais favorisât plutôt la négociation du comte de Finckenstein touchant mon alliance avec la Suède,

3° Qu'il fasse cesser les apparences d'une guerre contre moi; à quoi j'ajoute

4° Qu'il ne fasse point prendre à la Russie de liaisons avec la Saxe préjudiciables à mes intérêts —

j'y pourrais réussir et m'attacher le Chancelier pour toujours, en lui promettant qu'à l'instant qu'il l'aurait exécuté, je lui ferais payer 50,000 roubles et lui accorderais une pension annuelle de 10,000 roubles — je veux bien vous dire que, si vous voyez que, pour éviter la guerre, il faut passer par là, alors vous ne deviez absolument plus hésiter à offrir au Chancelier la somme susdite avec la pension annuelle susmentionnée, sauf néanmoins qu'il promette et remplisse fidèlement les conditions énombrées; ainsi que je vous donne plein-pouvoir de contracter de cette façon-là avec lui. Quoique je n'aime point à dépenser comme cela mon argent, j'aime mieux cependant d'acheter par là le repos et

la tranquillité de mon État que d'entrer d'abord dans une nouvelle guerre onéreuse et ruineuse en tous égards, s'il n'y a moyen de m'en débarrasser autrement, sans compter les alarmes continuelles dont je me crois dispensé alors; aussi, en fait de politique, c'est une épargne que de savoir dépenser à propos.

Du reste, comme le banquier Splitgerber vient de me mander que ,selon les nouvelles qu'il avait eues de son comptoir à Pétersbourg, vous n'aviez encore aucunement touché à ces 19,000 roubles qui sont restés là à ma disposition, et que vous m'avez mandé comme si vous aviez pris la plus grande partie, ainsi qu'il n'y restaient qu'à peu près 2,000 roubles, j'attends votre explication là-dessus avec un compte exact de ce que vous en avez pris jusqu'ici. Vous vous arrangerez auparavant avec les gens dudit comptoir et ne manquerez pas de m'en faire alors votre rapport au retour du présent courrier. Vous y ajouterez encore un petit pro-memoria à combien vont précisément les pensions annuelles que je fais payer au comte que vous savez, et au sieur de Brummer.

Nach dem Concept. Federic.

2248. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 13. Juni 1746.

,,Des Königs Majestät haben mir befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe mit dem Marquis de Valory über dasjenige, so der Herr von Klinggräffen in seiner letztern Relation vom 7. dieses berühret hat (als ob nämlich der sächsische Hof in den Gedanken wäre, dass wenn er sich mit der Kron Frankreich engagirte, gegen solche und deren Alliirte keine Truppen zu geben, des Königs Majestät auf den Fall einer Ruptur mit Russland darunter nicht zu verstehen wären), sprechen und demselben insinuiren möchten, wie Höchstdieselbe zu der Kron Frankreich das Vertrauen hätte, als würde dieselbe Se. Königl. Majestät in den mit dem dresdenschen Hofe zu machenden Subsidientractat exprès mit includiren, auch denen Sachsen die Hände dergestalt binden, dass selbige weder an Russland noch Oesterreich einige Truppen gegen Se. Königl. Majestät, weder directement noch indirectement, geben könnten.

Noch haben Höchstdieselbe befohlen, wie dem Herrn von Klinggräffen geschrieben werden sollte, dass, da verschiedenes von einer reciproquen Heirath zwischen dem Churfürst von Baiern und einer sächsischen Prinzessin, und zwischen dem Churprinzen und einer baierischen Prinzessin gesprochen würde, er, der Herr von Klinggräffen, berichten möchte, ob an solchem Gerüchte etwas sei oder nicht.

Dem Herrn von Chambrier soll über die Ouverture, so der Marquis d'Argenson ihm wegen der russischen Absichten geben lassen, rescribiret werden, wie er dem Marquis d'Argenson deshalb auf das verbindlichste

danken, zugleich aber dahin sehen sollte, von demselben noch mehrere Particularia deshalb herauszubringen und solche Sr. Königl. Majestät zu melden.

Dem Obristen Saint-Surin soll mit der zuerst abgehenden Post ein gleiches geschrieben und er von diesen Umständen informiret werden.

Dem p. Leveaux wollen Se. Königl. Majestät dahin geantwortet wissen, dass seine vornehmste Beschäftigung sein soll, bestens zu erfahren, 1. was zu Fraustadt passiret ist, 2. was die russischen Truppen auf denen Grenzen machen, 3. worin die Propositiones des nach Polen geschickten russischen Brigadiers Lieven und bei ihm seienden Fürsten Wolkonski bestehen, und ob dieselben nicht allerhand Jalousies gegen Se. Königl. Majestät denen Polen und Lithauern zu inspiriren suchen, auch was sonsten deshalb Sr. Königl. Majestät Attention werth sein möchte" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2249. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 13 juin 1746.

L'avis que vous venez de me donner par le post-scriptum de votre relation du 31 du mois de mai passé, touchant la résolution prise au conseil de contremander et les troupes qu'on destinait à envoyer en Flandre, et la flotte qui était prête à mettre à la voile, m'a paru si important que j'attends avec impatience ce que vous continuerez à me mander là-dessus. Aussi devez-vous être fort alerte et redoubler votre attention pour en bien pénétrer les vrais motifs, et pour me faire bien exactement vos rapports sur tout ce qui se passera à ce sujet-là.

Comme la Russie continue sans relâche ses armements extraordinaires, qu'elle équipe nombre de galères, et qu'elle rassemble plus en plus de ses troupes au voisinage de mes frontières, sans jamais vouloir s'expliquer sur les motifs qu'elle en a et sur les desseins qu'elle en médite, ma volonté est que vous deviez chercher l'occasion d'en parler encore une fois au lord Harrington et de lui demander d'ailleurs de ma part, bien qu'avec franchise, mais toujours sans marquer de l'aigreur, après que la révolte en Écosse venait à être heureusement éteinte, quels secours réels j'aurais à présent à espérer de l'Angleterre, selon les traités faits entre nous, si le cas arrivait que la Russie voudrait me faire la guerre; aussi ne manquerez-vous pas de m'informer de la réponse que Milord vous aura donnée là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

2250. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 13 juin 1746.

Mon cher Podewils. J'ai combiné le discours que vous a tenu Valory, avec l'insinuation que d'Argenson a fait faire à Chambrier, et je crois y avoir aperçu que les Français pensent de nous lier avec la Saxe, en haine de la cour de Vienne et par crainte de celle de Russie. Mon système pacifique ne me permet point de m'engager dans aucune alliance, pour éviter tout ce qui me pourrait entraîner dans de nouveaux embarras. J'ai épuisé tout ce que m'a pu fournir mon imagination pour pénétrer les desseins de Bestushew et pour conjurer cet orage; si ces gens nous attaquent cette année, mon État y risquera beaucoup. Je me trouve presque dans l'impossibilité de leur résister; la cherté est si grande en Prusse que je ne pourrais absolument point y assembler une armée, faute de vivres; l'armée manque encore de tentes et de beaucoup d'autres nécessités, les ressources sont épuisées. Si avec ces tristes circonstances, un ennemi aussi redoutable allait fondre sur une province, je me verrais exposé à une ruine presque certaine, dont la Providence veuille nous préserver; en un mot, c'est plus l'état délabré de mon intérieur que les forces des ennemis qui sont à craindre, et c'est la raison qui me fait caler les voiles et qui m'oblige de me revêtir de la peau de renard après m'être servi de celle de lion. Je suis votre fidèle ami; au revoir.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2251. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Chambrier berichtet, Paris 6. Juni: „Le cardinal de Tencin me disait dernièrement, en me parlant de la maison de Saxe et de ses vues de se rendre la couronne de Pologne héréditaire, que Votre Majesté et le Roi son maître devaient tâcher de vivre le mieux qu'ils pourraient avec le roi de Pologne, sans le favoriser cependant dans ses vues sur la couronne de Pologne. Ensuite le Cardinal me dit qu'un Prince qui y figurerait bien, suivant lui, serait le jeune Édouard, qui venait de se faire connaître et dans lequel il y avait de l'étoffe pour devenir un jour un homme." Chambrier erinnert daran, dass Tencin seinen Cardinalshut dem Vater des Prinzen Eduard verdankt.

Berlin, 16. Juni 1746.

Auf dasjenige, so der Herr von Chambrier in seinem Bericht vom 6. dieses wegen der ihm von dem Cardinal Tencin geschehenen Insinuation gemeldet hat, wollen des Königs Majestät, wie dem Herrn von Chambrier in convenablen Terminis geantwortet werden solle, dass der Discours vom Cardinal Tencin ein Ministerdiscours sei und dass des Königs Majestät von denen polnischen Sachen Sich wegen der daher entstehenden grossen Weitläuftigkeiten nicht meliren würden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2252. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Stockholm 7. Juni: „L'ambassadeur de France m'a dit confidemment que sa cour paraissait fort piquée des lenteurs et des difficultés que la Suède apportait à la conclusion de l'alliance avec Votre Majesté . . . Il me fit entendre en un mot qu'on pourrait bien se servir de ce prétexte pour diminuer les secours d'argent qui lui [à la Suède] seraient nécessaires dans quelque temps d'ici. Je répondis à l'ambassadeur que cette façon de penser de sa cour avait un côté fort obligeant pour Votre Majesté, mais que je ne voyais pas que le retardement de ma négociation dût l'engager à relâcher le moins du monde des soins et des efforts nécessaires pour obtenir la pluralité à la prochaine Diète... J'ai fait réflexion depuis que Votre Majesté pourrait facilement détruire les fausses idées que la France paraît avoir sur cette affaire . . . L'ambassadeur m'a extrêmement prié de ménager ce qu'il m'avait dit, puisque ces sortes de confidences, qu'il ne me faisait que pour le bien des choses, pourraient lui faire un tort infini auprès de sa cour, si elle venait à s'en douter."

Auszug aus der Ausfertigung.

Potsdam, 17. Juni 1746.

Der König befiehlt, „mit Ménagement des gebetenen Secrets das erforderliche zu besorgen, um das französische Ministerium über dieses Sujet gehörig zu rectificiren, und dass Ew. Excellenz deshalb an Monsieur Chambrier sowohl als an den p. Saint-Surin das erforderliche ausfertigen lassen, als auch mit dem Marquis de Valory sprechen möchten."

Eichel.

2253. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 19. Juni 1746.

Wegen desjenigen, so der Marquis d'Argenson an den Herrn von Chambrier laut dessen Relation vom 10. dieses über das zwischen Sr. Königl. Majestät und dem König von Polen völlig zu herstellende Vernehmen geschrieben hat, wollen des Königs Majestät, dass gedachtem Herrn von Chambrier geantwortet werden soll, dass ohnerachtet des Verlangens, so Höchstdieselbe hätten, mit des Königs Majestät in sehr genauer Freundschaft und Verständniss zu leben, solches dennoch nicht so weit ginge, dass Sie dem König von Polen deshalb so grosse Avances und noch mehrere, als Sie bereits gethan hätten, thun sollten. Was wegen des Geldnegotii und sonsten in anderen Gelegenheiten von Sr. Königl. Majestät darunter geschehen wäre, sei bekannt; wegen des Commercientractats mit Schlesien hätten sich die Sachsen noch nie herausgelassen, was sie denn eigentlich verlangeten; und dass Sie, um Sachsen ein avantageuses Commercium nach Schlesien zu machen, Dero eigene Provincien verderben sollten, würde wohl ein sehr hartes Anmuthen sein.

Es könnte der von Chambrier den Marquis d'Argenson hierbei wohl erinnern, was vor eine Tour der dresdensche Hof dem französischen bei Gelegenheit der letzten Kaiserwahl gespielet hätte, da ersterer anfänglich alles versprochen, was man von Seiten des französischen Hofes deshalb nur verlanget, sobald man aber nur geglaubet, diesen nicht so nöthig zu haben, auf einmal die Casaque tourniret und gerade das Gegentheil gethan habe. Dieses Exempel machte Se. Königl. Majestät sorgsam, dass, wenn der dresdensche Hof erst einen Commercien-Tractat mit Schlesien weg hätte, es alsdann, ebenso wie vor, seinen alten Weg gehen werde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2254. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 21. Juni 1746, Abends 6 Uhr.

Des Königs Majestät haben mir sogleich befohlen, von Deroselben wegen Ew. Excellenz annoch zu melden, dass, da der Herr Geheime Rath von Klinggräffen in seiner Relation vom 18. dieses unter andern mit meldete, wie ihm von München aus die secrete Confidence gemachet worden sei, ob habe der dortige österreichische Minister Graf Chotek bei dem Churfürsten einen Tractat antragen müssen, nach welchem dieser sich insonderheit obligiren sollte, dass im Fall das Haus Oesterreich Se. Königl. Majestät attaquiren werde, oder Se. Königl. Majestät jenes attaquiren möchten, sodann und auf beide Fälle der Churfürst gehalten sein sollte, dem Hause Oesterreich seine Truppen dazu zu geben, Ew. Excellenz also mit dem churpfälzischen Minister Herrn Baron von Beckers darüber, ohne zu sagen woher dieser Avis eigentlich käme, sprechen und von demselben einige Éclaircissements deshalb zu bekommen suchen möchten. Von dem Avis selbst urtheilen Se. Königl. Majestät sonsten, dass in solchem wohl etwas brodiret sein möchte, und dass vielleicht Graf Chotek auf eine defensive Alliance gegen Se. Königl. Majestät angetragen haben möchte, welches der Avisgeber auf eine offensive extendiret haben könnte. Es möchte aber dem sein, wie ihm wollte, so soupçonnirten des Königs Majestät von dem Cabaliren der Oesterreicher am münchenschen Hofe deshalb nichts gutes, da nach dem Berichte des sächsischen Residenten, des Herrn Geheimen Rath Klinggräffen Anzeige nach, eine grosse Conférence im Beisein lauter österreichisch gesinnter Leute und mit Ausschliessung des Grafen von Preysing gehalten worden und dem Verlaut nach ein Tractat gezeichnet worden sein sollte. Ueber welches alles also Ew. Excellenz durch ermeldeten Herrn von Beckers weitere Éclaircissements zu bekommen, und was deshalb etwa zu thun sei, überlegen möchten.

Des Königs Majestät seind inzwischen über alles dieses ganz nicht

inquiet, sondern bleiben dabei, dass Sie Sich ganz tranquille halten und sehen würden, was die Zeit und Umstände mit sich bringen dörften.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

2255. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Klinggräffen berichtet, Dresden 18. Juni: „On continue ici, malgré toutes les apparences, à dire que le secret sur les desseins des Russes est impénétrable; mais je suis très persuadé que le ministère d'ici est entièrement au fait de tout, et qu'il niera toujours de l'être. Il n'a point d'autre parti à prendre pour le présent, et cette cour ne peut y entrer qu'en causant de l'ombrage, en ne faisant rien, en attendant peut-être les occasions ... L'état des troupes saxonnes qui sont effectivement sur pied, a été, le mois passé, de 28,700 et quelques hommes, et les compagnies seront mises à 100.“

Potsdam, 22 juin 1746.

Je viens de recevoir votre dépêche du 18 de ce mois, dont je suis extrêmement satisfait, par les éclaircissements que vous me donnez sur différentes affaires, et par les particularités que vous me mandez et que je trouve dignes de mon attention. Le sentiment que vous avez par rapport à la cour où vous êtes, me paraît être des plus justes; mais quant à l'état des troupes saxonnes qui sont effectivement sur pied, je crois le nombre que vous m'en marquez, un peu exagéré, si les miliciens n'y sont compris. Comme c'est toujours une espèce d'augmentation des troupes saxonnes si on en met les compagnies à cent hommes, je veux que vous deviez continuer à observer avec attention tous les arrangements qu'on fait en Saxe dans le militaire, et que vous m'en fassiez des rapports bien exacts.

Quoiqu'il se peut qu'il y ait quelque chose de brodé dans l'avis que vous avez eu de Munich,[1] touchant le traité que la cour de Vienne propose à celle de Bavière, néanmoins cette affaire mérite toujours mon attention particulière; c'est pourquoi vous devez tâcher d'en être exactement informé.

Vous serez persuadé qu'ayant toute la satisfaction possible du zèle, de la vigilance et de la dextérité avec lesquels vous m'avez servi jusqu'ici, je serais charmé, si l'état actuel de mes affaires voulait permettre de vous en marquer ma reconnaissance par quelque augmentation convenable de vos appointements, mais comme cela ne se peut pas encore, je tâcherai du moins, en attendant, de vous aider aux frais que vous avez faits pour avoir des avis secrets, à quelle fin je vous [ferai] payer une somme de 1,000 ou 1,200 écus. Je penserai aussi au secrétaire Hecht, lorsque s'y trouvera une occasion convenable.

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez faite au sujet du procès que vous avez avec le comte de Kameke. Je tiendrai la main

[1] Vergl. die vorige Nummer.

là-dessus, pour qu'on vous doive administrer bonne et briève justice, et la copie ci-close vous montrera ce que j'ai ordonné là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

2256. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 23 juin 1746.

Comme je compte de me rendre dimanche[1] à Charlottenbourg, vous me ferez plaisir de vous y trouver à midi; demandez à Rudenschöld s'il a envie d'y dîner avec moi. J'ai parlé à un jeune homme qui vient de Pétersbourg et qui m'a fait baisser de l'idée formidable qu'on a dans les pays étrangers de l'armement de la Livonie. Je crois que Mardefeld a raison, et que ses relations sont plus sages que nos jugements; il est sûr que ceux qui se trouvent sur les lieux sont plus en état d'approfondir les desseins de la cour où ils se trouvent qu'on n'en peut juger à près de trois cent milles. Je ne doute point des mauvaises intentions de la cour de Vienne, mais outre qu'ils n'ont pas à présent les moyens de les manifester, leurs projets me paraissent si vastes et si chimériques que je ne les crains pas; le temps les dissipera sans qu'on s'en mêle. Adieu, portez-vous bien et soyez persuadé de mon estime.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2257. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 15. Juni: „J'arrivai ici avant-hier au soir; j'ai gardé l'incognito hier et aujourd'hui, pour m'informer des différentes étiquettes... L'on m'a dit, à la vérité, que les ministres feraient difficulté de me donner le titre d'Excellence, sous prétexte que les ministres des Empereurs ne l'avaient jamais accordé à ceux des Électeurs et que les comtes de Schwerin et de Gotter ne l'avaient jamais reçu; j'ai cependant d'autant plus de peine à me l'imaginer, qu'on m'assure qu'ils le donnent au comte de Loss, ministre de conférence de la cour de Dresde."

Potsdam, 23. Juni 1746.

Wegen des Titels von Excellenz soll er absolument darauf bestehen und das fordern, was die Sachsen, Dänen, Engelländer und Franzosen bekommen haben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] 26. Juni.

2258. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Finckenstein berichtet, Stockholm 14. Juni: „J'étais convenu avec l'ambassadeur de France de parler aux principaux du parti pour les engager à se désister de leur premier plan,[1] à se réunir en faveur du comte de Tessin et à éviter avec soin tout ce qui pourrait les diviser... J'ai pu m'apercevoir dans cette occasion que le crédit du comte de Tessin avait fort diminué dans son propre parti . . . Ils convinrent cependant avec nous que le principal objet était de l'emporter sur le parti opposé ... Ils nous dirent en conséquence qu'ils continueraient à la vérité de travailler sur le premier plan, mais sans faire tort au comte de Tessin, et que, si à l'approche de la Diète ils voyaient les choses tant soit peu décidées en sa faveur, ils n'hésiteraient pas à se ranger de son côté . . . Si la chose réussit, comme je l'espère, ce sera un coup de foudre pour la cour de Russie."

Potsdam, 24. Juni 1746.

Es muss ihm geantwortet werden, wie Mir däuchte, dass sie sich sehr blousirten, wenn sie auf den Grafen von Tessin so sehr beständen. Wenn dieser seinen Credit im Lande verringert hätte, so schiene es fast besser zu sein, dass der Ekeblad Marschall von der Diète würde, als dass man solchen rebutirte und zu sehr auf den Grafen Tessin bestünde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2259. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 17. Juni, er habe dem Marquis d'Argenson bemerkt: „Que Votre Majesté n'avait nul prétexte ni raison légitime de menacer la Hollande; que, si Votre Majesté le faisait, Elle devait S'attendre que tous les préparatifs de la Russie Lui tomberaient sur les bras, et que cela ferait le second tome des embarras dans lesquels était Votre Majesté l'année passée, auxquels la France n'a pu porter aucun soulagement."

Charlottenbourg, 28 juin 1746.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 17 de ce mois, et vous sais bon gré de la réponse très sensée et fort judicieuse que vous avez faite au marquis d'Argenson, lorsque celui-ci vous a voulu parler sur les inquiétudes qu'il prétend que je devrais donner aux Hollandais pour faciliter l'ouvrage de la paix avec la France, ou, pour le dire plus naturellement, que je leur doive tirer l'épine du pied pour me l'enfoncer; aussi devez-vous continuer à tenir le même langage, quoiqu'en vous servant toujours de termes fort honnêtes et très polis, aussi souvent que les ministres de France voudront revenir à la charge sur ce sujet-là. Au reste, je connais trop votre zèle pour mon service et votre fidélité pour que je doive douter un moment que vous ne redoubliez votre attention dans un moment si critique que le

[1] Die Wahl des Landtagsmarschalls auf den Grafen Ekeblad zu lenken.

présent, pour veiller à ce qu'il ne se fasse rien de préjudiciable à mes intérêts, et que la paix ne se fasse pas sans mon inclusion.

Nach dem Concept. Federic.

2260. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Charlottenburg, 30. Juni 1746.

Wegen der letzteren Relation vom 20. dieses des Herrn Baron von Chambrier wollen Se. Königl. Majestät, dass demselben dahin geantwortet werden soll, wie dass derselbe auf den Antrag des Marquis d'Argenson gar sehr wohl geantwortet habe, und Höchstdieselbe alles dasjenige, so er bei dieser Gelegenheit gedachtem p. d'Argenson wegen des Tractats zwischen Frankreich und Sachsen gesaget hätte, besonders approbirten; wann ihm deshalb weiter zugesprochen würde, sollte er nur noch hinzufügen, dass Se. Königl. Majestät keine Ursache finden könnten, warum Sie die Freundschaft von Sachsen, zumalen bei jetzigen Conjoncturen, so sehr recherchiren und deshalb grosse Avances thun sollten, von denen Sie niemalen versichert wären, ob und wie sie angewandt sein dörften; und da M. d'Argenson gegen des Königs Majestät ein so grosses Secret von den französischen Negociationen mit Sachsen machte, so würde er sich nicht befremden lassen können, dass Höchstdieselbe Sich von denen sächsischen Sachen in nichts melirte. Ueberhaupt sähen des Königs Majestät wohl, dass Frankreich vor Dieselbe wenig Égard mehr bezeigte, weil es glaubte, dass Se. Königl. Majestät allen seinen Nachbaren nicht beliebt wären und also Frankreich Dieselbe wenig zu menagiren hätte; allein in dergleichen Dingen rechnete es vielleicht ohne Wirth, und dass, wenn Se. Königl. Majestät nicht Selbst in Dero Freundschaft und Attachement gegen Frankreich zu continuiren inclinirten, es gewiss an Leuten nicht fehlete, die Dieselbe auf alle Weise davon ab- und in ein anderes Interesse zu ziehen sich bemüheten.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

2261. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 juillet 1746.

Les relations que vous m'avez faites le 15, le 18 et le 21, m'ont été bien rendues, et ayant rassemblé toutes les circonstances que vous y marquez, je vois avec bien du plaisir que je n'ai guère de raison de m'inquiéter beaucoup sur les affaires de la Russie. C'est aussi pourquoi j'approuve fort que vous n'ayez pas fait jusqu'ici les offres pécuniaires au ministre; aussi n'en ferez vous point sans la dernière extrémité et sans avoir attendu comment toutes ces affaires-là se tourneront. Ce serait bien un coup de parti pour nous, s'il y avait moyen de culbuter

le ministre en question, au retour du comte Woronzow, et avant que les Diètes en Suède et en Pologne commençassent, et je suis bien persuadé que nos affaires parviendront par là sur un fort bon pied, mais je crains fort que nous n'y réussissions pas, puisque, outre la faiblesse extrême de la souveraine, le comte Woronzow me paraît un homme très timide, plein de pensées tristes et obscures, et qui prend plus à cœur le soin de sa santé que les affaires de sa patrie; du moins passe-t-il, partout où il a été, pour un homme de peu de génie et dont on aura à craindre que, quand il sera de retour à Pétersbourg, il ne plie devant la grande puissance du Chancelier, qu'il ne fasse son accord avec celui-ci et ne laisse aller les affaires comme elles pourront. Je ne doute presque plus que l'intention du ministre ne soit de culbuter sa souveraine, et je plains extrêmement cette bonne Princesse de ce qu'elle donne tant d'aisance à ceux qui n'ont à tâche que de la perdre, mais je suis aussi persuadé que, s'il y a de la révolution, on n'en restera pas à une seule, et qu'il s'en suivront plusieurs, l'une après l'autre, ainsi qu'on ne pourra point faire un système fixe avec ces gens-là, mais vivre seulement avec eux du jour à la journée. Quant à votre rappel, je nommerai mon ministre en Suède, le comte de Finckenstein, à votre place, mais je saurai assez traîner l'affaire et lui ferai faire de si grands détours que vous aurez du temps de reste pour attendre le retour du comte Woronzow.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2262. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Oranienburg, 6 juillet 1746.

Vos relations des 21, 24 et 28 du mois de juin passé m'ont été rendues à la fois. Comme je vous ferai savoir mes intentions, concernant les différentes matières y comprises, par mes ministres du département des affaires étrangères, je n'ai qu'à vous dire que je trouve fort inconsidérée la réponse que vous avez donnée à milord Harrington, lorsque celui-ci vous a parlé de la nouvelle de la bataille donnée en Italie entre l'armée autrichienne et celle des Français et ses alliés,[1] et le silence que ledit Milord a tenu là-dessus, vous aurait dû faire assez remarquer combien il a été révolté de votre étourderie, fort malséante à un ministre d'une puissance neutre;[2] aussi vous ordonné-je de mieux penser, à l'avenir, à ce que vous dites et faites, et de paraître plutôt

[1] 16. Juni bei Piacenza. — [2] Andrié berichtet, 28. Juni: „Harrington m'ayant parlé en passant, ce matin, de cette nouvelle, je lui ai répondu que cet événement n'empêcherait pas l'infant Don Philippe d'avoir un établissement en Italie, moyennant la paix de l'Angleterre avec l'Espagne, et que j'étais persuadé qu'il pensait comme moi. C'est à quoi il n'a pas trouvé à propos de répliquer."

tout-à-fait indifférent dans de pareilles occasions et ne pas vous en mêler ni en noir ni en blanc. Au reste, il m'a paru que vous avez témoigné un peu trop d'appréhension dans les entretiens que vous avez eus avec milord Harrington concernant les armements de la Russie. Il est vrai que je suis fort satisfait de la déclaration que Milord vous a faite à cette occasion, que l'Angleterre exécuterait avec ponctualité tous les engagements pris avec moi, mais il faudra vous garder soigneusement de faire paraître de grandes alarmes et des appréhensions, lorsque vous parlez sur la Russie, pour ne pas donner lieu à croire que nous craignions infiniment cette puissance; au contraire, vous vous expliquerez toujours avec dignité, et point du tout d'une manière timide et craintive, aussi souvent que vous parlerez sur ces affaires-là.

Federic.

Nach dem Concept.

2263. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Oranienburg, 6. Juli 1746.

Dem Herrn Grafen von Podewils Excellenz zu Wien haben Se. Königl. Majestät auf dessen letztere Relation vom 29. voriges zu antworten befohlen, wie Höchstdieselbe von seinen bisherigen Relationen zufrieden wären und daraus wohl sähen, dass, so viel er in der kurzen Zeit, da er zu Wien wäre, penetriren und erfahren können, er der Wahrheit nach meldete; indess sollte er mit aller Attention und Sorgfalt continuiren, die Sachen mehr und mehr zu approfondiren und seine Relations nach der wahren Beschaffenheit der Sachen einzurichten. Dabei sollte er sich sehr wohl in Acht nehmen, wegen der russischen Sachen einige Inquiétude oder Embarras blicken zu lassen, vielmehr sollte er sich stellen, als ob ihm solche ganz indifferent wären. . . Dem Herrn Grafen Harrach sollte er die verbindlichste Versicherung von Sr. Königl. Majestät besonderer Estime und Consideration gegen ihn thun, und wie viel Cas Höchstdieselbe von ihm machten; dabei er dessen Freundschaft und Confiance soviel möglichst zu menagiren suchen sollte . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2264. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Oranienburg, 8 juillet 1746.

Je suis très satisfait des ouvertures que vous me donnez dans votre relation du 27 du mois de juin passé, et je ne doute point que la France ne dût souhaiter que je me remisse à la brèche pour lui tirer l'épine du pied; mais le passé m'a appris la conduite que j'ai à tenir sur cet égard-là; aussi mon intention est-elle que vous deviez vous tenir

bien boutonné, lorsque les ministres de France reviendront à la charge, et ne leur répondre ni oui ni non.

Federic.

Nach dem Concept.

2265. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Oranienburg, 8 juillet 1746.

Mon cher Podewils. Vous verrez par la copie ci-close de quoi il s'agit dans la relation que Mardefeld m'a envoyée par le courrier de Valory. Sans parler des petites anecdotes que Mardefeld m'y mande, je crois qu'il me veut avertir d'un complot fait entre Bestushew et les cours de Vienne [et de Saxe] et du projet qu'ils ont fait pour m'entamer dès que la paix générale entre la France et les autres puissanses belligérantes sera faite. Mais comme cette paix n'est pas si proche que Mardefeld paraît le croire, j'espère que nous aurons du temps, et pourvu que je gagne du temps, j'aurai tout gagné; car de croire que la Russie m'entamera seule avec les forces médiocres qu'elle a actuellement assemblées, sans raison, sans but et sans ressources, voilà ce que je ne saurais pas m'imaginer. D'ailleurs la reine de Hongrie aura de la peine à suffire pour soutenir la guerre qu'elle a sur les bras, et la Saxe est absolument hors d'état de pouvoir fournir quelque chose à ce complot pendant cette année-ci. Et quand les affaires parviendront à une pacification générale, j'espère que celle-ci se fera à mon inclusion, où on pourra mettre tant de conditions et de clausules que tout le projet des malveillants s'en ira en fumée.

Quand Woronzow arrivera à Berlin, et que vous lui parlerez, vous lui ferez un compliment des plus gracieux de ma part, en ajoutant combien j'étais fâché de ce que mon absence à Rheinsberg, où j'étais avec ma famille, me privait de la satisfaction de le voir à Berlin, mais que, si son temps et sa santé voulaient lui permettre de venir m'y voir, il serait là le très bien venu etc. Vous ferez usage alors de tout ce que Mardefeld nous a mandé depuis quelque temps et surtout par sa dernière relation, et y ajouterez qu'il n'y avait pas à douter et que toutes les apparences étaient que Bestushew ne travaillait à autre but que d'indisposer l'Impératrice contre moi, pour que celle-ci, dans l'attente d'être assistée par l'Autriche et par la Saxe, me déclarât la guerre; que je ne connaissais pas la moindre raison qui puisse obliger l'Impératrice à faire une démarche si préjudiciable à ses propres intérêts contre un Prince comme moi, qui n'a fait que de l'obliger par tout ce qui a été en son pouvoir, et qu'ainsi je n'en saurais que croire, sinon que des gens malintentionnés contre l'Impératrice et contre toute sa famille ne voudraient commencer ce jeu que pour pêcher dans l'eau trouble et causer peut-être un préjudice irréparable à l'Impératrice et à toute sa famille; que vous aviez ordre d'assurer, de la manière la plus positive, le comte

Woronzow que mon intention n'était pas ni serait jamais de me brouiller avec l'Impératrice, mais de cultiver plutôt l'amitié réciproque, et que je serais bien fâché, si cette amitié devait être altérée; que j'aurais toute l'obligation du monde au comte Woronzow, s'il pouvait empêcher une telle désunion et s'il voulait contribuer de sa part à ce que la bonne intelligence entre moi et sa souveraine se cimentât de plus en plus; mais que, si contre toute mon attente et contre toute espérance l'Impératrice était déjà tant embarquée qu'elle se voyait obligée de rompre avec moi, alors vous aviez ordre de dire à lui, comte de Woronzow, que comme je n'avais rien à me reprocher à l'égard de sa souveraine, je serais obligé, si l'on venait à m'attaquer, de faire tous mes efforts pour me défendre et me soutenir contre elle et contre tous ceux qui m'entameraient, s'il y en avait d'autres encore; que le bon Dieu avait jusqu'ici protégé mes justes armes et qu'ainsi j'aurais lieu d'en espérer que peut-être tous ceux qui souhaitent tant d'induire l'Impératrice à une guerre contre moi, auraient quelque raison de le regretter; mais que je mettais ma confiance en lui, comte Woronzow, qu'il y contribuerait de tout son pouvoir, pour qu'une chose qui serait sans but et sans succès, serait évitée etc. Vous direz tout cela audit comte d'une manière polie, mais avec beaucoup de contenance et avec un esprit tranquille, comme si nous ne nous souciions guère de tout ce qu'on voudra tramer contre nous. Vous ne manquerez pas de me faire votre rapport sur tout ce que le comte Woronzow vous dira là-dessus, et d'instruire en même temps Mardefeld de tout ce que je vous ai ordonné, et de la réponse que vous en avez eue. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

J'ai ordonné ce qu'on doit écrire, dans cette lettre, touchant Woronzow et les affaires de Russie, et comme mes secrétaires n'ont pas eu le temps de le dépêcher avant mon départ, j'ai laissé trois pages en blanc pour qu'ils les remplissent.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

2266. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Rheinsberg, 9 juillet 1746.

J'ai reçu, presque à la fois, les relations que vous m'avez faites le 5 et le 7 de ce mois. Des lettres que j'ai eues de Pétersbourg m'assurent que le grand-chancelier Bestushew fait tout ce qu'il peut pour porter sa souveraine à me faire la guerre: qu'il compte sur la paix générale et que l'Impératrice-Reine me ferait alors une puissante diversion, conjointement avec la Saxe; aussi se promet-il que la Pologne agira en

faveur de la Russie, dès qu'elle sera entrée en lice; qu'on fait faire pour cela des insinuations aux Lithuaniens et Polonais qu'ils doivent craindre une irruption de ma part, afin qu'ils donnent plus facilement les mains à l'augmentation de l'armée de la couronne et aux projets de leur Roi. On y ajoute que le courrier de Lœben n'est pas venu à Pétersbourg et qu'il était vraisemblable que la grande négociation se traitât à Dresde par le grand-maréchal comte Bestushew. Autant que je puis juger de toutes ces circonstances, il me semble que l'intention de ces gens-là et surtout des Autrichiens et des Saxons doit être de ne pas m'attaquer d'abord, mais d'attendre la paix générale, pour venir m'assaillir alors de toutes leurs forces. Je ne vous mande cependant tout ceci que pour vous mettre d'autant plus sur les voies, afin de pouvoir approfondir, là où vout êtes, ce qui en peut être vrai ou non.

Sur ce que vous me dites qu'il pourrait fort convenir à mes intérêts que j'eusse quelqu'un de ma part à Munich qui eût du crédit pour y rectifier la cour, il faut que je vous réponde que je ne vois pas à quoi cela me servirait, aussi longtemps que la France ne veut point du tout donner de subsides, et que les autres en offrent à la Bavière. Mais je trouve plutôt à propos que vous entreteniez une correspondance précise avec le comte de Preysing, et que vous lui envoyiez pour cela un chiffre par un courrier, pour l'envoi duquel je vous paierai les frais.

Nach dem Concept. Federic.

2267. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Rheinsberg, 9 juillet 1746.

Je viens de recevoir la dépêche que vous m'avez faite le 25 du mois de juin passé. Bien que j'aie trouvé des choses assez curieuses dans le post-scriptum de cette relation, il faut cependant que je vous dise que vous vous amusez souvent un peu trop à me rapporter de petits faits et discours qu'on a tenus dans la chambre de l'Impératrice, qui, dans un autre temps, ne laisseraient pas de me plaire, mais qui, dans un temps aussi épineux et critique comme le présent, ne me paraissent guère intéressants; et comme c'est présentement le Grand-Chancelier qui manie les affaires, et que la souveraine n'y entre que pour peu de chose, vous devez plutôt vous attacher à celui-ci et chercher à approfondir soigneusement ce qu'il fait, ce qu'il pense, et de quelle façon et par quels motifs il se conduit, pour m'en faire des rapports détaillés. J'approuve fort que vous m'ayez averti d'abord de l'avis qu'on vous a donné, comme s'il y avait maintenant grande apparence que la Russie me ferait la guerre, vu que le Chancelier avait plus d'espérance que jamais d'y porter l'Impératrice. J'aurais souhaité que vous m'eussiez exposé en même temps les motifs par lesquels l'Impératrice pouvait

être plus indisposée contre moi que par le temps passé, et comment je devais combiner sa condescendance envers le Chancelier, dans une affaire d'üne si grande importance, avec les propos de mécontentement qu'elle a tenus, selon votre relation, sur le sujet du Chancelier. D'ailleurs vous ne vous expliquez pas assez clairement si c'est pendant le cours de cette année qu'on veut que l'Impératrice me doive faire la guerre, ou si c'est seulement qu'on espère à présent de faire entrer cette souveraine dans le grand projet que le chancelier Bestushew a fait avec les cours de Vienne et de Dresde pour m'assaillir avec toutes leurs forces, dès que la guerre avec la France et ses alliés sera finie. S'il s'agit du premier cas, je suis du sentiment, avec vous, que je ne saurais m'imaginer encore que la Russie, dépourvue qu'elle est des ressources nécessaires, voudrait seule se charger d'une guerre contre moi où elle ne pourra être assistée ni de l'Impératrice-Reine, par la guerre qu'elle a encore sur les bras, ni par la Saxe, qui n'est absolument pas en état d'agir contre moi, cette année-ci. Mais s'il s'agit du second cas, j'aurai alors encore pour moi le bénéfice du temps, les apparences qu'on a eues pour parvenir à une pacification générale avec la France et ses alliés étant évanouies, et les négociations presque tout-à-fait rompues. Et comme ordinairement, dans les grandes affaires, *chi a tempo a vita*, aussi, si je puis gagner du temps, il n'est pas à douter qu'il en arriverait bien des incidents qui feraient manquer toute cette conspiration contre moi, avant qu'on aurait le temps de la mettre en exécution.

Par toutes ces raisons je crois que vous n'auriez pas besoin encore de faire au ministre les offres pécuniaires que je vous ai autorisé à faire lorsque la dernière extrémité l'exigera.

Je suivrai l'avis que vous me donnez touchant l'article à insérer dans les gazettes concernant la rupture qu'on me faisait méditer avec la Russie. Je crains seulement que le Chancelier se serve de bien d'autres arguments encore pour indisposer l'Impératrice contre moi.

Il ne me semble pas que vous pensiez juste, lorsque vous croyez qu'il pourrait être d'un bon effet, si je mettais 15 à 20,000 hommes de plus en Prusse, puisque, selon moi, il s'ensuivrait infailliblement que le feu de la guerre s'allumerait peu à peu et bien plus tôt qu'il n'aurait fait sans cela; ainsi donc que je tiens pour plus sûr de voir venir ceux qui voudront m'assaillir, et de faire alors à temps les dispositions qu'il faut selon les circonstances, de les combattre vigoureusement et les faire regretter l'injuste entreprise qu'ils auront faite.

Je viens d'avoir des nouvelles que le comte Woronzow va arriver incontinent à Berlin, où il ne s'arrêtera, à ce qu'on dit, que deux jours, pour poursuivre son voyage à Pétersbourg. Comme mon absence et celle de toute ma famille, qui vient d'arriver ici chez moi, me pourra empêcher de le voir là, j'ai instruit mon ministre d'État, le comte de Podewils, de quelle manière il doit s'expliquer avec lui sur toutes nos affaires, et de vous mander alors le détail de tous les entretiens qu'il

aura eus avec lui. Au reste, j'ai ordonné de lui faire toutes les honnêtetés et politesses du monde, de lui offrir le *Vorspann* par mes pays, et de l'inviter même à venir me voir ici, si son temps et sa santé le lui permettent.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2268. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, ce 9 [juillet 1746].

J'ai reçu des dépêches de Mardefeld, celles de Klinggræffen, une lettre de Pollman, et toutes marquent un concert entre les cours de Russie, Vienne et Saxe, qu'ils ont intention d'augmenter par l'association de tous les Princes qu'ils pourront persuader à se joindre à leur conjuration. Il paraît que la paix générale est le signal où doit éclater leur fureur. Nous avons pour nous le bénéfice du temps, qui met une furieuse différence entre les projets et leur exécution, la mobilité des conjonctures, les mortalités, les révolutions etc. Nous avons pour nous les garanties que l'Angleterre et la cour de Vienne nous ont promises de l'Empire, et les garanties que nous devons obtenir de toutes les parties belligérantes à la paix générale. C'est donc le point important sur lequel je vous ordonne de travailler, de ne rien négliger pour obtenir à présent la garantie de l'Empire, et de travailler toujours tout doucement à avoir celle des autres puissances quand la paix générale se fera. C'est à Londres et à Vienne qu'il faut négocier ce premier article, et le second à la Haye, à Paris, à Madrid — et même du roi de Sardaigne, Danemark et Suède.

Voilà tout ce que je puis faire pour le présent; quant à l'avenir, *chi a tempo a vita;* pourvu que je gagne le printemps, alors j'aurai beaucoup gagné. Sur quoi, je prie Dieu qu'il vous ait dans sa sainte garde.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

2269. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils berichtet, Berlin 8. Juli: „Villiers me fit lire hier une lettre de M. Robinson à Vienne; j'y ai vu entre autres que ce ministre lui donne les assurances les plus fortes que l'Impératrice-Reine était fermement résolue de maintenir religieusement la dernière paix conclue avec Votre Majesté, et qu'Elle pouvait compter là-dessus; il ajoute qu'il a parlé au comte d'Ulfeld des armements et des grands préparatifs de guerre, et que ce

Rheinsberg, 9. Juli 1746.

Alles gut! Aber dieses seind nichts weiter als wie Worte, davon Ich so sicher bin wie von dem Vogel auf dem Dache. Die Herren englischen Ministres sollen Mir nur hübsch die Garantie des Reichs über den letzten Frieden und über Schlesien verschaffen, wozu sie laut

ministre lui avait dit qu'on était persuadé et convaincre à Vienne que la Russie n'agirait jamais offensivement ni contre Votre Majesté ni contre aucune puissance."

Convention und Tractats verbunden seind; alsdann sehe Ich Réalité und dass geschiehet was sich gehöret.

Ich bin ganz und gar nicht zufrieden, dass Meine Ministres vom Departement der auswärtigen Affairen diese Sache so schläferig und so gelassen tractiren, und wenn Andrié stillschweiget, sie auch stillschweigen, da doch die Sachen in solcher Crise sein, und Ich Garanties und Effect sehen muss, ausser welchen Ich keinen glatten Worten traue. Ueberdem, wenn die Garanties jetzo nicht geschaffet werden, können solche Umstände kommen, dass es viel schwerer damit wird. Deshalb denn die Ministres auf die Erfüllung dringen und sowohl mit Villiers deshalb sprechen, als posttäglich an Andrié deshalb schreiben, auch den Grafen Podewils darauf zu Wien zu arbeiten instruiren sollen. Ich habe den jetzigen Kaiser auf diese Condition nur erkannt, und muss also ohnablässig darhin gearbeitet werden, dass die Garantie erfolge.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2270. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Finckenstein berichtet, Stockholm 1. Juli, über die Tags zuvor stattgehabten Wahlen der Bürgerschaft von Stockholm. „On m'a assuré qu'il n'y en avait pas un seul qui ne fût bon. Comme l'exemple de la capitale influe ordinairement beaucoup sur les élections des autres villes, on regarde la première comme un coup de parti . . . Si la noblesse veut suivre cet exemple, Leurs Altesses Royales auront cause gagnée et la cour de Suède secouera le joug que la Russie veut lui imposer . . . Le parti du ministère paraît se renforcer de jour en jour."

Rheinsberg, 11. Juli 1746.

Ich bin gar nicht bange vor die Diète, wenn dieselbe nur ihren freien Lauf hat, aber was Ich besorge, ist, dass wann die Russen um solche Zeit eine Acte de Vigueur zeigen, sie dadurch alsdann in Schweden alles in Terreur und Confusion setzen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2271. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Rheinsberg, 11. Juli 1746.

Nachdem des Königs Majestät dasjenige mit vieler Attention gelesen haben, was Ew. Excellenz auf Höchstderoselben eigenhändiges Schreiben vom 9. dieses geantwortet haben, so haben Dieselbe darauf Sich dahin allergnädigst herausgelassen, wie Sie zuförderst desiderirten, dass, da Ew. Excellenz Sich über die Garantie fast aller Puissancen explicirten, Dieselbe die Garantie des Reiches wenig oder nicht berühret

hätten, welche Se. Königl. Majestät jedoch nach jetziger Situation der Umstände als eine der Hauptsachen considerirten. Es erachteten Höchstdieselbe dannenhero und demnächst vor höchstnothwendig zu sein, mit aller Attention und Fleiss darauf zu arbeiten und nicht eher zu ruhen, bis dieser Articul zu seiner Richtigkeit gebracht sein werde. Nach Maassgebung des in dem dresdner Friedensschluss enthaltenen Articuls, gedachter Garantie halber, würde nicht nur der Herr Graf Podewils zu Wien und der Andrié gehörig zu bescheiden, sondern auch der von Pollman zu Regensburg zu instruiren sein, desfalls weiter zu instantiiren, wobei Se. Königl. Majestät des Sentiments sein, wie derselbe gar füglich auch zugleich bei denen Gesandtschaften der Churfürsten deshalb antragen und dahin arbeiten könnte, selbige darunter vor Se. Königl. Majestät geneigt zu machen und die mehriste Stimmen derer Churfürsten vor die Garantie zu gewinnen. Hannover könnte wegen seines Engagements nicht anders als vor ermeldete Garantie sein, und würde also nur nach Engelland zu schreiben sein, damit das hannöversche Ministerium von dort aus dazu instruiret würde. Mit Churpfalz würde es keine Schwierigkeit haben; von Churköln versähen Sich Se. Königl. Majestät eines willigen Beitritts, und dann hoffen Höchstdieselbe, dass durch Churpfalz und Churköln der bairische Hof dahin gleichfalls zu disponiren sein werde. Wann nun Höchstdieselbe Dero eigenes Votum dazu rechneten, so wären die mehristen Stimmen in dem churfürstlichen Collegio schon da.

Von Seiten des fürstlichen Collegii hofften des Königs Majestät auch gar leicht die mehristen Stimmen vor die Garantie zu bekommen. Allenfalls wären Höchstdieselbe entschlossen, die Kosten daran zu wenden und einen, Deroselben vorzuschlagenden Minister an die teutschen, sonderlich fürstlichen Höfe, herumzusenden, welcher einen Hof nach dem andern vor die Garantie zu gewinnen suchen müsste, und glaubten Se. Königl. Majestät, dass dasjenige, was dergleichen Schickung kosten dörfte, sehr wohl angewendet sein werde.

Alles aber, was desfalls geschehen sollte, müsste jetzo und sehr bald geschehen, denn sonsten der wienersche Hof einen der teutschen Höfe nach dem andern vor sich zu gewinnen und sodann die versprochene und so nothwendige Garantie des Reiches in das weite Feld zu spielen oder gar zu eludiren suchen würde.

Ew. Excellenz soll auf dasjenige, so dieselbe an Se. Königl. Majestät bei Gelegenheit des hierbei zurückkommenden Schreibens von dem casselschen Herrn von Asseburg zu melden beliebet haben, von Höchstderoselben halber in Antwort vermelden, dass alles, was dieser Herr von Asseburg sowohl als der zu Köln geschrieben, sehr gut sei, und dass des Königs Majestät sich freueten, den Churfürsten von Köln in so guten Dispositionen zu sehen. Höchstdieselbe wären gar nicht eloigniret, wann es der hessische Hof vergönnen wollte, Sich dessen zu München habenden Ministers zu bedienen, um dem Churfürsten daselbst dasjenige durch

ihn insinuiren zu lassen, was Sie, des Königs Majestät, darunter nöthig zu sein erachteten, auch gedachten Minister zu München deshalb mit einem Creditif zu versehen, übrigens auch gegen denselben wegen solcher seiner Bemühung mit einem Präsent erkenntlich zu sein, kurz, es hierunter auf dieselbe Art zu halten, als wie es der churbaiersche Hof mit dem churpfälzischen Minister, dem Herrn von Beckers, darunter gefasset hat; welchen Minister alsdann man instruiren könnte, die Subsidiensache von Frankreich durch den Canal des churpfälzischen Hofes zu souteniren. Dass des Königs Majestät einen besondern Minister von Deroselben wegen nach Baiern schicken und vor Sich Selbst bei dem Hofe zu München viel Geld employiren sollte, solches wüssten Ew. Excellenz, dass Se. Königl. Majestät einestheils vorjetzo nicht im Stande wären dergleichen zu thun, anderntheils sähen Höchstdieselbe nicht ab, was von Schickung eines Ministers nach München sonderlich herauskommen sollte, denn wann Frankreich nicht genug Geld und Subsidien an den Churfürsten von Baiern geben, oder aber dieser solche nicht annehmen wollte, so würde auch ein besonderer Minister von Sr. Königl. Majestät allda nichts ausrichten.

Nächstdem aber möchten Ew. Excellenz überlegen und von Sr. Königl. Majestät wegen den Herrn von Asseburg zu Cassel sondiren, ob man nicht einen puren Traité d'amitié, in welchem nicht das allergeringste verfängliche wäre, vorerst zwischen Höchstderoselben und Hessen-Cassel, auch dem Churfürsten von Köln, machen und alsdann darauf arbeiten könnte, dass der baiersche Hof solchem accedirte; des Königs Majestät zweifelten auch fast nicht, dass man demnächst nicht auch den Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel zur Accession eines dergleichen ganz ohnverfänglichen und jedermann communicablen Tractats zu accediren disponiren könnte. Wegen der Titulaturdispute zwischen Sr. Königl. Majestät und dem Churfürsten von Köln müsste man auf ein Mittel und Temperament denken, wie solches zu fassen sei, dass dem ohnerachtet obermeldeter Traité zu Stande kommen könnte. Des Königs Majestät glaubten, dass der kölnische Herr von Asseburg darunter gute Dienste zu thun im Stande sei, und dass derselbe daher über diese Sache zu sondiren wäre.

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2272. AU BARON D'ASSEBURG, MINISTRE DE L'ÉLECTEUR DE COLOGNE, A BRÜHL.

Rheinsberg, 12 juillet 1746.

Monsieur le baron d'Asseburg. Les marques que je vous ai données de mon attention, ont leur source dans mes sentiments pour vous et le cas que je fais de votre personne; je serai toujours charmé de trouver des occasions à vous les renouveler. Je suis extrêmement

sensible aux témoignages d'amitié de Son Altesse Sérénissime Électorale et à toutes les choses obligeantes qu'elle a bien voulu vous ordonner de m'écrire de sa part; assurez-la, je vous prie, que je les ressens vivement et comme je le dois; je serai charmé que vous me procuriez les moyens de lier et d'entretenir entre nous l'amitié et l'harmonie la plus étroite. C'est un soin dont je me remets sur vous avec confiance, et je saisirai toujours avec empressement les occasions de marquer à Son Altesse Sérénissime Électorale la vérité et la sincérité de mes sentiments, dans la persuasion où je suis qu'elle se portera à y correspondre. Je suis avec beaucoup d'estime, Monsieur, votre affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2273. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Rheinsberg, 12 juillet 1746.

Je n'ai presque pas douté que la nouvelle de la bataille qui s'est donnée en Italie le 16 du juin passé, ne dût causer un furieux embarras au ministère de France, mais je n'ai pas pu m'imaginer que cela dût aller si loin que vous me le mandez par la relation que vous m'avez faite le 1er de ce mois. Comme il n'y a nul mal sans remède, vous devez tâcher de votre mieux à leur remettre du courage et du cœur, en leur faisant toutes les représentations convenables là-dessus, en y ajoutant qu'ils n'avaient qu'à se ressouvenir de l'état de la maison d'Autriche, qui avait été plus basse que jamais la France ne pourrait être mise par l'échec que son armée avait eu en Italie; qu'ainsi les ministres de France n'avaient qu'à suivre l'exemple de la cour de Vienne et tâcher à se relever par tous les efforts possibles de ce malheureux événement-là, et surtout à amuser ses ennemis par des négociations, jusqu'à ce que les secours qu'ils enverraient en Italie, y puissent arriver. Aussi me paraît-il que la France trouvera le roi de Sardaigne assez disposé à cela, s'il ne voulait subir tout-à-fait le joug autrichien, qui lui deviendrait intolérable quand les Autrichiens auraient une fois obtenu une si grande supériorité sur lui.

Federic.

Nach dem Concept.

2274. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 13. Juli, dass der hessische General von Donop, dem der König die Wahrnehmung seiner Interessen in München anvertrauen wolle, dort nur vorübergehend accreditirt sei. „Mais je devrais croire que Votre Majesté n'aurait pas besoin de faire de la dépense

Rheinsberg, 14. Juli 1746.

Es ist solches ganz gut, aber es ist ein grosser Unterschied, durch den Baron Beckers, der zu Berlin ist, zu München etwas insinuiren zu lassen, oder solches

pour ce poste, depuis que le baron de Beckers, qui Lui est fort attaché et à qui on peut se fier hardiment, est accrédité de cette cour ici."

durch jemanden zu thun, der selbst in München in loco ist, und welcher gleich diese und jene sich etwa findende Dubia mündlich heben kann, die sonst durch eine Correspondance von etlichen Wochen gehoben werden müssen. Er soll also sehen, ob wir uns nicht des pfälzischen Ministers zu München, dessen Namen und Eigenschaften Ich doch nicht kenne, ebenso bedienen können, wie sich der bairische Hof des Baron Beckers bei uns bedienet.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2275. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 6. Juli: „Il m'a été assuré que les Puissances maritimes ont envoyé à cette cour un projet de paix, concerté entre elles sans la participation de la France; que, ce projet ayant été examiné au conseil, il y a eu quelques débats, mais qu'il avait été résolu à la fin de le rejeter absolument et d'en témoigner même du ressentiment auxdites Puissances. On remarque même que le sieur Robinson, qu'on fête ici autrement beaucoup, n'est plus vu de si bon œil, et que les deux derniers jours ni l'Empereur ni l'Impératrice ni lui ont parlé."

Rheinsberg, 14. Juli 1746.

Dem Herrn Grafen von Podewils zu Wien soll nach Sr. Königl. Majestät Befehl auf dessen letztere Relation geantwortet werden, wie er nicht glauben möchte, dass der wienersche Hof sich mit den Engelländern brouilliren würde noch wolle, denn ersterer so hoch noch nicht wäre, dass er sich der letzteren passiren könnte. Es möchte vielleicht sein, dass hier und da einige kleine Bisbilles unter ihnen kämen, aber zu einem rechten Ernst würde es noch nicht gelangen"...

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2276. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Mardefeld berichtet, Petersburg 28. Juni, auf den Erlass vom 13. Juni, oben S. 110: „Je m'aperçois avec douleur que je me trouve présentement dans le cas des forfaits involontaires et qui me sont inconnus, ayant forcé contre Son inclination le plus accompli des monarques et le plus grand des humains à me menacer de l'échafaud, malheur extrême qu'aucun de Ses sujets nobles n'a essuyé jusqu'ici. Jugez, Sire, de mon affliction ou plutôt de mon désespoir, n'ayant reçu

Potsdam, 15 juillet 1746.

J'ai bien reçu les relations que vous m'avez faites le 28 du mois de juin passé. Est-il possible qu'un homme d'esprit comme vous, et qui devrait être bien persuadé de la grande confiance que j'ai en lui et en sa fidélité, ait pu prendre si fort de travers le passage dont je me suis servi dans la dépêche

de mon grand-père et de mon père pour tout héritage que l'honneur, qui m'est plus cher que la vie. Pour l'amour de Dieu, tirez-moi d'un emploi où la faiblesse de l'esprit et le défaut des connaissances exposent un homme à l'ignominie; car, pour ce qui concerne le cœur, je n'ai rien à appréhender, et je supplie Votre Majesté d'être persuadée qu'aucune puissance au monde n'est assez riche pour me corrompre. Je le pense ainsi, aussi vrai que je crois à l'existence de l'Être suprême, que j'implorerai, tant que je respirerai, qu'il répande sans interruption sur Votre Majesté ses plus précieuses bénédictions."

que le capitaine Thun vous a portée, et que vous ne vous soyez point aperçu que je n'ai voulu que vous donner à entendre par là combien vous deviez redoubler votre attention pour avoir l'œil au guet et pour m'avertir, le plus précisément qu'il vous serait humainement possible, de ce que j'avais à faire dans des circonstances aussi critiques et dans une affaire si capitale pour moi que celle dont il s'agissait. Ainsi donc, cher Mardefeld, vous m'accusez à faux, si vous vous imaginez que j'ai douté un moment sur votre fidélité.

Quant aux remuements de la cour de Pétersbourg et à ses chipotages avec celle de Vienne, je commence à croire que ce n'est pas directement à moi à qui on en veut par là, mais j'ai plutôt des raisons qui me font soupçonner que tout ce remue-ménage de la Russie n'ait proprement pour but que de faire élire roi romain le fils aîné de l'Empereur. Comme la cour de Vienne souhaite passionnément que cela se fasse, et qu'elle sait bien les difficultés qu'elle y trouvera, et qu'elle craint que je ne m'y oppose de toutes mes forces, il se peut qu'elle ait pris à tâche de disposer la cour de Pétersbourg à l'aider dans cette affaire-là et à faire des démonstrations pour imposer à ceux qui se voudraient opposer audit dessein, et de tenir pour cela les forces russiennes assemblées en Livonie, jusqu'à ce que l'élection de l'archiduc aîné d'Autriche pour roi des Romains soit achevée. Je puis me tromper dans ces conjectures,[1] mais j'avoue qu'il y a des circonstances qui me font pencher à croire que tout le jeu ne vise qu'à cela. Je ne mande cependant tout ceci que pour vous mettre en voie d'approfondir cela, s'il est possible, là où vous êtes.

Nous attendons encore chez nous le comte de Woronzow, mais, à vous dire encore une fois ce que je pense sur son sujet, je ne le crois ni d'assez de forces, ni d'assez bonne volonté, pour que je dusse m'attendre à quelque chose de grand de sa part à son retour en Russie. Trop soucieux qu'il est de sa santé, et à cause de sa timidité naturelle, je ne crois pas qu'il voudra entreprendre quelque chose sur le Chancelier; au contraire, je crains qu'il ne plie plutôt devant celui-ci, et c'est aussi pourquoi je vous dis que, lorsqu'il sera de retour à sa cour, vous devez aller assez bride en main avec lui et user de grands ménagements et de circonspection, pour ne pas vous blouser avec lui.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Dieselbe Vermuthung lässt der König schon am 14. Juli durch Eichel dem Grafen Podewils in Berlin behufs Meldung an Graf Podewils in Wien mittheilen.

2277. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 15 juillet 1746.

La relation que vous m'avez faite le 4 de ce mois, m'a été bien rendue. Je ne comprends pas de quel front Messieurs les ministres français peuvent témoigner tant de sensibilité par rapport à la paix de Dresde, eux qui savent parfaitement bien combien ils m'avaient abandonné avant cette paix-là et qu'ils m'ont presque forcé eux-mêmes à y parvenir, par le peu de cas qu'ils firent alors de toutes mes prières, instances et représentations, ainsi que c'est bien moi qui aurais raison de me plaindre d'eux et du tort qu'ils m'ont fait. Mais tout ceci me fait connaître que la véritable façon de se faire respecter en France, c'est d'être leur ennemi; car à présent ils n'ont proprement de considération que pour les Saxons, les Hollandais, et tout au plus pour les Danois, dont les premiers leur ont fait tout le mal possible et les ont trompés et les tromperont encore affreusement; aussi pourriez-vous bien faire sentir cela au marquis d'Argenson dans quelque occassion convenable, quoique d'une façon fine et bien tournée.

Comme M. de Maupertuis fait actuellement un voyage en France pour y régler ses affaires domestiques, ma volonté est que vous le deviez aider et seconder en toutes les occasions où il en pourra avoir besoin, et de lui faire toute la protection dont vous serez capable.

Nach dem Concept. Federic.

2278. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Finckenstein berichtet, Stockholm 5. Juli: „Le parti contraire commence à témoigner quelque inquiétude depuis l'élection des députés de la ville de Stockholm.[1] Quelques-uns des chefs de ce parti en ont paru fort déconcertés. Ils n'osaient pas se flatter, à la vérité, de l'emporter tout-à-fait dans cette élection, mais ils ne s'attendaient pas à une unanimité si parfaite et à si peu de débats. Je sais de bonne part que M. de Lubras a fait sous main plus d'une démarche pour parer ce coup."

Potsdam, 16. Juli 1746.

Alles sehr gut, Ich besorge aber, dass Ein russischer Soldat dies alles übern Haufen wirft, und dass man also auf die favorable Aspecten noch nicht bauen kann.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 14. Juli, über die Frage der Reichsgarantie des dresdner Friedens.[2] Obgleich der wiener Hof durch den Frieden verpflichtet sei, diese Angelegenheit vor den Reichstag zu bringen, so hänge doch die Entscheidung nicht vom Kaiser ab, sondern von der Abstimmung der Reichs-

Schellersheim ist ein obscurer, verdriesslicher Mensch, der sich dazu gar nicht [schickt]. Ich bin gewillet, ein Paar von Meinen Flügeladjutanten, so raffinirte Köpfe und zugleich ehrliche Leute seind,

[1] Vergl. S. 128. — [2] Vergl. Nr. 2271.

stände. Um deren Stimmen zu gewinnen, empfehle sich die von dem Könige angeregte Sendung eines geschickten Unterhändlers an die einzelnen Höfe. Als geeignete Persönlichkeiten können der magdeburgische Regierungspräsident von Plotho und der quedlinburger Stiftshauptmann von Schellersheim in Betracht kommen. Von Wichtigkeit sei es ferner, die Voreingenommenheit einer grossen Anzahl Reichsstände zu bekämpfen, die des Glaubens seien, dass der König sich nach und nach gänzlich vom Reiche lossagen wolle; zu diesem Zwecke empfehle sich die bisher unterlassene Bezahlung der letzten vom Reichstage festgesetzten Beiträge zur Unterhaltung des Reichskammergerichtes.

dazu zu employiren und zu schicken. Sie sollen Mir nur schreiben, an was vor Höfe und wie man sie schicken muss, auch die Instructiones vor dieselben entwerfen und aufsetzen.[1] Die Sache wegen des Kammergerichts zu Wetzlar gehöret hier gar nicht her, und wundert es Mich, dass sie dergleichen hier mit einflechten wollen. Ich declarire ihnen ein vor alle Mal, dass Ich deshalb nichts geben werde, und dass Ich davon nichts weiter hören und wissen will.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2279. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 17 juillet 1746.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites le 12 de ce mois, et suis fort content de toutes les peines que vous vous donnez pour mieux approfondir les trames de la cour ou vous êtes; aussi n'avez-vous qu'à continuer dans cette attention-là, par laquelle j'espère que nous viendrons à bout de développer tout le mystère de l'iniquité. Outre la raison que je vous ai déjà mandée par ma précédente, pourquoi je ne puis envoyer quelqu'un à Munich, il y a encore celle-là que je n'aimerais pas à y négocier contre les Puissances maritimes, qui y négocient des troupes; mais, toujours, ma raison principale est que tout homme que j'y enverrais ne ferait que de l'eau claire, si la France ne veut pas fournir

[1] Der König sandte demnächst den Capitän von der Goltz an die Höfe von Baireuth, Ansbach, Salzburg, München, Augsburg, Würzburg, Bamberg, Mainz, Trier und an den churpfälzischen Hof zu Düsseldorf; sowie den Major von Lepell an die Höfe von Mecklenburg, Braunschweig-Wolfenbüttel, Dessau, Weimar, Cassel, Lüttich, Zweibrücken, Baden-Baden, Baden-Durlach, Stuttgart, Constanz, Darmstadt, sowie an den Prinzen von Oranien qua Fürsten von Nassau. An den Höfen von Gotha und Meiningen, sowie bei den Churen Köln, Sachsen, Böhmen, Hannover unterhielt der König ständige Vertreter; auch um die Stimmen von Holstein und Pommern wurde durch die ständigen Vertreter in Kopenhagen, Petersburg und Stockholm angehalten. An die Bischöfe von Basel, Brixen, Chur, Eichstädt, Speyer, Strassburg, Trient, die Aebte von Fulda, Kempten, Stablo, Corvey, den Probst zu Berchtesgaden, den Herzog von Aremberg, sowie an die Fürsten Auersperg, Dietrichstein, Eggenberg, Fürstenberg, Hohenzollern, Liechtenstein, Lobkowitz, Nassau-Diez, Salm, Schwartzenberg, die Collegien der Reichsgrafen und der Reichsstädte, ergingen nur Anschreiben.

des subsides, et jusqu'ici elle n'y paraît pas fort portée. Comme il est sûr que la cour de Dresde a conclu son traité de subsides avec la France, et qu'elle en a déjà tiré des sommes, je suis surpris de l'effronterie du comte de Brühl de vouloir duper jusqu'au ministère de Russie. Il fait connaître d'autant plus par là son méchant caractère, mais je vous permets que, si vous pouvez trouver l'occasion de faire instruire par la troisième ou quatrième main et sans que vous y paraissiez en aucune façon, les ministres d'Angleterre, de Hollande et même ceux de la cour de Vienne du manége du comte de Brühl à ce sujet-là, vous le pouviez et deviez même le faire.

Federic.

Nach dem Concept.

2280. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS ET DE BORCKE A BERLIN.

Potsdam, 18 juillet 1746.

Après avoir vu ce que vous venez de me mander par rapport à la lettre que le marquis de Valory vous a faite, concernant les vues des Saxons sur la succession en Pologne et sur l'engagement que la France a contracté avec la cour de Dresde, je veux bien vous dire en réponse que, quant audit marquis, vous devez lui répondre que, comme nous ignorions tout-à-fait de quoi il s'agissait proprement dans le traité que la France avait fait avec la Saxe, nous ne saurions nous en expliquer, avant que la France ne nous eût communiqué ce traité-là et nous eût mis par là à même d'y penser et de nous expliquer alors d'une manière convenable là-dessus.

Vous y ajouterez un peu ironiquement, comme une saillie qui vous était de vous-même, qu'on avait lieu d'être surpris de ce que la France entrait si chaudement dans les affaires de Pologne, elle qui ne s'était guère souciée de celles d'Allemagne du temps de la dernière élection de l'Empereur à Francfort.

Mais, en général, je veux bien vous dire tout ce que je pense sur cette affaire-là, quoique pour votre instruction seule; savoir que je n'ai pas la moindre envie de me mêler à présent de ces affaires-là:

1° Parceque la France a fait le traité en question à notre insu et sans nous en avoir communiqué la moindre chose.

2° Puisque, dans la fort mauvaise volonté où nous savons que la cour de Dresde est contre nous, je ne comprends pas à quoi un pareil traité pourrait aboutir.

3° Pourquoi nous laisserions-nous lier les mains, avant que le cas de la succession en Pologne existe? Si ce cas existe un jour, et que nous ne sommes point liés alors, nous prendrions tel parti que nous trouverons convenable, et il faudra absolument alors ou que nous en tirions avantage, ou que la Saxe et ses amis nous aient de l'obligation;

au lieu que, si nous nous lions déjà les mains à présent, il n'en sera ni de l'un ni de l'autre, et nous serons mêlés et obligés à entrer en tout ce qu'on voudra de nous. Si l'on dit que du moins nous séparerions par là la Saxe de la cour de Vienne et la détacherions de la Russie, j'y réponds que la Saxe n'osera jamais se détacher de la Russie, sans la concurrence de laquelle elle ne viendra pas à bout des vues qu'elle a sur la Pologne, et que par les subsides qu'elle prend actuellement de la France, elle est naturellement séparée des Autrichiens. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2281. AU BARON DE BECKERS, MINISTRE DES ÉLECTEURS PALATIN ET DE BAVIÈRE, A BERLIN.

Potsdam, 19 juillet 1746.

Monsieur. J'ai appris avec beaucoup de déplaisir le parti que l'électeur de Bavière vient de prendre, et vous suis obligé de la communication que vous m'avez faite du traité en question, [1] dont on gardera le secret que vous demandez.

Il serait fort à souhaiter que, par un prompt renouvellement du traité d'union des trois maisons électorales, auquel la Bavière s'offre à l'Électeur votre maître, on puisse empêcher que l'électeur de Bavière ne s'y abandonnât tout-à-fait. Pour ce qui est des intérêts de l'Électeur votre maître, je suis charmé de toutes les occasions où il s'agit de rendre sa position agréable et à l'agrandir, et je tâcherai volontiers à y contribuer autant que je pourrai. Vous savez les sentiments d'estime avec lesquels je suis, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

2282. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 juillet 1746.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 2 de juillet. Il n'y a rien de plus certain que les avis que milord Hyndford a eus, concernant le traité de subsides que la Saxe a conclu avec la France, et que celle-là en a tiré actuellement des sommes considérables. C'est que je veux bien vous dire, pour votre direction seule. Le raisonnement que ce milord vous a fait, touchant le peu ou point d'apparence qu'il y avait que l'Impératrice dût faire la guerre à moi, quelque juste et bien pensé qu'il soit en soi-même, n'est pourtant pas tout-à-fait

[1] Subsidienvertrag zwischen den Höfen von Wien und München; unterzeichnet zu München am 21. Juli 1746. Vergl. Aretin, Verzeichniss der bairischen Staatsverträge, S. 415; Wenck, Codex juris gentium II, 229.

sans réplique. Il est vrai que l'esprit débonnaire de l'Impératrice et sa répugnance extrême à verser du sang sont également connus; mais l'expérience du passé ne nous a-t-elle pas appris à combien de choses elle a été menée, par son ministre, qui étaient d'ailleurs tout contraires à ses sentiments? De plus, l'arrangement qu'on a fait de mettre en avant les troupes légères, Tartares et Cosaques, ne donne-t-il pas à penser, et ne sait-on pas qu'ordinairement dans de pareilles occurrences, quand on a fait le premier pas, on ne manque guère de faire l'autre? Ainsi donc, pour conclusion, vous ne manquerez point de continuer d'être fort alerte sur toutes les démarches qu'on fait à ce sujet-là. Nous attendons à tout moment le comte Woronzow ici.

Federic.

Nach dem Concept.

2283. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 19 juillet 1746.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites le 5 et le 8 de ce mois. Bien que je sois assez satisfait des sentiments que milord Harrington vous a fait paraître concernant l'acte de la garantie que l'Angleterre me doit pour la Silésie et le comté de Glatz, et pour tout ce qui est contenu dans les articles de notre convention d'Hanovre, il faudra pourtant que la chose ne traîne plus en longueur, mais qu'elle s'achève à présent sans plus de délai. C'est pourquoi vous devez prendre bien garde de ne pas vous laisser amuser par milord Harrington, comme j'ai presque lieu de soupçonner, mais de presser là-dessus de la manière la plus convenable, puisque c'est une affaire qui m'est à présent la plus importante, à laquelle vous devez diriger toute votre attention et m'en faire votre rapport là-dessus à chaque jour de poste sans discontinuation, jusqu'à ce que tout soit réglé. C'est ce que vous ne manquerez pas d'observer bien exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

2284. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Finckenstein berichtet, Stockholm 8. Juli, über die Rivalität zwischen Tessin und Ekeblad innerhalb ihrer Partei bei Bewerbung für das Amt des Reichstagsmarschalls:[1] „Lorsque je marquai, il y a quelque temps, que le comte Ekeblad avait le plus d'apparence pour lui, et que le grand nombre paraissait pencher en sa faveur, il n'était pas encore question du comte Tessin. Personne ne se doutait

Potsdam, 19. Juli 1746.

Was der Graf Finckenstein hierunter gethan, ist recht gut, und Ich sehe nun allererst ein, wie die Sache auseinandergehet. Mein Gedanke ist, dass es vor die gute Partie besser ist, wenn der Graf Ekeblad Marschall werden kann,

[1] Vergl. S. 119.

qu'il aspirât à un poste qu'il avait en quelque façon décliné à la dernière Diète. . . . Quoique on ne puisse pas disputer au comte Tessin une supériorité de certains talents extérieurs, il s'en faut beaucoup qu'il ait la solidité et la justesse d'esprit du comte Ekeblad . . . Nous fûmes non seulement surpris, mais même déconcertés, en apprenant que Tessin se mettait sur les rangs . . . Je vis le moment où la division allait se mettre dans le parti, division d'autant plus dangereuse que je connais peu d'hommes plus susceptibles de jalousie que le comte Tessin, et qu'il était facile de prévoir qu'il serait outrément piqué, s'il s'apercevait qu'on voulût balancer entre lui et le comte Ekeblad, qui est beaucoup plus jeune et qui ne fait, pour ainsi dire, que de paraître sur la scène . . . Dans cette situation des choses, nous crûmes, l'ambassadeur [de France] et moi, qu'il était de la dernière nécessité de parler aux chefs du parti pour les ramener en faveur du comte Tessin, au cas que ce sénateur persistât dans la résolution qu'il semblait avoir prise . . . Il n'y a pas à craindre au reste, après les précautions qu'on a prises, que la concurrence de ces deux candidats produise de mauvais effets pour les intérêts de la bonne cause. Si le parti a la supériorité, l'un ou l'autre sera sûrement maréchal."

als wenn es Tessin wird. Ersterer ist ein junger Mann, der gute Sentiments führet, dabei aber nicht soviel Odium bei denen Russen sowohl als bei der Nation hat. Wenn aber die Cabales es erfordern, dass Tessin Marschall werden muss, so ist es auch gut, obgleich Ekeblad besser.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2285. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 19. Juli 1746.

Nachdem ich an des Königs Majestät dasjenige auf eine convenable Art hinterbracht, was Ew. Excellenz in Dero gestrigem wegen des Herrn Grafen Woronzow an mich gelangen zu lassen geruhet haben, so haben Se. Königl. Majestät hierauf bezeiget, wie Sie gedachten Herrn Grafen lieber zu Berlin als hier gesehen und gesprochen haben würden, und zwar nur allein um deswillen, weil sie hier mit der Gräfin embarrassiret wären, welche Sie hier nicht zur Tafel bitten, noch ihr sonsten durch Gesellschaften einige Distinctiones erweisen könnten. Was die Discourse anginge, welche Se. Königl. Majestät mit ihm zu halten gesonnen wären, so würden solche aus nichts anders als lauter Politesse und Complimenten bestehen, von Affairen aber und insonderheit von dergleichen Sachen, als in den hierbei zurückkommenden Relationen

enthalten, würden Höchstdieselbe nicht mit gedachtem Grafen sprechen, einestheils weil Sie Sich von demselben noch nicht recht versichert hielten, anderntheils weil es sich vor Deroselben nicht schicken würde, in dergleichen Détails mit ihm zu entriren. Alles was Sie etwa Sich gegen denselben entfallen lassen würden, dörfte sein, dass Sie ihm mit wenig Worten sagen wollten: Monsieur, vous trouverez à votre retour à Pétersbourg un théâtre où vous pourrez jouer un grand personnage, si vous voulez; sonder darauf einiges Detail zu berühren, als welches zu thun Sie lediglich und allein Ew. Excellenz überliessen. Damit aber Ew. Excellenz Sich auch darunter nicht zu weit embarquiren dörften, so vermeinen des Königs Majestät, dass Ew. Excellenz den Herrn Geheimen Rath Vockerodt an gedachten Grafen senden könnten, welcher unter dem Vorwand, ihm die Visite zu machen, sich alsdann noch mehr gegen denselben in russischer Sprache expliciren könnte, jedoch nicht als ob er Ordre dazu habe, sondern nur als vor sich und auf Nachrichten, so ihm zugekommen wären; welches dann eben das sein, und wenn auch hiernächst der Graf Woronzow einen faux Bond machen sollte, demnächst allemal zu entschuldigen wäre. Uebrigens fügten Se. Königl. Majestät noch hinzu, dass weil des Herrn von Mardefeld Excellenz doch einmal mit dem Kanzler brouilliret wäre, so möchte derselbe ihm alsdann sagen, was er wollte, und was er vor convenable fände.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

2286. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 20. Juli 1746.

Des Königs Majestät haben mir allerhöchst befohlen, Ew. Excellenz zu Dero alleinigen Nachricht zu melden, wie Höchstdieselbe gestern den Herrn de Villiers ausführlich gesprochen und zuförderst von demselben eclairiret worden wären, dass das ganze Remue-Ménage der Russen nichts anders als eine von den Oesterreichern angestellete Comédie sei, welche die Russen dahin gebracht, dergleichen Ostentationes zu machen, um ihren Rücken frei zu haben und Höchstdieselbe in Échec zu halten; wie dann auch der zwischen dem wiener und petersburgischen Hofe geschlossene Tractat nur allein defensiv wäre, und dass endlich Se. Königl. Majestät fest versichert sein könnten, wie dass, so lange Höchstdieselbe mit der Kron Engelland in gutem Vernehmen stehen würden, Sie weder von Russland noch von den Oesterreichern einen Krieg zu besorgen haben würden, wenn auch schon beide noch so übele Intentiones gegen Se. Königl. Majestät hätten oder haben wollten, um so mehr, als selbst das Interesse von der Kron Engelland wäre, im Norden kein neues Feuer aufgehen zu lassen.

Wegen der Sr. Königl. Majestät angeschuldigten Prédilection vor Frankreich hätten Höchstdieselbe Sich gegen den Herrn von Villiers

dahin expliciret, wie Sie dergleichen Predilection keineswegés hätten, noch solche zu haben einige Ursache hätten, da man von Seiten Frankreichs sich gegen Se. Königl. Majestät nicht so betragen habe, als wie es sich in den dermaligen Umständen wohl gebühret hätte; inzwischen könnten Höchstdieselbe gegen ihn, den Herrn von Villiers, nicht in Abrede sein, dass Sie Frankreich das Dessus und dem wienerschen Hofe das Dessous ganz natürlicher Weise gönnen müssten, da letzterer ein neureconciliirter Freund wäre, dem man völlig zu trauen bisher noch nicht Ursach genug gehabt habe. Woferne aber der wienersche Hof eine wahre Intention habe, mit Sr. Königl. Majestät in Frieden und beständig gutem Vernehmen zu bleiben, so hätte derselbe jetzo die beste Gelegenheit, des Königs Majestät eine convaincante Probe zu geben, wann nämlich gedachter Hof die versprochene Garantie des ganzen Reiches über Sr Königl. Majestät schlesische Possessiones und über den letztern dresdenschen Frieden zuwege brächte. Natürlich wäre es, dass derjenige, so einen Friedenstractat mit jemanden gemachet und alsdann die bündigsten Garantien darüber zuwege zu bringen suchte, dadurch die Aufrichtigkeit seiner Sentiments und wie sehr er gesonnen sei, seine genommene Engagements ohnverbrüchlich zu halten, am Tage legte. Se. Königl. Majestät hätten Ihres Ortes solches gethan; es würde also nur lediglich von der Kaiserin-Königin von Ungern dependiren, die Garantie des ganzen Reiches über den mit Deroselben zu Dresden geschlossenen Frieden zuwege zu bringen und baldigst zu berichtigen, da Sie die drei geistliche Churfürsten und nunmehro auch Baiern zu ihrer Disposition habe. Des Königs Majestät würden also es als einen Probirstein ansehen, wenn der wienersche Hof gedachte Garantie vom Reich ohne weitere Délais und Schwierigkeiten zu Stande brächte, und die Aufrichtigkeit des wienerschen Hofes daraus beurtheilen. Es haben Höchstdieselbe auch den Herrn von Villiers ersuchet, in solchen Terminis an den Herrn Robinson nach Wien zu schreiben und denselben zu ersuchen, solches dem dortigen Hofe zu insinuiren, so der p. von Villiers auch übernommen habe. Se. Königl. Majestät wollen dahero, dass der Herr Graf von Podewils zu Wien auch mit dem fordersamsten hierüber von Ew. Excellenz besonders instruiret werden möchte.

Höchstdieselbe haben demnächst dem Herrn Villiers weiter gesaget, wie Sie gar nicht eloigniret wären, mit der Kron Engelland sowohl als mit der Republik Holland eine étroite Alliance zu treffen und mit selbigen genaue Engagements zu nehmen; Sie glaubten aber, dass die rechte Zeit dazu sein würde, wenn der jetzige Krieg erst vorbei wäre, dass man alsdann recht solide Arrangements mit einander nehmen könnte.

Ferner haben des Königs Majestät endlich dem Herrn von Villiers den Gedanken zu benehmen gesuchet, als ob Sie die Russen so sehr redoutirten; daher Sie Sich gegen denselben dahin expliciret, wie Dieselbe die Russen zu fürchten gar keine Ursache hätten, und wann

Höchstdieselbe wegen der russischen Armements hier oder da einige Démarches gethan hätten, so sei solches lediglich geschehen, um keinen neuen Krieg zu haben. Sollte demohnerachtet aber es mit den Russen dazu kommen, so würden diese finden, mit wem sie zu thun hätten, auch sich alsdann vielleicht Moyens zeigen, ihnen in ihren eigenen Landen so viel zu schaffen zu geben, dass es denenselben an Embarras nicht fehlen würde.

Des Königs Majestät haben auf die von dem p. Ammon gethane Anfrage allergnädigst resolviret, dass woferne die République bei dem künftigen Generalfrieden Sr. Königl. Majestät Inclusion mit bewirken und darin die Garantie von Schlesien und Glatz mit übernehmen wird, sodann des Königs Majestät denen Generalstaaten Dero reciproque Garantie gerne accordiren wollen. Der p. von Ammon müsste zugleich instruiret werden, dass die Prätension der Staaten nicht weiter gehen müsste, sodass sie etwa was wegen der auf Schlesien habenden Forderungen[1] mit einflechten wollten, so den Articuln des breslauer Tractats entgegen wäre; wovon jedoch der p. Ammon niemalen von selbst zu sprechen anfangen, sondern ihm solches nur zu seiner Direction geschrieben werden soll.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2287. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 21. Juli 1746.

„Der Herr Graf Woronzow ist gestern Nachmittag mit seiner Frau Gemahlin hier angekommen; des Königs Majestät haben beide mit aller Distinction aufgenommen und gracieusiren solche allhier auf das äusserste. Die hiesigen Officiersdames haben der Frau Gräfin gestern eine Espèce von Cour gemachet, und heute speisen sowohl der Herr Graf als die Frau Gräfin bei Sr. Königl. Majestät in Gesellschaft von Dames.

Was meine Wenigkeit dabei ohnendlich erfreuet, ist, dass Se. Königl. Majestät, nachdem Sie gestern gedachten Herrn Grafen eine ziemliche Zeit alleine und ganz vertraut gesprochen, Höchstdieselbe über verschiedene Alarmes, so Sie bekannter Maassen bisher gehabt, noch mehr calmiret worden und von dem Grafen Woronzow sehr zufrieden seind; wie dann des Königs Majestät mir die Gnade gethan zu sagen, dass Sie denselben von sehr guten Sentiments und dabei gegen den Kanzler Bestushew sehr dépitirt gefunden, wobei des Königs Majestät mir zu verstehen gaben, dass Sie vor dieses Mal eine weit bessere Opinion von gedachtem Grafen gefasset, als Sie vorhin, und nachdem Sie denselben das erstere Mal zu Berlin gesprochen,[2] nicht haben können. Sie fänden ihn jetzo vor den Mann, dem es an Qualitäten nicht fehlete, den so übel und verrätherisch gesinnten Kanzler zu culbutiren, und der

[1] Vergl. Bd. II, 237. — [2] Vergl. Bd. IV, 319, Anm. 2.

auch vielleicht allen guten Willen dazu hätte, um sich an jenes Stelle souverain zu machen. Es hat derselbe des Königs Majestät über verschiedene Umstände éclairiret und unter andern Höchstderoselben versichert, dass die erneuerte Alliance zwischen Russland und den Oesterreichern pure defensiv wäre und mehr in Verbiages als in Realitäten bestehe, kurz, nicht viel besser als nichts wäre. Ueber alle die fausse Insinuationen, welche seiner Kaiserin gegen des Königs Majestät bisher geschehen wären, habe derselbe sehr dépitirt geschienen und versprochen, nach seiner Zurückkunft in Russland die Kaiserin völlig davon zu desabusiren und das vertraute Vernehmen zwischen beiden Höfen zu herstellen. Kurz, des Königs Majestät seind bis dato von diesem Mann sehr zufrieden und stehen in den Gedanken, dass wenn nicht Umstände dazwischen kommen, welche man jetzo ohnmöglich voraussehen kann, dass er den p. Bestushew wohl übern Haufen schmeissen dörfte . . .

Was ich aber auf expressen allergnädigsten Befehl Ew. Excellenz melden soll, ist zuforderst dieses, dass weilen des Königs Majestät den Grafen Woronzow von einem extrem delicaten Point d'Honneur kenneten, Ew. Excellenz wegen des ihm zugedachten Degen zum Präsent ja behutsam gehen und den Grafen vorher durch den Herrn Geheimen Rath Vockerodt adroitement sondiren lassen möchten, ob derselbe solches Präsent lieber öffentlich oder en Cachette annehmen wolle, um zu verhüten, dass darunter nicht etwas geschähe, so dem Grafen repugniren möchte. Ferner, dass Ew. Excellenz in einer Conversation mit demselben Gelegenheit nehmen möchten, etwas en Faveur des Obristen von Manstein, als einer Person, vor welche Se. Königl. Majestät Sich interessireten, zu erwähnen und so zu sagen fliegen zu lassen" . . .

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

2288. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 21 juillet 1746.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite en date du 16 de ce mois; j'espère que la communication que je vous ai fait faire d'une dépêche qui m'est venue de la France, vous aura désabusé de l'opinion où vous avez été, comme si le traité entre la Saxe et les deux couronnes n'aurait plus lieu, et vous aura appris que non seulement c'est une affaire faite et conclue que le traité entre la France et la Saxe, mais que même celle-ci en a déjà tiré de bonnes sommes. Vous trouverez ci-clos les 83 écus que vous avez dépensés pour payer les copies des opéras que vous m'avez envoyées. Il est vrai qu'il n'y a que la France seule qui a fait le traité des subsides avec la Saxe, et qu'on n'a pas voulu dire jusqu'ici à l'Espagne qu'il était fait, pour arracher de la dernière, s'il était possible, pour le roi de Pologne quelque argent de plus

que celui que la France lui a promis; mais il n'y a rien de plus vrai que ce traité a été signé dans le mois d'avril passé par le comte de Loss pour trois ans, et que les subsides vont à 200,000 ducats par an, à compter du 1er de janvier de cette année, dont la Saxe a tiré déjà la moitié d'une année. C'est ce que je ne vous dis pourtant que pour votre direction seule et dans le dernier secret; si cependant vous pouvez trouver occasion de faire insinuer par la troisième ou la quatrième main, et sans que vous y paraissiez aucunement, aux ministres d'Angleterre et de Hollande et même de l'Autriche qu'il y avait des avis certains que la cour de Dresde avait conclu son traité des subsides avec la France dans le mois d'avril, et en avait déjà la moitié, je ne vous défends pas de le faire, pourvu que vous le fassiez avec précaution de la manière que je vous l'ai dit.

Je viens de savoir, à n'en pouvoir pas douter, qu'il est vrai qu'il y a un traité conclu entre les cours de Pétersbourg et de Vienne, mais qu'il n'est autre que purement défensif; de plus, je suis informé que la conduite que la Russie tient depuis quelque temps, n'est qu'un jeu de la cour de Vienne, qui a même contribué aux frais que la Russie en a été obligé de faire pour me tenir en échec, afin que je ne puisse faire quelque nouvelle diversion en faveur de la France, pendant que la cour de Vienne envoie la plus grande partie de ses troupes en Italie et en dégarnit toute la Bohême, la Moravie et l'Autriche. Voilà tout ce que j'ai à vous dire cette fois pour votre direction et pour vous mettre d'autant mieux au fait, afin d'approfondir de plus en plus les allures et les menées de la cour où vous êtes, ce que vous ne discontinuerez point de faire avec toute l'attention possible.

Federic.

Nach dem Concept.

2289. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 juillet 1746.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 9 de juillet, et suis fort satisfait de la manière dont vous avez agi, lorsque vous avez entretenu le Grand-Chancelier touchant le rescrit que vous savez.[1] J'approuve tout-à-fait que vous ne lui ayez point donné ni copie de ce rescrit, ni quelque autre chose par écrit; aussi ne devez-vous pas vous y prêter, mais faire semblant plutôt comme si vous vous contentiez de la réponse qu'il vous a donnée.[2] D'ailleurs, je crois qu'il ne sera pas

[1] D. d. 30. April, S. 75. — [2] Bestushew hatte sich auf einen Befehl der Kaiserin berufen, der ihm verbiete, „de prendre aucune affaire d'importance *ad referendum*, si on ne le donne pas par écrit.“ Auf Mardefeld's Frage, was er dem Könige berichten solle, antwortet ihm Bestushew zum Schlusse der Conferenz: „Versichern Sie Ihrer Königl. Majestät, dass ich alles, was von mir dependiret, beitragen werde, dass das genaue Vernehmen zwischen beiden höchsten Häuptern beständig subsistiren möge.“

nécessaire de vous empresser trop, jusqu'à ce vous soyez plus éclairé quelle face les affaires pourront prendre; et comme j'espère que toutes les mauvaises et fausses impressions qu'on a voulu faire à l'Impératrice, ne porteront point coup, ni ne se soutiendront toujours, vous n'avez qu'à vous tenir tranquille, en continuant d'être fort attentif sur tout ce qui se passe.

Je viens d'être assuré de fort bon lieu que la conduite que la cour de Russie tient depuis quelque temps, n'est proprement qu'une démarche què la cour de Vienne a fait faire à celle-là pour me tenir en échec, afin que je ne puisse pas faire quelque diversion en faveur de la France, pendant que la cour de Vienne envoie la plus grande partie de ses troupes en Italie et en dégarnit toute la Bohême et ses autres provinces héréditaires en Allemagne. On m'a fort assuré que dans le traité que la cour de Pétersbourg a fait avec celle de Vienne, il ne s'agit que d'une alliance défensive; le ministre anglais ici vient aussi de m'assurer fort et ferme que, comme c'était l'intérêt de la Grande-Bretagne même qu'il ne s'élevât pas de nouveaux troubles dans le Nord, je pouvais compter que ni la Russie ni l'Autriche ne remueraient, tant que je serais en bonne harmonie avec l'Angleterre.

Comme je sais de science certaine que le traité de subsides entre la France et la Saxe a été signé, dans le mois d'avril passé, pour trois ans, et que la Saxe en a tiré actuellement la moitié des subsides d'une année, et que vous croyez que cela pourrait indisposer le Grand-Chancelier contre les Saxons, il serait à souhaiter que vous puissiez trouver l'occasion pour l'en faire avertir sous main; mais il faudrait pour cela que vous n'y paraissiez absolument pas et que vous l'en avertissiez par la troisième ou quatrième main, afin de n'en être pas même soupçonné. Si l'ami dont vous me parlez dans un post-scriptum à part,[1] reste en crédit, il faut bien que sa pension continue. Le comte de Woronzow a passé par ici, je lui ai parlé moi-même et je l'ai trouvé dans de fort bonnes dispositions, tellement que je suis encore bien plus satisfait de lui que du temps qu'il arrivait la première fois chez nous. Il compte d'être le 1er de septembre à Pétersbourg.

Federic.

Nach dem Concept.

2290. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 22 juillet 1746.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 13 de ce mois, et vous serez bien persuadé, par des raisons que je n'ai pas besoin de vous détailler, que je n'ai point été fâché, lorsque j'ai vu la description que vous m'avez faite de l'état des finances et du désordre extrême qui

[1] Graf Brummer.

y règne. J'approuve fort la réponse que vous avez faite aux comtes d'Ulfeld et de Colloredo, touchant les plaintes qu'ils ont faites de ce que je n'étais point d'accord en tout avec leur cour par rapport à ses sentiments sur les affaires de l'Empire. Quelque envie que j'aie de vivre en bonne harmonie avec cette cour-là, néanmoins on ne saurait raisonnablement prétendre que je me conformasse aveuglément à tous ses désirs, et surtout dans des affaires qui ne se laissent pas concilier, selon mon idée, avec mes devoirs comme un des principaux membres de l'Empire.

On m'a averti de fort bon lieu que le traité d'alliance que la cour de Vienne venait de faire avec la Russie, n'était autre que purement défensif. On m'a voulu assurer d'ailleurs que l'ostentation que la Russie a faite jusqu'à présent par ses armements différents, n'était qu'un jeu de la cour de Vienne, qui y avait même contribué aux frais, pour me tenir en échec, afin que je ne puisse faire une nouvelle diversion à l'Impératrice-Reine, pendant qu'elle dégarnit ses provinces allemandes de troupes, pour en envoyer la plus grande partie en Italie; c'est que je ne vous dis que pour votre direction seule, et afin d'être en état d'en approfondir plus.

Comme je souhaite d'avoir une bonne quantité de grains de melons, de tout ce qu'il y en a de meilleur en Italie, vous en ferez venir pour moi par des gens à Vienne qui ont des correspondances en Italie. Il m'en faudra une quantité de 4 à 5,000 grains, mais comme je vous ai déjà dit, il faudra qu'ils soient de toutes les sortes de melons les plus exquises qu'il y en a en Italie, et surtout de cette sorte de melons qui sont verts par dehors, mais dont la chair en dedans est blanche.

Comme je suis averti de fort bon lieu que la Saxe a conclu son traité de subsides avec la France pour trois ans, et que le traité a été signé dans le mois d'avril par le ministre saxon en France, le comte de Loss, qui a tiré même la moitié des subsides d'une année, je voudrais bien que vous puissiez en faire informer sous main les ministres autrichiens, de même que celui d'Angleterre, mais par la quatrième ou cinquième main et d'une manière où vous ne paraissiez pas, ni en soyez même soupçonné; ou, si vous le croyiez convenable, d'une manière où vous fassiez semblant d'être un peu épris du vin, et que vous disiez alors comme par inattention qu'on avait des avis certains que la cour de Saxe avait conclu dans le mois d'avril son traité de subsides avec la France et en avait déjà la moitié; ce que je remets pourtant à votre discrétion.

J'ai été fâché de voir que des bruits de ville continuent encore à Vienne, que je faisais assembler un corps de troupes en Silésie. Comme il n'y a rien de plus faux ni de plus malicieusement controuvé, je vous ordonne une fois pour toutes qu'aussi souvent que de pareilles contes s'ébruitent à Vienne, vous devez en donner hautement le démenti et assurer à tout le monde que toutes les troupes que j'ai ordinairement

en Silésie, y sont fort tranquilles dans leurs quartiers et qu'il n'y aura même aucun changement de garnisons, sinon dans le mois de septembre qui vient, où je mettrai deux régiments de cavalerie dans la Haute-Silésie pour y avoir à meilleur prix les fourrages, qui y sont plus abondants que dans la Basse-Silésie; mais que pour leur faire place, je retirais de la Haute-Silésie les régiments d'infanterie qui y sont actuellement en garnison.

Federic.

Nach dem Concept.

2291. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 22 juillet 1746.

J'ai vu tout ce que vous m'avez mandé par vos dépêches du 8 et du 11 de ce mois, concernant la dernière conférence que vous avez eue avec le marquis d'Argenson, auquel je veux bien que vous deviez dire, à la première occasion qui s'y offrira, et dans des termes polis, que je n'étais nullement éloigné de me rapprocher avec la Saxe, mais que M. d'Argenson savait très bien ce que c'était que le comte de Brühl, et combien celui-ci était attaché à la cour de Vienne par des liens qu'on n'ignorait pas. Que si la France pouvait trouver les moyens pour le gagner d'une manière à pouvoir s'y fier, ce serait un bon coup, et qu'alors j'étais prêt à m'entendre avec le roi de Pologne, à qui je pourrais faire alors des insinuations avec succès; au lieu que, si je lui en faisais présentement, et sans que la France aurait gagné le ministre, il n'en résulterait autre chose, sinon qu'on ne les écouterait point et qu'on les sacrifierait à la cour de Vienne et ses alliés, pour m'en causer de l'embarras et me commettre avec ceux-ci. Mais qu'en général, toute cette affaire ne dépendrait que des moyens que la France pourra mettre en exécution pour se captiver Brühl et pour mettre par là la cour de Saxe dans de meilleures dispositions que ne sont celles où elle est actuellement.

Quant à la pensée que le marquis d'Argenson a eue, que j'aurais dû perdre le comte de Brühl, lorsque j'étais à même de le faire, il en a peut-être raison, et moi-même y ai pensé à ce temps-là; mais deux considérations m'en ont empêché. Premièrement, que je croyais alors de pouvoir gagner ces gens-là par ma modération, par douceur et par générosité, croyant que le roi de Pologne, obligé alors de me passer toutes les conditions que je voudrais lui prescrire, quelques dures qu'elles pourraient être, m'aurait plus d'obligation et de reconnaissance, si je ne lui faisais que des conditions modérées, équitables et assez douces, et que je le gagnerais plutôt par là que si je le forçais à chasser son favori. En second lieu, le cas posé que je l'avais forcé à se défaire de son ministre, n'est-il-pas à croire qu'il aurait fait autrement que le roi d'Angleterre a fait par rapport à Carteret, dont nous savons que,

quoique le roi d'Angleterre fût obligé de s'en défaire, il n'agit cependant jusqu'à ce temps-ci que suivant les idées et les conseils que celui-ci lui inspire; ainsi donc je n'aurais rien gagné, quand même j'aurais fait chasser le comte Brühl.

Vous dites que vous n'avez rien vu, dans le traité fait avec la Saxe, ni entendu parler de la Pologne, ni rien qui puisse m'intéresser; je le crois, mais je ne suis pas tout-à-fait persuadé qu'on vous ait montré tout le traité dans son entier, et j'ai de grands soupçons qu'il y a encore des articles séparés ou secrets qu'on n'a pas trouvé convenable de vous communiquer.

Quant aux propos que M. d'Argenson vous a tenus, touchant ma médiation pour le rétablissement de la paix générale, vous pouvez bien lui dire que je le priais de réfléchir pour quelques moments avec combien de sincérité et d'ouverture du cœur j'avais offert moi-même à la cour de France ma médiation, il y a six mois, lorsque la prospérité des armes de la France me mettait à même de lui faire avoir de fort bonnes conditions; mais que lui, M. d'Argenson, se souviendrait aussi combien on avait décliné ma proposition: à présent que les affaires de la France sont fort brouillées, pour ne pas dire gâtées, par ces fâcheuses négociations qu'on a entretenues avec la cour de Turin et la Hollande, il serait extrêmement difficile qu'on pût faire goûter aux Puissances maritimes, et encore moins à la cour de Vienne, ma médiation; et quel succès pourrait-on espérer d'une pareille négociation? Car de vouloir me charger d'une médiation armée, voilà ce que les conjonctures présentes ne me permettent point. Que d'ailleurs le marquis d'Argenson considère un peu, si j'ose lui parler de cœur ouvert, combien de cours en Allemagne, et même ailleurs, la France vient de perdre l'une après l'autre, qu'on lui a voulu concilier, uniquement par son épargne un peu trop hors de saison. La cour de Bavière en est encore un exemple tout récent, qui s'est vu obligée de faire un nouveau traité avec celle de Vienne,[1] faute que la France n'a pas voulu se l'attacher moyennant des sommes fort médiocres; et sans parler d'autres encore, ne pourrais-je pas alléguer moi-même, que la France aurait eu, bien pour bien, plus longtemps, si elle m'avait voulu assister en quelque façon dans ma dernière guerre, et ne pas me conseiller, en termes exprès, à suivre ce que mon esprit et mon expérience me dictaient.[2]

Si le marquis d'Argenson croit ma situation pénible et douteuse pour la Silésie dans de certains événements, je n'en disconviens point, mais aussi ne c'est pas toujours le moyen le plus sûr de commencer une guerre pour éviter une autre. Outre cela, il est bien sûr que l'alliance que la cour de Vienne a conclue avec celle de Pétersbourg, ne me convient guère, et que j'aurais bien souhaité de la pouvoir empêcher; je suis encore persuadé que la conduite que la cour de Russie tient

[1] Vergl. S. 137. — [2] Vergl. Bd. IV, 389, Anm. 3.

depuis quelque temps, n'ait principalement pour objet que de me tenir en échec, afin que je ne puisse rien faire qui embarrassât la reine de Hongrie pendant qu'elle dégarnit ses provinces héréditaires en Allemagne de troupes. Mais comme je n'y saurais rien changer, je suis pourtant persuadé qu'aussi longtemps que je ne remue pas, je n'aurai rien à appréhender de la part de la Russie.

Du reste, je suis fort satisfait de toutes les réponses que vous avez faites au marquis d'Argenson sur chaque propos qu'il vous a tenu, lesquelles je trouve toutes telles comme si je le vous avais prescrites moi-même; aussi continuerez-vous de vous exprimer de la même façon, lorsque vous vous trouverez dans de pareilles occasions.

Federic.

Nach dem Concept.

2292. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A STOCKHOLM.

Potsdam, 23 juillet 1746.

Il m'a été bien agréable d'apprendre, par la relation que vous m'avez faite le 12 de ce mois, que le bon parti se fortifie de plus en plus, ainsi qu'on a lieu de se flatter qu'il l'emportera à la prochaine Diète. Vous devez continuer à y contribuer au possible. Comme le public a manifesté bien de la joie, lorsqu'il a vu le jeune prince Gustave,[1] je crois qu'il serait d'un bon effet, si Madame ma Sœur le fît voir plus souvent aux États et aux gens du pays dans des occasions convenables, quoique toujours sans affectation.

Federic.

Nach dem Concept.

2293. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 23 juillet 1746.

Pour obvier d'autant plus au parti mal affectionné qu'il y a en Suède, et pour désabuser la nation de toutes les mauvaises impressions qu'on a pris à tâche d'inspirer à la nation sur mon traité d'alliance à faire avec la Suède, je crois qu'il sera nécessaire de faire insérer dans les gazettes qu'on imprime à Stockholm et ailleurs en Suède, les principaux articles de ce traité, d'une façon convenable et qui puisse être goûtée de la nation, afin qu'on ait d'autant plus de connaissance dans les provinces de Suède du vrai contenu de ce traité-là. Vous ne manquerez donc pas d'en instruire le comte de Finckenstein. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Nachmals König Gustav III., geboren den 24. Januar 1746.

2294. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 22. Juli: Valory bittet für die bevorstehende Anwesenheit des Königs um eine Audienz, um mehrere Aufträge seines Hofes auszurichten. „Il m'a lu une longue dépêche du marquis d'Argenson, qui lui ordonne d'abord d'assurer Votre Majesté que la France avait instruit ses ministres à Dresde, Varsovie, Pétersbourg et Stockholm d'aller en tout de concert avec ceux de Votre Majesté . . . Argenson continue par un grand raisonnement sur l'utilité et l'avantage qu'il y aurait pour Votre Majesté d'être bien avec le roi de Pologne . . . Il entretient Valory ensuite de la situation présente des affaires, et il finit par proposer à Votre Majesté, en cas de mort du prince de Schaffgotsch, coadjuteur de Breslau, le jeune prince de Rohan, neveu du cardinal de ce nom . . . Enfin, Valory me dit aussi qu'on lui marquait que d'Argenson devrait avoir communiqué sous le sceau du secret le plus absolu au baron Le Chambrier le traité fait entre la France et la Saxe."

Potsdam, 23. Juli 1746.

Er möchte Monsieur de Valory nur ganz poliment sagen, dass, so gerne Ich ihn auch Selbst spräche, so wäre doch Meine Zeit so kurz, da Ich nur einen Tag in Berlin sein und gleich darauf nach Schlesien gehen würde und dennoch vorher verschiedene Arrangements machen müsste, dass es Mir jetzo nicht möglich sein würde, ihn ausführlich zu sprechen. Er möchte also nur alles was er zu sagen habe, an Ew. Excellenz sagen, die schon davon Dero Rapports thun würden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2295. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 23. Juli 1746.

Auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät soll Ew. Excellenz auf dasjenige, so Dieselbe wegen des mit dem Herrn von Woronzow gehabten Entretiens an des Königs Majestät berichtet, hierdurch in Antwort vermelden, dass Ew. Excellenz dem Herrn Grafen von Woronzow ganz poliment zu verstehen geben möchten, dass, wenn Se. Königl. Majestät nicht voller Modération wären, ein dergleichen ganz ohngewöhnliches Verfahren, als mit dem Herrn von Mardefeld vorgegangen wäre, wohl zu allerhand ohngenehmen Ressentiments gegen den p. Bestushew Gelegenheit geben dörfte; weil Sie aber der russischen Kaiserin Équanimité kenneten und also gar wohl wüssten, dass diese Sache weder derselben noch Dero Sentiments zuzuschreiben, sondern lediglich denen falschen Insinuationen, so der Kaiserin Majestät geschehen, beizumessen wäre, so würden des Königs Majestät bei Dero modéréen Sentiments bleiben und lediglich des Herrn Grafen Woronzow Retour zu Petersburg erwarten, weil Sie von dessen Droiture versichert wären, dass er sodann seiner Souveränin alle fälschlich angebrachte Insinuationes benehmen würde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2296. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 25 juillet 1746.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite en date du 16 de ce mois. Comme je viens d'apprendre de plusieurs endroits qu'on commençait à être inquiet à Vienne des préparatifs de guerre que je faisais faire en Silésie, et du corps d'armée que j'y faisais assembler et ou j'avais dessein de me rendre, ma volonté est que vous deviez déclarer hautement que tous ces bruits ne sont que des contes controuvés et les plus faux qu'il y ait; que toutes mes troupes sont fort tranquilles dans leurs quartiers, et bien que j'aille faire un voyage de quinze jours en Silésie pour des affaires domestiques, que néanmoins il n'y aurait pas les moindres mouvements ou marches de troupes, et qu'il n'y aurait même aucun changement de garnison pendant toute cette année-ci, hormis celui de deux régiments de cavalerie qui sont déjà en Silésie et que je logerai dans le mois de septembre ou d'octobre qui vient pour la commodité des fourrages dans la Haute-Silésie, à la place desquels j'en retirerai l'infanterie qui y est actuellement, selon que je vous l'ai déjà dit par ma précédente, de sorte que la cour de Vienne a tout lieu d'être fort tranquille sur des pareils bruits, que vous démentirez toujours hautement et les traiterez de mensonges aussi souvent qu'on en débite. J'espère même que les conjonctures me permettront, l'année qui vient, de ne point faire le moindre mouvement de toutes mes troupes; que je visiterai alors, en toutes mes provinces où elles sont en garnison, pour les voir en revue, depuis la Prusse jusqu'à Clèves, à quelle occasion je pourrais bien faire camper, pour quelques jours seulement, les grandes garnisons devant les villes où elles sont logées, pour les voir avec d'autant plus de commodité.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2297. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 25 juillet 1746.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 15 de ce mois. Le marquis d'Argenson sera apparemment convaincu à présent, par la relation que le chargé de France à Dresde, le sieur d'Aubigny, lui a faite par rapport à l'entretien qu'il a eu avec le comte de Brühl, que, si l'on ne peut pas m'unir avec la Saxe, ce n'est pas moi qui en suis la cause, et la copie chiffrée ci-close[1] vous instruira plus amplement de ce qui s'est passé à ce sujet-là. L'article de la ville d'Erfort dont le marquis d'Argenson vous a entretenu, n'aurait pas souffert de difficulté de ma part,

[1] Auszug aus einem Bericht Klinggräffen's, Dresden 19. Juli, über Vorschläge Aubigny's behufs einer Annäherung zwischen Preussen und Sachsen, welche von dem Grafen Brühl zurückgewiesen worden waren.

m'ayant deja assez expliqué là-dessus avec la cour de Dresde dans une autre occasion.

Touchant la médiation armée sur laquelle il paraît que le marquis d'Argenson veuille toujours insister, je vous ai déjà mandé mes raisons pourquoi elle n'est pas possible, et j'approuve fort ce que vous avez répondu là-dessus. Mais si la France voulait tant se dépiter pour cela contre moi, jusqu'à oublier ses véritables intérêts, en voulant me sacrifier à ses vues, elle peut être sûre que je saurais faire tout un autre arrangement à mon jeu; à quoi pourtant je ne veux croire, jusqu'à présent, qu'elle songe tout de bon. En attendant, vous y serez fort attentif et ne manquerez pas de m'en avertir, d'abord que vous vous en douterez de la moindre chose.

Federic.

Nach dem Concept.

2298. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Breslau, 29. Juli 1746.

„Da des Königs Majestät mit der heute allhier eingekommenen Relation des Herrn Andrié vom 19. dieses Monats das Project der von dem Mylord Harrington vorgeschlagenen und verlangeten Acte d'acceptation [1] erhalten . . . so haben Höchstdieselbe darauf declariret, auch Ew. Excellenz zu melden befohlen, wie Sie von dem Entwurf der vorermeldeten Acte d'acceptation ganz wohl zufrieden wären und kein Bedenken trügen, solches ausfertigen zu lassen, wenn die Acte von der englischen Garantie über die sämmtliche Possessions Sr. Königl. Majestät sowohl, als insbesondere über Schlesien und Glatz, so wie Höchstdieselbe solche verlanget hätten, [2] ausgefertiget und dagegen ausgewechselt würde, damit dergestalt die englische Garantie einmal berichtiget und darauf auf die von Holland und die vom Reiche mit so viel mehrerem Nachdruck gearbeitet werden könnte“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2299. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE A VIENNE.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 23. Juli, über eine Unterredung mit dem englischen Gesandten in Betreff des österreichisch-russischen Bündnisses. „Robinson m'a paru se couper souvent. Tantôt il me dit qu'il n'était informé de rien, tantôt

Breslau, 1er août 1746.

La dépêche que vous m'avez faite le 27 du mois de juillet passé, m'a été rendue. Ce que le ministre de Hollande vous a dit concernant

[1] Die preussische Empfangsacte der englischen Garantie für Schlesien, in der Harrington eine präcisirte Zusage für die Bezahlung der englischen Schuldforderungen wünschte. — [2] Vergl. S. 105 Anm.

il me donna les plus fortes assurances que le traité était purement défensif, et qu'il n'y voyait rien qui pût offenser Votre Majesté."

Wien 27. Juli: J'ai parlé ces jours passés, comme par manière de discours, au ministre de Hollande [de l'alliance entre la Russie et l'Autriche]. Il m'a persuadé qu'elle était défensive, et qu'il ne voyait pas trop quel grand fruit cette cour en tirerait."

la nouvelle alliance entre Vienne et Pétersbourg, me paraît très sensé, et je me confirme de plus en plus qu'elle n'est jusqu'à présent que purement défensive; voilà pourquoi je crois fort bien développer le langage, contradictoire en apparence, que le sieur Robinson vous a tenu selon la relation que vous m'en avez faite en date du 23 dudit mois. On veut bien d'un côté me donner des appréhensions sur cette nouvelle alliance, par la façon mystérieuse dont on s'en exprime, et de l'autre côté on ne veut pas trop pousser mes soupçons là-dessus, ce qui donne lieu aux assurances de Robinson que cette alliance ne soit que simplement défensive. A la vérité, je crois bien que la cour de Vienne a fort envie d'entraîner la Russie encore à faire avec elle une ligue offensive, mais je suis persuadé qu'aussi longtemps que la Russie sera en bonne intelligence avec la cour de Londres et moi avec celle-ci, la cour de Vienne ne parviendra jamais au but qu'elle s'y propose.

Federic.

Nach dem Concept.

2300. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Neisse, 5 août 1746.

La relation que vous m'avez faite en date du 22 du mois de juillet passé, m'a été rendue. Sur laquelle je veux bien vous dire que vous deviez témoigner bien de reconnaissance au marquis d'Argenson de l'attention qu'il a eue pour moi, en vous communiquant par ordre du Roi son maître le précis de la négociation qu'on a eue avec les ministres de la république de Hollande. Quant aux autres insinuations qu'il vous a faites à cette occasion-là, je trouve toutes les réponses que vous lui avez faites fort justes et tout-à-fait conformes à mes intentions; aussi continuerez-vous à vous expliquer de la même façon, toutes les fois que ledit marquis voudra vous faire de pareilles insinuations, en vous appuyant toujours sur ma situation présente avec la Russie.

C'est une chose assez fâcheuse que la France m'ait toujours refusé, pendant que ses affaires étaient dans une situation où j'aurais pu parler et employer mes offices avec une grande apparence de succès; à présent que tout est gâté par les fausses démarches qu'on a faites, en se fiant trop aux négociations qu'on avait entamées, on veut se tourner à moi et prétendre que je doive me mettre devant la brèche et m'exposer ou de parler sans effet ou de rentrer dans une guerre qui ne saurait être qu'extrêmement critique à mon égard; et quand le marquis d'Argenson

croit que je pourrais trouver peut-être quelque expédient pour remédier à tout cela, il parle d'une chose plus facile à dire qu'à mettre en œuvre, et à laquelle il n'y a pas même moyen de penser, avant que les opérations de cette campagne ne soient finies, pour voir le tour que les affaires prendront.

Federic.

P. S.

Vous direz au marquis d'Argenson, quoique d'une manière fort polie, que je n'aimais pas à parler sans effet et sans que je sois en état de donner le poids aux paroles; que les conjonctures présentes ne me permettaient pas de soutenir quelque chose par la force, ayant d'un côté les Russes à dos, et par devant moi les Autrichiens, contre lesquels, s'ils se joignaient tous deux contre moi, je ne saurais suffire. D'ailleurs, quelque confiance que la France ait mise aux Saxons, j'étais assuré que c'étaient de faux frères qui ne manqueraient pas de se joindre aux Russes et Autrichiens, quand je serais aux prises avec eux.

Vous ferez au reste force protestations d'amitié audit marquis, et combien je souhaitais toute sorte de bien à la France. Vous n'oublierez pas de lui rafraîchir la mémoire, quoique d'une façon bien délicate, par rapport au peu d'assistance que j'avais eue de la France et combien elle m'avait négligé dans le temps passé.

Nach dem Concept.

2301. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Neisse, 5 août 1746.

La dépêche que vous venez de me faire en date du 30 du mois de juillet passé, m'a été rendue. Il est sûr que l'événement de la mort du roi d'Espagne[1] influera beaucoup dans les affaires générales; mais si la cour de Vienne s'en promet déjà de plus grands avantages, il sera à voir encore si elle gagnera au changement. Il est sûr que le nouveau roi d'Espagne a écrit une lettre au roi de France dont on a paru fort content à Versailles, et d'ailleurs, le ministre de France à Madrid, l'évêque de Rennes, doit avoir mandé à sa cour que le nouveau roi d'Espagne lui avait dit qu'il soutiendrait les engagements du feu Roi son père et qu'il avait envoyé ordre en Italie d'agir dans le plus grand concert avec les Français. Ceux qui croient connaître ce nouveau Roi, disent que ce n'est pas un génie supérieur, mais qu'il a pourtant bon esprit, et qu'il a le caractère espagnol. Il n'est pas à douter que l'Angleterre tâchera de se le concilier par toutes sortes de moyens; mais comme la France fera tout son possible pour conserver le crédit qu'elle a eu jusqu'ici à la cour de Madrid, ce sera un défi entre ces deux puissances à qui l'emportera?

[1] Philipp V., † 9. Juli.

Je viens d'être informé en secret de fort bonne main du contenu des articles qui ont fait jusqu'à présent la matière de la négociation entre la France et la Hollande,[1] dont je veux bien vous faire confiance, quoique sous le sceau du plus grand secret et uniquement pour votre direction et pour vous aider à vous procurer des lumières d'autant plus sûres. Il y a treize articles qui ont fait le sujet des conférences entre les ministres de France et ceux de Hollande. Le premier en est la garantie de la barrière, laquelle la France offre perpétuellement à la Hollande, pourvu que celle-ci s'engage de ne jamais souffrir que la France puisse être attaquée par la reine de Hongrie, ou que, si elle l'est, elle emploiera ses forces pour l'empêcher. La République ne veut promettre que des offices et de ne fournir contre la France ni troupes ni argent. Le second article regarde le rétablissement du traité de commerce fait entre la France et la Hollande en 1739; le troisième, mon inclusion pour la Silésie. Les autres sont que le roi de France s'offre à rendre tout ce qu'il a pris aux Pays-Bas autrichiens, à la réserve de certaines enclaves. L'Angleterre demande que Dunkerque soit remis sur le pied qu'il était en 1717, la France insiste qu'il reste comme il était en 1740. L'Angleterre demande le rétablissement de son commerce en Amérique sur le même pied qu'il était avant qu'elle fût en contrariété avec l'Espagne, et avec toute liberté de navigation. La France demande la restitution du cap Breton et un établissement en Italie pour l'infant Don Philippe, pour lequel la cour de Vienne a offert la Toscane et que la reine de Hongrie donnera à l'Empereur le royaume de Bohême, pendant sa vie, et que, lorsque l'infant Don Philippe serait parvenu au royaume des Deux-Siciles et le roi des Deux-Siciles à celui d'Espagne, la Toscane retomberait au frère de l'Empereur; mais, depuis la bataille de Plaisance,[2] la cour de Vienne n'offre plus pour l'établissement de l'Infant que le duché de Parme et le reste de celui de Plaisance qui n'a pas été abandonné au roi de Sardaigne par le traité de Worms. Il y a un article que l'Empereur sera reconnu par la France et par l'Espagne; un autre sur la cession du duché de Limbourg et de la Gueldre autrichienne pour le Palatin; un autre sur l'entière restitution des États du roi de Sardaigne, de même que sur le rétablissement du duc de Modène dans ses États, et les Génois confirmés dans les leurs, et particulièrement dans Finale. Enfin, les treize articles dont il s'agit doivent faire le fondement d'une paix générale. Voilà tout ce qui m'en est revenu, sur quoi vous garderez pourtant un secret fort scrupuleux.

J'ai été fort surpris de voir la bizarre insinuation que le comte de Colloredo vous a voulu faire, comme si en conformité du traité de Dresde je devais concourir — en même temps qu'on inviterait l'Empire à se charger de la garantie du traité de Dresde — à porter l'Empire de garantir la Sanction Pragmatique. Il ne s'agit point dans le cas

[1] Vergl. S. 153. — [2] Vergl. S. 121.

présent d'une garantie de la Pragmatique, mais de la garantie de l'Empire du traité de Dresde. Dans l'article huitième,[1] l'impératrice-reine de Hongrie s'est engagée à me garantir tous mes États sans exception, et moi, à lui garantir tous les États qu'elle possède en Allemagne. Dans l'article neuvième[2] il s'agit de deux choses, dont la première est que le roi de la Grande-Bretagne prend sur soi de joindre ses soins à ceux des deux parties contractantes, pour faire garantir notre traité, non seulement par la Hollande, mais aussi par tout l'Empire; et voilà notre cas, qui doit être accompli présentement. Ce qui suit dans cet article et en fait le second membre — savoir qu'on doit faire comprendre, inclure et garantir dans le futur traité de la paix générale tous mes États et pays, et en particulier les traités de paix de Breslau et de Dresde, tout comme les États et pays de l'Impératrice-Reine — sera à régler lorsqu'on traitera sur la paix générale, mais ne doit point empêcher qu'en attendant on ne satisfasse à ce qui est stipulé dans le premier membre de cet article, touchant la garantie de l'Empire du traité de Dresde; ainsi donc, que vous deviez vous expliquer de cette façon-là vers le comte de Colloredo, en y ajoutant que, comme j'observerais exactement les engagements que j'avais pris avec l'Impératrice-Reine, je m'attendais au réciproque de sa part; que je lui garantirais ses États d'Allemagne sans difficulté contre la garantie qu'elle m'avait promise dans notre traité; que je tâcherais même à disposer l'Empire à lui garantir ses États, mais que je ne ferais ni plus ni moins de ce qui est contenu littéralement dans notre traité.

J'attends encore l'arrivée du chocolat que vous m'avez envoyé, et ne manquerai pas de vous payer le compte de ce que vous en avez déboursé.

Federic.

Nach dem Concept.

2302. AU BARON DE BECKERS, MINISTRE DES ÉLECTEURS PALATIN ET DE BAVIÈRE, A BERLIN.

Potsdam, 13 août 1746.

Monsieur le baron de Beckers. Je vous suis bien obligé de tout le détail que vous m'avez marqué par votre lettre du 1er de ce mois, touchant les traités que Son Altesse Électorale de Bavière vient de faire avec la cour de Vienne et avec les Puissances maritimes. Persuadé que je suis de la réalité des sentiments qu'elle me fait assurer par vous, je sais bien qu'il est libre à elle de faire ce qu'elle trouve convenable à Son état présent, et qu'il faut que Son Altesse Électorale ait eu des raisons solides pour faire ce qu'elle a fait. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 166 Anm. 3. — [2] Ebend.

2303. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 août 1746.

J'ai été fort content de la relation détaillée et intéressante que vous m'avez faite en date du 26 du mois de juillet par rapport aux affaires de la Russie. Il sera à voir si le ministre soutiendra son système d'iniquité, dont il n'y a guère d'exemple dans toute l'histoire du temps présent et passé, et qui est pourtant si mal compassé qu'il est à croire qu'il s'écroulera de soi-même et écrasera son auteur sous ses ruines.

Nach dem Concept. Federic.

2304. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 15 août 1746.

J'ai reçu les relations que vous m'avez faites en date du 2 et du 5 de ce mois. Je suis fort mal édifié de ce que vous ne mettez dans la plupart de vos relations que des nouvelles générales, qui le plus souvent m'importent fort peu, sans que vous touchiez un mot des affaires graves dont je vous ai chargé, et d'autres choses qui me pourront être bien plus intéressantes que tout ce petit détail dont vous faites l'unique objet de vos relations. Vous devriez faire l'un, sans négliger l'autre, et ne pas laisser passer dans un temps si critique comme celui-ci un seul jour de poste, sans me mander quelque chose d'intéressant. Pour vous mettre donc en voie comment je veux que vous me fassiez vos relations, je vous dirai qu'après m'avoir marqué l'état où sont les affaires que je vous ai commises, vous devez entrer encore dans d'autres détails sur des affaires qui ont du rapport à mes intérêts et que vous devez tâcher à bien approfondir: savoir ce que le ministère anglais pense sur la Diète qu'on va tenir en Suède, de même que sur les armements présents de la Russie; si la Grande-Bretagne y entre pour quelque chose, si elle fournit sous main de l'argent à la Russie pour l'aider à faire ces démonstrations-là, et si son idée est de me brider et me tenir en échec par là, afin que je ne puisse pas remuer, ou si elle en a d'autres vues plus vastes. Si les Anglais sont piqués contre la cour de Dresde, parceque celle-ci a fait un traité de subsides avec la France, pour observer une exacte neutralité pendant cette guerre-ci et pour ne point donner de troupes à ses ennemis. Si le roi d'Angleterre est aussi piqué que la nation contre la cour de Vienne de ce que celle-ci a envoyé le prince Charles aux Pays-Bas pour y commander l'armée alliée. Si le ministère anglais a de la confiance en moi ou non. Si les relations que son ministre à ma cour, le sieur de Villiers, fait, me sont favorables ou non, et quelles impressions elles font sur le ministère. Si vous êtes persuadé qu'on tiendra fermement à la convention d'Hanovre et me soutiendra dans la possession de la Silésie, ou si l'on n'a fait cette con-

vention que pour avoir, dans les circonstances pressées où on était alors, un ennemi de moins, mais qu'à présent que le péril est passé, on se soucie peu des engagements qu'on a pris par ladite convention, et qu'au contraire on aimerait mieux que la reine de Hongrie puisse revendiquer la Silésie. Si le ministre anglais à Vienne, le sieur Robinson, est partial et fort porté pour la reine de Hongrie dans les relations qu'il fait à sa cour. Si vous croyez que le roi d'Angleterre soutiendra son engagement pris par la convention d'Hanovre et par le traité de Dresde, pour me procurer la garantie de la Hollande et de l'Empire sur ces traités. Si le roi d'Angleterre est encore personnellement aigri contre moi. S'il préfère actuellement encore les sentiments du ministère d'Hanovre à ceux de ses ministres anglais, et jusqu'où vous croyez que les affaires d'Hanovre aient de l'influence dans celles d'Angleterre. Si milord Carteret continue encore d'avoir de l'influence dans les affaires d'Angleterre.

Voilà les affaires sur lesquelles vous devez vous appliquer à les approfondir, pour m'en faire des relations plus intéressantes que celles que vous m'avez faites, et où il n'y a eu souvent que des bagatelles qui méritent à peine d'être lues.

Federic.

Nach dem Concept.

2305. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 août 1746.

Les dépêches que vous m'avez faites en date du 30 du mois de juillet passé, m'ont été bien rendues. Il est vrai qu'il y a dans les avis qu'on vous a donnés par rapport à la rupture prochaine de la Russie avec moi, des circonstances qui auraient dû naturellement m'embarrasser, si je n'avais pas une conviction certaine que tout ce qu'on vous a dit là-dessus, n'est autre chose que ou de continuer les ostentations qu'on a commencé à faire, ou peut-être une manigance du Chancelier pour vous faire peur et pour vous presser d'autant plus à partir de Pétersbourg, avant que l'Impératrice y retourne. Les raisons que j'ai pour ne croire rien de tous ces avis qu'on vous a donnés, sont les suivantes:

1° Qu'il y a toute l'apparence du monde que le traité qui vient d'être renouvelé entre les cours de Pétersbourg et de Vienne, n'est qu'un traité purement défensif, et que malgré la continuation des préparatifs de guerre, qui vont leur train, tout ce fracas n'aboutira à rien qu'à tenir les puissances voisines en échec, parceque

2° Le temps d'agir est passé tant par mer que par terre, et avant que les troupes qui sont au voisinage de Pétersbourg, puissent arriver à Riga, le mois de septembre y sera, et ainsi le temps pour opérer passé.

3° Il vous est déjà connu quelles excuses la cour de Pétersbourg m'a fait faire par Tschernyschew, de ce qu'on vous avait mis hors

d'activité. C'est ce que la Russie n'aurait point eu lieu de faire, si elle pensait tout de bon à dégaîner contre moi.

4° Il s'en faut beaucoup que les avantages qu'on a tant vantés peut-être à Pétersbourg de la bataille de Plaisance, soient si grands qu'on les a prônés au commencement, et il n'y a rien de plus certain que cette bataille n'a été point du tout décisive, puisque l'armée française et espagnole se soutient toujours, malgré la supériorité de l'armée austro-sarde, et donne assez de besogne à celle-là, et qu'ainsi

5° La reine de Hongrie est absolument hors d'état d'opérer contre moi de son côté.

6° Le roi d'Angleterre est sur le point de signer l'acte solennel de la garantie de la Silésie, ce qu'il aurait pu décliner fort aisément, si la Russie était sur le point de rompre avec moi en faveur de la reine de Hongrie, et vous conviendrez que, sans que l'Angleterre y soit de concert, ni l'une ni l'autre ne sera en état de m'attaquer. D'ailleurs, je crois bien que l'Angleterre est de concert avec la Russie, pour que celle-ci fasse toutes les démonstrations qu'elle a actuellement faites, mais aussi suis-je persuadé que l'Angleterre ne consentira pas que cela aille plus loin, par son propre intérêt, qui est de ne point permettre qu'il y ait un nouvel incendie dans le Nord, surtout pendant la guerre qu'elle a à soutenir encore contre la France et l'Espagne.

7° On vient de m'avertir que l'armée russienne est encore dans la même position qu'elle a été, qu'on commençait à remplir de nouveau les magasins en Livonie pour sa subsistance et qu'on avait publié à Riga et Mitau des chaires des églises que quiconque parlerait que les armements de la Russie m'avaient pour but, devrait avoir sans miséricorde le knout.

Ainsi par toutes ces raisons, et d'autres encore, j'ai lieu de croire que je n'aurai rien à craindre de la Russie pendant cette année-ci. Mais ce qui me paraît, c'est ce qu'il se peut fort bien que le ministre russien ait trouvé moyen d'induire sa souveraine à envoyer quelques milliers de ses troupes comme auxiliaires de la reine de Hongrie en Allemagne, pour agir contre la France, et qu'on ait donné des ordres aux autres troupes qui ont été aux environs de Pétersbourg, pour remplacer celles qu'on veut détacher en Allemagne. Enfin, la saison qui avance obligera la cour de Pétersbourg de développer tous ses mystères sur ce sujet-là. Vous y serez, en attendant, attentif, autant que vos circonstances présentes le permettront. Le comte de Tschernyschew vient de partir de Berlin, après avoir pris congé de mes ministres, et on me mande de Prusse que le comte de Woronzow est parti de Königsberg le 11 de ce mois, pour continuer son voyage à Pétersbourg.

Federic.

Nach dem Concept.

2306. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 16 août 1746.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois. Quant aux nouvelles liaisons entre les cours de Vienne et de Pétersbourg, je me confirme de plus en plus dans le sentiment que j'en ai toujours eu, savoir qu'elles ne sont que purement défensives, et que le remuement que la Russie a fait jusqu'ici, n'est qu'un jeu concerté par la cour de Vienne et peut-être par celle de Londres, pour me détourner par l'ostentation des forces russiennes de rentrer en guerre en faveur de la France. On veut même m'assurer que la reine de Hongrie a fourni à la Russie quelques fonds en argent pour l'aider à soutenir cette ostentation-là; circonstance que vous tâcherez à approfondir là où vous êtes, afin de pouvoir me mander ce qui en est, et comment et par quelle voie on a remis cet argent en Russie.

Il y a des nouvelles qui marquent qu'au milieu de ce mois un corps de troupes russiennes devrait entrer en Pologne. S'il y a de la réalité dans ce fait, il se peut bien que la cour de Vienne soit convenue avec celle de Pétersbourg, afin que celle-ci fasse marcher quelque corps de troupes comme auxiliaire de la reine de Hongrie vers le Haut-Rhin, pour se joindre aux troupes autrichiennes qui vont s'assembler là, et que c'est la raison pourquoi Robinson vous a parlé d'un passage de troupes russiennes par mes États. J'approuve fort la réponse que vous lui avez faite sur ce sujet. Au reste, la mauvaise humeur où Robinson paraît être souvent contre moi, n'est apparemment qu'un reste du dépit et du mécontentement qu'il eut, lorsque dans la première guerre de Silésie il vint à mon armée me faire des propositions de paix à des conditions inacceptables, et que je le refusai tout court.

Nach dem Concept. Federic.

2307. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Ammon berichtet, Haag 12. August, über den Stand der Verhandlungen wegen des Garantievertrages mit Holland. „En général, je puis dire que les Régents sont si dégoûtés de tout ce qui s'appelle garantie que le nom seul leur en fait peur, et que depuis longtemps ils sont convenus entre eux de n'en jamais accorder. Ils sont d'autant moins disposés d'accorder celle que Votre Majesté demande, que l'article des dettes de la Silésie leur tient extrêmement à cœur. Mais malgré ces difficultés j'espère que je pourrai conduire l'affaire à une heureuse fin, surtout si le

Potsdam, 17. August 1746.

Des Königs Majestät haben occasione einliegender Relation Ew. Excellenz zu melden befohlen, wie Höchstdieselbe der Meinung wären, „dass man den Traité einer réciproquen Garantie zwischen Sr. Königl. Majestät und der République Holland immer dergestalt machen könnte, dass die République Sr. Königl. Majestät Dero Possessiones inclusive Schlesien und Glatz, auch

sieur Trevor me seconde avec chaleur." Das wirksamste Mittel, die Republik zur Uebernahme der Garantie geneigt zu machen, werde sein, wenn der König seine reciproke Garantie auf die Barrièreplätze ausdehnen wolle.

Ostfriesland, garantirten, wohergegen Höchstdieselbe der République aller Dero Possessiones in Europa hiewiederum garantirten. Was aber die Barrièreplätze anlangete, so könnten Se. Königl. Majestät solche deshalb nicht eher garantiren, als nach dem Generalfrieden, denn jetzo keine Barrière da wäre, und was nicht da sei, nicht garantiret werden könnte, bis man erst sähe, wie es mit der Barrière bei dem Generalfrieden ausschlagen würde.

Sr. Königl. Majestät Intention wäre, dass Ew. Excellenz darüber mit dem General von Ginkel sprechen und sodann das gehörige weiter besorgen möchten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2308. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE SAXE AU CAMP DE GEMBLOURS.

[Potsdam], 18 août 1746.

Monsieur le Maréchal. J'ai reçu vos nouvelles avec grand plaisir, et je vous remercie du détail de votre marche et de votre position. A en juger, avec l'inconséquence inséparable de l'éloignement, il ne paraît pas que vous ayez cette campagne une affaire générale. C'est à la politique à décider du plus ou moins de raison de votre conduite et de celle des alliés; on ne peut que former des conjectures bien vagues sur des démarches dont on ne connaît point le motif. Mais si l'on en croit la voix publique, en supposant que la paix ne se fît point cette année et que le nombre de vos ennemis se multiplie dans la prochaine, ne serait-on pas autorisé à conclure que votre tranquillité a été déplacée et qu'il était dans vos véritables intérêts de profiter de votre supériorité? Je ne vous rends ces propos généraux que pour apprendre par vos réponses la manière de les détruire; vous savez combien j'ai de plaisir de donner mon approbation à tout ce qui vous intéresse, et que je suis avec beaucoup d'estime, Monsieur le Maréchal, votre affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

2309. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 19. August, dass er den Weisungen des Königs gemäss mit Ginkel sprechen werde, sobald derselbe von einer Reise auf das Land zurückkehre. „Je suppose en attendant que l'intention de Votre Majesté est tou-

Potsdam, 19. August 1746.

Ich bin völlig von seinem Sentiment, und dass wir jetzo alles praepariren und festsetzen, auch solche reciproque Declarationes aus-

jours de ne Se charger de la garantie réciproque qu'après la paix générale . . . Mais d'un autre côté, il n'y a point ou peu d'apparence que la République, sans une parfaite réciprocité et une garantie bien positive de toutes ses possessions en Europe, la barrière y comprise, veuille garantir *dès à présent* à Votre Majesté Ses États, et nommément la Silésie, Glatz et l'Ostfrise. Ainsi, il ne s'agira à présent que de prendre par une déclaration réciproque les arrangements nécessaires, moyennant lesquels Votre Majesté pourra faire déclarer que, dès que la paix générale sera faite, Elle Se chargera de la garantie de toutes les possessions de la République en Europe, la barrière qui sera réglée dans cette paix y comprise; et en échange l'État doit déclarer qu'il se chargera de son côté à la future paix générale de garantir efficacement à Votre Majesté toutes Ses possessions, et nommément la Silésie, la comté de Glatz, et l'Ostfrise."

stellen, damit, sobald nur der Generalfriede geschlossen sein wird, alsdann unsere Garanties zugleich constatiren, und es deshalb de part et d'autre keine Difficultät weiter gebe.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2310. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 août 1746.

J'ai reçu votre dépêche en date du 2 de ce mois. Il est fort probable, et les avis que je reçois de toute part le confirment, que le traité conclu entre la Russie et l'Autriche n'est qu'un engagement purement défensif, de même, que le voyage du général Pretlack n'a eu d'autre objet que pour signer là le traité en question. Mais ce qui achève à me mettre de ce sentiment-là et de croire qu'il n'y a point de dessous de cartes dans cette affaire, c'est que les Anglais en sont mêlés, dont l'intérêt, selon toutes les apparences, ne permet point de souffrir qu'il s'allume un nouveau feu de guerre dans le Nord, soit à présent, soit après la paix générale conclue; à quoi il faut ajouter que l'Angleterre est sur le point de me donner la garantie la plus solenelle qu'il y ait, sur toutes mes possessions et nommément sur ma Silésie et le comté de Glatz; c'est ce que l'Angleterre pourrait aisément décliner, s'il y avait des engagements pris en contraire entre les cours de Pétersbourg et de Vienne. Quant aux insinuations contraires à mes intérêts que, selon votre dépêche, les ministres de la cour de Vienne continuent de faire à celle de Russie, je n'en veux pas douter, sachant ce que c'est que la cour de Vienne; mais outre ces raisons que cette

cour peut prétendre avoir pour tâcher à indisposer contre moi la cour de Pétersbourg, c'est apparemment une de plus fortes qu'elle est toujours dans l'appréhension que je ferai encore quelque diversion à elle en faveur de la France, et surtout si celle-ci se voyait pressée par ses ennemis, et qu'ainsi elle voudrait bien que la Russie me tenait en échec. Sur ce qui est des mouvements que les troupes russiennes paraissent vouloir faire vers l'Ucraine et vers la Pologne, il se peut que les cours de Vienne et de Pétersbourg soient convenues que les Russes feront marcher un corps de troupes en Allemagne, ou pour se joindre aux troupes autrichiennes qui sont assemblées au Haut-Rhin, ou pour les Pays-Bas, en cas que l'armée alliée y eût quelque échec, et que, pour ne pas laisser ce vide-là en Livonie, les Russes le veulent remplir par ces troupes qui sont restées jusqu'ici dans leurs autres provinces. J'avoue cependant que je ne saurais encore m'imaginer que les engagements de la Russie avec la cour de Vienne soient allés si loin. Un temps de quatre semaines nous doit éclaircir sur toutes ces affaires-là.

Vous m'avez demandé, par votre relation du 12 du juillet passé, si avant votre départ de Pétersbourg vous deviez brûler tous mes ordres immédiats avec d'autres papiers de pareille conséquence. J'en conviens fort et crois que ce sera le moyen le plus sûr pour ne point exposer ces papiers-là. Ce qui me reste à vous dire, c'est que vous ne deviez pas oublier à m'acheter, avant votre départ de Pétersbourg, les deux pelisses de renards noirs que je vous ai déjà commandées il y a longtemps, et que vous pourrez me porter alors vous-même.

Nach dem Concept. Federic.

2311. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 21 août 1746.

J'ai reçu les deux dépêches que vous m'avez faites en date du 16 et du 17 de ce mois. Vous avez bien fait de me rapporter ce qui vous est revenu du sieur Lubinski, touchant l'entrée que les troupes russiennes doivent faire en Pologne; je crois cependant que les nouvelles qu'il en a eues ne sont guère plus exactes que celles qui m'en sont parvenues jusqu'ici; au moins est-il faux ce qu'on lui a mandé de Courlande.

Vous jugez fort bien que ce que le père Guarini a dit à votre ami et au comte de Bene, n'a pas été son tout de bon;[1] je sais que le Chancelier s'est servi des mêmes prétextes pour colorer ses démarches, mais il est à croire qu'il y a quelque autre dessous de

[1] Nach Guarini sollte die Missstimmung der Kaiserin von Russland gegen Preussen durch die preussisch-schwedische Allianzverhandlung veranlasst sein.

cartes; il se peut que les affaires de Courlande y entrent pour quelque chose; enfin, peu de temps nous instruira à quoi tout cet éclat-là doit aboutir.

Si le comte de Brühl s'épuise vers vous en protestations de sincérité et de zèle, vous faites fort bien de le payer de la même monnaie, sans cependant vous laisser persuader.

Je trouve la demande que le comte Bünau[1] a faite par rapport au cordon dont il demande à être paré, un peu forte. Jusqu'ici, je n'ai accordé cette marque de distinction qu'à ceux qui m'ont préalablement rendu des services signalés et importants. Je crains encore que nous ne convenions pas ensemble sur l'article des appointements, qu'il demandera apparemment assez fortes, et qui n'ont été du feu baron de Danckelman que de 3,400 écus. Au reste, je viens d'ordonner à la caisse de légation de vous payer 2,200 écus, une fois pour toutes, pour le voyage que vous devez faire en Pologne, et que, pour vous aider d'ailleurs, j'ai donné mes ordres que la même caisse vous doit bonifier les intérêts que vous avez été obligé de payer à votre banquier sur les extraordinaires qu'il vous a avancés et que la caisse de légation ne vous a pas payés régulièrement.

Federic.

Nach dem Concept.

2312. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Ammon fragt an, Haag 19. August, ob er bei der bevorstehenden Eröffnung der Conferenzen zu Breda sich dorthin zu begeben habe, um den Gesandten Englands und Frankreichs die Angelegenheit der Garantie von Schlesien zu empfehlen.

Potsdam, 24. August 1746.

Wenn der Congrès zu Breda angehet, so werde Ich schon einen dahin schicken. Ammon soll sich nur ganz stille halten.

Podewils berichtet, Berlin 23. August: „Je viens de recevoir la lettre ci-jointe du ministre d'État de Cassel, le sieur d'Asseburg. Votre Majesté y trouvera que son cousin qui est au service de l'électeur de Cologne, n'est pas du sentiment de faire proposer à ce Prince un traité d'amitié de la part de Votre Majesté,[2] parceque d'un côté cela lui donnerait de l'ombrage, comme si on voulait l'entraîner dans quelque engagement, et que de l'autre le secret en serait divulgué dans l'instant. Mais le sieur d'Asseburg de Cologne est de l'opinion qu'il faudrait faire agir la cour de Manheim, qui, sous prétexte du renouvellement de l'ancien

Recht gut. Es ist Mir wegen Köln gleich viel ob es durch den Hof zu Mannheim oder sonst geschehe.

[1] Es schwebten Verhandlungen mit Bünau wegen Eintrittes in den preussischen Staatsdienst als Nachfolger des gestorbenen Etatsministers von Danckelman. — [2] Vergl. S. 129. 130.

traité d'union de famille, pourra faire un nouveau traité avec l'électeur de Cologne et y ménager un article sur l'accession d'autres princes."

Finckenstein berichtet, Stockholm 12. August: „La mort du roi de Danemark[1] ne fait pas un événement favorable aux affaires de ce pays-ci. Il est à craindre que cette mort ne cause de grands changements à la cour de Copenhague, que le nouveau Roi ne soit plus entreprenant que feu son père, que les liens qui l'unissent au roi d'Angleterre, ne lui fassent rompre les liaisons contractées avec la France, et qu'une pique personnelle contre le Prince Royal, qui lui a enlevé la couronne de Suède, ne le fasse entrer aveuglément dans toutes les vues du ministère russien . . . J'ai tâché d'inspirer du courage à ceux qui m'en ont parlé."

Er hat sehr gut gethan, dass er dergestalt gesprochen und die Leute dadurch rassuriret hat; ist das beste gewesen was er hat thun können, ihnen zu insinuiren, dass, wenn sie mit uns gut stehen, sie von niemand etwas zu befürchten haben.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2313. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke unterbreiten, Berlin 24. August, die im Ministerium ausgearbeitete Instruction für Klinggräffen anlässlich dessen Sendung auf den warschauer Reichstag und fragen, ob Klinggräffen sich zuvor in Berlin zur Entgegennahme mündlicher Weisungen einfinden soll.

Potsdam, 25. August 1746.

Das gehet nun nicht mehr an, die Zeit dazu ist nunmehro zu kurz.

Le grand point est de faire rompre la Diète *a tempo* si l'on veut augmenter l'armée ou proposer des alliances qui me soient contraires.

Die deutschen Worte: mündliche Resolution, nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs. Das Französische: eigenhändiger Zusatz zu der Instruction.

2314. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 25. August 1746.

Des Königs Majestät haben mir heute nochmalen[2] exprès befohlen, an Ew. Excellenz von Höchstderoselben wegen zu vermelden, dass Ew. Excellenz den Herrn Grafen von Podewils in der Reichsgarantiesache über den Dresdner Frieden ja sehr gründlich und deutlich in-

[1] Christian VI., † 6. August. — [2] Schon Tags zuvor hatte der König durch Eichel dem Minister eine kurze Weisung für die in Rede stehende Angelegenheit zugehen lassen.

struiren, auch die wienersche schriftliche Antwort[1] durch ein sehr wohl ausgearbeitetes Promemoria[2] beantworten möchten. Höchstdieselbe liessen Ew. Excellenz zu dem Ende noch nachstehende Gedanken communiciren, welche Dieselbe bestens erwägen und gebührenden Ortes mit einer solchen gegebenen recht guten Tournure mit einfliessen lassen möchten, nämlich:

Dass in dem Friedenstractat von keiner weiteren Garantie die Rede wäre, als dass Ich der Königin von Hungarn ihre teutsche Provinzien garantirte, so wie sie Mir überhaupt die Meinige zu garantiren versprochen hätte. Von keiner weitern Garantie wäre die Rede,[3] und an den Friedenstractat hielten wir uns lediglich in gegenwärtigem Fall, ohne was neues drein zu mengen. Wenn sie auch verlangete die Pragmatique zu garantiren, so könnte ihr doch nicht mehr garantiret werden, als was sie wirklich noch besässe; exempli gratia, Brabant und dergleichen mehr hätte sie jetzo nicht, also könnte es ihr nicht garantirt werden. Da man jetzo zu einem Congress in Breda schreiten wollte, so wäre es jetzo noch nicht Zeit, von einer Garantie der Pragmatique zu reden, sondern man müsste erst sehen, wie es bei dem Congress darunter gehen würde. Es könnte geschehen, dass die Königin von Hungarn bei dem künftigen Frieden Cessiones erhielte, so würde sie sich alsdann selbst eher im Wege gestanden, als beförderlich gewesen sein, wenn man jetzo schon von einer Garantie der Pragmatique vage sprechen wollte.

Auf was Art der Hochselige König die Pragmatique garantiret, wäre Sr. Königl. Majestät unbekannt; die neuen zwischen Sr. Königl. Majestät und der Königin von Hungarn geschlossenen Tractate hebten

[1] Ein Promemoria, Wien 14. August 1746, Antwort auf ein preussisches Promemoria vom 4. Mai 1746. — [2] Dasselbe ist dem Grafen Otto Podewils am 27. August zugesandt und am 16. September in Wien von ihm übergeben worden. — [3] Das österreichische Promemoria vom 14. August macht die Ertheilung der Reichsgarantie für den dresdner Frieden davon abhängig, dass der König von Preussen die Garantie der Pragmatischen Sanction übernehme, wozu ihm Artikel 9 des Friedens eine Verpflichtung auferlege, welcher der unmittelbar vorangehende Artikel keinen Abbruch thun könne. Die beiden Artikel lauten: (8) „Sa Majesté l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême et Sa Majesté le roi de Prusse se garantiront mutuellement, de la manière la plus forte, leurs États, savoir Sa Majesté l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême *tous les États de Sa Majesté Prussienne sans exception,* et Sa Majesté le roi de Prusse *tous les États que Sa Majesté l'impératrice-reine de Hongrie possède en Allemagne.*“ Artikel 9: „Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, outre la garantie particulière dont elle veut bien se charger de ce présent traité dans toute son étendue, voudra bien encore prendre sur soi de joindre ses soins à ceux des deux hautes parties contractantes, pour le faire non seulement garantir par la république des provinces unies des Pays-Bas, mais aussi par tout l'Empire, et de faire comprendre, inclure et garantir *dans le futur traité de paix générale* et par toutes les puissances qui y prendront part, tous les États et pays de Sa Majesté le roi de Prusse, et en particulier le traité de paix de Breslau et le traité présent de paix, tout comme les États et pays de Sa Majesté l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême.“

die ältern Tractate auf,[1] und wäre überdem Sr. Königl. Majestät nicht wohl anzumuthen, dem wienerschen Hofe zu Gefallen einen neuen Krieg anzufangen.

Uebrigens liessen des Königs Majestät an Ew. Excellenz bestens recommandiren, den Andrié von allem wohl au fait zu setzen und demselben deutlich vorzuschreiben, wie er sich deshalb gegen Mylord Harrington expliciren und über das ganz neu und übel ausgedachte Ansinnen des wienerschen Hofes beschweren sollte.

Dieses ist von Wort zu Wort, was des Königs Majestät mir befohlen haben, an Ew. Excellenz sogleich zu vermelden.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

2315. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 août 1746.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite en date du 9 de ce mois. Je crois moi-même que le comte de Woronzow, qui est passé à Memel le 15 de ce mois, trouvera à son retour à Pétersbourg les constellations bien changées, et qu'il lui faudra du temps avant que de regagner le haut du pavé; aussi ne crois-je point qu'après l'éclat qui s'est passé par rapport à vous, il pourra ni ne voudra effectuer ce qu'il s'est proposé à votre égard; ainsi donc vous ne devez point compter là-dessus, mais faire plutôt incessamment tous vos arrangements, afin que vous puissiez partir de Pétersbourg, dès que votre successeur, le comte de Finckenstein, y arrivera. Quant au mémoire à présenter sur la garantie de la Russie,[2] vous pouvez le faire présenter par le sieur Warendorff après l'arrivée du comte Woronzow, sans attendre celle du comte Finckenstein. Au surplus, vous devez cultiver fort soigneusement les bonnes dispositions où se trouve actuellement milord Hyndford à mon égard, et l'y entretenir par tous les moyens possibles.

Nach dem Concept. Federic.

2316. AU SECRÉTAIRE HEUSINGER A COPENHAGUE.

Potsdam, 28 août 1746.

J'ai reçu votre relation du 20 de ce mois. Souhaitant d'être instruit sur quelques circonstances qui regardent le personnel du nouveau

[1] In der preussischen Antwort vom 16. September heisst es über diesen Punkt: Durch die Restriction des Artikels 8 des dresdner Friedens seien eo ipso diejenigen Verbindungen aufgehoben, „worin das Königl. Churhaus Preussen und Brandenburg ehedem in Ansicht der Garantie der Pragmatischen Sanction getreten und wovon ohnedem dem Kaiserl. und Königl. Ungarischen und Böhmischen Ministerio die Umstände und Conditiones, wie auch die damals darüber ausgestellte kaiserliche Declaration, nicht unbekannt sein können." Vergl. S. 185. 259. 268. 272 und Bd. I, 159. 160. — [2] Vergl. S. 36. 50.

roi de Danemark, vous devez me faire un rapport aussi exact qu'il vous sera possible sur les points suivants, savoir, de quelle façon le roi de Danemark pense sur la Reine douairière sa mère; si la Reine son épouse a de l'ascendant sur son esprit; s'il conservera en poste M. de Schulin; qui des favoris du Roi pourra gagner sur son esprit qu'il se laissera gouverner par lui; quels sont les penchants de ce Prince, et ce que l'on dit de son caractère. Sur quoi j'attends votre rapport détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

2317. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 28. August: „Le prince Jablonowski[1] ne pouvant passer par ici à son retour en Pologne, pour ne point donner d'ombrage à la cour de Dresde, propose que Votre Majesté lui envoie à Francfort-sur-l'Oder en cachette un homme de confiance avec lequel il pourra s'entretenir sur les affaires de Pologne et sur celles de la Diète prochaine. Quoique Votre Majesté connaisse la légèreté du caractère et l'esprit brouillon de ce palatin, il serait, si j'ose le dire, bon pourtant de l'écouter."

Potsdam, 29. August 1746.

Ich habe noch nicht recht Lust, jemanden hinzuschicken, und sehe nicht, was heraus kommt, weil es ein Windbeutel ist, mit dem Ich Mich nicht gerne meliren kann noch mag.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2318. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 30 août 1746.

J'ai reçu à la fois vos deux dépêches en date du 16 et du 19 de ce mois. Comme il y a toute apparence qu'on viendra à tenir un congrès à Breda, pour tâcher d'y convenir des articles préliminaires pour parvenir à une paix générale, je vous réitère mes ordres que je vous ai fait déjà donner, que vous deviez renouveler mes instances auprès de milord Harrington pour que je sois compris dans la paix générale, et que la garantie pour ma Silésie et le comté de Glatz y soit nommément comprise, selon ce que le roi de la Grande-Bretagne s'est engagé par notre convention. Vous devez d'ailleurs demander à milord Harrington s'il ne trouvait pas convenable qu'aussitôt qu'on serait convenu à ce congrès des préliminaires de la paix, j'y envoyasse un ministre de ma part qui y eût soin de mes intérêts, et vous ne manquerez pas de me mander de quelle manière il s'est expliqué là-dessus.

Quant au conseil que milord Harrington vous a donné touchant certaine lettre que vous avez pour le roi d'Angleterre comme électeur

[1] Vergl. S. 60. 98.

d'Hanovre,[1] je veux que vous deviez suivre ce conseil et assurer ce milord de votre discrétion, en ajoutant que vous n'abuseriez jamais de tant de bonne volonté qu'il me témoignait en toutes les occasions.

Vous faites mention de visites fréquentes où le ministre autrichien est avec le lord Granville; vous devez me mander combien ce dernier peut avoir encore de l'ascendant sur l'esprit du Roi, et si ses idées entrent encore pour quelques choses dans le conseil . . .[2]

Federic.

Nach dem Concept.

2319. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 31 août 1746.

Mon cher Podewils. Je suis fâché que la cour de Pétersbourg ait nommé le comte de Keyserlingk en qualité de ministre plénipotentiaire à ma cour; mais comme il n'y aura rien à changer, il faut que j'y consente et que nous tâchions s'il est possible de gagner cet homme pour nous par des corruptions. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Ces gens savent que je n'aime point Keyserlingk, ils ont raison, mais il faut leur donner le change et leur dire que cela me faisait grand plaisir, et que je le regardais comme une attention particulière de l'Impératrice de m'envoyer un homme de la famille de laquelle j'avais tant aimé celui qui vient de mourir.[3] Et il faut parler sur ce ton dans le public.

Fr.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

2320. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 31 août 1746.

Mon cher Podewils. Vous jugerez aisément combien j'ai dû être choqué de la déclaration arrogante que la cour de Vienne a fait à votre neveu, tant par rapport au nommé Henckel qu'au sujet de l'élection faite depuis assez de temps du prélat du chapitre de Saint-Mathieu à Breslau.

Comme je ne souffrirai jamais que la cour des Vienne osât se mêler soit en blanc soit en noir de l'intérieur de la Silésie, mon intention

[1] Das Rundschreiben an die Reichsstände wegen der Reichsgarantie des dresdner Friedens, d. d. Berlin 19. Juli 1746; vergl. S. 135 Anm. Harrington hatte zu Andrié gesagt: „Qu'il croyait que je ne devais faire usage de cette lettre qu'après que l'acte de garantie par l'Angleterre serait expédié et signé, et qu'alors le reste irait tout de suite et plus sûrement. Mais il m'a fort recommandé de ne faire connaître à personne ici qu'il eût connaissance de cette lettre." — [2] Der Schluss betrifft den Ankauf von Früchten etc. — [3] Vergl. Bd. IV, 263.

est que vous devez instruire votre neveu avec force et avec dignité sur les mémoires en question, à peu près de la manière qui suit: que, quant au nommé Henckel, il était connu que cet homme non seulement était sujet de moi, mais qu'il avait commis son crime atroce lorsqu'il avait été actuellement en mon service; et, bien que selon la rigueur des loix son crime devrait rejaillir sur ses enfants, que j'avais cependant pardonné à ceux-ci. Quant à ses terres, qu'il avait possédées dans ma Silésie, jamais terres n'avaient pu être confisquées avec plus de droit que les siennes, mais qu'actuellement elles n'étaient pas confisquées, et que la cour de justice les avait dévolues aux créanciers de Henckel, et qu'elles ne suffisaient même pas à satisfaire aux créanciers qui y étaient hypothéqués. Que l'Impératrice-Reine avait usé bien autrement envers ses sujets de Bohême et du Milanais qu'elle avait cru coupables envers elle, et que je n'avais pas usé de la même rigueur envers Henckel, bien que j'aurais été en droit de le faire. Que d'ailleurs il ne convenait pas à la cour de Vienne de vouloir faire consister la paix de Dresde dans les interprétations qu'elle prétendait d'en faire, et que ce serait en tout cas l'Angleterre, comme garante de cette paix, qui en pourrait juger.

Que sur ce qui était de l'affaire de l'élection du prélat du chapitre de Saint-Mathieu, il ne convenait absolument pas à la cour de Vienne de s'en mêler, chose à laquelle elle était si peu fondée comme si je voulais m'arroger à me mêler de l'élection d'un évêque d'Olmütz, et qu'en conséquence je faisais fort prier Messieurs les ministres de Vienne de n'en plus parler, puisqu'on n'y ferait aucune réflexion. Qu'au surplus l'élection en question était d'autant plus fondée qu'on y avait suivi les mêmes procédures qui avaient été en usage du temps de feu l'empereur Charles VI; mais qu'une fois pour toutes, si le ministère voulait présenter dorénavant de pareils mémoires ou faire des plaintes sur de pareilles choses, l'on se contenterait de ne leur pas répondre du tout.[1] Qu'on ne pouvait d'ailleurs s'empêcher de leur témoigner en même temps de quelle manière j'ai été fâché de voir combien la cour de Vienne regimbait de vivre en bonne intelligence avec moi, par tous les sujets de noise qu'elle tâchait de jeter en avant, et par le tour qu'elle prenait pour éluder à rendre commissoriale la garantie de l'Empire sur la paix de Dresde; mais ce qui m'était le plus sensible dans tout cela, c'était de voir que la bonne disposition que j'avais eue de

[1] Eichel fügt in einem Privatschreiben an Podewils (31. August) hinzu: „So viel den Punkt wegen der Prälatenwahl von dem Stift St. Matthiä anlanget, . . . erinnere ich mich zurück, ehedem und zur Zeit da Ew. Excellenz mit dem Lord Hyndford wegen des breslauer Friedens negociiret haben, eine Declaration von letzterem gegen Ew. Excellenz gelesen zu haben, worin dieser versichert, dass, ob zwar der wienersche Hof darauf insistirte, der Articul, betreffend die katholische Religion in Schlesien und die Maintenirung der Freiheiten von Schlesien und denen Préliminaires mit inseriret werde, dennoch solches nur lediglich par manière d'acquit geschehe, und der wienersche Hof sich niemalen ni en noir ni en blanc von dem Intérieur von Schlesien meliren würde noch wollte.“

resserrer étroitement la bonne amitié qui subsiste entre nous, ne pourrait pas manquer de se refroidir, si le ministère de Vienne employait tout son temps pour me faire des chicanes; que c'était une triste occupation pour les ministres de l'Impératrice-Reine de s'occuper à chicaner avec un prince voisin qui n'avait eu d'autre intention que de vivre en bonne amitié et en bonne harmonie avec leur souveraine; mais que, s'il n'y avait autre moyen, on les laisserait crier tant qu'ils voudront, sans y faire plus d'attention.

Je laisse à vous d'arranger tout cela pour en faire une réponse aussi modérée que nerveuse; et s'il y a encore dans vos papiers quelques circonstances dont vous puissiez vous servir pour rendre cette réponse d'autant plus solide, vous n'oublierez pas d'en faire usage. Vous examinerez aussi avec soin qu'il n'y entre quelque chose que la cour de Vienne puisse retorquer à nous.

Au surplus, ma volonté est que vous deviez faire alors un extrait et le donner au sieur de Villiers, pour que celui-ci le puisse communiquer à milord Harrington et lui faire des insinuations convenables là-dessus. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2321. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Potsdam], 31 août 1746.

L'impertinent mémoire du comte de Harrach[1] est une suite de l'alliance défensive conclue entre la Russie et la reine de Hongrie. Ces gens peuvent avoir trois objets: l'un, d'obtenir par hauteur les choses qu'ils désirent; l'autre, de se servir de ma réponse négative pour ne point porter le décret comitial[2] à la Diète; le troisième, de me piquer, d'allumer mon esprit, assez fier pour ne point endurer leur hauteur, et de me porter, à force de chicanes, à rompre avec eux, pour se servir de l'alliance de la Russie.

Ils ne réussiront ni dans le premier ni dans le dernier de leurs projets; quant au second, il me vient encore une idée, qui est d'écrire à Podewils qu'on ne répondrait à leurs mémoires que lorsqu'ils auraient accompli leurs engagements et porté à la Diète le décret de commission. Comme j'ai la tête échauffée aujourd'hui, et que mon esprit est étrangement aigri, je soumets toutes mes réflexions au phlegme de votre esprit et au calme de vos passions. Cependant instruisez votre neveu, et qu'il réponde avec dignité à cet infâme mémoire; pour moi, je suis résolu de n'y faire aucune attention, puisque toute la raison est de mon côté.

[1] Vergl. die vorige Nummer. — [2] Wegen der Reichsgarantie des Dresdner Friedens.

Adieu, mon cher Podewils, que la foudre extermine cette race orgueilleuse, l'astuce autrichienne et les replis obscurs de sa profonde malice et perfidie.

Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2322. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 2 septembre 1746.

Comme vous êtes sur votre départ pour la Pologne, la présente n'est que pour accuser la relation que vous m'avez faite le 27 d'août passé et pour vous dire que, quelque sensible que je sois des protestations obligeantes que le marquis des Issarts vous a faites en égard de moi et de mes intérêts, je crois cependant que, quant aux affaires de Pologne, il n'y aura guère à faire autre chose sinon ce que j'ai marqué de ma main propre au bout des instructions que je vous ai données[1] et que vous trouverez à Breslau. Sur ce qui est de l'augmentation des appointements que le comte de Bünau prétend jusqu'à 6,000 écus, je ne saurais point le satisfaire sur cet article-là.

Federic.

Nach dem Concept.

2323. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 2 septembre 1746.

Par les raisons que vous m'alléguez dans votre relation du 16 d'août passé, je ne saurais point désapprouver que vous ayez payé à l'ami connu le quartier échu de sa pension. Quelque dessein que l'ami important[2] puisse avoir de vous faire demeurer en poste, je ne m'en promets aucun succès et crois plutôt que, malgré toute la bonne volonté qu'il en peut avoir, il n'en saura rien effectuer. Il fallait pour cela rompre en visière avec le ministre, qui par rapport à vous a fait trop de pas pour savoir reculer à présent. Ainsi, le meilleur sera que vous partiez dès que vous aurez parlé au comte Woronzow. Vous ne devez pas manquer à m'apporter avec vous les deux fourrures ou pelisses de renards noirs que je vous ai déjà commandées plusieurs fois.

Je suis bien curieux de savoir si la cour où vous êtes ne se lassera pas à la fin des dépenses furieuses qu'elle est obligée à faire pour tenir ensemble en Livonie son armée, avec toutes ces troupes légères et irrégulières qu'elle y a, et ce qu'elle fera quand ces troupes auront con-

[1] Vergl. Nr. 2313. — [2] Woronzow.

sumé, pendant l'hiver qui vient, les magasins qu'on y a amassés jusqu'ici.

Federic.

Nach dem Concept.

2324. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 2 septembre 1746.

Ce que vous m'avez mandé par votre depêche du 24 d'août passé, touchant la confiance qu'une certaine personne vous a faite sur la nature de la nouvelle alliance entre la cour où vous êtes et celle de Russie, m'a été assez agréable d'apprendre. Néanmoins, comme cette alliance doit principalement regarder le futur, je souhaiterais fort de savoir ce que c'est proprement que ce futur-là, et si l'on est convenu peut-être de quelque chose de contraire à mes intérêts, ou bien si même l'on a fait quelque concert pour m'attaquer à la première occasion qu'on y trouvera, dès que la guerre présente sera finie; ainsi donc, que vous deviez faire de votre mieux pour bien approfondir cet article-là par le même canal dont vous avez su le reste.

Quant à l'avis que je vous ai donné touchant l'argent que la cour de Vienne a fourni à celle de Pétersbourg pour faire des ostentations, je vous le soutiens pour sûr, et je sais à n'en pouvoir douter que cette remise de 49,000 ducats dont je vous ai averti, a été actuellement faite; on m'a assuré même de fort bonne part qu'avant que cette dernière remise ait été faite, on en a déjà fait plusieurs autres de la part de la cour de Vienne à Pétersbourg, ainsi qu'à vue de pays cela pourrait aller à quatre jusqu'à cinq cent mille écus, qu'on avait pris de l'argent provenu de la capitation.

Sur ce qui est de cet homme qui vous a présenté un mémoire touchant sa nouvelle machine pour percer des canons, vous le remercierez de sa bonne intention, n'ayant point besoin moi de son invention.

Federic.

Nach dem Concept.

2325. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 3 septembre 1746.

Mon cher Podewils. J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait touchant les deux mémoires que le comte de Harrach a remis à votre neveu, et je ne saurais m'empêcher de vous dire que j'y ai trouvé le même esprit de crainte et de timidité, toujours porté à céder à ceux qui nous font des chicanes, que j'ai si souvent taxé en vous, et qu'il me paraît que vous n'ayez pas pensé que nous ayons à faire à une cour qui, plus on lui cède, plus elle en devient arrogante.

Pour vous donc dire nettement, entre nous, la résolution que je prendrai par rapport à ces deux mémoires, c'est que je ne changerai point le sort du vieux Henckel et le laisserai porter les peines qu'il a si bien méritées, et que je ne veux pas même que vous me fassiez plus de représentations là-dessus. Quant aux affaires des élections des prélats des chapitres en Silésie, sachant moi que jusqu'ici on n'y a suivi que les mêmes procédures qui ont été en usage du temps du feu empereur Charles VI, je n'y changerai aussi rien, et, les choses restant donc sur le pied qu'elles ont été, il suffira que le comte de Münchow vous notifie simplement les nominations faites pour les bénéfices, pour que vous fassiez expédier les confirmations nécessaires.

En attendant, comme il est nécessaire qu'on réponde aux prétendus griefs de la cour de Vienne, mon intention est que vous deviez dresser cette réponse à peu près dans le sens qui suit, savoir que nous ne pouvions répondre aux mémoires dont il est question, avant que les ministres impériaux n'aient expédié le décret de commission à la Diète de l'Empire touchant la garantie de l'Empire sur notre paix de Dresde, et avant que cette affaire ne soit constatée; que comme cette garantie était un des principaux articles de notre traité, il faudrait qu'elle fût préalablement réglée, avant que de discuter des objets de moindre importance et qui ne regardaient que des particuliers. Nous observerez avec cela que cette réponse soit dressée en termes bien mesurés et modérés. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2326. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 4 septembre 1746.

Mon cher Podewils. L'homme d'affaires du duc Léopold de Mecklembourg, le conseiller Vetter, ayant séjourné quelques jours ici, sans que je l'aie vu ni parlé, s'étant oublié de la sorte qu'il a raconté en public, comme s'il y avait eu une révolution à Pétersbourg dont le Duc son maître l'avait instruit par un rescrit, avec ordre même de n'en faire aucun mystère — aussitôt que ses discours impertinents sont venus à ma connaissance, je lui ai fait faire une verte mercuriale de ce qu'il s'était émancipé à divulguer de pareilles choses, aussi fausses qu'odieuses, avec défense de n'en parler absolument plus, ou de s'attendre que je lui défendrais de séjourner plus à ma cour. Je vous avertis de tout cela, afin que vous en parliez à ceux où il le faut, et que vous en instruisiez même le baron de Mardefeld, pour que des mal intentionnés ne puissent pas prendre lieu, de là, de donner un méchant tour à cette affaire. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2327. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 4 septembre 1746.

Sur ce que le sieur de Bülow vous a représenté de la part du Roi son maître, touchant son passage par la Silésie pour aller à Varsovie, je vous dirai que vous devez répondre au sieur de Bülow que j'avais donné d'abord mes ordres en conséquence de ce que le Roi son maître avait désiré touchant les chevaux de postes à fournir pour ce passage, ainsi que pour la poste des uhlans que Sa Majesté souhaitait d'établir par le trajet de Silésie pour son propre usage, pendant le séjour qu'il ferait à Varsovie.

Quant aux honneurs et distinctions dont Sa Majesté Polonaise voudrait bien être dispensée à ce passage, voulant passer cette fois-ci incognito, vous devez dire de la manière la plus polie au sieur de Bülow qu'il ne dépendrait que du bon plaisir de Sa Majesté de quelle manière elle aimerait le mieux à passer par la Silésie, et que je donnerai mes ordres en conséquence, pour ne pas gêner Sa Majesté en aucune façon; mais que la seule chose que je souhaiterais d'avoir du sieur de Bülow sur ce point-là, c'était qu'il vous donnât une espèce de déclaration par écrit que Sa Majesté Polonaise voudrait bien passer, cette fois-ci, par la Silésie à l'incognito et qu'elle demandait à être dispensée de recevoir les distinctions comme de coutume.

La raison qui m'excite à demander une pareille déclaration, n'est autre que de n'être pas exposé aux bruits de malveillants, comme si on avait manqué d'attention pour Sa Majesté, en ne lui ayant point rendu les politesses qui lui sont dues, et pour obvier à toutes sortes de plaintes pointilleuses. Aussitôt donc que vous m'aurez averti que le sieur de Bülow vous ait fait une pareille déclaration, je ferai partir mes ordres, selon que le Roi son maître l'a désiré.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2328. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 4 septembre 1746.

Mon cher Podewils. Comme la déclaration que, selon votre rapport du 2 de ce mois, la cour de France m'a fait faire par le marquis de Valory, tant par rapport aux affaires de Pologne que principalement sur les secours qu'elle m'offre en cas que la Russie m'en voulût sérieusement, m'a fait beaucoup de plaisir, ma volonté est que vous en deviez remercier de ma part fort poliment le marquis de Valory, en l'assurant qu'une pareille offre ne me saurait être que très agréable, et que je priais lui, Valory, d'en vouloir assurer le marquis d'Argenson de toute ma reconnaissance. Vous devez, outre cela, instruire le sieur de Chambrier pour qu'il doive faire le même compliment au marquis d'Argenson. Je trouve, au reste, la réponse que vous avez faite au marquis de Valory

à ce sujet-là, un peu trop sèche, et la réflexion que vous y avez ajoutée, comme si la France n'était pas assez à portée pour m'assister efficacement, me paraît hors de saison; car si jamais le cas devait arriver que la Russie m'en voulût sérieusement, la France nous pourrait être d'un grand secours, sinon en troupes, du moins en argent et pour brider les autres qui voudraient alors se joindre aux Russes. En général, quand les gens nous montrent de la bonne volonté, la raison veut que nous ne devions pas les rebuter, et que les paroles obligeantes ne nous doivent pas coûter alors. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2329. AU COMTE DE HARRINGTON, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA GRANDE-BRETAGNE, A LONDRES.

Potsdam, 4 septembre 1746.

Le départ de M. Villiers me procure l'occasion de vous assurer, Milord, de toute l'estime et de la confiance que j'ai en vous. Il est rare de voir des ministres qui gagnent ainsi une confiance universelle, et cet hommage que l'on rend d'un côté à leurs vertus, devient en même temps un nouveau lien qui resserre les alliances et cimente les traités. Vous avez l'avantage, Milord, de paraître tel aux yeux de l'Europe, et je puis vous dire avec vérité que les Pelham sont autant en estime à Berlin qu'ils peuvent l'être à Londres. Ne trouvez point étrange que je vous renouvelle mes recommandations en faveur de M. Villiers,[1] le mérite rend cet homme aimable citoyen de tous les pays, et la façon comme il a servi sa patrie le rend recommandable à tous ceux qui aiment la vertu. Je regarde sa mission à ma cour comme une faveur que me fait l'Angleterre; les qualités de son cœur le rendent aussi recommandable que les qualités de son esprit, je vous serai redevable de tout ce que vous voudrez bien faire pour lui, et je puis dire que, sans exercer une sorte d'injustice contre lui, des récompenses lui sont dues.

Je vous remercie de tous les soins que vous vous êtes donnés pour faire expédier l'acte par lequel l'Angleterre me garantit la Silésie; j'espère que ce sera un échelon pour rendre notre union plus étroite et pour parvenir à nos intérêts communs, qui demandent des liaisons plus étroites que nous en avons. Il n'est aucun bonheur que je ne vous souhaite, Milord, comme il n'en est aucun dont vous ne soyez digne: ce sont des sentiments avec lesquels je serai toujours votre bon ami

Federic.

Nach einer Abschrift aus dem Public Record-Office zu London.

[1] Vergl. S. 2.

2330. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 5 septembre 1746.

J'ai reçu votre relation du 26 d'août passé et suis content de tout ce que vous avez dit à milord Harrington par rapport à la dépêche de mon ministre à Vienne, le comte de Podewils.[1] Je crois que quand j'aurai une fois l'expédition de l'acte de garantie de l'Angleterre, on pourra hausser un peu du ton envers la cour de Vienne, qui entendra plus de raison alors, pourvu que le sieur Robinson ne veuille plus témoigner une partialité si marquée pour la cour de Vienne, comme il fait jusqu'ici: circonstance dont vous devez insinuer quelque chose à milord Harrington.

Federic.

Nach dem Concept.

2331. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 5 septembre 1746.

Vous avez si bien répondu qu'il est possible, au marquis d'Argenson, lorsque celui-ci, selon le rapport que vous m'en avez fait par votre dépêche du 26 d'août passé, vous a parlé du grand service qu'il fallait que je fisse à la France, en empêchant que l'Empire ne se porte à une rupture ouverte à celle-ci. Il sera cependant nécessaire que vous donniez encore fort clairement à entendre audit sieur d'Argenson que je n'ai qu'une seule voix à la diète de l'Empire, dont je pourrais bien me servir pour arrêter quelque temps l'Empire, afin qu'il ne se prêtât pas aux vues violentes de la cour de Vienne, mais que cette cour-ci a beaucoup de moyens en mains que je n'ai pas, et qu'ainsi il était fort à craindre et en arriverait presque indubitablement que, moyennant ces moyens et ses intrigues, elle parviendrait, à la longue, au but qu'elle s'était proposé, sans que je pourrais l'en empêcher, s'il n'y avait que moi seul qui s'y opposât.

Federic.

Nach dem Concept.

2332. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Finckenstein berichtet, Stockholm 26. August: „M. de Korff n'a pas tardé de lever la masque, et a tenu des discours conformes à l'impétuosité de son caractère et tout propres à révolter les esprits . . . C'est le plus grand service qu'il puisse nous rendre . . . Il n'y a d'ailleurs pas de quoi s'alarmer jusqu'ici."

Potsdam, 5. September 1746.

Recht gut. Das einzige was zu thun wäre, sei die Gemüther zu stärken, dass sie nur nicht was aus Faiblesse thäten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] D. d. Wien 30. Juli, über die Verschleppung der Garantieangelegenheit durch den wiener Hof; am 9. August durch das Ministerium an Andrié mitgetheilt.

2333. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 7 septembre 1746.

Pour répondre sur les relations que vous m'avez faites hier, je vous dirai que vous devez faire insérer aux gazettes quelque article au sujet de la déclaration que le baron de Bülow a faite touchant la demande du roi de Pologne d'être dispensé de recevoir des gardes et d'autres honneurs et distinctions, afin que le public ne regarde pas comme un manque d'attention et d'égard ce qui ne se fait que selon le désir exprès de Sa Majesté Polonaise. Quant au sieur Schriever, je ne vois pas par quelle bonne raison je devrais le gratifier de quelque somme d'argent. C'est bien un homme habile, mais il ne s'en suit pas que je devrais subvenir aux frais de ses voyages, pour ne pas parler des soupçons violents que cela inspirerait à la Russie, comme s'il y avait eu quelque chose entre nous pendant le temps qu'il a été encore en son service. La réflexion que vous avez faite au marquis de Valory touchant la situation des pays de la France et des miens, a été à pure perte et vous auriez bien pu vous en passer. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

2334. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 31. August: „Les procédés que cette cour a à l'égard de Votre Majesté depuis la conclusion de l'alliance [avec la Russie], tant dans l'affaire de la garantie de l'Empire que par rapport à la satisfaction qu'Elle lui a demandée sur le livre scandaleux qui a pour titre *Politische Historie,*[1] et la déclaration qu'on vient de Lui faire touchant le comte de Henckel, joints au changement que je remarque dans la manière dont on en use à mon égard, le retardement de l'envoi du général Bernes, qui commence à me paraître fort affecté, et les mauvaises manières qu'on a envers l'Électeur palatin, me font soupçonner qu'en contractant l'alliance avec la Russie, on a eu des vues plus étendues que celles de s'assurer simplement du secours contre Votre Majesté. Il m'a été assuré d'ailleurs que cette cour s'est donné beaucoup de mouvements pour engager l'impératrice

Potsdam, 9 septembre 1746.

Je vous sais bon gré que vous m'ayez exposé tout naturellement, par la relation que vous m'avez faite en date du 31 d'août passé, les conjectures que vous avez faites, tant par rapport à la conduite que la cour de Vienne tient depuis peu à l'égard de moi, que sur les différents sujets que vous y touchez encore, et vous avez fort bien fait de m'en avertir. Je crois en général vos soupçons bien fondés, je suis cependant persuadé que, nonobstant que la cour de Vienne ait pu avoir des vues bien plus étendues que celles de s'assurer du secours contre moi en contractant

[1] „Politische Historie der Staatsfehler, welche die Europäischen Mächte in Betrachtung der Häuser Bourbon und Brandenburg begangen." S. l. 1746. 4°. Als Verfasser wurde dem Gesandten der Hofrath von Fritsch genannt.

de Russie de prendre des engagements offensifs avec elle, sans avoir pu y réussir. Il est probable encore que le comte de Bestushew est entièrement gagné par cette cour, qu'il n'a peut-être pas tenu à lui que l'alliance ne fût pas simplement à la défensive, et qu'il n'y a aquiescé que par l'impossibilité de faire autrement Cette supposition faite, il se peut que la cour d'ici, de concert avec ce ministre, prenne à tâche de pousser Votre Majesté et de Lui faire faire quelque démarche qu'elle puisse relever comme un dessein de rupture, ou comme une infraction au traité de Dresde, et qui fournisse au comte de Bestushew un prétexte pour mettre la Russie au jeu et pour engager sa souveraine à rompre avec Votre Majesté."

sa nouvelle alliance avec celle de Pétersbourg, néanmoins ces engagements ne sont que purement défensifs. Ce qui me confirme dans cette conjecture, c'est qu'il est fort à présumer que cette alliance n'a nullement été contractée à l'insu et sans le concert de l'Angleterre, qui selon toutes les apparences m'a bien voulu tenir en échec par là, afin que la reine de Hongrie ait les bras d'autant plus libres d'agir contre la France, mais que la cour de Londres n'a pas voulu permettre que les choses allassent trop loin, mais seulement jusqu'à un certain point d'où il n'en pourrait pas résulter une nouvelle guerre au Nord, nullement convenable aux intérêts de la Grande-Bretagne.

Il est constant que le ministre russien, le grand-chancelier Bestushew, est présentement tout-à-fait gagné par la cour de Vienne, et qu'il est tout plein de mauvaises intentions contre moi; mais il n'y a point d'apparence qu'on pourra si facilement engager la Russie d'agir offensivement contre moi; et comme il est assez connu que les finances de cet empire sont si dérangées et délabrées qu'il manque absolument des fonds pour soutenir de soi-même les grands frais qu'il faudrait pour me faire pareille guerre, je laisse à juger à vous-même d'où cette puissance les pourrait tirer. Il n'est pas à présumer que la cour de Vienne soit en état de les fournir, et l'Angleterre, outre la garantie qu'elle m'a faite de me maintenir à la possession de la Silésie, ne discontinue pas à me donner les assurances les plus fortes qu'elle soutiendra ses engagements pris avec moi, et qu'elle me fera avoir, à la paix future générale, la garantie de toutes les puissances contractantes; ainsi que, quoique je sois parfaitement persuadé de toute la mauvaise volonté des Autrichiens contre moi, je vous laisse à juger si ceux-ci avec toute leur mauvaise volonté seront en état de me faire la guerre et d'y fournir tous les frais qu'il faut pour la faire avec quelque apparence de succès. Ainsi donc voici le problème que vous devez me résoudre, et dont vous devez me dire votre sentiment de la manière la plus naturelle et sans me rien cacher: savoir si la cour de Vienne pourrait bien être si enragée que, nonobstant la garantie que l'Angleterre me donne sur ma Silésie, celle-là voudrait bien m'assaillir, et outre cela, si ladite cour sera assez puissante en argent de me faire la guerre de ses propres fonds et sans plus tirer de subsides de l'Angleterre, après la paix faite avec la France. Voilà le problème dont j'attends votre explication mûrement pensée.

Je ne suis point étonné que la cour de Vienne pousse à présent sa hauteur naturelle et son impertinence ordinaire au plus haut degré; cela ne vient probablement que parcequ'elle se croit adossée de la Russie, et de ce qu'il lui paraît que la guerre qu'elle a actuellement sur les bras, sera bientôt finie; c'est, selon moi, d'où vient qu'elle se croit être en état de me braver impunément et de me chercher noise sur différents petits objets qui ne sont pas assez importants pour en commencer une guerre, mais qui ne laissent cependant pas d'être choquants, ou qui du moins ne permettent pas de vivre dans une intelligence étroite. Mais y a-t-il de quoi s'étonner que cette cour-là soit ainsi impertinente envers ceux qu'elle n'aime pas et qu'elle croit être ses ennemis, lorsqu'elle traite avec la même arrogance ceux qui sont ses bienfaiteurs et sans le secours et l'appui desquels elle aurait été abîmée?

Quant à la paix générale, il ne me paraît pas qu'elle soit déjà si proche comme on en juge à Vienne, et il me semble être fort difficile que l'Espagne et la France se puissent séparer d'intérêt; au contraire, il est fort à présumer que, si la paix se fait avec l'une, il faudra qu'elle comprenne en même temps l'autre; ainsi que la pacification sera toujours générale, où j'espère que mes intérêts ne seront point oubliés, et que j'y serai compris avec les garanties qu'on me promet. Si contre toute attente la cour de Vienne devait réussir à parvenir à une pacification séparée avec l'Espagne, elle aurait encore à soutenir la guerre contre la France, ce qui lui donnera, j'espère, encore tant à faire qu'il lui sera difficile de se tourner en même temps contre moi. Si elle s'attend, de concert avec le ministre de Russie, à me faire faire quelque démarche qu'elle pourrait relever comme un dessein de rupture, pour mettre la Russie en jeu, elle comptera sans son hôte, et je saurai me garder, quoique toujours avec dignité, de donner dans de pareils piéges.

Je ferai fort observer les gens que vous m'accusez, et sans envelopper l'innocent avec le coupable, je tâcherai de faire observer de bien près les démarches de ceux qui se font soupçonner. Je tâcherai, s'il est possible, de faire enlever secrètement cet homme dont vous m'avez averti,[1] si jamais il se laisse trouver sur mon territoire; cependant, autant que j'ai eu des informations sur lui, c'est un misérable qui avec beaucoup de malice est assez ignorant dans mes affaires de la Silésie et ne sait rien des autres, n'ayant été que simple copiste dans la chambre de Breslau. J'ai été content de la réponse que le sieur Robinson vous a faite touchant le mémoire qu'on vous a donné au sujet de Henckel. L'argument le plus fort sur lequel vous devez appuyer avec lui sur cette affaire-là, sera toujours celui que, si l'Angleterre voulait tenir pour juste la demande insolente que la cour de Vienne m'a fait sur ce malheureux,

[1] Ein gewisser Cöllen, der als Beamter des Feldcommissariats 1744 desertirt war und in Wien eine Pension bezog.

elle donnerait lieu aux Français de se servir des mêmes raisons contre l'Angleterre, dans l'affaire des rebelles d'Écosse.

Federic

P. S.

Souhaitant fort de savoir sur quel pied la cour de Dresde peut être à présent avec celle de Vienne, et si cette étroite intelligence qu'il y a eu autrefois entre ces deux cours s'est altérée par la démarche que la Saxe a faite en contractant son traité de neutralité et de subsides avec la France, ma volonté est que vous deviez tâcher à bien approfondir cet article-là, pour m'en pouvoir faire votre rapport avec toute l'exactitude possible. Vous tâcherez à bien démêler si la cour de Vienne a été choquée du traité en question, ou si elle l'a regardé avec indifférence, croyant peut-être de n'avoir pas besoin des troupes saxonnes; ou si peut-être elle aime à voir que la Saxe tire des subsides de la France, pour qu'elle rétablisse par là ses troupes, afin que l'Impératrice-Reine s'en puisse servir un jour pour les vues qu'elle pourra avoir contre moi. Sur quoi vous devez me faire un rapport bien juste. Au surplus, comme vous avez remarqué du changement dans les manières dont les ministres de Vienne usent à votre égard, je voudrais bien savoir en quoi ce changement consiste. En attendant, vous vous garderez bien de plier devant eux, et si ces ministres font les impertinents ou les arrogants vers vous, vous devez leur répondre sur le même ton et ne point du tout leur marquer ni faiblesse ni timidité.

Federic.

Nach dem Concept.

2335. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 12 septembre 1746.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite en date du 3 de ce mois. Bien que je sois tout-à-fait persuadé de la très mauvaise volonté de la cour de Vienne à mon égard, j'ai cependant de la peine à me persuader qu'elle soit déjà fort proche à mettre en exécution ce qu'elle médite là-dessus. Je fais peu d'attention sur ce que le public à Vienne parle sur ce sujet-là, et ce que Henckel en a dit ne doit guère vous embarrasser, puisque ce frénétique n'écoute que ce que sa rage lui dicte, et la furie qui le travaille ne lui laisse entrevoir les choses autrement que selon qu'il les souhaiterait qu'elles fussent. De quel côté que je regarde les affaires, il me semble que la cour de Vienne, malgré son envie extrême qu'elle a de me tomber sur le corps, sera fort en peine de le mettre en exécution; si l'Angleterre serre les cordons de la bourse, il n'est guère probable que, quand même les engagements de la Russie avec la cour de Vienne seraient offensifs, celle-là serait en état de fournir aux frais qu'une telle guerre coûte. D'ailleurs, la paix générale

n'est pas encore fort proche, mais en cas qu'on y parvienne, j'ai tout lieu de croire qu'elle ne se fera pas sans que je n'y sois inclus, et sans que les parties contractantes ne se chargent de la garantie de mes possessions; aussi l'Angleterre aura-t-elle également intérêt d'y faire entrer les autres puissances de concert avec elle. Si le cas arrive qu'on fasse quelque paix séparée, l'Angleterre ne voudra jamais alors permettre, et il ne serait nullement de son intérêt que la reine de Hongrie rallumât tout de nouveau un feu de guerre quelque autre part, et quand même alors cette Princesse voudrait faire la guerre toute seule et sans être aidée de l'Angleterre, on a lieu de croire qu'une pareille guerre ne ferait alors que le second tome de la campagne que fit feu l'Empereur son père, après que la paix d'Utrecht fut conclue contre son gré.

Tout cela ne doit cependant vous empêcher d'être fort attentif et d'avoir extrêmement l'œil au guet sur tout ce qui se trame et se fait là où vous êtes, et de m'en avertir avec toute l'exactitude possible. Au surplus, je vous réitère encore que vous ne deviez point plier devant l'arrogance des ministres autrichiens, mais je vous l'ordonne tout exprès que, lorsque ceux-ci sont fiers envers vous, vous deviez être encore plus fier envers eux; aussi suis-je persuadé que vous les verrez alors bientôt changer de ton. Du reste, j'approuve fort que dans les circonstances présentes vous ne touchiez rien de l'établissement du commerce avec la Silésie.

Federic.

N'oubliez point ce que je vous ai dit avant que de partir, et sachez qu'on doit accommoder l'air de son visage et le ton de son discours à l'espèce des gens à qui on a à faire. Forcade défunt envoyait un bas-officier en exécution auprès d'un bourgeois et lui dit: »*Unterofficier, ist der Bürger ein Ochse, so seied Ihr auch ein Ochse; ist der Bürger höflich, so seied Ihr es auch.*« *Quod bene notandum.* Telle est ma bonne volonté.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach der eigenhändigen Aufzeichnung unter der chiffrirten Ausfertigung.

2336. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 12 septembre 1746.

Je ne saurais pas vous cacher qu'à la fin je me trouve un peu choqué de ce que la cour de Vienne continue à remettre d'un temps à l'autre, sous des prétextes frivoles, ou plutôt sans en faire la moindre excuse, l'envoi du général Bernes. Mon intention n'est point que vous deviez vous en plaindre aux ministres autrichiens; cependant, s'il y a de l'occasion d'en parler dans quelque grande compagnie, je veux bien que vous en parliez comme de vous même et que vous y mettiez alors

quelque trait piquant, par exemple que vous ne sauriez ajouter foi aux bruits publics comme si le général Bernes n'était pas parti parcequ'on ne lui avait pas encore payé l'argent nécessaire pour pouvoir commencer son voyage, ou autre pareil trait satirique que vous trouverez convenable.

Federic.

Nach dem Concept.

2337. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 12 septembre 1746.

Mon cher Podewils. Comme j'ai résolu d'acquiescer au nouveau projet de l'acte d'acceptation[1] que le ministère anglais nous demande et que le sieur Andrié vient de nous envoyer à la suite de sa relation du 2 de ce mois, mon intention est que vous deviez faire expédier cet acte, tel qu'on le demande, et l'envoyer au sieur Andrié, pour le mettre par là à même de pouvoir finir l'affaire de la garantie. Vous l'instruirez cependant en même temps de dire à milord Harrington que j'avais condescendu à pareil changement uniquement pour le convaincre de l'envie que j'avais à lui faire tout le plaisir dont j'étais capable; mais que j'espérais aussi qu'à leur tour ils travailleraient à présent de la manière la plus efficace pour que les autres cours intéressées à notre convention d'Hanovre et à la paix de Dresde satisfissent aux engagements convenus, et qu'on instruirait leurs ministres à ces cours, afin qu'ils en parlassent d'une façon plus énergique qu'ils n'avaient fait jusqu'ici. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2338. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 12. September 1746.

. . . „So viel den Schrieverschen Correspondenten anlangete, so zeigete sich wohl aus dessen Schreiben ganz klar, dass derselbe alles in Livland mit einem Vergrösserungsglase angesehen haben müsste; nicht

[1] Die preussische Acceptationsacte der englischen Garantie für Schlesien. In dem preussischen Entwurf der Acceptationsacte verspricht der König die Erfüllung der in den Verträgen von Dresden und Westminster, 1745 und 1742, übernommenen Verpflichtungen „à condition que Sa Majesté l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême et Sa Majesté Britannique . . . exécutent aussi fidèlement de leur côté les engagements où Elles sont entrées avec Nous, et particulièrement *celui de garantie de toutes Nos possessions actuelles* et qu'Elles nous fissent jouir de *son* plein et entier effet." Nachdem Harrington sich mit dieser Fassung bereits einverstanden erklärt, wollte König Georg die durch den Druck ausgezeichneten Worte geändert wissen in „et particulièrement *les garanties de nos possessions qu'Elles nous ont ci-devant données* et qu'Elles nous fissent jouir de *leur* plein et entier effet." Die früher gegebenen Garantien erstreckten sich nicht auf Ostfriesland. Vergl. S. 199.

nur zeigte solches die erstaunliche und in ganz Livland und Kurland, ja noch weiter herum, nicht vorhandene Anzahl der Lasten von Getreide, so dem Angeben nach zum Magazin angekaufet werden sollten, sondern es hätten Se. Königl. Majestät ausserdem die zuverlässige Nachricht, dass die ganze Force der Russen, so sie jetzo in gedachtem Liv- und Kurland zusammen hätten, sich auf 40,000 Mann reguläre und auf höchstens 10,000 Mann irreguläre, und also alles zusammen tout au plus auf 50,000 Mann beliefe.

Es wollen auch Se. Königl. Majestät, dass der Herr Geheimrath von Klinggräffen fordersamst instruiret werden soll, dass er auf gewisse Maasse zwar und soweit als Höchstderoselben Interesse convenable wäre währenden seines Séjours zu Warschau mit denen dortigen französischen Ministris confidemment umgehen und es mit ihnen halten, dabei aber sehr sorgfältig evitiren sollte, denen Engelländern nichts in den Weg zu legen. Wohergegen er denen Sachsen sowohl als denen Oesterreichern alles was er nur könnte in den Weg legen und deren Absichten zu vernichten suchen sollte, so wie Sr. Königl. Majestät Dienst und Interesse solches erforderte."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2339. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 septembre 1746.

Sur ce que vous m'avez appris par la relation que vous m'avez faite en date du 1er de ce mois, par rapport aux affaires qui dans le moment présent sont les plus importantes de la Suède, je vous dirai que, selon mon sentiment, les intérêts du Prince-Successeur demandent qu'on ne néglige point à fortifier, autant qu'il sera possible, le parti français et celui du ministère, afin que la pluralité des suffrages emporte la balance en leur faveur. Il me semble même que ledit Prince y devrait travailler de son mieux, quand même il devrait prêter les sommes nécessaires, soit à Hambourg soit à Lübeck ou à quelque autre ville marchande, pour faire des corruptions et pour grossir par là son parti, étant une chose décidée qu'il ne saurait jamais faire une dépense plus à propos que pendant ces moments critiques. Au reste, je crois que la division entre les partisans du ministère ne continuera à régner entre eux qu'aussi longtemps que le moment critique n'est pas encore arrivé, mais que, ce moment venu, ils ne manqueront pas de se réunir, étant tous trop sages et trop éclairés pour ne pas s'apercevoir du tort infini qu'ils feraient à leurs affaires, s'ils ne voulaient pas convenir alors entre eux.

Federic.

Nach dem Concept.

2340. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 16 septembre 1746.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date 7 de ce mois. Je n'ai presque pas douté que la réponse que je vous ai fait envoyer au mémoire de la cour de Vienne, touchant la garantie du traité de Dresde,[1] aurait de quoi confondre un peu les ministres de Vienne, qui apparemment ont ignoré jusqu'à présent tout ce qui s'était passé sur ce sujet-là. Aussi ne vois-je aucune raison qui me dût obliger de me mêler d'une nouvelle garantie de l'Empire de la Pragmatique Sanction, après que non seulement feu l'empereur Charles VI a déchargé lui-même par une déclaration solennelle[2] feu mon père des obligations qu'il avait contractées à cet égard, mais que ledit Empereur a rompu son traité de 1728 et que feu mon père s'est déclaré alors libre de tous ses engagements pris.

Le raisonnement que le comte d'Ulfeld vous a fait, qu'en votant contre la cour de Vienne on donnait aux autres États l'exemple de ce qu'ils avaient à faire, est des plus mal pensés et marque clairement que la cour de Vienne ne discontinue pas à regarder comme un crime, aussitôt qu'on ne veut pas plier aveuglément devant ses volontés. Vous répondrez donc à ce ministre que, selon que je le savais moi, il était libre à chacun des Électeurs de voter selon la manière qu'il envisageait le bien de sa patrie, et que par bonne conséquence j'espérais qu'on ne voudrait pas aller jusqu'à vouloir me priver de la prérogative commune à tous les États de l'Empire, de voter librement à la Diète. Les propos que le comte Ulfeld vous a tenus d'ailleurs par rapport aux mouvements que mon ministre à Dresde, Klinggræffen, doit s'être donnés, et touchant les démarches que mes autres ministres doivent avoir faites, ont été hors de propos et bien malséants; aussi veux-je que, si jamais ce ministre revient à murmurer entre ses dents de pareilles choses, vous devez lui dire entre haut et bas, comme de vous-même, que nous savions aussi les insinuations que leurs ministres aux cours étrangères faisaient à notre égard, et que nous n'ignorions pas les intelligences qu'ils entretenaient.

Quand les ministres continuent à vous parler sur l'affaire de Henckel, vous leur répondrez simplement que vous ne croyiez pas que je changerais de sentiment à cet égard, mais que je n'entrerais en aucune discussion là-dessus, avant que l'article important de la paix de Dresde concernant la garantie de l'Empire ne fût mis en exécution. Que d'ailleurs je ne voyais encore aucune bonne raison qui me dût obliger d'adopter les principes erronés qu'ils avaient à ce sujet, et que je ne pouvais point les reconnaître pour juges de ma conduite. L'avis qui vous est venu, que Henckel s'occupait avec le général Festetics à

[1] Vergl. S. 166. — [2] D. d. Wien, 7. August 1731.

faire des plans pour la reprise de la Silésie, ne m'embarrasse guère; je ne regarde le premier que comme un fou enrage qui ne sait ce qu'il fait, et on a tout lieu à présumer que, si la cour de Vienne était sérieusement mêlée de ces projets, il aurait été bien difficile que vous en eussiez eu connaissance, puisque, selon toutes les apparences, les ministres de Vienne n'agiraient pas si imprudemment que de se trahir eux-mêmes; au reste, la paix générale n'est pas si proche que l'on s'imagine. Au surplus, comme on connive à cet Henckel toutes ses fredaines, je suis presque tenté de croire que les ministres autrichiens se servent tout exprès de lui comme d'une marionnette, en le laissant faire à dessein tant de vacarme, pour vous en ombrager et pour nous induire à faire quelque faux-pas. Ce qui pourtant ne doit point du tout vous empêcher d'être bien sur vos garder et d'éplucher le fond des affaires, pour en pénétrer la vérité.

Federic.

Nach dem Concept.

2341. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 17 septembre 1746.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre relation du 30 d'août passé l'arrivée du comte Woronzow. Comme il y a des cas où il est dangereux d'user des lenteurs, je lui conseillerais d'effectuer avec vigueur et le plus tôt le mieux ce qu'il a dessein de faire. Comme il n'y a guère d'apparence que vous puissiez vous conserver au poste où vous avez été, je crois que le meilleur parti que vous pourriez prendre, sera de vous expliquer avec ledit comte et de partir alors quelques jours après.

Nach dem Concept. Federic.

2342. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 18 septembre 1746.

J'ai trouvé fort justes les réflexions que vous faites dans votre relation du 5 de ce mois. Si les ministres français se flattent de pouvoir faire la paix pendant l'hiver, ils se peuvent méprendre, et je crois qu'ils feraient fort sagement de faire peu ou point de fond sur le congrès de Breda. J'ai mes raisons à conjecturer que ce congrès réussira assez mal, et ce qui me fortifie, c'est qu'il faut que l'Angleterre ait de tout autres vues, parcequ'elle a fait tout nouvellement proposer tant à Dresde qu'à Regensburg d'armer bien plus fort qu'on n'ait fait jusqu'ici. Ce que je ne vous dis cependant que pour votre instruction.

Federic.

Nach dem Concept.

2343. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A STOCKHOLM.

Potsdam, 18 septembre 1746.

C'est avec satisfaction que j'ai appris, par votre relation en date du 6 de ce mois, que le bon parti se fortifie de plus en plus, et qu'il y a les meilleures espérances que tout ira bien à la Diète prochaine. Ce sera, selon moi, un coup de parti, si cette Diète réussit à souhait et si on y arrange ce qu'il faut par rapport à la sucession à la couronne en faveur du Prince mon beau-frère. Je comprends parfaitement tout ce que vous voulez me dire touchant le sieur de Plessen,[1] et le meilleur qu'on en saura faire, sera qu'on tâche de le faire renvoyer le plus tôt le mieux.

Federic.

Nach dem Concept.

2344. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 18. September 1746.

Der König befiehlt, „dass dem p. Andrié der ganze Tractat von Russland mit dem wienerischen Hofe[2] abschriftlich communiciret und demselben zugleich aufgegeben werde solle, den 15. Articul desselben, die Accession des Königs von Engelland betreffend, an Mylord Harrington besonders zu communiciren und demselben dabei zugleich convenablement zu insinuiren, wie es Sr. Königl. Majestät nicht anders als befremdend vorkommen könne, dass man in gedachtem Tractat den König von Engelland von dem Churfürsten von Hannover unterscheiden und bloss und allein den letzteren zur Accession des Tractats quaestionis invitiren wollen. Hierbei sollte der p. Andrié noch instruiret werden, dass des Königs Majestät nicht wissen könnten, ob zu solchem Tractat nicht noch separirte und secrete Articles gehörten, als davon bei der Communication nicht gedacht worden, mithin Se. Königl. Majestät nicht im Stande wären solche zu beurtheilen“ . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

[1] Die entsprechende Stelle in Finckenstein's Bericht lautet: „Je suis persuadé que les ennemis du Prince-Royal ne manqueront pas de faire envisager l'arrivée de cet ancien favori comme la marque infaillible d'une brouillerie ouverte entre Son Altesse Royale et le Grand-Duc [de Russie] . . ., mais ce que je crains de plus c'est que M. de Plessen ne profite de cette occasion pour faire sa paix avec le prince Auguste et Bestushew.“ — [2] Der Vertrag, d. d. Petersburg 22. Mai/2. Juni 1746, war am 16. September durch den russischen Legationssecretär Simin in Berlin mitgetheilt worden. Veröffentlicht bei Martens, Recueil des traités conclus par la Russie avec les puissances étrangères, T. Ier, Saint-Pétersbourg 1874, 145.

2345. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 18 septembre 1746.

Mon cher Podewils. Par tout ce que vous me mandez concernant les traités d'alliances que la cour de Russie vient de nous communiquer, on voit assez bien que le projet des cours de Vienne et de Pétersbourg n'est autre que de me brider tout à l'entour, et ce qui me donne bien des soupçons, c'est que le roi d'Angleterre doit accéder à cette alliance non en qualité de roi d'Angleterre, mais en qualité d'électeur d'Hanovre. Nous ne saurions faire, en attendant, autre chose que de remercier la cour de Russie de la communication de ces traités. Je suis cependant de l'opinion qu'il ne s'agit actuellement dans ces traités que de la défensive, quoique je ne veux pas jurer qu'il n'y ait encore des engagements secrets qui ne me sont point favorables. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2346. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VARSOVIE.

Potsdam, 19 septembre 1746.

Je ne vous fais la présente que pour vous communiquer dans la dernière confidence une idée qui m'est venue et dont vous devez garder le secret. J'ai eu la pensée que dans les conjonctures présentes il me pourrait être avantageux, si je pouvais me raccrocher les Saxons jusqu'à faire avec eux une alliance défensive. Le moyen le plus propre pour en faire la première proposition, serait, selon moi, de la faire faire par la cour de Munich, soit que l'électeur de Bavière se chargeât d'en parler lui-même au temps de ses noces, soit qu'il en fît faire la première ouverture par ses ministres. Mais comme je sais parfaitement que, pour y réussir, il faut avoir gagné préalablement le comte de Brühl, ...j'en attends votre rapport afin que je puisse m'arranger là-dessus. Je vous défends en attendant de parler de cette affaire ni au comte de Brühl ni à âme qui vive; aussi n'adresserez-vous votre rapport sur cela qu'à moi tout seul.

Federic.

Nach dem Concept.

2347. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 20 septembre 1746.

La poste d'hier m'a bien apporté la relation que vous m'avez faite le 10 de ce mois. Vous faites fort bien de me mander naturellement tout ce que l'on fait et tout ce qu'on dit, là où vous êtes, et je veux

que vous continuez toujours de même, jusqu'à me mander ce qui se dit en ville; mais il ne faudra jamais que cela fasse la moindre impression sur vous, ni que vous en fassiez apercevoir ni crainte ni timidité, puisque je commence de plus en plus d'être persuadé qu'on ne cherche qu'à vous donner de fausses alarmes par là, et que vous deviez peut-être m'en induire à faire quelque faux-pas, pour qu'on ait l'occasion à me faire des querelles et à réclamer l'assistance des cours alliées à la cour de Vienne. Sur quoi je saurais pourtant me tenir bien en garde, pour n'en être pas la dupe. J'espère que les Autrichiens auront à présent peu de consolation de leur traité d'alliance avec la cour de Russie, puisqu'on vient de me mander de Pétersbourg que le grand conseil qu'on y a assemblé plusieurs fois, ayant reconnu l'impossibilité de l'envoi d'un secours à la reine de Hongrie dans cette année, a résolu de faire retourner dans leurs anciens quartiers les troupes qui se trouvent dans la Livonie et sur les frontières de la Pologne, et qu'il ne restera dans ladite province que 10,000 hommes; ainsi que toutes ces démonstrations guerrières aboutiront à rien, et que par conséquent il n'y aura pas à craindre quelque guerre. Il m'est même venue de là la pensée que, s'il est vrai qu'on assemble les milices en Bohême et que les régiments qui sont en Hongrie doivent s'y rendre aussi, c'est plutôt par un mouvement de crainte qu'on y veut assembler ces troupes, que par quelque autre motif. Mais quelle qu'en puisse être la raison, je veux bien vous dire que je serais toujours fâché de rentrer en nouvelle guerre avec la reine de Hongrie, mais que s'il n'y avait plus moyen de l'éviter, je n'en serais pas beaucoup embarrassé, pourvu que je n'aie à faire qu'avec elle seule, ayant déjà su me dépêtrer d'elle dans le temps passé. Nonobstant tout cela, je suis toujours du sentiment que, quand même cette Princesse viendrait à bout de faire sa paix avec la France et l'Espagne, elle ne voudra jamais risquer de me faire la guerre contre le gré des Anglais.

Quant à la correspondance que, selon les avertissements qui vous sont venus, le nommé Henckel doit entretenir, je prendrai bien mes mesures pour la démêler, mais il s'en faut beaucoup que toute la Haute-Silésie lui soit attachée, et je puis bien vous faire le dénombrement de tous les adhérants qu'il y peut avoir, qui ne sont que le comte Dietrichstein, le comte Sobeck à Ujest et peut-être le fils de Henckel, avec le comte Oppersdorf; outre cela, trois ou quatre gentilshommes banqueroutiers; mais pour le gros de la Haute-Silésie, vous pouvez compter qu'il n'est nullement de son parti.

Comme j'enverrai en peu de temps un de mes sommeliers en Hongrie pour y faire quelque emplette de vins, je lui ai ordonné en même temps qu'à son retour il m'en doive amener une douzaine des ceps pour mon jardin ici, et j'espère qu'on les fera passer librement en faveur du passe-port que je vous ai ordonné de me procurer.

Federic.

Mes lettres vous paraîtront comme les conversations de Sancho remplies de proverbes; celui d'aujourd'hui que je choisis pour mon texte est: Chien qui aboie, ne mord pas. Vout êtes accrédité auprès des *Spatzaferos* de l'Allemagne; est-il étrange qu'ils soient fanfarons? C'est leur métier.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach der eigenhändigen Aufzeichnung unter der chiffrirten Ausfertigung.

2348. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 20 septembre 1746.

J'ai reçu votre relation en date du 9 de ce mois. Si le marquis d'Argenson regarde les affaires d'Italie comme perdues pour la France et l'Espagne, je crois qu'il ne se trompe guère, et je commence d'être moi-même du sentiment que les Anglais gagneront du terrain à la cour de Madrid, et que le roi Ferdinand pourra échapper aux Français. Je me promets d'ailleurs fort peu de chose du congrès de Breda, par la raison que, si l'intention de la cour de Londres pour parvenir à une paix avait été sincère, elle n'aurait jamais invité celle de Vienne d'y envoyer ses ministres. Je suis encore fort content de la réponse que vous avez donnée au marquis d'Argenson, lorsqu'il vous a parlé de la neutralité de l'Empire; si l'occasion s'y présente, vous devez lui réitérer force protestations d'amitie que j'avais pour la France, et que je ferai même tout ce qui me serait possible, et autant qu'il convenait à ma situation présente, pour conserver la neutralité de l'Empire dans la guerre présente, mais que je lui donnais à considérer que, nonobstant que je sois supérieur de forces et de pays à bien d'autres États de l'Empire, je n'avais cependant à la Diète qu'une seule voix à donner, et que les résolutions de la Diète de l'Empire se prenaient selon la pluralité des voix; qu'en conséquence je craignais fort que les Anglais avec les Autrichiens ne se rendissent, à la fin, maîtres des décisions des États de l'Empire, si les Français ne travaillaient de leur mieux à se faire encore d'autres amis que moi parmi les princes de l'Empire, pour en contrebalancer le parti contraire et pour gagner la supériorité à la Diète.

Federic.

Nach dem Concept.

2349. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 22 septembre 1746.

Monsieur de Podewils. Je trouve à propos que vous marquiez à Andrié qu'il a été trop succinct dans son dernier chiffre; j'y vois cependant qu'il est mal informé de ma conduite. Il fait un galimatias sur le sujet de mécontentement qu'il suppose que j'aie donné à l'impératrice

de Russie, dont je veux que vous le désabusiez pour le bien de mon service, et qu'il soit mis en état de détromper le public d'Angleterre sur les sentiments erronés que des mal intentionnés lui ont donnés. Je veux encore qu'il détrompe les Anglais de l'opinion où ils sont, que j'ai contribué en quelque chose à faire recevoir aux Saxons des subsides du roi de France, car le fait est faux et absolument controuvé. Je veux, de plus, savoir dudit Andrié à quels secours je pourrais m'attendre de l'Angleterre, en cas que la reine de Hongrie rompît avec moi; il est bon de prendre les devants sur une affaire que les relations de votre neveu semblent annoncer, quoique je n'y ajoute pas aveuglément foi, et que j'aie de bonnes raisons pour douter que la reine de Hongrie fasse un pas aussi hasardeux; je ne veux pourtant pas qu'on puisse me reprocher d'avoir négligé ce que la prudence semble exiger en pareil cas; et, pour tirer cette affaire au clair, il faut instruire Andrié en quoi la conduite de la reine de Hongrie me fait soupçonner sa mauvaise foi: les bruits effrontés qui courent à Vienne, sans que la cour prenne soin de les supprimer, le délai de l'envoi de M. de Bernes, les magasins que la cour a intention d'amasser soit en Moravie ou Bohême; et vu la lenteur infinie du lord Harrington, il est besoin de le presser et de tirer une assurance par écrit des secours que j'ai à attendre de la part des Anglais. Il faut, après tout, si l'Angleterre agit sincèrement, qu'elle s'explique catégoriquement sur ces points, qui sont pour moi de la dernière importance.

Je vous connais, et je suis persuadé que vous pensez que je prends l'alarme mal à propos, mais je crois qu'on ne peut être assez méfiant dans des occasions d'où dépend la grandeur, la conservation et le bonheur de tout l'État. Vous ferez chiffrer cette dépêche bien amplement, et vous l'enverrez le plus tôt possible à ma signature, munie de toutes les raisons qui peuvent la fortifier. Sur ce que je prie Dieu de vous avoir dans sa sainte garde.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2350. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

[Potsdam, 22 septembre 1746].

J'ai toute la peine à me persuader que la reine de Hongrie veuille rompre avec moi de but en blanc; elle romprait en même temps avec l'Angleterre, et la mémoire de nos avantages ne doit pas encore être effacée de son esprit. En attendant, je fais mes arrangements comme si l'on voulait m'attaquer demain, et ils seront bien matineux ou ils ne me trouveront pas au dépourvu. Vous continuerez à approfondir la réalité des bruits qui vous parviennent, et vous examinerez soigneusement si ces bruits ne se répandent pas dans l'intention de vous faire prendre

le change et de m'induire à quelque démarche de vivacité que les Autrichiens auraient l'avantage d'interpréter comme rupture de la paix. D'un autre côté, les troupes russiennes se séparent, et leur dislocation les éloigne de cinq cents milles d'Allemagne les uns des autres: est-ce là le moment favorable pour faire agir la cour de Vienne? Les troupes qu'ils font marcher en Bohême font, tout au plus, 12,000 hommes: est-ce une armée faite pour m'attaquer, lorsqu'ils n'ont pu gagner sur moi un pouce de terre en agissant avec 80,000 hommes? Si la paix se fait, elle sera générale; on sait pour sûr et certain que le roi d'Espagne ne se séparera point de la France. Dans cette paix générale, j'aurai la garantie de toutes les parties belligérantes: croyez-vous que la reine de Hongrie vienne m'attaquer après la conclusion d'une pareille paix? Dites-moi vos sentiments sur ce que dessus, et entrez dans quelque détail de raisonnement.

Les cours étrangères ont toutes leurs espions à Berlin, qu'elles se sont attachés par corruption; il est nécessaire que j'en aie à Vienne et il faut que vous fassiez jouer tous les ressorts imaginables pour trouver deux ou trois ou plus de personnes qui se vendent; pas tant pour me servir à présent qu'en cas qu'une guerre vienne à s'allumer entre moi et la reine de Hongrie. Je serais intentionné de donner une pension à ces gens-là; plus ils sont de haute volée, et plus ils vous sont utiles. Je donnerais bien deux à trois mille écus de pension à un homme qui pourrait me servir en ce genre; employez toute votre adresse et votre savoir-faire pour me procurer une pareille connaissance. Vous sentez vous-même que c'est le moyen le plus sûr pour être informé des projets de mes ennemis, et, en temps de guerre, des ordres qu'on donne aux armées et des projets de campagne qu'on veut leur faire exécuter.

Je sens toutes les difficultés que vous trouverez pour me servir, mais, comme je connais vos talents, je ne crois rien d'impossible dès que vous voulez bien vous en mêler; d'ailleurs, je vous ordonne de rehausser le ton et de parler plus fièrement, à mesure que les mauvaises intentions de la cour se découvrent, pour leur faire sentir qu'on ne les craint point.

Federic.

Ces oracles sont plus sûrs que ceux de Calchas.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum ergiebt sich aus Nr. 2351. Der Zusatz nur in der Ausfertigung, Potsdam 23. September.

2351. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 23 septembre 1746.

Monsieur de Podewils. J'ai vu par votre lettre le soin avec lequel vous allez expédier mes dépêches pour Andrié; j'en ai fait hier une très ample à votre neveu pour Vienne, dans laquelle je lui fais toutes les

objections que je puis imaginer contre le raisonnement erroné de la cour de Vienne, qui quitterait les Français pour me faire la guerre sans raison et sans sujet; je l'ai informé de la rétrogradation des troupes russiennes, ce qui fait paraître la conduite de la cour de Vienne encore plus singulière. C'est une disparate, et je ne conçois pas que cette cour, après avoir mis fin à la guerre qu'elle a contre la France, malgré la garantie des Anglais revînt contre la paix de Dresde et m'attaquât sans alliés. Dans le fond, je crois qu'il y a beaucoup d'ostentation et d'impertinence dans la conduite des Autrichiens, mais pas un dessein formé de m'attaquer; ils veulent flatter leur fierté, et ils se croiraient au comble de leur bonheur, s'ils pouvaient m'intimider. Malgré tout cela, il faut agir comme si Hannibal était *ad portas*, et se ressouvenir que la vigilance est la mère de la sûreté. Sur quoi, je prie Dieu, Monsieur le Comte, de vous avoir en sa sainte garde.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2352. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 septembre 1746.

Votre relation en date du 10 de ce mois m'est bien parvenue, et c'est avec bien de la satisfaction que j'en ai appris le pli avantageux que mes affaires commencent à prendre là où vous êtes. Vous devez faire un compliment fort obligeant en mon nom au comte de Woronzow et le fort remercier des premières marques qu'il vient de me donner de son amitié. Outre cela, je vous ordonne expressément de l'assurer de ma part de la manière la plus forte, la plus positive et la plus sérieuse, que je n'avais absolument point formé quelque dessein, ni contre l'Imperatrice-Reine, ni contre la Pologne, ni contre qui que se soit de mes voisins, et que j'étais plutôt fermement résolu de vivre en paix et en bonne intelligence avec eux. Cependant, si contre toute mon attente et même contre toute l'apparence le cas devait jamais exister où je me verrais forcé à quelque démarche de vigueur, je priais M. le comte de Woronzow d'être assuré que j'avais tant de confiance en son amitié, en ses lumières et en sa dextérité, que je n'entreprendrai rien alors, sans l'avoir consulté préalablement là-dessus et sans m'être avisé avec lui, et que c'était sur quoi il pouvait compter fermement. Au surplus, vous devez tâcher de bien fortifier ledit comte dans les sentiments amiables qu'il a pour moi, et l'assurer que, quand même j'enverrais un autre ministre que vous à Pétersbourg, celui-ci ne s'attacherait à quelque autre qu'à lui, et qu'il aurait tous les égards pour ses avis. Quant à vous, il faut que je vous dise que, malgré tout le bon accueil que le comte de Woronzow vous fait, je ne crois pas qu'il sera à propos que vous continuiez plus longtemps votre séjour à Péters-

bourg; c'est pour quoi je vous ordonne — après avoir parlé encore une fois audit comte, pour vous acquitter de ce que je vous ai ordonné ci-dessus — de partir deux ou trois jours après la reçue de cette ma dépêche.

J'aurais bien souhaité d'avoir avant l'hiver qui vient les pelisses de peaux de renards noirs que je vous ai commandées il y a déjà un an passé; mais en tout cas il me sera indifférent par quelle voie vous me les ferez venir, et quant au prix, je paierai ce qu'on en paie ordinairement.

Federic.

Nach dem Concept.

2353. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 26 septembre 1746.

J'ai reçu votre relation en date du 17 de ce mois. Vous faites fort bien de me mander naturellement tout ce que vous apprenez par rapport aux desseins que la cour où vous êtes peut avoir contre moi, et je suis certain qu'il n'est pas possible qu'on puisse avoir plus de mauvaise volonté contre quelqu'un que les Autrichiens ont contre moi; aussi vous souviendrez-vous de ce que je vous en ai dit moi-même avant votre départ de Berlin, et cela va même bien au delà de ce que vous pouvez vous en imaginer. Mais nonobstant cela, les effets en seront suspendus par plusieurs raisons, que je vais vous détailler. Premièrement, puisque je puis vous mander à présent comme chose sûre que les troupes russiennes assemblées en Livonie et ailleurs vont se séparer et qu'elles iront retourner dans leurs anciens quartiers. On m'avertit d'ailleurs d'assez bon lieu que, si même il me tombait dans l'esprit d'entamer la reine de Hongrie, la Russie, malgré ses nouvelles liaisons, ne ferait ni plus ni moins alors, et que les Autrichiens n'en tireraient point parti. Secondement, parcequ'il s'en faut beaucoup que ces gens aient présentement assez de forces à leur disposition pour venir m'attaquer; et quand même ils rassembleraient tout ce qu'ils ont de troupes en Hongrie, Bohême, sur le Haut-Rhin et dans l'Empire, j'ai à mon tour dans la Silésie seule plus de forces à leur opposer. En troisième lieu, j'ai bien lieu de présumer que, si les Autrichiens venaient à rompre de but en blanc avec moi, les Saxons ne s'en mêleraient du tout.

La quatrième raison est que l'Angleterre me donne tout nouvellement une garantie sur la Silésie bien plus forte que celle que j'en ai eue avant celle-ci. En cinquième lieu, j'ai toutes les assurances de l'Angleterre qu'elle ne fera jamais la paix, soit générale soit particulière, sans mon inclusion; et sixièmement, quand une fois la paix générale sera faite de cette manière, vous conviendrez qu'il n'y a pas d'apparence que les Autrichiens rompront si legerement avec moi, bien que je sois

parfaitement persuadé que la guerre des hauteurs, des coups de plumes et des chicanes restera toujours entre nous.

Quant aux affaires de Henckel, je vous sais bon gré de tous les avertissements que vous me donnez sur ses adhérents et ses correspondances, et j'en profiterai bien pour faire sous main et sans éclat les perquisitions nécessaires, afin que, si j'en démêle avec certitude cette trame, je la puisse rompre à la fois et tout d'un coup. Je commence cependant à présumer que la correspondance et les intrigues que cet Henckel entretient en Silésie, roulent principalement sur deux points différents, dont le premier regarde ses affaires domestiques, touchant ses terres, ses dettes et ses affaires de famille; je suppose qu'en second lieu il peut être chargé de la reine de Hongrie de la commission d'entretenir toutes sortes de personnes dans de bonnes dispositions pour la cour de Vienne et de se mettre en même temps bien au fait des mouvements qui se font en Silésie parmi mes troupes; et je suis presque persuadé que les Autrichiens, dans le fond de leur âme, ont pris l'alarme des changements de garnisons que je fais faire à quelques régiments en Silésie, et que pour cela on a envoyé Henckel en Moravie pour y épier de plus près, par ses amis et parents, ce qui en est. Je connais ces Autrichiens jusqu'au fond de leur âme, et vous pouvez croire que, sous une fermeté apparente, ils s'efforcent souvent à tâcher de faire au public une peur bien réelle. C'est pourquoi, plus vous leur marquerez de hauteur, plus vous les verrez plier par-devant vous.

Je plains votre situation en ce que vous ne pouvez être aidé dans vos recherches par aucun ministre de mes alliés, pour vous mettre au fait de bien des choses que vous ne pouvez pas apprendre vous-même et qui sont fort difficiles d'être apprises par des espions; mais suivez, un temps, les idées que je vous ai données, et peut-être trouverez-vous que je ne me suis pas trompé dans mes raisonnements. Quant au dessein que la cour de Vienne fait paraître de ne pas vouloir envoyer sitôt le général Bernes ici, ce n'est absolument qu'une impertinence, dont je saurai bien leur rendre la pareille, sans m'expliquer ici comment, pour leur faire voir qu'on ne me traite pas impunément avec fierté. Au reste, je vous enjoins encore une fois, et vous l'ordonne même expressément, que vous deviez pousseur la hauteur avec ces gens-là jusqu'aux pointilles mêmes.

Federic.

Nach dem Concept.

2354. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 27 septembre 1746.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite en date du 16 de ce mois. Sur ce qui est de cet homme dont milord Harrington vous a dit que le sieur Robinson lui avait marqué qu'il était survenu une nouvelle difficulté entre moi et la cour de Vienne au sujet de cette per-

sonne, vous aurez déjà vu, par le rescrit que je vous ai fait faire[1] en date du 6 de ce mois, de quoi il s'agit là-dessus, et que c'est un comte de Henckel qui non seulement a été mon vassal, mais qui avait été outre cela actuellement en mon service, ayant été président de la justice supérieure en la Haute-Silésie. Cet homme-là, par un mouvement de la plus noire perfidie, et sans que je lui avais donné le moindre sujet de mécontentement, ayant déserté son poste du temps de l'invasion des Autrichiens dans la Haute-Silésie, suivit le parti de mes ennemis d'alors, à qui ce traître suppédita tout ce qu'il pouvait imaginer pour désoler et ruiner le pauvre pays. C'est pour quoi son procès lui fut loyalement fait à Breslau, dans lequel il fut jugé par contumace et declaré convaincu de haute trahison; ses biens furent confisqués, et lui déclaré infâme. Comme vous êtes amplement instruit du reste par le rescrit ci-dessus allégué, je n'ajouterai plus rien, sinon que, quand on vous devrait encore parler sur ce sujet-là, vous devez toujours appuyer à un parallèle entre cet homme et les rebelles écossais, et que j'avais autant de raison d'en faire un exemple, que les Anglais avaient d'en faire des rebelles écossais; que d'ailleurs l'amnistie générale stipulée dans la paix de Dresde ne cadrait point sur un traître insigne qui avait été en mon service, et que, si la cour de Vienne prétendait statuer le contraire, elle n'avait qu'à prendre une bonne leçon sur ce qui était arrivé, lorsque le marquis d'Argenson fit écrire au duc de Newcastle par le ministre hollandais à Paris en faveur des rebelles écossais.

Quant à la réponse que milord Harrington vous a donnée touchant la demande que je lui ai fait faire, s'il croyait qu'il me convenait d'envoyer quelque ministre au congrès de Breda, j'en suis fort satisfait;[2] aussi vous ordonné-je que vous en deviez faire un compliment très obligeant de ma part à ce milord, en ajoutant que la confiance que j'avais en lui et en ses grandes lumières, était si parfaite et jusqu'au point que je me concerterais volontiers avec lui sur toutes mes affaires d'importance et que je le priais qu'il voulût à son tour avoir une confiance entière à moi, et qu'il verrait alors qu'en tout temps et dans toutes les circonstances il m'aurait pour son ami véritable; qu'au surplus je le priais que, si l'Angleterre parvenait à faire sa paix particulière avec l'Espagne, il voulût bien contribuer afin que je sois inclu dans cette paix-là, pour rassurer d'autant mieux par là la tranquillité que l'Angleterre veut entretenir dans ces cantons-ci. Vous vous acquitterez avec beaucoup d'adresse de cette commission que je vous donne, et n'oublierez pas de me faire un rapport exact de ce que Milord vous aura répondu là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Durch das Ministerium. — [2] Harrington hatte dem Gesandten erklärt: „Qu'il approuvait extrêmement l'idée de Votre Majesté à cet égard, mais qu'en attendant je pouvais assurer Votre Majesté qu'il m'avertirait en confidence du temps qu'il croirait nécessaire que Votre Majesté prît une telle résolution."

2355. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VARSOVIE.

Potsdam, 27 septembre 1746.

La dernière poste m'a apporté la dépêche que vous m'avez faite en date du 17 de ce mois. Quant à l'entretien que vous avez eu avec les deux ministres français,[1] je veux bien vous dire que vous devez être sur vos gardes pour ne pas vous embarquer trop fort avec eux, car il me paraît que les ordres qu'on leur a donnés sont de payer plutôt en belles paroles que par des effets réels; c'est pourquoi vous devez agir prudemment et ne pas aller trop en avant avec eux.

Touchant la façon et le temps de rompre la Diète, il faut que je me remette simplement sur votre prudence et sur la connaissance que vous vous acquerrez de l'état des affaires de Pologne, étant d'opinion, moi, que celui qui est sur les lieux et présent aux affaires pour les pénétrer, est bien plus propre à en décider qu'un autre qui en est absent et éloigné. D'ailleurs, vous devez travailler, autant qu'il vous le sera possible, d'entretenir ceux de la nation que me sont affectionnés dans les bonnes intentions qu'ils ont à mon égard, et de me les tenir attachés, afin que je conserve toujours un bon parti parmi les Polonais. Je trouve fort bons les conseils que vous donnez pour détruire les mauvaises insinuations qu'on a faites aux Polonais à mon égard, et j'attends surtout de votre savoir-faire que vous tâcheriez d'imprimer aux bien intentionnés de la nation qu'ils doivent avoir toute leur confiance en moi, et qu'ils doivent me regarder comme le protecteur de la liberté et comme le seul prince dont ils puissent tirer une assistance réelle, en cas que des voisins dangereux veuillent détruire la forme de leur gouvernement. Quant aux imprimés qu'on pourrait faire courir en Pologne comme cela, je les approuve beaucoup. Sur ce qui est du projet que la France, en qualité de garante du traité d'Oliva, doive déclarer que je n'entreprendrais rien contre la République, je crois que ce sera plutôt capable de produire un bon effet qu'à nous faire du tort; mais quant à l'idée des alliances à proposer, il me convient encore d'avoir de grands ménagements avec la Russie, et les égards qu'il faut avoir pour cette puissance, ne permettent point de faire proposer ouvertement des alliances avec la République, la France et moi. En général, je n'ai pas l'opinion que le roi de Pologne réussira à cette Diète, et je crois qu'il y aura plus de bruit que de besogne, mais indépendamment de cela je commets à votre zèle, à votre prudence et à votre savoir-faire de rompre bien à propos tous les desseins qui pouront être contraires à mes intérêts.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Des Issarts und Castera.

2356. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 27 septembre 1746.

Bien que j'aie eu toujours lieu d'être satisfait des relations que vous m'avez faites jusqu'à présent, néanmoins celle que vous m'avez envoyée en date du 16 de ce mois, m'a paru surpasser toutes les autres, dont aucune ne m'a donné autant de satisfaction que celle-ci, l'ayant trouvée très bien raisonnée, pleine de bonnes raisons et tout parfaitement bien pensée. Ce que je vous recommande au surplus, c'est que vous devez prendre une occasion favorable et vous servir de l'exemple des Génois, du duc de Modène et de l'électeur de Bavière, pour marquer fort adroitement à Messieurs les ministres de France avec combien de légèreté ils abandonnent leurs alliés, et que cela n'était pas le moyen le plus propre de s'attacher dorénavant des gens. Vous observerez cependant bien qu'en exécutant ce que dessus, vous vous y prendrez d'une façon la plus fine et la plus sage que vous pourriez imaginer, et faire cette insinuation avec beaucoup de prudence et d'adresse, afin que lesdits ministres n'en soient pas révoltés ni aigris, et qu'ils sentent pourtant ce que le monde pense sur leur façon d'agir avec leurs alliés; en quoi je me remets tout-à-fait sur votre sagesse et dextérité.

Federic.

Nach dem Concept.

2357. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 30 septembre 1746.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 23 de ce mois. Je suis très content et plus satisfait de cette relation que je n'ai été de toutes les autres que vous m'avez faites, puisque vous y entrez dans un plus grand détail; et les affaires de cette conséquence demandent toujours qu'on en ait connaissance jusques aux minuties; ce qui vous doit servir de règle dans le détail de toutes les grandes affaires que vous serez obligé de me faire.

Les mouvements que les Autrichiens vont faire à présent, se font assurément dans l'intention de mettre leurs États à l'abri de toute insulte; ils supposent que les changements de quartiers de mes troupes en Silésie contiennent quelque mystère, et c'est là l'unique raison de la conduite qu'ils tiennent jusqu'à présent. Vous devez savoir que les matériaux pour la paix générale ne sont pas encore préparés au point que nous puissions en attendre la conclusion entre ici et le printemps. Les esprits sont trop animés, et la haine sincère que le roi d'Angleterre nourrit contre les Français, me donne tout lieu à croire qu'il fera tous les efforts, dans la campagne qui vient, pour se procurer sur cette couronne les avantages dont il se flatte. Vous ne devez point être étonné

de la différence que le roi d'Angleterre met entre le traité de Breslau et entre le traité de Dresde. L'acquisition que j'ai faite de la principauté d'Ostfrise après la paix de Breslau, et sur laquelle le roi d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre, croit avoir des droits, a fait naître des inconvénients, et pour que l'Ostfrise soit eximée de la garantie générale de mes États, il distingue le traité de Breslau, où cette garantie n'est point comprise, de celui de Dresde, où elle se trouve stipulée. Ceci vous donnera la clef de bien des problemes, et pour vous confirmer en ce que je viens de vous dire, vous n'avez qu'à tâter adroitement le sieur Robinson, qui s'échappera sûrement dans sa vivacité.

Quant aux affaires de Russie, vous devez savoir que je me promets beaucoup du retour du Vice-Chancelier; il faudra voir s'il pourra gagner une supériorité entière contre son adversaire, le comte Bestushew, ou si, du moins, il pourra mettre des entraves à sa mauvaise volonté. Pour le présent, j'ai tout lieu à croire que Bestushew a jeté son premier feu, et que les dépenses d'une armée assemblée depuis cinq mois en Livonie, devenant trop onéreuses à cette puissance, lui ont inspiré les desseins pacifiques de renvoyer les troupes dans leurs anciens quartiers.

Quant à Wilczek, Henckel et les autres correspondants de la Silésie, je me persuadé de plus en plus que l'objet de leur correspondance roule, la plupart, sur des affaires particulières, et que beaucoup de mauvaise volonté se trouve joint à beaucoup d'impuissance.

Le caractère de la reine de Hongrie est assurément tel que vous le représentez, mais il y a un chemin infini du vouloir au parfaire, et je ne manque pas encore des moyens pour prévenir à temps les mauvais desseins que cette cour ourdit contre moi. En attendant, je vous recommande d'être vigilant sur sa conduite et de témoigner en public beaucoup d'indifférence sur la bonne ou mauvaise volonté de la Reine, mais d'essayer, s'il se peut, de gagner la confiance de l'Empereur, et peut-être trouverez-vous quelque canal chez l'Impératrice douairière qui vous en pourra faciliter les moyens.

Federic.

Nach dem Concept.

2358. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VARSOVIE.

Potsdam, 30 septembre 1746.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite en date du 21 de ce mois. L'idée que vous avez de la façon de penser et d'agir des Polonais, est fort juste; aussi vous donné-je pour une maxime et règle générale que vous deviez suivre, qu'aussi souvent qu'un ministre étranger ou qui que ce soit a besoin de gagner quelque Polonais par des libéralités en argent, il faut leur en promettre, mais ne leur rien en donner avant qu'il n'ait mis en exécution ce qu'on désire de lui; autrement on en est

sûrement pour son argent et trompé. J'ai ordonné à mes ministres du département des affaires étrangères de vous envoyer ce manifeste que vous désirez pour détruire les faux bruits qu'on fait courir en Pologne que j'attaquerais de nouveau la reine de Hongrie. Vous devez être fort vigilant sur ce qui peut se tramer entre les ministres de Russie, de Vienne et de Sardaigne, et tâcherez d'en démêler les vrais desseins. Au surplus, je n'ai pas l'opinion que la cour de Dresde pourra réussir à cette Diète en ses vues, parceque tout ce qu'ils vont tenter est diamétralement opposé aux constitutions et à la liberté de la nation.

Nach dem Concept.

Federic.

2359. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 19. September: „On ne parle ici que de ce qui vient d'arriver à la république de Gênes, et de la honte que cet événement causera à jamais à la France et à l'Espagne d'avoir abandonné cet allié . . . Quelqu'un des grands de ce pays, qui déplorait la manière dont les affaires de la France sont menées, me disait qu'il ne voudrait pas jurer que, force d'aller de mal en pis, la France ne fût obligée, à la fin, de rendre la Lorraine pour avoir la paix et de laisser le cap Breton aux Anglais."

Potsdam, 1er octobre 1746.

La relation que vous m'avez faite le 19 du septembre passé m'a été rendue. Bien que la manière dont le gouvernement présent de France est monté, ne me plaise pas trop, il me semble cependant que cette fois-ci votre façon de penser là-dessus est un peu outrée, et que surtout votre ami voit trop noir sur la façon d'agir du ministère.

Federic.

Nach dem Concept.

2360. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 3 octobre 1746.

Je suis fort content de la dernière dépêche, que vous m'avez faite en date du 24 de septembre passé. Quant aux affaires de Henckel, vous ne devez pas croire que je néglige les avis que je reçois de vous. Je fais veiller avec vigilance sur toutes ces correspondances mystérieuses, et je mets tout en activité pour découvrir les machinations de mes ennemis. J'ai déjà vu par l'interception de quelques lettres que la plupart de la correspondance ne regarde que les affaires particulières de Henckel. Je suis persuadé que toute cette correspondance contient trois points: primo, leurs affaires domestiques; le second point, pour avoir des nouvelles de ce que je fais en Silésie etc.; et le troisième point, de faire espérer sans cesse à ces gens quelque révolution, pour les entretenir dans les bonnes dispositions ou ils sont vers la maison d'Autriche. Je suis persuadé que les ministres autrichiens ont une grande attention d'entretenir les mal intentionnés dans les dispositions ou ils sont, d'autant plus que les Au-

trichiens attendent les événements et se ménagent toujours des créatures pour en pouvoir profiter lorsque des occasions s'y présentent. Dans le fond de mon âme, je suis bien aise de ce que Bernes n'arrive pas; c'est un mal intentionné de moins à Berlin; et, dans le fond, je suis persuadé qu'il n'y fera pas grand bien; je crois qu'on arrête son envoi par une de ces deux raisons: ou bien par hauteur dédaigneuse et pour montrer que nous avons été les premiers d'envoyer un ministre à Vienne, ou par complaisance pour la cour de Russie, et en ce cas-là Bernes n'arrivera à Berlin qu'avec le comte Keyserlingk en même temps. Vous faites fort bien de prendre cette affaire sur le ton de plaisanterie, et il est nécessaire qu'on fasse semblant vers ces gens-là qu'on est fort peu sensible à leur procédé.

Je ne m'étonne point de la mauvaise conduite que le ministre anglais Robinson tient à mon égard; il est mal intentionné, depuis que sa négociation au camp de Strehlen ne lui a pas réussi; mais dès que l'Angleterre aura expédié notre acte de garantie, j'ai lieu de croire que les instructions qu'il recevra seront si positives qu'il ne saura pas s'en départir. Sur ce qui est des mouvements des Autrichiens, je suis encore persuadé qu'ils sont en grande partie par l'appréhension que leur font les changements des quartiers, et en partie par les appréhensions qu'ils ont que je pourrais me mêler de la guerre présente ou des affaires de l'Empire. L'assemblée des milices de Bohême ne peut être que pour une défensive, et l'ordre qu'ils ont donné à leurs régiments de se tenir prêts à marcher, peut avoir pour objet de les envoyer en Flandre, le printemps qui vient, ou de former une armée sur le Rhin, ou bien de couvrir leurs propres frontières. Vous faites très bien de veiller à la conduite de cette cour, qui dans le fond est si mal intentionnée qu'elle peut l'être, et de suivre la démarche de ces gens pas à pas, pour en connaître tous leurs tours et tous les aboutissants.

Federic.

Nach dem Concept.

2361. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE SAXE AU CAMP DE TONGRES.

3 octobre 1746.[1]

La lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire,[2] m'a été fort agréable; je crois qu'elle peut servir d'instruction pour tout homme qui est chargé de la conduite d'une armée. Vous donnez des préceptes, vous les soutenez par vos exemples, et je puis vous assurer que je n'ai pas été des derniers à applaudir aux manœuvres que vous avez faites.

Dans le premier bouillon de la jeunesse, lorsqu'on ne suit que la vivacité d'une imagination qui n'est pas réglée par l'expérience, on

[1] In den Œuvres de Frédéric le Grand, XVII, 307 nach dem Text der Correspondance littéraire de Grimm et Diderot, Paris 1813, première partie, II, 375 mit dem falschen Datum 3. November abgedruckt. — [2] Gedruckt in den Œuvres de Frédéric le Grand, XVII, 306.

sacrifie tout aux actions brillantes et aux choses singulières qui ont de l'éclat. A vingt ans, Boileau estimait Voiture; à trente ans, il lui préférait Horace.

Dans les premières années que je pris le commandement de mes troupes, j'étais pour les pointes; mais tant d'événements que j'ai vus arriver, auxquels même j'ai eu part, m'en ont détaché. Ce sont ces pointes qui m'ont fait manquer ma campagne de 1744; et c'est pour avoir mal assuré la position de leurs armées que les Français et les Espagnols ont enfin été réduits à abandonner l'Italie.

J'ai suivi pas à pas votre campagne de Flandre, et, sans que j'aie eu assez de présomption pour me fier à mon jugement, je crois que la critique la plus sévère ne peut y trouver prise.

Le grand art de la guerre est de prévenir tous les événements, et le grand art du général est d'avoir préparé d'avance toutes les ressources, pour n'être point embarrassé de son parti lorsque le moment décisif est venu. Et plus les troupes sont bonnes, bien disciplinées et bien composées, moins il y a d'art à les conduire; comme c'est à surmonter les difficultés que s'acquiert la gloire, il est sûr que celui qui en a le plus à vaincre, doit aussi avoir une plus grande part à l'honneur.

On fera toujours de Fabius un Annibal; mais je ne crois pas qu'un Annibal soit capable de suivre la conduite de Fabius.

Je vous félicite de tout mon cœur sur la belle campagne que vous venez de finir; je ne doute pas que les succès de votre campagne prochaine ne soient dignes des deux précédentes. Vous prévenez les événements avec trop de prudence pour que les suites ne doivent pas y répondre. Le chapitre des événements est vaste; mais la prévoyance et l'habileté peuvent corriger la fortune.

Je suis avec bien de l'estime votre affectionné ami

Federic.

Nach dem Abdruck in den Lettres et mémoires choisis parmi les papiers origipaux du maréchal de Saxe, Paris 1794, III, 240.

2362. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

[octobre 1746].

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite en date du 23 du septembre passé, et les réponses que vous avez faites aux insinuations du marquis d'Argenson, ont été parfaitement conformes à ma façon de penser. Vous devez remercier ce ministre des assurances du parfait concert avec lequel les ministres de France à Varsovie doivent agir avec mon ministre que j'y ai, et des autres confidences qu'il m'a fait faire par vous. Quant à la bonne intelligence que le marquis d'Argenson souhaite être remise entre moi et la cour de Dresde, vous devez lui insinuer que je me donnais actuellement toute la peine possible à cet égard-là, puisque je comprenais moi-même qu'il était de mon intérêt de

m'entendre avec ladite cour, et que je ne ménagerais ainsi ni argent ni soin pour renouer avec la Saxe; mais vous ajouterez que nonobstant de tout cela je ne pourrais pas encore me flatter d'y réussir. Quant aux intrigues de la cour de Dresde à la diète de Pologne qui va s'ouvrir, je veux bien vous dire que je n'en suis pas trop embarrassé, et ayant un parti bien fort en Pologne, j'ai lieu de me flatter que la Diète se tournera selon que je le trouverai à propos, sans que je donne des soupçons aux Saxons, et sans causer la moindre jalousie à mes autres voisins. D'ailleurs, jusqu'à présent, je n'ai pas lieu de craindre que la cour de Dresde réussisse dans ses vues.

Ce que je souhaite d'ailleurs, c'est ce que la France ait si peu à craindre des intrigues des Autrichiens et des Anglais que j'ai de celles des Saxons en Pologne; mais j'avoue franchement que, plus j'y pense, plus je suis frappé de ce que les Français ont abandonné les Génois, avec leur banque, leurs trésors et leurs autres ressources infinies, à la discrétion des Autrichiens, puisqu'on leur donne par là non seulement toute la campagne, mais leur fournit encore de quoi soutenir commodement toute la guerre.

Federic.

Nach dem Concept.

2363. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 6. October 1746.

Ew. Excellenz habe auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät melden sollen, wie Höchstdieselbe wollen, dass dem Herrn Grafen Podewils zu Wien, und wo es sonsten etwa nöthig sein möchte, von der Arretirung des von Ferber[1] einiges Avertissement gegeben werden sollte.

Nächstdem wollen Se. Königl. Majestät, dass dem Herrn von Chambrier nochmalen[2] geschrieben werden sollte, wie Höchstdieselbe eine Mariage zwischen dem Dauphin und einer Prinzessin des Königs von Polen so übel nicht fänden, indem dadurch letzterer von der grossen Intelligence mit dem russischen und wienerschen Hofe abgezogen, mithin dadurch Frankreich und durch solches der Partie Sr. Königl. Majestät zuwachsen würde, obgleich Höchstdieselbe wohl wüssten, dass nicht allemal die Mariages die Interessen derer Puissances lenketen; inzwischen der von Chambrier auf solchen Fuss mit dem Marquis d'Argenson sprechen sollte. An den Herrn von Klinggräffen nach Warschau sollte davon Nachricht gegeben und ihm committiret werden, den Graf Brühl darüber

[1] Früher preussischer Resident in Danzig; in der Nacht zum 4. October in Berlin festgenommen und demnächst vor einen aus dem Etatsminister von Cocceji, dem Geh. Justizrath Ulrich, dem Obergerichtsdirector von Jariges und den Oberauditeur von Pawlowsky zusammengesetzten Gerichtshof gestellt, der ihn wegen Hoch- und Landesverrath zum Tode verurtheilte. Am 22. October in Spandau enthauptet. — [2] In näherer Ausführung einer in einem Erlasse aus dem Ministerium vom 4. October enthaltenen kurzen Weisung. Die Anregung gab eine Aeusserung d'Argenson's gegen Chambrier (Bericht vom 23. Sept.).

adroitement zu sprechen und ihm zugleich zu sagen, wie er daraus sehen würde, dass Se. Königl. Majestät nicht so übel gegen des Königs Majestät disponiret wäre, als man bisher dorten wohl glauben mögen, weil Se. Königl. Majestät suchten, dem König von Polen Gefälligkeiten zu thun, ohne dass dieser es einmal wüsste. Auf gleichen Fuss möchten Ew. Excellenz mit dem Herrn von Bülow hieraus sprechen.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

2364. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VARSOVIE.

Klinggräffen berichtet, Warschau 28. September, dass er sich von einer Vermittelung Baierns behufs Gewinnung des sächsischen Hofes[1] nicht viel verspreche. „J'ai cru qu'il ne serait pas inutile d'en faire la proposition au comte de Brühl sans que Votre Majesté y soit aucunement comprise . . . Comme il a assez de confiance en moi, je pourrais dans nos entretiens — dans lesquels nous parlons souvent de la grande satisfaction qu'il y a de voir la bonne intelligence si bien rétablie entre les deux maisons — en remettant le même propos, y ajouter: que, n'étant occupé que de resserrer de plus en plus la bonne intelligence entre les deux maisons, je m'étais rappelé ce que Votre Majesté m'avait dit, en partant de Berlin, sur les assurances de la plus parfaite amitié que je devais donner à Sa Majesté Polonaise, me faisant entendre qu'Elle ne désespérait pas de Se lier de plus près avec ce Prince dans la suite, par quelque traité pour la sûreté réciproque des deux États, si Elle trouvait en lui les mêmes dispositions; qu'ainsi je priais le comte de Brühl, de lui à moi, de me dire s'il ne croyait pas convenir pour les intérêts communs que je rappelasse à Votre Majesté ce qu'Elle m'avait fait entendre en ce temps-là; que je supposais cependant que Sa Majesté Polonaise fût dans les mêmes dispositions; que je le priais de s'ouvrir envers moi et qu'il pourrait être assuré d'un secret inviolable."

Berlin, 7 octobre 1746.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 28 du septembre passé Je suis fort content de l'idée que vous me proposez touchant le dessein que j'ai de me raccrocher avec la Saxe jusqu'à faire avec elle un traité d'alliance défensive . . . Je crois que votre principal soin doit être d'ailleurs d'effacer de l'esprit de Brühl les mauvaises impressions que le manifeste que je fis publier du temps que j'entrais en guerre contre la Saxe,[2] lui a laissées. Pour cet effet donc, vous devez tâcher de glisser adroitement dans vos discours que les sentiments que les grands princes avaient dans un temps de guerre et d'inimitié, étaient bien différents de ceux qu'ils avaient, lorsque les affaires étaient rétablies; ainsi donc, que vous deviez tâcher à adoucir par toutes sortes de moyens l'effet que l'amour-propre doit avoir laissé encore à Brühl.

Quant à la déclaration que vous avez pris la résolution de faire, touchant les bruits qui ont couru en Pologne d'une invasion prochaine de mes troupes, j'en suis extrêmement content et l'approuve parfaitement, jusqu'à vous dire qu'on ne saurait agir avec plus d'habileté, de prudence et d'adresse, que vous

[1] Vergl. S. 188. — [2] Bd. IV, 223.

avez agi dans cette occasion-là, et que j'en suis très-satisfait; aussi continuerez-vous de faire si bien et si habilement vos affaires, et vous pourrez être persuadé alors que vous n'aurez pas obligé un ingrat, mais que je vous en tiendrai compte en temps et lieu. Au surplus, j'approuve le plan que vous vous êtes fait pour tourner la Diète selon mon intention, et me remets entièrement sur votre bonne conduite, dont je n'ai qu'à être fort satisfait jusqu'ici.

Federic.

Nach dem Concept.

2365. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 10 octobre 1746.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 1er de ce mois, et les détails que vous continuez à me mander m'ont fait bien du plaisir. Je pense de même que vous que tous ces arrangements que la cour de Vienne prend pour assembler des troupes sur les frontières de la Silésie, ne visent que pour se metttre en état de prendre des quartiers d'hiver dans l'Empire et surtout dans le Palatinat. Sur quoi je veux bien vous dire, quoique pour votre instruction seule, qu'il ne m'est jamais entré dans la pensée de me brouiller pour cela ouvertement avec les Autrichiens, parcequ'il y a d'autres moyens encore pour empêcher que la cour de Vienne ne puisse déroger aux libertés et prérogatives des princes de l'Empire.

Federic.

Nach dem Concept.

2366. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 10. October 1746.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Weil Ich nöthig finde, dass der russische Vicekanzler Graf von Woronzow durch den Secretarium Warendorff etwas umständlicher, wie sonsten andere, von denen Trames, so der arretirte Ferber mit denen russischen Ministris und Leuten gehabt, von Meinetwegen informiret werde, so ist Mein Wille, dass Ihr die beiden Euch bekannte infame Pièces,[1] so der Ferber unter Adminiculation einiger russischer Bediente, so ihm die Puncta dazu administriret, [verfasset], durch einen verschwiegenen und ganz zuverlässigen Secretarium oder Kanzlisten, welcher zuförderst aber mit einem Eide beleget werden muss, niemandem davon das geringste zu

[1] Unter Ferber's Papieren hatten sich die Concepte zweier Denkschriften über den preussischen Hof und Staat voller Beleidigungen und Verläumdungen gegen den König gefunden, die Ferber für den russischen Legationssecretär Oligew aufgesetzt hatte, um von diesem für die Zwecke des Grosskanzlers Bestushew nach Russland geschickt zu werden.

sagen oder zu communiciren, auf einen halbgebrochenen Bogen abschreiben lassen, bei jedem Articul aber, nach der von dem Ferber ad protocollum gethanen Aussage, dabei setzen sollet, welcher von denen russischen Bedienten, es treffe nun den Bestushew, Korff, Oligew oder Witting, die Materialia dazu suppeditiret habe.

Ihr sollet alsdann diese Abschriften dem p. Warendorffen, unter genommener Praecaution wegen des sicheren Ueberkommens, zusenden, und denselben zugleich dahin instruiren, dass er gedachte beide Abschriften dem Grafen von Woronzow communiciren, und diesem dabei repräsentiren soll, was vor gottloser Mittel und Wege man sich bedienet habe, um mich bei der russischen Kaiserin zu denigriren und verhasst zu machen, und um die Karten zwischen Mir und der Kaiserin zu brouilliren. An den Etatsminister von Cocceji habe Ich bereits befohlen, Euch gedachte Pièces sammt dem, was Ihr deshalb aus den Protocoles zu wissen nöthig habet, auf Eure Requisition zu communiciren, welchem Ihr alsdann, nach davon gemachtem Gebrauch, die Originalia wiederzuzustellen habet, um sie bei den Acten zu lassen. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung.

2367. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils antwortet, Berlin 10. October, auf das Cabinetsschreiben von demselben Tage: „Cette idée m'était déjà venue, et j'aurais pris la liberté de la communiquer à Votre Majesté, si je n'avais pas été combattu par la réflexion qu'une pareille communication, dont le comte de Woronzow sera même obligé de faire part à l'Impératrice et par ordre de celle-ci au comte de Bestushew, ferait peut-être plus de mal et de tort aux affaires et aux intentions de Votre Majesté que de bien, puisqu'on ne culbutera pas par là le crédit du comte de Bestushew, mais qu'on augmentera plutôt son animosité et sa rage contre Votre Majesté; outre que, si l'Impératrice elle-même n'a pas été informée de cette infâme manœuvre — ce qui pourrait pourtant bien être — Bestushew traitera le tout de calomnie et de prétextes inventés pour le perdre avec son frère, puisqu'on n'a rien pour l'en convaincre que la déposition d'un criminel, qui ne suffit pas seule en pareille occasion."

Potsdam, 11. October 1746.

Dieses ist recht gut, es wird aber mit einem kleinen Correctif leicht zu redressiren sein, wenn nämlich der p. Warendorff instruiret wird, dass er dem Grafen Woronzow alles nicht ministérialement, sondern nur ganz en confidence und lediglich aus besonderm in ihn gesetzten Vertrauen wiese und nur lesen liesse, was man hier deshalb decouvriret hätte. Wie denn der p. Warendorff deshalb mit aller Vorsichtigkeit und wohl instruiret werden muss.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2368. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 11 octobre 1746.

J'ai reçu à la fois les relations que vous m'avez faites en date du 27 et du 30 du septempre passé. Je suis bien satisfait d'apprendre que l'acte de garantie par l'Angleterre vient d'être expédié[1] et muni de tout ce qu'il faut, et, après que l'échange en sera fait contre mon acte d'acceptation, vous me l'enverrez par la première ordinaire.

Vous devez faire usage à présent auprès de milord Harrington de tout ce qui vous a été ordonné par rapport aux chicaneries de la cour de Vienne envers moi.

Au surplus, vous ne devez laisser passer aucune occassion convenable pour insinuer à milord Harrington qu'on ne saurait pas m'envoyer de la part de l'Angleterre un ministre qui me serait plus agréable que le sieur Villiers, et que celui-ci serait toujours le très bien venu à son retour à ma cour.

Federic.

Nach dem Concept.

2369. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils übersendet, Berlin 12. October, die Abschrift eines Briefes des pfälzischen Reichstagsgesandten von Mensshengen an den Baron Beckers, wonach der russische Gesandte Graf Keyserlingk in Betreff der Reichsgarantie des dresdner Friedens und ihrer Verzögerung durch den wiener Hof zu Mensshengen gesagt hat: „On se trompe à Vienne, si l'on y croit que nous les assisterons dans des cas pareils, nos traités ne s'étendent pas jusqu'à soutenir des iniquités, les articles 8 et 9 du traité de Dresde sont clairs, et l'interprétation que la réponse du 14 août en veut faire,[2] est forcée et fausse."

Potsdam, 13. October 1746.

Recht gut. Es ist Mir recht lieb, dass Keyserlingk so vortheilhaft von uns gesprochen hat. Wenn er herkömmt, kann man suchen, ihn noch mehr zu gewinnen. Es ist Mir lieb, dass Ich seine Art zu denken weiss; so kann man vielleicht noch etwas fruchtbarliches mit ihm ausrichten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2370. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 14 octobre 1746.

Mon cher Podewils. Vous n'ignorez pas de combien des choses le nommé Ferber a chargé le secrétaire d'ambassade anglaise, Laurens; quoique je sache fort bien que de pareilles accusations d'un criminel ne suffisent pas pour pouvoir dénoncer à sa cour un homme comme celui-ci, mon intention est cependant que vous en deviez écrire au sieur Andrié

[1] Vergl. S. 215 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 166 Anm. 3.

que, comme j'avais plusieurs raisons à n'être pas content de la personne du sieur Laurens, l'ayant trouvé impliqué dans différents trames qu'on avait intriguées contre moi, on me ferait un plaisir particulier, si l'on voulait bien rappeler ce Laurens de ma cour et m'envoyer un autre à sa place, à qui je pourrais avoir plus de confiance qu'à celui-ci. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2371. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 15 octobre 1746.

La relation que vous m'avez faite de 5 de ce mois, m'a été bien rendue. Vous jugez, selon moi, fort bien qu'il n'y a guère d'apparence que les mouvements que la cour de Vienne fait faire à ses troupes vers les frontières de la Silésie, aient pour objet de m'attaquer actuellement, et je suis encore porté à croire que tous ces mouvements ne se font que par un motif de crainte que je ne leur fasse quelque diversion, pendant qu'ils veulent mettre en exécution les grands desseins qu'ils méditent contre la France et contre le roi des Deux-Siciles. Vous ne manquerez cependant pas de veiller avec beaucoup d'attention sur toutes les démarches que la cour où vous êtes voudrait faire. Quant au post-scriptum de votre relation, vous faites fort bien d'aller doucement dans cette affaire et de tâcher d'enfiler de loin les gens dont vous voulez vous servir; je crois d'ailleurs que votre secrétaire d'ambassade vous pourra rendre là-dessus de bons services, pour engager peu à peu et avec du temps, par la troisième ou quatrième main, ceux dont on veut se servir, ce que je remets à votre prudence. Comme le comte de Kinsky vient de vous refuser les franchises ordinaires par rapport à quelques sortes de vins que vous faites apporter à Vienne, je viens de donner mes ordres pour qu'on traite de la même façon le ministre que la cour de Vienne va envoyer à ma cour, et qu'on en doive observer une réciprocité parfaite. Et comme ainsi cette innovation tombera à la charge du général Bernes, j'ai ordonné en même temps qu'on vous doive rembourser le surplus qu'on vous obligera de payer à Vienne, du produit de ce que le général Bernes sera obligé de payer à Berlin.

Nach dem Concept.

Federic.

2372. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 octobre 1746.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite en date du 4 de ce mois. J'avoue que le mauvais succès de l'élection du maréchal de la

Diète[1] m'a fort intrigué, et que je crains d'autres suites encore. Je fais cependant écrire en France pour faire des représentations telles que vous me les proposez, et il sera à voir quelles impressions elles feront sur les ministres de France.

Federic.

Nach dem Concept.

2373. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VARSOVIE.

Potsdam, 15 octobre 1746.

Après avoir vu tout ce que vous venez à me mander par la relation que vous m'avez faite en date du 5 de ce mois, je veux bien vous dire que je n'emploierai pas de l'argent pour faire des distributions à cette Diète-ci, puisqu'il ne serait que jeté. Si les cours de Pétersbourg et de Dresde veulent agir avec force, l'argent que j'emploierais serait perdu; mais si ces deux cours-là ne veulent point agir avec force, il n'en sera rien de tous leurs desseins, et la Diète se dissoudra d'elle-même. Quant aux assurances que vous devez donner aux Polonais de mon amitié, mon intention est qu'aussi souvent que vous les en assurerez, vous ne le deviez faire qu'en paroles vagues et générales, mais que vous deviez bien vous garder de leur en promettre quelque chose de positif. Vous devez au surplus tâcher de bien approfondir si la cour de Dresde a actuellement accédé au traité que les cours de Vienne et de Pétersbourg ont nouvellement conclu entre eux, et de m'en faire votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

2374. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 15 octobre 1746.

Mon cher Podewils. En vous renvoyant ci-clos le billet que le marquis de Valory vous a écrit sur le sujet dont vous m'avez fait votre rapport en date du 13 de ce mois, je vous dirai que vous devez répondre au marquis de Valory que, si j'étais en terme d'une bonne amitié avec les Anglais, je pourrais employer sans difficultés mes bons offices à la cour de Londres en faveur des officiers écossais dans le service de France, prisonniers en Angleterre, mais que l'amitié et la bonne intelligence où je vivais avec la France, aliénait tellement les Anglais de moi que l'on se trompait fort, si l'on croyait en France que mes représentations à cet égard seraient de quelque effet; que d'ailleurs je ne saurais imaginer le moindre prétexte qui me mît à même de pouvoir me mêler de cette affaire; qu'on n'avait qu'à se souvenir

[1] Der Candidat der Partei der Mützen, Baron von Ungern, war mit einer Mehrheit von 20 Stimmen gegen den Grafen Tessin gewählt worden. Vergl. S. 119. 138.

des suites fâcheuses que la lettre de l'ambassadeur hollandais van Hoey [1] avait causées, et de considérer alors si mon intercession serait d'un meilleur succès et si je n'avais pas toute la raison du monde de ne pas m'embarquer dans une affaire dont je savais d'avance qu'elle n'aboutirait absolument à autre chose sinon qu'à me commettre avec les Anglais. C'est ce que je ne trouvais pas de ma convenance dans les circonstances où je me trouve actuellement. Vous devez insinuer tout cela au marquis de Valory dans les termes les plus doux et les plus polis que vous saurez imaginer. Au reste, vous devez lui faire de ma part un compliment convenable sur tous les services distingués que l'ambassadeur de France en Suède, le marquis de Lanmary, a bien voulu rendre, par ordre de sa cour, au Prince-Successeur, et vous y ajouterez quelque compliment sur le sujet du marquis de Lanmary. Sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

2375. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Mardefeld berichtet, Petersburg 1. October, Bestushew habe dem schwedischen Gesandten Barck eine Note zugestellt, welche für die russischen Galeeren die Erlaubniss fordert, im Falle eines Sturms „oder wegen anderer Begebenheiten" in den Hafen von Helsingfors einzulaufen. „Ce qui prouve que l'on médite quelque dangereuse entreprise et qu'on veut appuyer le parti russien à Stockholm par la force et le mettre en état de se servir de menaces . . . Barck a plié devant Bestushew . . . il est garçon d'esprit et de mérite, mais trop attaché au parti contraire à la jeune cour de Suède, et par une suite naturelle dévoué au premier ministre de Russie."

Potsdam, 16. October 1746.

Der König befiehlt, dass dem Grafen Finckenstein alles was Mardefeld „wegen der detestablen Absichten des Grafen Bestushew gegen Schweden gemeldet hat, als auch was mit dem Grafen Barck passiret ist und was sonsten der Herr von Mardefeld wegen der Gesinnung des letzteren berichtet hat, ganz ausführlich en chiffres communiciret werden soll, um seine Mesures deshalb zu nehmen."

Da der Hof zu Wien „aus leicht zu erachtenden Ursachen nicht angestanden, die dem Herrn Grafen von Podewils zu Wien ehedem gegebene schriftliche Antwort [2] drucken zu lassen," so befiehlt der König, „dass das von gedachtem Herrn Grafen von Podewils auf gedachte Antwort dem wienerschen Ministerio zugestellte Promemoria [3] der Länge nach und von Wort zu Wort in den französischen sowohl als teutschen Zeitungen ebenmässig gedrucket und public gemachet werden soll." Andrié in London soll über alle Differenzen mit dem wiener Hofe auf das eingehendste instruirt werden, zumal über die Angelegenheit des Grafen Henckel.

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

---

[1] Vergl. S. 196. — [2] Vergl. S. 166 Anm. 1. — [3] Vergl. ebend. Anm. 2.

2376. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 17 octobre 1746.

J'ai reçu votre relation du 8 de ce mois. Lorsque je combine le date que vous me marquez de l'ordre qui a été envoyé de la part de la cour de Vienne au palatin de Hongrie pour tenir les régiments prêts à marcher sur les frontières de la Silésie, avec celui où j'ai donné mes ordres à quelques régiments pour changer de garnisons, ils sont à peu près du même temps, ainsi que, si cette combinaison des dates peut éclaircir les soupçons, je suis confirmé dans mon opinion que cette démarche de la cour où vous êtes n'a actuellement eu pour objet que de couvrir ses frontières. Je conviens de tout ce que vous dites à l'égard de la correspondance de Henckel, mais quoique nous ayons intercepté plusieurs lettres, qui ont été même envoyées par des exprès, nous n'avons pu attraper d'autres, jusques ici, sinon qui ne contiennent que des affaires domestiques.

Les mal intentionnés que vous me nommez me sont fort connus, et ce fut la raison pourquoi je fis reléguer au milieu de la dernière guerre de Silésie le comte Almesloë, avec d'autres chanoines encore de sa trempe, hors de la Silésie et à Magdebourg, où ils ont été obligés de séjourner jusqu'à ce que la paix de Dresde fût faite. Cependant, j'aimerai fort d'avoir entre mes mains le certificat que ce comte d'Almesloë a signé en faveur du nommé Streseler,[1] et d'autres documents encore des mal intentionnés que vous pourriez vous procurer, lesquels je ferai garder soigneusement jusqu'à ce que les conjonctures pourraient m'obliger à m'assurer de ces gens-là et les convaincre alors par ces documents de leur perfidie. Au reste, par les dernières dépêches que j'ai eues de l'Angleterre, j'ai appris que l'acte de garantie d'Angleterre doit être expédié, ainsi que j'espère de l'avoir par la première poste ordinaire qui arrivera ici, après quoi je vous le ferai communiquer d'abord. Au surplus, milord Harrington m'a fait assurer qu'il irait expédier des ordres au sieur Robinson pour rectifier la cour de Vienne de son interprétation erronée de l'article 9 du traité de Dresde,[2] comme aussi pour l'engager à satisfaire à ses engagements envers moi et en général à en agir avec moi comme avec une puissance avec laquelle elle se trouvait heureusement en paix.

Feedric.

Nach dem Concept.

---

[1] Der Graf Almesloë hatte demselben nach Graf Podewils' Berichte im August 1746 bestätigt, dass er während des Krieges dem Hause Oesterreich in Breslau sehr gute Dienste geleistet habe und sich wiederholt mit Lebensgefahr in das österreichische Lager begeben habe. — [2] Vergl. S. 166 Anm. 3.

2377. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 17 octobre 1746.

La relation que vous m'avez faite en date du 7 de ce mois, m'a été rendue. Puisque vous me mandiez par votre relation antérieure que l'acte de garantie était expédié et prêt à être échangé, comme aussi que vous seriez en état de me l'envoyer à l'ordinaire qui viendrait, j'ai été surpris de voir à présent qu'il y a eu un nouvel accrochement par l'absence du Chancelier,[1] et je ne saurais pas vous cacher que tous ces délais et tous ces incidents commencent à me devenir suspects, et que je crains que, quand on devra parvenir à faire l'échange de cet acte, il n'y ait encore des incidents qui empêcheront de nouveau la conclusion de l'affaire, jusqu'à ce qu'on voie plus clairement sur de certains événements; ainsi donc, que vous deviez être bien sur vos gardes et ne pas vous laisser amuser, ce que je ne vous dis pourtant que pour votre direction seule.

D'ailleurs, comme je ne doute pas que le sieur de Villiers ne soit arrivé à cette heure à Londres, je veux que, sans donner la moindre apparence comme si vous le guettiez, vous devez l'observer secrètement et tâcher sous main d'apprendre comment il s'exprimera sur mon sujet, et ce qu'il pourra dire au ministère anglais à l'égard de mes affaires.

Comme mes ministres du département les affaires étrangères vous ont assez amplement instruit sur l'affaire de Henckel et sur les plaintes mal fondées comme si je contrariais la cour de Vienne en tout et partout à la Diète de l'Empire,[2] je m'y réfère, et j'espère que vous en ferez un bon usage; mais la grande affaire que j'attends présentement de vous, c'est de faire l'échange de l'acte de garantie, et que vous me l'envoyiez alors.

Federic.

Nach dem Concept.

2378. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 17. October 1746.

Der König befiehlt Warendorff in Petersburg von den Meldungen der Gesandten in Warschau und Stockholm über die Umtriebe des dresdner Hofes und der russischen und österreichischen Diplomatie in Kenntniss zu setzen. „Dabei gedachter Warendorff instruiret werden sollte, mit dem Grafen von Woronzow en confidence daraus zu sprechen und dessen Sentiments darüber zu approfondiren, auch demselben, wo es sich thun lässt, convenablement zu insinuiren, wie sehr es dem wahren Interesse von Russland zuwider sei, wann man denen jetzigen Absichten des dresdenschen Hofes auf Polen favorisiren und solche durchsetzen helfen wollte, da alsdann mit der Zeit und bei geänderten Umständen

[1] Lord Hardwicke. — [2] Vergl. Nr. 2375.

Russland selbst, der Oesterreicher nicht einmal zu gedenken, sich einen sehr gefährlichen Nachbar an Polen durch die darin geänderte Regierungsform zu Wege gebracht haben und solches nie zu redressiren im Stande sein würde."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2379. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 18 octobre 1746.

Comme j'ai vu, par la relation que vous m'avez faite en date du 7 de ce mois, que le marquis d'Argenson vous a assuré qu'il avait pris des mesures tout récemment pour faire remettre de nouveaux fonds au comte de Lanmary, j'en suis bien aise, et ma volonté est que vous deviez lui faire de ma part un compliment poli et convenable là-dessus, en lui insinuant que cette dépense serait d'autant mieux faite à propos qu'il était avéré à présent que le ministre russien, le grand-chancelier Bestushew, couvait des desseins fort pernicieux contre la Suède et tâchait à la détacher, bongré malgré d'elle, de la France.

Nach dem Concept.

Federic.

2380. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 octobre 1746.

Comme le baron de Mardefeld sera actuellement parti de Pétersbourg, vous devez présentement continuer à suivre avec toute la dextérité possible les affaires qu'il a traitées, et à m'en faire chaque jour de poste votre rapport. Vous devez surtout ne pas perdre de vue le comte de Woronzow, pour observer de quelle manière il cheminera, et s'il pourra renverser son adversaire, ou si celui-ci s'est trop ancré pour que l'autre ne pourra pas frapper son coup. Vous devez d'ailleurs être fort attentif sur toutes les manigances du Chancelier et sur les desseins qu'il peut couver tant au préjudice de la jeune cour en Suède que par rapport aux pernicieux desseins qu'il peut avoir, de concert avec la cour de Saxe, contre la constitution présente de la république de Pologne. J'ai ordonné à mes ministres du département des affaires étrangères de vous expliquer amplement mes intentions là-dessus, que vous ne manquerez pas d'exécuter avec toute la dextérité et l'habileté dont vous serez capable, pour me convaincre par là de votre zèle et de votre savoir-faire, que je saurais reconnaître vers vous.

Federic.

Nach dem Concept.

2381. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VARSOVIE.

Potsdam, 18 octobre 1746.

La relation que vous m'avez faite le 8 de ce mois, m'est bien parvenue. Je suis content des arrangements que vous avez pris pour remplir, comme vous dites, les deux objets principaux, et autant que je le comprends, il me semble que la dépense que le ministre de France a faite pour gagner un parti que vous me nommez, ait été fort de saison. Je ne manquerai pas de faire témoigner à sa cour la satisfaction que j'ai eue jusqu'ici de ses soins et de son bon comportement. Je commence à craindre que les affaires de Pologne, ne deviennent fort sérieuses par tout ce que le comte de Brühl trame avec les ministres russiens et autrichiens; aussi tâcherez-vous, s'il est possible, d'approfondir ce mystère d'iniquité. Cependant je ne saurais encore me résoudre à employer des sommes d'argent pour la Diète présente, par les raisons que je vous ai déjà mandées, savoir que, si les cours de Pétersbourg et de Dresde sont d'accord d'agir de force ouverte, alors mon argent serait jeté; mais si ce n'est pas avec force que la cour de Russie veut agir, il s'ensuivra alors que la Diète sera infructueuse.

Federic.

Nach dem Concept.

2382. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VARSOVIE.

Potsdam, 22 octobre 1746.

J'ai bien reçu votre relation du 12 de ce mois et approuve parfaitement le système que vous vous êtes prescrit, qui est tel qu'on ne le saurait mieux imaginer, dans les circonstances présentes, pour faire mes affaires pendant cette Diète en Pologne. Mais je ne saurais pas encore gagner sur moi de vous faire des remises en argent pour en distribuer à cette Diète-ci, puisque je continue à être du sentiment que je vous ai déjà marqué, savoir que, s'il y a un parfait concert entre les cours de Russie et de Saxe de vouloir faire réussir à tout prix les desseins de cette dernière, je n'y saurais remédier tout seul dans le temps où nous sommes, et tout mon argent que j'aurais en attendant employé à faire des distributions, serait jeté comme dans l'eau. Mais si les deux cours susdites ne veulent ni ne peuvent soutenir de force le concert pris entre eux, tous leurs desseins n'aboutiront à rien, et la Diète s'écoulera, sans que j'aie besoin de dépenser du mien, l'argent que la France y a destiné étant assez suffisant alors. D'ailleurs, si, la Diète finie, la cour de Saxe veut former une confédération, vous dites vous-même qu'on ne l'en saura empêcher, mais il est indubitable qu'en même temps le parti contraire en Pologne en formera une autre, sans que j'aurai besoin de m'y mêler, et reste à savoir encore d'où la cour

de Saxe et même de Russie trouveront des ressources assez suffisantes pour soutenir la gageure.

Sur ce qui est des Czartoryski et des Poniatowski, j'avoue que je ne suis pas assez instruit des affaires de Pologne pour savoir juger d'où il pourrait venir à ces deux familles un acharnement si opiniâtre, comme vous le marquez, à mon égard; je suis plutôt d'opinion que c'est l'esprit de vengeance du comte de Brühl qui anime ces deux familles, afin de par là, s'il est possible, m'envoyer un jour au corps les Russes, les Autrichiens et les Polonais.

Federic.

Nach dem Concept.

2383. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 22. October 1746.

Eichel übersendet auf Befehl des Königs das Original der aus London eingetroffenen englischen Garantieacte für Schlesien und Glatz.[1] „Des Königs Majestät haben dem Herrn Andrié zu antworten befohlen, dass Sie über den richtigen Empfang dieser Acte ganz froh wären, und dass derselbe dem Mylord Harrington in Höchstderoselben Namen ein sehr verbindliches Compliment machen und vor alles, so er zur Berichtigung dieser Sache contribuiret, besonders danken, nicht weniger denselben vor die versprochene Expeditiones nach Wien, um dortigen Hof wegen der Reichsgarantie in die rechten Wege einzuleiten, Sr. Königl. Majestät Erkenntlichkeit versichern soll." An Graf Podewils in Wien und an Warendorff in Petersburg soll von der Acte Mittheilung geschehen. „Ausserdem noch geben Se. Königl. Majestät Ew. Excellenz Einsicht anheim, ob es nicht gut sein würde, die Garantieacte drucken zu lassen, um im Reiche damit Parade zu machen."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2384. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE SAXE AU CAMP DE BRUXELLES.

[Potsdam, 23 octobre 1746].

Monsieur le Maréchal. J'ai reçu la relation de votre dernière victoire[2] avec tout le plaisir que donne l'impatience et l'empressement. Vous détaillez vos actions comme vous les exécutez, et c'est tout dit. On ne peut rien ajouter à la prudence des démarches par lesquelles vous avez su préparer un événement aussi glorieux; il est aisé de comprendre que, sans les inconvénients qu'il était impossible de prévoir et de prévenir, votre projet aurait eu un succès absolument complet et tel

[1] D. d. 19./30. September. Die preussische Acceptationsurkunde ist vom 13. October n. St. — [2] Schlacht bei Rocoux, 11. October.

que le méritait la justesse de vos arrangements. Vous ne devez pas douter que je n'y donne l'approbation la plus décidée. J'y ajoute de nouveaux compliments et tous les témoignages que vous pouvez attendre de mon admiration. Je vous prie d'être persuadé que tout ce qui vous touche, m'occupe sincèrement, et que je suis avec toute l'estime possible, Monsieur le Maréchal, votre affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt die Antwort, Brüssel 3. Nov. 1746.

2385. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

[Potsdam, 24 octobre 1746].

J'ai reçu votre relation du 15 de ce mois. Il y paraît que vous ajoutiez foi aux avis qui vous sont venus que la paix particulière entre la cour de Madrid et celles de Londres et de Vienne était autant que conclue. A cela, je vous dirai que ces avis-là ont été controuvés, et qu'il y a aujourd'hui fort peu ou point d'espérance de faire une paix particulière avec l'Espagne. Je serais bien curieux de savoir ce que ces voyages mystérieux du général Wallis[1] veulent dire, mais quel qu'en puisse être le dessein, ce sera toujours fort peu de choses et en tout cas quelques arrangements pour me défendre l'entrée dans leur pays, en cas que l'envie me prît de leur faire quelque diversion. Mais comme la cour de Vienne n'a rien à craindre là-dessus de ma part, je ne la crains non plus à mon tour, puisque j'ai actuellement en mains l'acte de garantie de la Grande-Bretagne sur toutes mes possessions en Silésie.

Quant à la correspondance de Henckel et d'autres mal intentionnés, on a pris toutes les mesures imaginables pour en pouvoir découvrir quelque chose, mais jusqu'ici on a perdu ses peines, et toutes les lettres qu'on a attrapées ou interceptées, n'ont roulé sur d'autres choses que sur des affaires domestiques ou sur des procès.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt die Antwort, Wien 5. Nov. 1746.

2386. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A STOCKHOLM.

Potsdam, 24 octobre 1746.

Vous m'avertissez, par la depêche que vous m'avez faite le 7 de ce mois, que ma sœur, la Princesse Royale, me fait marquer par vous qu'elle se verrait obligée de m'écrire dorénavant avec moins de liberté que par le passé, puisqu'elle était avertie de bonne part que ses lettres ne passeront plus en sûreté, après l'élection du comité secret, et que

[1] Von Wien nach Böhmen.

Son Altesse Royale s'en rapporterait pour les affaires de conséquence aux rapports que vous me ferez, et que la même raison vous obligerait de chiffrer plus souvent que vous ne l'avez fait par le passé. Je saurai m'y régler; mais comme vous me marquez, par la relation que vous m'avez faite en date du 11 de ce mois, que l'élection du comité secret s'est tournée beaucoup au delà de ce que vous en avez pu espérer, je ne saurais pas concilier cela avec l'avis que la Princesse Royale ma sœur m'a fait donner comme ci-dessus, et il m'y paraît être un contradictoire; c'est pour quoi vous devez m'expliquer cet énigme.

Au surplus, puisque vos amis du comité secret sont de l'opinion que la négociation de l'alliance défensive pourrait être bien facilitée, si je donnais les mains à la proportion de 6,000 contre 9,000 hommes, et que je ne voulusse pas insister sur 1,000 hommes de plus, je veux bien, en tout cas, m'y prêter, sur quoi mon ministère des affaires étrangères vous expliquera plus amplement encore mes intentions.

Federic.

Nach dem Concept.

2387. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke erbitten, Berlin 24. October, die endgültigen Entscheidungen für die Allianzverhandlung mit Schweden:

1° „Si le comte de Finckenstein doit insister inébranlablement que le contingent auxiliaire soit fixé à 7,000 hommes de la part de la Suède, comme Votre Majesté l'a demandé ci-devant, contre 9,000 de celle de Votre Majesté, ou s'il lui est permis de s'en relâcher, à l'extrémité, et donner les mains à la proportion de 6,000 contre 9,000, ainsi que les Suédois le proposent.

Bon.

2° Si Votre Majesté consent de laisser dans le traité une porte ouverte à l'accession de la France, à la faveur de laquelle la Suède puisse ménager un traité de subsides avec cette couronne, en y insérant en termes généraux que d'autres puissances pourraient accéder au traité d'alliance, du consentement commun des parties contractantes.

Bon.

3° Si Votre Majesté entend autoriser le comte de Finckenstein de procéder à la conclusion sans demander ni attendre des ordres ultérieurs, quelque événement qui pût arriver, ou si on doit l'avertir d'aller bride en main et de ne pas précipiter la signature au cas que la crise

La Russie ne rompra pas avec la Suède.

Federic.

présente en Suède tournât de façon qu'il y eût apparence de rupture entre cette couronne et la Russie."

Tout ceci est une alliance de parade, dont ni moi ni les Suédois ne tireront avantage.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 25. Oct.) am Rande des Berichts.

2388. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.[1]

Potsdam, 28 octobre 1746.

Monsieur mon Frère. Le maréchal de Saxe justifie le choix que Votre Majesté a fait de sa personne pour commander Ses armées; ses entreprises ont été couronnées des plus brillants succès. Si le roi d'Espagne se connaissait si bien en hommes que Votre Majesté, les espérances de l'infant Philippe n'auraient pas été perdues. J'admire les exploits du règne de Votre Majesté: chaque année a été signalée par de grands événements et par les mesures que Sa prudence Lui fait prendre d'avance. Elle peut Se promettre des suites toujours heureuses et des enchaînements de triomphes et de prospérités. Je souhaite pour l'avantage de l'Europe et encore plus pour celui de l'humanité qu'une paix stable et durable soit le fruit de Ses victoires, et qu'Elle mêle quelques branches d'olivier aux lauriers qui ombragent Son front.

Je prends part à tous les avantages de Votre Majesté, Sa personne m'est toujours chère, comme Son nom sera grand dans tous les siècles: ce sont les sentiments que je ne quitterai qu'avec ma vie. C'est ce que je prie Votre Majesté de croire, étant, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2389. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VARSOVIE.

Klinggräffen berichtet, Warschau 19. October: „Ayant demandé au comte de Brühl l'heure pour le voir chez lui, dimanche passé (16 octobre), il m'appointa pour les six heures; mais au lieu de le trouver seul, il était dans son cabinet avec le père Guarini et le sieur Saul . . . Comme je sais que ces deux témoins seraient également informés, la minute après, de ce que je lui aurais dit, je ne balançai pas d'ouvrir cette conférence précisément dans le sens que je l'ai marqué

Potsdam, 28 octobre 1746.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 19 de ce mois. Elle m'a extrêmement surpris, par la façon fort malentendue dont vous vous êtes pris pour exécuter mes intentions touchant le dessein que j'avais de me raccrocher avec la Saxe. J'en suis d'autant moins content que les ordres que je vous

[1] Antwort auf einen eigenhändigen Brief Ludwigs XV. vom 14. October mit der Anzeige von dem Siege bei Rocoux.

et que Votre Majesté l'a gracieusement approuvé[1] . . . Le comte de Brühl me dit en réponse que le Roi son maître serait charmé d'apprendre la continuation de l'amitié de Votre Majesté . . . qu'à l'égard du traité d'alliance défensive, il en rendrait compte au Roi et qu'il me communiquerait la réponse."

avais donnés à ce sujet, n'étaient nullement que vous en deviez faire une proposition en forme, mais que vous deviez seulement tâter adroitement, et d'une manière qui ne m'y comprenait pas, le comte de Brühl, et tâcher, s'il était possible, à me le gagner préalablement par les moyens que je vous avais indiqués, avant que de passer outre; aussi m'a-t-il paru, par la relation que vous m'avez faite le 7 de ce mois, que vous étiez bien entré dans mon sens. Mais comme je viens de voir présentement que vous vous êtes expliqué tout rondement avec lui, en présence de témoins, sur une affaire où il est moralement impossible de réussir, si ce ministre n'y est préalablement gagné pour moi, il faut que je vous dise que vous ne vous êtes pas pris cette fois-ci avec votre prudence et adresse ordinaire, et en conséquence de cela je n'ai point été surpris de voir que, quoique vous ayez vu depuis ce travers tous les jours le comte de Brühl, vous n'en ayez rien entendu; aussi suis-je persuadé que vous n'en entendrez rien; ainsi que la meilleure chose que vous sauriez faire à présent, sera de laisser tomber cette affaire et de la regarder comme échouée. Quand vous me dites qu'il suffira qu'à la signature d'un traité je pourrais faire audit ministre quelque libéralité distinguée qui coûterait beaucoup moins que ce que je lui avais d'ailleurs destiné, vous n'avez pas bien compris mon intention à cet égard-là. Si je fais quelque libéralité au comte de Brühl après la signature d'un traité, je ne fais que ce qui est dans l'ordre et ce qu'un ministre n'envisage autrement que comme un droit qui lui est dû selon la coutume; au lieu que mon intention a été de lui faire quelque présent considérable, afin de le lier par là et de me l'attacher bien fort; ce que vous auriez dû comprendre et tâcher d'y travailler en conséquence, soit que vous lui auriez fait vous-même la proposition bien adroitement, ou que vous l'auriez fait faire par quelque tiers, soit ami ou amie, qui a sa confiance.

Quant aux affaires de la Diète, je vous ai déjà expliqué toutes les raisons que j'ai pour me tenir coi sur les affaires de Pologne et pour regarder tranquillement tout ce qui en pourra résulter; aussi ne devez-vous point vous attendre à quelque remise extraordinaire en argent, qui d'une façon ou d'autre n'aboutirait à rien.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 204.

2390. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 octobre 1746.

J'ai reçu votre relation en date du 18 de ce mois. Comme je vous ai fait déjà amplement instruire par mes ministres du département des affaires étrangères sur mes intentions concernant la conclusion de mon alliance avec la Suède, je veux pourtant bien vous récapituler les points principaux auxquels vous devez avoir toute l'attention imaginable, savoir que, quoique je ne sois point du tout contraire qu'on laisse dans le traité de notre alliance une porte ouverte à la France pour y pouvoir accéder, quand cela paraîtra convenable, il faut cependant absolument que cela soit stipulé en des termes fort généraux et sans qu'on y fasse une mention particulière de la France. Si l'on voulait faire autrement, je risquerais de m'en attirer des affaires et de brouiller mon système d'à présent, ce qui ne me convient point, surtout dans la présente crise des affaires. Il faut d'ailleurs que le traité soit couché avec tout le ménagement possible à l'égard de la Russie, pour éviter toute sorte d'embarras.

Au surplus, quelque sottise que l'ambassadeur de Russie, Korff, commette durant la Diète, je veux cependant que vous conserviez tout le ménagement imaginable avec lui. Quant à Lubras,[1] je vous le garantis pour l'homme le plus double et le plus traître qui vit au monde, et qui vous trompera, lorsque vous vous y fiez; j'ai appris à le connaître du temps qu'il fut à Potsdam,[2] et cela en quelque façon à mes dépens, malgré la circonspection dont j'usais à son égard. Vous me dites de faire presser la cour de France pour qu'elle s'explique promptement sur la quantité des subsides qu'elle destine à la Suède; je ferai ce que je pourrai, mais l'affaire n'est pas si aisée qu'on paraît le croire, par plusieurs raisons, que je ne saurais expliquer présentement.

Nach dem Concept.

Federic.

2391. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 30 octobre 1746.

Mon cher Podewils. Comme le général Bernes vient d'arriver à Berlin, et que vous me demandez encore mes ordres comment vous devez vous conduire avec lui, je vous dirai que vous devez vous régler exactement à tout ce que je vous ai dit moi-même là-dessus, et en conséquence de cela ne lui point rendre la visite qu'il vous aura faite.

[1] Der Vorgänger Korff's, der jetzt nach Russland zurückging. „Ce ministre désapprouve absolument la façon d'agir de son successeur", berichtet Finckenstein, „il a dit à plusieurs personnes qu'il dirait la vérité à son retour et qu'il se servirait de tout son crédit pour faire connaître à sa souveraine bien des particularités qu'on lui avait cachées." — [2] Vergl. Bd. III, 200.

Je vous donne d'ailleurs pour un principe constant à observer avec ce ministre, tant lorsqu'il aura sa première audience qu'en toutes les autres occurrences, qu'on doit faire à ce ministre les mêmes honneurs et les mêmes distinctions qu'on a faits à votre neveu à Vienne, et observer scrupuleusement de ne faire ni plus ni moins à cet égard-là. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2392. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 31 octobre 1746.

La relation que vous m'avez faite le 21 de ce mois, m'a été rendue. Je ne doute presque pas que l'intention de la cour de France ne soit de me mettre encore une fois en jeu, soit directement soit indirectement; mais vous êtes assez instruit de ma façon de penser là-dessus, pour savoir à quoi vous en tenir; aussi avez-vous parfaitement bien répondu à ce quelqu'un dont vous faites mention dans votre relation, et qui apparemment vous a été détaché de la part du ministre.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

2393. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Warendorff berichtet, Petersburg 15. October, Woronzow sei zur Zeit auf dem Lande: „J'irai le voir, aussitôt qu'il sera de retour, et je l'avertirai de ce que je viens d'apprendre, savoir que l'Impératrice, le soir même qu'elle est revenue dernièrement de Czarsko-Selo, a fait appeler un courrier de cabinet . . . auquel elle a remis des dépêches de la dernière importance pour les porter à Vienne . . . Il est à remarquer que cette grande princesse a été seule avec le conseiller privé Tscherkassow, en expédiant ce courrier. On présume pourtant que le Grand-Chancelier en ait eu connaissance. Peut-être que celui-ci, de concert avec les ministres des puissances alliées contre la France qui sont ici, a engagé sa souveraine d'envoyer ce courrier à Vienne, pour dissuader l'Impératrice-Reine, en lui promettant du secours de ce côté-ci, de donner les mains à un accommodement avec Sa Majesté Très Chrétienne, après les grands avan-

Potsdam, 31 octobre 1746.

J'ai reçu votre relation du 15 de ce mois. Vous faites fort bien d'avertir le comte de Woronzow de tout ce que vous venez d'apprendre, surtout dans une affaire de telle importance comme celle dont vous faites mention; mais il me paraît étrange et fort curieux que ce comte, quoiqu'il soit fort bien dans l'esprit de sa souveraine et qu'elle lui fasse toutes sortes de distinctions, ne soit cependant point demandé pour donner son avis dans des affaires d'importance, ainsi qu'il paraît presque qu'il n'ait guère d'influence dans les affaires et qu'il ignore même ce qui s'y passe: paradoxe, sur lequel j'attends

[1] Der Emissär hatte Chambrier gesagt: „Nous ne sortirons jamais d'affaire, si le roi de Prusse ne nous aide pas."

tages remportés en Italie par les Autrichiens, lesdits ministres se flattant que les conférences qu'on va entamer à Breda iront à vau-l'eau."

Nach dem Concept.

votre explication. Au reste, vous tâcherez au possible de pénétrer de quoi il s'est agi dans les dépêches qu'un courrier a apportées à Vienne.

Federic.

2394. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 31 octobre 1746.

J'ai reçu votre relation en date du 22 de ce mois. Quoique j'aie présentement en main la garantie solennelle de l'Angleterre sur mes possessions en Silésie, qui me rassure assez dans les circonstances présentes, vous faites cependant fort bien de continuer à veiller de fort près à toutes les démarches de la cour où vous êtes. Le tour que vous vous êtes avisé de prendre avec le sieur Robinson pour vous acquérir sa confiance, est des mieux imaginés et a toute mon approbation; je crois d'ailleurs que vous feriez encore mieux vos affaires avec lui, si vous lui faites accroire que vous vous laisseriez diriger par ses avis, ce qui vous fera apprendre bien des choses que sans cela vous n'auriez pas apprises.

On vient à me mander de Pétersbourg qu'on a envoyé depuis peu un courrier de cabinet, nommé Meyer, à Vienne, avec des dépêches qui doivent être de la dernière importance, tant par le secret avec lequel on a fait partir ce courrier, que par la diligence qu'on lui a enjoint de faire, jusque là qu'on lui doit avoir promis une récompense considérable, s'il hâtait son retour. Comme vous serez peut-être en état de démêler à Vienne de quoi il s'agit dans ces dépêches, vous devez prêter toute votre attention et savoir-faire afin de pénétrer le sujet de cet envoi et quel peut être le contenu de ces dépêches, de quoi vous ne laisserez pas de m'avertir alors.

Federic.

Nach dem Concept.

2395. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 2 novembre 1746.

Mon cher Podewils. Vous me mandez que le général Bernes ne parlera ni n'entrera dans les affaires qu'après qu'il sera entré en activité de son ministère. A cela, je vous réponds que je n'ai nulle curiosité de savoir en quoi peut consister ce qu'il m'aura à dire, puisque j'ai tout lieu de présumer qu'il n'y en aura aucune qui ne me sera que très désagréable. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Dites-lui, s'il vous le demande, que vous croyez qu'il aura son audience à mon arrivée à Berlin; et le jour avant que j'y viendrai, vous lui direz que des affaires m'empêchent de le voir et qu'il faudra différer son audience.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

2396. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 3 novembre 1746.

Mon cher Podewils. J'apprends que le baron de Spon[1] vient d'arriver à Berlin. Si c'est dans l'intention de s'y établir tout-à-fait, j'en suis bien aise, mais s'il n'a d'autre dessein que d'y séjourner quelque temps pour ramasser de l'argent par le jeu, je n'en serai nullement content; ce que vous lui devez insinuer convenablement. Sur ce, je prie Dieu etc.

Je serai mercredi[2] à Berlin, et vous trouverez un prétexte pour me dispenser de l'audience de Bernes; dites que j'ai trop d'affaires et que ce sera pour une autre fois.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

2397. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 novembre 1746.

Votre relation en date du 18 d'octobre passé m'est bien parvenue. Je suis très content de tout ce que vous me marquez au sujet du Vice-Chancelier; aussi ne perdrez-vous aucune occasion qui se présentera à vous, pour le flatter au possible, quoique sans trop d'affectation. Ce qui m'importe le plus, c'est que je souhaiterais qu'il ne tarderait pas trop à mettre la main à l'ouvrage qu'il médite, et qu'il en fasse une bonne fin. Car nous autres ici sommes tous du sentiment qu'il n'y a pas moyen que les deux Chanceliers se puissent conserver ensemble, et que l'un culbutera donc l'autre dès qu'il pourra. Il m'est donc d'une grande importance d'être instruit exactement de tout ce qui passe à cet égard, et vous devez me marquer à chaque jour de poste ordinaire si le Vice-Chancelier commence à gagner le dessus, et s'il prend du terrain sur son rival ou non. Ce que vous ne manquerez pas d'observer soigneusement.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Bis 1745 bairischer Gesandter in Berlin. — [2] 9. November.

2398. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 4 novembre 1746.

J'ai reçu votre relation en date du 26 du mois dernier d'octobre. Vous faites fort bien de continuer à veiller de fort près sur tous les arrangements que la cour où vous êtes peut prendre touchant les troupes qu'elle a sur les frontières, quoique je n'en craigne rien dans les conjonctures présentes, par la raison que je vous ai dite dans ma dépêche précédente. Je conviens avec vous qu'il vaudra mieux que vous donniez de temps en temps à l'homme qui vous sert quelque récompense, à mesure des services qu'il vous rendra, que de lui faire une pension assurée; ainsi vous vous règlerez là-dessus, et je vous tiendrai compte alors de tout ce que vous en débourserez. Vous faites d'ailleurs fort bien de ne pas perdre de vue l'affaire de gagner quelque autre confident d'importance, et je crois qu'avec le temps et par votre savoir-faire vous y viendrez à bout malgré la difficulté qu'il y ait. J'apprends que l'ambassadeur de France à Varsovie, le marquis des Issarts, doit être chargé de demander la princesse Marie-Josèphe, troisième fille du roi de Pologne, pour le Dauphin;[1] je suis curieux d'apprendre de quel œil la cour de Vienne regardera ce mariage. Au surplus, comme le général Bernes m'a fait assez attendre avant que d'arriver à Berlin, je crois qu'il ne s'impatientera pas, si je le fais attendre un peu à mon tour, avant que de lui donner audience.

Nach dem Concept. Federic.

2399. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VARSOVIE.

Potsdam, 5 novembre 1746.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 28 du mois d'octobre dernier. Vous voyez bien, par tout ce que vous m'apprenez vous-même des sentiments de ceux de vos amis qui connaissent parfaitement les affaires de Pologne, que je ne me suis pas trompé lorsque je vous ai soutenu que ce serait un argent jeté, si j'en distribuais à la Diète présente, puisque, si la cour de Saxe, jointe à celle de Russie, veut agir en force, alors il n'y aura rien à faire et elle fera ce qu'elle voudra.

Malgré les protestations les plus fortes que le père Guarini vous a prodiguées qu'il n'était point question de l'accession de la cour de Saxe au nouveau traité fait entre la cour de Pétersbourg et de Vienne, je ne m'y fie pas, et mes lettres de Pétersbourg m'apprennent que, quoique

[1] Dieselbe Mittheilung wird unter dem 8. November dem Legationssecretär Warendorff in Petersburg gemacht. Vergl. S. 203.

la cour de Russie n'ait pas encore invité formellement celle de Dresde d'accéder, cette invitation se ferait cependant dans peu; on disait même que le roi de Pologne y accéderait en qualité de roi.

Ne sachant point ce que c'est que le bas-officier Petruchewitz, au sujet duquel vous m'avez mandé que le prince de Radziwill et d'autres encore me demandaient son congé, j'ai écrit au général comte de Dohna de m'en faire son rapport, que j'attendrai avant que de vous en faire savoir ma résolution.

Federic.

Nach dem Concept.

2400. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 5 novembre 1746.

Les relations que vous m'avez faites en date du 18 et du 21 du mois dernier d'octobre, m'ont été rendues à la fois, et les sentiments favorables que milord Harrington vous a réitérés à mon égard, avec les assurances que vous me donnez par rapport à la sincérité du ministère britannique, m'ont fait un plaisir extrême. Comme le sieur Villiers vient d'arriver à Londres, vous ne manquerez pas de vous conformer aux ordres que je vous ai donnés à son sujet et me manderez quand c'est que vous croyez qu'il pourra être de retour chez moi.

Vous m'avez mandé, il y a quelque temps, que le comte de Rosenberg, ministre de la cour de Vienne, n'avait été point du tout content de son séjour de Londres, et que d'ailleurs il avait été peu goûté tant du Roi que des ministres; malgré cela, il y a des lettres de la Haye qui m'apprennent qu'on savait, d'une manière à ne pouvoir en douter, que le comte de Rosenberg était parti de Londres extrêmement satisfait du Roi; que lui-même avait écrit à un de ses amis à la Haye qu'à son arrivée à Londres il avait trouvé les esprits fort prévenus contre lui et qu'on s'était imaginé qu'il n'avait fait ce voyage que pour tâcher de faire changer le ministère, mais qu'on était bientôt revenu des préjugés que l'on avait conçus contre lui, que les commissions dont il avait été chargé avaient succédé à souhait, qu'on verrait dans la suite que son voyage n'avait pas été inutile, qu'il avait eu occasion de rendre de grands services à l'Impératrice, et qu'il partait aussi content qu'on pouvait l'être. Qu'on savait d'ailleurs que le comte de Rosenberg, fâché de ce que, pendant son séjour à la Haye, le sieur Trevor n'avait pas donné tête baissée dans ses vues, avait sollicité à Londres le rappel de ce ministre, et que le roi d'Angleterre, déférant à sa demande, avait pris la résolution de laisser le comte de Sandwich à la Haye, avec le caractère d'ambassadeur, et de rappeler le sieur Trevor, pour lui donner une charge de trésorier en Irlande; que le rappel du sieur Trevor, dont la cour de Londres était fort contente, prouvait que le comte de Rosenberg ait été effectivement goûté du roi d'Angleterre, et que ce qu'il avait écrit à son ami à la Haye n'était pas destitué de fondement.

Voilà l'avis que le sieur d'Ammon me donne, me marquant en même temps que toutes ces circonstances lui avaient été dites dans la dernière confidence, et qu'il osait m'en assurer la certitude. Comment donc concilier cela avec les rapports que vous m'avez faits à l'égard du comte Rosenberg? et ne paraît-il pas par là que le comte ait fait bien des choses, pendant son séjour à Londres, qui ne sont nullement venues à votre connaissance? ainsi n'ai-je pas lieu de me plaindre que vous êtes trop confiant quand on vous donne à garder pour vous désorienter, et que vous ne guettez pas assez les gens, mais vous laissez endormir par de beaux dehors?

Quant au post-scriptum chiffré que vous m'avez fait le 21 du mois d'octobre passé, j'en suis bien satisfait; mais comme je voudrais que vous entriez encore plus dans le détail par rapport au personnel du Roi et de sa façon de penser sur mon égard en différentes occasions, afin de m'en pouvoir former une idée assez claire, vous ne manquerez pas de me satisfaire là-dessus et de m'en envoyer directement votre rapport, sans en faire un duplicat à mon ministère. Vous devez en même temps vous étendre encore plus sur le personnel du prince des Galles et ce qu'on en peut attendre lorsqu'il viendra un jour à régner; de plus, si vous croyez qu'il y aura moyen alors de constater une amitié ferme et durable entre lui et moi ou ma maison. Ce que vous ne manquerez pas à m'expliquer avec toute l'exactitude possible.

Nach dem Concept. Federic.

2401. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 5 novembre 1746.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 24 d'octobre dernier. Comme le marquis de Valory vient de me dire que le roi de France, ne voulant pas différer à remarier le Dauphin, s'était déterminé à rechercher pour lui la princesse Marie-Josephe, troisième fille du roi de Pologne, et que Sa Majesté Très Chrétienne avait jugé ne devoir pas différer à m'en prévenir, avant que qui que ce soit à sa cour en ait eu connaissance — cette résolution étant ignorée au départ d'un courrier qu'on venait à dépêcher en conséquence au marquis des Issarts — pour me donner dans une occasion si importante ce nouveau témoignage de la confiance entière qu'elle mettait en mon amitié, j'ai bien voulu vous en avertir, quoique seulement pour votre direction. Et parcequ'il paraît par là que c'est une affaire faite que ce mariage-là, ma volonté est que vous deviez témoigner en toutes les occasions convenables combien j'aimais à voir une telle alliance, et que je ne saurais qu'y applaudir extrêmement; vous ferez même en sorte que ces discours que vous tiendrez en conséquence de cela, parviennent au maréchal de Saxe, afin que celui-ci en soit instruit et en instruise à son tour la cour de Saxe. Au reste, vous ne

discontinuerez pas de donner votre attention aux arrangements militaires qu'on prendra pour la campagne future, pour m'en pouvoir faire vos rapports.

Federic.

Nach dem Concept.

2402. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 5 novembre 1746.

Mon cher Podewils. Pour vous répondre à ce que vous venez de me représenter au sujet de l'audience à donner au général Bernes, je vous dirai que, quand je vous demanderai votre avis sur une affaire, il vous sera permis alors de le dire librement; mais sans cela vous ferez toujours mieux d'exécuter à la lettre ce que je vous ordonne. Quant au baron de Spon, je lui permettrai volontiers de passer le carnaval à Berlin et de s'y divertir, mais je ne le saurais voir de bon œil, s'il voulait jouer gros jeu avec qui que ce soit. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2403. AU MINISTRE D'ETAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 7 novembre 1746.

Mon cher Podewils. Me souvenant de la réponse très polie que le général Bernes vous a faite, lorsque vous lui avez parlé sur ce que je vous avais ordonné touchant le temps de son audience, mon intention est qu'à la première occasion que vous le verrez, vous ne deviez pas manquer de lui dire un compliment fort gracieux de ma part et combien j'étais satisfait que sa cour l'eût choisi préférablement pour me l'envoyer, et qu'ayant déjà connu son mérite du temps que j'avais fait la campagne sur le Haut-Rhin,[1] il pouvait être assuré de toute mon estime. Mais qu'il y avait de certaines raisons qui m'empêchaient de pouvoir lui donner audience aussitôt que je l'aurais souhaité sans cela; ce qui se ferait pourtant d'une manière qu'il en serait content, d'abord que je serais débarrassé de certaines affaires qui m'occupaient encore. Vous tournerez tout cela d'une façon convenable, pour qu'il puisse s'apercevoir que, si son audience traîne un peu, ce n'est point du tout pour son personnel, mais qu'au contraire je suis fort satisfait de sa personne. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] 1734.

2404. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier übersendet, Paris 28. October, einen von dem Marquis d'Argenson an ihn gerichteten Brief, d. d. Fontainebleau 25. October: „. . . Le conseil que donne le roi de Prusse[1] sur le mariage de Monseigneur le Dauphin, est le meilleur à prendre . . . Vous ne trouverez pas mauvais, je pense, que l'on doit savoir à Varsovie que le roi de Prusse a sollicité lui-même le mariage; M. le comte de Loss le sait déjà . . . J'ai eu hier un courrier de Düsseldorf, touchant le renouvellement d'union de famille dans la maison palatine, assuré depuis le 5 de ce mois, et nous tenons l'électeur de Cologne par des bienfaits. Ce dernier article-ci est un grand secret, et qui ne doit être que pour le roi de Prusse seul."

Potsdam, 8 novembre 1746.

La relation que vous m'avez faite en date du 28 d'octobre passé, m'a été rendue, et la réponse du marquis d'Argenson que vous y avez insérée, m'a fait bien du plaisir. Vous ne resterez pas en arrière de toutes les politesses qu'il y marque, et lui ferez force de protestations de mon amitié, en le remerciant surtout de la confidence qu'il m'a fait faire au sujet de l'électeur de Cologne; vous observerez pourtant qu'en lui faisant votre réponse, vous ne vous serviez que de termes généraux, sans entrer en quelque détail qui pourrait tirer à conséquences.

Federic.

Nach dem Concept.

2405. AN DEN ETATSMINISTER GRAF HENNICKE IN DRESDEN.

Potsdam, 9. November 1746.

Hochwohlgeborner, besonders lieber Herr Graf. Ich habe Mir zwar die gewisse Hoffnung gemacht, es würde durch diejenigen gegründete Insinuationes, so Ich demselben durch Meinen Etatsminister Graf von Podewils verschiedentlich thun lassen, die Sache wegen derer zu Niemegk arretirten Deserteurs dahin gebracht werden, dass diese dem Cartell gemäss ausgeliefert werden würden; da aber solches zu Meiner Verwunderung in so geraumer Zeit nicht geschehen, noch deshalb eine vergnügliche Antwort erfolget ist, so lasse den Herrn Grafen Selbst urtheilen, ob dieses nicht dem errichteten Cartell offenbar zuwider sei und ein vorsätzlicher Bruch desselben genannt zu werden verdiene. Wann auch hiernächst die fürstenbergische Permutationssache[2] bisher wider die klare Disposition des dresdenschen Friedens so sehr trainiret worden, und dabei äusserlich verlauten will, dass die Forderungen derer Königl. Polnisch- und Chursächsischen Commissarien so hoch gespannet und dergestalt eingerichtet wären, dass kaum darauf entriret werden könnte, so beliebe der Herr Graf Selbst zu erwägen, ob dieses denen theuren, Mir von Ihm ertheilten Versicherungen, dass, wenn der König Sein Herr den Tractat einmal unterschrieben hätte, selbiger solchen als-

[1] Vergl. S. 203. — [2] Vergl. S. 15.

dann religieux halten würde, nur im geringsten conform sei. Uebrigens, da Ich doch zu wissen wünsche, woran Ich sei, so verhoffe, von dem Herrn Grafen bald einige Antwort zu erhalten, und verharre mit besonderer Estime und Wohlwollen des Herrn Grafen wohlaffectionirter

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Fr.

2406. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 9 novembre 1746.

Mon cher Podewils. Pour vous répondre à ce que vous m'avez appris des insinuations que le comte de Bernes vous a faites par ordre de sa cour sur les bruits qui avaient couru d'un armement en Bohême et en Moravie, je vous dirai que, lorsque l'occasion se trouvera de vous entretenir encore avec lui à ce sujet-là, vous devez lui dire que, quoique de pareils bruits eussent couru, je n'en avais pas été embarrassé, sachant trop bien à quoi me tenir là-dessus, et qu'il pourrait être assuré que, si même sa souveraine faisait effectivement marcher des troupes en Bohême ou en Moravie, cela ne me donnerait aucun ombrage ni m'inquiéterait en aucune façon. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

2407. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 12 novembre 1746.

Vous me marquez de savoir d'une personne bien instruite que l'entreprise des Anglais sur les côtes de Bretagne a été projetée par le lord Granville, contre les sentiments des Pelham, qui par cette raison l'avait fait échouer C'est apparemment une conjecture hasardée sans fondement, mais ma curiosité est de savoir jusqu'où ledit lord Granville peut avoir encore de l'influence dans les affaires de l'Angleterre; ce que vous tâcherez d'approfondir le mieux que vous pourrez. Au reste, on a tout lieu de croire que le congrès de Breda n'aboutira à rien.

Nach dem Concept. Federic.

2408. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 12 novembre 1746.

Les relations que vous m'avez faites en date du 29 d'octobre passé et du 2 de ce mois, m'ont été apportées à la fois par la poste dernière. Je suis bien content de tout ce que vous avez répondu au sieur Robinson dans le long entretien que vous avez eu avec lui au sujet de la garantie de l'Empire du traité de Dresde, et les sentiments

que vous lui avez exprimés sont trés conformes à ma façon de penser sur ces affaires. Cependant, parcequ'il sera fort difficile de faire changer de principes un homme tel que Robinson, qui, outre qu'il s'est livré de corps et d'âme aux Autrichiens, paraît me garder encore quelque dent du prétendu affront que je lui ai jadis fait,[1] je crois que vous ferez bien de ne plus vous donner tant de peines pour lui faire comprendre raison à cet égard-là, et ce sera à sa cour que je laisserai le soin de le faire, si celle-ci veut agir de bonne foi avec moi. Quant aux correspondances que Henckel et ceux de sa clique entretiennent en Silésie, je vous saurai bon gré si vous m'en donnez des éclaircissements plus sûrs que ceux que j'en ai pu avoir jusqu'ici, malgré toute l'attention imaginable qu'on a eue tant sur les lettres qu'on a envoyées en poste que par des messagers, par des exprès et par des particuliers. On en a fouillé quelques-uns, quoique sous d'autres prétextes, jusqu'aux chemises, mais entre une centaine de lettres qu'on a prise par là, il n'y en a aucune qui contienne autres choses que des affaires domestiques, des nouvelles générales et de pareilles choses, mais pas un mot qui puisse indiquer ou faire soupçonner quelque trame ou complot, ainsi que je ne sais plus ce que j'en doive croire et que je serais d'autant plus satisfait, si vous pouviez m'en donner des éclaircissements ou des indices plus proches.

Le congrès de Breda me paraît être à l'agonie, et je suis moralement persuadé qu'on n'y conviendra de rien. Le général Bernes n'a pas encore eu son audience, et il aura du temps de reste pour pouvoir réfléchir sur la faute que sa cour a faite d'avoir tant traîné son départ, et sûrement elle comptera toujours sans son hôte, si elle croit pouvoir me traiter soit avec hauteur soit avec indifférence.

Federic.

Nach dem Concept.

2409. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 12 novembre 1746.

Je viens de recevoir la dépêche que vous m'avez faite le 31 d'octobre passé. Si le marquis d'Argenson paraît être flatté de l'idée qu'il s'est faite, de pouvoir disposer d'autant mieux de moi s'il parvient à établir les liaisons entre moi et la Saxe, et que je pourrais contribuer efficacement aux intérêts de la France lorsque je me verrai plus à mon aise, vous ne l'en devez nullement détourner. Si cependant on revenait à vous presser de vous expliquer plus précisément là-dessus, vous devez répondre alors que vous étiez très persuadé de la bonne intention que j'avais, mais que vous n'y sauriez répondre avec plus de précision, manquant des instructions nécessaires à cet égard-là[2] . . .

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 201 und Bd. I, 318 ff. — [2] Der Schluss betrifft das Engagement französischer Schauspieler.

2410. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE SAXE A BRUXELLES.

Potsdam, 12 novembre 1746.

Mon cher Maréchal. Vous avez fait de si grandes choses pendant cette campagne qu'il n'est pas étonnant qu'on vous applaudisse, et mon suffrage ne peut ni affaiblir ni autoriser la voix publique qui n'a qu'un cri sur votre sujet. Je vous ai suivi dans toutes vos opérations militaires et j'y ai trouvé ce mélange sage de prudence et d'audace qui, employées à propos chacune à leur tour, vous ont couronné des succès les plus brillants. Si j'en dois croire les probabilités, le prince de Lorraine n'aura pas lieu de se reposer cet hiver entre les bras de la sécurité, et vous ne serez embarrassé que sur le choix des desseins. En un mot, je crois que le roi de France s'en peut bien remettre à vous, et sur les plans de campagne et sur leur exécution. Je vous prie de faire un compliment à cet officier qui dit des choses si obligeantes sur mon sujet. Si nous avons les mêmes sentiments sur le vôtre, vous voyez que les expressions de la vérité sont partout les mêmes, et que le comte de Saxe est regardé comme le héros des Français et du siècle, et que c'est avec raison que je suis avec estime et amitié, Monsieur le Maréchal, votre très affectionné ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2411. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE SAXE.

Der Graf von Sachsen schreibt, Brüssel 3. November, in Antwort auf des Königs Brief vom 23. October: „. . . Je fais actuellement travailler au plan de cette bataille [de l'action du 11 octobre], et dès qu'il sera fait, j'aurai l'honneur de l'envoyer à Votre Majesté. On ne peut être, Sire, plus sensible que je le suis, à tout ce que Votre Majesté veut bien avoir la bonté de me dire d'obligeant sur cet événement, et rien ne saurait me flatter davantage que Son approbation sur les opérations de cette campagne; le suffrage de Votre Majesté est d'un prix trop précieux pour moi pour ne pas Lui en marquer toute ma reconnaissance, en attendant que la paix me procure le bonheur de pouvoir Lui faire ma cour et de La remercier en personne de toutes les marques de bonté dont Votre Majesté veut bien m'honorer.“...

[novembre 1746].

Monsieur le Maréchal. Je recevrai avec grand plaisir les plans que vous me promettez de votre dernière victoire. Vous avez déjà vu combien j'y ai applaudi. Vous ne devez point en être surpris; je donne mon suffrage au mérite prouvé, en louant vos démarches, et la manière dont je m'en exprime est une suite de mon inclination pour vous. J'aurais toute la satisfaction possible de vous en renouveler ici les témoignages à vous-même: c'est un engagement personnel que vous prenez avec moi, et que je vous presserai de tenir. Les hommes tels que vous sont faits pour plaire et pour in-

struire, dans tous les pays du monde. Vous savez avec combien d'estime je suis, Monsieur le Maréchal, votre affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

2412. AN DEN RUSSISCH-KAISERLICHEN MINISTER GRAF VON KEYSERLINGK IN REGENSBURG.

Berlin, 14. November 1746.

Ich habe des Herrn Grafen Schreiben vom 3. dieses Monats aus Regensburg, worin Mich Derselbe kraft habender Vollmacht im Namen des Grossfürsten von allen Reussen als regierenden Herzogs zu Holstein-Gottorp Kaiserl. Hoheit und Liebden um Meine Einwilligung in die ohnbedingte Mitaufnahme Deroselben und Dero fürstlichen Hauses unter die sogenannte auf dem Reichstage alternirende altfürstliche Häuser geziemend ersuchet hat, wohl erhalten. Wie Ich Mir nun ein besonderes Vergnügen daraus mache, bei dieser Gelegenheit eine werkthätige Probe Meiner vor des Grossfürsten und Herzogs Liebden tragenden aufrichtigen Freundschaft an den Tag legen zu können, also habe Ich nicht nur des Herrn Grafen Ansuchen anstatt eines förmlichen Requisitionsschreibens Sr. Liebden angenommen, sondern auch nunmehro sothane Dero, so viele Jahre her betriebene Admissionssache durch Nachgeb- und Hintansetzung Meines eigenen hierbei habenden Vorrechts zu facilitiren Mich entschlossen und zu dem Ende Meinen Comitialgesandten, den von Pollman, aufs favorableste instruiret. Ich zweifle nicht, es werde diese Meine Erklärung auch Ihro Majestät der russischen Kaiserin aus des Herrn Grafen davon zu erstattendem Bericht eben so angenehm zu vernehmen sein, als mir des Herrn Grafen Benennung zu Dero Ministro an Meinem Hoflager gewesen, der Ich mit vieler Estime bin des Herrn Grafen wohl affectionirter

Friderich.

Nach dem Concept.

2413. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VARSOVIE.

Potsdam, 15 novembre 1746.

J'ai reçu presque à la fois les dépêches que vous m'avez faites en date du 5 et du 7 de ce mois. Je ne veux point entrer en discussion avec vous sur ce que vous pourrez avoir failli dans la commission dont je vous ai chargé touchant l'affaire de l'alliance défensive avec la Saxe; je passe l'éponge là-dessus, et je n'y penserai plus, connaissant parfaitement le zèle et la bonne intention que vous avez pour me bien servir. Quant à cette alliance, je veux bien vous dire pour votre instruction que je veux me prêter au biais que vous avez proposé et que le comte de Brühl vous a déclaré de goûter aussi, savoir qu'en mettant

le renouvellement des pactes de confraternité pour base, on y ajoute notre alliance défensive et y détermine le nombre des troupes que chacun des contractants doit fournir en cas que l'un ou l'autre soit attaqué. Comme le mariage que la France vient de proposer au roi de Pologne, fait beaucoup de plaisir à celui-ci, et que l'ambassadeur de France déclare lui-même que c'est principalement à mon insinuation qu'on y s'est décidé, je crois qu'il ne vous sera pas malaisé à profiter de ces circonstances favorables, pour rendre les conditions du traité à faire avec la Saxe d'autant meilleures à mon égard. Je crois même qu'on y pourra stipuler une parfaite neutralité de l'Empire pendant la présente guerre entre la maison d'Autriche et ses alliés contre la France; mais avant que de procéder à ce dernier article, il faudra de toute nécessité que vous approfondissiez bien si par le mariage qui se va faire la France gagnera de la supériorité sur la Saxe, de façon que la première détache celle-ci tout-à-fait de la cour de Vienne, ou si plutôt, malgré ce mariage, la cour de Saxe, guidée par les conseils du comte de Brühl, s'obstinera à garder le même système qu'elle a eu jusqu'à présent, et qu'elle restera en conséquence attachée inébranlablement à la cour de Vienne. Ce que vous devez tâcher à approfondir fort soigneusement, puisque cela me doit servir de boussole pour me régler là-dessus. Au reste, je n'ai point besoin de vous prescrire les mesures que vous devez observer avec le comte de Brühl pour n'en être pas la dupe, et je me remets tout-à-fait là-dessus sur votre dextérité connue. Vous le devez cependant assurer du secret qui sera gardé religieusement sur notre affaire, et tâcher en même temps de le rassurer de votre mieux sur l'embarras qu'il peut avoir, comme si par une liaison étroite entre moi et le Roi son maître il pouvait risquer pour son personnel. Vous saurez d'ailleurs le temps propre quand il lui faudra parler des libéralités que je médite à lui faire; enfin, je me remets sur tout cela à votre savoir-faire. Quant aux affaires de la diète de Pologne, vous connaissez mes sentiments et les raisons que j'ai de laisser aller ces affaires le train qu'elles pourront prendre. Je vous adresse ci-clos la réponse que je viens de faire au général major Rudzinski au sujet du congé que j'ai accordé à son neveu.

Federic.

Nach dem Concept.

2414. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 15 novembre 1746.

Andrié berichtet, London 1. November: „A l'égard de la façon dont s'est expliqué le sieur Robinson avec le comte de Podewils, Harrington m'a d'abord témoigné de ne rien comprendre dans la conduite de ce ministre anglais . . ., les ministres de Vienne ayant souvent fait mention de sa partialité en ce qu'il té-

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite en date du 1er de ce mois. Quant aux ordres que vous avez eus de parler à milord Harrington sur quelques propos que le sieur Robinson avait tenus au comte

moignait trop prendre le parti de Votre Majesté . . ., mais qu'il [Harrington] ne manquerait pas dès aujourd'hui de lui en écrire, pour que désormais il ne s'ingère pas d'entrer dans des détails sur des affaires qui n'ont nul rapport aux ordres dont il était chargé . . . Harrington m'a ajouté . . . que, si un ministre avait eu l'imprudence de s'expliquer en mauvaises expressions, en parlant historiquement sur les affaires générales et de ce qui se passait à la cour où il résidait, son opinion était qu'on ne devait pas pour cela en faire d'abord une affaire d'État."

Podewils, la réponse que ce Milord vous a donnée, me fait présumer qu'il y a eu du mal-entendu, ou que vous ne vous êtes pas assez bien expliqué, car mon intention n'a jamais été que vous deviez porter des plaintes ministérialement au lord Harrington sur ces propos-là, mais de le faire seulement avertir amicalement des sentiments souvent trop partiaux dudit sieur Robinson, sans que cela devrait tirer en conséquence. Aussi devez-vous vous expliquer là-dessus vers milord Harrington de la manière que je vous ai prescrite par la dépêche particulière que vous trouverez à la suite de celle-ci.[1]

Je m'étonne bien que malgré mes ordres réitérés vous ne m'ayez rien mandé encore au sujet du sieur Villiers, et je vous ordonne encore une fois que vous deviez m'instruire exactement sur la façon dont il a été reçu à son arrivée à Londres, si l'on a paru content de lui ou non, ce que ma lettre que je lui ai donnée pour milord Harrington[2] a opéré, de quelle façon le sieur Villiers s'est expliqué sur mon sujet et sur mes affaires, ce qui peut être le vrai sujet du voyage qu'il a fait à Londres, et quand il pourra retourner, pour revenir à ma cour.

Quant aux commentaires de César que je vous ai demandés, quelques guinées de plus ou de moins qu'on en demande ne vous doivent pas empêcher de me les acheter; et après les avoir fait relier proprement, vous devez me les envoyer par le jardinier Lohmann.

Nach dem Concept. Federic.

2415. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 15 novembre 1746.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 5 de ce mois. Si le comte d'Ulfeld revient jamais à vous parler sur le sujet de l'avis de la marche des troupes autrichiennes sur les frontières de la Silésie, vous devez lui faire comprendre un peu intelligiblement que tous ces avis-là ne m'avaient aucunement ombragé; qu'il me croirait assez éclairé de comprendre que la situation présente de la reine de Hongrie ne lui permettait pas à entreprendre quelque chose sur moi, et qu'en conséquence, quand on ferait même marcher des troupes, soit en Bohême soit en Moravie ou autre part, je n'en serais point du tout alarmé. Comme

[1] Ein ostensibler Erlass aus dem Ministerium, Berlin 15. November. — [2] Nr. 2329, S. 176.

l'affaire de la demande du roi de France de la Princesse, troisième fille du roi de Pologne, pour le Dauphin aura éclaté présentement à la cour où vous êtes, je suis extrêmement curieux de savoir l'impression que cette alliance aura fait sur celle-là; ce dont vous ne manquerez pas de m'instruire exactement, le plus tôt que vous le pourrez. Je serais bien aise, si vous pouviez mettre martel en tête aux ministres autrichiens sur cette alliance, en faisant semer adroitement des bruits, comme si ce n'était pas le mariage seul entre le Dauphin et la princesse de Pologne que la France avait en vue de faire, mais qu'il s'agissait de bien d'autres engagements qu'on avait pris préalablement entre ces deux cours. Il faudra cependant que vous vous preniez fort adroitement, pour disséminer ces bruits, et sans que vous y apparaissiez en aucune manière. D'ailleurs, vous tâcherez de votre mieux à apprendre ce que la cour où vous êtes pense de ce que je fais assez attendre le général Bernes, avant que de lui donner son audience. Au reste, je dois vous instruire que j'ai fait parler à milord Harrington des discours inconsidérés que le sieur Robinson vous a tenus au sujet de la garantie de l'Empire sur la paix de Dresde, et des sentiments trop partiaux que celui-ci a fait paraître à cet égard-là. Comme il est à croire que les insinuations que j'en ai fait faire à milord Harrington, attireront des reproches à Robinson, j'ai bien voulu vous en avertir, pour que vous preniez vos mesures là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

2416. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 16. November 1746.

Des Königs Majestät haben wegen des einliegenden Postscripti von dem Herrn Andrié zur Resolution gegeben, wie derselbe sich wegen der darin enthaltenen Sache gegen Mylord Harrington übel expliciret und die Sache à travers angebracht haben müsse, maassen Höchstdieselbe nur gebeten hätten, den Secrétaire Laurens zu rappelliren, nicht aber denselben zu bestrafen; es würden Höchstdieselbe Sich gerne gefallen lassen, wenn der englische Hof denselben wieder anderwärtig employiren wollte; nur allein, da er sich so vieler widriger Sentiments gegen Se. Königl. Majestät äussern lassen, so wäre es Höchstderoselben nicht möglich, gegen solchen einiges Vertrauen weiter zu haben, und würden Sie allenfalls Sich genöthiget sehen, Dero Ministerio zu untersagen, von ihm nichts weiter anzunehmen, ob Sie sonsten schon weder Éclat oder Process, noch einiges dergleichen verlangeten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2417. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 novembre 1746.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite en date du 4 de ce mois, que j'ai trouvé bien intéressante par tout ce que vous me marquez au sujet du nouvel ambassadeur de Russie.[1] Je suis sûr que la Russie ne viendra point du tout à des voies de fait, et qu'elle se contentera à faire de simples démonstrations pour en effrayer, s'il se peut, les Suédois. Je suis bien aise d'apprendre que le comité secret veut travailler à notre alliance tout d'une haleine. Vous avez vos instructions de n'y mettre aucun obstacle ni empêchement, et de vous prêter plutôt, par rapport au nombre des troupes auxiliaires à stipuler, à ce que les Suédois désireront. Vous n'aurez pas beaucoup de peine à me persuader de la convenance que je trouverais, quand, après le décès du Roi régnant, la Suède pouvait rétablir la souveraineté; au contraire, à en juger selon les conjonctures où nous sommes actuellement, je trouverai mon compte à plusieurs égards, si la Suède peut sortir de l'état d'abaissement où elle se trouve, par le rétablissement de la souveraineté dans la personne de mon beau-frère.

Federic.

Nach dem Concept.

2418. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A STOCKHOLM.

Potsdam, 18 novembre 1746.

Je ne me suis pas trompé, lorsque je vous ai dit dans ma dépêche précédente que j'étais persuadé qu'il n'en serait rien de l'envoi des galères russiennes à Helsingfors, et que la Russie en resterait à de simples démonstrations; les dernières lettres que j'ai eues de Pétersbourg le confirment et m'ont appris, d'une manière à n'en pouvoir douter, que lesdites galères n'iraient qu'à Reval, et que la demande qu'on avait faite au comte Barck pour avoir la permission d'entrer en cas de besoin dans le port de Helsingfors,[2] quoique conforme au traité avec la Suède, n'avait été faite que pour faire peur à celle-ci; que le Prince-Successeur n'aurait certainement rien à craindre de la part de la Russie, et que, la chance ayant tourné si favorablement en Suède pour le ministère, on changerait par rapport à la destination de ces galères; que le chancelier Bestushew trouverait des difficultés insurmontables d'exécuter les noirs projets qu'il a formés en préjudice du bon parti en Suède; que l'événement du comité secret avait jeté le Chancelier et le comte Barck dans une grande inquiétude, et que celui-ci se doutait d'être rappelé.

[1] Korff, vergl. S. 177. 220. — [2] Vergl. S. 210.

Je ne vous dis tout ceci que pour votre direction seule; voilà cependant bien des nouvelles qui peuvent assurer la supériorité que le bon parti a gagné par-dessus le parti contraire.

Federic.

Nach dem Concept.

2419. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 18 novembre 1746.

Quoique je ne sois pas tout-à-fait persuadé que l'accablement du roi de la Grande-Bretagne soit si grand, ni sa fin si proche, comme on a voulu vous l'assurer et que vous me le mandez par le post-scriptum de votre relation du 4 de ce mois, néanmoins, si contre toute mon espérance le cas du décès de ce Prince devait arriver inopinément, vous ne devez pas manquer alors de complimenter d'abord son successeur d'une façon convenable, en l'assurant de toute mon amitié et estime, et de voir, après, s'il y a moyen de convenir avec celui-ci sur une amitié plus étroite et plus cordiale qu'on n'a pu obtenir de son père. Je vous ferai marquer le reste par une dépêche qui va être expédiée du département des affaires étrangères. En attendant, vous ménagerez tout ceci avec un secret inviolable. Il y a tant de semaines que le sieur Villiers séjourne à Londres, et vous ne m'avez pas instruit de la moindre chose à son égard; vous devriez rougir un peu de ce que vous ne soyez pas plus exact à exécuter mes ordres.

Federic.

Nach dem Concept.

2420. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 19 novembre 1746.

J'ai vu ce que vous m'avez marqué par votre relation en date du 7 de ce mois; mais convenez que, cette fois-ci, celui qui vous a donné ses nouvelles de Fontainebleau, a vu trop noir sur les affaires de France et a donné trop vivement dans l'excès d'augurer mal de tout ce qu'on voit et entend, excès que vous tâcherez au moins d'éviter. Il se peut que la France ait l'embarras de la guerre dans quelques-unes de ses provinces, mais il n'en suit point de là qu'elle soit accablée par là sans ressource et que tout en soit perdu.

Federic.

Nach dem Concept.

2421. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VARSOVIE.

Potsdam, 19 novembre 1746.

J'ai reçu votre dépêche en date du 9 de ce mois. Quoique le sort de la Diète sera déjà décidé, avant que la présente vous pourra

être parvenue, je veux bien cependant vous marquer que mes lettres de Pétersbourg m'ont assuré bien positivement que, si la cour de Dresde fomentait une confédération en Pologne et tâchait de la faire parvenir à sa maturité, la Russie s'y opposerait alors de toutes ses forces.

Ce qui doit faire à présent votre soin principal, c'est que vous devez observer de fort près toutes les démarches du ministère saxon, pour bien approfondir si, en faveur du mariage de la Princesse, fille du roi de Pologne, avec le Dauphin, le ministère changera de système et s'attachera à celui que la France lui propose, ou si nonobstant ce mariage-là le ministère saxon restera attaché à la cour de Vienne. Voilà ce que vous devez tâcher à bien démêler, pour pouvoir m'en faire vos rapports avec toute l'exactitude possible.

Federic.

Nach dem Concept.

2422. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 novembre 1746.

La dépêche que vous m'avez faite en date du 1er de ce mois, m'a été bien rendue. La nouvelle marque que le comte Woronzow vient de me donner de son amitié véritable, en me faisant avertir par vous des bruits qu'on avait disséminés encore, comme si je méditais de nouveau quelque entreprise contre la reine de Hongrie en faveur de la France, m'a fait infiniment de plaisir; aussi l'en remercierez-vous de ma part, de la manière la plus obligeante que vous sauriez l'imaginer, en ajoutant cependant qu'il n'y avait rien de plus faux et de plus controuvé que ces bruits-là, et que je n'avais pensé pour un moment ni à rompre de nouveau avec l'Impératrice-Reine, ni à faire marcher un seul soldat, soit au pays de Clèves, soit en Prusse; que c'était une chose connue à tout le monde que je ne faisais pas la moindre disposition à cela, et que lui, comte de Woronzow, pouvait être assuré que mon intention n'était autre que de vivre en paix et tranquillité avec tous mes voisins; qu'au surplus, je lui donnais encore une fois ma parole que, supposé le cas que les circonstances deviendraient telles que je me verrais nécessité à entreprendre quelque chose sur l'Impératrice-Reine, j'en ferais moi-même avertir alors de fort bonne heure lui, comte Woronzow, afin d'aviser là-dessus avec lui, mais que je le faisais assurer encore une fois de la manière la plus positive que je n'avais aucun dessein à rompre avec cette Princesse, ni n'avais aucune raison à le faire; qu'il pouvait compter là-dessus et donner hardiment le démenti à qui que soit qui voulût lui insinuer le contraire. Vous devez vous expliquer bien positivement, sur tout ce que dessus, au comte de Woronzow, et quant à vous, je vous autorise de traiter publiquement les bruits susmentionnés pour faux et controuvés, aussi souvent qu'on vous en parlera.

J'ai été bien aise d'apprendre que le dessein de l'envoi des galères russiennes à Helsingfors est encore allé en fumée; c'est ce qui contribuera encore beaucoup à affermir la supériorité que le bon parti en Suède a gagnée sur les autres. Au reste, mes ministres du département des affaires étrangères vous feront communiquer à chaque jour de poste ordinaire ce qui nous revient tant par rapport à la Diète de Suède qu'à celle en Pologne.

Le baron de Mardefeld vient de me donner une lettre de mon capitaine de Stackelberg, que celui-ci lui a donnée au départ de l'autre, pour me la faire tenir à son arrivée ici. Ce capitaine se plaint beaucoup de ce que la cour de Pétersbourg non seulement lui avait refusé le passe-port pour pouvoir retourner à son régiment, mais qu'on l'avait même obligé à venir à Pétersbourg, où il était depuis trois mois, en lui cherchant noise sur des affaires de peu ou point d'importance, et qui en partie avaient été déjà finies l'an 1739. Il me prie instamment d'intercéder pour lui, afin qu'il obtienne la liberté de retourner à son régiment. Mon intention est que vous en deviez parler au comte Woronzow et tâcher de le disposer à protéger ce capitaine, pour qu'il puisse retourner sans plus de délai à son régiment. Vous ne devez rien oublier pour y contribuer et me marquer comment ledit comte s'expliquera à cet égard-là.

Federic.

Nach dem Concept.

2423. AN DEN ETATSMINISTER GRAF HENNICKE IN DRESDEN.

Potsdam, 20. November 1746.

Hochwohlgeborner, besonders lieber Herr Graf. Ich habe aus dessen Antwortschreiben vom 16. dieses ersehen, was Er wegen derer beiden Beschwerden zur Entschuldigung des dortigen unfreundlichen Verfahrens anführen wollen; die Sache mag nun dortigerseits interpretiret werden wie sie will, so werden Sie doch bei Sich Selber erkennen müssen, dass Sie Ihres Orts den Anfang machen, wiederum allerhand Weitläuftikeiten und Verdruss von neuem zu erregen. Ich habe hingegen weltbekanntermaassen alles nur mögliche gethan, um in guter Freundschaft und Harmonie mit dem Königl. Polnischen und Sächsischen Hofe und Landen zu leben und ein völliges Vertrauen und Verständniss wieder mehr und mehr herzustellen. Weilen man aber Ihres Orts darauf gar nicht zu reflectiren scheinet und recht mühsam alles anwendet, um kein amiabler Comportement zu haben, so muss Ich Mir solches auch endlich gefallen lassen, und Mich desfalls mehr geschlossen halten. Ich verlange dahero die 200,000 Reichsthaler so Ich bekanntermaassen dorten noch als ein Anlehn zu stehen habe, nunmehro gehörig ausgezahlet zu haben, und werde demnächst weiter in Consideration ziehen, wie weit die mit dem Churhause Sachsen ehemals getroffene Commercienconventionen Meinem eigenen Interesse convenable sind oder nicht, damit

auch diese Gelegenheit zu neu ausdenkenden Verdriesslichkeiten aufhören möge; wobei Ich übrigens die Sachen gehen lassen werde, wie sie können. Ich verharre mit besonderer Estime des Herrn Grafen wohlaffectionirter Fr.

Vor ein Jahr umb diese Zeit war der Herr Hennicke höflicher wie anjetzo;[1] es ist zu beklagen, dass Sie eine so kurze Memorie haben.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Der Zusatz eigenhändig.

2424. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 novembre 1746.

J'ai reçu votre relation du 6 de ce mois. J'approuve la réponse que vous avez faite au comte de Woronzow sur les inquiétudes qu'il a fait paraître touchant les rapports que le baron de Mardefeld m'aurait faits des affaires de Russie; aussi l'assurerez-vous, si l'occasion se présente d'en parler encore, qu'on ne saurait trouver un ministre mieux intentionné que le baron de Mardefeld pour entretenir constamment l'amitié la plus étroite entre l'impératrice de Russie et moi. Je souhaiterais fort que ledit comte pourrait une bonne fois désabuser sa souveraine des insinuations malignes qu'on ne cesse de lui faire à mon égard; mais j'avoue que je suis bien en peine de ce que j'apprends que le crédit de ce digne homme ne commence point à se relever et qu'il ne sache faire la moindre bagatelle pour ses amis; c'est ce qui me fait craindre que son collègue ne gagne autant sur lui qu'il le culbutera encore.

Comme je passerai en revue tous mes régiments le printemps et l'été de l'année qui vient dans les lieux où ils sont en garnison, et que l'expérience du passé m'a déjà appris combien on tâche à mal interpréter la moindre démarche que je fais, en m'attribuant des desseins auxquels je n'ai jamais pensé, je trouve bon que, si des occasions se présentent où vous le pourrez faire convenablement et par manière de conversation, vous devez dire que, l'année qui vient, je ferai un tour dans mes provinces, pour y voir en revue tous mes régiments, afin que les esprits y soient préparés de bonne heure et qu'on ne cherche pas à m'attribuer encore quelque dessein caché là-dessus. Federic.

Nach dem Concept.

2425. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VARSOVIE.

Potsdam, 22 novembre 1746.

Après avoir reçu la relation que vous m'avez faite le 12 de ce mois, je viens de recevoir encore celle que vous m'avez envoyée en date du 15, par laquelle vous m'avez appris que la Diète s'est expirée in-

[1] Vergl. S. 14. 64.

fructueusement. Vous n'aurez pas de la peine à vous imaginer combien cette nouvelle m'a fait de plaisir; aussi n'oublierai-je jamais les services distingués que vous m'avez rendus à l'occasion de cette Diète, dont j'ai tout lieu d'être très content. J'agrée la promesse que vous avez faite au sieur de Castera pour un brevet d'académicien externe de la société royale des sciences de Berlin, et j'aurai soin qu'on l'expédie. Ce ne sera point le comte de Saxe qui viendra en ambassadeur de la part de la France pour le mariage, mais c'est plutôt le duc de Richelieu qu'on y a nommé.

Federic.

Nach dem Concept.

2426. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 22 novembre 1746.

La relation que vous m'avez faite le 12 de ce mois, m'a été bien rendue, sur laquelle je n'ai cette fois qu'à vous dire que vous devez prêter de l'attention, sans cependant le faire remarquer, sur les nouvelles que la cour de Vienne aura des affaires de Turquie; aussi pouvez-vous bien croire qu'un avis que vous me donnerez d'une déclaration de guerre des Turcs contre la cour où vous êtes, ne pourrait pas me déplaire; mais je suis persuadé qu'il n'en sera rien, avant que le temps de la trêve, faite entre les Turcs et les Autrichiens, ne soit au bout, ce qui n'arrive que l'année 1748.

Voici une lettre que je vous adresse,[1] que vous ferez passer par le ministre génois à Vienne à sa direction. Au surplus, je vous ai déjà instruit, il y a quelque temps, de l'intention que j'ai de passer en revue, le printemps et l'été de l'année qui vient, tous mes régiments dans les garnisons où ils se trouvent. Vous n'oublierez pas d'en parler de temps en temps, sans affectation, et lorsque des occasions convenables s'y offrent, en ajoutant même que par le grand tour que j'étais obligé à faire pour voir tous mes régiments, je ne pourrais arriver en Silésie qu'au mois de septembre. Vous tâcherez par là de prévenir ceux de Vienne, pour qu'ils ne prennent pas de l'ombrage, lorsqu'ils apprendront la nouvelle de ces revues, ni ne m'imputent d'autres desseins là-dessus, auxquels je ne penserai pas même.

Federic.

Nach dem Concept.

2427. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.[2]

Potsdam, 22 novembre 1746.

J'ai bien reçu votre dépêche du 12 de ce mois, et je suis extrêmement édifié de la manière dont le sieur Robinson s'est expliqué envers

[1] Liegt nicht vor. — [2] Ostensibel.

vous par rapport à la garantie de l'Empire pour la Silésie, de la façon confidente dont il en agit à votre égard, et de ses bonnes intentions pour écarter tout ce qui pourrait altérer la bonne harmonie entre moi et la cour où vous êtes. Vous aurez soin de l'en remercier de ma part dans les termes les plus obligeants et de le rechercher de ne pas discontinuer ses soins pour faire entendre raison à la cour de Vienne par rapport à cette importante matière; à quoi vous ajouterez que, quoique je ne m'attendisse pas à moins de la part d'un ministre aussi bien intentionné et aussi zélé pour la consolidation du système de tranquillité en Allemagne, adopté et appuyé par sa propre cour, je ne laissais pourtant pas de lui en avoir une obligation toute particulière, et que je serai charmé de trouver occasion de lui en marquer ma reconnaissance.

Nach dem Concept. Federic.

2428. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A STOCKHOLM.

Potsdam, 22 novembre 1746.

J'ai bien reçu les deux relations que vous m'avez faites en date du 8 de ce mois. Il m'a été fort agréable d'en apprendre qu'on est intentionné de faire rappeler le comte de Barck[1] et de le faire relever par le sieur de Wulwfenstjerna, homme de mérite et plein de bons sentiments, duquel on se peut certainement promettre des services bien utiles. Il sera encore à souhaiter qu'on ne choisisse qu'un sujet aussi bien intentionné pour moi que ce Wulwfenstjerna, pour l'envoyer à sa place à la cour de Saxe.

Federic.

Nach dem Concept.

2429. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 22 novembre 1746.

Mon cher Podewils. Comme le jour de la première audience que je donnerai au comte de Bernes reste toujours fixé au jeudi prochain,[2] je veux bien vous dire encore que cette audience ne sera que particulière et se donnera dans ma chambre à Berlin, et que d'ailleurs on y doit observer le même cérémoniel qu'on a observé à l'égard du comte Podewils à Vienne lorsqu'il eut ses premières audiences. Sur ce, je prie Dieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Vergl. S. 210. — [2] 24. November.

2430. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 23 novembre 1746.

Lorsque le marquis des Issarts, ambassadeur de France à la cour de Pologne, a remis au roi de Pologne la lettre du Roi Très Chrétien pour demander sa troisième princesse pour le Dauphin, ce ministre a eu ordre de faire en même temps les instances les plus fortes pour que la cour de Saxe se déclarât nettement sur le parti qu'elle comptait prendre pour les affaires de l'Empire, et que le roi de France s'attendait à une neutralité exacte et qu'on ne seconderait en rien les vues que la cour de Vienne pourrait avoir d'engager l'Empire dans une guerre contre la France; ensuite, on a ordonné à cet ambassadeur de se donner tous les mouvements imaginables pour que la cour de Saxe se liât étroitement avec moi, et de la détacher de la Russie. Ce ministre, s'en étant acquitté, n'a eu que cette réponse assez vague, dont il n'a guère été édifié, savoir que le roi de Pologne remplirait exactement son engagement du traité secret pour une exacte neutralité et qu'il s'emploierait vivement pour détourner dans l'Empire toutes les résolutions qu'on y pourrait prendre contre la France, et quant au second article, le roi de Pologne avait la satisfaction de vivre avec moi dans la meilleure intelligence et que le reste pourrait venir par la suite. Il paraît assez par là combien le comte de Brühl est peu disposé à quitter le système qu'il a eu jusqu'à présent, et à se prêter aux vues de la France. Comme je sais de science certaine que le maréchal comte de Saxe est le seul qui, par la confiance distinguée que le roi de Pologne a mise en lui, peut rectifier la cour de Saxe sur son système, et que même le comte de Brühl le craint, il m'est venu la pensée qu'il pourrait être d'un bon effet, si le comte de Saxe chargeait le duc de Richelieu à son départ à la cour de Dresde[1] d'une lettre au roi de Pologne par laquelle il tâchât de son mieux à disposer le roi de Pologne d'entrer dans les vues de la France. Mon intention est donc que vous deviez faire usage de cette ouverture que je vous fais, soit que vous en écriviez au marquis d'Argenson, soit par d'autres voies que vous y trouverez les plus propres.

Federic.

Nach dem Concept.

2431. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VARSOVIE.

Klinggräffen berichtet, Warschau 16. November: „Je ne sais sur quel pied Votre Majesté est avec le comte de Saxe; il n'est point douteux qu'il est le seul qui puisse rectifier cette cour-ci sur son

[Potsdam, 25 novembre 1746].

J'ai reçu votre dépêche en date du 16 de ce mois. La manière dont vous vous êtes conduit pen-

[1] Vergl. S. 241.

dant tout le temps de la Diète qui est finie maintenant, a été si sage, si prudente et si habile, que je ne l'aurais jamais pu désirer autre, ainsi que je ne puis que vous en remercier et vous témoigner la satisfaction entière que j'en ai eue. Je crois que cet événement, qui a fait tomber en ruine tout le système que les cours de Vienne et de Pétersbourg avaient bâti là-dessus, rabattra, pour quelque temps au moins, l'orgueil de la cour où vous êtes. Comme je suis sur un fort bon pied avec le comte de Saxe, j'ai fait usage de l'ouverture que vous m'avez faite à son sujet, et j'ai fait écrire en France pour le disposer de tâcher à rectifier la cour de Saxe sur son système.

système. Le comte de Brühl le craint. Je sais de très bonne part que le Roi a fait offrir au comte de Saxe . . . depuis peu de semaines 200,000 écus, mais le premier a décliné cette offre, en faisant connaître que le roi de France le comblait de tant de grâces et de bienfaits que pour le moment présent il ne pouvait profiter de cette générosité, mais que, si un jour il se trouvait dans le cas de nécessité, il aurait toujours recours avec une entière confiance aux grâces du Roi."

Quant au traité d'alliance défensive entre moi et la Saxe, je crois que le meilleur sera d'en suspendre la négociation jusqu'à l'arrivée du duc de Richelieu à Dresde et de démêler alors préalablement s'il sera capable de faire changer de système ou non la cour de Dresde. S'il y réussit, je crois que je n'aurai pas besoin de faire un traité particulier, ayant obtenu indirectement mon but; mais s'il n'y réussit pas, ce sera alors qu'il faudra reprendre la négociation pour faire, s'il est possible, mon traité d'alliance défensive avec la Saxe.

Federic.

Nach dem Concept.

2432. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VARSOVIE.

Potsdam, 25 novembre 1746.

Ayant appris par la relation que vous m'avez faite le 16 de ce mois que le roi de Pologne partira le 9 ou le 12 du mois prochain de Varsovie pour retourner à Dresde, ma volonté est que vous deviez incontinent parler au comte de Brühl, pour qu'il sonde le Roi son maître sur la route qu'il lui plaira de prendre par la Silésie, et si Sa Majesté voudra permettre qu'on lui fasse à son passage les honneurs dus à elle, ou ce qu'elle désire qu'on y fasse, puisque je venais d'ordonner aux miens en Silésie de se conformer exactement à ce que Sa Majesté voudra ordonner à cet égard-là, et de tenir d'ailleurs prêt tout ce qui pourra servir aux commodités de Sa Majesté pour ce passage-ci. Aussitôt que le comte de Brühl vous aura averti des intentions du Roi son maître là-dessus, vous devez en avertir incessamment le feld-maréchal de Buddenbrock et le comte de Münchow, pour qu'ils puissent tout régler en conséquence de ce qu'on vous aura répondu.

Federic.

Nach dem Concept.

2433. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 25 novembre 1746.

La relation que vous m'avez faite le 8 de ce mois, m'a été rendue à la fois avec celles du 11 et du 15, par lesquelles vous m'avez appris l'événement inattendu de la démission volontaire de milord Harrington de sa place de secrétaire d'État, à laquelle le lord Chesterfield vient à succéder. Les sentiments que milord Chesterfield vous a témoignés à mon égard, lorsque vous l'avez entretenu depuis qu'il est dans son nouveau poste, m'ont fait beaucoup de plaisir; aussi devez-vous à présent lui faire de ma part et en mon nom le compliment le plus obligeant et le plus poli que vous sauriez imaginer, en l'assurant de la parfaite estime que j'avais eue toujours pour lui, et qu'il voudrait bien se souvenir des témoignages que je lui en avais fait donner par le comte de Podewils, mon ministre résidant alors à la Haye, lorsque Milord y avait été la dernière fois.[1] Vous ajouterez à cela qu'il était vrai que milord Harrington avait été fort de mes amis, et que je devrais avouer de bonne foi que c'était lui principalement qui, par sa façon d'agir avec moi, m'avait porté à rentrer avec Sa Majesté Britannique dans les liaisons où j'avais la satisfaction d'être actuellement avec elle; que j'espérais de lui qu'il voudrait bien agir de la même façon envers moi et être de mes amis, tout comme il pourrait être assuré de ma part que toutes les occasions me seraient infiniment chères où je pourrais lui prouver la sincérité des sentiments d'amitié et d'estime que j'avais pour lui. Que, pour lui donner la première marque de la confiance que j'avais mise en lui, je ne voudrais point lui cacher que j'avais remarqué en différentes occasions que les ministres britanniques aux cours étrangères n'avaient point été jusqu'ici suffisamment instruits de tout ce que Sa Majesté Britannique avait fait avec moi: témoin milord Hyndford à Pétersbourg, qui avait désavoué hautement la garantie que l'Angleterre m'avait donnée de nouveau sur mes acquisitions de la Silésie, jusq'au jour même où mon ministre à Pétersbourg reçut la copie de l'acte qui en a été expédié. Que milord Chesterfield ne disconviendrait pas qu'un tel manque d'instructions ne saurait que causer des négociations bien discordantes, et que j'espérais donc de son amitié et de sa droiture qu'aussitôt que son temps le permettrait, il voudrait bien instruire les ministres anglais aux cours étrangères, afin qu'il n'y ait plus de pareils contrastes et de négociations contrariantes sur des affaires dont j'étais convenu avec l'Angleterre. Vous vous acquitterez avec soin de cette commission-ci et n'oublierez pas de me faire un rapport bien exact de tout ce que milord Chesterfield vous aura répondu là-dessus.

Federic.

P. S.

Je ne saurais m'empêcher de vous communiquer les copies ci-closes de deux lettres qui viennent d'être écrites de Londres à quelqu'un à la

[1] Vergl. Bd. IV, 15. 44. 45. 82.

Haye, sur l'événement de la démission de milord Harrington. Les circonstances très bien détaillées que vous y verrez et dont vous n'avez pas touché la moindre chose dans vos relations, vous doivent faire comprendre la légèreté avec laquelle vous passez sur les affaires les plus importantes, et combien j'ai lieu d'être fort mal édifié de ce que vos relations sont pour la plupart si peu exactes et si sèches qu'elles ne contiennent souvent autre chose que ce que les gazettes publiques imprimées annoncent au public. Vous ne sauriez ignorer les raisons de tout cela; je vous l'ai dit trop souvent que cela ne provient que du peu d'attention que vous mettez en composant vos relations, et de ce que vous vous fiez toujours aux dehors et aux apparences trompeuses, sans jamais aller au fond des affaires et démêler adroitement la véritable façon de penser de gens qui souvent ne cherchent qu'à vous payer de bonnes paroles. J'espère que cette correction que je suis obligé de vous faire encore, vous réveillera une bonne fois, et que vous vous appliquerez à me faire selon votre devoir des relations exactes, détaillées et bien raisonnées, dont je puisse avoir lieu d'être content.

Nach dem Concept. Federic.

2434. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 26 novembre 1746.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite en date du 14 de ce mois. Vous devez tâcher à bien démêler si le maréchal comte de Saxe continue à avoir beaucoup d'influence dans les affaires, ou s'il y a peut-être quelque mécontentement contre lui de ce qu'il n'a pas pris Mastricht avant que de finir la campagne. Je voudrais même savoir s'il retournera encore cette année-ci aux Pays-Bas, ou s'il passera l'hiver à Paris. Au surplus, vous devez me mander votre sentiment, si vous croyez que la mésintelligence entre la France et l'Espagne par rapport au mariage du Dauphin avec la princesse de Pologne-Saxe aura des suites, ou si l'on s'en entendra sous main.

Federic.

Nach dem Concept.

2435. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 26 novembre 1746.

J'ai reçu votre relation en date du 16 de ce mois. Je ne serais pas fort fâché, si la nouvelle de la paix entre les Perses et les Ottomans se confirmait, et que les Turcs commençassent à donner de l'ombrage à la cour de Vienne par quelque ostentation, pour qu'elle en deviendrait et plus docile et moins fière.

Parmi toutes les nouvelles que vous m'avez marquées depuis quelque temps, il y en a qui font que je commence fort à soupçonner que la cour où vous êtes vous les ait fait insinuer tout exprès sous main, pour voir si vous me les manderez ainsi à la légère, ou pour vous faire faire quelque fausse démarche. Vous devez donc en être bien sur vos gardes et mettre tous vos soins à bien approfondir les choses que vous entendrez, pour en démêler le vrai du faux; aussi me marquerez-vous à la fin de chacune de vos nouvelles si c'est une confidence qu'on vous a fait ou seulement un bruit vague, et si vous croyez la nouvelle vraie ou vraisemblable, ou fausse et destituée de fondement.

Après le temps que vous avez séjourné à Vienne, je ne doute nullement que vous ne soyez présentement à même de pouvoir me faire des portraits bien naturels et bien exacts de tout ce qu'il y a de personnes considérables à Vienne, savoir de l'Empereur, de l'Impératrice-Reine, du comte d'Ulfeld, de Bartenstein et des autres ministres, de même que de Wœber et de pareilles gens qui, sans être du premier ordre, sont assez en crédit pour influer dans la direction des affaires. Vous ajouterez tout ce que vous savez d'ailleurs d'anecdotes et de circonstances qui peuvent mériter mon attention et qui me peuvent être intéressantes. Vous me ferez de tout cela une relation assez ample et détaillée, que vous m'enverrez bien chiffrée, afin que je puisse comparer tout cela avec ce que j'en ai appris jusqu'ici, et me faire par là une idée assez juste de la cour où vous êtes.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

2436. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 novembre 1746.

J'ai reçu votre relation du 12 de ce mois. Je suis fâché de voir que le comte Woronzow ne peut gagner de terrain; il fait bien de temporiser, mais je crains que son antagoniste ne le prévienne, et ne lui laisse pas le temps pour frapper son coup. Les affaires de Suède vont jusqu'ici à souhait ; il est sûr que les bien intentionnés ont une supériorité décidée tant dans le comité secret que dans les autres conférences publiques de la Diète. L'on est revenu des alarmes qu'on a eues sur quelque entreprise de la Russie, et, malgré les efforts que les factions anglaise et russienne ont faits pour se relever et pour remettre les sénateurs licenciés il y a à peu près quatre ans, toutes leurs tentatives ont été infructueuses. J'attends avec impatience votre rapport sur la manière dont la cour de Pétersbourg a envisagé le mariage résolu entre le Dauphin et la Princesse, fille du roi de Pologne. Tâchez à bien démêler si cet événement ne causera quelque refroidissement entre la cour où vous êtes et celle de Dresde, ou si l'on y est d'opinion que

[1] Vergl. S. 91.

la dernière, malgré ce mariage, ne changera pas du système qu'elle a eu jusques ici. J'approuve la conduite que vous avez tenue en égard du Falkenberg,[1] et vous faites bien de ne pas vous fier trop aux assurances du comte de Barck. J'apprends qu'un officier, envoyé par le général Pretlack, est arrivé à Vienne. Quoiqu'on ait soigneusement caché le contenu des dépêches qu'il y a apportées, on sait cependant que l'Impératrice-Reine en a paru fort contente et qu'elle a fait un présent audit officier. On est d'ailleurs persuadé que l'envoi de ce courrier n'a eu autre objet que les affaires de la Turquie. Or, vous devez vous informer adroitement s'il est vrai, comme on dit à Vienne, que la paix entre les Turcs et les Persans est faite, et si l'on croit à Pétersbourg que les Turcs se préparent à quelque entreprise en Hongrie.

Nach dem Concept. Federic.

2437. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 26 novembre 1746.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite le 19 de ce mois. Le rapport circonstancié que vous m'avez fait de l'affaire arrivée avec le jeune comte de Lippe,[2] n'a pas laissé de me développer tant soit plus le caractère de l'Impératrice-Reine. et ceux qui trouvent leur compte de voir qu'il y ait de la division dans la famille impériale, ne manqueront pas de souhaiter qu'on fasse encore à l'Empereur de pareilles incartades, qui mettront absolument sa patience à bout. Je ne serais pas fâché, si les nouvelles que vous m'avez données touchant les affaires des Turcs, se confirmaient; j'en doute cependant encore. Je ne crois pas que le général Baleyra ait accusé juste, lorsqu'il vous a fait la confidence que la femme du général Bernes resterait à Vienne; au moins son mari a déclaré publiquement que son épouse le suivrait à Berlin. Quant au courrier dépêché par le général Pretlack à Vienne, on croit que son envoi ne regarde que les affaires de la Turquie; au moins, les lettres que j'ai eues de Pétersbourg, paraissent le confirmer. Vous tâcherez à démêler au possible ce qui en est; en attendant, je puis vous dire d'une manière assez positive que l'alliance conclue entre les cours de Pétersbourg et de Vienne n'est que purement défensive, et que,

[1] Russischer Oberst, der in die Palastverschwörung von 1743 (Bd. II, 406 ff.) verwickelt gewesen und jetzt in Freiheit gesetzt war. Als preussischer Unterthan hatte er Warendorff gebeten, ihn aufzusuchen: „ce que je lui ai refusé de peur que ce ne soit un piége.“ — [2] Graf Lippe, Günstling des Kaisers, hatte nach Podewils' Bericht durch Vermittelung des Kaisers eine Generaladjutantenstelle im Heere der Kaiserin-Königin zu erhalten gesucht. „L'Empereur s'y intéressa fortement, mais sans succès, et avoua, à la fin, au comte, et, à ce que quelques-uns prétendent, même par billet, qu'il ne pouvait rien sur l'esprit de cette Princesse, et que son intercession avait été infructueuse.“

si les ministres autrichiens ne laissent pas transpirer quelque chose du contenu de cette alliance, ils ne le font apparemment que pour faire accroire au public qu'il s'y agit de bien d'autres affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

2438. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 29 novembre 1746.

La dépêche que vous m'avez faite le 18 de ce mois, m'a été rendue. L'ouverture que le baron de Scheffer vous a faite des sentiments du ministère de France par rapport aux subsides que la France veut bien donner à la Suède en considération de l'alliance défensive que celle-ci doit conclure avec moi, me fait assez entrevoir le but où la France vise, qui n'est autre que de vouloir m'engager indirectement par là à me mettre encore une fois entre ses mains et à me rembarquer de nouveau avec elle, pour se procurer peut-être quelque issue à sortir de son embarras; en quoi elle ne réussira cependant pas cette fois-ci, et je serai bien sur mes gardes à n'entreprendre rien dont je pourrais avoir sujet de me repentir. C'est pour quoi, si l'on revenait encore à vous parler sur le sujet susdit, mon intention est que vous devez répondre par force de politesses, sans cependant me compromettre à la moindre chose. Si la France veut faire un traité de subsides avec la Suède, j'en serais bien aise, mais vous ferez bien de n'en parler point du tout aux ministres, ou du moins de ne le faire que d'une manière assez tiède. J'attendrai les ouvertures qu'elle me fera faire par Valory; en attendant, je veux bien vous dire, pour votre direction seule, qu'il ne faudra jamais que la France entre d'abord comme partie principale et contractante dans le traité à faire entre moi et la Suède; elle en perdrait ses peines, par l'opposition que le parti anglais et russien en Suède ne manquerait pas d'y faire; elle gâterait d'ailleurs mes affaires et révolterait absolument la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

2439. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 novembre 1746.

J'ai reçu votre dépêche du 15 de ce mois. Il n'est pas si aisé que vous le croyez, de disposer les Français à offrir des subsides; car leur demander de l'argent vaut autant que si l'on demande à un prêtre catholique de dire une messe pour l'amour de Dieu. Vous verrez cependant par la copie chiffrée ci-close ce que mon ministre en France, le baron Le Chambrier, vient de me mander des insinuations que le marquis d'Argenson lui a fait faire par le ministre de Suède. Le courrier

dont on y fait mention, n'est pas encore arrivé au marquis de Valory, et il faut que je diffère jusque là à vous dire mon sentiment sur les instructions qu'on aura données au sieur de Lanmary. En attendant, je veux bien vous dire pour votre direction que, quoique ce soit le meilleur parti que la France peut prendre, de s'assurer la Suède, il faudra cependant toujours que la première fasse son traité de subsides avec la Suède séparément et indépendamment de mon alliance défensive avec celle-ci. Vous savez toutes les raisons importantes que j'ai, pourquoi je ne pourrais pas me prêter à ce qu'on nomme seulement, dans mon traité avec la Suède, aucune autre puissance, quoiqu'on y puisse ménager en termes fort généraux l'accession des puissances qu'on pourra inviter avec le temps d'un concert commun, afin de ne point donner occasion à mes ennemis de faire passer mon alliance avec la Suède pour une ligue offensive. Et, d'ailleurs, je veux bien vous dire en confidence, et uniquement pour votre direction, sans que vous en deviez témoigner la moindre chose à qui que ce soit, que je ne me laisserai point entraîner à quelque engagement nouveau avec la France, soit directement soit indirectement.

Federic.

Nach dem Concept.

2440. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 1. December 1746.

„Des Königs Majestät haben wegen der Einlage[1] allergnädigst resolviret, dass dem Langschmid geantwortet werden solle, wie Höchstdieselbe nicht glaubten, dass der dresdensche Hof ein so grosses Anlehn von drei Millionen von Hannover bekommen; dass solches nicht wahrscheinlich wäre, und dass er sich also besser darnach erkundigen sollte. Dem p. von Ammon soll auf seine letztere Dépêche, betreffend die Anekdote, was Se. Königl. Majestät dem General Ginkel gesaget und dieser dem Greffier geschrieben haben sollte,[2] geantwortet werden, wie weder das eine noch das andere wahr wäre, und dass, wenn dergleichen dort gesagt werden wollte, er es hautement contradiciren sollte“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2441. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Berlin, 2 décembre 1746.

Après avoir vu tout ce que vous m'avez mandé touchant le projet d'un traité d'alliance défensive entre la France, la Suède et moi que le

[1] Ein Bericht des Geschäftsträgers Langschmid, Hannover 27. November. — [2] Der König sollte zu Ginkel gesagt haben „qu'il ne pourrait pas voir d'un œil indifférent que les Autrichiens et les Piémontais passassent le Var et qu'ils pénétrassent en Provence.“

marquis de Valory vous a communiqué, et que je vous renvoie ci-clos, je vous dirai que vous répondrez audit marquis de Valory que j'étais bien aise de ce que la France voudrait faire faire par son ministre en Suède des insinuations pour que celle-ci accélérât la prompte conclusion d'une alliance défensive avec moi, et que la France pourrait se résoudre de payer à la couronne de Suède, en faveur de cette alliance, un certain subside annuel; mais que je ne pourrais tout-à-fait goûter la condition que la France y voulait ajouter, savoir qu'elle entrât en cette alliance comme partie principale contractante, de sorte qu'on en ferait dès à présent un traité de triple alliance; puisque, premièrement, on donnerait absolument par là une jalousie extrême à la Russie, qui s'imaginerait qu'il y avait bien d'autres choses cachées sous ce traité-là, et qui pourrait aller par là à des extrémités. En second lieu, que, si la France voulait entrer dès à présent en cette alliance comme partie principale contractante, elle y réussirait bien difficilement, par les grandes oppositions que les factions anglaise et russienne en Suède, et même la plupart de ceux du bon parti, ne manqueraient pas d'y faire; et qu'en conséquence de tout cela la France trouverait moins de difficultés et plus d'avantages, si elle n'entrait pas d'abord en cette alliance, mais qu'on la fît, sans nommer expressément la France, en y ménageant quelque article en termes tout-à-fait généraux pour l'accession des puissances qu'on pourrait inviter avec le temps d'un concert commun.

Voilà ce que vous ne manquerez pas de répondre au marquis de Valory, dans des termes les plus polis et les plus convenables. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2442. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 3 décembre 1746.

La dépêche que vous m'avez faite le 21 du novembre passé, m'a été rendue. Les conjectures que vous faites sur les conférences de Breda, me paraissent bien fondées; on a tout lieu de croire que, tant que l'Angleterre aura le moindre rayon d'espérance à faire sa paix particulière avec l'Espagne, elle ne pensera jamais sérieusement à faire sa paix avec la France. Je doute encore que la nouvelle de la difficulté suscitée par le comte de Brühl au sujet du mariage, soit fondée; il n'y a aucune raison qui puisse obliger ce ministre à faire une démarche si hasardeuse et qui lui pourrait coûter un jour. Je crois plutôt que les Français se sont jetés trop précipitamment à la tête des Saxons par rapport à ce mariage. S'ils avaient attendu et s'étaient fait rechercher du roi de Pologne, qui a tant désiré ce mariage, ils auraient pu faire telles conditions qu'ils auraient voulues avec la cour de Saxe; à présent que la Saxe a fait son affaire principale, et que les Français ont commencé par où ils devraient finir, je puis vous dire positivement que

ceux-ci ne gagneront aucunement la supériorité à la cour de Saxe qu'ils auraient pu avoir, s'ils s'étaient pris autrement, et que malgré le mariage la cour de Dresde ne se détachera point de Vienne et de Pétersbourg, mais qu'elle suivra plutôt son ancien système.

Federic.

Nach dem Concept.

2443. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 5 décembre 1746.

La relation que vous m'avez faite en date du 26 du novembre passé, m'a été bien rendue, et c'est avec satisfaction que j'ai vu que dans la conversation que vous avez eue avec le baron de Bartenstein, vous ne lui avez laissé aucune espérance pour qu'il puisse s'imaginer que je me laisserai jamais induire à garantir la Pragmatique ou à étendre la garantie des États de l'Impératrice-Reine au delà de celle dont je me suis chargé par la paix de Dresde.

Quant aux plaintes que j'ai fait porter au lord Harrington contre le sieur Robinson, je crois que vous n'aurez rien à craindre de celui-ci de ce côté-là, étant assez vraisemblable que le lord Harrington, ayant déjà médité alors sa retraite, ait laissé l'affaire là, sans en marquer quelque chose au sieur Robinson; et ce qui me confirme là-dessus, c'est ce que Andrié m'aurait mandé quelque chose, et que Robinson même n'aurait pu se cacher de vous en témoigner quelque chagrin, si effectivement le lord Harrington lui en avait écrit.

Au surplus, mes soupçons se fortifient comme si la cour de Vienne tâchait quelquefois à vous faire insinuer sous main quelque nouvelle pour vous faire faire, s'il est possible, quelque fausse démarche; je commence même à en soupçonner le nommé Bredow, tant par la conduite singulière qu'il doit avoir tenue pendant son séjour à Breslau, où il doit n'avoir point fait de mystère de vous avoir rendu des services, que parceque jusqu'ici la plupart des personnes qu'il a dénoncées, ont été trouvé innocentes malgré toutes les perquisitions qu'on a faites contre elles. C'est pour quoi vous devez vous défier un peu de lui, sans cependant lui en faire apercevoir quelque chose, et ne pas ajouter tout-à-fait foi à ce qu'il vous dira, mais l'examiner plutôt bien mûrement. Ce qui ne doit pourtant point vous empêcher de l'entendre toujours et de me marquer tout ce qui vous sera revenu de sa part, de même que tout ce que vous apprendrez d'ailleurs, sauf pourtant des précautions que je vous ai marquées sur cela par ma dépêche précédente.[1]

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 247.

2444. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Berlin, 5 décembre 1746.

J'ai vu avec satisfaction le rapport que vous venez de me faire, touchant la réponse donnée au marquis de Valory au sujet de la triple alliance entre la France, la Suède et moi dont il nous a remis le projet. J'ai trouvé cette réponse parfaitement conforme à mes intentions, et la façon dont vous vous êtes servi pour la lui faire, en la lui dictant seulement, a toute mon approbation. D'ailleurs, je veux bien vous dire que, si la réussite de l'alliance à faire entre moi et la Suède dépend absolument de l'acceptation du projet de la France et que c'est une condition *sine qua non* que celle-ci soit la partie principale contractante dans cette alliance, je me verrai obligé de renoncer plutôt tout-à-fait à l'alliance avec la Suède que de donner les mains à ce projet, qui ne manquerait pas à me mener bien plus loin que je n'ai envie d'aller, ou me mettrait au moins bien mal avec ceux avec qui j'ai à peine renoué. C'est ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction seule et sans que vous en deviez laisser entrevoir quelque chose au marquis de Valory, auquel, au contraire, vous devez continuer à parler de la même façon que vous avez fait, et appuyer toujours sur les mêmes raisons que vous lui avez déjà dites.[1] Sur quoi, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

2445. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Berlin, 6 décembre 1746.

Pour vous répondre à la représentation que vous venez de me faire touchant la lettre du comte de Potocki en faveur d'un chanoine de Lithuanie, je vous dirai que, si celui-ci veut se contenter de quelque petit bénéfice en Silésie, je veux bien lui en accorder un, dès qu'il y en aura de vacant.

Je vous renvoie ci-clos la copie de la lettre que l'évêque de Warmie a écrite au capitaine Rahdecke; elle est de fort bon sens et mérite mon attention par le bon conseil qu'il nous donne pour avoir toujours un grand parti en Pologne. Aussi mon intention est-elle que vous deviez instruire mon résident à Varsovie, afin qu'il emploie tout son savoir-faire,

[1] Bereits am 4. December hatte Eichel an Podewils geschrieben: Der König „sähe wohl ein, dass Frankreichs Intention bei dieser projectirten Alliance dahin abzweckete, sich einen andern Alliirten in Platz von Spanien zu verschaffen, da letzteres wohl ausfallen dörfte; Sie fänden aber Dero Convenienz ganz nicht dabei, sondern vielmehr darin, dass Sie ruhig blieben, freie Hände behielten und Sich, soviel menschmöglich wäre, in keine neue Weitläuftigkeiten einflechten liessen . . . Alle letztere Umstände haben des Königs Majestät die Gnade gehabt, mir nur vor Sich als eigene Reflexiones zu sagen, sonder zu befehlen, Ew. Excellenz solches mit zu antworten." Zugleich übermittelte Eichel den königlichen Befehl, Finckenstein in Stockholm die dem französischen Gesandten ertheilte Antwort mitzutheilen.

pour nous contenir les grands de Pologne qui sont de nos amis; car sur ce qui est du second article, d'entretenir les dissensions qui y règnent entre les familles, il nous mettrait à de trop grands frais pour que nous puissions y suffire. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2446. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Ammon berichtet, Haag 30. November, dass ihm zwei der einflussreichsten Regenten zehn Artikel als Grundlage für einen unter preussischer Vermittelung und Garantie abzuschliessenden Vergleich zwischen Holland und Frankreich mitgetheilt haben. Die wichtigsten Bestimmungen würden sein: Räumung der Barrierefestungen und der österreichischen Niederlande durch Frankreich; Besetzung dieser Festungen durch holländische, nicht durch österreichische oder andere Frankreich feindliche Truppen; Sequestration der österreichischen Niederlande durch die Republik bis zum allgemeinen Frieden, unter Fernhaltung österreichischer Truppen;[1] gute Dienste der Republik in London zum Zwecke der Wiederauslieferung des Cap Breton an Frankreich.

Berlin, 7 décembre 1746.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez envoyée par estafette, touchant les ouvertures confidentes que deux des principaux régents de l'État où vous êtes vous ont faites au sujet d'un accommodement particulier à faire entre la France et la République sous ma médiation et ma garantie. Après avoir mûrement réfléchi sur une affaire d'une si grande importance, je veux que vous deviez faire en mon nom à ces deux régents un compliment très obligeant et fort poli, en les assurant bien affectueusement de ma part combien j'étais sensible au témoignage de l'entière confiance qu'ils avaient bien voulu mettre en moi pour l'avantage de la République, dont les intérêts m'étaient toujours si chers, qu'il n'y avait ni prospérité ni bonheur que je ne souhaitais sincèrement à elle, et que je me montrerais en toutes les occasions son ami véritable. Mais sur ce qui était de ce qu'ils désiraient de moi en cette occasion-ci, je me voyais obligé à leur faire communiquer par vous les remarques suivantes, savoir qu'il y avait à observer:

Premièrement, que le projet d'accommodement qu'ils me proposaient n'était qu'une idée partie de personnes qui ne vous avaient parlé que de leur propre chef, à l'insu et sans aveu du Grand-Pensionnaire et des autres députés de l'État.

Qu'en second lieu je leur laissais considérer si la France voudra entrer dans leur projet, par lequel cette puissance serait obligée de se désister des avantages réels qu'elle avait eus par la guerre, et abandonner ainsi le certain pour l'incertain; que d'ailleurs la république de Hollande, ayant déjà fait à la France tout le mal qu'elle avait pu faire,

[1] Vergl. zu diesem Punkte A. Beer, Holland und der österreichische Erbfolgekrieg; Archiv für österr. Geschichte XLVI, 362.

ne pouvait guère prétendre, vu le délabrement de ses affaires, que la France se dépouillât de toutes ses conquêtes du Pays-Bas pour se débarrasser de douze ou de quinze mille Hollandais.

Que troisièmement, quant à l'Angleterre, j'étais fort et fermement persuadé qu'elle n'entrerait pas dans ces vues-là et que jamais on ne la porterait à se désister du Cap Breton, à moins qu'il n'y ait des révolutions qu'on ne pourrait prévoir encore, et qu'au surplus, depuis le changement arrivé dans le ministère anglais, leur parti était plus décidé que jamais.

4° Pour ce qui regardait la reine de Hongrie, je m'étais en quelque façon lié les mains par le traité de Dresde que j'avais fait avec elle, et qu'ainsi je ne pourrais pas de bonne grâce lui proposer des conditions aussi dures que celles dont le projet fait mention.

Ainsi je ne voyais pas que sur ces propositions-là, et vu l'agitation dans laquelle les esprits sont encore en Europe, ma médiation pourrait être utile, et que je leur avouais naturellement que mon caractère me donnait un extrême éloignement pour me mêler d'affaires dont je prévoyais une issue infructueuse.

Vous assaisonnerez tout cela de force de compliments, tant sur le personnel de ces deux régents que sur mon amitié vers la République, et ne manquerez pas de m'en faire votre rapport.

Federic.

Ce projet est insensé et ridicule. Rendez vos relations plus laconiques, vous m'ennuyez à la mort avec votre long verbiage; vous répétez dans toutes vos relations la même chose et vous entrez dans des détails superflus.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2447. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 8. December 1746.

Der König befiehlt, „dass Ew. Excellenz das von dem Ammon eingesandte Projet d'accommodement dem Herrn von Chambrier im Vertrauen communiciren möchten, mit dem Beifügen, dem Marquis d'Argenson unter dem Siegel des allergrössten Secrets, und nachdem der p. von Chambrier von dem Marquis d'Argenson gleichsam an Eides Statt die Versicherung genommen, niemandem als dem König seinem Herrn das allergeringste davon zu sagen, davon Ouverture zu thun, ihm allenfalls die Conditiones lesen zu lassen und dabei zu sagen, dass weil Se. Königl. Majestät solche gar nicht avantageux vor Frankreich gefunden, Sie die ganze Sache von Sich abgewiesen hätten."

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

2448. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 9 décembre 1746.

Je suis satisfait de la relation que vous venez de me faire en date du 28 du novembre dernier. Comme les avis me viennent partout de la paix qui doit être conclue entre l'Espagne et la reine de Hongrie, et qu'il y a des indices très forts que ces avis-là ne manquent pas de réalité, la France ferait bien de faire travailler incessamment à Constantinople pour animer les Turcs contre la cour de Vienne et de ne pas donner le loisir aux Autrichiens de prendre les devants, puisque les ennemis de France travailleront chaudement pour empêcher que celle-ci ne puisse tirer profit de l'événement de la paix qui est effectivement conclue entre la Porte Ottomanne et la Perse.

Federic.

Nach dem Concept.

2449. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 9 décembre 1746.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 30 du novembre dernier. Je suis persuadé que les bruits qu'on a fait courir à Vienne de mes prétendus desseins contre l'Impératrice-Reine, ne proviennent que de la déclaration qu'on m'attribue faussement, comme si je ne pouvais voir d'un œil indifférent que les troupes autrichiennes passassent le Var et qu'elles entrassent en Provence; et qu'on y ajoute foi d'autant plus facilement qu'on continue toujours à me supposer des alliances avec la France, qui cependant n'existent nullement. C'est sûrement de là que s'originent les inquiétudes que la cour de Vienne a fait paraître à l'occasion des susdits bruits. Quant au nommé Bredow, mes soupçons se fortifient de plus en plus que cet homme ne chemine pas droit avec vous et que la cour de Vienne vous l'a détaché pour vous insinuer des choses capables à vous faire faire quelque faux-pas. Quoi qu'il en soit, vous ferez bien d'être sur vos gardes avec lui, et de ne pas rompre avec lui, ni même lui faire apparaître le moindre doute sur sa fidélité, mais de continuer plutôt de vous en servir tout comme par le passé, en l'observant cependant de bien près et en examinant mûrement les rapports qu'il vous fera. Pour celui qu'il vous a fait par rapport au grand nombre des Protestants en Silésie qui doivent être mécontents, je vous le soutiens absolument faux et controuvé. Vous avez néanmoins bien fait de me mander tout naturellement ce qu'il vous a dit là-dessus; aussi ne discontinuerez-vous pas à faire toujours de même.

Sur ce qui est des bruits sourds que la paix entre la cour de Vienne et celle de Madrid soit parvenue à sa perfection, je les crois fondés, et autant que je puis juger des avis que j'en ai eus, je me per-

suade qu'à l'heure qu'il est, cet accommodement est effectivement fait. Je crois que vous devinez juste, quand vous attribuez les fréquents envois de courriers entre la cour où vous êtes et celle de Russie à l'événement de la paix qui vient d'être faite entre la Porte Ottomane et la Perse; il n'y a pas à douter que la guerre avec la France ne doive continuer l'année 1747 qui vient, et comme la trêve avec les Turcs va finir dans le courant de l'année 1748, vous conclurez de là combien d'affaires la cour de Vienne aura encore à démêler, avant qu'elle puisse penser au dessein de rompre effectivement avec moi. Quant au postscriptum secret que vous m'avez fait relativement au commerce de lettres où mon aide de camp, le baron de Lentulus,[1] doit être avec un des commis de la chancellerie de guerre, je lui en parlerai moi-même et vous ferai savoir mes intentions là-dessus à l'ordinaire prochaine. En attendant, vous devez bien vous garder de parler de cette affaire au nommé Bredow, ni de lui en faire soupçonner la moindre chose.

Vous avez bien fait de communiquer au comte de Münchow la réponse que vous avez eue du comte de Kinsky, touchant plusieurs nouveaux impôts qu'on continue à exiger en Bohême et Moravie sur les toiles et draps fabriqués en Silésie. Il paraît assez clairement par là combien peu ces gens-là sont disposés à me satisfaire sur la moindre chose. Si jamais ils ont besoin de moi sur quelque affaire, ils n'ont qu'à attendre que je leur rende la pareille; ce que vous pouvez bien leur faire entendre adroitement. Je ne doute guère que la réponse qu'on vous va donner touchant la garantie de l'Empire du traité de Dresde,[2] ne soit faite dans le même esprit et si compliquée que personne n'en saura que faire.

Federic.

Nach dem Concept.

2450. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Berlin, 9 décembre 1746.

Selon la lettre que vous venez de me faire au sujet de la dernière dépêche de Warendorff, vous croyez que je ne saurais m'empêcher à faire faire la communication de ce que le comte Woronzow demande relativement à l'affaire de Ferber.[3] Je ne suis pas de votre sentiment, par plus d'une raison. Premièrement, si j'ai fait communiquer audit comte les deux pièces détestables que Ferber eut composées, selon ce qu'il en a déclaré lui-même, à l'instigation de quelques ministres russiens qui lui en ont fourni les matériaux, je ne l'ai fait que par un motif d'amitié et de confiance, pour l'informer seulement des noirs desseins qu'on avait eus de me brouiller avec l'Impératrice, toujours cependant à condition qu'il n'en ferait point d'éclat. En second lieu, il faut con-

[1] Lentulus war Anfang 1746 aus österreichischen Diensten in preussische übergetreten. — [2] Vergl. S. 258. — [3] Vergl. S. 206.

sidérer que, tout vrais que sont les éclaircissements que Ferber a donnés sur ces deux pièces, ils ne sont cependant pas propres à en faire l'usage que le comte Woronzow croit de pouvoir en faire, parceque le grand-chancelier Bestushew n'y paraît pas assez, et que nous n'avons ni quelque lettre de lui ni quelque autre preuve en mains par où l'on pût convaincre qu'il soit entré dans cet abominable complot. Troisiemement, si le comte de Woronzow fait de l'éclat sur cette affaire et qu'il manque son coup, j'aurai pour toujours le Grand-Chancelier pour ennemi irréconciliable, qui tâchera par toutes sortes de moyens de s'en venger sur moi. D'ailleurs, je ne veux absolument pas me mêler directement des affaires de ces deux ministres, ni y paraître ouvertement, mais laisser plutôt tirer un autre les marrons hors du feu. Par toutes ces considérations donc, je crois être plus convenable à mes intérêts de remercier le comte Woronzow de la bonne intention qu'il a fait encore paraître sur ce sujet-ci, en le priant de laisser cette affaire là où elle est.[1]

Quant à votre introduction dans le collége des ministres d'État, j'aimerais mieux que vous laissiez écouler encore quelque temps, avant que d'y procéder, pour ne pas fournir l'occasion à vos ennemis à Pétersbourg d'insinuer à l'Impératrice que, malgré le mécontentement qu'elle avait fait paraître à votre sujet, on n'avait pas laissé que de vous combler de distinctions immédiatement après votre arrivée ici, pour témoigner par là publiquement le mépris qu'on avait pour elle.

Nach dem Concept. Federic.

2451. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 11. December 1746.

Wegen der heute an Se. Königl. Majestät eingelaufenen auswärtigen Depeschen habe Ew. Excellenz schuldigst melden sollen:

Wie des Königs Majestät wegen der Relation des Herrn Grafen von Podewils zu Wien befohlen haben, dass alle die Passages aus dieser Relation, welche den p. Andrié angehen, ausgezogen und demselben per modum eines Extractes benebst der ganzen letzteren wienerschen Antwort[2] in extenso und accurat in das französische übersetzet zugesandt werden sollen, mit dem Beifügen, wie er insonderheit die übersetzte Antwort dem Lord Chesterfield, Duc de Newcastle und anderen Grossen in Engelland mehr, so an der Hannöverschen Convention Theil nehmen, lesen lassen und dabei sagen sollte, wie man daraus ersehen, mit was vor Art von Leuten zu Wien Se. Königl. Majestät zu thun hätten; es wollten Höchstdieselbe inzwischen insonderheit von dem Lord

[1] In diesem Sinne wird Warendorff am 10. December durch einen Erlass aus dem Ministerium beschieden. — [2] „Antwort auf die in puncto der Reichsgarantie vom Herrn Grafen von Podewils den 16. September 1746 übergebene Schrift" (vergl. S. 166 Anm. 2). Am 10. December in Berlin durch den Grafen Bernes übergeben.

Chesterfield hoffen, er würde deshalb dem wienerschen Hof auch seines Ortes Remonstrationes thun lassen, da des Königs Majestät nichts anders verlangeten, als was in denen Friedenstractaten sehr deutlich stipuliret und ausgedrucket wäre. Ferner sollte der Andrié auf seine heutige Relation instruiret werden, dem Lord Chesterfield poliment Sr. Königl. Majestät halber zu danken, dass er auf eine so obligeante Weise Hoffnung gegeben, den Legationssecrétaire Laurens rappelliren zu wollen; es müssten Se. Königl. Majestät ihm, dem Lord Chesterfield, dabei insinuiren lassen, dass der Laurens ein Hannoveraner von Geburt und dabei ein Mensch von üblen Sentiments gegen Se. Königl. Majestät wäre, auch deshalb hier allerhand Grabuges machte, die Höchstderoselben nicht anders wie ohnangenehm sein könnten, welchem ohnerachtet Sie keinen Éclat verlangeten, sondern Deroselben genügen würde, wenn er rappelliret würde. Wenn Mylord Chesterfield alsdann solchen Posten wiederum durch einen Engelländer besetzen lassen wollte, so würde Sr. Königl. Majestät jedermann angenehm sein, welchen gedachter Mylord dazu choisiren werde. Wegen des Herrn Villiers sollte er gleichfalls viel Compliments machen und sagen, dass wenn man wieder einen englischen Minister an Se. Königl. Majestät schicken wollte, Höchstderoselben keiner angenehmer als Villiers sein würde; daferne aber dieser nicht wieder aus Engelland wollte, so möchte er Mylord Chesterfield bitten, jemanden zu senden, zu welchem man Confiance haben könnte und der von guten Sentiments und Intentions wäre. Von der Declaration, so der Baron Steinberg dem Andrié gethan,[1] wären Se. Königl. Majestät ganz sehr zufrieden.

Da es in dem letzten wienerschen Pro Memoria das Ansehen hat, als ob der wienersche Hof in der Declaration, so der verstorbene Kaiser Karl VI. dermalen des Hochseligen Königs Majestät wegen übernommener Garantie der Sanction Pragmatique thun lassen, einigen Zweifel setzen wollte, so ist Sr. Königl. Majestät allergnädigste Intention, dass Ew. Excellenz dem Herrn Bernes das Original sothaner Declaration selbst sehen und lesen lassen möchte; welches Ew. Excellenz wegen des Wusterhausenschen Tractats in puncto der darin versprochenen Garantie von Bergen und welchergestalt nachher der dermalige kaiserliche Hof an Pfalz eine gleiche Garantie gethan, ebenfalls thun könnten, daferne Dieselbe solches nöthig fänden.[2]

Uebrigens überliessen Se. Königl. Majestät Ew. Excellenz Einsicht, ob es nicht gut sein würde, die ganze wienersche letztere Antwort drucken zu lassen, um der Welt das unjustificirliche Verfahren des wienerschen Hofes zu zeigen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Steinberg hatte nach Andrié's Bericht vom 25. November die Mitwirkung der Vertreter Hannovers in Wien und im Reiche behufs Beschaffung der Reichsgarantie für Schlesien in Aussicht gestellt. — [2] Vergl. S. 268. 272.

2452. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 12 décembre 1746.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites en date du 26 du novembre dernier. Vous accusez juste, quand vous dites que la communication des deux pièces composées par le malheureux Ferber, ne saurait effectuer quelque changement de sentiments de l'Impératrice à l'égard du Chancelier, et vous aurez déjà vu par le rescrit que je vous ai fait faire à ce sujet,[1] toutes les raisons que j'ai pour remercier fort obligeamment le comte Woronzow de la bonne intention qu'il a eue dans cette occasion-ci, mais de le prier de ménager la confidence que je lui ai fait faire et de n'en faire aucun éclat.

Vous n'ignorerez apparemment pas que du temps que le baron de Mardefeld fit présenter mon portrait à l'Impératrice,[2] elle déclara qu'elle voudrait à son tour m'envoyer le sien. Comme depuis ce temps-là je n'en ai plus entendu parler, mon intention est que vous en devez parler au comte de Woronzow, aussitôt qu'une occasion convenable s'y offrira, et lui adresser alors un compliment le plus flatteur que vous le saurez imaginer sur le personnel de l'Impératrice et sur la forte envie que j'avais d'avoir le portrait d'une si grande, si digne et si belle princesse, et de l'obligation que j'aurais au comte Woronzow s'il voulait bien se charger de me le procurer de la part de sa souveraine. J'ai célébré hier le jour de la fête de l'ordre de Saint André d'une manière solennelle, dont vous verrez le détail par la feuille que je vous ferai adresser à la suite des dépêches que vous recevrez avec celle-ci. Vous ne manquerez pas de la communiquer au comte Woronzow, pour qu'il la fasse parvenir à l'Impératrice même, qui, à ce que j'espère, en sera un peu flattée.

Nach dem Concept. Federic.

2453. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 12. December 1746.

Der König befiehlt, dass an Warendorff „bei Gelegenheit der ihm zu thuenden Communication von denen Umständen, so in Schweden wegen des Baron von Korff vorgefallen seind,[3] mit geschrieben und ihm aufgegeben werden soll, wie er dem Grafen von Woronzow ganz adroitement und in sehr mesurirten Terminis insinuiren sollte, dass er, der Graf Woronzow, doch observiren möchte, wie dergleichen violente Démarche nicht anders könnte, als die schwedische Nation von der Kaiserin sehr zu eloigniren. Und da man seither bekanntermaassen mit Sr. Königl. Majestät auch nicht gar allzu freundschaftlich umgegangen sei, so liessen Höchstdieselbe aus wahrer Hochachtung und Freundschaft vor der Russisch-Kaiserlichen Majestät den Grafen Woronzow ganz

[1] Vergl. S. 258 Anm. 1. — [2] Vergl. Bd. IV, 73. — [3] Siehe die folgende Nummer.

amicalement ersuchen, einige Mesures darunter zu nehmen, damit nicht einmal ein ohnvermuthetes Unglück daher entstehe. Welches der Warendorff so doucement als es nur möglich ist insinuiren soll" . . .

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

2454. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A STOCKHOLM.

Finckenstein berichtet, Stockholm 29. November, Korff habe am 26. November eine Audienz bei dem Kronprinzen gehabt: „Ce fut là que se passa une scène à laquelle Son Altesse Royale n'avait certainement pas lieu de s'attendre. L'ambassadeur lui présenta une lettre de l'Impératrice, contenant en termes généraux quelques conseils sur la conduite que le Prince devait tenir . . . Cette lettre était d'ailleurs conçue en termes assez polis . . . Mais ce ministre jugea à propos de l'accompagner d'une explication qui n'y répandit que trop de clarté. Il dit au Prince qu'il avait ordre de lui déclarer que l'Impératrice n'avait pas lieu d'être satisfaite de la conduite qu'il tenait; qu'elle avait assez contribué à son élévation pour pouvoir exiger quelque reconnaissance et quelque déférence pour ses conseils; qu'elle croyait devoir avertir le Prince qu'il courrait à sa perte en se jetant entre les bras de ceux de la nation qui avaient été ses ennemis, et surtout en donnant sa confiance au comte Tessin . . .; que c'était en un mot un homme dangereux et dont le Prince devait se défier; que l'Impératrice donnait cet avis pour la seconde fois; qu'elle espérait qu'on y ferait enfin attention . . .; que s'il [le Prince] persistait dans les idées qu'il paraissait avoir adoptées depuis quelque temps, elle se trouverait dans l'obligation de retirer sa protection, et que, s'il en résultait des suites fâcheuses, il n'aurait qu'à s'en prendre à lui-même."

Korff hat dem Prinzen auf dessen entschiedenes Verlangen nach anfänglicher Weigerung eine Abschrift seiner Instructionen in dieser Angelegenheit gegeben, wovon der Prinz zwei Abschriften hat beglaubigen lassen. Tessin hat im Senat um die Entbindung von seinen Functionen nachgesucht. „Après cette

Berlin, 13 décembre 1746.

On a tout lieu d'être étonné de la démarche violente que le baron de Korff, ministre de Russie, a faite, selon votre relation du 29 du novembre passé. Il me paraît que c'est à présent le moment critique où il faudra qu'il soit décidé si la Suède doit être maintenue dans son indépendance de la Russie, ou si elle doit subir le joug de celle-ci. J'approuve fort les précautions que vous avez recommandées à ceux qui vous ont parlé de l'affaire en question; il sera cependant nécessaire, selon moi, que le Successeur à la couronne autant que le comité secret continuent d'être fermes, et j'envisage la démarche du baron Korff comme le dernier effort que la Russie fait pour gagner la supériorité sur les Suédois, et que tout ira bien encore, pourvu que le comité secret tienne ferme, en employant en même temps de certaines décences, et qu'il rejette tout ce qu'il y a d'odieux dans cette affaire sur le baron de Korff, en conservant toujours du ménagement pour le personnel de l'impératrice de Russie. Je suis entièrement persuadé que toutes les démarches violentes du ministre russien ont été concertées et même suggérées à la Russie par le parti contraire en Suède au mi-

déclaration, il a quitté le Sénat pour se rendre dans le comité secret. Il y a lu l'écrit ou plutôt le libelle de M. de Korff. . . . Son discours passe pour un chef-d'œuvre et doit avoir ému toute l'assemblée . . . On a pris hautement le parti du comte Tessin, et on a résolu de pousser cette affaire avec fermeté."

Nach dem Concept.

nistère. Je crains que cela ne finisse pas, si on laisse plus longtemps à Pétersbourg le comte de Barck, et la pensée de travailler à faire rappeler le baron de Korff après un tel éclat me paraît fort juste et sensée.

Federic.

2455. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 13 décembre 1746.

Je viens de recevoir la relation que vous m'avez faite en date du 2 de ce mois, au sujet des discours que les ministres de France vous ont tenus relativement aux affaires de Suède et à la triple alliance qu'on souhaite de faire entre la France, la Suède et moi. Sur quoi, il faut que je vous dise que l'honnêteté du marquis de Valory m'a découvert tout le dessein du ministère de France, qui n'en est autre que de faire une alliance avec la Suède et moi pour en faire parade en Hollande et en Angleterre, et qu'il n'y s'agit pas autant de mon intérêt, comme les ministres de France ont pris à tâche de vous l'assurer, que de leur propre; je suis donc obligé à vous dire, quoique uniquement pour votre direction seule, et sans que vous deviez en faire transpirer quelque chose, que je n'ai aucune envie de me mêler présentement des affaires d'Allemagne; que, bien loin de là, j'aime mieux laisser agir la reine de Hongrie avec toute sa hauteur et sa fierté, pour qu'elle se commette davantage avec les autres princes d'Allemagne, qui, pour ne pas se laisser opprimer, ne manqueront pas d'avoir recours à moi. J'ajoute encore pour votre instruction seule que je suis bien aise de faire l'alliance avec la Suède, mais que dans le fond je ne la regarde pas autrement que comme une simple parade et ostentation; qu'en conséquence je serais obligé d'y renoncer, si la France continue à insister de vouloir être la partie principale contractante de cette alliance, puisque cela m'engagerait insensiblement plus loin que je n'ai intention d'aller. Voilà ce que je vous dis pour votre direction seule. Quant à la réponse que vous donnerez aux ministres de France, vous leur répéterez encore ce que je vous ai déjà dit par ma dépêche précédente, savoir, que malgré le cas infini que je faisais des sentiments de Sa Majesté Très Chrétienne et de l'amitié qu'elle me témoignait, dont je sentais tout le prix, il me serait bien difficile de faire l'alliance avec la Suède de la façon qu'on l'avait projetée; et quoique dans le fond elle fût très innocente, il fallait cependant, pour la mieux justifier, sauver encore toutes les apparences qui pourraient la faire paraître dubieuse et équivoque, en ne faisant qu'une simple alliance entre la Suède et moi, et en ménageant un article

qui laisse une porte ouverte aux accessions des puissances amies, et qu'alors la France pourrait accéder bien facilement. Qu'ainsi le fond serait toujours le même, mais que la différence n'était que dans la forme. D'ailleurs vous ferez observer au marquis d'Argenson que le sieur de Scheffer, ministre de Suède, jette souvent des propos en avant qui ne sont que ses idées particulières, et qui sont bien éloignées d'être celles de sa nation, et que je l'avertissais d'avance qu'il trouverait plus d'oppositions en Suède au projet d'une triple alliance qu'il ne se l'imaginait lui-même.

Vous insinuerez tout cela aux ministres de France dans les termes les plus polis, en l'accompagnant de tout ce que vous pourrez imaginer de plus obligeant, et m'en ferez votre rapport à son temps.

Nach dem Concept. Federic.

2456. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 13 décembre 1746.

La dépêche que vous m'avez faite en date du 3 de ce mois, m'a été bien rendue. Vous n'aurez pas de la peine à vous figurer combien j'ai été peu édifié de la réponse qu'on vous a donnée sur votre dernier mémoire touchant la garantie de l'Empire du traité de Dresde,[1] parceque, sous un grand et pompeux galimatias de paroles, on revient toujours à vouloir m'obliger à des choses auxquelles je ne condescendrai jamais; je me remets sur cela à ce que je vous ferai répondre par le département des affaires étrangères. En attendant, si la cour de Vienne prend ombrage des bruits qui courent là où vous êtes, que j'étais sur le point de rompre de nouveau avec l'Impératrice-Reine, vous n'avez qu'à dire effrontément aux ministres qu'ils savaient eux-mêmes que tout ce que je prétendais à la charge de leur souveraine n'était que d'accomplir l'obligation où elle s'était mise par le traité de Dresde, savoir de me faire avoir les garanties qui y sont stipulées, et surtout celle de l'Empire; qu'il ne dépendrait ainsi que d'eux-mêmes de me satisfaire là-dessus, et qu'ils se procureraient par là toute la tranquillité qu'ils pourraient désirer.

Quant aux plaintes qu'on a faites dans la réponse susdite au sujet de mon ministre en Angleterre, le sieur Andrié, comme s'il avait secrété sa négociation par rapport à la garantie que la Grande-Bretagne m'avait donnée de nouveau sur la Silésie et le comté de Glatz, au ministre autrichien à Londres, le sieur de Wasner, vous direz, encore, effrontément aux ministres de la cour de Vienne que c'était la seule négociation de garantie où nous avions jusqu'ici réussi, uniquement parcequ'ils n'en avaient pas été mêlés, et qu'on ne saurait que penser des assurances

[1] Vergl. S. 258 Anm. 2.

qu'on trouvait à la fin de la réponse susdite: que leur souveraine se faisait un véritable point d'honneur d'être esclave de ses paroles, aussi longtemps qu'on n'aurait pas accompli les engagements les plus solennels qu'on avait stipulés dans le traité de Dresde. Enfin, je crois que vous ferez fort bien de parler d'un ton haut à ces gens sur cet article-là, pour qu'ils ne se fassent pas l'illusion de nous vouloir mener par le nez.

Je n'ai point d'autres nouvelles de la Turquie que celles que vous me mandez; mais si les Turcs devaient remuer ou même rompre avec la cour de Vienne, je suis persuadé qu'elle filera bien plus doux et viendra même à rechercher mon amitié. Le général Bernes n'a parlé jusqu'ici d'aucune affaire. Nous le verrons venir, et ce ne sera sûrement moi qui commencera à parler.

J'ai parlé au major Lentulus;[1] il n'est pas encore assez en correspondance avec l'homme que vous me nommez, mais il va préparer ses batteries. J'ai oublié à vous dire, concernant les lustres du feu prince Eugène qui sont à vendre, que vous m'en devez envoyer des desseins et y faire marquer la grandeur de chaque pièce, afin que je puisse juger par là s'ils me conviennent ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

2457. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Berlin, 13 décembre 1746.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite en date du 6 de ce mois. Ce que vous me marquez des lettres que quelques provinces ont écrites aux États-Généraux, fait assez voir que les Hollandais commencent à s'apercevoir que les vues des Anglais ne sont autres que de les embourber de plus en plus, pour les obliger à suivre malgré eux le torrent. Mais nonobstant de tout cela, je suis fort et fermement persuadé qu'on ne manquera pas d'entraîner les Hollandais de continuer la guerre encore une année.

Federic.

Nach dem Concept.

2458. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 13 décembre 1746.

J'ai bien reçu vos relations en date du 29 du novembre dernier et du 2 de ce mois. Comme il paraît qu'on compte beaucoup en Angleterre sur l'embarras que l'entrée des Autrichiens et des Piémontais en Provence doit causer à la France, je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, que cette entrée ne mettra guère les Français en désarroi; il se pourra que les Autrichiens avancent jusqu'à quelques lieues dans cette province, mais tout ce qu'il y a de gens intelligents

[1] Vergl. S. 257.

et qui connaissent la carte du pays, soutiennent d'une voix commune que, si les Autrichiens y entrent, ils ne feront guère de grands progrès et n'en ressortiront pas sans avoir souffert des pertes considérables.

Quant au mariage de la Princesse, troisième fille du roi de Pologne, avec le Dauphin, que le comte de Flemming, ministre saxon, a notifié à la cour où vous êtes, vous devez être fort attentif sur la façon dont le ministre saxon s'explique sur ce mariage et quelles couleurs il emploiera pour le faire goûter de la cour de Londres, de même quelles assurances il donnera à ce sujet-ci. Vous observerez d'ailleurs l'impression que tout ceci fera à cette cour, et si elle ne s'en refroidira pas envers la cour de Saxe, vu les liaisons qu'un pareil mariage doit occasionner entre la France et la Saxe; de quoi vous me ferez votre rapport bien exact.

J'ai été fort sensible d'apprendre que le prince des Galles a paru désirer d'avoir mon portrait; j'aurai la satisfaction de le lui envoyer; en attendant, vous devez chercher l'occasion de lui faire de ma part un compliment dans des termes les plus obligeants que vous sauriez imaginer, en l'assurant combien j'étais charmé d'avoir l'occasion de lui envoyer mon portrait, puisqu'il irait passer dans les mains d'un de mes amis que j'estimais et chérissais infiniment, mais que ma satisfaction en serait complète, si à son tour il voulait bien m'envoyer le sien, qui me manquait encore. Vous accompagnerez tout cela de tout ce que vous pourrez imaginer d'expressions des plus polies.

Au surplus, quand vous verrez le sieur de Villiers, vous devez l'assurer de la parfaite estime que j'ai pour lui inaltérablement. Vous l'assurerez encore que, si sa cour voulait m'envoyer un ministre, personne ne me serait jamais plus agréable que lui; mais s'il n'était plus de sa convenance qu'il retournât dans l'étranger, je le priais au moins qu'il voulût employer tous ses soins, afin qu'on m'envoyât à sa place une personne en qui je pourrais avoir de la confiance, et qui soit dans des sentiments bons et de l'intention d'entretenir la bonne harmonie entre moi et le Roi son maître. Vous vous expliquerez de la même façon à milord Chesterfield sur ce sujet-là. Vous lui témoignerez le bon gré que je lui avais d'avoir voulu s'expliquer si favorablement, comme il a fait, envers vous, concernant le rappel du secrétaire Laurens, et vous lui insinuerez, quoique en confidence seulement, que cet homme était un Hanovrien né qui avait de fort mauvais sentiments à mon égard et qui avait fait toutes sortes de grabuges, pendant quelque temps, qui m'empêchaient absolument d'avoir plus de confiance en lui; que je ne demandais cependant que son simple rappel, et que tout Anglais que Milord me ferait envoyer à la place de l'autre, me serait agréable.

Comme il est assez connu qu'en Suède le parti du ministère a présent la supériorité entière dans le comité secret de la Diète présente, vous devez me mander ce qu'on en dit à la cour où vous êtes, et quel effet cela fait sur le ministère anglais. Au reste, vous devez m'en-

voyer, au plus tôt possible, les comptes de ce que je suis obligé de payer au jardinier Miller à l'égard de mon jardinier que vous venez de me renvoyer.

Federic.

Nach dem Concept.

2459. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A STOCKHOLM.

Berlin, 17 décembre 1746.

Je viens de recevoir la dépêche que vous m'avez faite en date du 2 de ce mois. J'ai vu avec beaucoup de satisfaction la solidité de votre façon de penser sur les affaires présentes de la Suède et suis très content de la conduite que vous avez tenue, ainsi que tout ce que vous avez fait jusqu'ici, a mon approbation entière. Je me confirme de plus en plus dans l'opinion que j'ai eue, que toutes les démarches outrées que l'ambassadeur de Russie fait en Suède, ne sont qu'un dernier effort de la Russie pour intimider par les menaces qu'elle fait faire le Prince Royal et ceux de son parti à un point qu'ils donnent les mains à un changement du ministère présent — événement qui mettrait la Suède tout-à-fait sous la férule de Bestushew, qui prétendrait alors la gouverneur despotiquement — mais que d'un autre côté, si le Prince Royal et le comité secret tiennent bon, la cour de Pétersbourg en demeurera aux menaces et aux démonstrations guerrières, sans venir aux voies de fait, surtout après la paix qui vient de se faire entre la Porte Ottomanne et le schah Nadir, avec lequel la Russie, dit-on, appréhende d'avoir des démêlés.

Federic.

Nach dem Concept.

2460. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 17 décembre 1746.

J'ai reçu votre dépêche en date du 5 de ce mois. Il est sûr que la paix des Turcs avec les Persans ne devrait point être négligée des ministres de France; mais aussi longtemps qu'ils ne mettront pas les mains à l'œuvre, pour exciter la Porte Ottomanne ou à agir effectivement ou à faire de fortes démonstrations guerrières, cela ne sera qu'une belle perspective pour eux qui n'aboutira à rien. Je viens de recevoir des avis de Vienne selon lesquels la cour de Vienne ne doit plus être si portée pour l'expédition contre la Provence, mais qu'elle doit être plutôt intentionnée de faire marcher la plus grande partie de l'armée d'Italie, si la paix ne se fait pas cet hiver, pour faire une diversion en Lorraine, se flattant que l'Empire ferait alors cause commune avec elle. Il sera à voir si cet avis se vérifiera ou non; du moins est-il assez conforme au système de cette cour, par le grand désir qu'elle a de faire des conquêtes sur la France, qu'elle ne trouvera pas en Italie.

J'apprends de mon ministre à la cour de Saxe que, s'étant entretenu avant son départ de Varsovie avec l'ambassadeur de France, pour apprendre de lui s'il gagnait du terrain dans sa négociation et s'il voyait jour qu'à l'occasion du mariage il pourrait espérer de détacher la cour de Saxe de celles de Vienne et de Pétersbourg, l'ambassadeur lui avait répondu qu'il n'avait pas gagné une pouce, que les expressions du comte de Brühl étaient choisies, mais si générales que jusqu'au moment présent il ne se flattait du moindre changement; qu'à l'égard de l'Empire ce ministre s'expliquait toujours d'une façon à pouvoir se flatter qu'on garderait une exacte neutralité; que d'ailleurs ce ministre l'entretenait souvent sur son désintéressement, lui faisant entendre que ni le roi de France, tout-puissant qu'il était, ni aucune puissance ne serait capable de le séduire. Il est aisé de voir par là que la France, malgré le mariage du Dauphin, n'empêchera pas ce ministre de suivre son ancien système et ne gagnera aucune supériorité à la cour de Dresde au point de la détacher de celles de Vienne et de Pétersbourg, à moins que la France ne tâche à culbuter le comte de Brühl, à quoi il faudrait que les ministres de France pensassent sérieusement. Vous devez insinuer tout cela au marquis d'Argenson, au premier tête-à-tête que vous aurez avec lui entre quatre yeux.

Federic.

Nach dem Concept.

2461. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 17 décembre 1746.

Quand aux difficultés que vous croyez qu'il y a pour avoir de bons avis au sujet du caractère de l'Empereur et de l'Impératrice,[1] il faut que je vous dise que, dans une ville telle que Vienne, on ne saurait guère manquer d'avoir par ci par là tant de traits du caractère de l'Empereur et de l'Impératrice qu'en les notant et les ramassant tous, on en saura toujours faire quelque chose d'assez juste. Au reste, il ne me suffit pas d'avoir seulement les portraits de l'Empereur et de l'Impératrice-Reine, mais je désire encore d'avoir ceux de leurs ministres et généraux, comme de tous ceux qui ont part aux affaires.

Je suis persuadé que la cour de Vienne cachera, autant qu'elle pourra, ce qui lui revient des affaires de Turquie, mais pourvu que vous continuiez à être bien attentif, vous découvrirez à la fin toujours quelque chose; et une marque peu équivoque qu'il s'y passe quelque chose, sera, lorsque vous apprendrez qu'on envoie des officiers en Hongrie. D'ailleurs, plus ils seront civils et polis envers nous, plus on pourra croire qu'ils appréhendent quelque chose de sinistre de ce côté-là.

[1] Vergl. S. 91. 247.

Quoique je ne sache concevoir d'où la nouvelle froideur que le sieur Robinson vous a temoignée lui peut être venue, et qu'au fond je me soucie fort peu de son amitié, vous devez cependant tâcher à approfondir les raisons qu'il a pour être de si mauvaise humeur.

Nach dem Concept. Federic.

2462. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 19 décembre 1746.

La relation que vous m'avez faite le 10 de ce mois, vient de m'être rendue. Le conte que la femme du général Bernes a fait au sujet d'un laquais que son mari doit avoit renvoyé pour quelque indiscrétion, paraît être fait exprès pour disposer d'autant plus aisément cette femme tracassière à ne pas insister à vouloir suivre son mari. Gare à vos laquais, si quelqu'un d'entre eux s'avisait à faire quelque insolence; on vous obligerait sûrement à le renvoyer, tout comme on le doit avoir fait du laquais du général Bernes, quoique j'ignore tout-à-fait cette affaire. Je suis fort curieux de savoir de quelle manière ce général s'explique sur mes affaires dans les relations qu'il fait à sa cour, si c'est d'une façon avantageuse ou non. Si vous pouvez trouver l'occasion d'en pénétrer quelque chose, vous me ferez plaisir de m'en avertir.

J'ai beaucoup de peine à ajouter foi à ce qu'on est venu vous assurer touchant l'insinuation que l'Angleterre doit avoir faite à la cour de Vienne pour l'engager à prêter les mains à une paix avec l'Espagne. Il y a trop de contradictoire là-dedans, et il n'est pas facile à croire que dans le même temps que l'Angleterre fait pousser les Hollandais par son ministre à me donner la garantie sur ma Silésie telle qu'elle me l'a donnée, elle dût en même temps faire insinuer tout le contraire.

La paix entre les Turcs et les Persans est un événement si intéressant que votre principal point de vue doit être à présent de bien approfondir les suites qui en pourront résulter à tous égards, afin de pouvoir m'informer de toutes les particularités que vous en apprendez.

Au reste, je suis fort content de tout ce que vous avez répondu au comte d'Ulfeld, de même qu'au sieur Robinson, dans les entretiens que vous avez eus avec eux. On mettra sûrement ici devant le général Bernes les originaux que vous avez allégués dans votre entretien avec le comte Ulfeld.[1] On travaille ici à répliquer solidement à la réponse

[1] Es handelt sich um die Declaration Kaiser Karls VI. vom 7. August 1731 (siehe S. 185. 259), wonach der König von Preussen durch die von ihm zu übernehmende Reichsgarantie der Pragmatischen Sanction zu nichts verpflichtet sein sollte, „als bloss allein zu demjenigen, wozu Sie in Dero mit Ihro Kaiserl. Königl. und Katholischen Majestät habenden geheimen Allianztractat (von 1728) in Ansehung mehrbesagter österreichischer Erbfolgegarantie Sich allschon verbindlich gemachet." Graf Otto Podewils hatte dem Grafen Ulfeld laut seines Berichts vom 10. December

qu'on vous a remise relativement à la garantie de l'Empire sur la paix de Dresde; mais en cas qu'on vous dût parler au sujet de cette réplique et vous demander si vous l'aurez bientôt, vous n'avez qu'à répondre que vous ne saviez pas exactement si l'on ne mettrait pas autant de temps pour la composer, comme l'on avait mis à Vienne pour faire leur réponse. D'ailleurs, vous pouvez bien leur dire, quoique non pas en ministre, mais comme de vous-même, que peut-être la garantie de l'Empire ne m'était pas une affaire si importante, comme l'on se l'imaginait à Vienne. Sur ce qui est de la garantie de la Pragmatique, je veux bien vous autoriser de leur dire positivement que c'était une chose à laquelle je ne concourrai du grand jamais, et quant à la chicane grossière, comme si les Pays-Bas devaient être censés comme appartenants à l'Allemagne, vous ne devez leur répondre autre chose, s'ils reviennent à vous en parler, sinon simplement que cela ne méritait pas de réponse.

Nach dem Concept. Federic.

2463. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 19 décembre 1746.

J'ai tout lieu d'être surpris à voir par votre dépêche du 9 de ce mois que le marquis d'Argenson se veut prendre à moi de ce que l'Électeur palatin s'est vu obligé de prendre deux régiments autrichiens en quartier d'hiver dans ses États. Si la cour de Vienne commence à exercer du despotisme dans l'Empire, les Français n'ont qu'à se prendre à eux: pourquoi rétirèrent-ils le prince de Conty l'année 1745 au delà du Rhin?[1] A présent, il ne faut pas rejeter sur moi les conséquences qui en suivent. Il n'est pas possible que je sois le champion partout, et s'ils n'ont pas pu soutenir l'Electeur palatin avec leurs troupes qu'ils ont eues au voisinage de ses États, contre la demande de la cour de Vienne, j'ai pu le faire encore moins.

Quant aux propos que le duc de Richelieu vous a tenus, je vous dirai que j'ai fait toutes les avances possibles à la cour de Dresde, mais quel que soit mon désir de vivre avec elle en étroites liaisons, je ne saurais pas faire un seul pas plus en avant, sachant que le ministre, comte de Brühl, est mon ennemi juré et implacable. Je sais d'ailleurs que la cour de Vienne, pour se consoler du mariage du Dauphin avec la princesse de Saxe, a mis toute son espérance sur ce ministre, de ce qu'il, après le mariage fait, travaillera de toutes ses forces à me brouiller avec la France et à m'aliéner celle-ci Du reste, j'ai plus d'une raison pourquoi je ne trouve pas à propos d'envoyer le comte Rothenburg à Dresde.

Nach dem Concept. Federic.

---

erklärt: „Qu'il était notoire que la cour d'ici avait rompu le traité de 1728, et que feu le Roi avait fait déclarer plus d'une fois qu'il se croyait entièrement libre des engagements qu'il y avait pris, ainsi que je ne voyais pas comment on voulait que Votre Majesté y fût tenue." — [1] Vergl. Bd. IV, 237.

2464. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 19 décembre 1746.

Je viens de recevoir à la fois les relations que vous m'avez faites en date du 6 et du 9 de ce mois. Quant au sieur de Villiers, je me remets sur ce que je vous en ai mandé dans ma dépêche précédente, et vous ne manquerez pas de lui dire, quand vous aurez l'occasion de lui parler, que, quelque sujet que sa cour voudra m'envoyer, personne ne me serait plus agréable que lui.

Je suis satisfait des raisons que vous m'alléguez de ce que vous ne m'avez pas mandé plus tôt que vous l'avez fait, les motifs véritables de la démission de milord Harrington. Il est très nécessaire maintenant que vous vous appliquiez de toutes vos forces à bien approfondir comment le duc de Newcastle, les Pelham et les autres ministres, et même le lord Chesterfield, pensent véritablement sur mon sujet. Il y a des choses qui me font presque soupçonner comme si leur façon de penser sur moi et mes affaires n'était plus la même aujourd'hui qu'elle l'était pendant le ministère du lord Harrington, et que peut-être le roi d'Angleterre a trouvé des moyens pour les faire changer d'idées. C'est pour quoi vous devez mettre toute votre application à démêler fort justement ce qui en est ou non, afin de pouvoir me faire, le plus tôt le mieux, un rapport bien détaillé, exact et fidèle. Vous vous garderez bien de vous fonder seul sur tout l'emmiellé que ces gens-là vous disent, mais vous tâcherez plutôt de deviner par des conjectures sensées et solides, de pénétrer leurs pensées intérieures et les intentions secrètes qu'ils peuvent avoir à mon égard.

Federic.

Nach dem Concept.

2465. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A STOCKHOLM.

Berlin, 20 décembre 1746.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 6 de ce mois. La conduite que vous avez tenue relativement aux instructions que l'ambassadeur de France, le comte de Lanmary, a reçues de sa cour par un courrier, a été si sage et si sensée que j'en suis extrêmement satisfait, et j'ai tout lieu à être content de la pénétration et du bon jugement que vous avez fait paraître, ayant si bien rencontré ma façon de penser sur la proposition de la cour de France touchant la triple alliance qu'elle prend à tâche de faire entre elle, la Suède et moi, que vous m'avez, pour ainsi dire, prévenu de tout ce que je pouvais vous dire à ce sujet-là. Comme vous aurez reçu à présent les dépêches que je vous ai faites relativement à cette affaire, je m'y réfère simplement. Je laisse à votre discrétion s'il ne ferait quelque impression sur l'esprit des Suédois, pour accélérer la conclusion de l'alliance avec moi,

si vous insinuiez par ci par là à vos amis, quoiqu'avec beaucoup d'adresse, de douceur et de politesse, que la grande question était encore si la nation suédoise n'avait bien plus d'avantages que moi par l'alliance en question, et, quand même l'on ne la regardait que comme une affaire d'ostentation, la Suède en tirerait toujours imcomparablement plus d'avantages que moi. Ma sœur, la Princesse Royale, vient de m'écrire que l'affaire de l'alliance avec moi ne souffrirait aucune difficulté, pourvu que les Suédois puissent trouver à acheter en mon pays les provisions de blés qu'ils sont obligés d'ailleurs de prendre chez les Russes. A cela je vous dis que je ne puis point le promettre pour l'année où nous sommes, la dernière récolte ayant été si mince et si mauvaise dans nos contrées que le prix des grains s'est fort haussé; mais s'il s'agit des années qui viennent, et que les Suédois veuillent acheter chez nous les provisions de grains dont ils peuvent avoir besoin, je puis faire tels arrangements qu'ils pourront toujours trouver chez nous les provisions qu'il leur faudra.

Federic.

Nach dem Concept.

2466. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Berlin, 22 décembre 1746.

Je viens de recevoir la dépêche que vous m'avez faite le 17 de ce mois. Les deux articles à régler pour le mariage dont vous faites mention, ne souffriront guère de difficulté à être ajustés; mais comme la France vise à d'autres choses encore, ma grande curiosité est de savoir comment le comte de Brühl se prendra pour satisfaire la France, sans choquer les cours de Vienne et de Pétersbourg. Il faudra qu'il paraisse accommodant envers la France et qu'il entre du moins pour quelque chose en ce que celle-ci désire; ainsi donc, vous devez être attentif à tout cela et tâcherez à bien pénétrer l'effet que cela fera sur les comtes Esterhazy et Bestushew.

Vous ferez bien d'insister à l'arrivée du comte de Brühl à l'éxécution du cartel, mais pour y satisfaire il faudra qu'outre les déserteurs des régiments d'Anhalt et de Kreytzen on fasse encore l'extradition des quatre déserteurs du bataillon de Retzow, et qu'on punisse cet officier saxon qui a laissé échapper à Torgau l'enseigne qui a déserté avec ceux-ci.

Nach dem Concept.

Federic.

2467. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 22 décembre 1746.

La relation que vous m'avez faite en date du 6 de ce mois, m'a été rendue. J'avoue que je commence à craindre que le comte Woron-

zow ne s'accoutume à vivre sans crédit, comme le Chancelier tâchera à le mettre à la subordination, et que, s'il n'y a pas de changement en cela, les suites n'en soient encore à redouter. Au surplus, vous devez tâcher d'approfondir si le mariage du fils du Chancelier avec la nièce du Grand-Veneur[1] aura lieu. Pour ôter cette pierre d'achoppement, il serait bon que le Vice-Chancelier disposât le comte de Rumianzow[2] à demander cette demoiselle pour son fils, le colonel, qui doit être un fort joli garçon, à ce qu'on m'en a dit. Vous ne manquerez pas d'en parler au comte Woronzow, aussitôt que l'occasion s'y présentera.

Nach dem Concept. Federic.

2468. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 23 décembre 1746.

J'ai été bien aise d'apprendre les particularités que vous m'avez mandées par votre dépêche du 12 de ce mois, touchant l'entretien que vous avez eu avec le sieur Pâris-Duverney. Sachant moi combien celui-ci est en crédit chez le maréchal de Saxe, dont il a fait mouvoir souvent les opérations, vous devez le fréquenter encore et tâcher d'apprendre de lui par manière de discours comment on pense de faire la campagne prochaine et laquelle des deux places, Luxembourg ou Mastricht, on voudra entamer la première, dont vous me ferez votre rapport, uniquement pour satisfaire en quelque façon à ma curiosité.

Nach dem Concept. Federic.

2469. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. December: „Le général comte de Bernes s'étant rendu hier après-midi chez moi, je lui ai montré[3] le traité de l'an 1728 entre feu le Roi et l'empereur Charles VI, aussi bien que la déclaration du dernier de l'an 1731 en original, et la convention de 1739 entre cet Empereur et la France en faveur de la maison de Sulzbach, contre la teneur du traité de 1728, en copie. J'ajoutai qu'il était fâcheux que dans des choses aussi positives et claires comme la stipulation de la garantie de l'Empire de la paix de Dresde, il fallût entrer dans de si longues et ennuyantes discussions ... Je passai ensuite à l'analyse du dernier mémoire de la cour de Vienne, pour détailler l'insuffisance des arguments et des

Potsdam, 25 décembre 1746.

Je suis très content de tout ce que vous venez à me mander, touchant l'entretien que vous avez eu le 22 de ce mois avec le général comte de Bernes. Vous y avez joué fort bien votre rôle, et j'espère que cela ne laissera pas de faire un bon effet. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Vous avez fait tout ce que j'aurais voulu vous dicter.

[1] Graf Rasumowski. — [2] Vergl. Bd. III, 28. — [3] Vergl. S. 259.

échappatoires sur lesquels on appuyait le plus; je lui dis aussi qu'on travaillait à une ample réponse“. . . Bernes répondit „qu'il avouait n'avoir point été informé de toutes les circonstances que je venais de lui détailler; qu'il ne doutait point que, quand sa cour en serait informée à fond par la réplique que nous allions faire, on n'y fît de sa part toute l'attention imaginable . . . Enfin, Bernes parut fort ébranlé de tout ce que je lui dis, et peu s'en fallut qu'il ne donnât tort à sa cour dans cette affaire.“

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

2470. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 27 décembre 1746.

J'ai reçu la relation que le comte Finckenstein m'a faite encore le 13 de ce mois, sur laquelle je vous dirai que je commence à ne pas bien espérer de la nation suédoise, qui prend si facilement l'alarme sur les démarches du ministre russien, et que je ne vois pas le moyen qu'il y ait de faire quelque chose avec cette nation, tant qu'elle ne témoignera pas plus de fermeté pour s'opposer au système de ceux qui ne cherchent qu'à l'opprimer.

Au reste, on vient de me mander de Venise qu'on y avait appris par les dépêches qu'on avait eues du baile à Constantinople, que c'étaient les ministres français qui avaient moyenné la paix entre la Porte Ottomanne et la Perse, ayant fait jouer principalement le renouvellement de l'alliance entre les cours de Vienne et de Pétersbourg comme l'avant-coureur infaillible de la guerre qu'on préparait à la Porte du moment que la paix serait faite entre les princes chrétiens; qu'on prétendait qu'une des conditions de cette paix était que le schah Nadir se joindrait aux Turcs pour attaquer la Russie du côté d'Astracan; qu'il était sûr, au rapport du baile, que la Porte, après la conclusion de la paix, avait appelé de la Crimée le khan des Tartares pour convenir des moyens d'attaquer la Russie en même temps qu'on revendiquerait le Banat et la Transylvanie sur la cour de Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

2471. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 27 décembre 1746.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois. Tout ce que les Autrichiens peuvent tirer d'avantages de la correspondance qu'ils entre-

tiennent encore en Silésie, ne peut être que d'avoir quelques avis en temps de guerre de ce qui se passe; au reste, on ne reprend pas des provinces par ces bagatelles-là.

Les affaires de la Turquie deviennent de jour en jour plus intéressantes; on me mande de Venise qu'au rapport du baile à Constantinople ce sont les ministres français qui ont moyenné la paix entre la Porte Ottomanne et la Perse, qu'une condition de cette paix doit être que la Perse se joindra aux Turcs pour attaquer la Russie du côté d'Astracan, qu'on avait appelé le khan des Tartares à Constantinople pour convenir des moyens d'attaquer la Russie en même temps qu'on revendiquerait le Banat et la Transylvanie sur la cour de Vienne, et qu'on refusait constamment d'admettre le ministre de Vienne en qualité de ministre impérial. Je ne vous dis tout ceci que pour vous mettre d'autant mieux au fait, afin de bien approfondir ces affaires pour m'en pouvoir faire des rapports exacts.

Federic.

Nach dem Concept.

2472. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 27 décembre 1746.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 16 de ce mois. Par tous les propos que le marquis d'Argenson vous a tenus, il paraît assez la grande envie que les ministres de France ont de me mêler encore de leurs affaires. J'approuve donc fort tout ce que vous avez répondu audit marquis, et vous ne discontinuerez point, lorsqu'il voudra revenir à la charge, de lui répondre sur le même ton, en l'assaisonnant toujours de force de protestations d'amitié, et d'autres faux-fuyants que vous sauriez imaginer. Au reste, je veux bien vous dire que des gens sages à Vienne ne se promettent guère grand succès de l'expédition en Provence et ne disconviennent pas que ce n'avait été que par complaisance pour la cour de Londres, de qui on tirait l'argent, qu'on s'était prêté à faire cette expédition-là.

Federic.

Nach dem Concept.

2473. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 27 décembre 1746.

Les deux relations que vous m'avez faites le 13 et le 16 de ce mois, m'ont été rendues. Vous devez continuer à être attentif pour développer les idées que les ministres où vous êtes ont relativement aux affaires générales; pour moi, je suis fort persuadé que ces idées-là ne sont nullement pacifiques, et qu'on fera plutôt l'année qui vient tous les efforts possibles pour avoir la supériorité sur la France, mais que, si l'on n'y réussit pas, ce sera alors qu'on changera les sentiments et qu'on pensera sérieusement à faire la paix.

Je suis fâché que le sieur Villiers ne reviendra pas à ma cour, mais comme c'est une affaire résolue et qu'il y va d'un établissement du sieur Villiers en Angleterre, il faut que je m'en console. Vous ne laisserez pas de le lui dire, en l'assurant de ma part par un compliment convenable qu'entre mille Anglais qu'on pourra m'envoyer, personne ne m'aurait été plus agréable que lui.

Comme les Autrichiens se vantent partout que c'étaient eux qui avaient été principalement cause que milord Harrington s'était vu obligé à se démettre de sa charge, j'en conclus qu'ils ont plus de confiance en milord Chesterfield et qu'ils espèrent de pouvoir tirer plus d'avantages de celui-ci qu'ils n'ont pu avoir de l'autre. Vous devez donc tâcher à bien approfondir ce qui en est et jusqu'où cela peut aller. En attendant, vous ne discontinuerez pas de travailler de tout votre mieux à mettre le lord Chesterfield, de même que le duc de Newcastle et ce qu'il y a encore de ministres anglais, dans mes intérêts.

Nach dem Concept. Federic.

2474. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 27 décembre 1746.

J'ai bien reçu les relations que vous m'avez faites le 10 de ce mois. On ne saurait être plus sensible que je l'ai été aux assurances que le comte de Woronzow vous a données de son amitié inaltérable envers moi, mais tous ses amis ici se confirment dans le sentiment qu'aussi longtemps que le Chancelier restera en place et s'arrogera de manier les affaires lui tout seul, le comte Woronzow aurait toujours à craindre les manigances du Chancelier, et qu'il serait donc indispensablement nécessaire qu'il prît ses mesures et qu'il assemblât tout ce qu'il aurait d'amis en Russie, pour tomber tout d'un coup sur le corps de son antagoniste, afin de le mettre hors d'état de lui pouvoir nuire.

On vient de me mander de Venise qu'on regarde à Constantinople le renouvellement de l'alliance entre les cours de Vienne et de Pétersbourg comme l'avant-coureur infaillible de la guerre qu'on préparait à la Porte du moment que la paix serait faite entre les princes chrétiens; on prétend même qu'une des conditions entre la Porte Ottomane et la Perse doit être que le schah Nadir se joindra aux Turcs, pour attaquer la Russie du côté d'Astracan. Ce qui doit être sûr, c'est que la Porte, après la conclusion de la paix, avait appelé le khan des Tartares pour convenir des moyens d'attaquer la Russie, en même temps qu'on revendiquerait le Banat et la Transylvanie sur la cour de Vienne. Comme toutes ces affaires-là méritent fort mon attention, vous devez y être bien attentif et m'apprendre tout ce qui en viendra à votre connaissance là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

2475. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Ammon berichtet, Haag 23. December: „La cour de Vienne a fait publier ici la réponse qu'elle a faite au mémoire du comte de Podewils,[1] touchant la garantie de l'Empire. On trouve ici que cette pièce est écrite avec toute la malignité imaginable, et l'on blâme généralement la cour de Vienne de témoigner tant de mauvaise volonté dans un temps où elle devrait filer doux. Il paraît qu'un des motifs qui ont déterminé la cour de Vienne à publier ladite pièce, a été de détourner par là les États-Généraux de la garantie que Votre Majesté leur a fait demander . . . J'ai d'ailleurs des raisons de croire que le baron de Reischach contrecarre en secret la négociation que j'ai entamée."

Berlin, 28. December 1746.

Es soll dieses dem Grafen von Podewils in Wien in extenso communiciret, auch dem Andrié davon Avis gegeben werden, damit sie sehen, wie ohnredlich man zu Werke gehet, und ihre Mesures darnach nehmen können.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2476. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 29 décembre 1746.

La dépêche que vous m'avez faite en date du 19 de ce mois, m'a été bien rendue. Ce que le marquis d'Argenson vous a dit sur le besoin nécessaire qu'on a du maréchal de Saxe en Flandre et en Brabant, dans ce moment présent, est fort bien pensé, et j'en tombe d'autant plus volontiers d'accord que je souhaiterais, moi, qu'il y fût déjà pour y opérer, au lieu de s'amuser à Versailles.

Federic.

Nach dem Concept.

2477. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 29 décembre 1746.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite en date du 21 de ce mois, sur laquelle je vous dirai que vous devez fixer principalement votre attention sur les affaires de Turquie, pour être toujours bien informé de tout ce qui se passe à cet égard. Ces affaires me sont d'autant plus intéressantes qu'elles influeront beaucoup sur toutes les résolutions que la cour de Vienne voudra prendre. Vous ne manquerez pas de vous informer d'ailleurs en quoi peuvent consister proprement les mesures que la cour de Vienne doit avoir prises pour mettre en état de défense la Bohême et la Moravie. Quant au sieur Robinson,

[1] Vergl. S. 258 Anm. 2.

il n'est pas à douter qu'il ne soit un double traître en égard de moi, cet homme étant si passionné pour la cour de Vienne que ce serait le vouloir changer de nature que de l'en corriger. Nonobstant de tout cela, vous devez toujours dissimuler avec lui et faire semblant comme si vous ne vous aperceviez de rien, quoique vous ne laissiez pas de le mettre en défaut, aussi souvent que vous trouverez des occasions de le faire, sans cependant le faire remarquer de lui et sans lui en faire des reproches. Sur ce qui est du comte d'Andlern,[1] comme je n'ai nulle envie de me mêler de ses affaires, vous le refuserez le plus poliment qu'il sera possible.

Federic.

Nach dem Concept.

2478. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Berlin, 29 décembre 1746.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite le 24 de ce mois. Je ne connais point personnellement le duc de Richelieu, mais je crains fort les algarades françaises, et, autant que j'en puis juger, je crois qu'il gâtera plutôt les affaires avec le comte de Brühl que de faire avec lui quelque chose de bon. Cependant voici la conduite que vous devez tenir avec lui. Dès qu'il sera arrivé, et que vous lui aurez fait les politesses ordinaires, vous devez pénétrer d'abord si c'est un homme capable à prendre conseil de vous, ou s'il est fier, présomptueux et indocile en égard de conseils d'autrui. Au second cas, vous devez vous conduire bien prudemment avec lui et observer tous les pas que vous ferez avec lui, pour ne pas être mêlé de ses brouilleries. Mais en cas que ce soit un bon naturel, capable à suivre de bons conseils, vous devez agir fort honnêtement avec lui et le mettre au fait de toutes les circonstances de la cour où vous êtes, afin qu'il ne risque pas de faire quelque faux-pas ou démarche fausse; vous devez même lui dire que c'était par un ordre exprès que je vous avait enjoint d'agir très confidemment envers lui et d'aller en tout de concert avec lui. Au surplus, vous ne manquerez pas d'être bien alerte sur tout ce qu'on fera avec lui, et de m'en faire vos rapports assez détaillés et exacts.

Nach dem Concept. Federic.

2479. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 29 décembre 1746.

J'ai reçu, avec votre dépêche du 13 de ce mois, celles que le comte de Finckenstein m'a faites encore en date du 13 et du 16 de décembre.

[1] Graf Andlern hatte um eine Anstellung als Kammerherr gebeten.

Sur lesquelles je vous dirai que, si la France ne veut absolument se désister d'être comprise comme partie contractante dans mon alliance à faire avec la Suède, vous devez plutôt laisser tomber toute cette négociation que de permettre que la France y soit partie contractante. Ce que je vous recommande bien fort. Voici de mot en mot ce qu'on vient de me mander de Pétersbourg. On m'a assuré positivement que les galères russiennes se trouvent à Friedrichsham, et qu'elles y hiverneront; il est certain que la fermeté des Suédois a renversé le projet du Chancelier de diriger moyennant lesdites galères la Diète de ce royaume suivant ses vues, et je suis persuadé que, si la Suède continue à se conduire sur le même pied, elle n'aura rien à craindre de la Russie, malgré la mauvaise volonté du premier ministre. Vous ne laisserez pas d'informer de ce passage les principaux du comité secret, en ajoutant qu'ils verraient par là le bon succès qu'avait eu la fermeté qu'ils avaient tenue jusqu'ici, et que, s'ils continuaient à tenir ferme, ils feraient sûrement échouer le projet du comte de Bestushew de diriger à sa fantaisie la Diète; que d'ailleurs ils n'auront pas à craindre que la Russie employe la force contre eux; au contraire, en marquant une fermeté décente, on s'en ferait considérer et même respecter de la Russie, qui avait de puissantes raisons pour ne pas s'embarquer légèrement dans une guerre, surtout depuis la paix faite entre les Turcs et le schah Nadir, dont le dernier ne se cachait point du mal qu'il voulait à la Russie, en faisant exercer des pirateries contre les Russiens sur la Mer Caspienne.

Au surplus, quelque fâcheuse que soit l'affaire qui est arrivée au coureur du Prince-Successeur,[1] je suis cependant du sentiment que le meilleur sera toujours de ne la point relever.

Federic.

Nach dem Concept.

2480. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 29 décembre 1746.

La relation que vous m'avez faite le 13 de ce mois, m'a été rendue. Il n'y a rien de plus vraisemblable que ce que vous avancez par rapport aux Suédois, savoir que leur fermeté fera échouer le projet du comte de Bestushew de diriger à sa fantaisie la Diète, et qu'ils n'auront pas à craindre que la Russie emploie la force contre eux. Aussi, mes avis de Suède sont que, selon toutes les apparences, on y tiendra ferme et qu'on sollicitera avec décence le rappel du sieur de Korff.

[1] Der Läufer hatte vor dem Hause des Grafen Tessin wiederholt verdächtige Personen angetroffen, nachdem Tessin zuvor von verschiedenen Seiten vor einem Anschlag auf sein Leben gewarnt worden war; bei einem Versuch des Läufers, die Verdächtigen in einen Streit zu verwickeln um sie zur Wache sistiren zu lassen, hatten sie denselben misshandelt und sich dann geflüchtet. (Bericht Finckenstein's vom 16. December.)

Je voudrais que vous m'eussiez détaillé un peu plus que vous ne l'avez fait, les pirateries que le schah Nadir doit faire exercer contre les Russiens sur la Mer Caspienne, afin que j'en eusse pu faire mes conjectures sur les suites qui en pourraient résulter. Il est nécessaire que vous soyez bien attentif sur tout ce qui peut se passer par rapport aux affaires de Turquie et de la Perse. On présume ici que le voyage de l'Impératrice à Riga n'aura lieu qu'à la fin du février. Si elle ne se fait pas accompagner dans ce voyage des deux Chanceliers, celui qui restera à Pétersbourg sera le moins favorisé.

On m'assure que, s'il y a des troupes irrégulières dans la Livonie, il faudrait qu'elles y soient rentrées depuis peu de temps. S'il est vrai qu'on renvoie les chevaux de bagages, c'est une preuve que les régiments ne marcheront pas. Vous devez pourtant bien examiner ces sortes de nouvelles et être toujours extrêmement attentif, quoique sans vous faire remarquer, sur les moindres mouvements de troupes et sur tous les arrangements qu'on prend en égard du militaire.

Au surplus, vous sonderez, quoique bien délicatement, le comte Woronzow sur le dessein qu'il a de faire revenir le sieur Neplujew et de l'employer à ses vues; vous assaisonnerez toujours vos insinuations de tout ce que vous pourrez imaginer de plus flatteur pour ce comte, en l'assurant qu'en ami véritable de lui, je m'intéressais trop à tout ce qui avait du rapport à lui, pour ne pas craindre quelquefois que son rival ne le prévienne, s'il tardait trop à renverser celui-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

2481. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 3 janvier 1747.

J'ai reçu vos deux relations en date du 20 et du 23 du mois dernier de décembre. Malgré toutes les raisons que vous me dites dans le post-scriptum chiffré de ces dépêches, touchant le peu de fond à faire sur les conjectures les plus apparentes relativement au gouvernement d'Angleterre, vous ne devez pas laisser de m'en faire pour toutes les affaires qui touchent mes intérêts. Il me suffira toujours que vous m'en fassiez de raisonnables, fondées sur les circonstances présentes; si après cela il arrive des événements qu'il a été impossible de prévoir et qui donnent tout une autre face à ce qu'on a pu conjecturer raisonnablement, je ne vous en condamnerai point et serai toujours content, pourvu que les conjectures que vous avez faites soient propres aux circonstances du moment que vous les avez faites.

Ainsi donc, je prétends de savoir vos conjectures sur le cas suivant, savoir ce que vous croyez que l'Angleterre fera pour moi en cas qu'on parvînt à faire la paix avec la France et que la reine de Hongrie m'attaquât alors; si l'Angleterre remplira alors les engagements qu'elle a pris avec moi relativement à la garantie de la Silésie, ou si elle

tâchera plutôt de trouver alors des chevilles pour s'en dispenser, soit en s'excusant de ce que ce n'était pas un *casus foederis*, ou d'offrir tout au plus ses bons offices pour moyenner un nouvel accommodement. Sur quoi j'attends votre sentiment, fondé sur des conjectures raisonnables, selon la connaissance que vous avez de la façon de penser du ministère présent et des grands de l'Angleterre, de même que de la nation.

Comme il est arrivé depuis peu que la cour de Pétersbourg a fait donner une note, accompagnée d'un résultat du Sénat, à milord Hyndford, pleine, à ce qu'on dit, de termes peu mesurés, portant en substance que, quoique l'impératrice de Russie fût prête à donner à Sa Majesté Britannique en toute autre occasion des marques convaincantes de sa parfaite amitié, elle n'avait pas pourtant pu se dispenser de défendre entièrement le commerce des Anglais avec les Persans, parcequ'on avait fourni au schah Nadir les moyens de construire des vaisseaux de guerre sur la Mer Caspienne, que les Anglais établis en Perse avaient engagé au delà de 200 Russes à se mettre sous la protection du Schah, et maltraité outre cela plusieurs sujets de l'Impératrice — vous devez me mander l'effet que cela aura fait tant sur le ministère que sur la nation anglaise, et si cela sera capable d'altérer la bonne intelligence qu'il y a eu entre les deux cours.

Federic.

Nach dem Concept.

2482. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 3 janvier 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 23 du mois dernier passé. Le marquis d'Argenson me fait tort, s'il prétend de taxer de mépris pour la France que je n'aie pas pu me prêter à son idée par rapport à une triple alliance à faire entre la France, moi et la Suède. Outre toutes les raisons que je vous ai déjà suppéditées par mes dépêches précédentes sur ce sujet-ci, vous devez dire, avec toute la politesse possible, à ce ministre qu'il y avait une grande différence entre mépriser une alliance et entre vouloir faire les conditions d'une alliance d'une manière qu'elle ne soit pas préjudiciable à mes intérêts et que malgré cela la France y trouve toutes ses convenances. Nous ne sommes point différents sur l'alliance, mais seulement sur la forme de l'alliance. Le marquis d'Argenson en veut de l'éclat, et moi du secret, parceque les circonstances gênantes où je suis ne me le permettent pas autrement — ce que vous ne laisserez pas de lui bien expliquer.

Vous pouvez être sûr du secret qu'on vous gardera sur l'avis que vous me donnez touchant le changement qui pourra se faire dans le ministère de France; comme ce sera apparemment le sieur Pâris-Duverney qui y aura la plus grande influence, vous tâcherez de me le gagner et de le rendre favorable à mes intérêts par toutes sortes de politesses que vous lui direz de ma part. Vous prendrez l'occasion de cela au

sujet du livre qu'il a écrit sur le commerce,[1] dont vous lui direz que je serais fort flatté s'il voulait bien m'en envoyer un exemplaire pour me servir d'instruction dans ces affaires-là. Voici la réponse que j'ai faite à la lettre du duc de Noailles au sujet de la nouvelle année que nous avons commencée.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

2483. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Berlin, 4 janvier 1747.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 31 du mois dernier de décembre. Comme je vous ai déjà fait répondre sur les différentes matières qui y sont contenues, par mes ministres du département des affaires étrangères, je m'y réfère et n'ai cette fois-ci qu'à vous dire encore que le marquis de Volvire ne s'est point fait de la peine à dire ici que tous les desseins que les Français avaient eus sur la cour de Dresde, étaient autant qu'avortés, et que celle-ci ne dissimulait pas même le peu de cas qu'elle faisait de la France.

Federic.

Nach dem Concept.

2484. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 4 janvier 1747.

Je viens de recevoir les dépêches que vous et le comte de Finckenstein m'avez faites en date des 20 et 23 décembre. Comme je compte à présent le comte de Finckenstein parti de Stockholm,[3] je vous fais ma réponse à ses dépêches, ne doutant nullement que vous les lui communiquerez, si des circonstances particulières l'avaient encore retenu en Suède. Je suis fâché de la mort du comte de Gyllenborg. Cet événement, avec la fausse démarche que le comte Tessin vient de faire, me fait espérer fort peu sur le succès de l'alliance à faire avec la Suède. A vous dire en confidence ce que j'ai toujours pensé sur le comte Tessin, je ne l'ai jamais cru un grand génie pour les affaires; il a du savoir-vivre, il possède des manières du monde, mais quant aux autres qualités qu'il faut à un ministre, je ne lui en ai point trouvé, et je crois en conséquence que ceux qui veulent un autre ministre que lui, ont raison. J'approuve que le comte de Finckenstein s'est arrêté encore quelque temps à Stockholm, pour des raisons que je lui dirai moi-même

[1] „Examen du livre intitulé Réflexions politiques sur les finances et le commerce par de Tott." — [2] Enthält nichts als die Erwiderung des Glückwunsches. — [3] Finckenstein verliess Stockholm am 31. December 1746 und traf am 5. Februar 1747 in Berlin ein.

à son arrivée ici. Au reste, vous verrez par la copie ci-close ce que je viens d'ordonner relativement à la demande que quelques marchands suédois m'ont faite touchant la permission demandée de pouvoir transporter des grains à Memel.

Federic.

Nach dem Concept.

2485. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 7 janvier 1747.

La relation que vous m'avez faite le 20 du mois de décembre dernier, m'a été rendue. Je crains que le comte de Woronzow, ayant voulu user de trop de réserve à l'égard de son antagoniste, n'ait déjà manqué le moment propre à exécuter ce qu'il avait envie de faire, et qu'il n'ait donné trop de loisir à celui-ci pour se fortifier contre lui. Il me paraît cependant que les affaires de Perse et de Turquie lui pourraient fournir une occasion assez propre à s'expliquer avec sa souveraine, s'il prenait le moment favorable pour représenter à celle-ci combien les Turcs et les Persans témoignaient à présent de la mauvaise volonté contre la Russie et qu'ils ne manqueraient pas à s'arranger en conséquence, mais que malgré cela le Grand-Chancelier ne cherchait que de brouiller l'Impératrice avec moi et la Suède, et que de cette façon-là il ne saurait guère manquer que la Russie ne fût tout d'un coup entourée d'ennemis. Il me semble qu'un argument comme celui-là, insinué avec adresse, ne saurait manquer de faire son effet sur l'esprit de l'Impératrice et de la convaincre de la conduite irrégulière de son ministre — ce que vous pouvez bien insinuer au comte Woronzow, quoique avec toute la prudence et toute la dextérité dont vous serez capable.

Nach dem Concept.

Federic.

2486. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 7 janvier 1747.

Je ne fais par la présente qu'accuser votre dépêche en date du 28 du décembre passé et de vous dire que je suis moralement persuadé qu'il y a beaucoup de mauvaise volonté du côté des Turcs contre la reine de Hongrie; mais comme cela n'éclate pas encore, il n'est pas à espérer que la cour de Vienne dût changer de conduite, aussi longtemps qu'elle ne se verra plus pressée des Turcs. Je vous recommande d'être bien attentif sur tout ce qui se passe à ce sujet-là, et d'ailleurs sur ce qui peut être le vrai sujet des fréquents envois entre Pétersbourg et Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

2487. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 7 janvier 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche en date du 26 du décembre passé. Comme vous savez déjà toutes les raisons que j'ai à ne pas me prêter à cette triple alliance que la France m'a fait proposer par le marquis de Valory, j'espère que vous aurez fait de votre mieux pour habiller ce refus le plus honnêtement qu'il vous aura été possible, et de la façon que je vous l'ai dit par mes dépêches précédentes. Avec toute la bonne volonté que j'ai pour la France, il m'est cependant impossible de m'embarquer dans une chose qui, par les suites qui en seraient inévitables, ne laisserait pas de m'être extrêmement préjudiciable, vu les grands embarras que j'en aurais à essuyer, sans pouvoir jamais me promettre alors quelque secours efficace ni de la France ni de la Suède, et, d'ailleurs, on ne saurait disconvenir que ce que nous avons vu arriver à la maison de Bavière, et ce qu'on voit arriver encore aujourd'hui aux Génois, ne saurait guère animer les amis de la France à faire des démarches d'éclat — ce que vous pourrez bien laisser entrevoir aux ministres français, quoique de la manière la plus douce et la plus polie que vous sauriez imaginer. Au reste, désirant fort d'avoir de vous, le plus souvent qu'il se pourra, des nouvelles de ce qui se passe en Provence, vous ne manquerez pas de m'en donner à chaque jour de poste.

Nach dem Concept. Federic.

2488. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Berlin, 7 janvier 1747.

J'ai bien reçu votre relation du 5 de ce mois que le courrier du marquis de Valory a apportée. Je ne puis que m'affermir de plus en plus dans la mauvaise opinion que j'ai du comte de Brühl et de ses menées, et l'expérience que j'en ai faite et ce qui me revient de partout ne peut que m'empêcher de prendre aucune confiance en ses assurances. Son but n'est que d'éloigner tout ce qui pourrait former une liaison solide et durable entre moi et la Saxe, et on le verra toujours saisir jusqu'aux moindres circonstances qui pourront détourner son maître de cet objet. L'affaire des miliciens[1] terminée, il y fera succéder celle de Fürstenberg,[2] et, celle-ci encore ajustée, un traité de commerce sera pour lui un nouveau sujet d'anicroche, et ainsi de tout le reste, n'étant que trop démontré que, quand on veut chercher des sujets de plainte et d'humeur, des pierres d'achoppement enfin, on en trouve toujours dont ils est aisé de faire usage et de masquer les motifs.

Quand je réfléchis sur la conduite que j'ai tenue avec ces gens-là

[1] Vergl. Bd. IV, 385. — [2] Vergl. S. 15.

après la paix de Dresde, je ne puis que me convaincre de leur avoir fait toutes les avances possibles. Lorsque le lieutenant-colonel de Vitzthum était ici, j'ai cédé à ses instances, en lui rendant beaucoup de gens. Sur combien d'autres points ne me suis-je pas encore relâché avec eux? J'ai tâché de favoriser de tout mon pouvoir et ouvertement leurs intérêts, à toutes les cours de l'Europe où mon appui pouvait leur devenir avantageux, et quoique je ne sois pas absolument l'auteur du mariage avec la Dauphine, j'y ai pourtant contribué de mon côté par tout ce qui a été en moi; je ne me suis mêlé ici ni en noir ni en blanc de leur Diète de Pologne, et je me suis prêté avec facilité dans toutes les occasions où j'ai pu leur faire plaisir. Tous ces procédés sont bien éloignés de ceux d'un voisin envieux et jaloux, et si je veux suivre la conduite que la Saxe a tenue après cette même paix de Dresde, je trouverai des choses bien différentes.

Ils n'ont pu cacher le chagrin qu'ils ont eu de n'avoir pas pu me dicter à Berlin une paix dure et humiliante; quand il a été question de me payer le million d'écus aux termes du traité, ils n'ont payé que 800,000 écus, et je me suis prêté de bonne grâce à tous les arrangements qu'ils ont voulu prendre et à tout ce qui a pu leur être agréable. Vous pouvez vous rappeler vous-même que vous m'assurâtes positivement alors que j'engagerais par cette complaisance le roi de Pologne et Brühl à me vouloir du bien: nous en avons vu les effets. Pour me témoigner leur reconnaissance, le comte de Loss, leur ministre à Paris, a insinué fort adroitement au marquis d'Argenson que je soufflais le froid et le chaud et que je faisais des insinuations d'un côté et de l'autre pour perpétuer la guerre. Ils ont voulu faire croire en Russie que, méditant une triple alliance avec la France et la Suède pour attaquer cette puissance, je faisais encore des démarches par des émissaires auprès de Chouli-Khan pour le porter à lui déclarer aussi la guerre; ils ont débité, de plus, à Vienne que c'était à force de menaces que je les avais obligés à s'unir avec la France; ils m'ont calomnié devant la nation polonaise, en me faisant passer pour un voisin dangereux, remuant, et dont l'ambition démesurée cherchait à engloutir tous ses voisins, et en ajoutant encore sur ma prochaine invasion en Pologne leurs bruits mensongers, que je ne veux point répéter ici.

Après toute cette conduite dont je viens de vous faire ici le résumé, je vous démande à vous-même si je puis avoir grande confiance en la bonne volonté de Brühl, et si j'ai lieu de penser de le pouvoir changer par de nouvelles complaisances.

Il n'est pas étonnant que le duc de Richelieu, qui ne connaît pas l'archifourberie et l'infâme duplicité des ministres saxons, s'en laisse abuser, mais, pour moi qui les connais, ce serait être écolier que de m'y laisser surprendre.

Il m'est venu dans l'esprit un expédient pour pénétrer les sentiments de Brühl jusqu'au fond; c'est que vous proposiez au duc de Richelieu,

comme l'unique expédient auquel je puisse me prêter, celui de rendre les miliciens de Saxe qu'ils réclament, moyennant qu'ils les échangeront avec le même nombre d'autres hommes de la même grandeur.

Quant à l'affaire de Fürstenberg, vous direz au duc de Richelieu que c'est un objet qui, dans le fond, n'intéresse que trois ou quatre marchands de Breslau, et dont, au reste, je ne retire aucun avantage, et que, si les Saxons n'aplanissent pas les difficultés et ne remédient pas aux griefs que j'ai contre eux, j'attendrai patiemment et m'en remettrai au temps et à leur mauvaise conduite.

Vous devez lui faire remarquer encore que l'union des Saxons ne m'est pas absolument nécessaire, et que, si jusqu'ici je leur ai fait des avances, cela a été pour leur plus grand bien et pour leur prouver combien j'étais réellement disposé à vivre en bonne amitié avec eux, et que, si Brühl s'imaginait tirer à la courte paille avec moi, il en sera la dupe, et il doit plutôt se ressouvenir que, s'il respire encore, ce n'est que parceque je n'ai pas voulu l'écraser. Ses intérêts personnels devraient le porter à acheter mon amitié de tout son pouvoir; il doit connaître le nombre et la puissance de ses ennemis en Saxe, et, dans un cas de révolution, il doit penser qu'il n'y a point de prince plus à portée, plus capable et de meilleure volonté que moi de lui prêter un asile.

C'est ce que vous devez prendre adroitement l'occasion de lui faire sentir comme une insinuation et une preuve de mes sentiments personnels pour lui.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2489. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Berlin, 7 janvier 1747.

Monsieur. Je ne serai point étonné, si vous autres Français vous vous laissez encore séduire par les ministres de Saxe; votre destin singulier est d'être dupées par ces gens-là; une fois de plus, une fois de moins ne vous importe guère.

Pour moi, qui n'aime ni à tromper ni à être trompé, je suis d'un sentiment différent et je crois qu'il me conviendrait fort mal de me laisser jouer par Brühl, que je ne regarde dans le fond de mon âme que comme le dernier des misérables.

Si les Saxons croyaient avoir besoin de mon amitié, ils feraient volontiers quelques pas en avant et n'accrocheraient pas à des bagatelles des objets qui leur sont importants. Si mon amitié leur paraît inutile, je m'épuiserai en vain par des avances qui, quoique réitérées, seraient toujours inutiles. Je crois avoir assez fait à leur égard. Je suis entré dans un plus ample détail sur cet article dans la dépêche que j'ai faite

à mon ministre à Dresde, pour qu'il la communique au duc de Richelieu, où j'examine impartialement la conduite des deux cours après la paix de Dresde. Je n'ai rien à me reprocher, et ces gens-là devraient embrasser avec empressement l'occasion qui se présente pour former avec moi une alliance stable et solide. Je me suis encore relâché sur tous les points où j'ai cru que mon honneur me le permettait; on ne doit pas en attendre davantage de moi depuis ce qui est arrivé, et peut-être je n'ai pas tant besoin de l'alliance de Saxe qu'elle pourra avoir besoin avec le temps de la mienne.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2490. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Berlin, 10 janvier 1747.

Le marquis d'Argens vient de me rendre la dépêche que vous m'avez faite en date du 6 de ce mois. M'étant expliqué assez amplement dans la réponse que je vous ai faite le 7 de ce mois, touchant la proposition faite au duc de Richelieu par le comte de Brühl, je m'y réfère et ne saurais ajouter autre chose sinon que de vous dire encore que la raison que j'ai eue à vous faire ma réponse sur le pied qu'elle a été, n'est autre que la persuasion où je suis que le comte de Brühl n'est point du tout sérieusement intentionné à établir solidement la bonne intelligence entre moi et le Roi son maître, mais qu'il n'a fait la proposition touchant les miliciens à rendre,[1] que parcequ'il a cru que je l'accepterai ou non. Dans le premier cas, il aurait tellement grossi le nombre des prisonniers à rendre que cela serait monté peut-être à quinze cents ou deux mille hommes, dans la persuasion que l'affaire tomberait par là de soi-même. Dans le second cas, et si j'avais refusé rondement sa proposition, il en aurait voulu jeter toute la faute sur moi.

Voilà comme j'ai pensé sur l'intention que le comte de Brühl a eue en faisant sa proposition; si je me trompe là-dessus, vous ne manquerez pas de m'en désabuser. Vous remarquerez encore une autre circonstance qui m'est venue dans l'esprit, savoir que, s'il n'est pas possible de détacher la cour de Saxe des intimes liaisons qu'elle a avec celles de Vienne et de Pétersbourg, à quoi me serviront toutes les avances que je dois faire? et ne serait-ce pas tout-à-fait peine perdue? D'ailleurs, si les choses doivent être égales entre nous, il faudra que la cour de Saxe fasse aussi de son côté quelque pas en avant, après que je lui ai fait tant d'avances, et qu'elle s'explique d'une façon moins vague qu'elle n'a fait jusqu'ici, en me promettant de vouloir commencer de nouveau à établir une bonne correspondance et une intimité

[1] Vergl. Nr. 2488.

qu'elle fera de son mieux pour continuer aussi longtemps qu'il lui serait possible. Y a-t-il quelque chose de plus vague que cela? Et ne faudra-t-il pas que les choses allassent ric-à-ric entre nous? Voilà ce que vous devez faire remarquer au duc de Richelieu, pour apprendre ses sentiments là-dessus.

Au surplus, le marquis d'Argens venant de me dire que tout le monde était à Dresde dans l'idée comme si je voulais absolument opprimer la Saxe, je vous ordonne que vous ne deviez laisser passer aucune occasion pour en désabuser les gens, en protestant que j'en étais bien éloigné et que je souhaitais plutôt de pouvoir vivre toujours en bonne et ferme amitié avec la cour de Saxe.

Je viens d'être averti encore que le conseiller Siepmann doit avoir insinué mille faussetés et mensonges au comte de Brühl à mon égard. Comme je connais d'ailleurs le caractère malicieux de cet homme, je veux qu'aussitôt que vous apprendriez qu'il voudra faire encore quelque voyage à Berlin, vous en parliez au comte de Brühl et lui insinuiez que j'étais bien informé de tous les mensonges que cet homme avait dits sur mon article, et que, par cette raison, je ne le pouvais jamais plus souffrir à Berlin.

Le comte de Münchow vient de me dire que le comte de Kolowrat, beau-frère de Brühl, lorsqu'il avait été la dernière fois à Breslau, étant un peu pris du vin, lui avait tenu les propos suivants: que, pour gagner son beau-frère, ce serait en vain que de lui offrir des libéralités, mais comme celui-ci craignait toujours quelque revers de fortune par le grand nombre d'ennemis et envieux qu'il avait en Saxe, l'unique moyen pour l'avoir pour moi, était si je pouvais le faire rassurer qu'en cas de malheur il pourrait trouver de l'appui et de l'assistance chez moi, et que, si jamais je pouvais assurer le comte de Brühl là-dessus, lui, Kolowrat, était persuadé que je l'aurais alors tout-à-fait à ma disposition. Je laisse à votre sagesse et à votre discrétion l'usage que vous voudrez faire de ces insinuations-ci, et si peut-être il y a moyen de gagner le comte de Kolowrat par quelque libéralité considérable de ma part, puisqu'il doit avoir un grand ascendant sur sa sœur, la comtesse de Brühl, et que l'on m'a dit d'ailleurs qu'il était à présent très mécontent de la cour de Vienne, parceque celle-ci lui doit avoir refusé d'une manière fort rude un régiment qu'il a demandé, en l'accusant même de lâcheté qu'il doit avoir commise à la bataille de Soor.

Federic.

Je suis fort content de vous, et à la première vacance d'un bon gros canonicat je vous en pourvoirai.

Tâchez de me faire avoir la *partitura dell' opera di Semiramide* qu'on va représenter à Dresde.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2491. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 10 janvier 1747.

Vos deux relations du 27 et du 30 m'ont été rendues à la fois. Je suis bien aise d'apprendre que le sieur Villiers doit retourner à son poste ici. D'abord que vous en serez certain, vous devez en faire un compliment le plus obligeant que vous sauriez imaginer, à milord Chesterfield et le remercier bien fort de cette marque de son attention pour moi, qui me faisait un plaisir bien sensible. Au surplus, je souhaite de savoir de vous si Sa Majesté Britannique voudra faire cette année-ci un voyage à Hanovre. De plus, j'attends votre rapport exact, fidèle et bien détaillé comment les principaux de la nation anglaise pourront être intentionnés pour moi, et leur façon de penser à mon égard. Dans l'incertitude qu'il y a s'il arrivera quelque changement dans le ministère anglais ou non, je trouve d'une nécessité indispensable d'être bien informé de la façon de penser sur moi de ces principaux de la nation, afin que, si le cas dût arriver qu'il y ait du changement dans le ministère, je pourrais juger d'abord des sentiments de ceux qui pourront être mis en place, et c'est par cette considération-là que j'attends votre rapport sur la façon de penser des principaux de la nation dont il y a à croire qu'ils seraient mis en postes, s'il devait arriver du changement dans le ministère présent.

Federic.

Faites mes compliments au sieur Villiers sur sa nomination, et des remercîments au Roi et au lord Chesterfield qu'ils me renvoient un homme qui m'est si agréable.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2492. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 10 janvier 1747.

Je viens de recevoir la dépêche que vous m'avez faite le 30 du mois de décembre passé. Je m'étonne extrêmement que, lorsque je cherche à faire autant de plaisir aux ministres de France que je suis à même de le leur faire, ils y répondent avec tant de froideur, comme si c'était notre très humble devoir que nous accomplissions. Si M. le marquis d'Argenson a la bile si facile à s'aigrir, je ne lui ferai faire plus aucune confidence ni ouverture de ce qui me pourra revenir. Vous pourriez faire sous-entendre à M. d'Argenson que je sais assez quel peu de fond on peut faire sur des alliances et que par cette raison je n'en faisais pas plus de cas que je n'en devrais faire, et que j'avais été dans une trop bonne école, l'année 1744 et 1745, pour savoir à quoi m'en tenir. Vous pourrez encore faire remarquer à M. d'Argenson qu'il ne me con-

vient point de faire le Don-Quixotte de la France, et de parler avec hauteur et fierté avec une république, tandis que la France négociait avec elle à Breda, et que de l'autre côté la France avait une armée assez puissante à la frontière de cette république pour la mettre à la raison.

Federic.

Nach dem Concept.

2493. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Berlin, 12 janvier 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche du 9 de ce mois. Je me persuade que vous aurez trouvé vous-même, par la réponse que le comte de Brühl a faite au duc de Richelieu, que ce n'était pas sans raison que j'avais pensé que son unique objet était de l'amuser en montrant des dispositions à vouloir rapatrier le Roi son maître avec moi. Son seul but est toujours de tâcher d'éluder la médiation de la France et de ne gagner que du temps pour en imposer et suivre plus commodement ses anciennes brigues contre moi. Je le pénètre trop pour devenir sa dupe, et s'il est véritablement disposé à ramener et maintenir la bonne harmonie entre les deux cours, loin de chercher de nouvelles difficultés sur un si mince objet que l'article des miliciens, il se conformora à ce que je souhaite. Pour que je sache donc à quoi m'en tenir avec lui, et pour lui faire connaître la vérité et la sincérité de mes sentiments pour le Roi son maître et pour lui, mon intention est que vous vous ménagiez de sa part un entretien particulier et confident, et que vous l'assuriez nettement alors que, loin d'avoir la moindre envie de vouloir jamais opprimer la Saxe, de l'inquiéter en aucune façon ni de jamais me trouver pour rien dans son chemin, mes desseins les plus chers sont au contraire de former avec le Roi son maître une liaison sincère et durable; mais que lui, comte de Brühl, ne doit pas se flatter de pouvoir me prescrire aucune démarche pour m'obliger à former cette liaison avant qu'elle soit cimentée entre nous, mon intention étant que mes complaisances soient regardées comme un effet de mon amitié et jamais comme une suite de quelque autre motif que ce soit. Vous ajouterez d'ailleurs que j'ai un juste lieu de me plaindre de ce qu'il a envoyé encore — ou du moins permis dernièrement de venir — ici le nommé Siepmann, malgré la manière dont je m'étais expliqué, à son sujet, à Dresde avec le comte Hennicke; que je sais à n'en point douter tous les mauvais propos qu'il lui a tenus sur mon compte à son retour, et que je ne puis considérer ce voyage qu'il lui a fait faire, que comme une sorte de bravade dont je ne puis qu'être offensé et qui est absolument malhonnête; que de tout cela je ne puis enfin que conclure que lui, comte de Brühl, n'a aucun véritable dessein jusqu'ici de former une union sincère et solide entre les deux cours, et que tout ce qu'il a

avancé à cet égard au duc de Richelieu n'ont été que des propos jetés en avant, seulement pour l'amuser jusqu'au moment de son départ; et vous devez lui déclarer nettement que, tant qu'il ne s'occupera pas sincèrement à rétablir entre les deux cours une harmonie intime et durable, je ne pourrais jamais de mon côté prendre en lui assez de confiance pour négocier aucune affaire; mais que, s'il veut me montrer et prouver autant de sincérité et de franchise qu'il a affecté d'en avoir peu, jusqu'à présent, et former enfin une union véritable entre les deux maisons, il me trouvera aussi toujours disposé à me prêter sincèrement et cordialement à tout ce qui sera nécessaire et praticable pour y parvenir, et à lui donner personnellement, et quand les circonstances l'exigeront, des marques de ma bonne volonté pour lui; mais que, s'il s'obstine à continuer ses anciens arrangements, connaissant que je ne puis le forcer à les changer, je laisserai subsister les choses dans l'état où elles sont, et attendrai du temps et des circonstances les moyens d'éluder les desseins qu'il peut avoir de me nuire.

Quant au duc de Richelieu, qui me paraît être persuadé que les Saxons ne se décideront que conformément à leurs véritables intérêts, vous devez lui faire entendre qu'il a été heureux pour moi de n'avoir pas été de la même opinion quand ils ont voulu faire une irruption dans mes États; leur conduite depuis quelque temps montre combien ils sont peu conséquents dans les partis qu'ils embrassent, et, s'il veut y réfléchir et l'examiner lui-même, il se convaincra que le comte de Brühl est incapable d'agir jamais conséquemment.

Federic.

Vous voyez que je ne me suis pas trompé, je connais mon b . . . . . et je n'en serai pas la dupe.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2494. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Berlin, 12. Januar 1747.

Ammon berichtet, Haag 6. Januar: „Il est vrai que le projet dont les deux régents m'ont parlé,[1] équipolle à une neutralité, mais il en diffère cependant dans le point le plus essentiel. L'unique motif qui a détourné et qui détournera toujours les Etats d'accepter la neutralité, c'est la crainte que la France, après avoir mis la République hors de jeu, ne se prévale de l'impossibilité où les autres alliés seront de continuer la guerre, pour leur prescrire des lois trop dures et pour

Der König befiehlt, dem Referenten zu antworten, „dass, wenn auch alles dergestalt wäre, wie er es anführete, so würde Frankreich dennoch auf so geringschätzige Conditiones nicht entriret sein, noch Se. Königl. Majestät dergleichen Mediation annehmen können, da Sie Sich nicht von Sachen

[1] Vergl. S. 254.

les forcer à la cession des Pays-Bas en tout ou en partie. • Cette difficulté se trouve levée dans le projet dont il s'agit, le sort des Pays-Bas y est réglé, et le séquestre qui en devait être fait sous la garantie de Votre Majesté, pourvoit à la sûreté de la République et à la conservation de sa barrière.

Auszug aus der Ausfertigung.

jemalen meliren wollten, davon Sie nicht einigermaassen gewiss wären."

Eichel.

2495. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 13 janvier 1747.

M'étant déjà expliqué assez amplement, dans le rescrit que vous trouverez à la suite de cette lettre,[1] sur tout ce que vous m'avez appris par votre relation du 2 de ce mois, il ne me reste qu'à vous dire encore que je suis très satisfait de la réponse que vous avez faite au marquis d'Argenson, touchant la triple alliance dans laquelle il prétend m'engager.[2] Si M. d'Argenson voulait un peu réfléchir sur la façon dont la France a agi depuis quelques années envers ses alliés, il ne traiterait pas de mépris pour la France le peu d'empressement qu'on a d'entrer dans de nouveaux engagements avec elle. C'est une illusion que de croire que sans la France je ne saurais respirer, et qu'en conséquence je devrais me commettre partout pour l'amour d'elle. L'amitié du roi de France sera toujours un objet de mes plus chers désirs, mais tout ce que j'en attends, c'est principalement d'avoir la garantie de toutes les puissances contractantes lorsqu'on parviendra à faire la paix générale; pour le reste, je ne vois point de raison à me mêler de toutes les affaires de la France, au risque même de m'embarquer de nouveau dans de plus grands inconvénients. Je ne vous dis cependant tout ceci que confidemment et pour votre direction seule, sans que vous en deviez faire apercevoir la moindre chose aux ministres de France.

Nach dem Concept.

Federic.

2496. AU COMTE DE SAXE, MARÉCHAL GÉNÉRAL DES CAMPS ET DES ARMÉES DE FRANCE, A PARIS.

Berlin, 13 janvier 1747.

Monsieur le Maréchal. J'ai reçu le plan[3] que vous avez bien voulu m'envoyer, et je vous remercie. Ce qui me vient de vous a toujours pour moi l'agrément de la nouveauté, et votre victoire de Rocoux est d'ailleurs de ces événements dont le temps ne peut diminuer ni la considération ni l'importance. Je reçois comme je le dois les aveux obligeants et polis que vous me faites; je les regarde comme une suite

[1] Ein Erlass aus dem Ministerium. — [2] Vergl. S. 250. 251. — [3] Vergl. S. 231.

de votre zèle et de votre attachement, vous savez combien j'y suis sensible. Quels que soient les desseins et les forces des ennemis, la campagne prochaine, on ne doit pas être inquiet sur la manière dont vous vous conduirez. Vos talents sont connus dans les différents genres de guerre, et vous avez su montrer que la vigueur que vous employez si avantageusement quand il est question d'attaquer, ne dérobe rien à la prudence et aux ménagements si nécessaires dans une guerre défensive. Quelles que soient enfin les circonstances, vos manœuvres seront celles d'un grand général, et j'en augure si bien que je compte envoyer au printemps prochain quelques officiers à votre armée. Ils ne peuvent pas apprendre leur métier sous un meilleur maître, et j'espère que vous les honorerez des mêmes bontés que vous avez marquées à ceux qui ont été à vos ordres l'année dernière. Vous connaissez, Monsieur le Maréchal, mes sentiments pour vous, et avec combien d'estime je suis votre affectionné ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2497. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 janvier 1747.

J'ai reçu en son temps les deux dépêches que vous m'avez faites le 27 et le 31 du décembre dernier. Vous me mandez dans la dernière que la résolution doit avoir été prise d'augmenter l'armée jusqu'à 40,000 hommes, et que les gardes russiennes avaient reçu l'ordre de se tenir prêtes à marcher. Comme je ne saurais discerner, par ce que vous dites, si cette augmentation se doit faire à l'égard de toute l'armée russienne, ou si elle regarde le corps d'armée qu'on tient en Livonie, et que celui-ci doive être augmenté du nombre susdit, vous devez vous expliquer plus distinctement là-dessus. Vous devez faire la même chose par rapport à la marche des gardes russiennes, et me mander si elles doivent se rendre à Riga ou directement à Moscovie. D'ailleurs vous devez tâcher à bien pénétrer et à savoir exactement les véritables motifs pour quoi on a appelé le général Lacy à Pétersbourg, et ce qu'on peut avoir traité avec lui pendant le séjour qu'il y a fait.

Ce que vous me dites, par rapport aux mesures que la cour de Pétersbourg prenait et pourrait prendre encore, qu'elles ne sauraient tendre qu'à intimider les Suédois et qu'à se mettre dans un état formidable de défense, ne me satisfait pas; contre qui voudrait-on se mettre dans un état de défense, et par qu'elle raison continuerait-on à faire des ostentations guerrières? Et comme je viens d'être averti que les Russes commençaient de nouveau à augmenter leurs magasins dans la Courlande, et qu'on y parle de nouveau qu'un corps assez considérable de troupes russiennes y était attendu, vous devez être bien attentif, sans témoigner cependant de l'ombrage, sur ce qui en peut être vrai ou non,

et sur tous les arrangements qu'on fait parmi les troupes; enfin, vous devez redoubler toute votre attention pour pénétrer au possible sur quoi roulent proprement les fréquents envois de courriers, les différents conseils qu'on tient dans le Sénat, les conférences secrètes des ministres, et tant d'autres phénomènes mystérieux qu'on observe depuis quelque temps à Pétersbourg.

Au surplus, vous ne devez point négliger l'avis qu'on vous a donné d'être extrêmement sur vos gardes par rapport à vos papiers et prendre vos mesures sur tous les cas qui vous pourraient arriver à cet égard; et, du reste, vous devez tâcher de vous conserver toujours l'amitié et la confidence de celui qui vous a donné l'avis en question.[1]

Nach dem Concept. Federic.

2498. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 17 janvier 1747.

La dépêche que vous m'avez faite le 7 de ce mois, m'est bien parvenue. Je suis persuadé tout comme vous de toute la mauvaise volonté que la cour de Vienne continue d'avoir à mon égard, et je ne doute pas un moment du grand désir qu'elle a de me faire tout le mal possible et de m'assaillir d'abord qu'elle se verra à même de le faire avec quelque apparence de succès; mais je crois, aussi, que les circonstances où cette cour se voit encore, ne lui permettent pas d'exécuter tout d'abord son malin-vouloir, ayant encore partout trop d'embarras sur les bras pour qu'elle n'ose pas penser de se plonger dans de nouveaux. Ce qui ne doit pourtant pas relâcher pour un moment votre attention sur toutes les allures et démarches qu'elle fait relativement à moi. Au surplus, si Bredow se voit jamais trahi, il n'y aura rien d'extraordinaire, puisque la manière inconsidérée et imprudente dont il a parlé pendant son séjour à Breslau des services qu'il avait rendus et à vous et à moi, n'aura pu manquer de la faire dénoncer à la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

2499. ARTICLES
DICTÉS PAR LE ROI MÊME, POUR SERVIR DE PRINCIPAUX INGRÉDIENTS A L'INSTRUCTION DU COMTE DE FINCKENSTEIN, ALLANT DE LA PART DE SA MAJESTÉ A LA COUR DE RUSSIE.

[Berlin], 20 janvier 1747.

1° Comme le baron de Mardefeld, par ses grandes lumières et la connaissance acquise des affaires de la Russie pendant le long séjour qu'il y a fait,[2] connaît mieux que personne cette cour-là, il en fournira

[1] Woronzow. — [2] 1727—1746.

et dressera pour le comte de Finckenstein un tableau général tel qu'il l'a laissé à son départ, sur la disposition présente des esprits, le crédit et les caractères de ses ministres, du favori,[1] des gens en place et employés dans les affaires, ou qui ont du crédit auprès de l'Impératrice, et des canaux dont il faut se servir, soit pour faire bien les affaires du Roi et réussir dans les négociations, soit pour apprendre ce qui se passe, et en général sur tout ce qui peut servir d'instruction et de direction à un ministre qui n'a jamais été employé à la cour de Pétersbourg.

2° Le chancelier comte de Bestushew paraissant plus affermi que jamais dans la supériorité de son crédit, le comte de Finckenstein doit employer tout ce qui est humainement possible pour le mettre dans les intérêts du Roi et lui inspirer des sentiments plus favorables pour Sa Majesté qu'il n'a eus jusqu'ici, et pour y parvenir, le baron de Mardefeld lui indiquera les moyens comment s'y prendre et comment le gagner, soit par lui-même, soit par sa famille, ses créatures ou ses partisans.

3° Le comte de Finckenstein, par les notions que le baron de Mardefeld lui donnera sur le caractère du chancelier comte de Bestushew, doit tâcher de se mettre de bonne heure en état de rompre les mauvais desseins que la Russie pourrait avoir formés contre Sa Majesté, en gagnant le premier ministre par l'offre de quelque grande somme, gratification ou pension capable de le tenter et de lui faire changer de sentiment ou renoncer aux mauvais desseins qu'il pourrait actuellement avoir formés pour en venir à une rupture avec le Roi — le tout pourtant pas autrement qu'en cas d'extrémité et si on a sérieusement pris le parti de vouloir dégaîner avec le Roi, pour quel effet le baron de Mardefeld lui indiquera la façon comment s'y prendre, soit par la femme du comte de Bestushew, soit par d'autres canaux, d'une manière à pouvoir se flatter d'y réussir.

4° Il sera nécessaire aussi que le comte de Finckenstein tâche de ménager et de conserver la confiance et l'amitié du comte de Woronzow, toutefois avec les précautions nécessaires que cela ne lui fasse pas manquer celle du chancelier comte de Bestushew.

5° Un des principaux objets du comte de Finckenstein doit être de faire revenir la cour de Russie de la prévention où elle paraît être que le Roi négocie une alliance offensive en Suède contre la Russie, et c'est pour cela qu'il doit faire là-dessus non seulement les déclarations les plus positives et les plus fortes, au comte de Bestushew surtout et au comte de Woronzow, que jamais pareille idée n'est venue dans l'esprit du Roi; mais il doit communiquer aussi à ces ministres le dernier projet de cette alliance défensive entre le Roi et la Suède et assurer le ministère russien que le Roi ne demande pas mieux que de se concerter,

[1] Graf Rasumowski.

après la conclusion de cette alliance, avec la Suède pour inviter la Russie d'y accéder.

6° Le comte de Finckenstein doit être bien attentif à détruire toutes les mauvaises et fausses insinuations que les ennemis du Roi et surtout les cours de Vienne et de Dresde tâchent de faire à la Russie sur les desseins qu'on prête à Sa Majesté, soit par rapport à ces deux cours, comme si le Roi voulait rompre avec elles, soit pour ce qui concerne les affaires d'Orient, et comme si on y pratiquait des intelligences et qu'on tâchait de susciter des embarras à la Russie. Et comme le système du Roi a été toujours et restera de même invariable de cultiver au possible l'amitié de la cour de Russie et de ne faire aucune démarche qui puisse être regardée avec fondement et raison comme contraire à cette façon de penser de Sa Majesté, le comte de Finckenstein, sans attendre des ordres ultérieurs là-dessus qui demandent trop de temps, peut hardiment contredire de pareilles insinuations, sans craindre que le Roi ne le désavoue, puisqu'il peut bien croire que, si on devait changer ici de sentiment et de système à cet égard, il en serait averti à temps et même d'avance pour s'y conformer.

7° Les négociations des ministres des cours de Vienne et de Dresde, aussi bien que celles de celui d'Angleterre, mais surtout les deux premières, doivent être épiées et observées soigneusement par le comte de Finckenstein, à qui le baron de Mardefeld indiquera les canaux dont il pourra se servir pour les pénétrer.

8° Le comte de Finckenstein doit principalement être attentif aux arrangements militaires qu'on prendra en Russie pendant le séjour qu'il y fera, soit par rapport à la position et à la marche des troupes, soit pour leur augmentation, l'envoi de l'artillerie, l'établissement des magasins, la sortie des galères ou des vaisseaux de guerre, et généralement à tout ce qui peut y avoir du rapport, surtout dans la crise présente des affaires, et en informer le Roi à temps et en détail, pour que Sa Majesté puisse prendre les mesures nécessaires là-dessus, soit que cela la regarde directement, soit que ce puisse concerner la Suède ou la Pologne ou bien l'envoi d'un secours à la cour de Vienne. Comme le baron de Mardefeld en a toujours fidèlement et exactement informé le Roi, Sa Majesté se flatte qu'il pourra donner au comte de Finckenstein des lumières sur les canaux et les gens dont il doit se servir pour se mettre au fait de ces sortes d'informations, si nécessaires dans la situation critique d'à présent.

Nach der Aufzeichnung des Grafen Podewils.

2500. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 21 janvier 1747.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite en date du 3 de ce mois. Quoique je croie que l'intention du comte de Woronzow a été

assez bonne, lorsqu'il a voulu vous conseiller de déclarer ministérialement la confidence que vous lui avez faite,[1] j'approuve cependant que vous vous êtes tenu simplement à mes ordres là-dessus, et je suis persuadé que je n'en saurais retirer aucun usage, le Chancelier étant apparemment lui-même auteur du faux bruit que j'étais intentionné de conclure une alliance offensive avec la Suède. Au surplus, je vous recommande d'être fort attentif sur tous les arrangements militaires que la cour de Pétersbourg pourra faire, sans que vous fassiez apercevoir la moindre inquiétude là-dessus. Comme vous êtes vous-même du sentiment que toutes les démonstrations de la cour où vous êtes pourraient viser à quelque entreprise, vous ne laisserez pas à vous bien informer des ordres qu'on expédiera aux régiments à l'égard des marches qu'ils doivent faire, pour approfondir de quel côté les régiments doivent diriger leurs marches, si c'est du côté de la Courlande, ou de quel autre côté. Vous ne manquerez de m'en avertir, aussi souvent qu'il vous sera possible.

Nach dem Concept. Federic.

2501. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 21 janvier 1747.

J'ai été sensible d'apprendre, par la relation que vous m'avez faite le 6 de ce mois, le bon pli que les affaires des bien intentionnés commencent à prendre. J'espère que cela continuera et qu'on ne se laissera point intimider par les démonstrations guerrières de la Russie et par ses menaces, qui seront difficilement réalisées. Je crois prévoir que le moment de la conclusion de l'alliance entre moi et la Suède ne sera pas si prompt, et je suis d'opinion que, quand même il n'y aura aucun changement parmi les membres du comité secret, on viendra nonobstant de cela fort lentement à la conclusion de cette alliance. Cependant vous, qui êtes sur les lieux, en saurez toujours mieux juger que moi.

Nach dem Concept. Federic.

2502. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Berlin, 22 janvier 1747.

Le marquis de Paulmy vient de me rendre la dépêche que vous m'avez faite le 18 de ce mois. La proposition que le comte de Brühl a faite encore au duc de Richelieu, touchant 400 ou 500 miliciens que je devrais rendre préalablement, me paraît un peu extravagante, et, malgré tout ce que le marquis de Paulmy me pourra dire à ce sujet là, il ne faut pas penser seulement que je m'y prête jamais. L'amitié

[1] Ueber die defensive Tendenz der Allianzverhandlung mit Schweden

de la Saxe me sera toujours chère, mais je ne la veux point du tout acheter à ce prix-là, ne voyant pas d'ailleurs quel avantage j'en pourrais retirer, étant persuadé que, quoi que je puisse faire, personne ne pourra me garantir que le comte de Brühl change de son vieux système. J'agrée tout-à-fait que vous ayez remis encore à parler à ce ministre sur le ton que je vous ai prescrit, et je tombe d'accord de tous les autres moyens que vous proposez pour traiter avec Brühl et Hennicke. Comme vous êtes sur les lieux, vous sauriez toujours juger mieux que moi sur les moyens dont il faut que vous vous serviez, selon le génie des gens avec qui vous avez à faire, ainsi que je me remets là-dessus à votre dextérité et savoir faire.

Vous n'oublierez de m'envoyer l'opéra de Semiramide que je vous ai demandé.

Sur ce qui est de l'alliance défensive à faire entre moi et la Saxe sur le pied que je vous l'ai autrefois ordonné, je vous dirai que je suis encore dans les mêmes sentiments et que j'entre dans votre idée, tant sur les renouvellements du pacte de confraternité que sur tous les autres moyens que vous proposez à cet égard-là; aussi donnerai-je mes ordres en conséquence à mes ministres du département des affaires étrangères.

Quant à l'article de Fürstenberg, j'entrerai dans des tempéraments et je prêterai toutes les facilités possibles pour accommoder cet article. Je vous demande encore l'opéra Antigona, que vous devez me faire copier et m'envoyer avec l'autre, ci-dessus nommé.

Federic.

Nach dem Concept.

2503. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 23 janvier 1747.

La relation que vous m'avez faite le 7 de ce mois, m'a été rendue. S'il est vrai que la Russie couve quelque dessein, il ne me paraît nullement vraisemblable que ce soit contre moi, puisqu'il n'y a aucun prétexte pour m'attaquer, et que nous n'avons à présent pas le moindre démêlé qui puisse donner occasion à quelque démarche violente. Les conférences qu'on a eues avec le maréchal Lacy, peuvent avoir pour objet des troubles qu'on craint du côté de la Perse; encore se peut-il que la reine de Hongrie ait sollicité de la Russie quelque corps de troupes auxiliaires contre la France, cette Princesse s'étant engagée envers les Puissances maritimes de fournir, la campagne prochaine en Pays-Bas, un contingent de 60,000 hommes effectifs. Je doute cependant fort que la cour de Russie se prête jamais à envoyer des secours à celle de Vienne contre la France. Tout cela ne doit point ralentir votre attention sur tout ce qui se passe là où vous êtes, sur les mouvements que les troupes feront, et sur le véritable objet que la cour de Pétersbourg peut avoir par ces nouvelles démonstrations. Aussi vous devez m'en

faire fort exactement vos rapports à chaque jour de poste ordinaire, et s'il arrivait qu'il y aurait des choses fort importantes à me mander, vous devez même me dépêcher un courrier, s'il était nécessaire, pour m'en avertir.

Federic.

Nach dem Concept.

2504. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 23 janvier 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche en date du 14 de ce mois. Je suis persuadé que vous accusez fort juste que la cour de Vienne a peu de disposition pour la paix, et qu'elle n'y donnera pas si tôt les mains. Cette façon de penser et d'agir lui est tout-à-fait particulière: quand elle s'est mis une chose en tête, elle la poursuit aveuglément et sans regarder autour de soi, jusqu'à ce qu'à la fin la nécessité la force à changer d'idée.

J'ai appris que la cour de Pétersbourg doit avoir fait des remises considérables à Constantinople, pour y faire des corruptions dans le Divan, afin que la Porte Ottomane ne remue pas. Comme il y a à présumer que la cour de Vienne y aura aussi mis du sien, c'est apparemment sur quoi leur tranquillité eu égard aux affaires de l'Orient est fondée..

Vous saurez apparemment déjà le dessein que les catholiques romains de mes États ont formé de bâtir à Berlin une église, moyennant une quête qu'ils feront faire dans d'autres États catholiques; il y a des gens qui m'ont assuré que la cour de Vienne devrait être furieusement choquée de ce dessein-là. Comme je voudrais bien savoir s'il y en a quelque chose de vrai ou non, vous ne laisserez pas de m'en donner vos nouvelles. Quant aux lustres de cristal de roche de l'héritage du feu prince Eugène, après en avoir vu les dessins et la dimension, je ne les trouve pas propres à l'usage auquel je les avais destinés, et d'ailleurs le prix qu'on en demande ne m'accommode pas; c'est pour quoi j'y renonce tout-à-fait.

Federic.

Nach dem Concept.

2505. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 26. Januar 1747.

Da des Königs Majestät vor gut finden, dass dem russischen Hofe auf die letzthin dem Secretario Warendorff zugestellte Note, die Garantie über den dresdenschen Frieden betreffend,[1] gar nicht geantwortet werde,

[1] D. d. Petersburg 23. December (a. St.) 1746. Der russische Hof lehnte durch diese Note die Uebernahme der Garantie für Schlesien mit der Begründung ab,

so habe solches Ew. Excellenz auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät hierdurch schuldigst melden sollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2506. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 27 janvier 1747.

Vos dépêches du 10 de ce mois m'ont été rendues. Quoique les nouvelles qu'il y a sur les démonstrations guerrières du schah Nadir et de la Porte Ottomane, doivent causer de l'ombrage à la cour de Pétersbourg, je ne suis cependant pas bien persuadé que celle-ci en doive être inquiète jusqu'au point de prendre actuellement des mesures pour s'opposer aux entreprises que l'on pourrait former de la part des puissances susdites. D'ailleurs, on a de la peine à comprendre, par les raisons que vous dites vous-même, qu'il dût s'agir d'arrangements relatifs au secours à donner à l'Impératrice-Reine contre la France. Ainsi donc, je suis encore de l'opinion que c'est principalement la Diète présente de Suède et l'alliance entre celle-ci et moi qui est sur le tapis, et qui font le sujet des conférences entre le ministre et le feld-maréchal Lacy, ce que vous devez tâcher à pénétrer fort bien. En attendant, vous emploierez tout votre savoir-faire, quoique toujours sans affectation et sans que vous vous exposiez, pour tirer de sûres lumières du comte Wòronzow sur ce que les mouvements dans la Livonie, avec tous les autres arrangements qu'on fait, en Courlande, en augmentant les magasins et en défendant la sortie des grains, peuvent avoir pour but, et s'ils sont relatifs à la Finlande ou à la Perse, ou à quelle autre entreprise ils peuvent aboutir — affaire que je vous recommande fort et qui m'importe extrêmement, quoique vous deviez vous y prendre avec toute la dextérité et tout le ménagement possibles. Au surplus, il me paraît, par tout ce que je vois, que le comte de Woronzow est trop timide pour entreprendre quelque chose sur son adversaire; du moins me paraît-il qu'il a manqué les moments de le faire, et que, le coup de la nièce du favori manqué,[1] il sera bien difficile à présent d'en retrouver. On vient de me dire que le colonel des cadets Siegheim n'a aucun pouvoir et que tout doit

dass Preussen durch die Nichteinhaltung des breslauer Friedens die russische Accession zu demselben „freiwillig zernichtet" habe, und dass man sowohl zu Preussen als zu dem wiener Hofe bereits im Bundesverhältniss stehe: „wozu noch kömmt, dass wie Ihro Majestät die Römische Kaiserin, Königin zu Ungarn und Böhmen, zu der Zeit, als der dresdnische Friedenstractat negociiret wurde, um demselben einen besondern Articul, mittelst welchem der hiesige Beitritt und Garantie gemeinschaftlich anverlanget werden sollte, anzuhängen ausdrücklich vorstellen lassen, Ihro Majestät der König in Preussen darauf gar nicht entriren wollen." Ein Erlass aus dem Ministerium an Warendorff vom 28. Januar erklärt die letzte Behauptung für erfunden. Vergl. Bd. IV, 363.

[1] Vergl. S. 272.

dépendre du knès Repnin, chef de ce corps et ami du Chancelier, ainsi que vous devez aller bride en main touchant le jeune Tresky.

Nach dem Concept. Federic.

2507. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 28 janvier 1747.

Pour vous répondre à la dépêche que vous m'avez faite le 13 de ce mois, je vous dirai que, bien que la nouvelle de la marche actuelle de la première colonne des troupes russiennes vers Astracan ne me paraisse pas tout-à-fait exacte, il ne reste pourtant aux Suédois que de conserver la fermeté qu'ils ont montrée jusqu'à présent, comme l'unique moyen pour se soutenir contre la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

2508. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Klinggräffen berichtet, Dresden 24. Januar: „Richelieu m'a paru être de ces gens qui se remplissent de leurs propres idées, qu'ils croient infaillibles parceque leur grande vanité les empêche de peser les choses par de justes réflexions, au moyen de quoi il est très difficile de les faire changer de sentiments ... M'étant trouvé hier en conversation avec le baron de Gersdorf, ministre à la cour Bavière, qui par esprit de parti autrichien s'ouvre quelquefois assez légèrement, je lui demandai s'il comptait retourner bientôt à Munich; il me dit qu'à la vérité le comte de Chotek y devait être de retour actuellement, mais que, Piosasque, ministre palatin, qu'on regardait pour celui de France, y étant revenu, il se dépêcherait d'aller reprendre son poste. A quoi je ne répliquai rien, mais j'en avertirai l'Ambassadeur [des Issarts], pour lui faire connaître la duplicité de cette cour, qui cherche, malgré ses engagements avec la France, de retenir l'électeur de Bavière dans le parti autrichien."

Berlin, 28 janvier 1747.

Je viens de recevoir votre dépêche du 24 de ce mois. Je juge de la même façon que vous le faites, sur le caractère du duc de Richelieu, et je pense qu'il n'a traité que fort légèrement les affaires dont il a été chargé pendant son séjour à Dresde.

Vous avez bien fait d'avertir le ministre de France des propos qui sont échappés au baron de Gersdorf pendant la conversation qu'il a eue avec vous. Vous deviez disposer l'Ambassadeur afin qu'il mande ces propos à sa cour, pour désiller les yeux à celle-ci sur la prévention qu'elle a pour la Saxe, et pour lui faire connaître les mauvais procédés et l'extrême duplicité de ces gens-ci. Vous ne laisserez non plus d'avertir ce ministre du départ du M. Saul, dès que vous serez instruit vers où il a dirigé son chemin. Au reste, voilà encore de nouvelles preuves point équivoques que j'ai bien fait de ne pas entrer

dans tous ces chipotages que les Français voulaient entamer entre moi et les Saxons et dont j'aurais été au bout du compte la dupe, si je n'avais été sur mes gardes.

Federic.

Nach dem Concept.

2509. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 28 janvier 1747.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 13 de ce mois. Étant curieux d'apprendre les véritables motifs du renvoi du marquis d'Argenson, et de quelle façon ses adversaires se sont pris pour le culbuter, de même qui ont été proprement ceux qui y ont contribué le plus, vous ne manquerez pas de m'en marquer le détail. Vous y ajouterez ce que vous croyez de la façon de penser du marquis de Puyzieulx,[1] et s'il peut être bien intentionné à mon égard ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

2510. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 28 janvier 1747.

J'ai eu toute la satisfaction possible du portrait que vous m'avez fait de l'Impératrice-Reine;[2] outre que vous en avez parfaitement bien exprimé le détail, je le trouve pour la plupart conforme aux différents traits que j'avais déjà combinés sur des rapports de quelques personnes qui connaissent assez cette Princesse-là. S'il y avait cependant quelques circonstances à suppléer encore, par la suite du temps, à ce portrait-ci, vous ne laisserez pas de le faire. Au reste, j'attends avec impatience que vous me satisfassiez de la même façon sur les portraits des autres principales personnes de la cour où vous êtes.

Quant aux autres affaires, je vous recommande fort d'être bien attentif sur la position des troupes qu'il y a en Bohême, en Moravie et en Hongrie, et sur les changements qu'on en pourra faire; sur quoi vous n'oublierez pas de me faire de temps en temps votre rapport. D'ailleurs, comme l'Impératrice-Reine est engagée à fournir 60,000 hommes effectifs pour la campagne prochaine aux Pays-Bas, et qu'elle se voit obligée par là d'y envoyer de grands renforts, l'effectif des troupes qu'elle y a présentement ne consistant qu'en 30,000 hommes à peu près, vous observerez quel genre de troupes on y voudra envoyer encore, si ce sont des troupes régulières ou des irrégulières. Outre cela, vous me manderez si l'on ne laisse point remarquer à Vienne qu'on voudra demander à la Russie un corps de troupes auxiliaires, et les conditions auxquelles on voudra bien l'avoir.

Federic.

Nach dem Concept.

1 Nachfolger des Marquis d'Argenson. — 2 Vergl. S. 91 Anm. 2.

2511. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 31 janvier 1747.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 16 de ce mois. Je suis d'opinion que la France n'a pas perdu grande chose au marquis d'Argenson; au moins je ne saurais pas me l'imaginer autrement, et je l'ai toujours pris pour un homme au-dessous du médiocre qui ne ferait jamais ni grand bien ni grand mal, et de ces sortes d'esprit faibles que, quand ils prennent des préjugés, il n'y a moyen d'en faire revenir, et qui par là deviennent si incertains dans leurs résolutions qu'ils font le plus grand tort aux affaires par leur indécision. Vous-même, vous vous souviendrez combien peu, pendant son ministère, l'on m'a ménagé de la part de la France, dans les occasions où l'on a eu le plus besoin de moi, qu'on m'a toujours choqué par la prédilection marquée qu'on a eue pour les Saxons, et par le peu d'égard qu'on m'a témoigné dans cent occasions différentes, par exemple: les vaisseaux marchands de mes sujets qui avaient été pris par les Ostindois; la même liberté de commerce que mes sujets ont recherchée comme les marchands de Hambourg et d'autres villes hanséatiques en jouissent en France; la manière despotique dont la France a voulu disposer de moi en cent occasions, lorsqu'on voulait que je dusse me prêter aveuglément aux choses qui convenaient aux Français; la fausseté indigne avec laquelle on m'a manqué à tous les articles de notre traité, et cent mille désagréments qu'on m'a données en toute sorte d'occasions.

Tout cela me fait croire que l'on ne vaut en France que ce qu'on se fait valoir, et que les Saxons ne s'y sont fait considérer que par leurs fanfaronnades, ainsi que je serais porté de croire que, si vous faisiez un peu plus le fier et le renchéri, ce serait un moyen de me faire rechercher davantage, et qu'on eût pour moi les mêmes égards qu'on a pour la Saxe et pour les autres puissances. Je soumets cependant ces idées à votre pénétration et votre prudence, puisque vous, qui êtes sur les lieux, sauriez toujours juger mieux que moi qui n'y ai jamais été, si les choses sont comme je les regarde, ou si je me trompe dans mes conjectures.

Federic.

Nach dem Concept.

2512. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 31 janvier 1747.

Je viens de recevoir à la fois vos relations des 3, 6, 10 et 13 de ce mois. Il m'a été fort agréable d'y voir les bonnes dispositions où est milord Chesterfield à mon égard, et comme je m'en persuade tout-à-fait, vu les grandes lumières de ce ministre et sa façon de penser noble et solide sur les vrais intérêts de la Grande-Bretagne, vous devez vous occuper principalement à cultiver ses dispositions et ses sentiments par tout ce que vous sauriez imaginer de plus obligeant.

Je suis parfaitement content de la façon dont vous avez répliqué aux plaintes que la cour de Vienne a voulu porter contre vous; vous devez être persuadé que, dès que ces plaintes me sont parvenues, j'ai d'abord compris toute leur nullité et leur invalidité. Il est cependant toujours bon que le ministère britannique ait eu par là une preuve marquée des procédés indignes dont la cour de Vienne agit avec moi. Quant aux soupçons dont vous vous êtes entretenu avec milord Chesterfield, que l'Angleterre n'en saurait être exempte sur certaines intelligences avec la Russie à mon préjudice, j'avoue que, quelque obligeante et flatteuse que soit la réponse que ce ministre vous a donnée à ce sujet, je ne la saurais regarder que comme une réponse ministériale, pleine de belles paroles, pour adoucir une chose choquante, et j'ai encore tout lieu à présumer que le roi d'Angleterre est entré pour quelque chose dans tout ce que la Russie a témoigné jusqu'ici de mauvaise volonté contre moi, et dans ces ostentations guerrières qu'elle a faites, soit que ce Prince l'ait fait comme roi d'Angleterre ou comme électeur d'Hanovre, apparemment dans d'autres vues, mais en habillant son fait du tour comme si cela se faisait uniquement pour me tenir en échec par la Russie. Ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction seule, et afin que vous tâchiez à bien approfondir encore cette affaire, en ne vous fiant pas aux démonstrations extérieures qu'un ministre vous voudra faire.

D'ailleurs, vous ne devez pas discontinuer à bien démêler ce qui est véritablement des articles secrets que la cour de Pétersbourg avec celle de Vienne doivent avoir communiqués à celle de Londres. Il est vrai que jusqu'à présent je ne sais pas avec précision qu'il y a des articles séparés et secrets au nouveau traité de l'alliance défensive que les cours de Pétersbourg et de Vienne ont fait entre eux; nonobstant de cela je serai bien aise que vous vous appliquiez avec tout ce que vous avez de savoir-faire pour en démêler en Angleterre plus de particularités, puisqu'il n'est pas impossible que les cours de Pétersbourg et de Vienne ne soient convenues, depuis la conclusion du traité principal, de quelques articles secrets qu'ils voudraient bien dérober à ma connaissance, mais qu'ils ont cependant communiqués à l'Angleterre.

Quant aux insinuations que milord Chesterfield vous a voulu faire comme si les ministres de France trahissaient ma confiance, je vous dirai pour votre direction qu'aussi souvent que ce ministre vous en parlera encore, vous devez y répondre en termes généraux et polis, mais ne faire d'ailleurs que prendre simplement *ad referendum* tout ce qu'il vous dira à cet égard-là.

Sur ce qui est de la difficulté que vous trouvez en sondant avec précision, selon mes ordres que vous avez, milord Chesterfield sur l'alliance des cours de Pétersbourg et de Vienne, je vous dirai que, si ce ministre devait vous demander à son tour dans quels termes et jusqu'à quel point je me trouvais engagé avec la France, vous devez lui répondre

hardiment que je n'avais nul engagement avec la France, sur quoi il se pourrait fier; mais qu'il ne saurait disconvenir que, par la mauvaise foi et la mauvaise volonté dont la reine de Hongrie usait en tous égards et dans toutes les occasions envers moi, je ne saurais être trop porté pour les intérêts de la maison d'Autriche, ni lui souhaiter beaucoup de bien, et que, si jamais je penchais pour la France, c'était sûrement sur ce seul article-là.

Au surplus, la personne du sieur de Villiers me sera toujours plus agréable que toute autre, si la cour de Londres me veut envoyer un ministre; mais, en cas que ses établissements en Angleterre ne permettent plus qu'il va hors du royaume, je serais bien aise qu'on m'envoyât une personne d'un caractère doux, et point fougue et emporté comme il y en a entre les Anglais.

Je viens d'ordonner mon portrait, qu'on vous enverra en grand, dès qu'il pourra être achevé, pour le présenter au prince des Galles. En attendant, vous assurerez à ce Prince par un compliment de ma part, dans les termes les plus obligeants dont vous pourrez vous aviser, combien j'ai été sensible à ce qu'il m'a bien voulu promettre le sien.

Je veux me persuader, puisque vous me l'assurez, que le choix du sieur Williams, pour l'envoyer à Dresde, ne s'est fait que par des considérations personnelles; cependant je ne laisserai pas de soupçonner que le but principal de son envoi n'est autre que de faire revirer le roi de Pologne vers l'Angleterre, dans la supposition qu'il a pris des engagements avec la France à l'occasion du mariage de la Dauphine.

Au reste, vous devez me mander votre sentiment si vous croyez, quand les Anglais finiront encore la campagne de cette année-ci sans gagner du terrain sur la France et sans avoir eu ni succès ni perte considérable, s'ils désireront alors de finir sérieusement la guerre ou si malgré cela le roi d'Angleterre tâchera de la traîner encore aussi longtemps qu'il lui sera possible. Vous ne manquerez pas à me résoudre ce problème d'une façon solide.

Federic.

Nach dem Concept.

2513. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 31 janvier 1747.

La dépêche que vous m'avez faite le 21 de ce mois, m'a été rendue. Je ne puis être fâché d'apprendre que les affaires des Autrichiens en Italie et en Provence vont un peu de travers, et, comme il y a ici des lettres d'Italie qui assurent positivement la marche des troupes napolitaines vers la Toscane et du côté de Gênes, on a lieu de présumer que les Autrichiens trouveront là tant de fils à retordre qu'ils n'auront guère le loisir à penser à de nouvelles entreprises.

S'il est vrai, comme mes lettres de Pétersbourg me l'ont voulu assurer, que le comte de Castellane avait mandé de Constantinople au ministre de France à Pétersbourg que la Porte Ottomane ferait proposer au schah Nadir une étroite alliance, l'objet n'en saurait être que d'engager celui-ci à faire une diversion à la Russie, ou bien de la tenir en échec pendant que la Porte Ottomane fera la guerre à la reine de Hongrie. Les mêmes lettres m'apprennent que les Turcs font transporter à petit bruit de la Natolie sur la Mer Noire quantité de canons et autres ammunitions de guerre, probablement pour mettre en état de défense la forteresse d'Otschakow et d'autres places frontières. Quand je combine toutes ces circonstances avec la nouvelle qu'on a mandée de Pologne, que les Turcs font défiler des troupes vers la Valachie, pour y assembler un corps de 20,000 hommes, il faudra absolument que la cour de Vienne prenne à la fin ombrage de ces gens-là, et si ces affaires devaient devenir sérieuses, elle aurait certainement peu à attendre d'une diversion de la Russie, malgré toutes les ostentations guerrières que celle-ci a faites jusqu'à présent.

Mon ministre à Londres vient de me mander que, dans une conférence qu'il avait eue avec milord Chesterfield au sujet des procédés de la cour de Vienne pour éloigner la garantie de l'Empire sur le traité de Dresde, celui-ci avait été peu satisfait de la conduite de la cour de Vienne à l'égard de moi et avait désapprouvé entièrement tous ces subterfuges, qu'il avait baptisés de sophismes et de pures chicanes d'avocats, en ajoutant que, si la cour de Vienne continuait d'en agir ainsi envers moi, elle travaillait à grands pas à gâter ses affaires; mais qu'il espérait qu'on aurait encore assez de bon sens à Vienne pour changer de conduite, et que, pour ce qui regardait l'Angleterre, Sa Majesté Britannique avait non seulement donné des ordres précis au sieur Robinson, pour seconder en tout mon ministre à Vienne et rectifier cette cour et la solliciter à ne plus mêler des objets étrangers au traité de Dresde, mais que, de plus, on avait fait entendre clairement au sieur Wasner à Londres qu'il fallait que sa cour se prêtât une bonne fois gracieusement à l'affaire de la garantie de l'Empire; et qu'enfin il se flattait que je serais content du sieur Robinson, et qu'on ne laisserait plus languir cette affaire, à moins que la cour de Vienne ne voulût plus faire aucune attention aux instances du roi d'Angleterre. Vous, qui êtes à même de savoir au juste si les protestations du lord Chesterfield sont sincères et si effectivement le sieur Robinson a reçu de pareils ordres, vous, dis-je, ne manquerez pas d'y être attentif et de me rapporter de quelle manière ce ministre-ci s'est conduit là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

2514. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 31 janvier 1747.

Votre relation du 14 de ce mois m'est parvenue. Je suis du même sentiment que vous que tous ces grands arrangements en Russie et ces fréquents conseils qu'on a tenus jusqu'à présent, ne sauraient avoir autre objet que principalement la Porte Ottomane et la Perse. Plus ces gens craindront d'avoir des embarras de ces côtés-là, plus ils se radouciront à mon égard, ce dont vous vous apercevrez bien par leurs discours particuliers, pourvu que vous y soyez attentif, et surtout si vous observez bien la contenance du Grand-Chancelier et la façon dont il s'exprimera à vous. Je ne crois presque plus que le comte de Woronzow soit à même de gagner la supériorité; je présume qu'il y a eu le moment, mais qu'il l'a manqué, et que, ce moment une fois passé, il ne le retrouvera plus. Voilà comme je regarde cette affaire; vous cependant, qui êtes sur les lieux et par conséquent mieux en état d'en juger que moi, vous, dis-je, devez me mander tout naturellement ce que vous en pensez.

Au surplus, je vous recommande encore mon capitaine de Stackelberg, que vous ne devez point abandonner, mais plutôt vous intéresser pour lui, autant qu'il sera en votre pouvoir, afin de lui faire avoir la liberté de retourner ici. Comme il se peut qu'il y ait en service de Russie de mes vassaux ou de mes sujets nés, comme aussi des gens possessionnés de quelque bien dans mon pays, vous devez sous main, et sans vous faire aucunement remarquer, en faire des recherches et m'en envoyer une spécification mise en chiffres, afin que j'en puisse alors faire tel usage que je trouverai convenable à mes intérêts et aux circonstances du temps.

Federic.

Nach dem Concept.

2515. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 31 janvier 1747.

J'ai reçu vos dépêches du 14 de ce mois, et j'ai vu ce que vous m'avez mandé touchant les nouvelles que le sieur d'Aillon a reçues du marquis de Castellane de Constantinople, par rapport au dessein de la Porte d'envoyer un ministre à ma cour. Sur quoi vous ne manquerez pas d'insinuer convenablement à ce ministre qu'un pareil envoi ne laisserait pas que de m'embarrasser beaucoup, et que cette démarche inspirerait de violents soupçons contre moi tant à la cour de Russie qu'à celle de Vienne, comme si je voulais tâcher d'entrer dans des liaisons étroites avec les Turcs au préjudice des intérêts des susdites cours, et que je travaillais à leur susciter des embarras et peut-être même une guerre ouverte avec la Porte. Vous y ajouterez que la dernière, au lieu de faire cet envoi, qui dans le fond n'aiderait en rien

la France, pourrait être portée à des ostentations plus réelles par de certains arrangements à prendre sur les frontières de la Hongrie ou de l'Ucraine; qu'on en tirerait un avantage infiniment plus solide et plus essentiel, pour rendre la maison d'Autriche plus docile pour la paix, au lieu que, s'il ne s'agissait que de simples intrigues et de démarches purement politiques de la part de la Porte, les cours de Vienne, de Londres et de Russie ne feraient que s'en moquer et se flatteraient toujours de les faire échouer par des libéralités et des corruptions employées à propos à Constantinople.

Au reste, le sieur d'Aillon me fera beaucoup de plaisir s'il veut bien continuer à vous faire part des nouvelles qu'il pourrait recevoir de Constantinople.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

2516. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

[Berlin], 2. Februar 1747.

Wegen der gestrigen Posttages Dépêches habe Ew. Excellenz auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät melden sollen, dass

1) Dem Leveaux auf einliegende Dépêche[1] geantwortet werden solle, dass er continuiren solle, von dem auf den türkischen Grenzen Vorfallenden sich um so viel möglich wichtige Nachrichten zu bemühen und davon zu berichten.

2) Dem p. von Chambrier soll auf seinen Bericht vom 20. voriges geantwortet werden, dass er sich die darin mentionirte Communication der quästionirten Convention[2] vielleicht von mehreren Difficultäten vorstelle, als wie er solches bei Execution der Königl. Ordre finden würde. Es wäre Sr. Königl. Majestät zum höchsten daran gelegen, hinter die rechte Wahrheit von dergleichen Sache zu kommen, daher er nichts vergessen müsse, um zum Zweck zu gelangen, und könnte er zugleich die bündigsten Versicherungen geben, dass Höchstdieselben Dero Ortes niemals einen übelen Gebrauch davon machen würden.

Anlangend sonsten dessen Relation vom 23. voriges, das Verlangen des Marquis Pallavicini betreffend,[3] so solle der p. von Chambrier instruiret werden, nurermeldetem Marquis in höflichen Terminis zu antworten, wie des Königs Majestät billig Bedenken tragen müssten, sich davon zu meliren, da Sie zum voraus gewiss wüssten, dass solches ohne allen Effect sein und der République eher schaden als helfen würde.

[1] Warschau 25. Januar, über Gerüchte von türkischen Truppenzusammenziehungen in der Wallachei. — [2] Chambrier war durch Ministerialerlass vom 31. December beauftragt worden, in Paris um die Mittheilung der französisch-österreichischen Convention vom 13. Januar 1739 zu ersuchen. Vergl. S. 272. 316 Anm. 1. — [3] Pallavicini, genuesischer Gesandter in Paris, hatte die Bitte ausgesprochen, der König von Preussen möge sich in Wien zu Gunsten der Republik Genua verwenden.

Höchstdieselbe aber thäten niemalen gerne Démarches, davon Sie schon im voraus sähen, dass solche von keinem Effect wären. Sie hielten übrigens davor, dass die République sich an ihre Alliirte zu adressiren hätte, als welche schuldig wären, derselben zu helfen und sie zu protegiren“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2517. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 3 février 1747.

Vos dépêches en date du 17 du mois de janvier passé me sont bien parvenues. Je crois que ce que le résident Pezold et le lord Hyndford vous ont dit, est également vrai, savoir que la cour de Dresde n'enverra pas de troupes aux Puissances maritimes et quelle s'entendra toujours avec celle de France. J'ai été tout-à-fait sensible aux fortes assurances que le comte de Woronzow vous a données à l'occasion de l'avis qui m'était venu de Dresde et dont vous lui avez fait communication.[1] Vous l'en remercierez de ma part par tout ce que vous sauriez imaginer de plus obligeant, en ajoutant cependant, quoique fort poliment, que, quelque agréable qu'il me soit d'entendre que l'Impératrice n'avait nul dessein sur moi, cependant la grande partialité que l'on avait marquée jusqu'ici pour la reine de Hongrie, ne saurait plaire à personne, en ce qu'on avait garanti à celle-ci ses États, et qu'on me refusait de garantir les miens. Quant à la confidence que le comte de Woronzow vous a faite, touchant certaine chose qui doit être éclatée à Berlin, j'avoue que cela me paraît destitué de fondement et même de vraisemblance, à moins qu'il n'y ait un second Ferber à Berlin, plus habile que le premier. Malgré cela, j'aurais toute l'obligation possible au comte de Woronzow, s'il voulait bien m'indiquer dans la dernière confidence de qui ces avis lui sont venus. C'est ce que vous devez tâcher à démêler, s'il est possible. Sur ce qui est de l'ami intrépide,[2] je veux absolument lui continuer la pension que je lui ai accordée, ce dont vous pouvez l'assurer à la première occasion qui s'y trouvera. Aussi je n'attends qu'une occasion favorable, pour vous faire mettre en mains les sommes qu'il faudra pour acquitter ce qui en est en arrière. Il y a un autre ami encore dont vous n'ignorez pas le nom,[3] pour lequel je vous ferai remettre en même temps la pension d'une année, afin de lui faire voir qu'il n'est point du tout oublié de moi.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Nach einer dem Könige aus Dresden zugegangenen Nachricht, von der Warendorff am 31. December 1746 durch einen Erlass aus dem Ministerium in Kenntniss gesetzt worden war, sollte der Conflict mit Russland für Preussen unvermeidlich geworden sein. — [2] Lestocq. — [3] Brummer.

2518. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 3 février 1747.

Vous ferez fort bien de répondre au marquis de Puyzieulx dans le sens que vous me marquez par la relation que vous m'avez faite le 23 du mois dernier de janvier, s'il venait à vous parler de la triple alliance dans le même esprit que son prédécesseur le fit d'abord lorsqu'il me la fit proposer, et vous pouvez être assuré que je ne me départirai jamais de la résolution que j'ai une fois prise sur cette affaire, étant déterminé de laisser plutôt tomber mon alliance à faire avec la Suède que de la faire sur le pied que le marquis d'Argenson me fit proposer d'abord. Au reste, je viens d'apprendre de Dresde que le duc de Richelieu, à son départ de là, a été fort satisfait du comte de Brühl, sa trop grande vivacité ayant succombée aux paroles emmiellées et trompeuses de ce dernier. Il sera utile pour mon service que vous tâchiez à prévenir d'une manière convenable les ministres de France là-dessus, sans quoi on pourrait avoir une idée très imparfaite de la cour de Saxe, ce qui ne manquerait pas de gâter les affaires.

Nach dem Concept. Federic.

2519. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 3 février 1747.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 25 de janvier passé. Il est hors de doute qu'un mouvement des Turcs en Hongrie mettrait la cour de Vienne dans de furieux embarras, mais il ne me paraît pas que les Turcs y soient assez disposés, et les nouvelles que j'ai eues touchant les affaires de l'Orient, disent que tout ce que la France avait pu escroquer jusqu'ici de la Porte Ottomane, était qu'elle voudrait faire par-ci par-là des démonstrations, toujours cependant sans aller plus loin. Voilà ce que mes nouvelles m'en ont appris, dont j'ai bien voulu vous avertir, quoique pour votre direction seule, afin que s'il venait des bruits à Vienne de quelque ostentation des Turcs, vous ne les preniez pas d'abord pour des réalités, ni n'envisagiez les choses plus grandes qu'elles ne sont réellement. Au reste, les succès que les Autrichiens vont avoir contre les malheureux Génois, ne laisseront pas d'enorgueillir de nouveau la cour où vous êtes.

La conduite que le sieur Robinson continue jusqu'ici à tenir envers vous, me paraît tout-à-fait extraordinaire; bien que je ne m'en plaindrai pas au ministère anglais, j'en avertirai cependant le sieur Andrié, pour qu'il sache prendre ses mesures là-dessus, lorsque les ministres anglais lui feront de nouveau des protestations sur le contentement que j'aurai de la conduite de Robinson.

Federic.

Nach dem Concept.

2520. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 4 février 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche du 31 du janvier passé. Quant à l'affaire du renouvellement des pactes de confraternité, vous aurez vu, par la dernière depêche que je vous ai faite à ce sujet, toutes les difficultés qu'on rencontrerait, si l'on voulût les mettre d'abord pour base de mes nouvelles liaisons avec la Saxe; et comme je vous ai en même temps assez amplement instruit sur un autre biais que vous devez prendre, en proposant au comte de Brühl un traité préalable d'amitié et de garantie réciproque, en attendant qu'on puisse se concerter sur le renouvellement des pactes de confraternité, je vous renvoie à tout ce que je vous ai dit à ce sujet dans ma dépêche susmentionnée. Cependant les particularités dont vous m'avez rendu compte par votre dépêche précédente, sur la grande méfiance que le comte de Brühl continue d'avoir contre moi, et sur la crainte qu'il a d'être sacrifié si jamais je réussis à m'attacher la Saxe, ne me laissent pas augurer beaucoup de bien de cette négociation-ci, et il me paraît d'ailleurs que, si ce ministre penchait à faire constater cette alliance, il aurait mis d'abord les fers au feu pendant que le duc de Richelieu était encore à Dresde, pour s'en faire un mérite auprès de la France. J'avoue qu'une alliance avec la Saxe, faite sur le pied que je vous en ai instruit, me ferait plaisir et me conviendrait à plusieurs égards; mais je présume toujours que le comte de Brühl ne voudra pas la goûter et fera naître tant d'incidents là-dessus que toute la négociation n'aboutira à rien. Malgré cela, je hasarderai encore une tentative. Mais comme il me paraît que plus j'en rechercherai le ministre, plus il s'y roidira, s'imaginant peut-être que tout mon salut dépend de cette alliance, je suis d'avis qu'il sera toujours mieux qu'avant que d'entamer solennellement cette négociation, vous en parliez préalablement au comte de Brühl comme d'une idée particulière qui vous était venue par le grand désir que vous sentiez à voir rapatriées les deux maisons. De cette façon-là, vous le ferez s'expliquer sans que j'y paraisse d'abord et sans que je sois exposé à quelque refus désagréable. Je me remets en tout celà à votre prudence et à votre dextérité.

Quant aux déserteurs des miliciens qui, à ce que vous me mandez, remplissent à leur retour le pays de toutes sortes de mensonges sur le traitement qu'on leur a fait, mon intention est que vous n'en devez porter aucune plainte, mais faire semblant plutôt comme si vous n'en avez aucune connaissance.

Au surplus, je ne présume pas qu'il y ait quelque chose d'arrêté par les cours de France et de Dresde relativement à de certaines convenances pour la dernière; je suis, au contraire, de l'opinion que les ministres saxons n'ont fait qu'à amuser les Français et qu'à les tromper.

S'il est vrai, comme on dit, qu'on assemblera aux environs de Dresde un campement de 8,000 hommes vers le 1er de mai, je n'en suis point ombragé, fût-ce même toute leur armée qu'ils assemblaient là. Et comme je suis aussi intentionné de faire camper les régiments qui sont en garnison à Berlin, Magdebourg et dans autres pareilles places, pour les voir passer en revue, vous pouvez bien en parler quand l'occasion s'en présente, afin qu'à leur tour ils n'en prennent pas d'ombrage. Comme il m'est revenu que, depuis quelque temps, il y a eu des officiers saxons qui sont venus en mon pays pour y débaucher de mes gens, vous devez en parler au comte de Hennicke et lui dire tout net qu'étant instruit de pareils excès, je m'étais vu obligé à ordonner aux miens qu'aussi souvent que des officiers saxons passeraient par nos garnisons, on devrait leur donner des ordonnances pour les observer, et que j'espérais qu'on voudrait bien défendre à leurs officiers de ne plus aller à de pareils excès, pour ne pas me forcer à faire statuer des exemples rigoureux contre ceux qu'on trouverait d'avoir voulu débaucher de mes gens dans mon pays.

Sur ce qui est de la demande que l'évêque de Varmie m'a fait faire par vous, de vouloir bien m'employer auprès de la cour palatine pour que son frère puisse obtenir l'ordre de Saint Hubert, je ferai parler au ministre palatin à ma cour, le baron de Beckers, pour contenter, s'il est possible, cet évêque là-dessus. Au reste, quand vous verrez le comte del Bene, faites-lui un compliment obligeant de ma part et priez-le de me faire venir un tabac d'Espagne qu'on appelle mousseline, dont je voudrais bien avoir une provision de 20 à 30 livres.

Federic.

P. S.

Je suis parfaitement d'accord avec vous de la nécessité qu'il y a que vous parliez en confidence, de votre future négociation sur un traité d'amitié et d'alliance avec la Saxe, au marquis des Issarts, pour prévenir par là le mauvais usage que sans cela le comte de Brühl en pourrait faire vers cet ambassadeur-là.

Nach dem Concept.

2521. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Potsdam], ce 6 [février 1747].

J'ai été fort surpris de la lettre de Villiers.[1] Après avoir bien pensé à son contenu, je soupçonne ou que Keith a intrigué cette affaire,

[1] Ein Schreiben Villiers' an den holländischen Gesandten von Ginkel, London 7. Januar n. St. 1747, das Ginkel Podewils mitgetheilt hatte, giebt dem Wunsche Ausdruck, dass der König von Preussen für die beabsichtigte Sendung eines neuen Vertreters nach London seine Wahl auf Keith lenken möge: „un homme comme lui aurait plus de crédit chez nous que le plus habile négociateur moins bien intentionné." Ueber Keith's Aufenthalt in England von 1730—1740 vergl. Bd. I, 16 Anm.

pour être placé et pour figurer, et que Villiers a été bien aise de lui faire ce plaisir-là, ou bien je croirais avec plus de vraisemblance que les Anglais craignent que je ne leur envoie quelque homme découplé dans la place d'Andrié, capable de pénétrer dans leur système et de me donner bien des lumières sur leurs desseins. Ils aiment Andrié, parceque c'est une bête qu'ils mènent à peu près comme nous faisons avec Valory, et chez nous ils ne trouveraient personne qui leur conviendrait mieux que Keith, qu'ils regardent moitié comme Anglais, qui n'a aucune idée de ce que c'est que négocier, et dont par conséquent ils feraient tout ce que bon leur semblerait; sans compter qu'il est pauvre et que c'est un article qui donne lieu à des réflexions. Vous pouvez faire mes compliments à Ginkel et dire que nous n'étions pas encore pressés sur le rappel d'Andrié, et qu'on attendrait premièrement son retour ou le choix d'un autre ministre d'Angleterre[1] pour voir quel parti il me conviendrait de prendre là-dessus. J'ai ordonné à Eichel de vous envoyer la longue dépêche que j'envoie à Andrié pour cet ordinaire. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2522. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 7 février 1747.

Les deux relations que vous m'avez faites en date du 24 et du 27 du mois de janvier passé, m'ont été rendues à la fois. Comme votre post-scriptum chiffré du 24 dudit mois a occupé cette fois-ci mon attention particulièrement, je vais vous dire là-dessus que, dès que vous pourrez parler à milord Chesterfield, vous lui direz, après un compliment convenable sur l'obligation extrême que je lui avais de ce qu'il avait bien voulu si cordialement s'expliquer sur tous les doutes et sur les soupçons qu'on avait à mon égard, que, pour lui parler naturellement de l'état de mes affaires, je lui disais que j'étais dans les dispositions les plus fermes et les plus sincères de vivre cordialement et amicalement avec l'Angleterre et de remplir au pied de la lettre les engagements que j'avais avec elle; que je n'avais point d'engagements avec la France et que je n'avais aucune part ni n'en avais jamais eu à l'envoi du sieur Desalleurs à Constantinople; que je n'avais jamais suggéré aux Français de vigoureuses résolutions relativement aux Hollandais ni les avais détournés de la paix, et que d'ailleurs je n'aurais jamais voulu faire mon alliance avec la Suède au pied que la France l'aurait bien voulu; qu'après la paix de Dresde j'avais été dans la meilleure disposition du monde pour vivre en bonne harmonie avec la reine de Hongrie, mais que toutes les chicanes qu'elle m'avait faites du depuis, et l'omission

[1] Als Nachfolger für Villiers.

de l'accomplissement du traité de paix de sa part, m'avaient fait voir clairement que sa disposition envers moi n'était nullement sincère, et qu'aussi souvent que j'avais été à rechercher les garanties stipulées dans le traité de notre paix, la reine de Hongrie les avait fait manquer ou les avait empêchées tant qu'elle avait pu; que milord Chesterfield pouvait juger jusqu'où avait été la bonté de mes intentions, puisque j'avais fait avoir des quartiers d'hiver à quelques regiments des troupes autrichiennes dans le pays de l'Électeur palatin, et que dans toutes les affaires de l'Empire je n'avais rien mis dans leur chemin.

Après tant de mauvaise volonté de la cour de Vienne, il avait été bien juste que j'eusse pris mes mesures là-contre, et que je cherche des amis où j'en puis trouver.

L'Angleterre, quelle raison a-t-elle d'être fâchée de ce que je fais une alliance défensive avec la Suède? et quel mal lui en peut-il résulter? Je croirais d'ailleurs que, si les Anglais avaient mes intérêts bien à cœur, ils seraient bien aise de voir affermir ma situation par de bonnes alliances, et qu'ils ne m'envieraient pas un avantage aussi frivole que celui-là.

Que pour ce qui regarde la Saxe, je n'avais pas contribué directement au mariage de la Dauphine; qu'on avait eu des vues en France sur ma sœur cadette, et que, sur cela, j'avais insinué aux Français que, si l'on voulait avoir une princesse d'Allemagne pour la marier au Dauphin, une princesse de Saxe leur conviendrait mieux, à tous égards; que d'ailleurs ce mariage de la Saxe n'était qu'un arrangement de famille pour le roi de Pologne, et que j'avais été bien aise de lui donner cette marque-là de mon amitié, pour que ce fût une espèce d'emplâtre qui le guérît des coups passés. Qu'au surplus j'avouais naturellement à lui, milord Chesterfield, que j'aimerais mieux que les Saxons fussent en alliance avec la France qu'avec la reine de Hongrie, et que j'avais vu de quoi ils étaient capables, quand ils étaient liés avec la reine de Hongrie; et comme je ne demandais que d'être en paix avec tous mes voisins, j'avais plus de confiance de pouvoir la conserver avec les Saxons sur ce pied-là que d'une autre façon.

Que j'étais persuadé qu'un ministre aussi éclairé que lui aurait pénétré d'avance toutes ces raisons-là; que je me conduisais aussi conséquemment que je pouvais selon mes intérêts, et qu'il n'y avait rien de plus naturel dans le monde que de se lier avec les ennemis de nos ennemis; que j'étais fort obligé à milord Chesterfield de la confidence qu'il m'avait faite des discours prétendus des ministres de France, mais que, comme une confidence valait l'autre, je lui disais naturellement tout ce qui m'était revenu par de différents endroits, quoique je pusse l'assurer en même temps que je n'y avais pas ajouté foi: que beaucoup de gens prétendaient de savoir que de grosses sommes d'argent avaient été envoyées de l'Angleterre à Pétersbourg, pour faire faire ces ostentations de l'année passée aux troupes russiennes; qu'on disait dans le monde

que ce projet était dû à milord Carteret, et que l'Angleterre n'avait peut-être pas eu peu de part à l'alliance que les Russes avaient faite avec les Autrichiens.

Qu'on disait, de plus, que la reine de Hongrie n'osait rien refuser au roi d'Angleterre, et que, si c'était bien le sérieux de celui-ci de me procurer la garantie de l'Empire, certainement la cour de Vienne n'oserait jamais s'y opposer; qu'il y avait encore une infinité d'autres choses de cette nature qu'on débitait, par exemple que le roi d'Angleterre avait des vues de placer le duc de Cumberland sur le trône de Suède, et telles autres choses que je regardais comme des calomnies atroces, et qui n'étaient pas dignes qu'on y fît attention.

Mais que milord Chesterfield m'avouerait naturellement que je n'avais aucune raison valable de me brouiller avec la France, qu'au contraire je devais avoir du ménagement pour cette cour-là, afin qu'elle ne fasse pas quelque accommodement furtif avec la reine de Hongrie à mes dépens, enfin, qu'à la paix générale elle me garantisse avec toutes les autres puissances la Silésie et mes possessions; que je ne voyais rien que de fort naturel et fort simple dans ma conduite, et que j'espérais que milord Chesterfield aura lieu d'être content de la confiance dont j'agissais avec lui, et de la sincérité cordiale avec laquelle je lui expliquais mes affaires. Qu'au reste, je ne saurais lui cacher les soupçons que j'avais que toutes les insinuations contre moi lui avaient été faites de la part des Autrichiens, mais que la cour de Vienne me voyait avec les yeux dont les superstitieux voient le diable: ils lui attribuent tout le mal qui leur arrive et qu'ils appréhendent; que j'avais cependant trop bonne opinion de milord Chesterfield qu'il ne donnerait jamais dans des piéges si grossiers, que l'on ne tendait que pour aliéner lui et la nation anglaise de mes intérêts.

Vous ne manquerez pas de détailler fort bien tout cela audit milord dans le sens que je vous l'ai prescrit, et de me mander alors par une relation exacte et fort détaillée ce qu'il vous aura répondu là-dessus.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

2523. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Potsdam], ce 7 [février 1747].

Mon cher Podewils. Je crois que vous recevrez avec ma lettre la dépêche que j'ai faite à Andrié. J'espère que d'un côté elle guérira le lord Chesterfield de ses soupçons, et que d'un autre il prendra plus de confiance en moi. Je suis étonné de la politique anglaise; ils n'envisagent toute l'Europe que comme une grande république faite pour les servir; ils n'entrent jamais dans les intérêts des autres et ne se servent d'autres arguments persuasifs que de leurs guinées. Comment un homme de bon sens peut-il exiger de moi que j'aime la reine de Hongrie

et que je participe à ce qui lui arrive d'heureux, après tout ce qui s'est passé entre nous depuis l'année 44, et après l'obstination qu'elle montre à remplir le traité de Dresde, et l'acharnement avec lequel on la voit active dans toutes les cours de l'Europe à nuir à mes intérêts? Il faut en vérité être en délire pour prétendre un pareil attachement; l'amitié n'est jamais le fruit de la haine, il faut que tout soit réciproque, et surtout que les intérêts puissent s'accorder en quelque manière. Je vois tous les jours, dans la politique, qu'on se plaît d'adopter de certains préjugés favoris et qu'on a bien de la peine à les déraciner; on s'égare méthodiquement de suppositions en suppositions: les conclusions sont justes, mais on est souvent trompé dans les principes. A Vienne, on me croit l'ennemi implacable de cette maison; à Londres, on me croit plus remuant, plus ambitieux et plus riche que je ne suis; Bestushew suppose que je suis vindicatif; à Versailles on pense que je m'endors sur mes intérêts: ils se trompent tous, mais ce qu'il y a de fâcheux, c'est que ces erreurs peuvent donner lieu à de mauvaises suites, et voilà à quoi nous devons travailler, de les prévenir et de détromper l'Europe prévenue.

Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2524. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 février 1747.

La relation que vous m'avez faite le 21 du mois de janvier dernier m'est bien parvenue. Je crois que vous accusez juste que c'est le baron Tscherkassow même qui a trahi l'ouverture que le comte Woronzow lui a faite, au Grand-Chancelier, et que celui-ci ensuite a imaginé l'indiscrétion prétendue arrivée à Berlin,[1] pour mieux cacher la véritable indiscrétion de sa créature, car je suis entièrement persuadé que rien n'a pu transpirer à Berlin de cette affaire. Au reste, je suis toujours de l'opinion que l'envoi de sept régiments russes sur les frontières de la Finlande suédoise n'intimidera guère ni les Suédois ni qui que ce soit.

Nach dem Concept.

Federic.

2525. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 7 février 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 27 du janvier passé. Comme il ne peut que le comte de Maurepas ait oublié ou ignore ce qui s'est passé à l'égard de la convention signée à Versailles entre le prince de Liechtenstein et le sieur Amelot l'an 1739,[2] vous devez continuer à en faire toutes les perquisitions nécessaires, afin de m'en pouvoir instruire bien

[1] Vergl. S. 308. — [2] Vergl. S. 309 Anm. 2.

exactement.[1] Au reste, je veux bien vous dire que tout ce que les Autrichiens ont de troupes en Provence ne va qu'à vingt cinq mille hommes — chose dont je suis instruit à n'en pouvoir pas douter.

Nach dem Concept. Federic.

2526. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 7 février 1747.

J'ai appris avec plaisir, par la relation que vous m'avez faite le 28 du janvier passé, les découvertes que vous avez faites moyennant la connaissance que vous vous êtes acquise du prince d'Elbeuf. Tâchez d'en faire le meilleur usage que vous pourrez, et faites-lui autant de compliments de ma part que vous trouverez convenable. Cependant il faut que je vous dise encore qu'il y a ici des personnes qui prétendent de connaître ce Prince de fort près, et qui m'ont voulu assurer qu'il doit être d'un caractère très changeant et inquiet et qu'il n'agissait pas conséquemment. Ainsi donc, vous ferez bien d'aller en tâtonnant avec lui et d'être sur vos gardes pour ne lui dire plus que ce qu'on pourrait dire à tout le monde. En attendant, si vous le croyez capable et suffisant à pouvoir me gagner par son canal l'Empereur et le mettre dans mes intérêts, vous n'omettrez rien de ce qui y peut contribuer, puisqu'il me serait toujours fort intéressant, si je pouvais me concilier l'amitié et la confiance de l'Empereur. Je remets tout cela à votre prudence et savoir-faire.

Federic.

Nach dem Concept.

2527. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 février 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 24 du janvier dernier. Malgré ce que vous croyez des fréquents envois de courriers entre les cours de Pétersbourg et de Dresde, vous ne laisserez pas de chercher à bien démêler ce qui en est le véritable objet. Quant à la note que le Grand-Chan-

[1] Bereits am 30. Januar hatte Chambrier die ihm von dem französischen Ministerium mitgetheilte Abschrift der Convention nach Berlin abgehen lassen können. Die Convention wird erwähnt in der demnächst dem wiener Cabinet übergebenen und zugleich im Druck veröffentlichten preussischen Staatsschrift: „Sr. Königl. Majestät in Preussen Gegenantwort auf die von dem K. K. Ungarisch- und Böhmischen Hofe in der bekannten Reichsgarantiesache über den Dresdenschen Friedensschluss vor kurzem dem Königl. Preussischen Ministro Grafen von Podewils zu Wien ertheilte Antwort (vergl. S. 258 Anm. 2), sammt gründlicher Widerlegung und Beweis, dass die zwischen des weiland Römischen Kaisers Karls VI. Majestät und dem Königl. Preussischen Churhause im Jahr 1728 getroffene Allianz über die Garantie der Pragmatischen Sanction vorlängst erloschen sei. D. d. Berlin, 7. Februar 1747."

celier vous a fait remettre, et que vous m'avez envoyée à la suite de votre dépêche, je vous dirai que vous devez y répondre, en termes honnêtes et polis, que j'étais prêt à donner le congé au lieutenant de Reutern, pourvu qu'on voulût avoir la complaisance réciproque de laisser partir librement mon capitaine de Stackelberg, pour retourner à Stettin auprès du régiment ou il est en service, et de m'envoyer le congé pour le colonel de Manstein, comme aussi de permettre au jeune Tresky, sergent dans le corps des cadets, de se congédier et retourner auprès de son père, qui le désire extrêmement. Vous ajusterez votre réponse d'une façon fort polie et sans qu'il y entre quelque chose de choquant, nonobstant le passage un peu impertinent de la note où l'on prétend me taxer d'avoir puni injustement le lieutenant Reutern. Au reste, la visite dont Sa Majesté Impériale a honoré le Grand-Chancelier, est apparemment une suite du mariage de son fils avec la nièce du comte Rasumowski et une marque de son crédit affermi, de même que l'événement dont vous croyez la possibilité assez éloignée encore.[1] Ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction seule.

Nach dem Concept. Federic.

2528. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 10 février 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 30 du janvier dernier. Je suis très satisfait de la façon dont vous vous êtes pris pour vous entretenir avec le sieur Pâris-Duverney; on ne saurait jamais mieux faire que vous avez fait.[2] A présent, il faudra que vous cherchiez à lui parler encore, sous le prétexte de le remercier de ma part du livre qu'il avait bien voulu m'envoyer par vous,[3] et en lui disant mille politesses sur son personnel, vous tâcherez à le faire s'expliquer encore sur toutes sortes de matières intéressantes. Ce que vous m'avez appris de la première conversation que vous avez eue avec lui, m'a été fort instructif à plusieurs égards, et j'en ai entre autres compris aisément les vues que le maréchal de Saxe peut avoir quand il ouvrira la campagne. Entretenez donc soigneusement cette confidence, dont vous saurez tirer plus de lumières que de tout ce qu'il y a de ministres en France, qui ne vous parleront jamais si intelligiblement que le sieur Duverney vous l'a fait. Au reste, vous n'oublierez pas de m'envoyer son livre sur le commerce.[4]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Bezieht sich auf die Eventualität eines Rücktrittes des Grafen Woronzow. — [2] Pâris-Duverney hatte dem Gesandten u. A. gesagt: „M. le maréchal de Saxe ne sera pas, je vous assure, sur la défensive . . . Le duc de Cumberland en veut découdre; M. le maréchal de Saxe fera toujours la moitié du chemin, mais qu'il prenne garde de ne pas faire quelque fausse manœuvre, car M. le maréchal de Saxe en profitera sûrement.“ — [3] Vergl. S. 281 Anm. 1. — [4] Chambrier hatte das Buch seinem Berichte noch nicht beigeschlossen.

2520. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 10 février 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche en date du 1er de ce mois. Après avoir pensé mûrement sur l'idée que vous avez de vouloir vous servir du prince d'Elbeuf, pour tâcher par son canal de gagner l'Empereur et de le mettre dans mes intérêts, pour qu'il appuie les instances que l'Angleterre fait actuellement faire au sujet de la garantie de l'Empire de la paix de Dresde, je l'ai trouvé très sensée et l'approuve extraordinairement, ainsi que vous devez travailler de votre mieux auprès du susdit Prince pour y réussir par son entremise, cette affaire-ci, fort intéressante pour moi dans les conjonctures présentes, étant si innocente en soi-même que, quand même le prince d'Elbeuf en devrait découvrir quelque chose aux Français et en trahir le secret à ceux-ci, ils n'en sauraient jamais être choqués.

A cette occasion-là, il faut que je vous dise que, quoique la garantie de l'Empire ne soit dans le fond qu'une chimère, et que je sache fort bien qu'en cas de rupture entre moi et la maison d'Autriche l'Empire, malgré sa garantie donnée, ne fera pas marcher dix hommes à mon secours — que nonobstant tout cela je gagne beaucoup, si cette affaire parvient à sa consistance, et que les dix premières années se passeront alors sans que les Autrichiens osent m'entamer, puisque premièrement, l'Empire ayant une fois garanti mes conquêtes de Silésie, elles en seront d'autant plus affermies; en second lieu, parceque la cour de Vienne ne saura plus alors mêler l'Empire des querelles qu'elle voudra m'intenter à cet égard; et si de ma part je n'ai pas à espérer, le cas existant, de secours de l'Empire, la cour de Vienne ne saura non plus en espérer quelque chose. Troisièmement, que cette cour sera toujours bien embarrassée alors à trouver des prétextes plausibles dont elle voudra user pour m'attaquer; et, en quatrième lieu, puisque cette garantie de l'Empire, avec celle que l'Angleterre m'a donnée, imposera extrêmement à la cour de Vienne, ainsi qu'elle y pensera plus d'une fois, avant qu'elle ose m'entamer. Voilà ma façon de penser sur cette affaire-là, dont j'ai cru nécessaire de vous instruire en confidence, afin que vous pourriez vous conduire là-dessus.

Sur ce qui est des propos confidents que le sieur Robinson vous a tenus, à l'égard des craintes que la cour de Vienne doit avoir qu'en insistant auprès de l'Empire de garantir la paix de Dresde, elle ne dérogeât par cette démarche au droit qu'elle avait déjà acquis par la garantie que l'Empire lui avait donnée de toutes ses possessions, vous devez répondre que je ne saurais me contenter de pareilles excuses; qu'il ne s'agissait pas ici de ce qui était de la convenance de la cour de Vienne, mais de ce qu'elle avait solennellement stipulé et promis dans le traité de la paix de Dresde; que par là elle était obligée de

procurer la garantie de l'Empire à cette paix, et qu'ainsi la bonne foi et le désir sincère que ladite cour protestait d'avoir de conserver la paix ave cmoi, demandaient absolument qu'elle satisfasse à ses engagements solennels, malgré la répugnance qu'elle en sentait. Au reste, je suis persuadé que tout ce que vous soupçonnez par rapport aux protestations réitérées que le sieur Robinson vous a faites, comme aussi du principal motif qui a porté le roi d'Angleterre à cette démarche, est tres fondé;[1] c'est pour quoi il faudra battre le fer tandis qu'il est chaud.

Sur ce qui est des démarches que les Turcs font sur les frontières de Hongrie, je dois vous avertir encore, quoique uniquement pour votre direction et avec défense expresse de n'en laisser entrevoir quelque chose à qui que ce soit, que mes avis continuent d'être que toutes ces ostentations guerrières que les Turcs font et feront peut-être encore en différents endroits, ne sont que l'effet des intrigues des Français à la Porte Ottomane pour ombrager les Autrichiens, mais que les Turcs n'iront sûrement pas plus loin, et qu'il ne faudra nullement croire qu'ils rompront ouvertement avec la cour de Vienne. J'ai averti le baron de Lentulus de la trahison que le capitaine Bircking lui a faite, et je vous ferai savoir mes intentions à la première ordinaire relativement au nommé Bendler.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

2530. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 14 février 1747.

Après avoir accusé la dépêche que vous m'avez faite le 3 de ce mois, je vous dirai que les dernières lettres que j'ai eues de Pétersbourg prétendent qu'à la sollicitation de la cour de Vienne, secondée par celle d'Angleterre, la cour de Russie doit avoir pris la résolution de faire marcher un corps auxiliaire de 30,000 hommes au secours de la reine de Hongrie, aux Pays-Bas; qu'on ajoute que, parceque l'on rencontrerait plusieurs difficultés en voulant faire passer ces troupes par la Pologne, et qu'on était persuadé que je ne leur accorderais pas le libre passage par mes États, on était convenu avec l'Angleterre de les transporter par mer jusqu'à Lübeck, afin qu'elles puissent arriver de bonne heure aux lieux de leur destination, et que les Puissances maritimes se chargeraient du payement des frais pour leur entretien. Voilà ce qui m'en est revenu. Mais comme il n'est pas si aisé à transporter par mer un si nombreux corps de troupes, je ne doute pas que, s'il est vrai

[1] Podewils hatte in seinem Berichte, Wien 1. Februar, hervorgehoben: „Que le principal motif qui a porté le ministère britannique, c'est la crainte que Votre Majesté ne regardât à la fin la répugnance de cette cour pour la garantie du traité de Dresde comme un effet de ses desseins secrets de reconquérir un jour la Silésie, et que cela ne portât Votre Majesté à prendre des engagements d'autant plus étroits avec la France." — [2] Betrifft eine Privatangelegenheit des Majors von Lentulus.

que la cour de Pétersbourg s'est décidée d'envoyer un corps de ses troupes aux Pays-Bas, le tout se réduira aux 12,000 hommes que la Russie doit à l'Angleterre. Encore ce transport rencontrera de grandes difficultés par ce qu'il ne saurait partir qu'à la fin du mois d'avril, ni arriver à l'endroit de sa destination qu'au mois de juin. En attendant, mon intention est que vous devez faire des insinuations convenables aux ministres de France de ces particularités-là, en ajoutant que, comme je les donnais telles qu'elles m'étaient parvenues jusqu'ici, je ne saurais encore les soutenir pour tout-à-fait fondées et réelles.

Federic.

Nach dem Concept.

2531. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 14 février 1747.

Vos dépêches du 28 du janvier dernier m'ont été rendues. Il faut que la cour de Pétersbourg ait des besoins bien pressants du côté d'Astracan, si elle dégarnit la forteresse d'Orenburg de troupes, et l'on peut inférer de l'envoi du lieutenant-général Soltikow aux lignes, qu'on craint effectivement une invasion de la part des Tartares de la Crimée. Mais j'ai bien de la peine à combiner toutes ces nouvelles avec la résolution que selon votre post-scriptum chiffré la cour de Pétersbourg vient de prendre d'envoyer au secours de la reine de Hongrie un corps de 30,000 hommes aux Pays-Bas. Ce serait, selon moi, trop embrasser à la fois, d'autant plus que la reine de Hongrie n'est pas en droit d'exiger ce secours, à moins qu'il n'y ait une convention postérieure au traité d'alliance. D'ailleurs, on ne transporte pas si aisément par mer un si grand nombre de troupes, par un trajet si long, et je me doute ou de quelque autre dessein de la cour de Pétersbourg, ou que ce qu'on veut transporter se réduira à ces 12,000 hommes que l'impératrice des Russie doit à l'Angleterre, selon leur traité, et qu'on y emploiera les sept régiments auxquels on a donné ordre de marcher aux frontières de Finlande; encore ce transport-là rencontrera de grandes difficultés.

Il faudra donc que vous prêtiez toute votre attention pour bien démêler ces circonstances et pour être au fait, si effectivement on veut transporter un pareil corps de troupes aux Pays-Bas, et si l'on fait actuellement les arrangements qu'il faut pour un tel transport; encore je serais fort curieux de savoir le temps quand on voudra le mettre en mer. Enfin, vous tâcherez soigneusement de me faire des rapports bien exacts sur tout ce qui regarde cette affaire-ci. Vous devez en même temps être bien attentif sur les nouvelles qu'on a du côté de la Turquie et de la Perse, pour être à même de m'en avertir.

La démarche que le digne comte de Woronzow a été obligé à faire contre toute la bienséance, de montrer la lettre qui lui a été écrite du baron de Mardefeld, ne me laisse presque pas douter de la

supériorité que son antagoniste a pris sur lui; je crois ses intentions fort bonnes, mais qu'il ne trouvera plus l'occasion de les réaliser.

Nach dem Concept. Federic.

2532. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 14 février 1747.

La dépêche que vous m'avez faite en date du 31 du janvier dernier, vient de m'être rendue. Quant au sieur Villiers, il se peut qu'il fasse semblant à se prêter aux intérêts d'Hanovre, pour avoir ou quelque charge ou quelque pension; mais, selon la façon de penser que je lui connais, je suis encore persuadé qu'il me sera toujours plus convenable qu'aucun autre, si l'on me le renvoyait. Au reste, les lettres que j'ai eues de Pétersbourg viennent de m'apprendre que la cour de Russie avait pris la résolution de faire marcher au secours de la reine de Hongrie les 30,000 hommes stipulés par le dernier traité conclu entre la Russie et la cour de Vienne. Comme l'on rencontrerait plusieurs difficultés en voulant faire passer ces troupes par la Pologne et qu'on était persuadé que je ne leur accorderais pas le libre passage par mes États, l'on croyait à Pétersbourg que la cour d'Angleterre et celle de Russie étaient convenues de les embarquer sur des vaisseaux tant anglais que russiens, afin qu'elles puissent arriver de bonne heure à l'endroit de leur destination, qui doit être la Flandre, et que les Puissances maritimes s'étaient chargées du paiement des frais pour leur entretien. Ce qui a paru confirmer cet avis, c'est ce que le lord Hyndford a fait retourner le 26 du janvier dernier son courrier, et que l'ambassadeur autrichien était sur le point d'en dépêcher un. Comme on ne transporte pas aisément un pareil corps de troupes un si long trait par mer, je me doute que le tout pourrait se réduire aux 12,000 hommes que l'impératrice de Russie doit à l'Angleterre, et encore un pareil transport pourra rencontrer de grandes difficultés. Ma volonté est donc que vous devez tâcher à bien démêler là où vous êtes ce qui en est et ce que le courrier du lord Hyndford pourra avoir apporté de dépêches, afin d'être en état de m'en avertir avec certitude.

Nach dem Concept. Federic.

2533. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 15 février 1747.

J'ai reçu votre relation du 4 de ce mois, et les nouvelles que vous m'avez marquées relativement aux affaires d'Orient m'ont paru assez importantes vour que vous deviez continuer à y être attentif, afin de pouvoir les éclaircir de mieux en mieux et m'avertir de tout ce que

vous pourrez apprendre à ce sujet-là. J'ai ouï dire à un officier qui depuis peu de temps a fait un tour en Hongrie jusqu'aux environs de Waradin, qu'on lui avait assuré là qu'il y avait 6,000 Janissaires et Spahis à Belgrade et aux environs, que les Turcs faisaient travailler à bien fortifier le château de Belgrade, et que toutes les fortifications de la cité, autrement rasées, étaient déjà toutes relevées. Vous pourrez comparer ces nouvelles à celles qu'on en aura apparemment à Vienne, pour voir si ces avis-là sont fondés ou non. Les dernières lettres que j'ai eues de France m'ont appris que les avantages que les Français ont eus en Provence sur les troupes aux ordres du général Browne, doivent être assez considérables; qu'outre le poste de Castellane, où l'on avait fait prisonniers cinq bataillons, on avait repris celui de Fréjus; que l'armée dudit général était à se replier en arrière, et qu'apparemment elle serait obligée de repasser le Var.

Federic.

Nach dem Concept.

2534. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 février 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 31 du janvier passé, de même que celle que vous m'avez faite en date du 3 de ce mois. Vous jugez fort bien lorsque vous êtes du sentiment que, vu l'abattement présent du parti russien, les bien intentionnés ne sauraient mieux faire que d'en profiter, en travaillant tout d'une suite aux affaires qui restent à régler, afin de finir la Diète le plus promptement possible. Vous ferez fort bien d'en parler à Madame ma Sœur, en lui insinuant toutes les raisons qu'il y a pour tâcher à finir la Diète le plus tôt qu'il se peut; il serait même fort à souhaiter qu'on ne voulût pas s'embarquer dans l'affaire du jeune Buddenbrock,[1] parceque cela et d'autres incidents inconnus encore pourraient faire traîner la Diète et donner le temps au parti russien de revenir sur l'eau. On mande de Pétersbourg que la cour doit avoir pris la résolution de faire marcher sept régiments de campagne avec 1,000 Cosaques aux frontières de la Finlande, et on me marque en même temps que le comte Barck a voulu faire partir un courrier pour en apporter la nouvelle à Stockholm, apparemment en représentant la chose d'une façon pour mettre l'alarme au camp en Suède. Je me persuade cependant qu'on n'y en sera guère ébranlé, puisqu'il est sûr que toute cette démarche de la cour de Pétersbourg n'aboutira, encore, qu'à une simple ostentation, et que d'ailleurs la Russie n'osera pas attaquer la Suède avec les sept régiments de campagne, le peu de troupes irrégulières et les cinq régiments de garnison qui se trouvent en Finlande,

[1] Der Sohn des 1743 hingerichteten Generals von Buddenbrock wollte im Senat eine Ehrenerklärung für seinen Vater durchsetzen.

faisant en tout un corps d'environ 12,000 hommes, et surtout pendant un temps où la Russie n'est point du tout assurée des entreprises des Turcs et des Persans sur elle. Mais il y a un assaut d'une autre nature que les Suédois auront à essuyer de la part de la Russie, qui est, à ce qu'on dit, qu'elle a envoyé un courrier au sieur Korff avec ordre d'inviter au nom de l'Impératrice le roi et la couronne de Suède d'accéder au traité conclu entre la Russie et la cour de Vienne, tout comme elle a fait lors dès la conclusion d'Hanovre.[1] Il est aisé à deviner qu'elle tâchera par cette démarche, qu'elle accompagnera sans doute de menaces, d'empêcher qu'on ne mette la dernière main au traité entre moi et la Suède; mais je me persuade encore que celle-ci tiendra ferme contre cette nouvelle ruse du ministre russien. En attendant, j'ai bien voulu vous en avertir, afin que vous puissiez prendre vos mesures là-dessus pour veiller à mes intérêts.

Federic.

Nach dem Concept.

2535. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Andrié berichtet, London 3. Februar: „J'ignore parfaitement, et j'ai même beaucoup de peine à le présumer, que les cours de Vienne et de Pétersbourg travaillent à solliciter l'Angleterre de s'employer pour faire accéder le roi de Pologne et Sa Majesté Britannique comme électeur d'Hanovre au traité d'alliance dernièrement conclu entre les deux Impératrices . . . Lord Chesterfield, en me parlant de ce traité simplement défensif entre les cours de Vienne et de Pétersbourg, m'a fait entendre en toute ouverture de cœur que, se trouvant parfaitement conforme à celui qui subsistait déjà entre la Grande-Bretagne et la Russie, il n'y avait rien trouvé qui pût causer le moindre ombrage à aucune puissance amie de l'Angleterre."

Potsdam, 18 février 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois, sur le chiffré de laquelle je n'ai qu'à vous dire que, une sage méfiance étant toujours la mère de la sûreté, vous ne devez pas tout-à-fait vous fier aux belles assurances qu'on vous donne sur l'affaire dont il s'agit, et tâcher à bien démêler s'il y a des articles secrets ou séparés au traité de l'alliance entre les cours de Pétersbourg et de Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

2536. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 18 février 1747.

N'ayant reçu aucune dépêche de votre part par la poste dernière ordinaire, je n'ai qu'à vous dire que mon ministre à Dresde, le sieur

[1] Gemeint ist der Vertrag von Hannover (Herrenhausen) von 1725 zwischen Preussen, England und Frankreich, nach dessen Unterzeichnung Russland den wiener Hof zum Beitritt zu der 1724 zu Stockholm abgeschlossenen russisch-schwedischen Allianz aufforderte.

de Klinggræffen, vient de me mander que le marquis des Issarts, ministre de France à ladite cour, l'avait averti lui-même que le plus grand point de vue que le comte de Brühl avait actuellement, était de travailler par toutes sortes d'inventions de semer la méfiance entre moi et la France, et qu'il se servait à cette fin des insinuations comme si je cherchais à perpétuer la guerre entre la France et ses ennemis présents. J'ai bien voulu vous avertir de cette circonstance, pour que vous puissiez être sur vos gardes et prendre vos mesures contre de pareilles insinuations malignes.

Federic.

Nach dem Concept.

2537. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 19. Februar 1747.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, auf einliegenden Bericht des Herrn von Rohd[1] an Ew. Excellenz zu melden, wie gedachter von Rohd dem französischen Minister ganz glimpflich zu insinuiren haben würde, dass, was denjenigen Articul in dem Projet des Allianztractats anlangete, so diesem anstössig zu sein geschienen[2], solches nichts anders als ein Compliment wäre, so dem russischen Hofe gemachet würde, da die Kron Schweden Ursach hätte, noch gewisse Ménagements gegen Russland zu haben. Wenn der Vertrag geschlossen sein würde, so werde es darauf ankommen, ob Russland zu solchem accediren wolle oder nicht; da ersteres bei der jetzigen Disposition des petersburgischen Hofes nicht zu vermuthen sei, so bliebe es alsdann wie es wäre, und würde man sich dann deshalb nicht weiter embarrassiren. Die Kron Frankreich aber würde alsdann wegen der ganz general gefassten Clausul von Accession anderer Puissancen zu solchem Tractat jedesmal accediren können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2538. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 21 février 1747.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite en date du 11 de ce mois. Étant fort curieux d'apprendre le train que les affaires d'Italie prendront, vous ne devez rien oublier pour m'en instruire bien précisément. Si les troupes destinées à attaquer Gênes n'excèdent pas le nombre de 7,000 hommes, elles risqueront d'être malmenées des Génois.

J'ai vu des lettres de France du 10 de ce mois qui confirment qu'après que le maréchal de Belle-Isle se fut approché de l'armée sous les

[1] Stockholm, 1. Februar. — [2] Artikel 7 des Projects, durch welchen die Einladung Russlands zum Beitritt in Aussicht genommen wurde.

ordres du général de Browne, celle-ci avait pris le parti de se retirer et qu'elle avait repassé le Var. Ces lettres marquent la perte que l'armée austro-sarde aurait eue à cette occasion à 6,000 hommes, ce que je crois cependant outré.

Sur ce qui est de l'affaire de la garantie de l'Empire sur le traité de Dresde, je crois qu'il conviendra mieux que vous ne vous pressiez pas trop là-dessus, car plus nous montrerons de l'empressement et nous leur ferons des avances, plus les gens avec qui nous avons à faire se roidiront et feront les difficiles; aussi vous ferez fort bien d'ôter de la tête du sieur Robinson que je consentirai jamais à ce que la cour de Vienne exige de moi sur cet article.

Federic.

Nach dem Concept.

2539. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 février 1747.

J'ai reçu votre relation du 4 de ces mois. Les ennemis du comte de Bestushew qui se flattent qu'un envoi de 30,000 hommes occasionnerait sa perte, n'approfondissent peut-être assez bien cette affaire. Il a commis des fautes bien plus essentielles, sans avoir essuyé la moindre secousse. Vous devez tâcher à démêler de tout votre mieux ce que c'est que la destination des quarante galères qui doivent se rendre à Liebau le printemps prochain. Si cette nouvelle n'est pas supposée, il est difficile de s'imaginer qu'on les enverrait là pour transporter des troupes qui doivent servir contre la France, mais on aurait plutôt raison de croire qu'on les enverrait pour y faire quelque campement. Ce que vous devez chercher à bien approfondir, sans cependant en faire jamais paraître la moindre inquiétude.

Federic.

Nach dem Concept.

2540. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 21 février 1747.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 6 et du 10 de ce mois. Le caractère que vous supposez au Prétendant, est assez conforme à tout ce que j'ai appris jusqu'ici de son personnel, mais je ne saurais m'imaginer que son départ de la cour de France eût pour motif du dépit contre celle-là, et comme il n'a guère d'autre protection considérable que celle de la France, j'ai de la peine à croire qu'il voulût éclater étourdiment contre celle-ci; je suis plutôt porté à accéder aux sentiments de ceux qui se persuadent que c'est par quelque nouveau dessein de la France qu'il a disparu, et qu'il reparaîtra, en temps et lieu, quelque autre part.

Quant aux conjectures que vous avez faites relativement à ce que peut actuellement être la façon de penser des ministres de France à

mon égard, je vous dirai pour votre direction que dans le fond de mon âme je ne souhaite rien de plus que de pouvoir rester neutre et me mettre, comme vous dites fort bien, vis-à-vis de la cour de France sans l'effaroucher ni la rebuter de ce que j'envisage différemment de ce qu'elle souhaite les choses qui me peuvent être proposées par cette cour. En conséquence de ce principe donc, je trouve le tour que vous pensez de donner à vos réponses aux ministres français lorsqu'ils vous parleront, fort bon et très bien placé,[1] et ne doute nullement que vous n'en fassiez le meilleur usage, selon la dextérité que je vous connais. Vous leur donnerez encore à entendre alors combien j'avais lieu, pendant que la guerre durera encore, d'avoir des ménagements pour les puissances alliées contre la France, afin de ne pas manquer d'être inclus dans la pacification générale, et d'avoir alors la garantie sur mes possessions de toutes les puissances contractantes, parceque sans cette garantie-là je ne saurais jamais être assuré de la possession tranquille de la Silésie. Au surplus, si les ministres de France devaient vous proposer quelque nouvel engagement entre moi et la France pendant la présente guerre, vous devez leur insinuer, quoiqu'en des termes fort ménagés et bien modestes, que, lorsque je m'étais déclaré ouvertement pour la France, je m'en étais trouvé si mal, par l'abandon qu'elle m'avait fait, que j'avais couru risque d'être abîmé; que, si je voulais me mêler encore ouvertement de leurs affaires, je m'attirerais les mêmes ennemis que j'avais eus sur les bras, et, outre ceux-là, encore toutes les forces de la Russie, et qu'ainsi donc, je ne saurais être si évaporé de m'attirer un mal présent et certain pour éviter un qui était encore à venir et incertain.

D'un autre côté, si l'on vous proposait qu'on ne voudrait pas de moi ce qui a du rapport à la guerre actuelle, mais qu'on désirait seulement de faire, en attendant, un traité d'alliance avec moi, vous direz aux ministres que c'était l'intérêt des princes puissants qui faisait leurs véritables alliances; que je connaissais assez le mien pour être convaincu de la nécessité qu'il y avait d'être indissolublement attaché à la France, si je ne voulais préjudicier à mes intérêts, tout comme il était réciproquement de l'intérêt de la France de me tenir à elle et de m'avantager, si elle ne voulût préjudicier à ses affaires, et qu'en conséquence nous étions naturellement si liés ensemble que nous n'avions pas besoin de traités d'alliance, mais seulement d'agir toujours de chaque côté conformément à nos intérêts réciproques.

Sur ce qui est du concert que vous croyez qu'on voudra faire avec moi relativement au cas de vacance du trône de Pologne, il faut que je

[1] Chambrier meldet in seinem Bericht vom 10. Februar: „Je ferai de mon mieux de m'en tirer, en insistant toujours sur les grandes raisons qui doivent engager la France à laisser agir Votre Majesté comme Elle croit devoir le faire, et ne pas exiger d'Elle une conduite, pour rendre service à la France, qui soit diamétralement opposée à l'intérêt de la dernière pour la neutralité de l'Empire, qui est le grand objet de la France."

vous dise que je ne crois pas le temps déjà assez propre pour faire des concerts à cet égard-là; mais si le cas devait arriver, après la paix générale faite, il sera à voir alors si les cours de Vienne et de Pétersbourg vivront dans une étroite intelligence, et si elles s'accorderont entre elles sur un sujet qui doive succéder à la couronne de Pologne. S'ils sont d'accord entre eux là-dessus, ni la France ni moi nous ne pourrons nous y opposer avec succès. Mais s'il arrivait que, le cas de vacance existant, ces deux cours-là n'étaient pas trop bien ensemble, alors la France et moi nous pourrons aisément nous concerter sur ce qu'il y aura à faire selon les conjonctures de ce temps-là.

Au reste, vous n'oublierez pas, aussi souvent que vous aurez des entretiens avec les ministres de France, d'assaisoner vos projets des plus fortes assurances sur l'estime que j'ai pour le roi de France, et sur le cas infini que je fais toujours de son amitié.

Federic.

Nach dem Concept.

2541. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 21. Februar: „Le marquis de Valory me fit entendre l'autre jour que ses amis en France l'avaient averti sous main que sa cour n'était pas trop contente de lui, et qu'elle pourrait bien le faire relever par quelque autre qui eût l'esprit plus orné et qui possédât mieux le don de plaire que lui . . . Je lui répondis . . . que je ne m'étais pas aperçu que Votre Majesté eût changé de sentiments et d'estime à son égard, et que j'étais persuadé qu'Elle rendait toujours justice à la droiture et à la probité de son caractère et à ses bonnes intentions . . . Il me répondit qu'au moins il n'avait rien à se reprocher dans la fidèle exécution des ordres du Roi son maître; . . . qu'il était vrai qu'il n'avait pas eu aussi souvent qu'il l'aurait souhaité le bonheur d'approcher de Votre Majesté . . . mais qu'on ne connaissait pas en France le terrain de ce pays-ci, et que peut-être son successeur, à force de vouloir bien faire, pourrait donner du nez à terre, surtout s'il se trouvait dans des situations aussi critiques que celles où il s'etait trouvé souvent pendant plus de huit ans de ministère à la cour de Votre Majesté.“

[Potsdam, 21 février 1747].

Vous pouvez dire à Valory que tout ce qu'il vous dit sur son sujet nous est inconnu, et que je n'y ajoutais aucune foi; que l'on était fort content de son personnel, et que dans les affaires on faisait autant de cas de sa pesante raison que de la brillante imagination des autres.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 21. Febr.) am Rande des Berichts.

2542. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 22. Februar: „Comme Votre Majesté nous a fait renvoyer la patente et les expéditions pour le comte de Finckenstein sur le pied de *Würklicher Geheimer Finanzrath,* en nous faisant savoir qu'Elle voulait qu'il eût un caractère égal à celui du comte de Keyserlingk, et celui-ci étant *Ministre d'État* de l'impératrice de Russie et accrédité ministre plénipotentiaire auprès de Votre Majesté, nous attendons avec un profond respect Ses ordres sur le caractère à donner au comte de Finckenstein."

Finck a du mérite, et ses talents prématurés m'empêchent de lui refuser un caractère prématuré pour son âge.[1] Dites-lui qu'il soit ministre, puisqu'il en est digne, et qu'il continue à me servir comme il a fait jusqu'à présent.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 23. Febr.) am Rande des Berichts.

2543 AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 22 février 1747.

Mon cher Podewils J'ai lu les informations que le baron de Mardefeld vient de fournir par écrit sur les différents caractères des personnes de la cour de Russie,[3] et que je vous ai fait renvoyer d'abord. Elles sont fort instructives, mais toujours si importantes qu'elles demandent absolument le secret; ainsi, vous avez bien fait de ne les avoir confiées à personne pour les copier, et j'approuve fort que vous ne les communiquiez qu'au comte de Finckenstein, pour qu'il en tire une copie de sa main propre et qu'il vous rende, après, l'original, que vous aurez soin de cacheter alors et de faire garder dans les archives secrètes.

Puisque vous désirez encore savoir mes sentiments touchant l'invitation à faire à l'impératrice de Russie pour accéder à l'alliance à conclure entre moi et la Suède, je m'en vais vous dire qu'il y a plusieurs raisons, qui importent également à moi autant qu'à la Suède, pourquoi je suis d'opinion qu'on ne doit point omettre de faire cette invitation-là, parceque

1° Ce n'est qu'une simple politesse ou un compliment qu'on fait;

2° On convaincra par là l'Impératrice qu'il n'y a rien de préjudiciable à elle de stipulé dans cette alliance, puisqu'autrement l'on éviterait bien de l'inviter d'accéder à un traité où il s'agirait de choses contraires à ses intérêts;

3° L'affaire est sans conséquence, parcequ'on peut-être assuré que la cour de Pétersbourg ne s'y prêtera jamais; au lieu que, si nous omettions cette formalité, les ennemis que nous avons à cette cour ne

[1] Geboren 11. Februar 1714. — [2] Finckenstein's Bestallung als Staatsminister und Wirklicher Geheimer Rath ist vom 25. Februar 1747. — [3] Vergl. S. 294.

manqueraient pas d'habiller à toutes les cours étrangères cette alliance de ligue et de complot contre la Russie et tâcheraient d'en former un prétexte pour tomber ou sur la Suède ou sur moi; ce que l'on préviendra probablement par la démarche que je désire. Quant à la France, je ne saurais me persuader qu'elle voudrait se montrer sensible sur une démarche tout-à-fait innocente et où il ne s'agit que d'une pure grimace, sans mettre aucun obstacle à l'accession de la France.[1] Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2544. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 22. Februar: „Le marquis de Valory ayant reçu ordre de sa cour de remettre dans une audience à Votre Majesté la lettre de notification du Roi son maître sur le mariage du Dauphin, il a insisté auprès de moi s'il pouvait avoir cet honneur à Potsdam ou s'il devrait attendre Son arrivée dans cette capitale."

Cette commission n'est pas assez importante pour troubler le repos d'un pauvre malade comme moi.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 23. Febr.) am Rande des Berichts.

2545. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 23 février 1747.

Je viens de recevoir, à la suite de la lettre que vous m'avez faite le 8 de ce mois, le paquet qu'un inconnu a remis au secrétaire Hecht et qui n'a été autre chose qu'un grand détail d'intrigues qu'on suppose au comte de Poniatowski et aux Czartoryski, et qui me paraît fort apocryphe. Quant à ce que vous me mandez par votre dépêche du 18 de ce mois, touchant la façon dont le comte Hennicke s'est exprimé vers vous à l'égard d'un traité d'amitié et de garantie à faire entre moi et la Saxe, j'avoue que je ne saurais jusqu'ici regarder tout cela que comme des bluettes de bonne volonté du comte Hennicke qui n'auront aucun effet, puisque le comte de Brühl n'y consentira jamais, et quand même il ferait semblant de vouloir se prêter à une négociation pareille, il saura y mettre tant d'entorses qu'il n'en résultera jamais grande chose.

Au reste, vous pouvez bien délivrer au comte Hennicke ce mémoire qu'il vous a demandé relativement à l'affaire des officiers saxons qui se sont mêlés de débaucher de mes soldats;[2] vous représenterez que comme

[1] Vergl. S. 324. — [2] Vergl. S. 311.

il y avait eu des officiers saxons dont on avait eu lieu de soupçonner la conduite qu'ils avaient tenue en passant par Berlin, on n'avait pu se dispenser à leur donner des ordonnances.

Federic.

Nach dem Concept.

2546. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 février 1747.

Vos dépêches en date du 7 de ce mois me sont bien parvenues. Vous ne manquerez par d'être bien attentif à tous les arrangements militaires que la cour où vous êtes prend actuellement, soit pour faire des ostentations, soit pour envoyer du secours à la reine de Hongrie, ou soit pour quelques autres vues qu'on en aurait, afin de vous mettre par là en état de m'en faire des rapports exacts et fidèles.

Jusqu'à présent, je n'ai point lieu de prendre ombrage de toutes les ostentations de la Russie, ainsi que je ne laisserai pas d'aller toujours mon droit chemin.

Au surplus, si la cour de Pétersbourg, ou quelqu'un des ministres en particulier, voulait vous pressentir s'il y avait à espérer que je laisserais passer par mes provinces les troupes auxiliaires que l'Impératrice voudrait envoyer aux Pays-Bas au secours de la reine de Hongrie, vous répondrez que vous ne le croyiez pas, parceque le trait en serait un peu trop long, et que d'ailleurs la grande sécheresse qu'il y avait eu, l'été dernier, y avait causé une si grande disette de fourrages et de vivres qu'on ne pourrait jamais venir à bout à en fournir pour une pareille marche.

Federic.

Nach dem Concept.

2547. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 24 février 1747.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 15 de ce mois. Quant au portrait que vous venez de me faire de l'Empereur,[1] j'en suis fort satisfait, et il s'accorde parfaitement à tout ce que j'ai connu moi-même autrefois de ce Prince et ce que j'en ai appris d'ailleurs. J'attends à présent les autres portraits des principaux personnages de la cour où vous êtes. Au reste, les dernières lettres que j'ai eues de Pétersbourg me font croire comme si ce pouvait être tout de bon qu'on y pense à envoyer un corps de troupes auxiliaires à la reine de Hongrie, pour s'en servir, soit aux Pays-Bas, soit dans l'Empire, contre les Français. On y fait au moins tant d'ostentations qu'il se pourrait bien qu'on envoyât un corps de 8 à 12,000 hommes. Cependant, des

[1] Vergl. S. 92 Anm. 2.

gens qui connaissent la cour de Pétersbourg, soutiennent qu'il n'y avait encore rien de décidé là-dessus, et qu'on pourrait bien rester aux démonstrations pour une telle marche.

Federic.

Nach dem Concept.

2548. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 février 1747.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 14 de ce mois. Le changement que le comité secret vient de faire, en anéantissant la députation secrète établie pour l'affaire de l'alliance et en renvoyant celle-ci à la députation pour les affaires étrangères, me donne lieu de croire que cette négociation en tirera fort à la longue et qu'elle risquera peut-être de rester tout-à-fait là.

Comme la présente Diète de Suède a duré fort longtemps et bien plus qu'à l'ordinaire, je souhaite fort de savoir quand elle se finira, ce dont vous devez me marquer le temps aussi exactement qu'il vous sera possible. Si l'on ne la finit pas bientôt, je crains fort les intrigues du parti russien. Au reste, vous devez m'expliquer les raisons qu'on a d'établir le sieur de Rosen gouverneur général de Finlande, et quel avantage le royaume de Suède en aura.

Federic.

Nach dem Concept.

2549. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 26 février 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 21 de ce mois. Ayant appris de quelle manière vous êtes convenu avec le comte de Brühl et avec le comte Hennicke sur la forme du traité d'amitié et de garantie que vous allez négocier entre moi et la Saxe, j'approuve la note que vous m'en avez envoyée, et je consens que vous continuiez cette négociation sur ce pied-là, pour voir s'il y aura moyen de se rapprocher ou non. Vous remarquerez cependant que

1° Mon intention est que, si l'affaire parvient à sa consistance, le traité en soit alors fait de la façon la plus solennelle; c'est-à-dire qu'il ne soit pas fait simplement entre électeurs de Brandenbourg et de Saxe, mais entre rois de Prusse et de Pologne.

2° Qu'en ajustant ce traité, on ne se serve pas de termes ambigus, équivoques ou sujets à différents sens, mais qu'on s'explique bien clairement.

3° Que la garantie qu'on y stipulera, soit générale, sur toutes nos possessions présentes, sans en excepter aucune.

4° Que, si le comte de Brühl croit absolument nécessaire de communiquer préalablement avec la Russie sur cette aflaire, je ne m'y oppose pas; mais que cela se fasse sans ma concurrence. Cette communication préalable avec la Russie que le comte de Brühl veut absolument, me paraît être bien artificieuse; il n'aime pas que son maître et moi nous nous rapprochions, et n'en veut cependant pas refuser tout plat la proposition; ainsi il renvoie la balle à la Russie, qui ne répondra autre chose que ce que le comte de Brühl aura suggéré.

Federic.

Nach dem Concept.

2550. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 27 février 1747.

Comme le duc de Cumberland vient d'arriver à la Haye, et qu'il n'y a nullement à douter qu'on ne doive commencer d'abord à parler avec lui des affaires, je vous fais cette dépêche pour vous dire que vous devez être fort attentif sur tout ce que ce Prince proposera aux États sur les arrangements qu'il voudra qu'on prenne, sur le plan d'opérations, et, surtout, sur le temps quand ce Prince voudra qu'on commence à agir en campagne.

Federic.

Nach dem Concept.

2551. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 28 février 1747.

La relation que vous m'avez faite en date du 18 de ce mois, m'a été rendue. Je suis très satisfait de la façon dont vous vous conduisez avec le prince d'Elbeuf; elle est si bonne que, malgré la singularité de notre projet, j'ai lieu d'espérer que vous y réussirez et me concilierez par le canal de ce Prince l'amitié et la confiance de l'Empereur, qui me vaut à présent son grand prix. Quoique le succès d'une pareille entreprise paraisse d'abord équivoque, cela ne doit pas nous rebuter, et avec de la patience et du savoir-faire on vient ordinairement au but qu'on se propose.

Quant aux affaires d'Italie, je n'estime pas que les Français passeront d'abord le Var, pour suivre tout d'une haleine les Autrichiens, mais je crois qu'ils s'arrangeront préalablement pour rentrer avec succès en Italie et qu'en attendant ils passeront des troupes à Gênes, moyennant des tartanes espagnoles, pour aider à cette ville. Voilà à peu près ma façon de penser à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

2552. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 février 1747.

La nouvelle d'un ordre donné aux troupes qui sont en quartiers dans la Livonie, duquel vous faites mention dans votre relation du 11 de ce mois, savoir de s'assembler aux environs de Riga et de passer en revue devant le général Repnin, me paraît prématurée, la saison n'étant pas propre pour assembler une armée; d'un autre côté, je ne trouve pas absolument impossible l'envoi d'un secours à la Reine; on peut bien détacher un corps de 10 à 12,000 hommes d'une armée qui va au-delà de 100,000, sans que celle-ci en souffre une diminution fort considérable. Le refus de comte de Woronzow de vous voir, depuis qu'il a été rétabli de sa dernière maladie, fait soupçonner quelque mystère important dans l'arrêt des personnes menées à la forteresse; on m'a dit le capitaine knès Cantemir trop peu estimé pour qu'il pût être mêlé de quelque conspiration. Vous ne manquerez pas d'approfondir ce que ç'a été que ce prétendu complot.

Federic.

Nach dem Concept.

2553. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 28 février 1747.

J'ai été fort satisfait des deux relations que vous m'avez faites le 13 et le 17 de ce mois, qui ont augmenté de beaucoup les connaissances que j'avais d'ailleurs des affaires intérieures de la France.[1] Pendant un temps si plein de cabales et si sujet aux changements, vous observerez de disposer toujours ceux qui sont au timon des affaires et ceux qui y influent le plus, à penser favorablement sur moi et à être portés pour mes intérêts, sans vous mêler d'ailleurs ni en noir ni en blanc de leurs querelles particulières.

Federic.

Nach dem Concept.

2554. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 2 mars 1747.

Ayant vu, par la dépêche que vous m'avez faite le 25 du février dernier, les termes où vous êtes avec les ministres saxons, relativement à la négociation d'un traité d'amitié et de garantie, je viens de vous faire expédier le plein pouvoir nécessaire, afin que vous puissiez entrer formellement en négociation avec les minitres saxons, conformément aux instructions que je vous ai déjà données, et à celles qui vous viendront

[1] Die beiden Berichte betreffen den Gegensatz des Marschalls von Sachsen gegen die Brüder Belle-Isle und den Prinzen von Conty; dem letzteren schliesse sich der Marquis Puyzieulx an.

encore à la suite du plein-pouvoir qu'on vous enverra. Au surplus, je vois avec plaisir que vous ne vous laissez point duper des paroles emmiellées de ces ministres et que vous pénétrez bien leur intentions malignes en ce qu'ils insistent si fort sur la communication préalable avec la Russie. Vous devez cependant insinuer au comte de Brühl combien il était singulier qu'on ne voulût pas renouveler un ancien pacte de confraternité entre nos deux maisons sans en communiquer préalablement avec la Russie, pendant qu'on n'avait point hésité à faire un traité de subsides avec la France sans en avoir donné connaissance à cette Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

2555. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 mars 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 14 du février passé. Si ce que vous mandez de l'oucase qu'on vient de publier, est bien fondé, le nombre des recrues qu'on va lever sera considérable, et il faudra ou que l'on craigne une guerre, ou qu'on veuille faire une augmentation à l'armée, pour y suppléer à ce qu'on en voudra détacher de troupes auxiliaires, au secours de la reine de Hongrie ou des Puissances maritimes, contre la France. Mais comme tout ce grand remue-ménage qu'on fait actuellement en Russie ne saurait se faire sans des frais considérables, et qu'on sait d'ailleurs combien les finances de la Russie sont épuisées, pour ne pas pouvoir suffire à des dépenses si extraordinaires ni pourvoir à la subsistance et au payement d'une si grande augmentation, vous devez tâcher de tout votre possible à bien démêler d'où la cour de Pétersbourg peut tirer les fonds nécessaires à soutenir toutes ces dépenses-là, et si elle tire des subsides, comme il est fort à présumer, ou de la cour de Vienne ou de celle de Londres. Au surplus, vous devez continuer d'être bien attentif sur tout ce qui se passe relativement aux affaires de Perse et des Turcs, et m'informer exactement de ce qui en sera venu à votre connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

2556. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

[Potsdam, 3 mars 1747.]

La dépêche que vous m'avez faite en date du 17 du mois de février passé, m'a été rendue. Comme je me suis assez amplement expliqué par la dépêche qui vous viendra avec celle-ci du département des affaires étrangères, touchant les appréhensions du Prince Royal par rapport aux desseins de la cour de Pétersbourg, je n'ai rien à y ajouter,

sinon que vous devez tâcher de votre mieux à tranquilliser ce Prince sur la crainte d'une guerre ouverte de la Russie contre la Suède, en l'assurant que le danger n'en était pas ni si grand ni si proche comme le ministre de France l'avait voulu insinuer; que le ministre de France à Pétersbourg avait apparemment ses vues particulières pourquoi il voudrait bien que je me portasse à la démarche de menacer la cour de Russie, mais que le Prince pouvait croire qu'aucun ministre ici ne m'en avait parlé, et que d'ailleurs il ne m'était pas revenu de Pétersbourg qu'on en voulait sérieusement à la Suède; que tout ce que la cour de Russie faisait de démarches, n'était jusqu'ici que des ostentations, pour imposer à la Suède, mais que ces affaires pourraient aisément devenir sérieuses dès qu'on commencerait à user de menaces contre la Russie, et qu'ainsi il faudrait s'y prendre avec prudence.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt Rohd's Antwort, Stockholm 24. März.

2557. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 5. März 1747.

Auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät habe Ew. Excellenz vermelden sollen, wie Höchstdieselbe wollen, dass dem Herrn Grafen von Podewils zu Wien auf dessen chiffrirtes Postscriptum vom 25. voriges Monates, betreffend die fameuse Pièce, Staatsfehler' pp. genannt,[1] dahin geantwortet werden solle, dass derselbe allerdings seinen vorigen Ordres gemäss die gehörige Instances wegen solcher infamen Chartèque continuiren und zugleich dem Grafen von Ulfeld nur frei sagen soll, dass, woferne man zu Wien den Verkauf gedachter Pièce fernerhin permittiren und solche nicht desavouiren und auf eine eclatante Art supprimiren wollte, Se Königl. Majestät Dero Ortes hinwiederum erlauben würden, dass alles, was nur jemalen gegen das Haus Oesterreich herausgekommen oder noch herauskommen würde, wann es auch sogar Pasquinaden oder dergleichen wären, zu Berlin und anderer Orten Dero Landes gleichfalls gedrucket und public gemachet werden dörfte. Wie aber dergleichen Dinge grossen Puissancen nicht ganz anständig sein könnten und dem Publico nur zu einem Spectacul sein würden, so hofften Se. Königl. Majestät annoch, der wienersche Hof würde zu solchem Uebelstand nicht selbst Gelegenheit geben, vielmehr alle Inconvenienzen davon einsehen und also sonder weiteren Anstand Sr. Königl. Majestät recht- und billigmässigem Verlangen wegen obermeldeter infamen Pièce gebührend Statt geben.

Ausserdem wollen Höchstgedachte Se. Königl. Majestät annoch, dass Ew. Excellenz über dieses Sujet auch mit dem Herrn Grafen

[1] Vergl. S. 178.

Bernes Selbst sprechen und in gleichen Terminis die erforderlichen Insinuations deshalb thun möchten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2558. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 mars 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 21 du février passé. Quoique vous croyiez vous être trompé dans la conjecture que vous avez faite comme si le ministre de France avait suggéré au Prince-Successeur de demander à moi la déclaration à faire à la Russie, la chose n'est pas moins vraie, et vous pouvez être sûr que c'est une fausse confidence que ce ministre vous a faite lorsqu'il vous a dit qu'il n'avait rien su d'une pareille demande et qu'il en avait fait sentir au Prince l'incongruité dès qu'il en avait été averti. C'est de quoi j'ai cru nécessaire de vous avertir, afin que vous ne soyez pas la dupe de ce ministre-là.

Federic.

Nach dem Concept.

2559. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 7 mars 1747.

Je viens de recevoir votre dépêche du 25 du mois dernier de février. Il n'est plus à douter que la cour de Vienne ne doive commencer à prendre de l'ombrage des remuements des Turcs, et j'ai des avis sûrs qu'on vient de faire marcher en Hongrie toutes les troupes qui ont été en quartier dans la Haute-Silésie autrichienne, hormis trois compagnies qu'on a laissées à Troppau et à Jägerndorf. On ajoute encore qu'on appréhendait les mouvements des Turcs et qu'on craignait en même temps quelque révolte en Hongrie, prête à éclater à la première occasion qui s'y trouvera. Vous continuerez ainsi à prêter toute votre attention sur ces affaires-là et à m'en informer exactement, tout comme je ne laisserai pas de vous communiquer les nouvelles qui me reviendront à ce sujet-là.

Federic.

Nach dem Concept.

2560. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 20. Februar: „Le maréchal de Noailles et le comte de Maurepas ne perdaient aucune occasion dans le Conseil pour contrecarrer le marquis d'Argenson . . . Le prince de Conty a frappé les coups les plus directs,

Potsdam, 7 mars 1747.

Les circonstances singulières que vous venez de m'apprendre par votre dépêche du 20 du février passé, touchant la manière dont les

les plus forts en raisons et les plus réitérés contre d'Argenson. Les frères Pâris y ont aussi aidé, par la marquise de Pompadour et par une audience particulière qu'ils eurent du Roi . . . Enfin, le pauvre marquis d'Argenson était si fort reconnu à Versailles pour insuffisant pour sa place qu'on prétend que jusqu'aux porteurs de chaise . . ., pour le distinguer de son frère, le ministre de la guerre, ils appelaient celui des affaires étrangères d'Argenson la bête."

adversaires du marquis d'Argenson se sont pris pour le culbuter, m'ont donné bien de la satisfaction, et je vous sais bon gré de l'anecdote assez curieuse que vous m'avez marquée encore dans le postscriptum de cette votre dépêche.[1]

A présent, je souhaiterais fort de savoir si la France, de concert avec l'Espagne, se déterminera à faire rentrer de nouveau son armée en Italie, ou quelle autre résolution on voudra prendre à cet égard-là.

Au surplus il m'est revenu une chose dont j'ai bien de la peine à me persuader de la vérité du fait, mais qui me vient cependant d'assez bonne main pour que je voudrais être éclairci s'il en est quelque chose ou non. C'est qu'on me marque que le ministre de France à Constantinople, le marquis de Castellane, doit avoir présenté, par ordre de sa cour, un mémoire à la Porte Ottomanne, pour l'engager à attaquer des puissances voisines, et qu'à la fin de ce mémoire on doit avoir inséré en termes exprès que les mêmes représentations, par l'empereur des Français,[2] se faisaient également en mon nom et de ma part. Si le fait est tel qu'on m'a voulu le donner, je ne saurais que penser d'une entreprise si hardie de vouloir se servir de mon nom sur une chose à laquelle je n'ai jamais pensé; c'est pour quoi vous devez tâcher de votre mieux à approfondir, quoique sous main et sans en faire le moindre éclat, si les ministres de France ont bien pu donner des instructions au marquis de Castellane pour faire une pareille démarche.

Au reste, j'ai oublié à vous dire, sur ce que vous m'avez dernièrement marqué de la surprise que le cardinal Tencin vous a fait paraître sur la prétendue confiance que je dois avoir pour le père Mecenati, que je ne suis mêlé en rien avec ce père, et que ce sont les catholiques romains à Berlin qui, après avoir demandé mon agrément pour y bâtir une église, ont envoyé ce père pour solliciter les autres catholiques d'aider aux frais de ce bâtiment, mais que ce père ne fait aussi que porter des lettres pour solliciter et qu'on a pris des mesures pour qu'il ne puisse point toucher aux sommes qu'il obtient, ayant été constitué des banquiers qui se chargent de la reçue de ces sommes, pour les remettre alors à Berlin.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Betrifft die Vermählung des Dauphins. — [2] Der den französischen Königen von der Pforte zugestandene Titel (Padischah).

2561. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 7 mars 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche du 24 du mois dernier de février. La manière ouverte avec laquelle milord Chesterfield s'est expliqué à vous sur tout ce que vous avez eu à lui dire de ma part,[1] m'a fait beaucoup de plaisir; aussi vous l'en assurerez de ma part et que j'espérais qu'il aurait lieu d'être content de la façon cordiale et sincère dont à mon tour je m'expliquerai toujours avec lui. Qu'en conséquence de cela je voudrais bien lui dire et que je le priais d'en être assuré qu'il n'y avait rien de plus faux ni de plus controuvé que ce que l'on avait voulu m'attribuer relativement au mémoire que le ministre de France à Constantinople devait y avoir présenté; que le mensonge était si grossier que cela me faisait douter de l'authenticité de la copie dudit mémoire qu'on avait mise en mains de milord Chesterfield, puisque je ne saurais jamais croire qu'un ministre public voudrait s'émanciper de me faire dire des choses qui jamais me sont venues dans l'esprit, et qu'ainsi, tout bien considéré, je ne saurais regarder un mémoire tel dont on a donné copie à milord Chesterfield que comme une fiction noire et maligne de mes ennemis, frivolement forgée dans le dessein de me noircir auprès le public.

Sur ce qui est de la jalousie que milord Chesterfield vous a fait paraître sur l'amitié que je tâchais à affermir avec la Suède, j'avoue que j'en ai été surpris, ne sachant aucun motif fondé qui pût causer de l'ombrage à qui que ce soit, puisque les engagements que je voulais prendre avec la Suède, n'étaient que purement defensifs, et même si innocents qu'on n'avait nullement hésité à en rendre publiques les conditions, dès qu'on a commencé à traiter sur cet engagement. Au surplus, je vous sais bon gré des avis que vous m'avez donnés sur les divisions qui paraissent vouloir s'élever parmi le ministère et les principaux de la nation; aussi mon intention est que vous devez poursuivre ces affaires-là avec toute l'attention possible, afin de pouvoir me mander exactement tout ce qui se passera à ce sujet, et le pli que ces affaires prendront.

Federic.

Nach dem Concept.

2562. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 24. Februar: „Le comte de Maurepas,[2] . . . me parla de la triple alliance entre Votre Majesté, la France et la Suède que le marquis d'Argenson avait fait proposer à Votre Majesté, aussi bien que du traité secret entre celle et Sa Majesté Très Chrétienne

Potsdam, 10 mars 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 24 du mois de février passé. La réponse que vous avez faite au comte Maurepas, touchant les alliances où les ministres de France me vou-

[1] Vergl. Nr. 2522. — [2] Vertreter des erkrankten Ministers des Auswärtigen, Marquis Puyzieulx.

auquel ce ministre s'était restreint, lorsqu'il avait vu la peine que Votre Majesté Se faisait de consentir à la triple alliance. . . . Je fis de mon mieux pour faire goûter toutes les raisons que j'alléguais pour prouver qu'il n'y avait rien d'offensant pour cette couronne dans la répugnance que Votre Majesté avait de donner un prétexte à Ses envieux, par des liaisons avec la France — qui devaient être plus dans le cœur que sur le papier — de rendre Votre Majesté entièrement inutile à la France et d'augmenter les embarras de la dernière par une guerre de l'Empire. Je dis à Maurepas que personne ne savait mieux que Votre Majesté ce qui était le plus convenable pour Votre Majesté pour pouvoir continuer de rendre à la France des services aussi importants que ceux qu'Elle lui rendait tous les jours, sans vouloir rentrer dans la présente guerre, la France ayant assuré Votre Majesté qu'elle ne désirait non plus de Votre Majesté.“ . . .

Nach dem Concept.

draient bien voir, a été fort juste et entièrement conforme à mes intentions. Aussi devez-vous vous servir de la même réplique toutes les fois qu'on vous tiendra de pareils propos.

Federic.

2563. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 10 mars 1747.

Mon cher Podewils. La nouvelle de la mort du ministre d'État de Borcke[1] m'a extrêmement surpris, parceque j'ignorais tout-à-fait qu'il a été malade, et que je ne m'attendais à rien moins qu'à plaindre si tôt la perte d'un ministre dont je connaissais depuis longue main le zèle et l'attachement qu'il avait pour moi. Cependant, comme la place qu'il a eue dans le département des affaires étrangères ne saurait vaquer longtemps, mon intention est que mon ministre d'État, le baron de Mardefeld, en doit continuer les fonctions; au moins s'en chargera-t-il jusqu'à ce que je trouve bon d'en disposer autrement.

Federic.

Nach dem Concept.

2564. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 mars 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 21 du février passé. Je ne comprends pas ce que vous voulez dire par la demande que vous me faites, si, en cas que le ministre se pourrait oublier encore envers vous, vous deviez brûler la plupart des papiers qui sont entre vos mains. Et comment s'est-il donc déjà oublié envers vous, puisque vous craignez un *encore*, et quelle raison pourrait-il avoir pour se porter à une démarche con-

[1] Gestorben 8. März 1747.

traire à tout ce qu'il y a de sacré parmi les gens? Oublierait-il qu'il y a un ministre russien à Berlin qui en répondrait alors? Enfin, je ne sais pas d'où pareille peur vous a pu venir dans l'esprit; mais, supposé pour un moment le cas en question, vous comprendrez bien que, si l'on voulait aller à quelque violence contre vous, il vaudrait toujours mieux que vous brûliez vos papiers que de les faire passer en d'autres mains.

Federic.

Nach dem Concept.

2565. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 12 mars 1747.

J'ai reçu la lettre que vous venez de me faire sur différents sujets. Quant à ce conseiller de la régence de Minden, nommé Vette, que le conseiller privé Weinreich vient de proposer pour lui succéder un jour, je l'agrée, et je viens de lui envoyer par estafette un ordre afin qu'il se mette incessamment en voyage, pour se présenter à vous et pour y entendre mes ordres. J'agrée d'ailleurs que le poste que feu baron de Danckelman avait dans le département des affaires étrangères, pour les affaires de l'Empire, soit remplacé par le ministre d'État comte de Bredow, ainsi que vous n'avez qu'à envoyer à ma signature les expéditions qu'il faudra tant au sujet de celui-ci qu'à l'égard du baron de Mardefeld, qui doit remplacer feu le ministre de Borcke.

Sur ce qui est de ces jeunes gens que vous me proposez pour être mis dans les expéditions de la chancellerie, outre les comtes de Schulenburg et de Lehndorff, j'agrée le jeune Marschall, le jeune comte de Schlieben, avec le jeune Schwerin, fils du *Landjägermeister*, et, de ces deux frères de Voss, j'agrée le cadet, puisque l'aîné est en quelque façon déjà établi chez nous. A présent vous tâcherez de trouver encore d'autres jeunes gens qualifiés et habiles pour remplir le nombre des dix élèves que j'ai envie d'entretenir, comme vous savez, dans la chancellerie de votre département, et s'il y a moyen que vous puissiez en trouver dans la Poméranie suédoise ou dans le Mecklembourg qui soient qualifiés et qui aient beaucoup de bien, vous ne laisserez pas de les engager, puisque je les regarde à peu près comme mes sujets nés.

Dès que le nombre de dix en sera complet, je leur ferai assigner les appointements que le leur ai destinés, et il faudra s'appliquer alors à bien connaître leurs talents, et s'ils ont assez de capacité pour être employés un jour à des affaires publiques et à des missions; car pour ceux qu'on en trouvera n'avoir par les talents requis, je les emploierai ailleurs, soit dans des chambres des domaines soit dans des colléges de régence, selon qu'on leur trouvera du génie.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2566. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 14 mars 1747.

Je viens de recevoir votre dépêche du 25 du février passé. Vous avez fort bien fait de n'avoir pas donné au Chancelier la note qu'il a exigée de vous,[1] il n'est pas à douter qu'il n'en aurait fait qu'un mauvais usage et qu'il en aurait donné tel sens qu'il lui aurait plu, pour aigrir contre moi sa souveraine. Je viens d'être averti que c'est tout de bon que la cour de Russie veut envoyer des troupes de secours à la reine de Hongrie, et que l'Angleterre les prendra à sa solde. Si cet avis est aussi fondé qu'il me paraît, il est aisé à comprendre que tous les arrangements que la cour de Russie a pris depuis peu, y sont relatifs; l'on veut envoyer des troupes auxiliaires à la reine de Hongrie, on s'aperçoit cependant du côté de l'Orient de mouvements qui ne sauraient qu'inquiéter la Russie: pour ne pas manquer des forces à opposer en cas de quelque entreprise qu'on y voudra former, et pour continuer en même temps quelques ostentations, on lève un grand nombre de recrues. Voilà ce que je conjecture des arrangements présents de la cour de Russie, sur quoi je suspens néanmoins encore mon jugement et ne vous dis tout ceci que pour vous mettre sur la voie, afin de bien démêler si mes conjectures sont justes ou non.

Nach dem Concept. Federic.

2567. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 14 mars 1747.

La dépêche que vous m'avez faite le 4 de ce mois, vient de m'être rendue. Je conçois parfaitement la difficulté qu'il y a pour bien pénétrer les vrais sujets des fréquents envois de courriers entre les cours de Pétersbourg et de Vienne; j'ai cependant mes raisons à croire que cette correspondance roule principalement sur l'envoi d'un corps de 30,000 Russiens qu'on veut faire marcher au secours de la reine de Hongrie et que l'Angleterre veut prendre à sa solde. Il se peut d'ailleurs fort bien que les caresses que vous mandez qu'on fait au comte de Brühl, soient relatives à l'accession du roi de Pologne au traité d'alliance fait entre les cours de Pétersbourg et de Vienne, et outre cela je ne disputerais pas qu'on n'y traitât encore sur des arrangements à faire entre ces deux cours pour s'opposer aux entreprises que les Turcs avec les Persans voudraient former contre l'une ou l'autre de ces deux cours-là. Mais comme la cour de Dresde a eu depuis quelque temps une démangeaison extrême de faire le médiateur entre les parties à présent belligérantes, et qu'il est avéré à présent, par l'aveu que les

[1] Bestushew wünschte eine schriftliche Beantwortung seiner in Nr. 2527 erwähnten Note.

ministres saxons à Dresde en ont fait eux-mêmes, que le sieur Saul a été incognito à Vienne,[1] vous devez être très attentif afin de bien approfondir les vrais sujets de tant de différentes courses et envois de courriers, afin de pouvoir me mander ce que vous en aurez pénétré.

J'ai été fort content de la manière dont vous vous êtes pris pour insinuer au prince d'Elbeuf tout ce dont vous êtes chargé à ce sujet; aussi continuerez-vous d'entretenir soigneusement ce Prince dans les sentiments qu'il me témoigne, afin de me concilier moyennant son entremise l'amitié et la confiance de l'Empereur; car, malgré le peu de pouvoir que celui-ci paraît avoir à présent, son amitié me sera toujours chère et les occasions ne sauraient guère manquer d'arriver où j'en pourrai recueillir des fruits. Au reste, j'approuve fort le présent de cent florins que vous avez fait à votre homme de confiance, et le sieur Splitgerber vous fera remettre à mon ordre l'argent que vous avez déboursé à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

2568. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 17 mars 1747.

La dépêche que vous m'avez faite en date du 8 de ce mois, m'a été rendue. Les différents motifs que vous me marquez que la cour de Vienne doit avoir pour se prêter à la paix, me paraissent assez fondés, et il est sûr que cette cour ne pourra soutenir à la longue la guerre. Je viens d'apprendre cependant par un assez bon canal qu'il y a vers la fin du janvier dernier une convention secrète arrêtée à Pétersbourg entre les ministres russiens et ceux des cours de Vienne et de Londres, par laquelle la Russie s'oblige à fournir 30,000 hommes de ses troupes, que l'Angleterre doit prendre à sa solde et dont elle disposera pour s'en servir soit aux Pays-Bas soit au Rhin soit à la Moselle; que le lord Hyndford et le général Pretlack n'attendent que le retour des courriers qu'ils ont envoyés à leurs cours respectives pour en avoir des resolutions relativement à ce projet de convention et pour savoir surtout si la cour de Londres la ratifiera, auquel cas on tâchera de faire transporter au plus tôt possible ce corps de troupes au lieu de sa destination. Je vous dis tout ceci pour votre direction seule, avec défense de ne point faire semblant que je vous en aie averti, mais pour vous mettre sur la voie, afin de pouvoir d'autant mieux approfondir cette affaire et pénétrer les résolutions qu'on prendra en conséquence.[2] Cependant, comme il y a à présent une grande fermentation en Angleterre, sur des divisions qui paraissent vouloir s'elever parmi le ministère et les

[1] Vergl. S. 300. — [2] Dieselbe Weisung erhalten unter dem gleichen Datum Andrié in London und Warendorff in Petersburg.

principaux de la nation et qui commencent à s'étendre jusque dans la famille royale, au point que le prince de Galles paraît presque ouvertement à la tête du parti opposé à la cour, et que ce parti tâche d'augmenter au possible ses forces, il sera à voir quelles en seront les conséquences, et si le roi d'Angleterre saura trouver des moyens pour raccommoder ces brouilleries ou non. Au dernier cas, et si le parti contraire l'emporte sur les ministres, on a tout lieu de présumer que le roi d'Angleterre donnera les mains à la paix, tout comme il continuera la guerre si le ministère emporte la balance. Au surplus, je m'imagine que les dépêches arrivées au sieur Robinson, et les entretiens qu'il a eus immédiatement après avec les ministres, regardent entre autres les opérations de guerre aux Pays-Bas, selon le plan du duc de Cumberland que le roi d'Angleterre tâchera à faire valoir à la cour de Vienne.

Quant aux affaires de l'Orient, je sais de bonne part que les ministres autrichiens n'en sont point du tout embarrassés et qu'ils n'y craignent rien.

Au reste, on vient de me dire qu'il y a de jeunes secrétaires ou commis dans la chancellerie privée à Vienne dont on peut tirer parti moyennant des libéralités qu'on leur fait, et peut-être vous pourrai-je fournir en peu de temps des avertissements de quelle manière vous aurez à vous prendre pour en gagner quelques-uns.

Federic.

Nach dem Concept.

2569. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 27. Februar: „Le duc de Richelieu a dit entre autres à quelqu'un, avec l'air d'un homme pénétré jusqu'à la moëlle de l'excellence des découvertes qu'il avait faites à Dresde: »Nous pouvons faire avec la cour de Dresde de très bonnes choses; le comte de Brühl, dont je n'avais qu'une idée très imparfaite, est un homme d'esprit et de mérite, qui a des vues et de l'étendue dans l'esprit; son maître, qui est le meilleur homme et le mieux faisant pour ceux qui le servent, a toute la confiance dans le comte de Brühl; c'est lui qui gouverne la Saxe, et il n'y a point de particulier en Europe qui fasse la figure que fait le comte Brühl.« — La dernière fois que j'ai vu le comte de Maurepas, comme je sais qu'il hait souverainement le duc de Richelieu, je le mis, le plus adroitement que j'ai pu, sur le voyage de ce duc à Dresde . . . Maurepas me répondit que je pouvais être fort tranquille sur la façon dont on pensait ici sur

Potsdam, 17 mars 1747.

Vos dépêches du 27 du février et du 3 et du 6 de ce mois me sont bien parvenues, et je suis très satisfait de tout le détail aussi intéressant qu'instructif que j'y ai trouvé, de même que des insinuations que vous avez faites au comte de Maurepas touchant les propos lâchés par le duc de Richelieu au sujet du comte de Brühl

Quand je vous ai demandé s'il ne valait pas mieux que vous fassiez un peu plus le fier à la cour où vous êtes,[1] mon intention n'a nullement été de vous le prescrire comme une règle que vous deviez suivre au pied de la lettre, mais seulement de savoir vos idées là-dessus, me

[1] Vergl. S. 302.

Votre Majesté et sur la cour de Dresde; qu'on savait la différence qu'on en devait faire, et que, quant à la prédilection que Votre Majesté avait cru qu'il y avait eu ici pour la Saxe, c'était le marquis d'Argenson qui y avait donné lieu par sa crédulité pour les inspirations de la cour de Saxe, mais que le marquis de Puyzieulx marcherait sur d'autres principes."

remettant d'ailleurs sur la conduite sage et prudente que je vous connais, et que vous sauriez toujours choisir le parti le plus convenable pour mes intérêts. Si je n'ai pu faire jusqu'ici pour vous ce que j'aurais bien souhaité de pouvoir faire, vous savez les circonstances assez difficiles où j'ai été depuis le commencement de mon règne. Vous conviendrez cependant que je ne vous ai pas tout-à-fait abandonné et que j'ai tâché à améliorer à différentes fois votre condition, depuis le décès de feu mon père. Vous pouvez d'ailleurs croire que je ne vous paierai point d'ingratitude ni mettrai en oubli les bons et fidèles services que vous m'avez rendus et que j'aurai encore de vous; mais, avec tout cela, je ne saurais vous cacher que je ne demande pas de vous que vous fassiez des dépenses extraordinaires ni que vous mettiez du vôtre pour figurer plus que je ne le trouve nécessaire; que c'est une maxime que je recommande à tous mes autres ministres aux cours étrangères, étant persuadé que ce sont les affaires qu'un ministre a à traiter à une cour qui le rendent agréable, et non pas les dépenses extraordinaires qu'il fait, et qui ordinairement n'éblouissent que le petit peuple.

Je viens d'être informé d'assez bonne main et d'une manière qui ne me laisse pas douter de la vérité du fait, qu'après que le ministre anglais à Pétersbourg, le lord Hyndford, eut fait des instances à la cour de Russie pour obtenir d'elle un corps de troupes de 30,000 hommes, pour s'en servir contre la France, et que le ministre autrichien, le général Pretlack, eut appuyé ces instances, l'Impératrice avait fait déclarer formellement à ces deux ministres qu'elle était prête à fournir ce nombre de ses troupes à l'Angleterre, pour s'en servir sur le Rhin, sur la Moselle ou aux Pays-Bas; qu'on était convenu que l'Angleterre prendrait ces troupes à sa solde, et que lesdits ministres avaient fait avec les ministres russiens une convention secrète, sauf à être ratifiée de la cour de Londres; que milord Hyndford avait dépêché son courrier à ce sujet, et qu'il n'attendait que le retour de celui-ci, pour savoir les intentions de sa cour, et si elle voudra ratifier ladite convention, et qu'immédiatement après on ferait passer ces troupes aux lieux de leur destination; et qu'indépendamment de cela l'Impératrice s'était obligée de tenir encore une armée assez considérable en Livonie, pour me tenir en échec. J'ai cru nécessaire de vous d'informer d'abord de toutes ces particularités, dont vous saurez faire usage là où vous êtes, bien que toujours d'une manière que je ne sois pas compromis ni exposé à quelque indiscrétion que des mal intentionnés en pourraient faire — c'est ce que je remets à votre dextérité.

Federic.

Nach dem Concept.

2570. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Berlin, 17 mars 1747.

Monsieur. Je vois avec la plus parfaite satisfaction, par votre lettre, l'amitié et l'attention que veut bien me marquer le Roi votre maître;[1] j'en fais un cas trop particulier pour n'en être pas extrêmement flatté, et je serai toujours charmé que Sa Majesté Très Chrétienne soit convaincue de ma façon de penser à cet égard. Je me suis appliqué dans toutes les circonstances à lui prouver avec quelle sincérité je partageais la vérité de ses sentiments, et persuadé que je suis, par la manière dont vous me le promettez, qu'elle voudra bien ne point changer dans sa conduite, je m'empresse de mon côté à l'assurer que la mienne ne variera jamais. C'est ce que je vous prie, Monsieur, de lui marquer de ma part, de la manière la plus propre à l'en bien persuader. Quant à l'accession du Roi votre maître au traité d'alliance entre moi et la Suède, je compte de pouvoir arranger cette affaire de la sorte qu'on invitera à la fois à cette accession et Sa Majesté Très Chrétienne et l'impératrice de Russie. Comme il est difficile de penser que cette dernière puissance voudra s'y prêter, ce ne sera donc vis-à-vis d'elle qu'une simple formalité, à la vérité absolument indispensable, mais qui ne doit empêcher le Roi votre maître de donner son accession à ce traité.

Federic.

Nach dem Concept.

2571. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Mardefeld berichten, Berlin 17. März: „Le général de Ligonier ayant remis au sieur d'Ammon un mémoire pour demander à Votre Majesté le passage par Ses États pour deux bataillons hessois qui doivent se rendre aux Pays-Bas par Rheda, Tecklenburg et la ville de Guel-dre, Votre Majesté nous fera la grâce de nous instruire si Elle juge à propos d'accorder cette demande."

Potsdam, 18. März 1747.

Auf dergleichen particulier Promemoria kann solches nicht geschehen, wohl aber, wenn Ich deshalb zuvor von dem Kriegesherrn gewöhnlicher Maassen schriftlich requiriret bin, sowie es in dergleichen Fällen aller Orten üblich ist.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Valory's Schreiben, Berlin 14. März, enthält im Eingange „les assurances les plus formelles de la résolution qu'il [le Roi Très Chrétien] a prise de ne jamais séparer ses intérêts des vôtres, Sire." — [2] Am 20. März modificirt der König diese Resolution dahin, dass wenigstens der englische Höchstcommandirende, Herzog von Cumberland, ein Requisitionsschreiben an ihn richten müsse.

2572. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 18 mars 1747.

Vos deux dépêches du 11 et du 14 de ce mois m'ont été bien rendues. L'avis que j'ai eu que la cour de Vienne continue à caresser beaucoup le comte de Brühl, à qui la reine de Hongrie vient d'envoyer vingt antals de vin de Tokay, outre un passe-port accordé pour quatre-vingt autres qu'il fait venir; le chipotage qui est actuellement en grand train sur l'accession de la Saxe au dernier traité d'alliance conclu entre les cours de Vienne et de Pétersbourg; le propos extravagant que ce ministre a tenu à l'ambassadeur de France, qu'il faudrait que la Pologne entrât aussi dans notre traité à faire; son caractère et les sentiments dont il est imbu depuis si longtemps et dont il ne changera pas sans de fort grands motifs — tout cela, pris et considéré ensemble, me fait conclure que je ne me suis point trompé quand je vous ai dit qu'il n'en sera rien de votre négociation sur le traité en question, parceque le comte de Brühl est mon ennemi juré, qui, quand il affecte quelquefois comme s'il voulait se rapprocher, ne cherche qu'à nous amuser et qu'à sauver les apparences, pour ne pas paraître mon ennemi ouvert. Aussi mon intention est-elle que, quand vous vous apercevrez que ce ministre ne cherche qu'à embarrasser votre négociation et qu'à la rendre difficile et ennuyeuse, vous devez plutôt la laisser tomber tout-à-fait que de donner lieu au comte de Brühl de s'imaginer qu'il est assez capable à nous amuser et à nous tromper.

Federic.

Nach dem Concept.

2573. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 mars 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois. Je suis persuadé que vous accusez juste quand vous êtes du sentiment que, malgré toutes les démonstrations qu'on affecte de faire en Russie, et malgré les mesures qu'on a prises avec les ministres des cours de Londres et de Vienne, il n'en sera rien de l'envoi de troupes contre la France, puisqu'au bout du compte, et quand l'affaire devra être mise en exécution, il se trouvera tant de difficultés, tant d'obstacles que le tout aboutira à une pure momerie.

Federic.

Nach dem Concept.

2574. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 20 mars 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 7 de ce mois. La démarche particulière que le comte Tessin vient de faire encore,[1] augmente mes soupçons ou de son peu d'habileté dans les affaires d'importance, ou que la peur des menaces russiennes l'a tellement saisi que la tête lui en tourne. C'est pourquoi vous devez dorénavant être bien réservé avec lui, cependant sans le faire remarquer. Ceux qui travaillent à finir la Diète le plus tôt possible, pensent fort bien; car si elle devait traîner encore dans le printemps prochain, je crains extrêmement que quelque démonstration guerrière aux frontières de la Suède, de la part des Russiens, ne bouleverse tout ce que le comité secret a constitué jusqu'ici.

Nach dem Concept. Federic.

2575. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 20 mars 1747.

Votre dépêche du 10 de ce mois m'a été bien rendue, et j'en ai été bien satisfait, par les nouvelles idées que je me suis formées sur l'intérieur de la cour de France.

Je souhaiterais fort que vous puissiez entretenir encore un jour le sieur Duverney, pour tirer de lui quand et où le maréchal de Saxe voudra assembler l'armée sous ses ordres, et quel pourrait être son véritable plan pour la campagne prochaine. Il n'y a pas d'apparence, selon mes lettres de la Hollande, que l'armée alliée en Flandre se forme d'abord en deux corps, savoir les Autrichiens du côté de Mastricht, et les Anglais, Hanovriens et Hollandais du côté de Breda; on cherchera cependant à se poster de façon qu'on puisse aisément se joindre; et, pour peu que l'on voie jour de surprendre Anvers ou d'en faire le siége, on le tentera.

Federic.

Nach dem Concept.

2576. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 24 mars 1747.

La dépêche que vous m'avez faite en date du 11 de ce mois, m'a été rendue, et je suis bien satisfait des nouvelles que vous me marquez. Celles d'Italie[2] me paraissent surtout bien fondées, puisqu'elles sont assez conformes à ce que j'en ai appris par d'autres canaux.

[1] Tessin hatte von dem ihm durch Rohd verschafften Chiffre des russischen Gesandten von Korff zu dem Landtagsmarschall Baron Ungern gesprochen. — [2] Nachricht von dem Abmarsch des Generals Browne aus Nizza nach dem Mailändischen.

Les conjectures que vous faites au sujet de la dernière course du sieur Saul, me paraissent assez probables, et il se peut que ceux qui sont de l'opinion qu'il s'est agi d'un traité de neutralité pour le royaume de Naples, accusent juste; mais comme il est trop difficile encore à en pénétrer avec justesse le vrai sujet, il faut attendre jusqu'à ce qu'on en saura développer plus de circonstances, inconnues jusqu'ici.

Je ne me persuade pas trop des assurances que le prince d'Elbeuf vous a données sur une pacification prochaine à faire à Breda; les matières n'y sont pas assez préparées et les sentiments des parties contractantes à l'égard de leurs intérêts encore trop éloignés, et même contrariants, pour qu'on puisse espérer une prochaine issue de ces négociations; et, si les propos du prince d'Elbeuf à ce sujet étaient fondés, ce serait plutôt de Londres que de Vienne qu'on en serait informé.

Je n'oublierai pas à faire de nouvelles instances à la cour de Londres afin qu'elle travaille sérieusement auprès de celle de Vienne pour constater l'affaire de la garantie de l'Empire; mais je commence à soupçonner qu'il y a actuellement tant d'autres démêlés et différends à concilier entre ces deux cours, par rapport à leurs intérêts propres, qu'ils ne songent pas trop à présent aux miens ni à l'affaire de la garantie de l'Empire.

Quant aux anecdotes que vous me mandez, vous pouvez être assuré du secret que je vous en garderai.

Federic.

Nach dem Concept.

2577. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 24 mars 1747.

Puisque la cour de Vienne a jusqu'ici peu ou point réfléchi aux insinuations que le ministre de l'Angleterre à Vienne, le sieur Robinson, lui a faites relativement à l'affaire de la garantie de l'Empire du traité de Dresde, et que ce ministre n'a pu parvenir, de la manière qu'il s'y est pris, à vaincre l'opiniâtreté de cette cour-là à ce sujet, et que je sais cependant à n'en pouvoir douter que c'est l'Angleterre seule qui est en état d'y réussir, si elle le veut sérieusement, ma volonté est que vous devez chercher l'occasion pour représenter à milord Chesterfield d'une manière assez sérieuse, quoiqu'en des termes convenables, le peu d'égards que la cour de Vienne avait eus jusqu'à présent à tout ce que l'Angleterre lui avait fait insinuer à ce sujet, et combien palpablement ladite cour mettait par là en jour la mauvaise intention qu'elle avait à ne point vouloir exécuter ce dont on était convenu par le traité de paix de Dresde; et que j'espérais, ainsi, que lui, milord Chesterfield, voudrait engager le Roi son maître à travailler sérieusement pour rectifier les idées de la cour de Vienne et de vaincre son opiniâtreté à me satisfaire sur une des conditions les plus principales de cette paix qui

s'était faite sous la médiation et sous la garantie de Sa Majesté Britannique.

Federic.

Nach dem Concept.

2578. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 27 mars 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 11 de ce mois. Je ne me suis pas trompé quand j'ai cru que le projet préliminaire fait entre les ministres d'Autriche et d'Angleterre et le Grand-Chancelier, touchant l'envoi des troupes russiennes au secours de la reine de Hongrie, ne parviendrait pas à sa consistance, et mes avis d'Angleterre sont que le ministère britannique rejette ce projet, non seulement par l'impossibilité et les mouvements qui doivent résulter pour transporter ces troupes, mais, de plus, pour les sommes considérables qu'il faudra pour cela. Bien que je ne vous dise tout cela que pour votre direction seule, vous ne laisserez cependant pas d'en parler au comte de Woronzow, afin de démêler ses pensées là-dessus. Si cette affaire échoue, vous aurez bien à observer la contenance que les susdits ministres tiendront entre eux; il est vraisemblable que le ministre autrichien a entamé cette négociation, que milord Hyndford s'est laissé entraîner, que le Chancelier y a consenti et l'a fait envisager à sa souveraine comme une affaire faite et conclue, que là-dessus la cour de Russie s'est mise à tous les frais nécessaires pour rendre mobiles ces troupes et pour arranger leur transport. Si ce projet est donc rejeté en Angleterre, il n'en saura que résulter une forte brouillerie entre les ministres d'Autriche et d'Angleterre et entre le Grand-Chancelier, et il faudra que celui-ci soit dans un étrange embarras sur la façon dont il voudra excuser auprès de sa souveraine la fausse démarche qu'il a faite, et qui a été suivie de dépenses fort considérables.

Tout ce que je vous dis ici, vous doit rendre fort attentif à bien observer ce qui se passera à ce sujet là où vous êtes, pour m'en faire vos rapports avec autant de justesse qu'il vous sera possible.

Nach dem Concept.

Federic.

2579. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 27 mars 1747.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite en date du 18 de ce mois. L'appréhension de la cour de Vienne sur les mouvements des Turcs n'est pas encore fort grande, par la raison que le danger ne lui en paraît pas proche. Le génie de cette cour a été toujours de ne pas se soucier des périls qu'elle envisage éloignés encore, et, pourvu que l'ennemi ne paraisse pas actuellement aux frontières, elle n'y fait guère

attention. C'est aussi pourquoi elle ne laisse pas plus de troupes en Hongrie qu'elle ne croit nécessaires pour en former quelque corps, en cas qu'elle ait à craindre d'être attaquée ou du côté de la Silésie ou du côté de l'Orient.

Je ne doute presque pas qu'il ne doive y avoir du mécontentement réciproque entre les cours de Vienne et de Londres, et cela par plus d'une raison. Cette dernière est mécontente de celle de Vienne parcequ'elle a fait représenter depuis quelques jours par son ministre à Londres, le sieur Wasner, que l'Angleterre dût avoir égard à la situation de l'Impératrice-Reine et ne pas exiger d'elle à la rigueur le contingent de troupes qu'elle s'était engagée d'avoir dans les Pays-Bas; et la cour de Vienne sera réciproquement mécontente de celle de Londres parceque les ministres anglais ont rejeté, à ce que j'apprends par mes nouvelles d'Angleterre, le projet de convention préliminaire fait à Pétersbourg entre les ministres d'Autriche et d'Angleterre et entre la cour de Russie pour l'envoi de 30,000 Russiens que l'Angleterre devait soudoyer, au secours de la reine de Hongrie contre la France. Ce refus du côté de l'Angleterre a été fait non seulement par l'impossibilité et les inconvénients qui doivent résulter pour transporter ces troupes, mais, de plus, pour les sommes considérables qu'il aurait fallu pour cela. La cour de Vienne doit être d'autant plus piquée de ce refus de l'Angleterre que tout ce projet de convention préliminaire fait à Pétersbourg a été l'ouvrage du général Pretlack, qui y a entraîné le lord Hyndford; à quoi on a fait consentir le grand-chancelier Bestushew, qui l'a fait envisager à sa souveraine comme une affaire faite et conclue, qui s'est mise là-dessus à des frais considérables pour rendre mobiles ses troupes, frais qui sont perdus, à présent que l'Angleterre ne veut point se charger de soudoyer ces troupes ni de la dépense de leur transport. J'ai cru devoir vous instruire de toutes ces nouvelles, afin que vous soyez d'autant mieux en état d'observer ce qu'on pensera là-dessus là où vous êtes.

Au reste, je suis fort satisfait de la façon dont vous vous êtes expliqué au comte d'Ulfeld touchant la brochure intitulée *Fautes politiques*;[1] aussi devez-vous insister sur la satisfaction demandée, et représenter les inconvénients où l'on s'exposerait, si, en me refusant la satisfaction que j'étais en droit de demander, on me forçait contre mon génie et contre mon goût à user de représailles, en donnant libre cours dans mes pays à tout ce qui se publiait contre la cour de Vienne.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 178.

2580. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Berlin, 27 mars 1727.

Les lettres que j'ai eues par la dernière poste d'Angleterre, m'ont appris que le chevalier Williams, nommé ministre à la cour de Dresde, doit être actuellement en chemin pour s'y rendre à son poste; le comte de Flemming, ministre de Saxe à Londres, a beaucoup sollicité l'envoi de ce ministre anglais à sa cour, pour l'affermir, à ce qu'il a dit, dans le système autrichien, pour lequel le comte de Flemming est toujours grand partisan, déclarant partout que, malgré le mariage fait avec la France, sa cour n'avait pris pour cela aucun engagement avec cette couronne.

L'on croit que le chevalier Williams n'est chargé d'aucune commission particulière de la part de l'Angleterre, et que ses instructions n'auront pour principal objet que d'empêcher le roi de Pologne d'entrer dans aucun engagement avec la France et de persister dans le système autrichien, ainsi que le comte Flemming assure que l'on est à Dresde. J'ai bien voulu vous faire part de ces circonstances, afin que vous en puissiez faire votre usage.

Federic.

Nach dem Concept.

2581. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 17. März, dass er den französischen Ministern von neuem mit Nachdruck die grossen Vortheile vorgestellt habe, die aus der Haltung des Königs in der Frage der Reichsneutralität für Frankreich erwüchsen. „Mais j'ai cru pénétrer que, malgré les raisons solides que je leur avais dites, ils ne les trouvaient pas sincèrement à leur gré, parcequ'elles ne favorisaient pas le but qu'ils s'étaient proposé, de faire un nouveau traité avec Votre Majesté. Je n'ai pas encore vu le marquis de Puyzieulx . . . Si la France, pour sortir de cette guerre, venait à désirer la médiation de Votre Majesté, les Saxons, qui croient faire ici la pluie et le beau temps, en seraient au désespoir, parceque, outre le grand rôle que cela ferait jouer à Votre Majesté . . ., ce serait consolider entre les mains de Votre Majesté la possession de la Silésie par le concours de toutes les parties belligérantes, de la manière la plus brillante, la plus sûre et la plus agréable pour Votre Majesté."

Berlin, 27 mars 1747.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 17 de ce mois. J'ai trouvé les considérations que vous avez représentées aux ministres français, si solides et si justement pensées que je ne saurais que d'être fort surpris de ce qu'ils n'ont pas voulu se contenter tout-à-fait là-dessus. Que peuvent-ils demander plus de moi que de leur donner toutes les marques possibles de mon attachement aux intérêts de la France, sans être en alliance avec elle? et quel sujet peuvent-ils avoir pour souhaiter quelque chose de plus, qui me lierait les mains à ne pouvoir plus rendre les mêmes services à la France que je lui ai faits jusqu'ici? Je conviens parfaitement de tout ce que vous me dites à

l'égard d'une médiation pour parvenir à la paix; aussi en prendrais-je ma part avec mille plaisirs; mais jusqu'à ce moment-ci, jet rouverais mille oppositions tant du côté de l'Angleterre que de la part de la cour de Vienne, qui toutes deux me tiennent pour si partial à l'égard de la France qu'ils n'envisageraient pas ma médiation autrement que comme si la France avait dicté elle-même chaque article que je proposerais pour la pacification. Au surplus, vous devez me mander si les Saxons continuent toujours à imposer aux Français, ou si ceux-ci commencent à ouvrir les yeux sur les illusions dont les Saxons les ont fascinés jusqu'ici.

Au reste, j'ai eu des nouvelles d'Angleterre que, loin que le ministère britannique dût agréer le projet préliminaire de la convention faite à Pétersbourg entre les ministres de Vienne et de Londres et entre la cour de Russie, touchant l'envoi d'un corps de troupes russiennes au secours de la reine de Hongrie contre la France, ce susdit ministère l'avait rejeté, non seulement par l'impossibilité et les inconvénients qui doivent résulter pour transporter ces troupes, mais, de plus, pour les sommes considérables qu'il faudra pour cela. On ajoute qu'il y avait même des ministres anglais qui ne verraient pas avec plaisir que la Russie vienne si avant se mêler des affaires de l'Europe. On me mande d'ailleurs que le chevalier Williams, nommé ministre de la cour de Londres à celle de Dresde, était parti pour s'y rendre; que le comte de Flemming, ministre de Saxe à Londres, avait beaucoup sollicité l'envoi de ce ministre anglais à sa cour, pour affermir celle-ci dans le système de la cour de Vienne, pour lequel le comte de Flemming était toujours grand partisan, déclarant partout que, malgré le mariage fait avec la France, sa cour n'avait pris pour cela aucun engagement avec cette couronne, et qu'elle resterait sûrement dans le système de la cour de Vienne.

Voilà les nouvelles qui me sont revenues de Londres, et que je vous communique pour que vous en puissiez faire auprès des ministres de France tel usage que vous trouverez convenable.

Federic.

Nach dem Concept.

2582. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 31 mars 1747.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite en date du 22 de ce mois. Quant aux ostentations des Russes en Livonie, je suis tout-à-fait persuadé que la cour de Vienne en a sa part, autant que celle de Londres, et, malgré que vous soyez du sentiment que la cour de Vienne est tranquille à l'égard de mes desseins, je sais, à n'en pouvoir douter, que les ministres de la reine de Hongrie lui en font des insinuations toutes contraires. Au reste, je suis persuadé qu'il n'en sera rien de

toutes ces démonstrations guerrières de la Russie, puisqu'il n'y a aucun objet entre moi et la Russie qui pût fournir un juste prétexte de rupture; je crois même que, si contre toute vraisemblance la paix entre la France et la cour de Vienne parvenait bientôt à sa consistance, celle-ci, par le dérangement extrême ou elle est dans ses affaires, n'osera pas m'attaquer d'abord, quand même elle pourrait compter sur l'assistance de la Russie, et qu'elle y pensera plus d'une fois, avant d'entrer dans une nouvelle guerre, dès qu'elle en aura fini une qui lui a été si onéreuse qu'elle s'en ressentira pour bien du temps. Au surplus, je suis extrêmement satisfait des portraits que vous venez de me faire,[1] et j'attends que vous continuiez de la même façon. Je vous remercie d'ailleurs des grains de melons que vous m'avez envoyés.

Federic.

Nach dem Concept.

2583. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Die Kronprinzessin von Schweden schreibt an den König ihren Bruder (ohne Ort und Datum):[2] „Les armements du Danemark alarment ici; cette circonstance précipitera l'alliance, il en sera question aujourd'hui. J'espère qu'après les fêtes[3] elle sera conclue. Je crois pouvoir obliger Tessin d'accepter la charge de président, pourvu qu'on suive le projet que j'ai donné là-dessus."

Je crains fort que vous ne vous trouviez pas bien de Tessin, à cause que c'est un homme sans résolution et qui est paresseux. La Suède n'a rien à craindre du Danemark, à cause que l'augmentation que les Danois ont faite, regarde le nombre des régiments, et qu'en effet ils diminuent le nombre de leurs troupes, parcequ'ils ont fait une diminution des hommes dans leurs régiments. Pour ce qui regarde la Russie, vous pouvez être persuadée que j'ai un bon canal par lequel je suis informé

[1] Vergl. S. 92 Anm. 2. — [2] Zur Chronologie: Rohd berichtet an den König, Stockholm 24. März: „Les nouvelles de Danemark forment ici un nouvel objet d'attention . . . On en est intrigué ici, et, sans pouvoir encore fixer son jugement si ces préparatifs guerriers se font de concert avec la Russie ou dans un autre point de vue, on y prête beaucoup d'attention pour se déterminer selon les avis ultérieurs qui en viendront. Cette circonstance pourra influer sur la disposition des esprits par rapport à l'alliance avec Votre Majesté; je sais même que l'affaire a été ces jours-ci en mouvement et en délibération . . . L'affaire de la présidence est encore dans la même crise." Der Brief der Kronprinzessin dürfte noch vor dem 20. März geschrieben sein; am 21. März berichtet Rohd, die Kronprinzessin habe Tags zuvor ihm mitgetheilt, dass der alte Baron Cederkreutz zum Kanzleipräsidenten und Graf Ekeblad als sein Adlatus in Aussicht genommen würden, nachdem Tessin unvermutheter Weise sein Amt als Sénateur Conseiller de la Chancellerie niedergelegt und damit die nach dem Tode des Kanzleipräsidenten Graf Gyllenborg übernommene stellvertretende Leitung der auswärtigen Angelegenheiten abgegeben hatte. Des Königs Antwort auf Rohd's Bericht vom 24. März ist vom 5. April (Nr. 2588): dem entsprechend ist die obige Antwort an die Kronprinzessin in den letzten Tagen des März oder in den ersten des April ergangen. — [3] Ostern, 2. April.

des moindres bagatelles, mais jusqu'au moment présent il n'y a rien à craindre ni pour la Suède ni pour moi.

Nach dem Concept.[1]

2584. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS ET BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 4 avril 1747.

Je veux bien acquiescer aux raisons que vous alléguez pour me prouver que toutes les démonstrations guerrières que la cour de Russie fait actuellement ne se font que par pure ostentation, et que les voisins de la Russie ne doivent guère prendre ombrage de ces momeries; mais je ne saurais me prêter à ce que vous me proposez au sujet du renvoi des vieux soldats russiens qui se trouvent encore parmi mes troupes; ce serait contre ma dignité d'offrir de mon propre mouvement le renvoi de quelques-uns de ces gens, au moment que la cour de Pétersbourg commence à assembler son armée pour en imposer à ses voisins, et le chancelier Bestushew en deviendrait d'autant plus insupportable. Ce serait une autre chose, si la cour de Pétersbourg venait à me faire la proposition de vouloir me renvoyer le capitaine de Stackelberg, et qu'elle voudrait donner le congé au colonel Manstein et au cadet Tresky en échange de ces vieux soldats russiens, puisqu'alors je ne hésiterais point à me prêter de lui renvoyer ces invalides, dont d'ailleurs je ne me soucie point et qui ne me sont qu'à charge. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

2585. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 4 avril 1747.

J'ai reçu votre dépêche en date du 25 du mois de mars dernier. J'approuve tout-à-fait les soins que vous vous donnez pour me rendre favorable l'Empereur par l'entremise du prince d'Elbeuf. Si je ne saurais tirer d'abord de grands avantages de l'amitié de l'Empereur, elle ne saura cependant jamais me nuire, et il me sera toujours agréable d'avoir un ami de cette considération à la cour de Vienne; et comme le prince d'Elbeuf se prête avec de si bonne grâce à cimenter une amitié réciproque entre l'Empereur et moi, vous ne laisserez pas à l'y fortifier par tout ce que vous pourrez lui dire de flatteur de ma part. J'ai été véritablement touché de la galanterie que l'Empereur m'a faite en me régalant d'une provision du vin de Verdée; vous ne man-

[1] Die chiffrirten Ausfertigungen der Briefe des Königs an Louise Ulrike von Schweden aus der ersten Zeit des Briefwechsels liegen nicht vor. Das Königl. Schwedische Reichsarchiv zu Stockholm besitzt keine Briefe Friedrichs des Grossen an Louise Ulrike.

querez pas d'en faire, là où il faut, mes remercîments et de marquer combien je suis sensible aux égards que Sa Majesté Impériale a bien voulu me témoigner à cette rencontre-là. Mais comme je désire fort de prendre ma revanche là-dessus, en régalant l'Empereur de quelque chose qui lui pourrait être agréable, vous devez vous donner tous les soins possibles pour savoir au juste en quoi je puisse faire un présent à l'Empereur qui lui ferait plaisir, et vous sonderez habilement le prince d'Elbeuf là-dessus, afin de pouvoir m'instruire à cet égard.

Je crois vos conjectures sur les conditions que la cour de Vienne voudra stipuler à mon égard à la conclusion de la paix générale, bien fondées;[1] mais je ne crois pas cette paix si proche comme le prince d'Elbeuf se l'imagine. Les parties ne se sont pas encore assez approchées, et à moins que la France ne fasse quelque coup d'éclat et imposant, je suis persuadé que le roi d'Angleterre avec la cour de Vienne voudront toujours hasarder encore une campagne. Je souhaiterais fort que vous puissiez approfondir encore avec plus de certitude l'avis qui vous a été donné touchant la convention secrète par laquelle le roi d'Angleterre se doit être obligé à payer de gros subsides à la cour de Russie pour entretenir un corps de troupes à sa disposition. Tout probable qu'il soit que cet avis soit fondé, je voudrais cependant en savoir quelque chose avec plus de précision. C'est un phénomène assez singulier que les démonstrations guerrières que la Russie commence à faire encore: elle assemble un grand corps de troupes en Livonie, elle parle de faire une augmentation considérable à son armée, elle paraît vouloir armer une flotte, et tout cela dans un temps où elle manque d'argent pour ses plus pressants besoins, et sans qu'on puisse pénétrer le but à quoi tout cela doit viser. Je serais bien curieux de savoir ce que des gens d'affaires à Vienne pensent véritablement sur tout ce remue-ménage de la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

2586. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Berlin, 4 avril 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Quant à l'accession de la Saxe au traité entre les cours de Vienne et de Pétersbourg, j'ai appris d'assez bon lieu que le comte Esterhazy, étant chargé d'en faire l'invitation à son retour à Dresde avec tout le secret possible, n'a pas voulu en parler directement au premier ministre, pour que ni vous

[1] Der Gesandte hatte am 25. März berichtet: „Je crois qu'en consentant à l'article qui regarde la garantie de la paix de Dresde, la cour d'ici tâchera d'y stipuler que Votre Majesté Se charge de celle de la Sanction Pragmatique, ou que du moins Elle garantisse le traité de paix générale, dans lequel, suivant toutes les apparences, elle [la cour de Vienne] se fera garantir tous les Etats qui lui resteront."

ni l'ambassadeur de France ne vous aperçussiez de rien, et qu'il s'est adressé au père Guarini pour faire parvenir par celui-ci sa proposition au comte de Brühl; que la réponse qu'il avait eue là-dessus, était que la Saxe ne saurait accéder purement et simplement à ce traité, mais qu'on communiquerait un projet par écrit au comte Esterhazy où l'on s'expliquerait sur les conditions auxquelles on était prêt d'accéder à ce traité. J'ai bien voulu vous faire part de cette anecdote, afin que vous en puissiez faire confidence à l'Ambassadeur,[1] à qui cependant vous ne devez jamais dire d'où elle vous est parvenue.

Les nouvelles assurances que le comte de Brühl a données à l'Ambassadeur que les Russes ne passeraient point en Allemagne, ne visent sûrement à autre chose qu'à me donner malicieusement des inquiétudes sur les démonstrations guerrières des Russes. Je suis d'ailleurs bien persuadé que la cour de Dresde ne souhaiterait mieux que de me voir aux prises avec la Russie, pour m'assaillir de nouveau lorsqu'elle me verrait assez occupé avec cette puissance. J'espère cependant que son attente ne sera point remplie à ce sujet, et je crois pouvoir être tranquille sur les desseins de la Russie; mais, si contre toute mon attente celle-ci voulait à moi, je saurais à coup sûr prendre ainsi mes mesures pour que les projets de mes ennemis fussent bien dérangés.

Au reste, voilà l'accomplissement, par la réponse par écrit que le comte de Brühl vous a envoyée,[2] de ce que je vous ai toujours prédit sur la manière dont votre négociation se finirait, et je connais trop ce personnage pour que je dusse jamais être sa dupe.

Federic.

Nach dem Concept.

2587. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 4 avril 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 24 du mois dernier de mars. Pour cette fois-ci il faut que je vous dise que je ne saurais approuver que, dans la première conversation que vous avez eue avec le marquis de Puyzieulx, vous ayez mêlé l'affaire du duc de Wurtemberg touchant le

[1] Des Issarts. — [2] In der vom Grafen Brühl dem preussischen Gesandten zugestellten Note, die dieser seinem Bericht vom 1. April beigefügt hatte, heisst es: „... Nachdem aber, soviel den beschehenen Antrag eines von neuem zu schliessenden Freundschafts- und Garantievertrages betrifft, Ihro Königl. Majestät in Preussen zur Genüge beiwohnet, wasmaassen das von Ihro Königl. Majestät in Polen mit Ihro Russisch Kaiserl. Majestät vor geraumer Zeit eingegangene reciprocirliche Engagement ausdrücklichen Inhalts verlanget, dass Ihro Königl. Majestät Sich mit andern Puissancen ohne Ihro Russisch Kaiserl. Majestät Vorwissen und Gutfinden Sich in keine neue Tractate und Bündnisse einlassen wollen, so werden Ihro Königl. Majestät in Preussen von Selbst hochsterleuchtet ermessen, welchergestalt Ihro Königl. Majestät in Polen Sich nicht füglich entbrechen können, bewandten Umständen nach vor allen Dingen an Ihro Russisch Kaiserl. Majestät vertrauliche Eröffnung und Communication von obberührtem Vertrage zu thun."

Montbéliard avec mes autres affaires. Comme ce procès m'intéresse peu ou point du tout, je ne veux pas que vous vous en mêliez avec autant de chaleur et d'empressement, comme vous avez fait jusqu'ici; il suffira toujours que vous vous en expliquez envers les ministres français en termes généraux et par manière d'acquit, mais jamais vous ne devez plus pousser cette affaire jusqu'à vous exposer d'indisposer les ministres contre vous.

Federic.

Nach dem Concept.

2588. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 avril 1747.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 24 du mois dernier de mars. Plus je considère la situation présente des affaires de la Suède, plus je me confirme dans le sentiment que je vous ai déjà mandé et que j'ai écrit moi-même à la Princesse Royale, ma sœur,[1] sur la nécessité qu'il y a d'abréger autant qu'il sera possible la présente Diète et de la finir au plus tôt possible.

Les différents inconvénients qui sont déjà arrivés par la longue durée de la Diète, me font craindre de nouveau qu'on ne voie éclore l'un après l'autre et embarrasser extrêmement les affaires, si l'on ne s'avise pas de prendre de justes mesures pour finir la Diète. Si les succès du bon parti y ont été heureux jusqu'à présent, il n'en faut pas se laisser éblouir, mais savoir en fixer l'époque, afin de ne pas risquer d'en perdre les fruits par des incidents inopinés. C'est mon avis, que vous ne devez pas négliger, mais dont vous devez faire plutôt tout l'usage convenable.

Federic.

Nach dem Concept.

2589. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 avril 1747.

La dépêche que vous m'avez faite le 21 du mois de mars passé, m'a été rendue. Comme je viens d'apprendre de fort bon lieu que les cours de Londres et de Pétersbourg ne sont nullement encore tout-à-fait d'accord sur le corps de troupes russiennes destiné à secourir la reine de Hongrie contre la France, que l'Angleterre n'offre de payer à la Russie qu'une somme de 100,000 livres sterling pour qu'elle entretienne un corps considérable de troupes en Livonie, afin de pouvoir s'en servir là où le besoin le demanderait, mais que la Russie exigeait que le roi d'Angleterre prît ces troupes à sa solde — j'ai bien voulu vous avertir de cette circonstance, pour que vous soyez d'autant mieux

[1] Ein Brief dieses Inhalts liegt nicht vor.

en état d'approfondir, là où vous êtes, tout ce qui peut avoir du rapport à cette affaire-ci. Il est fort probable que, quoique le roi d'Angleterre veuille bien fournir à la dépense de 100,000 livres sterling, pour avoir un corps considérable de troupes russiennes à sa disposition en Livonie, soit pour me tenir en échec, pour ne point me mêler de la présente guerre contre la France, soit pour avoir d'une certaine façon à portée un renfort considérable de troupes en cas que l'armée alliée aux Pays-Bas dût souffrir quelque échec d'importance, cependant il est fort difficile à croire qu'il voudra aller plus loin et se charger d'une dépense si énorme pour soudoyer 30,000 Russiens, outre les frais du transport de ces troupes et d'autres dépenses considérables qu'il faudrait faire, si jamais on voulait se servir d'un pareil secours. Mais comme pourtant les ministres autrichien et anglais sont convenus, à ce sujet, d'une convention préliminaire, selon l'avis que je vous ai donné par ma précédente, et que d'ailleurs le chancelier Bestushew a représenté cette affaire à sa souveraine comme une chose faite et conclue, qui là-dessus a fait des dépenses assez considérables, tant pour faire mobile ce corps de troupes que pour recruter et augmenter son armée, et que toutes ces dépenses et ces arrangements tomberont à rien, aussitôt que l'Angleterre refuse de ratifier ladite convention préliminaire que son ministre, milord Hyndford, et le général Pretlack ont faite avec le Chancelier, il n'en saurait résulter qu'une brouillerie assez forte entre ce dernier et entre les ministres nommés, ou du moins une froideur entre les cours intéressées. C'est donc à quoi vous devez prêter votre attention, pour pouvoir me marquer exactement ce qui se passera à ce sujet. Je crois même que vous ferez bien de parler au comte Woronzow sur ces affaires, et de lui insinuer adroitement que, si les choses parvenaient à la brouillerie susdite, ce serait apparemment une occasion dont il pourrait tirer avantage contre son antagoniste.

Federic.

Nach dem Concept.

2590. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 7 avril 1747.

J'ai été fort satisfait de la dépêche que vous m'avez faite en date du 29 du mois dernier de mars, par les différents sujets aussi intéressants que curieux que vous y traitez. Je doute fort qu'on soit déjà à la veille d'une paix générale; je présume au contraire que la guerre pourra durer plus longtemps encore qu'on n'aurait pensé d'abord, parceque la cour de France, sentant la supériorité qu'elle a actuellement sur ses ennemis, et s'apercevant de la faute qu'elle a commise en faisant trop voir qu'elle désire la paix, ne la cherchera d'avoir à présent que par ses armes, et que par conséquent cette cour est autant portée pour la poursuite de la guerre que jamais les cours de Vienne et de

Londres ne le sauraient être. Je sais d'ailleurs que, quoique la cour d'Espagne souhaite la neutralité pour le roi des Deux-Siciles, et qu'elle ait fait faire des instances à la cour de Dresde, par son ministre y résidant, pour que celle-ci s'emploie à engager la cour de Vienne de consentir à cette neutralité, la France n'en est point contente, et qu'elle tâche à traverser de son mieux cette négociation.

L'avis que vous avez eu touchant le subside de 100,000 livres sterling que la cour de Londres s'offre à payer à celle de Russie, afin que la dernière tienne prêt un corps considérable de troupes à la disposition de l'autre, m'a été confirmé de fort bon lieu. Comme la cour de Russie n'en est pas contente, et qu'elle prétend que l'Angleterre doit soudoyer tout ce corps de troupes, il y aura sûrement des brouilleries entre la cour de Russie et celles de Vienne et de Londres, si la dernière persiste à ne vouloir pas prendre à sa solde ce corps de troupes; du moins en résultera-t-il un refroidissement entre ces cours, parceque l'impératrice de Russie, ayant fait des dépenses considérables pour rendre ce corps de troupes mobile, dans la ferme persuasion que l'Angleterre le prendra à sa solde, s'en trouvera fort choquée quand celle-ci refusera de s'y prêter.

Quant aux propos que vous avez eus encore avec le sieur Robinson au sujet de la garantie de l'Empire pour la paix de Dresde, je vous dirai que vous ferez bien de dire à Robinson et aux autres ministres de la cour de Vienne que, si j'insistais sur cette garantie, c'était principalement parceque c'était un article exprès du traité de paix conclu entre moi et la reine de Hongrie, mais que ni Robinson ni qui que ce soit ne devraient jamais s'imaginer que j'achèterais cette garantie par de nouvelles conditions onéreuses, et qu'il importait peut-être plus à la reine de Hongrie qu'à moi que ladite garantie soit constatée.

Au reste, comme j'ai compris par des discours de différentes personnes qui connaissent assez la ville de Vienne, que pour avoir de bons avis de ce qui se passe, il faudrait faire connaissance avec ce qu'on y nomme la petite noblesse, *den kleinen Adel,* et avec leurs femmes, d'où on tirait souvent plus d'avis importants que par d'autres canaux, j'ai bien voulu vous en avertir, pour que vous en fassiez l'usage que vous jugerez convenable.

Federic.

Nach dem Concept.

2591. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 7 avril 1747.

J'ai été bien aisé de voir, par la dépêche que vous m'avez faite le 27 du mois de mars passé, que vous avez pris l'occasion d'avoir un nouvel entretien avec le sieur Pâris-Duverney. Vous ne manquerez pas de continuer à rechercher encore des occasions de vous entretenir sur de pareils sujets, et de le fortifier autant qu'il sera possible dans

le sentiment qu'il a, combien l'intérêt de la France demandait de ne point abandonner les Génois, mais de les soutenir contre les Autrichiens. Au reste dois-je vous avertir qu'il faut que le comte de Maurepas ou le marquis de Puyzieulx vous aient fait quelque indiscrétion au sujet des propos que vous leur avez tenus relativement au comte de Brühl, parceque celui-ci s'est plaint depuis peu à l'ambassadeur de France, le marquis des Issarts, de ce que mes ministres aux cours étrangères le dépeignaient comme un homme sur lequel on ne pouvait compter, ajoutant que le seul duc de Richelieu lui rendait justice et qu'il avait pris son parti en tout à la cour de France, même contre vous.

Nach dem Concept.

Federic.

2592. AU DUC DE CUMBERLAND A LA HAYE.

Berlin, 8 avril 1747.

Monsieur mon Cousin. Aussitôt que j'ai reçu la lettre de Votre Altesse Royale du 28 mars dernier, je n'ai pas différé d'un moment de faire expédier les ordres nécessaires pour accorder le libre passage par mes États aux troupes hessoises qui doivent joindre l'armée qui est sous votre commandement.[1] Je ne doute pas non plus qu'Elle n'ait eu la précaution d'enjoindre expressément aux commandants de ces troupes de faire observer une discipline exacte à leurs gens et de payer comptant au prix courant leur dépense aussi bien que les fournissements dont ils auront besoin pendant la marche. C'est une attention que l'équité exige et que la prévoyance de Votre Altesse Royale ne Lui aura certainement pas permis de négliger. Mais Elle peut être persuadée à Son tour que je saisirai toujours avec plaisir les occasions de Lui donner des marques de l'estime distinguée et de l'amitié sincère avec lesquelles je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Royale le très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

2593. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 10. April 1747.

Wegen der von dem Herrn von Chambrier eingelaufenen Relation vom 31. voriges Monats habe auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät an Ew. Excellenz melden sollen, wie gedachtem Herrn von Chambrier darauf geantwortet werden soll, dass Höchstdieselbe von den vom Marquis de Puyzieulx gegen ihn bezeigten Sentiments sehr wohl zufrieden zu sein alle Ursach hätten, und er denselben darin jederzeit zu unterhalten sich bestens bemühen sollte. Soviel aber die Schickung jemandes der Ihrigen zum Congrès zu Breda anbeträfe, so

[1] Vergl. S. 345 Anm. 2.

würde es damit hoffentlich anstehen können, bis man gewiss sähe, dass solcher Congrès zu mehrerer Consistance wie jetzo kommen und die Sachen auf solchem zu wirklichen und ernstlicheren Conferenzen gelangen würden. Hierbei haben Se. Königl. Majestät mir besonders befohlen, Dero allergnädigste Intention wegen Beschickung des Congresses dahin zu melden, dass, sobald es nur die Umstände erfordern würden, dass Se. Königl. Majestät jemanden dahin zu senden Ursach haben dürfen, dieser alsdann, so lange die Conferenzen nicht recht sérieux würden, sich dorten nur ganz légèrement betragen und ganz indifferent bezeige, auch nur was in den Conferenzen vorfiele, attendiren und observiren müsse. Sobald aber die Conferenzen sérieux würden, und es das Ansehen gewönne, als ob es zu einem wirklichen Friedensschluss kommen würde, sodann müsse Dero dahin gesandter Minister actif zu werden anfangen und bald mit dieser, bald mit jener Partie sprechen, sodass es das Ansehen habe, wenn es schon in der That nicht so wäre, als ob er sich von dem ganzen Friedenswerke melirte, und Se. Königl. Majestät das Ihrige dazu, durch eine apparente Mediation, besonders mit beigetragen hätten. Welches dann Ew. Excellenz melden sollen, um in der Instruction, welche dem dahin zu sendenden Minister mitgegeben werden würde, davon Gebrauch zu machen.

Nach der Ausfertigung. Eichel

2594. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 11 avril 1747.

J'ai été bien aise de voir, par le post-scriptum chiffré que vous m'avez fait à la suite de votre dépêche du 31 du mois dernier de mars, de quelle manière milord Chesterfield s'est expliqué aux insinuations que vous lui avez faites en conséquence des ordres que je vous ai donnés.[1] Si ce milord veut bien réfléchir encore sur la situation où moi et la Suède ont été relativement aux démonstrations guerrières que la Russie a faites depuis un an, il laissera sûrement tomber les soupçons qui lui restent contre moi à l'égard de l'alliance défensive entre moi et la Suède. La Russie a envoyé de ses troupes aux frontières de la Finlande, pour lier la Suède; cette puissance a tenu en même temps un grand corps de troupes en Livonie et en Courlande, pour me lier également, à ce qu'on s'est au moins vanté: y a-t-il une chose plus naturelle sinon que moi et la Suède, également menacés par la même puissance, tâchent à pourvoir à leur sûrete par une alliance purement et simplement défensive, et où il n'y a rien qui puisse offenser qui que ce soit? Ce que vous ne manquerez pas d'insinuer d'une manière convenable audit milord, à la première occasion que vous y trouverez.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 338.

2595. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 11 avril 1747.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite en date du 1er de ce mois. Je suis très content du détail que vous m'avez fait relativement à l'entretien que vous avez eu avec le prince d'Elbeuf, et de la conduite que vous y avez observée. Elle est conséquente et revient tout-à-fait à ce que je pense et à ce que je désire. Comme le général Bernes me paraît bien intentionné pour le rétablissement d'une bonne intelligence entre moi et sa cour, j'espère qu'il tâchera à radoucir celle-ci par ses rapports, jusqu'à ce qu'enfin, comme vous dites fort bien, le calus se puisse former sur les plaies que les différends passés ont causées.

Il se peut que les fréquents envois de courriers entre la cour où vous êtes et celle de Pétersbourg aient eu pour objet un secours russien à donner à la reine de Hongrie contre la France; cependant je viens d'avoir les assurances les plus fortes d'Angleterre que, malgré les sollicitations des cours de Vienne et de Pétersbourg pour engager les Puissances maritimes à soudoyer un corps de Russes pour les Pays-Bas, on ne se prêterait jamais à une pareille négociation, et qu'on n'avait pris ni prendrait aucun engagement avec la Russie pour qu'elle fournisse un corps de ses troupes à la solde des Puissances maritimes.

Au surplus, il m'est revenu que le comte d'Ulfeld doit avoir écrit une lettre à un de ses amis à Ratisbonne, où il dit que vous continuez à vous donner beaucoup de peine à l'égard de la brochure nommée *Staatsfehler:*[1] qu'il était bien informé qu'il y avait des gens qui vous donnaient de tels faux avis pour quelques peu de florins, et que ces gens étaient les mêmes qui vous avaient fait accroire la marche de tant de régiments de la Hongrie dans la Bohême. C'est ce que je ne vous dis pourtant que pour votre direction seule, sans que vous deviez en faire jamais transpirer quelque chose.

Au reste, voici la réponse[2] que je viens de faire à la lettre de la comtesse O'Neill que vous m'avez fait parvenir, et que vous ne manquerez pas d'envoyer à sa direction.

Federic.

Nach dem Concept.

2596. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 avril 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 25 du mois dernier de mars. C'est avec bien de la satisfaction que j'yai vu que l'ami important[3] a commencé à désiller les yeux de sa souveraine sur la conduite de son antagoniste; il est à souhaiter que ses représentations fassent impression, mais, après

[1] Vergl. S. 335. — [2] Das Schreiben liegt nicht vor. — [3] Woronzow.

qu'il a fait le premier pas, il lui conviendra à présent de ne pas rester en chemin, et il sera d'une nécessité indispensable que lui et l'ami intrépide[1] fassent à présent bientôt ce qu'ils souhaitent de faire, puisque sans cela leur antagoniste ne manquera pas de les prévenir et de les culbuter également tous deux. Je sais de science certaine que son parti est pris là-dessus avec un ministre d'une certaine cour, et qu'on veut mettre tout en œuvre pour les éloigner à peu près de la même façon qu'on a éloigné le comte Brummer, dont je pourrai vous mander plus de circonstances, par un courrier que je pense vous envoyer avec les lettres que l'ami important demande, et que je fais chercher pour vous les envoyer par un courrier.[2] Comme on a arrêté, selon votre rapport, le capitaine de Stackelberg, je n'ai pu me dispenser de faire la même chose au lieutenant de Reutern,[3] et vous pouvez bien dire au comte de Woronzow et même au grand-chancelier Bestushew, quoique sans donner la moindre chose par écrit là-dessus, que je ne ferais pas élargir le lieutenant Reutern de son arrêt, aussi longtemps qu'on y tiendrait mon capitaine de Stackelberg.

On vient de me donner les assurances les plus fortes d'Angleterre qu'on n'avait pris ni ne prendrait aucun engagement avec la Russie pour qu'elle fournisse un corps de ses troupes à la solde des Puissances maritimes, et que, malgré les sollicitations des cours de Vienne et de Pétersbourg à ce sujet, l'on ne se prêterait pas à une pareille négociation. Vous ne manquerez pas d'en parler à l'ami important, et, selon moi, il en pourra faire bon usage, en relevant à sa souveraine les grandes dépenses auxquelles on l'avait entraîné inutilement à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

2597. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 11 avril 1747.

J'ai été bien aise d'apprendre tout ce que vous me marquez encore, par votre dépêche du 3 de ce mois, d'avoir dit au marquis de Puyzieulx, au sujet de la cour de Saxe, et vous ferez fort bien de lui renouveler de temps en temps de pareilles représentations, pour qu'il ne se laisse pas embaumer des insinuations du ministre saxon et de sa clique. Vous pouvez d'ailleurs donner à entendre audit marquis que, quoique je serais toujours bien aise de pouvoir vivre en bonne amitié avec la cour de Dresde, néanmoins, si celle-ci continuait à me refuser, comme elle a fait jusqu'à présent, je serai toujours à même de l'en faire ressentir plus qu'elle ne saura le faire à moi.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Lestocq. — [2] Briefe von Witting an Ferber, vergl. S. 206. — [3] Vergl. S. 317.

2598. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 13 avril 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 8 de ce mois. J'approuve fort que dans le dernier entretien que vous avez eu avec le comte Hennicke, vous n'ayez touché mot sur la négociation en question,[1] et vous devez agir de la même façon avec le comte de Brühl, lorsqu'il sera de retour à Dresde. Ces gens-là se sont comportés si indignement envers vous dans l'affaire en question que vous devez les traiter fort froidement et ne négocier autres choses avec eux que les affaires dont vous êtes expressément chargé. Avec tout cela, vous ne discontinuerez point de les observer de fort près, pour être exactement informé de toutes leurs manigances et de leurs fourberies, afin de pouvoir m'en faire vos rapports.

Federic.

Nach dem Concept.

2599. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 14 avril 1747.

J'ai reçu votre dépêche de 5 de ce mois et j'approuve fort que vous n'ayez laissé aucune espérance au sieur Robinson que je me chargerai jamais de la garantie de tous les États de la reine de Hongrie indistinctement; vous avez agi là-dessus d'autant plus conformément à mes intentions que je me tiendrai fermement, sur cela, à ce qui en est stipulé dans le traité de paix de Dresde.

Pour ce qui regarde l'accession de la Saxe au traité d'alliance fait entre les cours de Vienne et de Pétersbourg, j'ai appris en confidence que le comte Esterhazy, ayant eu ordre de sa cour de proposer à celle de Dresde ladite accession avec le moins d'éclat qu'il serait possible, n'a pas voulu s'adresser immédiatement au comte de Brühl, pour cacher d'autant mieux sa négociation devant l'ambassadeur de France et devant mon ministre à Dresde, mais s'est adressé au père Guarini, pour que celui-ci en parlât au comte de Brühl; qu'il a eu là-dessus la réponse que la cour de Dresde ne saurait pas accéder purement au traité d'alliance en question, mais qu'on communiquerait au comte Esterhazy un projet par écrit où l'on s'expliquerait sur les conditions auxquelles la Saxe voudrait accéder au traité, et que, si l'on convenait de ce projet, on était prêt à le signer. J'ai bien voulu vous avertir de cette particularité, afin de vous mettre par là en état de pouvoir vous éclaircir sous main et adroitement de la réponse que la cour de Vienne a donnée là-dessus, quoique vous deviez ménager, autant qu'il sera possible, la confidence qui m'a été faite à ce sujet. On m'a voulu dire pour certain que la

[1] Vergl. S. 356.

cour de Dresde a fait à celle de Vienne des propositions pour moyenner la paix avec la France. Je ne saurais pas assurer cet avis comme tout-à-fait fondé, mais, tel qu'il soit, je suis persuadé qu'autant que la cour de Vienne ne voudra pas se séparer de l'Angleterre, de pareilles propositions ne feront guère d'impression sur elle.

Federic.

Nach dem Concept.

2600. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 avril 1747.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 28 du mois dernier de mars. Puisque vous dites que l'Impératrice ne voudra plus faire marcher le secours qu'elle a eu dessein d'envoyer à la reine de Hongrie, je désire maintenant fort de savoir de vous si l'on voudra faire camper encore, cette année, un corps d'armée aux frontières de la Livonie et en Courlande, pour faire les mêmes ostentations qu'on a faites l'année passée, ou si l'on se contentera à y faire cantonner les troupes. C'est de quoi vous devez vous informer soigneusement, et m'en faire au plus tôt possible un rapport fidèle.

Federic.

Nach dem Concept.

2601. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 15 avril 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 7 de ce mois. Comme il est apparent, et que toutes les lettres qu'on a de la France le confirment, que les Français ne ménageront plus le territoire de la République, vous devez me mander votre sentiment si vous croyez que la République se prêtera à un accommodement avec la France, quand celle-ci aura pris quelque place d'importance de la République et entrerait effectivement avec ses troupes dans la Hollande.

Federic.

Nach dem Concept.

2602. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 16. April 1747.

Eichel meldet auf Befehl des Königs „dass, da die Zeit heran ist, zu welcher der sächsische Hof den Rest der 200,000 Rth., dem Dresdner Frieden und nachher deshalb getroffener Convention gemäss bezahlen und seine deshalb ausgestellete Obligation auslösen muss,[1] des Königs Majestät vor nöthig finden, dass der Herr Geheime Rath von Klinggräffen zu Dresden selbst nach Leipzig gehe, um wegen Bezahlung obermeldeter Gelder und daferne sich ein oder anderer Umstand dabei ereignen sollte, alle abhülfliche Maasse zu geben."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

[1] Vergl. S. 72.

2603. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 17 avril 1747.

La dépêche que vous m'avez faite en date du 8 ce ce mois, vient de m'être rendue. Si les rapports qu'on vient de me donner sont justes, il doit être certain et décidé que la marche des troupes auxiliaires de la Russie doit se faire encore. Quoique je ne saurais me fier tout-à-fait à ces avis-là, je sais néanmoins que les Autrichiens sont à la joie de leur cœur, lorsqu'ils ont appris qu'il a été accordé au roi d'Angleterre par son parlement une somme de 500,000 livres sterling, pour le mettre en état de pousser vigoureusement la guerre par terre et par mer et de remplir les traités faits ou à faire avec ses alliés pour l'année présente. Comme la somme paraît trop forte pour la besogne ordinaire de cette année, le parti autrichien se flatte qu'elle ne saurait être appliquée que pour en soudoyer le secours qu'on attend de la Russie, et effectivement l'on ne saurait conclure du grand empressement avec lequel, selon votre rapport, l'envoi d'un courrier de la cour de Vienne en Russie a été fait, que l'avis que je vous ai accusé soit juste; ce que vous devez tâcher à bien démêler, pour m'en faire votre rapport. Au surplus, je ne doute pas que la cour de Vienne ne fasse quelques réflexions sur les mouvements que les Turcs font aux frontières de la Hongrie, mais je crois que jusqu'au moment présent ces réflexions ne sont point sérieuses, et vous verrez que l'événement justifiera mes conjectures, et qu'il ne résultera rien de toutes ces démonstrations des Turcs.

Au reste, j'approuve fort la façon dont vous vous êtes conduit avec le nommé Bendler, et je m'imagine que, dans l'état où il est, il ne saura vous être d'un grand usage; il faudra cependant le ménager habilement, pour voir s'il me peut être utile ou non. J'espère d'être en peu de temps à même de vous nommer quelques jeunes gens de la chancellerie à Vienne dont on a lieu d'espérer qu'ils me rendront service.

Nach dem Concept. Federic.

2604. A L'ENVOYÉ DE SUÈDE DE RUDENSCHÖLD A BERLIN.

Potsdam, 17 avril 1747.

Monsieur. Ayant appris que deux de mes gardes du corps, désertés il y a peu de temps, nommés Bendemann et Stelcke, se sont retirés à la ville de Loitz, ville située un mille, à peu près, de Demmin, je comprends bien qu'ils ne sauraient être réclamés, faute d'un cartel réciproque. Mais comme je crois que les règles de la politesse entre deux puissances amies et voisines y pourraient suppléer, je vous prie de faire, par amour de moi et de l'affection que je vous porte, tout ce qui dé-

pendra de vous, pour me faire rendre ces deux gens, ce que je reconnaîtrais comme il faut. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Schwedischen Reichsarchiv zu Stockholm.

2605. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 18 avril 1747.

Les dépêches que vous m'avez faites en date du 4 et du 7 de ce mois, m'ont été rendues à la fois. Vous m'avez soutenu par vos dépêches précédentes que le ministère britannique ne donnerait jamais les mains à l'envoi d'un corps auxiliaire de 30,000 Russiens à la paie des Puissances maritimes; je viens de savoir cependant d'assez bonne main qu'un ministre autrichien a dit en confidence à un de ses amis intimes que rien n'était plus certain et plus décidé que la marche des troupes auxiliaires; il a donné en même temps clairement à entendre que c'était principalement à cet usage que le parlement d'Angleterre avait accordé à Sa Majesté Britannique la somme de 500,000 livres sterling sous le titre de pouvoir par là pousser vigoureusement la guerre et de remplir les traités faits et à faire avec les alliés du roi d'Angleterre. Comme vous pouvez comprendre aisément combien il m'importe d'être précisément éclairci de la dernière circonstance, vous devez tâcher de votre mieux à en démêler la vérité, sans vous laisser endormir par des assurances vagues et équivoques à ce sujet. Au surplus, vous devez remercier de ma part le lord Bolingbroke de l'attention qu'il veut bien me témoigner par l'envoi des deux petits lévriers anglais.

Nach dem Concept.

Federic.

2606. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 avril 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 1er d'avril. Si les ennemis du Chancelier souhaitent que l'affaire de l'envoi du secours à donner à la reine de Hongrie parvienne à sa maturité, ils trouveront peut-être bientôt de quoi être satisfaits, et je viens d'être averti d'assez bon lieu que rien ne doit être plus décidé que la marche des troupes russiennes. Il y a d'ailleurs des lettres de Londres qui marquent que la nation a accordé au roi d'Angleterre la somme de 500,000 livres sterling, pour le mettre en état de pousser vigoureusement la guerre et de remplir les traités faits ou à faire avec les alliés du roi d'Angleterre pour l'année présente. Cette somme me paraît un peu trop forte pour les besoins ordinaires du temps présent, s'il n'y avait quelque dessous des cartes, et l'on ne pourrra pas s'imaginer facilement à quoi l'on l'emploierait sinon à un puissant secours de troupes russiennes qu'on en voudra soudoyer.

Il m'est revenu encore que la cour de Vienne a envoyé un courrier en Russie avec tant d'empressement qu'un ministre de cette cour, la sachant à ce moment en défaut de l'argent, a avancé de sa bourse le voyage du courrier, afin de ne pas l'arrêter, et que, le lendemain, le lieutenant que le général Pretlack avait dépêché à Vienne, a suivi encore ce courrier. Toutes ces circonstances doivent servir à redoubler votre attention et à vous faire guetter de bien près la contenance que les ministres anglais et autrichien tiendront au retour de leurs courriers, et pour être informé à temps si le secours destiné à la reine de Hongrie se mettra effectivement en marche et vers où il le dirigera; si c'est pour la route de la Pologne, ou si l'on s'avisera de le faire transporter par mer, ou à Lübeck ou directement aux Païs-Bas; de quoi vous devez me faire votre rapport au plus tôt possible.

Au reste, il ne me paraît pas que vos conjectures soient justes lorsque vous m'avez mandé que les arrangements militaires de la Russie n'ont pour objet que la crainte de quelque entreprise de ma part contre elle; s'il y en avait une ombre d'apparence, le premier ministre se garderait bien de me faire tant d'avanies, comme il vous est connu qu'il m'a faites, et ordinairement on prend bien garde à ne pas révolter celui dont on craint le ressentiment; ainsi donc, vous ne devez pas donner à pareilles illusions et vous appliquer plutôt à être alerte sur tout ce que la cour où vous êtes médite, sans vous laisser endormir par des rapports de gens qui apparemment ne visent qu'à vous faire donner à travers.

Federic.

Nach dem Concept.

2607. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 18 avril 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 11 de ce mois. Vous devez croire que le maréchal de Saxe ne fera pas une campagne oisive, mais qu'il frappera bientôt quelque coup d'éclat; c'est à ce coup que vous devez être attentif, pour me le pouvoir mander bientôt quand il sera fait, et pour me marquer en même temps alors l'effet qu'il aura produit sur l'esprit des régents de la République.

Federic.

Nach dem Concept.

2608. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 18 avril 1747.

M'étant déjà assez expliqué, dans le rescrit à la suite duquel cette lettre vous parviendra, sur tous les points que vous avez touchés dans votre dépêche du 7 de ce mois, je n'ai qu'à vous dire encore que, nonobstant ce qu'on m'a fait assurer de la part du ministère anglais, il y

a quelques semaines, qu'on ne voudrait jamais de troupes russiennes, et que d'ailleurs toutes les apparences ont été que la négociation que les ministres anglais et autrichien à Pétersbourg avaient entamée sur l'envoi d'un corps de troupes russiennes de 30,000 hommes, était échouée par le refus que l'Angleterre en avait fait, je viens cependant d'être averti dans ce moment qu'un certain ministre autrichien doit avoir dit à un de ses amis que rien n'était plus certain et décidé que la marche des troupes auxiliaires de la Russie. Il a donné à entendre en même temps que c'était principalement à cet usage que le roi d'Angleterre avait obtenu de son parlement les 500,000 livres sterling que la nation vient de lui accorder sous le titre de le mettre par là en état de pousser vigoureusement la guerre par terre et par mer et de remplir les traités faits ou à faire avec les alliés de l'Angleterre pour l'année présente.

Quoique je ne saurais pas encore vous garantir tout-à-fait pour certain cet avis-là, et que je tâcherai de m'en éclaircir, j'ai cru cependant nécessaire de vous en avertir, afin que vous en puissiez faire part en toute confidence au marquis de Puyzieulx, à qui vous direz en même temps que, quand même cet avis devrait être fondé, le grand tour que ce corps auxiliaire, à qui je n'accorderai pas le passage par mon pays, serait obligé à faire, soit qu'on le fît passer par la Pologne, soit qu'on le voulût transporter par vaisseaux, ferait qu'il ne saurait jamais arriver à sa destination qu'après un temps de deux mois passés, et que j'espérais que la France aurait déjà, en attendant, frappé son grand coup, pour n'avoir plus à craindre alors cette augmentation des troupes ennemies. Au surplus, vous tâcherez, s'il est possible, à satisfaire la grande curiosité que j'ai de savoir précisément les desseins du maréchal de Saxe pour ouvrir la campagne. Je souhaite d'ailleurs de savoir de vous si les Français rentreront cette année-ci en Italie ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

2609. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 19 avril 1747.

Je ne trouve pas convenable que vous demandiez quelque rendez-vous au comte de Brummer,[1] quand il passera par mes États. Outre qu'il le déclinerait assurément, de crainte de s'attirer de nouvelles affaires, il ne saura nous dire quelque chose dont nous ne soyons déjà suffisamment instruits. Au reste, je vous sais bon gré de la communication de la lettre qu'il vous a écrite et que je vous renvoie ci-close.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 66 Anm. 1; 363.

2610. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 22 avril 1747.

Les dépêches que vous m'avez faites en date du 15, du 18 et du 19 de ce mois, m'ont été bien rendues. Quoique je ne saurais regarder les démonstrations de la Russie que comme des ostentations pour me tenir en échec, afin de ne rien entreprendre en faveur de la France, et pour que la reine de Hongrie ait les bras d'autant plus libres pour pousser vigoureusement et de toutes ses forces la guerre contre la France, et que d'ailleurs la Russie n'ait ni motifs ni raisons à se commettre avec moi, cependant, comme le comte de Brühl continue à s'expliquer d'une façon assez vague et équivoque à l'ambassadeur de France en l'assurant que les Russes ne passeraient point dans l'Empire, je souhaiterais bien que vous puissiez habilement disposer l'Ambassadeur pour faire s'expliquer plus clairement le comte de Brühl sur les desseins des Russes, et où donc ils pensaient d'employer les troupes qu'on tenait prêtes à marcher, si c'est aux Pays-Bas ou quelque autre part qu'on les veut envoyer. Je dois vous avertir à cette occasion qu'il m'est revenu d'assez bon lieu qu'un ministre autrichien a déclaré à un de ses confidents qu'il n'était rien de plus certain et de plus décidé que la marche d'un corps de 30,000 Russes au secours de la reine de Hongrie contre la France, et que c'était principalement à cette fin que le parlement d'Angleterre avait accordé au roi d'Angleterre un subside extraordinaire de 500,000 livres sterling, sous le titre de le mettre par là en état de pousser la guerre vigoureusement et de satisfaire aux engagements qu'il avait pris ou qu'il prendrait avec ses alliés.

Vous agirez de même avec le vice-chancelier de Pologne[1] et tâcherez habilement de l'employer pour faire s'expliquer le comte de Brühl à ce sujet; vous tournerez d'ailleurs ce vice-chancelier de différentes façons pour savoir s'il est possible [d'apprendre] au juste de lui les desseins qu'on couve, et qui apparemment l'ont fait tant soupirer lorsque vous vous êtes entretenu la dernière fois avec lui. Enfin, vous tâcherez autant que vous pourrez à démêler ce mystère, et si peut-être les ministres de Dresde couvent encore quelque mauvais dessein contre moi, dont ils pourront cependant se trouver fort mal. Quant au mémoire relativement aux ordonnances que j'ai été obligé de donner aux officiers saxons dans mes États,[2] je ne vois pas ce qui doit vous empêcher de le présenter, la chose ne pouvant être cachée aux ministres saxons, après la déclaration que vous en avez déjà faite au comte de Hennicke; au moins vous auriez dû vous expliquer sur les inconvenients que vous trouvez en présentant ce mémoire.

Je ne refuserais pas au lieutenant Swiniarski la permission demandée du Vice-Chancelier,[3] si ce n'était justement à présent le temps où les

[1] Wodzicki. — [2] Vergl. S. 329. — [3] Zu einer Urlaubsreise nach Polen.

régiments s'assemblent pour faire leurs exercices et où il faut nécessairement que tous les officiers soient présents à leurs régiments.

Sur ce qui regarde les insinuations que l'Ambassadeur[1] vous a faites en particulier, je suis fort satisfait de la réponse que vous lui avez faite, et j'espère que vous l'aurez désabusé de cette imputation maligne et controuvée comme si je cherchais à perpétuer la guerre, imputation d'autant plus ridicule qu'il est assez connu combien de fois j'ai fait des insinuations en Angleterre et en Hollande pour porter les affaires à une pacification générale; mais jusqu'à ce moment-ci j'ai trouvé mille oppositions tant du côté de l'Angleterre que de la part de la cour de Vienne, qui toutes deux me tiennent pour si partial à l'égard de la France qu'elles n'ont pas envisagé autrement mes ouvertures que comme si la France les avait dictées elle-même.

Federic.

Nach dem Concept.

2611. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 22 avril 1747.

La dépêche que vous m'avez faite le 12 de ce mois, m'a été rendue. Je me persuade que vous avez bien jugé lorsque vous doutez que la reine de Hongrie, malgré son aigreur contre moi, dût songer à vouloir m'attaquer dès qu'elle sera débarrassée de la guerre présente contre la France, sans qu'elle soit aidée alors par les subsides de l'Angleterre; et comme il n'y a aucun motif qui dût obliger les Anglais à continuer des subsides à la cour de Vienne après la paix faite avec la France, et que d'ailleurs l'alliance entre cette cour et celle de Russie n'est que purement défensive — comme je sais de science certaine — je présume que je n'ai pas trop à craindre du malin-vouloir de la cour de Vienne, surtout si je puis gagner sans embarras le temps jusqu'à la pacification générale, et que les conjonctures se changent encore un peu plus à ma faveur.

Quant au libelle intitulé *Fautes politiques*, je conviens avec vous, par toutes les raisons que vous m'en marquez, qu'il serait inutile que vous insistiez plus sur la punition de l'auteur; j'en pourrais même risquer à me commettre réellement avec la cour où vous êtes, si vous insistiez absolument sur la punition du sieur Fritsch,[2] et que celle-ci s'opiniâtrât à ne pas vouloir me faire justice là-dessus; ainsi donc, vous ferez bien de vous attacher plutôt à tirer quelque satisfaction à l'égard de la brochure même.

Si la cour de Vienne veut encore répliquer à mon dernier mémoire touchant la garantie de l'Empire du traité de paix de Dresde,[3] nous trouverons de notre part assez de matières pour leur remettre une du-

1 Des Issarts. — 2 Vergl. S. 178 Anm. — 3 Vergl. S. 316 Anm.

plique tout-à-fait solide; je crains seulement qu'au bout du compte cette guerre de plume ne nous mène à une guerre d'invectives, quand les autres arguments seront épuisés.

Federic.

Nach dem Concept.

2612. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 avril 1747.

Je suis étonné de voir, par la relation que vous m'avez faite le 4 de ce mois, que vous attribuez encore à un motif de crainte que la Russie ait de ses voisins, les arrangements militaires qu'elle fait actuellement. C'est une illusion toute pure, car, si la Russie avait tant soit peu de l'appréhension de ses voisins, elle se garderait bien à leur faire tant d'algarades, comme vous ne savez que trop qu'elle leur a faites en différentes occasions. Qu'a-t-elle à craindre des Suédois, qui ne souhaitent qu'à vivre en repos et qui n'ignorent pas que, si c'était leur tout de bon qu'ils voulussent entamer la Russie, ils auraient d'abord à dos le Danemark, en conséquence de l'alliance où celui-ci est avec la Russie? Tout comme la Saxe partagerait la querelle de celle-ci, si je voulais tenter d'attaquer la Russie. Il y a bien plus d'apparence que les démonstrations militaires de la Russie se font plutôt parcequ'elle est engagée à les faire pour les subsides que le roi d'Angleterre lui donne. Par toutes ces raisons-là, vous ne devez pas vous laisser endormir par de pareils illusions, mais être plutôt bien attentif sur tous les arrangements qu'on fait, et tâcher de votre mieux à en démêler les véritables desseins, pour être à même de m'en instruire exactement — ce que je vous recommande extrêmement dans les conjonctures présentes.

Nach dem Concept.

Federic.

2613. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 22 avril 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois. Vous faites fort bien de vous appliquer de votre mieux pour bien pénétrer s'il y a réellement quelque chipotage sur une paix fourrée, afin de me pouvoir avertir de ce que vous en découvrirez. On vient de me dire que le duc de Richelieu avec le fils du marquis d'Argenson étaient partis pour Turin; vous ne manquerez pas de me mander s'il en est quelque chose ou non, et si les Français cherchent à renouer avec le roi de Sardaigne, qui doit être fort mécontent des mauvais procédés dont les Autrichiens usent envers lui, et qui doit être las de faire la guerre conjointement avec eux.

Pour ce qui regarde les Suédois, je sais qu'ils ne sont pas peu ombragés sur les armements que le Danemark fait depuis peu, et qu'ils

craignent que celle-ci ne s'entende sous main là-dessus avec la Russie. Il me semble que, parceque la France paie des subsides à la cour de Danemark, elle serait assez autorisée par là à lui faire là-dessus quelques déhortations convenables, ce que vous devez insinuer habilement aux ministres de France.

Au reste, j'ai appris avec satisfaction que Sa Majesté Très Chrétienne a approuvé l'envoi d'un ministre de ma part à Breda; mais, selon ce que j'apprends, ce congrès doit être actuellement sur le point d'échouer; ainsi j'aurai à attendre encore pour voir le train que ce congrès prendra, et si les conférences deviendront plus sérieuses qu'elles n'ont été jusqu'à ce moment; ce qui ne manquera pas de se faire, pourvu que les armes de France aient quelque succès d'éclat à l'ouverture de la campagne prochaine, car alors je suis certain que les Puissances maritimes se prêteront avec facilité à la paix.

Federic.

Nach dem Concept.

2614. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 24 avril 1747.

La dépêche que vous m'avez faite le 15 de ce mois, m'a été rendue. L'avis que vous avez eu que la cour de Vienne a sa bonne part aux ostentations des Russes, est très fondé, et je sais des particularités combien elle prend à tâche d'inspirer à la cour de Pétersbourg de la jalousie et de la défiance contre mes prétendus desseins et des liaisons qu'elle m'attribue avec la France et la Suède.

Par tout ce qui m'est revenu depuis quelque temps, il y a plus d'apparence à présent qu'auparavant que la cour de Vienne aura encore le secours des 30,000 Russiens contre la France, et comme il est passé le 20 de ce mois à Francfort-sur-l'Oder un courrier, nommé Merckel, venant de Pétersbourg, pour aller à Vienne, et qu'en même temps un autre courrier russien est passé pour aller à la Haye, on a lieu de croire que les dépêches que ces deux courriers portent, ne roulent que sur ce sujet.

Je sais de bon endroit que le général Colloredo n'a été envoyé par le général comte Schulenburg à Vienne que pour y solliciter de fortes sommes, sans l'appui desquelles lui, comte Schulenburg, a déclaré qu'il ne serait pas en état de commencer les opérations de guerre contre la ville de Gênes.

Quant au présent que je voudrais faire à l'Empereur, en échange de celui qu'il m'a fait,[1] je crois qu'une belle chaise de chasse, bien travaillée et richement garnie, pourrait être ce qui lui fût le plus agréable; j'attendrai cependant votre avis là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 354.

2615. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 avril 1747.

La dépêche que vous m'avez faite le 8 de ce mois, m'est parvenue. Selon les avis que nous avons ici, il y a plus d'apparence à présent qu'auparavant que le corps auxiliaire de 30,000 Russiens marchera encore au secours de la reine de Hongrie. Comme vous êtes sur les lieux pour savoir au juste s'il en sera quelque chose ou non, j'attends vos rapports là-dessus, de même que sur les desseins que la cour où vous êtes peut avoir par ses autres démonstrations guerrières. Si le voyage de l'Impératrice à Moscou est constaté, et que ce ne soit qu'un bruit semé exprès pour masquer quelque mystère, on a lieu de croire que les sentiments de cette souveraine doivent être pacifiques, puisqu'on ne saurait s'imaginer qu'elle voudrait s'éloigner tant de ses frontières à un temps où elle médite quelque entreprise contre ses voisins. Je suis informé de bon endroit que la cour de Vienne a sa bonne part aux ostentations de la Russie et qu'elle sollicite fort la cour de Pétersbourg de continuer à faire des démonstrations guerrières sur les frontières de mes États, afin de me tenir en échec. On n'oublie d'ailleurs rien de la part des Autrichiens pour inspirer à la souveraine de Russie beaucoup de défiance contre mes desseins et pour nourrir par toutes sortes d'insinuations la jalousie qu'on a inspirée à la cour de Pétersbourg de mes prétendus desseins avec la France et la Suède. C'est de quoi j'ai bien voulu vous avertir pour votre direction.

Federic.

Nach dem Concept.

2616. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 24 avril 1747.

L'entretien que vous avez eu encore avec le sieur Pàris-Duverney et dont vous m'avez rendu compte par votre dépêche du 14 de ce mois, m'a fait bien du plaisir, et je suis curieux de voir à présent les opérations que les Français feront dans les Pays-Bas, et s'ils rentreront en Italie pour dégager les Génois. Au reste, je ne sais ce que le sieur Duverney a voulu dire quand il a voulu vous soutenir que les alliés étaient dans mes terres, chose dont certainement je n'ai pas jusqu'ici la moindre connaissance.

Au surplus, comme je viens d'être averti que la cour de Saxe ne laisse pas de continuer à faire des insinuations à la France que je ne cherchais autre chose qu'à perpétuer la guerre, et que d'ailleurs elle tâche par d'autres insinuations artificieuses de semer de la méfiance entre la France et moi, vous devez être fort soigneux à détromper les ministres de France sur de pareils mensonges, dont la fausseté saute d'abord aux yeux lorsqu'on considère que je ne dois, pour mes propres intérêts, souhaiter rien avec plus d'ardeur que l'avènement d'une bonne

paix pour la France, qui seule mettra les sceaux à tout ce que j'ai fait jusqu'à présent.

Federic.

Nach dem Concept.

2617. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[avril 1747].

Les Russiens veulent envoyer jusqu'à 30,000 hommes de secours au Rhin, les Anglais les prennent à leur solde. Vous n'avez rien à craindre de la Russie ; leurs ostentations et leurs menaces méprisées, ils deviendront petits et nous respecteront tous deux, dès que notre alliance sera conclue. Mais je suis très sûr qu'ils ne peuvent vous attaquer présentement, quand même ils le voudraient, parceque leurs arrangements ne sont pas faits pour cela.

Nach dem eigenhändigen Concept.

2618. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 28 avril 1747.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 17 de ce mois, sur laquelle je vous dirai que, si vous trouvez des occasions à rendre quelques bons services à la république de Gênes[1] auprès les ministres de France, vous ne devez pas hésiter à vous employer pour elle, quoique d'une manière qui ne me puisse pas commettre ouvertement avec l'Angleterre et ses alliés, et je serai toujours bien aise que cette République ne fût pas opprimée tout-à-fait de ses ennemis. Comme je suis d'ailleurs fort curieux d'apprendre si les Français entreront effectivement en Italie, et vers où ils voudront diriger là leurs opérations, vous devez tâcher de votre mieux à en être éclairci, afin de pouvoir m'en donner des nouvelles sûres.

Au surplus, ayant appris depuis peu de jours d'un fort bon endroit, et d'une façon que j'y puis tabler hardiment, le détail de tout ce qui s'est passé jusqu'ici relativement à ce corps de troupes russiennes de 30,000 hommes que la cour de Pétersbourg a offert en secours de la reine de Hongrie contre la France à condition que l'Angleterre prît ces troupes à sa solde, je veux bien vous en faire part, quoique dans la dernière confidence et avec défense expresse que vous n'en deviez parler à qui que ce soit, sinon au marquis de Puyzieulx, et après qu'il se sera engagé envers vous qu'il ne vous trahira point sur votre secret ni n'en fera quelque indiscrétion.[2]

[1] Vergl. S. 307. — [2] Dieselbe Mittheilung erhalten unter gleichem Datum Graf Podewils in Wien und Rohd in Stockholm.

J'ai été donc averti que ç'a été au commencement du mois de février dernier que le chancelier Bestushew a offert de son propre mouvement ce secours de la part de sa souveraine aux ambassadeurs des cours de Londres et de Vienne à Pétersbourg; que ceux-ci sont convenus là-dessus avec lui d'une convention secrète et préliminaire, sauf pourtant l'approbation de leurs cours respectives, auxquelles ils ont envoyé cette convention par des exprès, pour savoir leurs intentions là-dessus. Mais comme la cour de Londres a refusé absolument ce secours russien, en mandant à son ministre, le lord Hyndford, qu'elle n'en voudrait aucunement se mêler, quoiqu'elle souhaitât bien que la cour de Russie voudrait continuer à entretenir un corps de troupes assez considérable pour en faire ostentation, sur quoi on pourrait convenir d'une convention particulière — dont on a envoyé un projet audit lord Hyndford — le chancelier Bestushew a présenté là-dessus un contre-projet aux deux ambassadeurs, en conséquence duquel la cour de Pétersbourg s'offre de vouloir tenir prêt, contre un subside de 100,000 livres sterling, un corps de 30,000 hommes d'élite de son infanterie aux confins de la Livonie, dont 12,000 devraient entrer en Courlande, dès que la convention serait signée, et qu'au surplus elle voudrait envoyer à Liebau en Courlande 40 à 50 de ses galères, et que le tout se tiendrait prêt, pendant le cours de cette année, jusqu'à ce qu'on en conviendrait d'une autre manière. Sur quoi, les deux ambassadeurs ont à présent dépêché encore leurs courriers, pour savoir là-dessus les intentions de leurs cours.

Ce sont les termes dans lesquels est actuellement cette négociation, et j'espère d'apprendre en peu de temps à quoi l'Angleterre se sera déterminée.

En attendant, vous ne manquerez pas d'instruire de tout ceci le marquis de Puyzieulx, quoique toujours en lui demandant le dernier secret, pour ne pas me faire perdre le canal dont tout ceci m'est revenu, et vous ajouterez que je continuerai à lui faire confidence de tout ce qui me reviendra encore à ce sujet. Au reste, je veux que vous ne deviez faire mention de tout ce que je viens de vous dire qu'uniquement dans les relations que vous m'enverrez immédiatement et à mes mains propres, et que vous deviez d'ailleurs garder un secret inviolable là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

2619. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 30 avril 1747.

Pour vous répondre à la dépêche que vous m'avez faite le 25 de ce mois, je vous dirai que vous devez me marquer le temps quand il faudra que vous partiez de Dresde avant la célébration du mariage, et que je vous ferai savoir alors mes intentions à ce sujet. Quoique

je sois persuadé que la cour où vous êtes ne changera pas de sentiment à l'égard du traité d'amitié dont il a été question, je veux cependant bien vous dire que, si le comte de Brühl venait à vous entretenir de la façon que vous le croyez, vous devez lui répondre sèchement que tout ce qu'il venait de vous dire, était justement cette réponse que je vous avais dite d'avance que vous aurez de sa part. Quant aux ostentations que les Russes pensent de faire encore cette année-ci, tout comme ils l'ont fait l'année passée, je sais de fort bon endroit que tout ce manége dépend de la résolution de l'Angleterre, si celle-ci voudra payer à la Russie un subside de cent mille livres sterling que le chancelier Bestushew a demandé à l'Angleterre, et sur lequel il est actuellement entré en négociation avec le lord Hyndford, afin que la Russie soit mise par là à même de pouvoir continuer ces ostentations, et que, si l'Angleterre refuse ce subside, la cour de Pétersbourg ne sera pas en état de pouvoir assembler ses troupes, faute d'argent qu'il lui faudra pour pouvoir continuer ces ostentations. Ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

2620. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er mai 1747.

Votre dépêche du 15 de ce mois m'a été rendue. Depuis ma dernière que je vous ai faite, les lettres de mon ministre à Londres, le sieur Andrié, m'ont appris que milord Chesterfield lui avait avoué ingénument que, dans les premières propositions de la Russie relativement au secours que la cour de Pétersbourg s'était offert d'envoyer contre la France, cette cour avait demandé la somme de 1,500,000 roubles pour un corps de 30,000 hommes, outre une autre somme considérable pour le transport en Flandre; ce qu'ayant été refusé par l'Angleterre, la cour de Russie, en rabattant extrêmement de son marché, avait ensuite insinué que, moyennant un subside par les Puissances maritimes, elle s'engagerait de tenir un corps de 30,000 à leur disposition, et comme les États-Généraux avaient fort goûté cet expédient, on avait, en conséquence, donné des ordres au lord Hyndford; que, depuis, celui-ci avait marqué par ses dernières dépêches que la cour de Pétersbourg était prête à s'engager de tenir à la disposition des Puissances maritimes un corps de 30,000 hommes. A quoi milord Chesterfield avait ajouté que rien n'était encore signé, que même, avant que cela le fût, il fallait que cette affaire fût acceptée par toutes les provinces de Hollande, puisque la République devrait payer le quart du subside que l'on promettait à la Russie; que ce subside n'était pas encore réglé, quoiqu'il crût qu'il n'excéderait pas 80,000 livres sterling par année, surtout tandis que les troupes russiennes ne seraient point en action; mais que, lorsqu'il serait question de leur faire prendre la campagne, il serait con-

venu d'une augmentation de subsides, et cela sur le même pied qu'étaient autrefois les Hessois et les Danois à la solde d'Angleterre, avant la présente guerre; que d'ailleurs les engagements que les Puissances maritimes prendraient avec la Russie, ne seraient que purement défensifs et, par conséquent, ne feraient d'ombrage à qui que ce soit, puisqu'ils ne tendaient que d'empêcher la France d'acquérir tout le Nord dans ses intérêts. Milord a fini par dire que le lord Hyndford lui mandait qu'il espérait que l'Impératrice accepterait un subside modéré, et qu'aussitôt qu'il aurait cette acceptation, il achèverait la négociation.

J'ai bien voulu vous dire tout ceci, pour vous mettre en état de pouvoir d'autant mieux démêler, là où vous êtes, si cette ouverture de milord Chesterfield est conforme à ce que vous pourriez apprendre sur ce sujet, et si les préparatifs qu'on fait de la part de la cour de Pétersbourg y paraissent conformes, ou si plutôt il y a cachée quelque anguille sous roche; de quoi vous ne manquerez pas de me faire vos rapports, avec toute l'exactitude qui vous sera possible.

Nach dem Concept. Federic.

2621. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 1er mai 1747.

Avant que de vous répondre sur tout ce que milord Chesterfield vous a dit relativement à la convention à faire entre l'Angleterre et la Russie, touchant un corps de troupes que la dernière doit tenir prêt à la disposition des Puissances maritimes, et dont vous m'avez rendu compte par le post-scriptum de votre dépêche du 18 d'avril passé, il faut que je vous instruise de ce qui m'en est revenu de fort bon endroit, avant que votre dépêche alléguée m'est parvenue[1] . . . .

Comme ses circonstances diffèrent en plusieurs articles des insinuations que milord Chesterfield vous a faites, j'avoue que je ne sais pas ce que j'en dois penser, et que je crains quelque dessous des cartes, surtout quand je combine à cela l'affaire de Blackwell à Stockholm,[2] et les avis que j'ai eus de Hollande que jusqu'à présent les États-Généraux ne sont entrés pour rien dans un tel arrangement, dont la cour de Londres ne leur en a pas fait la moindre ouverture, pour ne pas dire encore que le ministre hollandais à Pétersbourg, le sieur de Swaart, a été exclu de toutes les conférences que les ministres russiens ont eues à ce sujet avec les ambassadeurs des cours de Londres et de Vienne. Vous devez donc tâcher à vous expliquer là-dessus avec milord Chesterfield, et lui insinuer poliment, quoique d'une façon énergique, que j'avais tout lieu d'être surpris d'un procédé si extraordinaire; que l'Angleterre m'avait toujours donné les assurances les plus fortes de son amitié, qu'elle m'avait garanti mes États, et qu'elle s'était obligée par la con-

[1] Es folgt die in Nr. 2618 enthaltene Mittheilung. — [2] Vergl. S. 415.

vention d'Hanovre de la garantie de l'Empire et d'autres garanties encore; que, malgré cela, elle était sur le point de vouloir payer des subsides à la Russie, pour tenir un corps de troupes tout proche à mes frontières; que tout le monde ne le saurait envisager autrement que comme un prétexte pour cacher d'autres vues, quand on disait qu'on tenait seulement ces troupes pour empêcher la France d'acquérir tout le Nord dans ses intérêts, et qu'un problème de cette façon ne pourrait point du tout entretenir la confiance que j'avais eue jusqu'à présent à l'Angleterre et aux assurances les plus fortes qu'elle m'avait données, et que je laissais juger milord Chesterfield lui-même si je n'avais pas lieu d'être sur mes gardes et de prendre des mesures en conséquence. Vous serez fort attentif sur tout ce qu'il vous répondra là-dessus, et m'en ferez un rapport bien détaillé et exact, que vous n'enverrez qu'à moi seul immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

2622. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 1er mai 1747.

Votre dépêche du 22 du mois d'avril passé m'a été rendue. Les assurances que le prince d'Elbeuf vous à données sur la bonne disposition où il laissait l'Empereur à mon égard, m'ont fait infiniment de plaisir; aussi devez-vous tâcher de la cultiver de plus en plus, autant que les circonstances voudront le permettre.

Je comprends parfaitement les difficultés que vous aurez à vous procurer de l'accès auprès de l'Impératrice, et la chose sera même moralement impossible si vous ne vous y prenez à commencer par les favorites de l'Impératrice et par celles qu'elle daigne de sa confiance, comme la comtesse Fuchs et d'autres, que vous savez mieux que moi, pour rompre par là, pour ainsi dire, la glace et vous ouvrir le chemin qui puisse vous conduire jusqu'à l'Impératrice même. Ce sera la même chose avec le comte de Harrach, et, sans qu'on ait gagné pour lui les personnes les mieux accréditées auprès de l'Impératrice, toute autre voie ne servira de rien; même la bonne volonté de l'Empereur et ses conseils à donner à l'Impératrice ne suffiront pas. Il faut cependant que vous tentiez fortune.

Si la cour de Vienne a une démangeaison invincible de répondre sur notre dernier mémoire[1] touchant la garantie de l'Empire à donner au traité de Dresde, il faut la laisser faire et on trouvera de quoi lui répliquer. Je voudrais seulement que la cour de Vienne m'avertît d'avance quand il serait temps d'en venir aux invectives et aux injures, car, cela ne pouvant guère manquer, au bout du compte, j'aurais en

[1] Vergl. S. 316 Anm., 371.

attendant le loisir de chercher quelque savant rude qui soit stilé à écrire grossièrement.

Federic.

Nach dem Concept.

2623. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LEIPZIG.

Potsdam, 1er mai 1747.

Une lettre particulière d'un homme d'affaires à Dresde, étant tombée par hasard entre mes mains, vient d'assurer que le sieur Saul doit être à cette heure à Vienne chargé d'une proposition de paix entre la France et la cour de Vienne selon laquelle la reine de Hongrie devrait faire quelques sacrifices à la France et à l'Espagne, mais que tout aboutissait, à la fin, à des choses très pernicieuses pour mes intérêts. Quoique je sache très bien que, quand même la cour de Dresde travaille à faire goûter à la cour de Vienne de pareilles propositions, celle-ci n'y fera guère attention, aussi longtemps qu'elle ne voudra pas se séparer de l'Angleterre, je serai cependant assez curieux de savoir s'il est vrai que le sieur Saul ait fait encore une course à Vienne; et comme vous pouvez bientôt savoir s'il est encore disparu de Dresde ou non, ma volonté est que vous en deviez prendre information et m'en faire alors votre rapport, que vous n'adresserez qu'à moi seul immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

2624. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 1er mai 1747.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites le 18 et le 21 du mois d'avril passé. Ma surprise a été extrême, lorsque j'en ai appris qu'après un si grand intervalle du temps que l'affaire de l'alliance a été sur le tapis, on revient à présent à examiner la question *an;* mais comme je ne saurais rester plus longtemps dans un état d'incertitude à cet égard, surtout dans un temps où les conjonctures deviennent de plus en plus critiques, il faut absolument qu'on se détermine une bonne fois en Suède sur ce que l'on veut faire ou non à ce sujet. Il y a trois ans passés qu'on m'a tenu en suspens à l'égard de cette alliance; je me suis épuisé en facilités pour la faire constater, mais à présent il faut que je sache à quoi j'en suis, pour pouvoir prendre mon parti. Je vous ai déjà instruit par ma dépêche du 28 du mois dernier passé de ce qui se traite entre la Russie et l'Angleterre; une dépêche que j'ai reçue depuis de mon ministre en Angleterre, le sieur Andrié, et dont je vous communique ci-clos l'extrait, m'apprend que c'est autant qu'une affaire faite que la convention entre la Russie et l'Angleterre touchant l'entretien

d'un corps considérable de troupes russes sur mes frontières. Toutes ces circonstances demandent absolument que je ne reste plus dans l'incertitude par rapport à cette alliance en question, et que j'arrange mon système à suivre d'une façon ou d'autre; ainsi vous devez faire tout votre possible afin que je sache positivement à quoi la Suède se voudra déterminer à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

2625. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 5 mai 1747.

Vous avez parfaitement bien fait de m'instruire par l'envoi d'estafettes des événements considérables qui viennent d'arriver au sujet du rétablissement du stathoudérat en Zélande, de même que dans la province de Hollande. Comme il n'y a pas à douter que les autres provinces de la République suivront bientôt cet exemple, et que le prince d'Orange se rendra à la Haye pour se mettre en possession de ses nouvelles charges, vous devez vous rendre chez ce Prince, dès qu'il sera arrivé, et lui faire un compliment des plus polis et des mieux tournés que vous sauriez imaginer, pour le féliciter de ma part sur ces événements et pour l'assurer en même temps de toute mon amitié, ajoutant que j'avais tout lieu d'espérer qu'il voudrait me continuer cette amitié qu'il m'avait toujours témoignée. Au surplus, je vous demande que vous deviez me marquer vos conjectures sur les suites que cet événement pourra avoir, et combien il influera dans les affaires publiques; si la République se déclarera à présent ouvertement contre la France et lui fera la guerre de toutes ses forces par terre et par mer; si elle augmentera ses troupes, et si elle trouvera avec facilité les fonds nécessaires pour soutenir une guerre vigoureuse contre la France.

Nach dem Concept.

Federic.

2626. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 6 mai 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche du 24 du mois d'avril passé. Quant à l'affaire de Wurtemberg,[1] j'ai bien voulu que vous la deviez recommander, quoique légèrement, aux ministres de France; mais dès que cela n'a point opéré, et que ces ministres en ont paru même choqués, vous la deviez laisser tomber tout-à-fait.

Depuis que la France a résolu de se procurer la paix moyennant ses armes, je suis extrêmement curieux de savoir exactement toutes les dispositions que l'on fait pour continuer et pousser la guerre, et en

[1] Vergl. S. 356.

quels endroits les Français voudront faire leurs efforts. Vous devez donc tâcher de tout votre mieux à me satisfaire là-dessus.

Comme j'apprends par les lettres que j'ai eues de Suède, que, depuis que l'affaire de l'alliance à conclure entre moi et la Suède, a été mise solennellement en délibération à la Diète, le parti anglais et russien a remué ciel et terre et a fait jouer tous les ressorts imaginables pour la faire échouer ou pour en arrêter le cours, ainsi que l'événement en doit être fort douteux encore, quoique pas sans espérance — j'ai bien voulu vous ordonner positivement que, le cas même arrivant que l'affaire de l'alliance en question dût échouer ou être arrêtée par les brigues du parti contraire, vous devez, nonobstant de cela, recommander fortement aux ministres de France, et principalement au marquis de Puyzieulx, de donner des subsides à la Suède et de ne point la laisser échapper, puisque l'on pourrait prévoir les fâcheuses conséquences qui en résulteraient si la France ne s'attachait la Suède moyennant des subsides, et exposait la nation, par un refus de ces subsides, de se jeter dans les bras des ennemis de la France. Il sera, au surplus, nécessaire que vous réitériez[1] vos insinuations aux ministres de France par rapport à la conduite singulière que la cour de Danemark tient actuellement envers la Suède, et de la nécessité qu'il y avait à faire là-dessus des représentations sérieuses à cette cour, relativement à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

2627. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 6 mai 1747.

Sur la dépêche que vous m'avez faite en date du 21 du mois dernier d'avril, je vous dirai que vous jugez fort bien, selon moi, quand vous croyez que le traité de subsides que l'Angleterre médite à faire avec la Russie, a un autre but encore que celui de vouloir se garantir contre la trop grande influence de la France dans le Nord, et je ne doute presque pas qu'on ne veuille en même temps se précautionner par là contre moi, dans la crainte, quoique tout-à-fait frivole, que je ne veuille un jour troubler en faveur de la France le système des alliés; mais ce que j'appréhende d'ailleurs, c'est qu'il ait quelque trame sourde en faveur du duc de Cumberland contre la succession établie en Suède, qu'on voudra appuyer par la Russie, et que c'est la raison principale et secrète pourquoi milord Chesterfield a témoigné toujours du mécontentement sur l'alliance à faire entre moi et la Suède, aussi souvent qu'il vous en a parlé;[2] et telle quelle soit l'affaire de Blackwell,[3] elle donne cependant toujours fort à penser. C'est pourquoi vous devez tâcher d'éclairer ce point-là avec toute l'adresse et savoir-faire dont vous êtes capable.

[1] Vergl. S. 372. 373. — [2] Vergl. 338. 361. — [3] Vergl. S. 415.

Au surplus, il n'y a rien de plus fondé que les soupçons que vous avez contre le sieur Robinson et que celui-ci n'exécute pas comme il faut les ordres qu'il reçoit de sa cour relativement à l'affaire de la garantie par l'Empire du traité de paix de Dresde, ce ministre ayant une passion aveugle et outrée pour la cour de Vienne, ainsi que j'ai tout lieu de présumer qu'il n'a jamais que fort faiblement exécuté les ordres de sa cour à cet égard, et qu'il a plutôt animé sous main la cour de Vienne à tenir ferme, jusqu'à ce qu'on m'ait mené à garantir réciproquement la Sanction Pragmatique dans tout son entier.

Nach dem Concept. Federic.

2628. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LEIPZIG.

Klinggräffen berichtet, Leipzig 29. April: „Comme je donne toute mon attention à découvrir le but des armements de la Russie, et que je sais que le comte Bestushew [envoyé de Russie à Dresde] voit quelquefois la comtesse de Rœder, que je connais bien intentionnée pour Votre Majesté, je me rendis chez elle, la veille de mon départ de Dresde ... Elle me confia . . . qu'elle lui [Bestushew] avait fait entendre qu'elle n'espérait pas qu'on voulût par la Courlande entreprendre quelque chose contre Votre Majesté; à quoi le ministre de Russie avait répliqué que cela ne serait pas impossible, que la Russie avait sujet de se plaindre de Votre Majesté, vu les engagements qu'elle prenait avec la Suède, et qu'en cas que celle-ci, ce qu'on ne craignait pas, entreprît quelque chose contre la Russie, on entrerait en Lithuanie et en Prusse et qu'on pousserait sa pointe; que, la Russie étant supérieure en nombre de troupes, quand même elles seraient battues, les secours ne manqueraient pas, ce qui serait bien différent si elles étaient victorieuses; que la Russie n'avait pas encore oublié l'entrée de Votre Majesté en Saxe malgré les représentations qu'elle avait faites en ce temps-là, et qu'on touchait peut-être au moment de la paix, où la reine de Hongrie pourrait en même temps penser à la Silésie.“

Potsdam, 6 mai 1747.

La dépêche que vous m'avez faite en date du 29 du mois passé d'avril, m'a été rendue. Vous faites fort bien de vous donner tous les mouvements possibles pour approfondir ce qui peuvent être les vrais desseins des Russes dans toutes les démonstrations militaires qu'ils font apparaître, et j'approuve parfaitement les moyens dont vous vous servez pour les éclaircir; mais sur ce qui regarde les propos que le comte Bestushew a tenus à la comtesse de Rœder, je ne saurais les considérer autrement que comme des propos insensés qu'un fanfaron tient dans un cabaret, puisque je suis trop bien instruit que jusqu'au moment présent les engagements que la Russie a pris avec la reine de Hongrie ne sont autres que purement défensifs. D'ailleurs, je ne doute pas du malin-vouloir du premier ministre de Russie, le grand-chancelier Bestushew, mais aussi y a-t-il plus de mauvaise volonté que de réalité, parceque, dans le mauvais état où sont les finances de Russie, elle ne saurait pas entreprendre de m'entamer, sans être aidée en argent par quelque puissance étrangère. Outre cela, la reine de

Hongrie n'est pas encore parvenue à cette paix qui la doit mettre à même de penser à la Silésie, et quand à la fin elle aura sa paix avec la France, j'espère que je n'y serai pas oublié et que j'y serai inclus.

Ce que je saurais cependant dire précisément d'avance, c'est que, si jamais je suis brouillé ouvertement avec la Russie, ce sera la cour de Dresde qui y aura la plus grande part, et que ce sera elle qui aura animé le plus la Russie à se commettre avec moi; mais je sais aussi ce que j'aurai à faire, ce cas arrivant.

Federic.

Nach dem Concept.

2629. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 mai 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 18 du mois dernier d'avril. Lorsque vous aurez l'occasion de parler encore à l'ami important[1] au sujet du comte Golowkin, vous devez lui dire que j'ignorais absolument sur quels soupçons l'on avait pu l'arrêter, mais que c'était un bruit des plus mal controuvés que je le devrais avoir chargé de quelque commission, puisque j'avais eu si peu de relation avec cet homme qu'à peine lui avais-je parlé quatre mots pendant tout le temps qu'il avait séjourné à Berlin.

Je suis assez curieux de savoir de vous si c'est un fait constaté qu'on a envoyé au général Keith la démission.

Au surplus, dès que le comte de Finckenstein sera arrivé à Pétersbourg, vous devez l'instruire exactement sur toutes les affaires en Russie, pour le mettre par là à même de pouvoir s'expliquer confidemment avec l'ami ci-dessus mentionné.

Federic.

Nach dem Concept.

2630. A L'ENVOYÉ DE SUÈDE DE RUDENSCHÖLD A BERLIN.

Potsdam, 8 mai 1747.

Monsieur de Rudenschöld. J'ai été charmé d'apprendre, par votre lettre en date du 5 de ce mois et par l'incluse de la régence de Stralsund, avec quelle politesse celle-ci s'offre de me faire extrader les deux gardes du corps désertés, Stelcke et Bendemann, moyennant l'assurance de leur pardon.[2] Pénétré de cette preuve de votre obligeance et de celle de la susdite régence, j'embrasserai toutes les occasions de vous en témoigner ma reconnaissance, et de me louer envers Sa Majesté le Roi votre maître de l'honnêteté de ce procédé amiable. Cependant, je vous adresse ci-joint le pardon de ces déserteurs, ayant d'ailleurs ordonné au lieutenant-colonel de Kannacher d'envoyer un commando à Stralsund pour les y prendre, et de payer tous les frais. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach einer Abschrift im Königl. Schwedischen Reichsarchiv zu Stockholm.

[1] Woronzow. — [2] Vergl. S. 366.

2631. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 mai 1747.

Votre dépêche du 22 du mois d'avril dernier m'a été rendue. Je suis fort persuadé que les Autrichiens mettent tout en œuvre pour faire accroire à l'Impératrice que je couve des desseins tant contre le système des alliés contre la France, que contre l'Impératrice même, leur but principal n'étant autre que de me brouiller avec la Russie, et je suis assez informé qu'il n'y a ni artifice ni mensonge ni calomnie que les ministres autrichiens n'emploient pour y réussir. Je suis donc fort satisfait des assurances que vous avez données à l'ami important du contraire; je me persuade même que vous aurez fait usage de ce que je vous ai ordonné, il y a quelque temps,[1] de lui dire, savoir qu'il devait être assuré que je ne me mêlerais point de la présente guerre contre la France et que je n'avais nul dessein contre la reine de Hongrie, mais que, si contre toute mon attente je me voyais jamais obligé d'agir sérieusement avec la reine de Hongrie, l'ami important pourrait fermement compter qu'avant que de m'y déterminer, je l'en avertirai et prendrai préalablement son avis là-dessus.

Au surplus, je dois vous avertir que j'ai de fort bons avis que, parceque le comte de Keyserlingk, ministre de Russie à ma cour, ne veut pas donner aveuglément dans tous les travers des ministres autrichiens, il y a un concert fait entre le comte Bernes et le général Pretlack pour noircir par toutes sortes d'inventions le comte Keyserlingk à sa cour, en le dépeignant comme un homme inutile, qui sous prétexte de maladies imaginées ne se remue point, et dont la Russie ne saura jamais tirer quelque service réel. Vous ne devez pas manquer d'avertir l'ami important de cette trame, quoique dans la dernière confidence, et vous-même, vous ne devez point faire mention dans vos relations ordinaires de cette particularité, mais uniquement dans celles que vous ferez à mes mains propres.

Federic.

Nach dem Concept.

2632. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 9 mai 1747.

La dépêche que vous m'avez faite en date du 28 du mois passé d'avril, m'a été rendue. J'en dois vous témoigner ma satisfaction, par les circonstances intéressantes dont vous m'y avez instruit. Cependant, puisque vous ne m'avez pas appris de quel œil les autres ministres de France à qui le comte de Maurepas a fait la découverte de la négociation que le marquis d'Argenson avait mise en train par le duc de Richelieu et par le canal du comte Loss qui est a Vienne,[2] ont regardé cette démarche, j'attends que vous vous expliquiez encore là-dessus. Au

[1] Vergl. S. 193. 238. — [2] Die durch d'Argenson in Wien angeknüpften Verhandlungen hatten sich laut Chambrier's Bericht zerschlagen.

surplus, je ne comprends pas l'aveuglement des Français, lorsqu'ils s'adressent à la cour de Vienne pour parvenir à la paix, eux qui ne devraient pas ignorer la grande dépendance ou la cour de Vienne est de celle de Londres, et que la première n'ose jamais se séparer de l'autre ni convenir de quelque chose sans le consentement préalable de celle-ci. Au reste, comme vous n'ignorez plus la grande révolution qui est arrivée en Hollande, où le prince d'Orange vient d'être proclamé en qualité de stathouder, amiral et capitaine général de toutes les provinces unies de la République, vous devez m'apprendre l'effet que cet événement à fait sur l'esprit des ministres de France et leur façon de penser là-dessus.

Federic.

Employez-vous pour l'abbé, frère de Maupertuis; il y a à présent tant de bénéfices vacants, dont on pourra le faire profiter facilement.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2633. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 10. Mai 1747.

Des Königs Majestät haben annoch befohlen, dass dem Herrn von Chambrier von der jetzigen Disposition der Schweden zur Alliance mit Sr. Königl. Majestät mit nächster Post Nachricht gegeben und demselben zugleich aufgetragen werden soll, dem Marquis de Puyzieulx bei solcher Gelegenheit adroitement zu insinuiren, ob nicht von Seiten Frankreichs (welches die Kron Dänemark wegen der Subsidien, so es solcher giebet, wo nicht in einer Art von Dépendance hätte, wenigstens doch befugt wäre, Insinuations zu thun) gedachte Krone dahin zu bringen wäre, dass dieselbe hiernächst, wann die Alliance zwischen Schweden und Sr. Königl. Majestät zu Stande, solcher Alliance accediren müsste.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2634. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 mai 1747.

J'ai reçu vos dépêches du 25 du mois dernier d'avril. Il serait à souhaiter que l'Impératrice, tant pour ses propres intérêts que pour la satisfaction de ses amis véritables, pourrait être detrompée par l'ami important des faux-pas que son ministre lui a fait faire depuis quelque temps;[1] mais j'avoue que je ne présume pas beaucoup de la réussite de son entreprise, puisque son antagoniste a son parti trop lié, et qu'il a

[1] Vergl. S. 325. 349. 358. 369.

gagné trop d'ascendant sur l'esprit de cette Princesse pour que l'ami important ne dût perdre ses peines en voulant dessiller les yeux à sa souveraine. Cependant vous ne laisserez pas de le remercier le plus obligeamment de la bonne disposition où il est à mon égard, et de l'y entretenir. Vous accusez fort juste quand vous dites que le dessein de son antagoniste est de porter l'Impératrice à envoyer cet ami dans quelque cour étrangère, parcequ'il m'est revenu de fort bien lieu que l'ambassadeur autrichien à Pétersbourg s'est vanté auprès de sa cour qu'après qu'il avait réussi à faire éloigner les comtes de Brummer et de Wachtmeister, il espérait de faire autant de ce qu'il restait d'amis de la France et de la Prusse, pour en balayer tout-à-fait la cour de Russie.

Comme le comité secret en Suède vient de se décider positivement sur la conclusion de l'alliance défensive entre moi et la Suède, et qu'on est actuellement après à faire part au Sénat de la résolution prise de procéder à cette alliance et de l'autoriser à la réaliser, ce dont apparemment le sieur Korff aura averti sa cour, je désire fort de savoir, le plus tôt qu'il sera possible, de quel œil la cour de Russie a regardé cette démarche des Suédois, et quel effet cela fera sur elle, si elle en deviendra plus docile, ou si elle en voudra faire la revêche.

Nach dem Concept. Federic.

2635. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 11 mai 1747.

Puisque vous venez de m'assurer, par la dépêche que vous m'avez faite le 7 de ce mois, que le sieur Saul a été à Leipzig pendant tout le temps de la foire, il faudra qu'il y ait eu du mal-entendu dans l'avis que l'homme d'affaires a donné à son ami, et il aura apparemment parlé du voyage que le sieur Saul a fait il y a quelque temps secrètement à Vienne. Je viens cependant de découvrir encore que la négociation que le duc de Richelieu avait mise en train à son départ de Dresde, par le canal du comte Loss à Vienne, pour parvenir à une paix avec la reine de Hongrie, n'a été point du tout avantageuse à mon égard, et que les Français s'y sont avancés plus qu'ils n'auraient dû faire, mais que cette négociation n'a rien produit.

C'est une illusion toute pure que l'envoi du courrier que mon ministre à la Haye me doit avoir dépêché, après avoir été en conférences avec les députés de l'État sur l'entrée des Français dans la Flandre hollandaise, et la République n'a pas même pensé à demander mon assistance.

Au reste, comme la cour de Dresde a été obligée de payer de si grosses sommes et à moi et à la cour d'Hanovre, et que les billets de la *Steuer* ont été acquittés fort mal à la foire passée de Leipzig, je

suis curieux de savoir votre sentiment si tout cela, avec les dépenses que la cour de Dresde est obligée à continuer à plusieurs égards, ne la mènera pas, à la fin, à la banqueroute, et si le crédit de la foire ne tombera pas tout-à-fait, à la fin. Au surplus, vous saurez déjà par la dernière lettre que je vous ai faite,[1] que, si la cérémonie de mariage reste fixée au 15 de juin, vous devez partir de Dresde le 1er dudit mois pour venir à Berlin.

Federic.

Nach dem Concept.

2636. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 mai 1747.

La résolution que, selon votre dépêche du 28 du mois d'avril passé, le comité secret vient de prendre par rapport à la conclusion de l'alliance avec moi, et les particularités que vous m'avez mandées à ce sujet, m'ont fait bien du plaisir. A présent, pour aider à ce que l'on mette la dernière main à l'ouvrage, vous devez y animer les bien intentionnés, en leur insinuant que, si les ennemis cachés de la Suède n'ont eu d'autre dessein que de l'inquiéter et lui donner de l'ombrage par leurs ostentations, ils s'en désisteront apparemment après notre alliance faite; que, s'ils ont eu effectivement le dessein d'assaillir la Suède, ils y penseront alors peut-être plus d'une fois, avant que de mettre en exécution leurs desseins, sachant la Suède appuyée par son alliance avec moi, et que, s'ils viennent malgré cela à attaquer la Suède, il vaudra toujours mieux pour elle d'avoir un allié que d'être isolée et de n'avoir aucun allié sur lequel elle saurait compter. Voilà des réflexions que vous devez faire valoir adroitement auprès de ceux du parti bien intentionné, en attendant que l'affaire parvienne à sa maturité.

Federic.

Nach dem Concept.

2637. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 12 mai 1747.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite en date du 1er de ce mois. Je suis bien satisfait de la manière dont vous vous êtes acquitté des ordres que je vous ai faits au sujet du traité d'amitié et de garantie que j'avais fait proposer à la Saxe, quoique sans succès. Je souhaite pour les intérêts de la France même que le marquis de Puyzieulx persiste toujours dans les sentiments qu'il vous a déclarés là-dessus; il ne saurait être trop en garde contre les artifices et les manigances de la cour de Dresde, et vous ne devez négliger aucune occasion qui se présentera, pour l'en faire ressouvenir et pour lui développer de

[1] Ein im übrigen unpolitischer Immediaterlass vom 7. Mai.

plus en plus le mauvais caractère du premier ministre de Saxe et les mauvaises intentions qu'il a tant à mon égard qu'à l'égard de la France. Le marquis des Issarts à Dresde en pourra rendre compte à sa cour; il a déclaré depuis peu au comte de Brühl, en conformité des ordres de sa cour, que, puisque les cours de Pétersbourg et de Vienne venaient d'inviter la Saxe d'accéder au traité d'alliance conclu entre les deux cours, la France ne saurait jamais voir de bon œil que cette accession se fît, parceque tout ce qui pourrait avoir rapport à la cour de Vienne sur pareille matière, lui serait toujours suspect, et contraire aux engagements qui subsistaient entre les deux cours, et qu'on espérait qu'en vertu de ces engagements secrets ou ne s'engagerait pas à la légère — à quoi il a ajouté qu'à l'égard du contingent des subsides d'Espagne, la France s'emploierait pour le faire avoir à la Saxe. Sur quoi le comte de Brühl n'a témoigné que de la reconnaissance du Roi son maître sur ce dernier article, le payant au reste de paroles vagues. Et comme le marquis des Issarts n'a pu s'empêcher de faire sentir sa surprise à ce ministre de ce qu'il ne lui disait rien sur l'article de l'accession, et qu'il ne parlait que de celui des subsides, l'assurant pourtant que cela méritait toute son attention — malgré tout cela, le comte de Brühl s'est toujours renfermé en termes généraux sur les bons sentiments de son maître de remplir ses engagements. Voilà un échantillon de la façon d'agir dudit premier ministre par lequel le marquis de Puyzieulx pourra juger ce qu'on peut faire avec un homme aussi double et traître. Cependant il faut que je vous dise encore que, dans le même temps que le marquis des Issarts a eu cet entretien avec le comte de Brühl, j'ai eu des avis de très bon lieu que, dès que le ministre autrichien à Dresde, le comte Esterhazy, avec le ministre russien Bestushew, ont fait l'invitation à la cour de Saxe, pour accéder au traité fait entre les cours de Vienne et de Pétersbourg, leur proposition a été acceptée de la manière la plus satisfaisante, et que le ministre russien a actuellement dépêché un courrier à sa cour, pour y porter le projet d'accession de la cour de Saxe au traité mentionné. Je sais d'ailleurs que les cours de Vienne et de Pétersbourg se flattent que, l'accession de la Saxe faite audit traité, on en aurait le double avantage, savoir de séparer la Saxe de la France et de me tenir d'autant plus en échec, pour n'oser rien faire en faveur de celle-ci. Pour finir, il faut que je vous instruise encore des propos que les ministres saxons aux cours de Vienne et de Pétersbourg tiennent pour colorer l'intelligence de leur cour avec la France, qui, selon leur dire, ne s'entretient que dans le but de me brouiller avec la France et de m'ôter celle-ci tout-à-fait.

Le marquis de Puyzieulx reconnaîtra par là si c'est de ma faute si les affaires entre la Saxe et moi se brouillent de plus en plus, et si la France pourra jamais compter sur la cour de Dresde.

Federic.

Nach dem Concept.

2638. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 11. Mai: „Le marquis de Puyzieulx a écrit à M. de Valory qu'immédiatement après la déclaration de la France faite en Hollande, le Grand-Pensionnaire, étant revenu à Breda, avait fait des insinuations au sieur du Theil sur des propositions de paix, mais que, lorsque M. du Theil avait insisté sur la garantie de la Silésie, le Pensionnaire avait répondu que la République ne pourrait pas s'en charger."

Potsdam, 13 mai 1747.

Mon cher Podewils. Vous devez remercier poliment le marquis de Valory de la communication qu'il vous a faite du contenu de la lettre qu'il a reçue du marquis de Puyzieulx. Entre nous dit, je ne regarde cette confidence que comme une invention pour nous aigrir contre les Hollandais, et pour que nous regardions tranquillement porter les coups à la République que les Français méditent lui porter.

Je suis bien aise d'apprendre que les États-Généraux ont chargé le M. de Horst, aide de camp de feu le général Ginkel, de continuer la fonction de secrétaire d'ambassade à ma cour jusqu'à ce que l'on ait nommé quelque autre bon sujet propre à remplir la place du défunt général Ginkel. Quant à la lettre que le M. de Horst doit remettre de la part du neveu de ce général, il n'a qu'à la remettre à vous avec l'ordre de l'aigle noire dont celui-ci était revêtu. Sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

2639. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 14. Mai 1747.

Des Königs Majestät wollen allergnädigst, dass dem Andrié auf das chiffrirte Postscriptum seiner Depesche vom 2. dieses Monates ausführlich dahin geantwortet werden solle, wie zwar alles dasjenige, so Mylord Chesterfield ihm, dem Andrié, gesaget, lauter gute Sachen wären, aber dass Se. Königl. Majestät noch zweifelten, dass ersterer ihm in allen Stücken die Wahrheit gesaget habe, und noch immer soupçonnirten, dass man unter der mit Russland zu errichtenden Subsidienconvention noch andere Absichten habe, als man vorgäbe. Indessen sollte der Andrié nochmals retourniren und an Mylord Chesterfield sagen, ob man Sr. Königl. Majestät wohl mit Grunde verdenken könne, dass Sie mit Schweden Sich in eine defensive Alliance einliessen; dass Russland nicht nur im vorigen Jahre ein starkes Corps d'Armée in Livland und der Orten, ohnferne Sr. Königl. Majestät Grenzen, campiren lassen, sondern dergleichen auch dieses Jahr thun zu wollen alle Veranstaltungen mache und beständighin so viele Démonstrations guerrières gethan, ohne dass jemand von dessen darunter führenden Absichten einige satisfaisante Explication bekommen können, wohl aber nicht unbekannt geblieben sei, dass im vorigen Jahre verschiedene russische Officiers in Polen

herumgereiset und, so viel an ihnen gewesen, alles gethan hätten, um die Lithauer und Polen gegen Se. Königl. Majestät zu aigriren und aufzubringen, ohnerachtet Se. Königl. Majestät Sich ganz ruhig verhalten und keinem Seiner Nachbaren die geringste Gelegenheit zu einigem Verdruss gegeben hätten. Kein Mensch würde also mit einigem Grunde Sr. Königl. Majestät verdenken können, dass Dieselbe, um den Ruhestand im Norden zu conserviren, auf eine defensive Alliance mit Schweden entriret wären, so wenig man jemanden verdenken könnte, dass, wenn dessen Haus Gefahr liefe von einem Nachbaren in Brand zu gerathen, er mit einem andern Nachbar sich concertirte, die besorgliche Feuersgefahr abzuwenden und auf seine Sicherheit zu denken. Ueber das alles sollte der Andrié an Mylord Chesterfield sagen, dass die Alliance mit Schweden zwar noch nicht völlig geschlossen wäre, wohl aber auf dem Point stände, gewiss geschlossen zu werden, dass selbige lediglich und allein defensive wäre und keinesweges offensive, auch dass solche niemalen zu jemandes Offension gereichen sollte noch würde; wie dann Se. Königl. Majestät, sobald diese Alliance zu Stande sein werde, an Mylord Chesterfield alsofort den ganzen Tractat in extenso communiciren lassen würden, aus welchem er sodann klar ersehen werde, dass es eine Alliance purement et simplement défensive wäre, worüber niemand ombragiret sein könnte, indem nicht das allergeringste darin enthalten, so jemalen die Ruhe im Norden stören könnte.

Es wollen Se. Königl. Majestät auch, dass über das Sujet der Alliance mit Schweden der p. Heusinger gehörig instruiret und er deshalb so weit au fait gesetzet werden sollte, damit er dem dänischen Ministerio alle demselben deshalb beigebrachte Soupçons und Alarmes auf eine convenable Art benehmen könne.

Der von Rohd zu Stockholm sollte auf seine letztere Relation vom 2. dieses instruiret werden, dass, sobald er mit der zu ernennenden Commission in Conférence treten würde, er nur machen und bestens dahin arbeiten sollte, dass die Alliance je eher je lieber und so geschwind als es möglich zum Schluss und zum Zeichnen käme.

Sonsten sollte dem Herrn Grafen von Podewils zu Wien auf dessen Postscriptum der heutigen Relation, die Reichsgarantie über den Dresdener Frieden betreffend, geantwortet werden, wie er nicht werde verhindern können, dass die Oesterreicher auf sein letzteres Mémoire antworteten, hergegen man sich hier hinwiederum fertig halten würde, ihnen die Réplique nicht schuldig zu bleiben. Der von dem Lantschinski verlangete Freipass auf die vor den Kanzler Bestuschew durch Sr. Königl Majestät Lande durchgehenden ungrischen Weine ist heute schon allhier ausgefertiget und unterschrieben worden und wird an den Etatsminister Graf Münchow mit der morgenden Post abgehen.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

2640. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD À STOCKHOLM.

Potsdam, 15 mai 1747.

C'est avec bien de la satisfaction que j'ai vu, par la dépêche que vous m'avez faite en date du 2 de ce mois, que le moment s'approche où la négociation sur l'alliance de la Suède avec moi doit toucher à sa fin; aussi mon intention est-elle que d'abord que les commissaires seront nommés et que vous entrerez avec ceux-ci en conférence, vous devez tâcher de votre mieux afin que l'affaire soit achevée tout d'une haleine et le traité conclu sans délai. Tout ce qu'il y a de gens raisonnables et impartiaux, sont de l'opinion que la conclusion de cette alliance avec moi sera l'époque de la tranquillité des Suédois et le seul moyen efficace de rendre inutiles les systèmes pernicieux de leurs ennemis cachés.

Nach dem Concept.

Federic.

2641. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 mai 1747.

J'ai vu tout ce que vous m'avez mandé touchant les changements qu'on a faits dans le domestique du Grand-Duc; cela ne laisse pas de satisfaire à ma curiosité; je voudrais cependant que vous eussiez ajouté d'autres rapports plus intéressants encore que celui-là, et il me tarde fort d'apprendre le succès que la négociation entre la Russie et l'Angleterre a eu, relativement au traité de subsides qui est sur le tapis entre ces deux puissances, si milord Hyndford est convenu là-dessus avec les ministres russiens ou non. Je m'attends d'ailleurs à apprendre l'effet que la résolution décisive du comité secret en Suède de conclure l'alliance avec moi, a fait sur la cour de Pétersbourg, et à quoi celle-ci pourra se déterminer à cet égard; outre cela encore, ce que la Russie peut chipoter à présent avec le Danemark, et les arrangements que la première prend pour donner du poids à toutes ces négociations. Voilà les affaires qui intéressent le plus mon attention dans le moment présent, et sur lesquelles je demande d'être instruit préférablement à toutes les autres.

Federic.

Nach dem Concept.

2642. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.[1]

Potsdam, 15 mai 1747.

La dépêche que vous m'avez faite du 29 du mois dernier d'avril, m'a été bien remise, et le détail que vous m'avez fait sur vos premières

[1] Finckenstein war am 24. April in Petersburg eingetroffen.

entrevues avec les deux chanceliers, m'a fait également plaisir, malgré les différentes dispositions où vous les avez trouvés à mon égard. Mais ce qui me surprend beaucoup, c'est que cette relation ne m'est pas encore parvenue, que je vous ai pourtant si bien recommandé de me faire dès que vous seriez aux lieux, savoir sur ce que vous aviez appris, à votre passage de la Courlande et de la Livonie, de la position actuelle des troupes russiennes, de leur état, de leur nombre, de leurs quartiers, des arrangements qu'ils font, soit pour rester dans des quartiers de cantonnement, soit qu'ils veulent se mettre en mouvement pour camper, de leurs magasins, et de différentes autres choses relatives à ce sujet. Comme je me suis attendu que ce serait la relation que vous me ferez préalablement à toutes les autres, je l'attends encore avec assez d'impatience.

Federic.

Nach dem Concept.

2643. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 15 mai 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois. Tandis que la cour de Dresde négociera la paix avec la France à Vienne,[1] je n'en serai point embarrassé, parceque je suis sûr que cela ne produira rien. En attendant, vous ne devez pas discontinuer de tâcher à bien démêler sur quel sujet la négociation entre la cour de Saxe et celle de Vienne peut rouler. Comme vous ne m'avez plus donné de nouvelles depuis quelque temps par rapport aux démonstrations des Turcs aux frontières de la Hongrie, vous devez me mander si tout y est tranquille, ou si l'on craint encore à Vienne quelque remuement de la part des Turcs.

Quoique je sache qu'on travaille fort bien à Vienne sur toutes sortes de charriages, cependant je ferai faire à Berlin une chaise de chasse pour l'Empereur dont je crois qu'il sera content, et qui surpassera peut-être tout ce qu'on a fait jusqu'ici à Vienne dans ces sortes d'ouvrages; aussi choisirai-je mon temps quand je ferai présenter cette chaise à l'Empereur. Au reste, j'ai d'abord fait expédier le passe-port que le sieur Lantschinski vous a demandé pour les vins de Hongrie que le grand-chancelier Bestushew a fait acheter, et j'ai fait remettre ce passe-port au comte de Münchow à Breslau.

Federic.

Nach dem Concept.

2644. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 15 mai 1747.

La dépêche que vous m'avez faite du 5 de ce mois, m'a été bien remise. La manière énergique dont vous avez parlé au marquis de

[1] Vergl. S. 386.

Puyzieulx, touchant les propositions que j'ai fait faire aux Saxons, quoique sans succès, m'a fait plaisir, et je suis persuadé qu'il en a senti toute la solidité. Vous devez au surplus insinuer convenablement au marquis de Puyzieulx, dès que vous y trouverez une occasion favorable, que, quand j'ai recherché la cour de Saxe et lui ai fait faire des propositions, je n'y ai jamais eu un autre motif que de faire plaisir à la France et de favoriser ses intérêts, en tâchant d'enlever par là un allié à la reine de Hongrie; car, sans cela, dans la situation où j'ai déjà la Saxe, je ne l'aurais point recherchée, sachant trop bien que je n'ai rien à espérer d'elle, et encore moins de raisons à la craindre, ainsi que je puis bien dire sans vanité que ç'a été un pur effet de ma modération et de l'attachement que j'ai à la France, quand j'ai recherché la cour de Saxe.

Nach dem Concept. Federic.

2645. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 17 mai 1747.

Je vous suis bien obligé du compte que vous m'avez rendu de cet entretien que vous avez eu depuis peu avec le comte de Keyserlingk. La conclusion que j'ai tirée de tout ce que vous vous êtes dit l'un à l'autre, est que par la grande différence de sentiments et de vues nous sommes encore fort éloignés de cette bonne harmonie avec la Russie et la cour de Vienne que le comte de Keyserlingk paraît tant prendre à cœur. Au surplus, j'ai envoyé Fredersdorf à Berlin pour y choisir une tabatière d'or, garnie de diamants, avec mon portrait en dedans, et pour vous l'envoyer, afin que vous la présentiez de ma part au comte de Keyserlingk comme une marque de mon souvenir, en l'assurant combien je serais charmé de lui faire plaisir dans toutes les occasions qui s'y offriraient. S'il y a encore quelques fusils ou autres armes antiques dans ma *Rüstkammer*, je vous permets d'en choisir un et de le faire présenter encore de ma part audit comte. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

2646. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LEEUWARDEN.

Potsdam, 17 mai 1747.

Monsieur mon Cousin. Vous pouvez être persuadé de la part que je prends à tout ce qui regarde votre personne, et que j'ai appris avec satisfaction l'unanimité dont les Provinces-Unies vous ont élu leur stathouder. Vous allez maintenant monter sur un théâtre où vous pourrez déployer aux yeux de toute la terre ces vertus que, jusqu'à ce temps, vous ne renfermiez pas tant en vous-même que vos amis ne les connussent. Vous trouvez les affaires de la République dans une situation critique; c'était dans des circonstances semblables où les Romains

élisaient des dictateurs et que souvent le mérite d'un seul homme donnait à cet État une face heureuse et nouvelle. Puissiez-vous contribuer à ramener dans votre patrie cette paix dont toute l'Europe a tant besoin, et que toute l'Europe désire en continuant la guerre! Les mains ensanglantées qui cueillissent des lauriers, sont souvent détestées pour le mal involontaire qu'elles font, et par ces veuves et ces orphelins qui redemandent leur père et leurs parents. Il n'y a que les mains pures qui cueillissent l'olive, qui reçoivent des bénédictions d'autant plus sincères qu'elles s'emploient réellement pour le bonheur de l'humanité.

Votre façon de penser m'est trop connue pour que je m'expose à m'égarer dans mes conjectures, et je vous assure que je saisirai avec l'empressement le plus vif les occasions où je pourrai concourir avec vous au rétablissement du repos de l'Europe et à l'affermissement de cette République dont mes ancêtres ne furent pas des alliés inutiles, vous priant d'être persuadé de la parfaite estime et de tous les sentiments avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon cousin

Federic.

Je vous prie de faire bien des assurances de mon estime à Madame la Princesse.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2647. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 20 mai 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois. Quoique je sois toujours bien aise d'apprendre que j'ai en Hollande un bon nombre de partisans et que l'on y a changé des injustes préjugés qu'on a eus ci-devant à mon égard, cependant, s'il est vrai que quelques-uns des Régents principaux ont eu l'idée d'offrir le stathoudérat de la province de Hollande à quelqu'un de mes frères, à condition que je dusse faire la guerre à la France, je veux bien vous dire que cette idée ne m'aurait pas accommodé du tout, et que je ne serais pas entré en négociation là-dessus, puisque premièrement mon État n'aurait tiré aucun avantage d'un pareil établissement d'un de mes frères, et qu'en second lieu cela m'aurait également brouillé avec la France et avec l'Angleterre.

Nach dem Concept.

Federic.

2648. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 20 mai 1747.

Je vous sais bon gré de ce que vous m'avez instruit, par le post-scriptum chiffré de votre relation du 5 de ce mois, de l'intrigue qui a été sur le tapis pour faire déclarer le duc de Cumberland stathouder de

la Hollande. Si le roi d'Angleterre a bien voulu sacrifier son beau-fils par prédilection pour le duc de Cumberland, il me semble qu'on ne doive pas traiter tout-à-fait de chimérique ce qu'on a dit du dessein qu'on a eu d'établir en Suède le duc de Cumberland aux dépens de la succession qui y est établie.[1] Au surplus, vous devez être attentif si la réconciliation entre le roi d'Angleterre et le nouveau stadhouder sera sincère ou non, et si l'on se persuade en Angleterre que le dernier se laissera gouverner tout comme l'on voudra en Angleterre, ou si l'on croit qu'il pourrait bien regimber aux volontés de son beau-père. Au reste, puisqu'il y a à Londres une espèce de pommiers qu'on nomme *pine-apple*, vous devez avoir soin qu'on m'envoie de ces arbres pour les faire planter dans mon jardin ici.

Federic.

Nach dem Concept.

2649. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 20 mai 1747.

Vous m'avez fait beaucoup de plaisir, par la dépêche que vous m'avez faite du 8 de ce mois, pour m'instruire précisément du plan que le maréchal de Saxe s'est fait pour sa campagne de cette année-ci,[2] et vous m'avez confirmé par là dans ce que j'eu ai cru pénétrer d'avance. Si le maréchal de Belle-Isle exécute le dessein qu'il a pris de passer le Var, vous tâcherez à établir une bonne correspondance vers ces lieux-là, afin de pouvoir me donner des nouvelles sur tout ce que s'y passera en opérations de guerre. Au surplus, j'attends de vous que vous expliquiez avec votre dextérité ordinaire au marquis de Puyzieulx l'idée qui m'est venue par rapport à l'accession du Danemark au traité d'alliance défensive qui est au point d'être conclu entre moi et la Suède, et dont je vous ai fait amplement instruire par un rescrit qui vous a été dépêché de mes ministres des affaires étrangères.[3] Les bonnes raisons ne vous manqueront guère pour convaincre le marquis de Puyzieulx des avantages qui en résulteront pour la France et pour moi, si celle-ci peut disposer la cour de Danemark à accéder au susdit traité d'alliance.

Nach dem Concept. Federic.

2650. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 20 mai 1747.

Pour nous mettre d'autant plus au fait sur ce qui regarde le secrétaire Gigon au sujet duquel vous recevrez une dépêche du département des affaires étrangères, je vous dirai que cet homme a été domestique du marquis de Botta, à qui il a servi de secrétaire tandis que l'autre a

[1] Vergl. S. 415. — [2] Als Hauptziel der Operationen des Marschalls bezeichnet Chambrier's Bericht vom 8. Mai die Einnahme von Mastricht. — [3] Vergl. Nr. 2633.

été à Pétersbourg, et qu'il a tenu alors des propos si injurieux à mon sujet que je ne saurais pas voir de bon œil cet homme-là à Berlin. Vous tâcherez donc de votre mieux de faire changer la résolution qui a été actuellement prise, à ce que j'ai appris par des lettres de Breslau, d'envoyer cet homme à Berlin, en insinuant aux ministres, quoique avec douceur, que vous souhaitiez qu'on me dispensât d'un sujet dont vous saviez depuis longtemps combien je l'avais en haine, et que, pour mieux rétablir la bonne harmonie entre les deux cours, l'on choisirait au moins à ce poste un homme qui n'était pas aussi mal intentionné comme celui dont il est question. Au reste, je veux bien vous avertir que le traité d'alliance défensive entre moi et la Suède est sur le point d'être conclu.

Nach dem Concept. Federic.

2651. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 22. Mai 1747.

„Wegen der von dem Herrn Geheimen Rath von Rohd heut eingekommenen Relation vom 12. dieses haben Se. Königl. Majestät demselben zu antworten befohlen, wie Höchstdieselbe Sich sehr verwundern müssten, dass man wegen des Allianztractats schwedischerseits noch Conditiones machen wollte, da man solcherseits sehr froh sein sollte, dass man dadurch Se. Königl. Majestät zum Alliirten bekäme, maassen ihnen am besten bewusst sein müsste, was vor Événements das schwedische Reich sonsten zu gewärtigen gehabt hätte, welche jedoch durch diese Allianz hoffentlich gänzlich zerfallen würden, wohergegen Se. Königl. Majestät Deroseits Sich durch solche Allianz nicht sonderlich geholfen sähen“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2652. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 23 mai 1747.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'a été rendue. La réponse que vous avez faite au marquis de Puyzieulx touchant la médiation dont je dois me charger pour le rétablissement de la paix,[1] a toute mon approbation, et il est sûr que, malgré les fortes raisons que j'ai à souhaiter la paix, il y aura, par les circonstances du temps présent, des difficultés presque insurmontables pour pouvoir faire ce que la France désire de moi, par la grande répugnance que les cours de Londres et de Vienne font paraître encore de se prêter à ma médiation, et parceque je n'en puis parler avant qu'on ait vu le pli que les opérations de guerre feront prendre aux affaires. Cependant, dès que vous trouverez l'occasion de vous entretenir encore avec ce marquis à ce sujet, ou

[1] Vergl. S. 351. 352.

quand il reviendra encore à vous en parler, vous devez ajouter à toutes les bonnes raisons que vous lui avez déjà dites, que l'on ne voyait jusqu'au moment présent aucune disposition assez favorable à la paix parmi toutes les parties belligérantes, et que par conséquence, tandis que l'on ne remarquerait pas de meilleure disposition, je risquerais extrêmement de me commettre, si je venais offrir une médiation de paix; mais que, nonobstant de cela, je ne discontinuais pas à faire toutes les insinuations possibles pour disposer les esprits à se prêter à la paix; que la copie ci close de la réponse[1] que je venais de faire au prince d'Orange à la notification qu'il m'avait faite de son élévation au stathoudérat, justifiait ce que j'avançais à cet égard, et que M. de Puyzieulx pourrait être assuré que, sur la moindre apparence que je verrais pour pouvoir aider à une paix bonne et honorable pour la France, j'offrirais du meilleur de mon âme ma médiation, mais qu'il conviendrait lui-même qu'il faudrait absolument que je visse préalablement quelque disposition, de la part des alliés contre la France, d'être écoutés d'eux, et qu'alors je mettrais tout en œuvre pour y réussir; et comme d'ailleurs la France doit être persuadée de la droiture de mes sentiments, et combien ses intérêts me sont chers, elle pourra compter que j'appuierai ceux-ci autant qu'il me sera possible.

Sur ce qui regarde la médiation armée que le marquis de Puyzieulx paraît souhaiter de moi, vous lui insinuerez convenablement qu'une pareille médiation serait praticable aussitôt que les Anglais et les Autrichiens seraient mis au point de pouvoir à peine faire plus une campagne, et que ce serait alors que je pourrais donner, moyennant une médiation armée, une préponderation décisive, mais qu'à moins de cela, une pareille médiation de ma part serait hors de propos et brouillerait plutôt les affaires.

A tout cela vous devez ajouter par manière de conversation que, si je devais jamais me mêler de quelque médiation, il faudrait absolument que la France optât préalablement entre moi et la Saxe, puisque je ne saurais jamais me mêler de quelque chose si la France voulait se servir en même temps de la cour de Saxe[2] pour une pacification, et que je serais plutôt obligé de laisser aller les affaires comme elles pourraient, parceque je savais d'avance que toutes les peines que je me donnerais n'aboutiraient qu'à me voir exposé à être trahi du ministre saxon, qui tâcherait à duper également la France et moi; enfin, que je ne voudrais point être confondu avec les Saxons.

Au surplus, vous pourriez lire au marquis de Puyzieulx ma lettre au prince d'Orange que je vous communique, sans cependant lui en donner copie, et à condition qu'il en ménage le secret.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nr. 2646. — [2] Vergl. S. 385. 387. 393.

2653. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Podewils berichtet, Wien 13. Mai: Le comte d'Ulfeld me dit que la révolution de Hollande „avait été absolument nécessaire, et qu'il était impossible que la République eût encore subsisté quelques années sur le pied où elle était, et, se récriant beaucoup sur la décadence de la discipline et de tout l'état militaire, il me dit que, pour les remettre, il faudrait que le prince d'Orange, à l'imitation du roi Guillaume, fît sauter quelques têtes. Il ajouta encore que cette révolution justifierait la conduite du marquis d'Argenson, dont la disgrâce avait été causée parcequ'il s'était opposé, l'année passée, à toute invasion dans la Flandre hollandaise."

Berlin, 23 mai 1747.

La relation que vous m'avez faite du 13 de ce mois m'a été rendue. J'avoue que la façon confidente dont le comte d'Ulfeld s'est expliqué envers vous par rapport à la révolution arrivée en Hollande, m'a bien surpris, et il faut que l'excès de joie que cet événement a opéré en lui soit la cause de cette inconsidération. Je suis cependant persuadé que le parti que les Autrichiens croient tirer de cette révolution, ne sera pas fort considérable, et qu'à moins que les Français ne soient pas battus, la république de Hollande aura certainement cette année encore le théâtre de la guerre dans ses provinces.

Les nouvelles qu'on a de la Turquie, qui ne marquent aucun dessein contre la reine de Hongrie, et ce que l'on m'a mandé des assurances positives que le Grand-Visir doit avoir données au ministre russien à Constantinople de l'intention où la Porte était de vivre en repos et en bonne intelligence avec les puissances chrétiennes, ses voisins, vérifient ce que je vous ai toujours dit, que les Autrichiens n'auront rien à craindre du côté de l'Orient.

Je conçois parfaitement les difficultés que vous aurez pour vous procurer de l'accès auprès de l'Impératrice, mais pourvu que vous fassiez tout ce qui sera possible pour y réussir, je serais toujours content.

Si la cour de Londres n'a pas cet ascendant sur celle de Vienne qu'elle doit avoir, c'est sûrement par sa propre faute et parceque ses ministres ne sont pas assez habiles de savoir s'y prendre; naturellement la cour de Vienne devrait être obligée de suivre aveuglément ce que la cour de Londres desire d'elle. Je crois que le comte de Harrach est une de plus habiles têtes de tout ce qu'il y a à Vienne; malgré tout cela je doute que, quand même il serait en poste, il serait à même d'agir selon ses conceptions.

Federic.

Nach dem Concept.

2654. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 26 mai 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois. Puisque le sieur Warendorff me mande par sa dépêche du même date que les ordres sont donnés à Pétersbourg d'équiper également tant les vaisseaux de guerre que les galères, et que d'ailleurs les ostentations que la cour de Pétersbourg fait en Livonie lui doivent être assez coûteuses, je voudrais bien savoir d'où la Russie peut tirer tous les fonds en argent qu'il faut pour soutenir ces démonstrations, si elle n'y est pas aidée par quelque puissance étrangère, et s'il est constaté que la négociation entre milord Hyndford et les ministres russiens, relativement à un traité de subsides, a manqué d'effet.

Federic.

Nach dem Concept.

2655. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 26 mai 1747.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'a été rendue. Je crois bien que la cour de Vienne continuera encore quelque temps à se réjouir de l'événement de l'élévation du prince d'Orange au stathoudérat, et il faut qu'on la laisse s'en réjouir, sans lui en porter envie, puisque, selon toutes les apparences, elle aura bientôt lieu d'être assez chagrinée, quand elle verra son dessein sur Gênes manqué, et que la fortune ne lui a pas été non plus favorable dans la campagne présente aux Pays-Bas.

Nach dem Concept.

Federic.

2656. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 30 mai 1747.

La dépêche que vous m'avez faite le 13 de ce mois, m'est parvenue. Il est fort apparent que l'envoi du secours de 30,000 hommes Russes n'aura pas lieu, mais la confidence que l'ami connu vous a faite qu'on n'avait pu convenir des conditions d'un traité de subsides, et que les fréquents envois de courriers ne se faisaient que par ostentation, me confirme dans l'opinion que j'ai toujours eue, que l'antagoniste de l'ami important ne lui communique guère d'affaires d'importance, et qu'il ne lui en donne peu ou point de connaissance sinon lorsque tout est fait, puisqu'il n'y a rien de plus sûr que ce que le traité de subsides entre la cour de Londres et celle de Pétersbourg est autant que conclu. Je viens d'apprendre encore, quoique dans la dernière confidence, une circonstance qui me fortifie dans ces soupçons; c'est ce que, sur les représentations du général Pretlack, le Chancelier a envoyé un ordre secret,

signé de la main propre de l'Impératrice, au comte de Keyserlingk, moyennant lequel il est enjoint à celui-ci de ne se laisser point prévenir par les insinuations flatteuses de la cour de Berlin et de n'y ajouter aucune foi, et que, si lui, comte Keyserlingk, pouvait découvrir quelque chose de mes intrigues, comme on s'explique dans cet ordre, ou quelque autre chose d'importance, il devrait alors en faire sa relation immédiatement à l'Impératrice. On ajoute, dans la lettre qui m'a appris cette particularité, que cela s'était fait à dessein pour que le comte Woronzow n'en soit pas instruit. Je veux bien permettre que vous communiquiez cette anecdote à l'ami important, quoique sous le sceau du dernier secret et après avoir tiré de lui la promesse la plus forte de n'en faire aucun usage qui vous puisse commettre avec qui que ce soit. Sur quoi vous devez bien prendre vos mesures.

Federic.

Nach dem Concept.

2657. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Berlin, 30 mai 1747.

La dépêche que vous m'avez faite le 23 de ce mois, m'a été rendue. Comme je souhaite fort d'être bien instruit des opérations militaires qu'on fera aux Pays-Bas, vous devez y être fort attentif, pour m'apprendre tout ce qui s'y passe, surtout si le maréchal de Saxe venait à faire quelque coup d'éclat, ou si le duc de Cumberland mettait le siége devant Anvers. Vous devez d'ailleurs tâcher à démêler si la République prendra part au traité de subsides entre l'Angleterre et la Russie dont la signature se va faire à Pétersbourg. Le choix qu'on va faire du sieur de Calkoen pour l'envoyer à ma cour, me fait bien du plaisir. Au surplus, comme je serais bien aise de pouvoir vendre à un prix raisonnable toutes les domaines que j'ai en Hollande, je vous ordonne et vous autorise que vous sondiez sous main le terrain pour savoir les sentiments du prince d'Orange à ce sujet, quoique vous le deviez faire avec prudence et sans marquer de l'empressement.

Nach dem Concept.

Federic.

2658. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 1. Juni: „Je n'ai pas manqué de faire part à la maréchale de Schmettau de tout ce que Votre Majesté m'a ordonné[1] de lui dire, touchant la réponse à faire au comte de Brühl sur ses insinuations. Elle la mandera d'une manière convenable à ce mi-

Potsdam, 3 juin 1747.

J'ai été bien aise d'apprendre que la maréchale de Schmettau a répondu sur le pied que je lui ai fait ordonner. Quand Klinggræffen sera arrivé à Berlin, vous ne lais-

[1] Eine schriftliche Weisung dieser Art liegt nicht vor. Es scheint sich um eine Einladung Brühl's nach Berlin zu handeln. Vergl. S. 419.

nistre, en prenant l'occasion de le remercier des politesses qu'il lui a faites pendant son séjour de Dresde. A en juger par les discours de Mme. de Schmettau, le comte de Brühl souhaite passionnément lui-même d'avoir l'honneur de se mettre aux pieds de Votre Majesté, ajoutant que, s'il pouvait parvenir à cet honneur-là, il confondrait bien des gens par ce qu'il dirait à Votre Majesté. Mais je ne crois pas qu'il y a beaucoup de fond à faire sur de pareils discours, qui ne coûtent rien au comte de Brühl, accoutumé depuis longtemps à ce langage."

Nach der Ausfertigung.

serez pas de l'instruire de cette affaire et de me l'envoyer ici. [1]

Federic.

2659. AU SECRÉTAIRE WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 juin 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 16 du mois de mai passé. Il serait à souhaiter que l'événement voulût justifier ce que l'ami connu vous a dit relativement à la négociation entre l'Angleterre et le Chancelier, touchant le traité de subsides à faire pour tenir prêt en Livonie un corps de 30,000 hommes Russes; mais j'ai lieu de soupçonner que le Chancelier fait bien des choses à l'insu de l'ami susdit, car je ne saurais m'imaginer que les ministres anglais s'expliqueraient si positivement sur ce traité de subsides comme milord Chesterfield l'a fait envers mon ministre à Londres, si l'affaire en question était encore dans un tel état incertain comme l'ami connu vous l'a indiqué. Malgré tout cela, vous ne laisserez pas de le remercier, le plus obligeamment du monde, de la confiance qu'il continue à me témoigner, et de l'informer après à votre tour, quoique sous le sceau du plus grand secret, que je venais d'être averti de bon lieu que le ministre autrichien à ma cour, le général Bernes, avait marqué à un des ses amis confidents à Vienne que les insinuations qu'il faisait au comte de Keyserlingk sur mon sujet, commençaient à faire impression sur lui, depuis que celui-ci avait reçu cet ordre secret signé de sa souveraine dont je vous ai informé par ma dépêche du 30 de mai. Ledit général Bernes doit avoir ajouté que, comme le comte Keyserlingk avait reçu depuis peu un rescrit de sa cour par lequel on lui avait enjoint de réclamer de moi tout ce qu'il y avait de gens qui avaient déserté les troupes russiennes en Livonie et en Courlande et qui arrivaient en ma Prusse, et que lui, Bernes, avait prévu que naturellement je ne me prêterais pas à une telle réquisition, puisqu'il n'y avait point de convention ni de cartel établi là-dessus entre la Russie et moi — il avait cependant pu profiter de cette occasion pour tant aigrir l'esprit du comte de Keyserlingk que celui-ci

[1] Klinggräffen war vom 3. bis 19. Juni in Berlin bez. Potsdam. Vergl. S. 388.

avait mandé à sa cour qu'il serait presque contre la dignité de sa souveraine de me faire plus d'instances ou de demandes sur quelques choses, puisque l'on pourrait être sûr d'avance que je ne me prêterais à rien et que l'on ferait donc mieux d'attendre le temps et le moment ou l'on pourrait appuyer de force les propositions que l'on voudrait me faire.

Quoique j'aie de la peine à croire que le comte de Keyserlingk eût voulu se prêter tant aux insinuations de général Bernes, jusqu'à faire une pareille démarche, l'ami important reconnaîtra cependant par là combien les Autrichiens se donnent des mouvements pour attiser, s'il leur est possible, le feu entre la souveraine de Russie et moi; que je l'avais bien voulu avertir, quoique je me flattasse fort et fermement qu'il n'en ferait jamais quelque usage, mais qu'il se contenterait d'en être informé pour pouvoir confondre des complots qui étaient diamétralement contraires à la gloire et aux intérêts de l'impératrice de Russie; que je laisserais, au surplus, à sa considération et à ses réflexions équitables, si j'avais pu me prêter aux instances, qui vraisemblablement ne venaient que du Chancelier, de faire arrêter et rendre tout ce qu'il y avait de déserteurs des troupes russiennes, sans qu'il y ait jamais eu quelque convention à cet égard, et cela justement dans un temps où le Chancelier me faisait voir partout tant de mauvaise volonté, et où l'on me refusait jusqu'aux moindres choses, le plus souvent d'une manière assez rude.

Nach dem Concept. Federic.

2660. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Charlottenbourg, 5 juin 1747.

Il est vrai que le général Bernes a reçu depuis peu de temps un courrier de sa cour qu'il a renvoyé après l'avoir gardé quelques jours chez soi, mais qui n'a point du tout été de retour chez lui. Quoique le général Bernes n'ait sonné mot au sujet des dépêches que ce courrier lui a apportées, et qu'ainsi on en ignore le contenu, je suis cependant persuadé que ces dépêches n'ont point roulé sur des choses qui nous puissent donner de l'ombrage, et qu'en conséquence vous n'avez nul lieu d'en être inquiet. Je suis d'ailleurs persuadé que le fréquent envoi de courriers entre les cours de Pétersbourg et de Vienne regarde principalement l'affaire de l'accession de Saxe au traité d'alliance fait entre ces deux cours; il se peut agir encore de réconcilier les cours de Vienne et de Dresde par rapport au différend qu'il y a eu au sujet du comte Esterhazy.[1] Outre cela, je sais de bon endroit que les deux cours font travailler le ministre anglais à Dresde, le sieur Williams, pour détacher,

[1] Man nahm in Dresden Anstand, das Creditiv Esterhazy's als Botschafter entgegenzunehmen, weil der französische Botschafter Marquis des Issarts kategorisch erklärt hatte, dass er dem Botschafter des von Frankreich noch nicht anerkannten Kaisers nicht den Vortritt lassen werde.

s'il est possible, la cour de Saxe de la France. Ce sont principalement les cours de Londres et de Pétersbourg qui s'en donnent le plus de mouvement, puisque celle de Vienne est fort mécontente de la Saxe, de ce que la dernière penche présentement trop pour la France et de ce que celle-ci n'a pas témoigné beaucoup d'empressement d'accéder au traité d'alliance entre Vienne et Pétersbourg, parcequ'on n'a pas voulu lui stipuler des avantages plus considérables et plus réels que ceux qu'on lui a faits par les traités antérieurs. Je sais même que la cour de Vienne est du sentiment qu'on ne devrait plus presser les cours de Dresde et d'Hanovre pour leur accession au susdit traité, parceque l'on ne saurait jamais tirer d'eux aucun avantage réel. Je vous dis tout ceci en confidence pour votre direction.

Au surplus, je trouve vos raisonnements sur les affaires d'Italie fort sensés. Les Autrichiens font ici beaucoup de bruit sur l'avantage que l'armée autrichienne et piémontaise doit avoir eu en Italie sur les Français; je doute que cette affaire ait été si importante que les Autrichiens la prônent, et j'en attends vos nouvelles.

Au reste, vous agissez fort sagement en mesurant bien vos termes lorsque vous parlez aux ministres autrichiens au sujet de mon alliance conclue avec la Suède[1] et de l'accession que la France y fera; je dois vous dire que je viens d'être informé en dernier secret que la cour de Vienne veut à présent faire jouer tous les ressorts imaginables pour me brouiller avec la France et me détacher de celle-ci, puisqu'elle comprend bien qu'aussi longtemps que la France est unie avec moi, la cour de Vienne ne saura jamais parvenir à ses vues. C'est pourquoi vous devez être sur vos gardes et mesurer fort vos expressions lorsque vous parlerez de mon alliance avec la Suède et de l'accession de la France, afin que cette artificieuse cour où vous êtes ne puisse faire aucun mauvais usage de vos expressions. J'aurais fort souhaité que vous puissiez disposer le nommé Bredow d'aller accompagner la statue que j'ai achetée du prince Liechtenstein jusqu'à Neisse, quoique lui et le nommé Marianski ne soient que des franc-coquins.

Federic.

Nach dem Concept.

2661. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 6 juin 1747.

Votre dépêche du 27 du mai dernier m'a été bien rendue. Comme selon elle la cour de Vienne est parvenue à faire renouveler la paix de Belgrade,[2] vous devez me marquer précisément jusqu'à quel an donc cette paix doit durer, à compter de cette année-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 406. — [2] Die Erneuerung des belgrader Vertrages hatte am 25. Mai stattgefunden.

2662. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 juin 1747.

Votre dépêche du 20 du mois de mai dernier m'est bien arrivée. Quand vous aurez fait tous les pas convenables pour avoir votre première audience de l'Impératrice, et que malgré cela le Chancelier continue à mêler les cartes de façon que vous voyiez l'audience différée, vous devez alors rester tranquille et faire semblant d'attendre sans empressement le temps où la commodité de Sa Majesté Impériale lui permettra à vous donner votre audience.

Federic.

Nach dem Concept.

2663. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Andrié berichtet, London 23. Mai: „Si le lord Chesterfield a témoigné à diverses reprises penser très favorablement à l'égard des intérêts de Votre Majesté, il l'a fait sincèrement, mais il lui a été impossible de faire prévaloir son opinion dans le conseil du Roi, où la majorité est conduite par le duc de Newcastle et son parti. Il n'est donc point surprenant aujourd'hui que l'Angleterre n'ait pas pu obliger encore la cour de Vienne de finir l'affaire de la garantie de l'Empire, et qu'elle ait engagé les États-Généraux de se joindre à elle pour faire le traité de subsides avec la Russie. Plus je fais réflexion sur ces deux points, plus je m'aperçois que le parti dominant dans cette cour n'a pas pour Votre Majesté cette même attention et cette même sincérité qui subsistaient du temps du ministère du lord Harrington. Celui-ci avait des sentiments tout-à-fait différents, et il était en état de les faire prévaloir dans le conseil. Mais il n'est pas de même de lord Chesterfield, qui ne peut, pour ainsi dire, conserver sa place qu'en passant partout où le Roi et le duc de Newcastle veulent."

Potsdam, 6 juin 1747.

Les réflexions que vous faites dans le post-scriptum chiffré de votre dépêche du 23 du mois passé de mai, touchant les sentiments différents et pour la plupart difficiles à concilier que la cour de Londres fait paraître sur mon égard, me paraissent assez justes. Cependant, comme le duc de Newcastle témoigna autrefois de penser fort bien sur moi, et que vous m'avez tant de fois assuré que tous les autres membres du conseil pensaient également bien sur mon égard, je suis fort curieux de savoir de vous d'où a pu venir du changement, n'ayant moi rien à me reprocher d'y avoir donné aucun lieu; ainsi donc j'attends vos éclaircissements là-dessus. Et pour que vous soyez d'autant mieux en état de m'y satisfaire, vous devez prendre votre temps pour aller chez le duc de Newcastle et prendre adroitement l'occasion de vous éclaircir avec lui sur les raisons qu'il peut avoir de penser si différemment sur moi, et à le détromper, s'il est possible, des mauvaises impressions qu'on lui a faites à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

2664. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 juin 1747.

Ma très chère sœur. Le capitaine Schechta sera lui-même le porteur de cette lettre et des ratifications.[1] Quant à cet officier, le Prince Royal est le maître de le garder à Stockholm tant qu'il pourra le trouver utile à ses intérêts, et, dût-il vouloir l'avoir tout-à-fait, je me ferais un plaisir de le lui céder. Vous n'avez qu'à me mander, ma chère sœur, ce que vous trouvez convenable pour vos intérêts, et ce sera ma loi. Enfin, voilà ce traité si utile et si raisonnable une fois conclu. Selon toutes les règles du bon sens, il doit être avantageux à l'une et à l'autre nation, et s'il y a quelque chose de capable de nous donner de la considération, c'est que nous sommes fortifiés mutuellement. On dit que l'envie en grince les dents de rage, mais que, voyant ses efforts impuissants, elle fera succéder la douceur à ses emportements. Cela fera ravaler peut-être la légèreté de certaines ostentations, l'inconsidération des propos et l'oubli des égards les plus ordinaires, et qui sont asujettis aux civilités les plus communes. Daignez, ma très chère sœur, me continuer votre précieuse amitié, et ne jamais douter de la tendresse des sentiments ni de l'estime avec laquelle je suis, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

2665. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 10 juin 1747.

La dépêche que vous m'avez faite le 31 du mois dernier, m'est bien parvenue. Sur ce qui regarde la négociation présente entre les cours de Pétersbourg et de Vienne, je crois que vous trouverez, à la fin des recherches que vous faites à ce sujet, qu'il ne s'y agit d'autre chose que de simples chipotages, et je ne saurais pas m'imaginer que la cour de Vienne osât penser à me susciter des querelles, tandis que les affaires de l'Europe restent dans l'état où elles sont actuellement. Il se peut encore que le fréquent envoi de courriers entre les deux cours ait pour objet le traité de subsides entre l'Angleterre et la Russie, et je ne veux pas douter que ces deux cours s'entrecommuniquent encore sur mon traité d'alliance avec la Suède, dont je sais qu'elles sont extrêmement jalouses, et qu'elles m'attribuent à cet égard des vues et des desseins des plus ridicules et des plus chimériques qu'on saurait s'imaginer. Cela ne doit cependant pas vous empêcher de veiller de fort près à tout ce qui se traite entre les deux cours.

[1] Am 29. Mai war zu Stockholm die preussisch-schwedische Defensivallianz unterzeichnet worden. Gedruckt bei Wenck, Codex juris gentium II, 235.

Voilà la réponse sous cachet volant que je viens de faire à la lettre de la comtesse de Trauttmansdorf que j'ai reçue à la suite de celle que votre chasseur m'a apportée de votre part;[1] aussi devez-vous éviter d'entrer en matière avec elle sur son offre. Federic.

Nach dem Concept.

2666. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 juin 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche du 23 du mai dernier. Dans la disposition où le Chancelier est à l'égard de moi, il ne s'acquittera pas d'abord de la promesse qu'il vous a faite touchant votre première audience; mais, quoi qu'il fasse, vous devez attendre tranquillement le jour qu'on vous indiquera pour cette audience, sans vous donner de grands mouvements ni marquer de l'empressement pour l'avoir. Au surplus, le courrier Schiskin qui a été envoyé à la Haye, étant à présent de retour à Pétersbourg, vous devez être fort alerte pour démêler exactement si le traité de subsides entre l'Angleterre et la cour où vous êtes est parvenu à sa conclusion, ou si la négociation traîne encore.

Federic.

Nach dem Concept.

2667. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 10 juin 1746.

La dépêche que vous m'avez faite du 29 du mois dernier passé m'est bien parvenue. Quant à la médiation dont les ministres de France souhaitent que je doive me charger pour parvenir à la fin de la présente guerre, vous savez déjà ma façon de penser à cet égard.[2] Je veux bien pourtant vous réitérer que, quand ces ministres vous en parleront encore, vous devez leur dire que pour parvenir à une médiation il faudrait deux parties, l'une qui l'offre, et l'autre qui l'accepte; que les ministres français doivent avoir appris, par le peu de succès qu'ont eu les tentatives que l'on a faites à Dresde et à Vienne,[3] que ce n'est pas à Vienne où il faut tâcher de parvenir à la paix, mais que c'est absolument à Londres où il faut la chercher; que toutes les tentatives que j'y pourrais faire à ce sujet, seront peines perdues, tandis que mon oncle continue dans ses caprices et qu'il se flatte de pouvoir encore porter des coups à la France; mais si la campagne de cette année prospère pour les Français, et que le roi d'Angleterre devienne par là moins roide et plus pliable, c'est alors que je me saisirai très volontiers

[1] Die Antwort des Königs liegt nicht vor; der Brief der Gräfin Trauttmansdorf enthält die Mittheilung von der Erfindung einer neuen Art Schiesspulver. — [2] Vergl. S. 397. — [3] Vergl. S. 385—387.

de ce moment, pour offrir ma médiation, afin de parvenir à une paix générale.

Federic.

Nach dem Concept.

2668. AU ROI DE FRANCE A BRUXELLES.

Potsdam, 10 juin 1747.

Monsieur mon Frère. J'apprends que la seule chose qui manque à Votre Majesté, c'est des chevaux de Prusse; j'ai été flatté de pouvoir Lui en procurer. J'espère qu'Elle pourra Se servir des uns, dans ces moments où, Se délassant du fardeau du gouvernement, Elle prend des plaisirs qui sont l'emblême de la guerre, et que les autres, attelés devant Son char, pourront servir de décoration à Sa pompe triomphale, tandis que j'admirerai avec tout l'univers les grandes et belles actions de Sa vie et les événements qui illustrent Son règne glorieux. Votre Majesté peut-être persuadée qu'il n'y a rien de plus pur que les suffrages que mon cœur Lui donne, que j'admire autant en Elle les qualités de l'homme que celles du monarque, et que je suis inviolablement, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2669. AU DUC RÉGNANT DE WURTEMBERG A STUTTGART.

Berlin, 10 juin 1747.

J'ai reçu la lettre de Votre Altesse en date de 29 mai dernier, de même que le mémoire y joint, et je suis très sensible à la marque de confiance qu'Elle a bien voulu me donner en me communiquant sans réserve Ses idées sur les tentatives qui se font maintenant pour entraîner dans de certaines mesures les Cercles Antérieurs de l'Empire. Votre Altesse n'ignore point ma façon de penser sur cette matière. Elle sait à quel point je m'intéresse à la tranquillité de la patrie, que c'est à elle que j'ai sacrifié les avantages que les victoires dont le Tout-Puissant bénit mes armes, il y a deux ans, semblaient m'assurer; que le maintien de cette tranquillité est actuellement la principale boussole de mes conseils; que je regarde comme un devoir essentiellement attaché à ma dignité d'électeur, de veiller soigneusement à la conservation du repos de l'Allemagne et d'écarter tout ce qui de près ou de loin peut aboutir à le troubler et à rejeter la patrie dans les calamités dont elle a fait plus d'une fois de funestes expériences. Comme je fais profession ouverte de ce système, même à la face de ceux qui n'y trouvent nullement leur compte, et que j'observe d'ailleurs par le mémoire de Votre Altesse que Sa façon de penser y est exactement conforme, Elle jugera sans peine que je ne saurais Lui conseiller de S'en départir, ni d'entrer

dans des sentiers qui pourraient mener Votre Altesse à des issues très scabreuses et La précipiter dans les mêmes inconvénients dont Elle est si justement attentive à Se garantir. Il est certain qu'en Se gouvernant par un principe dont ceux mêmes qui travaillent à le saper ne peuvent s'empêcher de reconnaître la solidité, Votre Altesse ne saurait faillir, ni s'attirer aucun reproche fondé. Quant aux ménagements qu'il conviendra d'observer à cette occasion, pour obvier aux torts et aux préjudices qui pourraient en résulter indirectement aux droits et aux intérêts de Sa maison, Votre Altesse, étant sur les lieux, en décidera infiniment mieux que je ne saurais le Lui suggérer dans l'éloignement. D'ailleurs je connais trop bien Ses lumières pour douter un moment que dans ces occurrences Elle ne prît le parti le plus assortissant aux véritables intérêts de la patrie et de Sa maison, et que, supposé qu'on La réduisît à l'option entre deux maux, Elle n'en choisît plutôt un passager et dont il Lui sera aisé de Se relever, que celui qui pourrait entraîner la ruine de Ses États et de Ses sujets; de sorte que sur cet article je m'en rapporte entièrement à Sa sagesse et à Sa prudence, étant au surplus avec les sentiments d'estime et de considération que Votre Altesse me connaît etc.

Federic.

Nach dem Concept.

2670. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Magdebourg, 12 juin 1747.

Pour vous répondre sur le contenu du post-scriptum de la dépêche que vous m'avez faite en date du 30 du mois passé de mai, je vous dirai que je veux bien me persuader pour un temps, et jusqu'à ce que je puisse voir plus clair là-dessus, que milord Chesterfield a accusé juste lorsqu'il vous a dit que le traité de subsides entre sa cour et celle de Pétersbourg n'était pas pour offendre personne. Cependant, si la cour de Londres avait voulu se fier aux sincérations que je lui ai fait donner sur la pureté de mes intentions, et de ce que je ne me mêlerais pas du tout de la présente guerre avecla France ni n'offenserais qui que ce soit, elle aurait bien pu s'épargner de donner de l'argent si gratuitement à la Russie. Mais tel a été son plaisir, et comme ce sont des choses dont je ne me mêle pas, il me suffit que je leur ai fait déclarer mes intentions sincères.

Il me vient cependant une réflexion que vous ne laisserez pas d'insinuer à milord Chesterfield, quoique d'une façon fort polie et la moins offensante qu'il se pourra faire; c'est que, par tout ce qu'il vous a dit à l'égard de mon alliance défensive faite avec la Suède, l'on voyait bien clairement que les insinuations certainement fausses et mal fondées que les Autrichiens ont faites sur mon égard à la cour de Londres, avaient fait bien plus d'impression sur elle que tout ce que je lui avais fait déclarer de la manière la plus cordiale et la plus ou-

verte; mais que j'espérais encore de voir le jour où la cour de Londres reviendrait de sa grande prédilection pour celle de Vienne, lorsque celle-là se verrait assez mal payée de tous les services signalés qu'elle avait rendus à celle-ci. Outre cela, vous devez faire sentir comme en passant et bien finement à ce milord que l'on voyait bien que lui, milord, n'avait pas signé la convention d'Hanovre, passée entre le roi d'Angleterre et moi, et que l'Angleterre se souciait maintenant fort peu de l'exécution de ce que l'on y avait stipulé et promis de la façon la plus solennelle, par la garantie donnée en conséquence. Vous devez me faire à son temps une relation fort fidèle et exacte sur tout ceci.

Nach dem Concept.

Federic.

2671. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Finckenstein berichtet, Petersburg 27. Mai, über seine unterwegs und seit seiner Ankunft eingezogenen Informationen in Betreff der russischen Rüstungen. „. . . L'on embrasse trop de choses à la fois pour qu'il puisse y avoir aucun dessein sérieux. On fait mine d'attaquer la Suède, on fait semblant d'en vouloir à Votre Majesté, et il me semble que cette multiplicité d'objets qu'on saisit en même temps, prouve qu'on n'a pas l'intention d'en venir à quelque extrémité; car, dans le cas où l'on voudrait rompre ou avec Votre Majesté ou avec la Suède, la saine politique exigerait certainement qu'on recherchât d'autant plus fortement l'amitié de la puissance avec laquelle on voudrait rester en paix, et comme on tient une conduite opposée et brusque tour à tour l'une et l'autre, je me crois en droit de conclure qu'on ne veut simplement que tenir en échec Votre Majesté et intimider la Suède; d'ailleurs, en suivant ces principes, vu les dissimulations qui entrent beaucoup dans la politique de ce pays-ci, je devrais croire, en supposant qu'on eût le dessein formé de faire la guerre, qu'il n'y aurait sorte de démonstration amiable qu'on ne ferait à la puissance même qu'on voudrait attaquer, jusqu'au moment de la rupture: c'est du moins ainsi que l'Impératrice et son ministre en ont agi dans toutes les occasions particulières où ils ont voulu perdre quelqu'un."

Magdebourg, 12 juin 1747.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite en date de 27 du mois passé. Le raisonnement que vous faites sur les vrais intentions que la cour où vous êtes peut avoir par toutes ses démonstrations guerrières, me paraît fort juste, et la conclusion que vous en tirez bien naturelle; mais, avec tout cela, vous faites fort bien de guetter de bien près les démarches du Chancelier et de veiller d'ailleurs sur toutes les intrigues que les cours de Vienne et de Dresde font pour la cour de Pétersbourg. Les deux grands points sur lesquels vous devez, dans le moment présent, diriger principalement votre attention, sont de quel œil la cour de Russie envisage mon alliance avec la Suède, et les mesures qu'elle prendra en conséquence; et, en second lieu, si le traité de subsides entre l'Angleterre et la Russie est actuellement parvenu à sa consistance et signé, quels en sont les articles principaux, et s'il y a des articles secrets ou non. C'est ce que vous

tâcherez à bien approfondir, pour m'en instruire avec toute l'exactitude possible.

Federic.

Nach dem Concept.

2672. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Magdebourg, 12 juin 1747.

Ce que vous avez dit au marquis de Puyzieulx,[1] dans l'entretien que vous avez eu avec lui la veille de son départ, a toute mon approbation, mais il y a une chose très nécessaire dont il faut que vous avertissiez dans la dernière confidence le marquis de Puyzieulx, après avoir tiré de lui une promesse solennelle qu'il n'en ferait autre usage que pour sa direction et qu'il m'en voudrait bien garder le secret: c'est que je le faisais avertir d'être bien sur ses gardes avec le ministre de Danemark, Bernstorff,[2] puisque je savais de science certaine que c'était le vrai espion du roi d'Angleterre à la cour de France, qui, né Hanovrien, et vassal de ce Prince, avertit celui-ci de tout ce qu'il pouvait démêler et approfondir des desseins et des vues secrètes de la France; que je conseillais donc au marquis de Puyzieulx de cacher soigneusement pour ce ministre tout ce dont il ne voudra pas que la cour de Londres fût instruite, et que l'on menageât même devant ce ministre, pendant qu'il serait à l'armée de France, les opérations militaires dont le succès dépendait de ce qu'elles ne fussent point connues des ennemis de la France avant qu'on les ait mises en exécution: enfin, que c'était par la même raison que je souhaiterais que la négociation de l'accession du Danemark au traité d'alliance défensive que je viens de conclure avec la Suède, passât plutôt par les mains du ministre de France à Copenhague que par celles du sieur Bernstorff.

Nach dem Concept.

Federic.

2673. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Magdebourg, 15 juin 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche du 7 de ce mois. Je suis bien persuadé qu'aussi longtemps que la cour de Vienne pourra retirer des subsides en argent des Puissances maritimes, elle continuera toujours la guerre, dût-elle même sacrifier jusqu'au dernier homme de ses troupes. Si le comte d'Ulfeld traite de fable tout ce que l'on lui dit du dessein des Français de passer le Var, il sera convaincu de la réalité de ce dessein en très peu de temps, rien n'empêchant plus les Français de la

[1] In Betreff des Beitrittes von Dänemark zu der Allianz zwischen Preussen und Schweden; vergl. S. 386. — [2] Vergl. Bd. III, 265. 274.

mettre en exécution, après qu'ils ont repris Saint-Honoré et l'île de Sainte-Marguerite.

Ce que vous m'avez appris touchant l'audience que vous avez eue de l'Empereur, m'a causé bien du plaisir; je pense maintenant au présent que je vais lui faire, et dès que je serai instruit en quoi il peut consister pour qu'il soit agréable à lui, je vous l'adresserai avec une lettre fort obligeante, écrite de ma main propre, que vous lui présenterez alors.

J'attends votre rapport sur l'impression que mon traité d'alliance avec la Suède aura faite sur la cour où vous êtes; je m'imagine que cette nouvelle ne lui a pas été fort agréable, puisque je suis déjà informé de la rage que ses ministres à quelques cours étrangères en ont fait apercevoir. Comme je viens d'apprendre, quoique sous les sceau du plus grand secret, que le général Bernes s'est échappé de dire à un de ses amis confidents qu'il savait à n'en pouvoir douter que, dès que j'avais appris la conclusion du traité d'alliance avec la Suède, je travaillais à faire une augmentation fort considérable de mes troupes, et que c'était apparemment en conséquence dudit traité et parcequ'il faudrait qu'il y ait des desseins bien pernicieux cachés dans ce traité, ce dont lui, comte Bernes, avait cru nécessaire d'avertir sa cour — j'ai bien voulu vous faire part de cette circonstance, dont vous devez cependant bien garder le secret et n'en faire aucun autre usage, sinon que, quand on vous parlera de la susdite augmentation, vous la devez traiter alors de chimère toute pure et de bruit des plus mal fondés. Au reste, j'attends votre rapport au sujet du plus juste prix que le prince de Liechtenstein demande pour la statue d'Antinoüs.

Federic.

Nach dem Concept.

2674. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Magdebourg, 15 juin 1747.

La dépêche que vous m'avez faite en date du 5 de ce mois, m'est bien parvenue. J'ai été tres content de tout ce que vous avez insinué au marquis de Puyzieulx relativement au méchant caractère du premier ministre de Saxe et de sa duplicité contre la France. Il vient d'en donner une nouvelle épreuve, si l'avis qui m'est revenu tout récemment de Dresde est fondé, car on m'apprend en confidence que le nouveau ministre de l'Angleterre à la cour de Saxe, le sieur Williams, étant arrivé à Dresde, fourni de sommes fortes en argent, met tout en œuvre maintenant pour détacher la Saxe de la France; on m'assure même qu'il pourrait bien y réussir, parceque le comte de Brühl l'écoutait fort et inclinait à prendre des engagements avec l'Angleterre, pour en retirer des subsides, et que, pour colorer cette démarche, il voudrait se servir du pretexte que, la France n'ayant pas satisfait à ses engagements par rapport aux subsides que l'Espagne devait payer à la Saxe, il était bien

permis à celle-ci de prendre des engagements avec l'Angleterre, pour suppléer aux subsides que l'Espagne avait manqué de payer. J'ai cru nécessaire de vous informer de cette particularité, afin que vous en avertissiez le marquis de Puyzieulx, pour qu'il soit en garde contre ces menées du premier ministre saxon, et qu'il tâche à bien démêler combien cet avertissement qu'on m'a donné, est fondé.

Federic.

Nach dem Concept.

2675. AU SECRÉTAIRE HEUSINGER A COPENHAGUE.

Potsdam, 20 juin 1747.

J'ai vu avec satisfaction, par la dépêche que vous m'avez faite en date du 13 de ce mois, la réponse que M. de Schulin vous a donnée, lorsque vous vous êtes acquittés envers lui des ordres que vous aviez[1] relativement à la conclusion de mon traité d'alliance défensive avec la couronne de Suède. Quoique je sache à n'en pouvoir douter qu'il y a eu un plan formé entre les cours d'Angleterre et de Danemark qui a dû aboutir à un changement de succession en Suède, en faveur du duc de Cumberland, et que pour cet effet l'escadre du Danemark dont les armements se sont faits à Copenhague, a dû être le 20 du mois de mai dans les ports de Suède — projet qui apparemment est échoué par la nouvelle que l'on a eue de mes engagements pris avec la Suède — j'ai cependant résolu de faire une tentative sur la cour de Danemark, pour voir s'il est possible de la ramener et la rapatrier avec la Suède d'une façon dont les deux cours puissent être également contentes. C'est pourquoi vous devez chercher l'occasion de parler seul et confidemment à M. de Schulin, à qui vous direz de ma part — après avoir tiré de lui une promesse d'honneur sur ce qu'il ne voudra point faire un mauvais usage des ouvertures que vous lui ferez, mais d'en vouloir garder le secret — que, comme je venais de prendre des engagements avec la Suède qui ne tendaient qu'à l'affermissement du repos du Nord, et que j'avais la satisfaction de vivre en bonne intelligence avec elle, je m'emploierais de très bon cœur pour rétablir la bonne harmonie entre le Danemark et la Suède; que je savais assez qu'il y avait encore quelques intérêts à démêler entre le Danemark et entre le Prince, successeur à la couronne de Suède, touchant le Sleswig et quelques autres droits éloignés, mais que je tâcherai de mon mieux d'aplanir par mes bons offices ces différends à la satisfaction égale des deux cours et de ramener entre elles une étroite union et une harmonie constante et durable, pourvu que la cour de Danemark voudrait s'ouvrir confidemment à moi sur ce qu'elle demandait à cet égard, et sur les conditions auxquelles elle voulait se prêter à cette union si désirable; que je donnais ma promesse que je n'en ferais jamais un mauvais usage, mais que je travaillerais avec toute l'application imaginable pour con-

[1] Vergl. S. 391.

tenter au possible la cour de Danemark, et que je m'en ouvrirai à elle avec précision, dès qu'elle m'aurait instruit de ce qu'elle désirait de la Suède. Vous ne manquerez pas d'être bien attentif à tout ce que M. de Schulin vous repondra là-dessus et de m'en faire un rapport exact et detaillé, afin que je puisse prendre mes mesures en conséquence.

Au reste, vous observerez de ne faire point usage de la particularité que je vous ai apprise touchant le plan qui a été formé entre le Danemark et entre l'Angleterre relativement à la succession de Suède en faveur du duc de Cumberland, circonstance que je ne vous ai apprise que pour vous mettre à même de bien démêler si la cour de Danemark est encore après ce projet, ou si elle y a renoncé en considérant les suites dangereuses qu'elle en pourrait avoir à essuyer à tous égards.

Nach dem Concept. **Federic.**

2676. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 20 juin 1747.

Je viens de recevoir la dépêche que vous m'avez faite du 9 de ce mois. Quoique je ne doute pas de la consternation qu'il y a eu en France lorsque l'on a appris la défaite de l'escadre française par l'amiral anglais Anson,[1] et que même cet événement pourra un peu déranger les finances de France, il me semble pourtant que les conjectures que vous faites sur toutes les suites fâcheuses qui en doivent résulter sur la France, sont un peu prématurées.

Comme j'ai remarqué, depuis la conclusion de mon alliance avec la Suède, combien les Anglais, les Autrichiens et les Russes ont été extrêmement mortifiés de cette alliance, et que je crois que la bonne politique demande qu'on leur ôte encore les Danois, pour que toute leur mauvaise volonté s'en aille en fumée, j'ai pris la résolution d'en faire une tentative et viens de donner mes ordres à mon chargé d'affaires à la cour de Danemark, de pressentir les ministres si cette cour voudra bien se rapatrier par mon entremise avec la Suède, et si elle voudra bien s'ouvrir confidemment envers moi sur les conditions qu'elle désirait pour rentrer dans une étroite union et harmonie avec la couronne de Suède. Il sera à voir de quelle façon les ministres de Danemark s'expliqueront là-dessus.

En attendant, vous devez avertir le marquis de Puyzieulx de tout ce que je viens de vous dire à ce sujet, en ajoutant que l'avantage que nous avons de l'alliance avec la Suède serait complet si l'on pouvait mettre le Danemark de la partie; qu'aussitôt que j'aurais quelque réponse de la part de la cour de Danemark, je ne laisserai pas de la communiquer d'abord au marquis de Puyzieulx, et que, si elle était telle qu'on en pourrait espérer quelque succès dans une pareille négociation,

[1] Bei Finisterre 14 Mai.

je le prierais alors de vouloir bien donner ses ordres au ministre de France à Copenhague, pourqu'il appuyât de son mieux cette négociation.

Nach dem Concept. Federic.

2677. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 20 juin 1747.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 10 de ce mois. Je n'ai pas été trop fâché d'apprendre l'embarras où la cour où vous êtes se trouve de ce que son entreprise sur Gênes va échouer, et je suis persuadé que, malgré la mauvaise situation de ses affaires en Italie et dans les Pays-Bas, la nouvelle qu'elle aura reçue de la défaite de l'escadre française par l'amiral anglais Anson, la confirmera beaucoup dans son acharnement pour la continuation de la guerre; du moins a-t-on tout lieu de conjecturer que la paix ne se fera pas cette année, et que, quand même la campagne présente ne sera point du tout heureuse pour les alliés, la cour de Vienne voudra malgré cela [faire] encore une campagne dans l'année qui suit.

Je viens d'apprendre de très bonne main que, par les recherches que l'on a faites en Suède dans le procès contre le médecin Blackwell,[1] on a découvert qu'il y a eu un plan que les cours d'Angleterre et de Danemark avaient formé pour une révolution en Suède, qui a dû aboutir à un changement de succession en faveur du duc de Cumberland, et que pour cet effet une escadre du Danemark a dû être le 20 du mois de mai dans les ports de Suède, mais qu'apparemment ce projet a échoué dès que l'on a été informé de la détermination des États de Suède pour mon alliance. Cet avis, que je vous communique sous le sceau du plus grand secret, me fait démêler à présent les véritables raisons que l'Angleterre a eues pour agir si faiblement et même avec duplicité auprès de la cour de Vienne dans l'affaire de la garantie de l'Empire de la paix de Dresde, parceque l'on a aimé de mettre autant d'empêchement qu'il ait été possible, pour que je ne puisse me mêler des affaires de Suède, lorsqu'on a voulu mettre en exécution le projet. Je crois même que les Autrichiens ont trempé dans ce projet, et que c'est la raison pourquoi ils ont été si fâchés d'apprendre la conclusion de mon alliance avec la Suède.

Quant au prix que le prince de Liechtenstein a demandé de la statue d'Antinoüs, je le trouve fort haut, et je serais assez curieux de savoir si effectivement ce Prince a eu lieu de se défaire en Angleterre de cette statue au prix de 1,000 guinées. En attendant, vous traînerez encore la conclusion de cet achat, en disant que vous attendiez encore ma réponse qui n'avait pu vous parvenir par le voyage que j'avais fait à Magdebourg.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 378. 385.

2678. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Finckenstein berichtet, Petersburg 3. Juni: „Comme je commence à m'orienter un peu dans ce pays, je crois devoir marquer très humblement à Votre Majesté le jugement que j'ai lieu de porter sur la disposition des esprits et sur la situation des affaires. Je trouve à cet égard les choses dans l'état le moins favorable aux intérêts de Votre Majesté. Ce n'est pas que j'appréhende rien de réel dans le moment présent; les raisons qui combattent ce sentiment . . . subsistent toujours. Mais à cela près, le Chancelier est constamment le même à l'égard de Votre Majesté, et, ce qu'il y a de pis, plus puissant et plus en crédit que jamais auprès de l'Impératrice. Il a si bien profité de toutes les circonstances survenues depuis le départ de M. de Mardefeld que ses ennemis n'ont actuellement d'autre parti à prendre que de se tenir sur la défensive et d'attendre des temps plus favorables pour faire voir la pureté de leurs intentions et pour ouvrir les yeux de l'Impératrice sur les perfides conseils de son ministre. La conversion de ce dernier me paraît également difficile, pour ne pas dire impossible. Il est porté de cœur et d'inclination pour les cours alliées, tenant à ces mêmes cours par des liens plus forts encore, se sentant plus épaulé que jamais par le soutien du favori, qu'il a su mettre absolument dans ses intérêts depuis le mariage de son fils . . . Je crois donc que la seule conduite que j'aie à tenir dans une situation si critique, est celle-ci: de ne lui pas donner la moindre prise contre moi, d'avoir pour lui toutes les attentions qu'un premier ministre est en droit d'exiger; d'affecter d'un autre côté la tranquillité la plus parfaite sur les alarmes qu'on voudrait m'inspirer, et d'éviter jusqu'au moindre soupçon d'une intelligence secrète avec ses ennemis; de me concerter cependant sous main avec ceux-ci, pour tâcher de prévenir et de parer les coups fourrés qu'on doit toujours craindre, et d'attendre patiemment avec eux du temps et de la fortune qu'ils fassent naître quelques événements imprévus."

Nach dem Concept.

Potsdam, 20 juin 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois et je vous sais bon gré des particularités intéressantes donc vous continuez à m'instruire par rapport à l'état présent des affaires à la cour où vous êtes. Le jugement que vous portez sur la disposition du premier ministe à mon égard, me paraît fort juste, mais la conduite que vous vous êtes prescrite à observer pour remplir votre tâche dans la situation épineuse où sont les affaires, est si sage et si prudente que je ne saurais autrement que l'approuver tout-à-fait et me remettre en conséquence sur votre dextérité.

Depuis que mon traité d'alliance défensive avec la Suède est parvenue à sa perfection, je songe aux moyens de gagner pour nous les Danois, et je viens de donner mes ordres au chargé de mes affaires à Copenhague de pressentir les ministres s'il y a moyen de rapatrier par mon entremise cette cour-là avec celle de Suède. Si cette affaire succède comme je me le flatte, j'ai lieu à présumer qu'elle fera encore beaucoup d'impression sur nos ennemis et envieux, et que leur mauvaise volonté s'en ira tout-à-fait en fumée.

Federic.

2679. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 24 juin 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois. Je suis bien persuadé que les dépêches que le comte de Loss a reçues par un courrier de sa cour, et les grandes conférences qu'il a eues depuis avec le comte d'Ulfeld, n'ont roulé que sur ce que la cour de Dresde n'a pas voulu admettre le comte Esterhazy avec le caractère d'ambassadeur;[1] affaire qui doit assez chagriner la cour de Vienne, parcequ'elle a manqué par là son but, qui a été de brouiller la Saxe avec la France. Quant aux avis qu'on vous a donnés, comme s'il s'agissait maintenant de quelque chipotage de paix avec la France par l'entremise de la Saxe, et qu'il y eût des articles fort préjudiciables à mes intérêts, je suis sûr qu'ils ont été controuvés,[2] et je dois vous dire à cette occasion que vous ferez fort bien de vous noter tous ceux qui vous ont donné ces avis, parceque j'ai tout lieu de croire que ces donneurs d'avis sont des gens à mettre de l'huile dans le feu et qui n'ont cherché par là qu'à vous faire donner dans le panneau et à vous induire à me faire quelque rapport ridicule; aussi trouvé-je fort justes et bien pensées les réflexions que vous avez faites sur ces insinuations.

Comme il y a déjà quelque temps que je vous ai fait informer, par un rescrit sorti du département des affaires étrangères,[3] au sujet de la déclaration que le général Bernes a faite à mes ministres touchant le diplôme d'Ostfrise que l'Empereur de son propre mouvement a fait expédier dans la chancellerie de l'Empire,[4] je suis surpris de ce que vous n'en avez fait mention dans aucune des dépêches depuis ce temps-là; et comme il y a encore un autre diplôme expédié en ma faveur dans la chancellerie de l'Empire, touchant le droit *de non appellando*, dont cependant il me faudra payer encore les droits de chancellerie, ma volonté est que vous en devez parler au comte de Colloredo et lui faire de ma part un compliment des plus polis et des plus obligeants, en l'assurant combien j'étais sensible à toutes les attentions que l'Empereur avait eues pour moi, que j'en étais pénétré et le priais d'assurer de ma part Sa Majesté Impériale de ma parfaite reconnaissance et du désir extrême que j'avais de l'en convaincre par des complaisances réciproques, après quoi vous glisserez adroitement combien il serait à souhaiter que je fusse dans la même situation avec l'Impératrice-Reine. Vous ne

[1] Vergl. S. 403 Anm. — [2] Vergl. S. 430. — [3] D. d. Berlin 23. Mai. — [4] Die fürstliche Würde des ausgestorbenen Hauses Cirksena haftete nicht an dem Lande Ostfriesland. Kaiser Franz hatte deshalb die Ausfertigung eines fürstlichen Diploms wegen Ostfriesland für den König und seine Descendenz angeordnet, begnügte sich aber demnächst mit einer Notification an den Churfürsten-Erzkanzler (15. Juli 1747), dass die Reichskanzlei dem Könige von Preussen den fürstlichen Titel von Ostfriesland gebe und dass die Kammergerichtskanzlei das Gleiche zu beobachten habe.

laisserez pas de vous informer en même temps du comte de Colloredo à combien peut aller la taxe des expéditions de ce diplôme, afin que je puisse donner mes ordres en conséquence, et me marquerez alors tout ce qu'il vous aura répondu là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

2680. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 juin 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois. C'est la convention des subsides entre l'Angleterre et la Russie qui doit dans le moment présent occuper principalement votre attention, pour bien approfondir si elle est signée à Pétersbourg entre les cours respectives, et pour être exactement instruit alors de toutes les conditions qu'on y a stipulées. Je dois vous avertir que je soupçonne extrêmement l'Angleterre qu'elle couve encore quelque dessein contre la succession présente, établie en Suède, et indirectement contre moi, et je sais de science certaine qu'il y a eu un plan formé entre les cours d'Angleterre et de Danemark pour une révolution en Suède, qui a dû aboutir à un changement de succession en faveur du duc de Cumberland, et que, pour cet effet, l'escadre du Danemark qu'on a armée à Copenhague a dû être le 20 du mois de mai passé dans les ports de Suède, projet qui n'a échoué que parceque l'on a été informé de la détermination des États de Suède pour s'allier avec moi. Comme je connais la passion outrée que le roi d'Angleterre a pour le duc de Cumberland et pour lui faire trouver quelque établissement, j'ai lieu de présumer qu'on a trempé dans l'affaire de Blackwell[1] et que l'on ne voudra pas encore abandonner ce projet, mais qu'on tâchera de mettre la Russie de la partie pour le faire réussir encore s'il est possible, et que c'est par cette raison-là qu'on fait jouer tous les ressorts imaginables pour indisposer le plus que l'on peut l'impératrice de Russie contre la personne du successeur à la couronne de Suède; ainsi donc vous devez être fort attentif sur tout ce que l'on voudra tramer à ce sujet.

Au surplus, c'est avec satisfaction que j'ai vu par votre dépêche que l'ami intrépide[2] continue toujours à être dans ses anciennes dispositions à mon égard. Vous l'entretiendrez soigneusement dans ces sentiments et tâcherez d'en tirer habilement tout le profit possible pour mes intérêts, quoique d'une façon que mon grand antagoniste n'en puisse être scandalisé ouvertement. Je viens d'ailleurs d'ordonner au banquier Splitgerber de vous faire payer de son comptoir à Pétersbourg la somme de 4,000 roubles, dont il vous avertira dans un sens caché par la poste d'aujourd'hui. Comme c'est la somme que je dois à l'ami intrepide depuis le premier d'août de l'année passée jusqu'au premier d'août de

[1] Vergl. S. 415. — [2] Lestocq.

l'an présent, vous prendrez cet argent dudit comptoir d'une manière qui ne laisse rien soupçonner et m'acquitterez de ce que je dois à l'ami intrépide, en l'assurant de toute ma bienveillance et de mon amitié constante. Au reste, vous observerez de ne répondre à tout ce que dessus que par les dépêches que vous me ferez à moi seul et à mes mains propres.

Federic.

Nach dem Concept.

2681. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Klinggräffen berichtet, Dresden 23. Mai: „Les fruits sont tous arrivés ... Le Roi m'a chargé de faire de sa part de grands remercîments à Votre Majesté ... J'ai trouvé occasion de renouveler au comte de Brühl la réponse que Votre Majesté a donnée sur l'ouverture qu'il a faite à la maréchale de Schmettau.[1] Comme il ne s'y attendait pas, il m'a paru un peu embarrassé, avouant cependant que la réponse lui avait été rendue, et ajoutant qu'il souhaiterait qu'il se présentât une occasion favorable de se trouver aux pieds de Votre Majesté pour Lui faire connaître lui-même les sentiments remplis du plus profond respect ... Ces expressions polies ne renferment rien qui persuade qu'il soit bien pressé de se rendre auprès de Votre Majesté, et il n'a rien risqué à faire une pareille ouverture à la maréchale de Schmettau, ne pouvant guère s'expliquer en termes plus généraux.

L'Ambassadeur,[2] dans le cas pressant où il s'est trouvé par rapport au comte d'Esterhazy,[3] ayant parlé vivement au Roi, en ne ménageant pas même Brühl, s'est fait une planche par là pour s'adresser, sans toujours passer par ce premier ministre, directement à ce Prince."

Nach dem Concept.

Potsdam, 27 juin 1747.

J'ai été bien aise d'apprendre, par la dépêche que vous m'avez faite du 23 de ce mois, que les fruits que je vous avais adressés sont tous arrivés à point et bien conditionnés.

Je me suis toujours imaginé que les ouvertures que le comte de Brühl a faites à la maréchale de Schmettau n'ont été autre chose que son caquet ordinaire.

C'est un beau chemin que celui que l'ambassadeur de France s'est ouvert afin de pouvoir s'adresser directement au Roi; j'espère qu'il tâchera de s'y soutenir, pour se faire plus considérer du premier ministre.

Federic.

2682. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 27 juin 1747.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'a été rendue. Quant à la conclusion du renouvellement de la paix de Belgrade,[4] je sais à n'en

[1] Vergl. S. 401. 402. — [2] Des Issarts. — [3] Vergl. S. 403 Anm. — [4] Vergl. S. 404.

pouvoir plus douter qu'elle s'est faite, et que la convention en a été signée à Constantinople, tout comme le traité de commerce avec l'Empereur par rapport aux pays de Toscane; on a même stipulé que les ratifications en doivent être échangées pendant un temps de soixante jours.

Il en est tout autrement du conte qu'on vous a fait de la lettre prétendue que je dois avoir écrite à l'impératrice de Russie pour lui déclarer que je ne permettrais pas le passage des troupes russiennes par mes États, puisque jamais l'Impératrice ne m'a demandé ce passage ni je n'ai fait quelque déclaration à ce sujet. Je ne ferai plus de démarches pour désabuser les ministres de Russie touchant l'imputation calomnieuse que j'avais décliné l'accession de la Russie au traité de Dresde;[1] ce serait peine perdue que de vouloir désabuser un ministre aussi mal intentionné contre moi que le chancelier Bestushew.

J'approuve par la même raison que vous n'ayez point fait lire à Robinson la dépêche d'Andrié[2] qui vous a été communiquée,[3] cet homme étant trop aigri contre moi pour que vous sauriez jamais le rendre raisonnable à mon sujet, surtout dans un temps où le Roi son maître paraît fort piqué contre moi de ce que je l'ai traversé dans plusieurs choses sans que j'y aie pensé, comme par exemple dans ses vues sur la succession en Suède. Au surplus, comme les affaires en Italie vont fort mal pour la cour de Vienne, et qu'il est fort à présumer que celles dans les Pays-Bas lui succéderont également mal, je suis fort curieux d'apprendre quelle impression cela fait sur la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

2683. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 27 juin 1747.

La dépêche que vous m'avez faite du 13 de ce mois, m'est bien parvenue; sur laquelle je veux bien vous dire que, quoique je n'aie pas assez de connaissance des affaires intérieures de la Suède pour en pouvoir juger avec précision, je suis néanmoins du sentiment que le meilleur parti à prendre dans le moment présent serait de mettre fin à la Diète. La crainte que la Russie pourrait faire alors quelques nouvelles démonstrations guerrières sur la frontière de Suède qui pourraient occasionner une nouvelle convocation des États, me paraît un peu frivole, et l'on devrait être assez informé des difficultés que la Russie a eues jusqu'ici à réaliser ses momeries; de plus, pour convoquer une Diète, il faut assez de temps, pendant lequel on sera toujours à même de disposer les esprits pour être tels qu'on les désire. Mais comme ce sont des

[1] Vergl. S. 298 Anm. — [2] D. d. London, 21. April. Vergl. Nr. 2627 S. 383. — [3] Durch einen Erlass aus dem Ministerium vom 6. Mai.

choses qui regardent proprement l'intérieur du royaume, je ne saurais m'en mêler directement.

Federic.

Nach dem Concept.

2684. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 juin 1747.

La dépêche que vous m'avez faite du 10 de ce mois, m'a été rendue. Je crois que vous ne vous trompez point dans les conjectures que vous faites à l'égard de la négociation entre la cour de Pétersbourg et celle de Londres, et je suis persuadé comme vous que le traité de subsides entre ces deux cours est sur le point de parvenir à sa perfection. On m'assure même que la cour de Londres, en envoyant l'ordre au lord Hyndford de signer ce traité, lui a en même temps fait parvenir l'acte de ratification, afin de l'échanger d'abord contre celui de la Russie. L'on dit, de plus, que, le ministère anglais ayant fait quelques changements au projet du traité, le comte de Tschernyschew s'était chargé de les faire agréer par sa cour, et que, regardant la chose comme faite, il avait déjà sollicité le payement du premier quartier des subsides. Vous continuerez d'être bien attentif sur le dénouement de l'affaire, afin de pouvoir m'en instruire exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

2685. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 27 juin 1747.

La particularité que vous m'avez apprise, par le post-scriptum chiffré de la dépêche que vous m'avez faite du 16 de ce mois touchant la conversation que vous avez eue avec le sieur Doddington, m'a fait bien du plaisir, et j'ai été fort sensible à toutes les attentions que ce ministre a témoignées à mon égard, ce dont vous le pouvez assurer dans des termes fort obligeants, dès que l'occasion s'y offrira. J'hésite cependant de le nommer expressément dans quelque dépêche ostensible, par des raisons que vous concevrez bien lorsque vous réfléchirez sur la disposition où le roi d'Angleterre paraît être à mon égard dans le moment présent; ainsi donc vous devez prendre une autre tournure pour le mettre encore une fois au tapis; c'est que vous devez parler derechef à milord Chesterfield au sujet d'un ministre à envoyer à ma cour, et, quand celui-ci vous témoignera encore combien il était embarrassé de pouvoir trouver un sujet propre à m'être envoyé, vous lui répondrez que tout le monde était de l'opinion qu'un particulier se trouvait bien distingué, lorsque son souverain le choisit pour l'envoyer faire ses affaires à quelque cour étrangère; que l'embarras de trouver quelque

bon sujet pour l'envoyer à ma cour, ne serait peut-être pas si grand que milord Chesterfield se l'imaginait, et qu'il se trouvait apparemment assez de personnes, même de qualité, qui accepteraient avec plaisir ce poste; qu'il y avait le sieur Doddington qui peut-être ne le refuserait pas, pourvu qu'on lui en parlât. Comme vous mettrez par là ce milord au pied du mur, vous observerez seulement la réponse qu'il vous fera, sans le trop pousser alors sur ce sujet.

Au reste, j'attends le compte de ce que vous avez déboursé pour ce tabac d'Espagne que vous venez de m'envoyer.

Federic.

Nach dem Concept.

2686. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 30 juin 1747.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 21 de ce mois. Vous faites fort bien de mettre toute votre attention à bien approfondir le vrai objet des chipotages entre la cour où vous êtes et celle de Pétersbourg, et je vous sais bon gré de ce que vous m'avez exposé tout naturellement vos pensées sur les desseins que la première peut avoir contre moi. Je ne doute pas pour un moment qu'elle n'ait toute la mauvaise volonté imaginable à mon égard; mais quand vous supposez qu'elle voudrait entrer en lice avec moi dès qu'elle pourrait porter la Russie à m'entamer, il faut que je vous dise les raisons que j'ai pour ne pas croire que cette cour, malgré toute sa mauvaise volonté, soit présentement à même d'exécuter ses pernicieux desseins. Si elle voulait m'entamer dans le moment présent, il faudrait qu'elle fît revenir ses troupes ou des Pays-Bas ou de l'Italie. Dans le premier cas, la république de Hollande se verrait forcée par là de faire sa paix séparée avec la France, et je crois d'ailleurs qu'il ne serait point de la convenance du roi d'Angleterre par rapport à ses États d'Allemagne que la reine de Hongrie retirât ses forces des Pays-Bas pour les tourner contre moi. Dans le second cas, et si elle voulait retirer ses troupes de l'Italie, toutes les possessions qu'elle y a seraient perdues, et le roi de Sardaigne sacrifié à la France, ce que l'Angleterre ne voudra ni ne pourra jamais permettre. De tout cela je conclus que, pourvu que la cour de Vienne n'ait pas perdu tout le sens commun, elle n'osera m'entamer dans le temps présent, malgré toute l'envie secrète qu'elle en ait. Il m'est revenu d'un assez bon endroit, quoique dans la dernière confidence, qu'elle a donné des ordres secrets à son ministre à Pétersbourg, le général Pretlack, de travailler de son mieux pour faire rompre la cour de Russie avec la Suède; cet avis, que vous ménagerez extrêmement, peut être fondé, par l'espérance que la cour de Vienne aurait que, si une fois elle avait mis la Russie aux prises avec les Suédois, j'y serais aussi entraîné et qu'elle pourrait alors en retirer ses avantages,

selon que les conjonctures le permettraient. J'espère cependant qu'elle sera encore confondue dans ce pernicieux dessein.

Federic.

Nach dem Concept.

2687. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 juin 1747.

J'ai bien reçu vos dépêches du 13 de ce mois. En combinant toutes les circonstances singulières que vous m'y marquez, l'on voit bien que le charme dont le premier ministre tient fascinée sa souveraine, ne sera pas aisé à rompre, à moins qu'il n'arrive quelque événement extraordinaire qu'on ne saurait prévoir; car de compter sur quelque coup de vigueur de notre ami, ce serait se faire illusion toute pure.

Si le traité de subsides entre la Russie et l'Angleterre n'est pas encore signé, il ne tardera guère de l'être bientôt, et je regarderai le premier courrier qui passera de Pétersbourg par mes États vers la Hollande, comme le porteur de ce traité. Je présume qu'en général il n'y aura rien de stipulé qui soit directement contre moi, mais je crains quelque article secret qui pourra regarder la succession en Suède et favoriser les vues que le roi de Grande-Bretagne a pour l'établissement du duc de Cumberland.

Des particuliers ici ont reçu des lettres de Mitau du 16 de ce mois selon lesquelles on a appris en Courlande par des lettres de Pétersbourg que beaucoup de troupes russiennes étaient en marche vers Reval, où elles devraient être embarquées sur des galères, sans qu'on sache leur destination. Quoique ces avis ne viennent pas d'assez bon endroit pour y pouvoir compter tout-à-fait, il sera toujours nécessaire que vous vous informiez exactement sur ce qui en peut être, et, en cas que l'avis fût fondé, vous devez tâcher de bien approfondir la véritable destination de cet embarquement, pour en instruire la cour de Suède en cas que ce fût vers la Finlande ou vers les frontières suédoises qu'on voulût faire ce transport de troupes. Il m'est revenu, au surplus, de fort bon lieu, que le général Pretlack fait actuellement jouer tous les ressorts imaginables pour faire rompre la Russie ouvertement avec la Suède; si le premier ministre peut faire ce qu'il veut, il est assez à présumer qu'il tâchera à jouer quelque mauvais tour aux Suédois, en haine de l'alliance qu'ils ont conclue avec moi.

Je me repose tout-à-fait sur votre dextérité et sur la vigilance que je vous connais, que vous serez bien attentif sur tous ces sujets, pour faire échouer, autant qu'il vous sera possible, les pernicieux complots de mes ennemis et m'en avertir bien exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

2688. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER.[1]

Potsdam, 30 juin 1747.

Votre dépêche du 19 de ce mois m'a été rendue. Quant à celui qui vous a fait ses doléances sur la conduite des ministres de France, il faut qu'il soit ou mécontent ou mal informé dans les affaires, puisqu'il est sûr que le maréchal de Saxe n'est nullement content du comte de Brühl, et que celui-ci craint plus le maréchal que toute autre personne. Au surplus, comme toutes les gazettes publiques parlent du grand malheur qui doit être arrivé aux Espagnols par la ruine totale de la ville de Lima, causée d'un tremblement de terre, je suis surpris de ce que vous n'en ayez pas touché un mot dans toutes les dépêches que vous m'avez faites depuis le temps que ce malheur a été connu en France, quoique cet événement, s'il venait à être confirmé, influerait de beaucoup dans les grandes affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

2689. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam, 4 juillet 1747].

J'ai remarqué par la mauvaise humeur des Anglais qu'ils sont mortifiés de notre alliance, ce qui prouve bien qu'ils ont trempé dans l'affaire de Blackwell.[2] Je crois que la bonne politique demande qu'on leur ôte encore les Danois, après quoi toute leur mauvaise volonté s'en ira en fumée. Bestushew baissera bien du ton après qu'il apprendra que le traité est parafé; le plus sûr moyen de les brider, c'est de leur débaucher leurs amis, et c'est à quoi je travaillerai selon votre bon plaisir. Il serait à désirer que le vieux Saturne[3] décampât bientôt; des héros ont vécu un jour de trop pour leur gloire, celui-ci pousse l'impertinence jusqu'à un grand nombre d'années; cependant, selon le cours de la nature, il ne la fera pas longue. Les Autrichiens s'imaginent qu'il y a des choses bien dangereuses dans notre alliance; c'est pour mettre la puce à l'oreille aux Russes; ils disent que les Français me paient six millions de subsides — à moi qui n'en ai jamais voulu prendre — pour mettre mon armée à 200,000 combattants.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum ergiebt sich aus einer Mittheilung Eichel's an den Grafen Podewils in Berlin.

2690. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Mardefeld berichten, Berlin 3. Juli: „Rudenschöld vient de nous représenter que sa cour souhaitait

Potsdam, 4. Juli 1747.

Das gehet nicht an, und Ich kann solches aus genugsam be-

[1] Chambrier traf am 1. Juli in Brüssel ein. — [2] Vergl. S. 418. — [3] Der König von Schweden.

fort et lui avait ordonné de faire de pressantes instances pour qu'il plût à Votre Majesté d'instruire et d'autoriser incessamment Son ministre en Suède de concourir à l'invitation de la France à l'accession du traité d'alliance sur le pied *de partie contractante principale* . . . puisque ce n'était qu'à cette condition-là que la France s'était engagée au payement des subsides pour dix ans, et qu'au défaut de cela elle ne voulait s'y obliger que pour trois années, ce qui ne suffisait point pour mettre la Suède à même de rétablir ses forces de mer et terre."

„Rudenschöld nous a fait lire aussi des lettres de Stockholm où l'on lui marque de la surprise sur ce qu'on avait appris par les relations du baron de Hœpken, ministre de Suède à la cour de Danemark, que celui de Votre Majesté à Copenhague y avait fait à ceux de Danemark diverses insinuations relativement à l'alliance et aux conjonctures présentes.[2] . . . Que sa cour était persuadée que Votre Majesté n'avait donné ces ordres qu'à très bonne intention, mais qu'elle ne l'était pas moins de ce que toutes les insinuations et offres amiables qu'on prodigait aux Danois, au lieu de leur inspirer les sentiments qu'on souhaitait leur faire naître, produiraient un effet contraire et ne feraient que les rendre plus insolents et moins traitables."

kannten soliden Ursachen[1] nicht annehmen. Wollen sie in Schweden es vor sich thun, so muss Mir solches gefallen lassen; Ich vor Mein Theil aber refusire es ganz und gar und bleibe bei dem, so deshalb vorhin schon concertiret und verabredet worden, werde auch darunter nicht von Resolution changiren.

Man muss sie höflich bedeuten, sie könnten sich wohl einbilden, dass wir nichts thun würden, so zu ihrer Désavantage wäre oder ihnen préjudiciable sei. In den jetzigen Umständen, worin sie wären, glaubte Ich vielmehr, dass es ein Coup de parti sein würde, wenn man den dänischen Hof dahin bringen könnte, wiederum von der andern Partie gegen uns zu reviriren und mit uns in defensive Engagements zu treten.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2691. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Finckenstein berichtet, Petersburg 16. Juni: „Les dernières lettres de Suède ont enfin apporté la nouvelle de la signature de l'alliance entre Votre Majesté et la Suède . . . Il y a apparence qu'on sera d'autant plus consterné ici de cet événement qu'on s'était flatté que la déclaration au sujet des quarante galères[3] empêcherait la conclusion du traité . . . L'ami important convient enfin lui-même que la négociation du traité de subsides entre la cour de Londres et celle de Russie

Potsdam, 4 juillet 1747.

Vos dépêches du 16 du mois passé de juin me sont bien parvenues, et ma satisfaction d'apprendre que mon alliance conclue avec la Suède n'a pas laissé de faire assez d'impression sur la cour de Pétersbourg, a été d'autant plus grande que j'ai toujours cru que, dès que le Chancelier apprendrait

[1] Vergl. S. 251. — [2] Vergl. S. 413. — [3] Vergl. S. 400.

est assez avancée et qu'elle ne tardera pas à parvenir à sa maturité . . . Il a répété à cette occasion les mêmes assurances qu'il a déjà données plus d'une fois, savoir que Votre Majesté ne devait pas prendre ombrage de cette convention, puisqu'on n'y stipulerait rien qui fût préjudiciable à Ses intérêts. Il a avoué en même temps que le but de la cour de Londres dans toute cette affaire n'était que de tenir Votre Majesté en échec, que les États-Généraux n'y étaient jusqu'ici entrés pour rien, mais qu'il croirait bien qu'ils accéderaient par la suite du temps, et il a fini par dire que Votre Majesté pouvait compter que personne ne L'attaquerait tant qu'Elle resterait dans Ses résolutions pacifiques . . . Il a d'autant plus lieu de souhaiter que Votre Majesté reste dans l'inaction, qu'après les assurances réitérées qu'il a données à l'Impératrice des sentiments pacifiques de Votre Majesté, il craindrait lui-même d'en être la victime si Elle venait à prendre un parti contraire . . . Je crois que Votre Majesté ne sera pas peu surprise d'apprendre la mort subite de Witting[1] dans le temps qu'il est sur le point de quitter ce pays-ci. Ce malheureux expira mardi dernier ... avec des symptômes si singuliers que le médecin Sanchez qui fut appelé, a avoué lui-même que la chose ne lui paraissait pas toute naturelle. Il y a toute apparence qu'il a été fort avant dans l'affaire de Blackwell, ou qu'on a été informé des chiffres qui lui ont été enlevés, et que le Chancelier, de crainte qu'on ne trouvât enfin moyen de faire quelque découverte qui retombât sur lui-même, aura jugé à propos de l'expédier, pour couper court à toute recherche ultérieure."

que ce traité d'alliance serait parvenu à sa maturité, il en grincerait les dents, mais qu'il baisserait en même temps le ton. A présent, vous devez continuer à poursuivre attentivement les impressions que cet événement fera tant sur le Chancelier que sur le ministre autrichien Pretlack, et sur le reste de cette clique, savoir les ministres d'Angleterre, de Danemark et de Saxe.

J'ai été fort content de la déclaration que notre ami important vous a faite, relativement au traité de subsides à faire entre la Russie et l'Angleterre; je ne mettrai jamais sur son compte les démarches qu'on fait faire à sa souveraine, aussi préjudiciables à sa gloire qu'à ses intérêts. Tout ce que j'ai d'appréhension encore sur ce traité, c'est qu'on n'y ait stipulé par quelque article secret des choses préjudiciables à la succession établie en Suède. Je sais bon gré au sieur Warendorff de ce qu'il a rassuré notre ami sur ses craintes tout-à-fait frivoles comme s'il y avait dans mon traité avec la Suède des concerts pris contre la Russie; la communication de ce traité, qui se va faire incontinent après que les échange des ratifications se seront faits, achèvera de rassurer notre digne ami à ce sujet. Si cet ami souhaite que je reste dans l'inaction par rapport à la guerre présente entre la France et ses ennemis, ses vœux seront accomplis, et vous devez l'assurer de la manière la plus forte que c'était ni mon intention ni de mon intérêt d'entamer présentement la reine de Hongrie, jusque là que, quand même elle n'aurait pris aucun engagement avec la Russie, j'irais toujours le même train et ne me remuerais en aucune façon contre elle ni ne me mêlerais du tout de la guerre présente, et qu'en conséquence de cela notre ami pourrait hardiment traiter de faux et de controuvé tout ce que le parti autrichien voudrait insinuer à sa cour des intentions

[1] Der in die Ferbersche Sache (S. 206. 363) verwickelte Agent Bestushew's.

suspectes que j'avais et des arrangements et des préparatifs que je faisais en conséquence. Sur ce qui est de l'ordre secret de l'Impératrice que le Chancelier a trouvé moyen de donner au comte de Keyserlingk, vous pouvez compter que l'avis que je vous en ai donné est sûr.[1] La mort tragique du nommé Witting est plus honorable pour lui qu'il ne l'a mérité.

Federic.

Nach dem Concept.

2692. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER [A BRUXELLES].

Potsdam, 6 juillet 1747.

J'ai bien reçu les relations que vous m'avez faites du 23 et du 26 du mois dernier, et j'espère d'apprendre bientôt que vous vous êtes mis en chemin pour aller au lieu que l'on vous aura marqué où le roi de France veut que les ministres étrangers se rendent pour s'approcher de sa personne. Je dois vous avertir, au surplus, d'une conversation que mon ministre à Londres, le sieur Andrié, a eue depuis peu avec le lord Chesterfield, à qui il s'était plaint du peu d'exactitude de la cour de Londres à exécuter les engagements qu'elle avait avec moi par la convention d'Hanovre à l'occasion du traité de paix de Dresde, relativement aux garanties de ce traité que l'Angleterre me devait procurer. A quoi, milord Chesterfield, après force de protestations sur la sincérité des intentions de l'Angleterre à mon égard, s'est laissé aller jusqu'à dire au sieur Andrié que la cour de Londres n'était pas sans de justes soupçons sur mes liaisons secrètes avec la France, et qu'elle avait des avis certains qu'au commencement de cette campagne la cour de France m'avait représenté que, la cour de Vienne continuant à se roidir contre la paix, il était temps que je me mêlasse de la partie sous prétexte d'une médiation armée, pour ôter toute espérance à cette cour de se relever et l'empêcher de remonter par les effets de la guerre dans l'état où elle avait été ci-devant; que là-dessus j'avais répondu à la France d'une manière qui dénotait que je n'étais pas éloigné de me prêter à ses désirs, puisque j'avais fait connaître qu'il fallait encore laisser écouler cette campagne, parceque les Puissances maritimes se lasseraient indubitablement de soutenir plus longtemps la guerre et le fardeau des subsides, et qu'alors le temps serait plus propre pour parvenir au plus grand abaissement de la maison d'Autriche. Sur quoi, milord Chesterfield a fait observer au sieur Andrié combien il était naturel à l'Angleterre de se précautionner, puisque mes liaisons avec la France ne marqueraient que trop la réalité de semblables intentions, et qu'il me laissait moi-même juge, si après des soupçons aussi fondés, il n'était pas naturel aux Puissances maritimes de faire toute sorte de réflexions sur ma façon de penser dans la crise présente des affaires.

[1] Vergl. S. 400. 401.

Comme vous savez vous-même combien il y a de faux et de controuvé dans tous ces soupçons-là qu'on a inspirés à l'Angleterre contre moi, je ne m'amuserai pas à vous dire mes réflexions là-dessus, et je veux seulement vous dire que je soupçonne que de pareils avis ne viennent à l'Angleterre que par le ministre de Danemark à la cour de France, le sieur de Bernstorff. Vous vous souviendrez de ce que je vous ai déjà marqué à son sujet,[1] et j'ai plus d'une raison à croire que c'est lui qui mande au roi d'Angleterre tout ce qu'il peut apprendre de circonstances par rapport aux affaires de la France, qu'il habille et brode alors selon sa façon de penser, pour se faire d'autant plus valoir.

C'est pourquoi mon intention est que vous deviez en parler encore une fois au marquis de Puyzieulx, à la première occasion que vous y trouverez convenable, et lui insinuer tout poliment combien il avait lieu de se défier dudit ministre et d'être bien en garde contre lui pour ne laisser rien transpirer à lui de ce qui demandait du secret, et, encore, de tout ce qui se traitait avec moi — précaution que je croyais si nécessaire que je devais hésiter de me mêler d'aucune affaire avec la France, si je n'étais pas assuré qu'il n'en viendrait rien à la connaissance dudit sieur de Bernstorff, comme à un homme qui ne laissait pas d'en faire d'abord un mauvais usage.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2693. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 6 juillet 1747.

Puisque je viens d'être informé de fort bon lieu que la cour de Vienne veut faire faire des plaintes contre votre neveu, mon ministre à Vienne, de ce qu'il ne pense pas assez bien sur son sujet, j'ai bien voulu vous en avertir, quoique sous le sceau du plus grand secret et avec défense expresse de n'en laisser rien entrevoir à qui que ce soit. Mon intention est d'ailleurs que, quand le comte Bernes viendra à vous parler à ce sujet, vous deviez vous tenir bien clos là-dessus et ne faire que prendre *ad referendum* tout ce qu'il vous en dira. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2694. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 6. Juli: „Je ne manquerai pas de me conformer exactement aux ordres de Votre Majesté

Potsdam, 7. Juli 1747.

Wann ihm Bernes von seinem Neveu spricht, so soll er ihm nur

[1] Vergl. S. 411.

touchant les plaintes de la cour de Vienne contre mon neveu . . . Je ne me souviens pas que Bernes ait jamais touché cette corde, sinon d'abord les quatre premières semaines après son arrivée, ainsi que j'en ai informé alors Votre Majesté. C'était sur les bruits de troupes qu'on disait que la cour de Vienne faisait défiler en Bohême et sur les frontières de la Silésie. Il me dit alors, autant qu'il me souvient, qu'il serait fâché de porter des plaintes contre mon neveu, qu'il aimait et estimait comme un ami, mais qu'il paraissait qu'il puisait ses nouvelles souvent dans des sources bourbeuses et qu'il ajoutait trop légèrement foi à toute sorte de donneurs d'avis, dont Vienne fourmillait plus qu'aucun autre endroit au monde."

sagen, man wäre wohl informiret, dass man dem Grafen von Podewils zu Wien Mouches detachiret habe, welche ihm allerhand fausse Insinuationes gethan, um ihn falsche Démarches begehen zu machen; aber er wäre zu penetrant, dass er nicht dergleichen hätte unterscheiden sollen. Man könne leicht urtheilen, dass man dorten deshalb nicht mit ihm zufrieden sein könne, weil er so viele Sollicitations, betreffend die Erfüllung des dresdenschen Friedenstractats und wegen der Garantie, thun müssen. Wenn Ich ihn aber schon rappellirte und noch hundert andere wiederum nach Wien schickte, so würden diese doch ihnen wegen Erfüllung gedachten Friedenstractats in die Ohren schreien müssen, bis dem Tractat ein Genüge geschehen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2695. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 7 juillet 1747.

La dépêche que vous m'avez faite du 28 du mois passé, m'a été bien rendue; sur laquelle je vous dirai que je commence à ne plus bien espérer des affaires de la république de Gênes et que je crains qu'elle ne soit obligée de plier, avant que les Français seront à même de la secourir.

Au surplus, je veux bien vous communiquer une particularité assez curieuse qui regarde votre personnel et que je viens d'apprendre de fort bon endroit; c'est que la cour de Vienne doit être fort mécontente de vous de ce qu'elle croit avoir tout lieu de vous soupçonner que vous preniez peu à tâche de cultiver la bonne harmonie entre moi et elle, mais qu'au contraire vous donniez occasion à ce que les affaires s'aigrissent de plus en plus entre nous, parceque vous ajoutiez trop légèrement foi à des bruits impertinents et à des fausses confidences que des gens malicieux vous insinuaient. Je sais d'ailleurs qu'en conséquence de cela la cour ou vous êtes vient de donner des ordres secrets au général Bernes, pour qu'il en doive se plaindre dans les entretiens qu'il aura avec votre oncle, et qu'il en doive parler encore à d'autres personnes moyennant lesquelles cela pourrait revenir jusqu'à moi. On doit lui avoir allégué entre autres que, lorsque le ministre de Saxe à

Vienne, le comte Loss, avait reçu plusieurs dépêches de sa cour par des courriers, relativement aux différends qui s'étaient élevés avec le comte Esterhazy,[1] vous vous étiez mis dans l'esprit qu'il s'agissait en cela d'une négociation secrète de paix que la Saxe aurait entamée entre la cour de Vienne et celle de France et dont l'article principal serait de reprendre sur moi la Silésie du gré de la France; que sur cette supposition fausse vous n'aviez pas hésité de vous exprimer un jour publiquement dans ces paroles: »Hé bien Monsieur, êtes-vous déjà avancé dans l'ouvrage de la paix que vous voulez moyenner?« C'est ce que l'on avait d'abord rapporté à la cour, qui avait tout lieu de se persuader que vous m'aviez mandé ces suppositions fausses comme des vérités. Quoique toutes ces plaintes prétendues ne feront guère de l'impression sur moi, j'ai cependant bien voulu vous en instruire, bien que pour votre direction seule, afin que vous puissiez agir là où vous êtes avec toute la circonspection et avec toute la prudence possible, pour ne pas donner à la cour où vous êtes quelque prise sur vous. Au reste, je vous défends absolument de parler à personne de cette particularité dont je vous instruis, ni d'en mander quelque chose à qui que ce soit qu'hormis à moi seul. J'ai oublié de vous dire encore que, s'il y a moyen d'avoir le chiffre de ce ministre dont vous me parlez dans le post-scriptum secret de votre relation,[2] vous devez tâcher à vous le procurer, en dussiez-vous payer même quelque discrétion à part.

Nach dem Concept. Federic.

2696. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 juillet 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 23 du mois de juin passé, sur laquelle je n'ai cette fois qu'à vous dire que dans les circonstances présentes où la Suède est avec la Russie depuis la conclusion de notre alliance, je trouve d'une nécessité indispensable que le comte de Barck[3] soit rappelé et qu'on le fasse relever par quelque sujet zélé pour les intérêts du Prince-Successeur et d'ailleurs ferme et entendu. Vous ne sauriez assez recommander ce point-là à vos amis qui sont du poids pour pouvoir contribuer à ce changement de ministres.

Federic.

Nach dem Concept.

2697. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Stettin, 10 juillet 1747.

La dépêche que vous m'avez faite le 1er de ce mois, m'est bien parvenue. Quant à la demande que vous me faites si vous devez

[1] Vergl. S. 403 Anm., 417. — [2] Lantschinski. — [3] Vergl. S. 242. 262.

insister de nouveau auprès de la cour où vous êtes sur une réponse catégorique relativement à l'affaire de la garantie de l'Empire du traité de Dresde, je veux bien vous dire que vous ne devez pas marquer d'empressement sur ce sujet, mais faire plutôt semblant comme si vous laissiez travailler le sieur Robinson là-dessus. Les nouvelles dont le nommé Marianski vient de vous régaler pour son coup d'essai, me paraissent si minces et si vagues que je soupçonne de la tromperie, et qu'il y ait un concert entre Marianski et Bredow, également fourbes, que le comte d'Ulfeld n'ignore pas, pour vous faire faire quelque fausse démarche. L'animosité de celui-ci continue d'être encore bien forte contre vous, et je sais par un canal fort secret qu'il a mandé depuis peu au comte de Bernes que tout le monde s'amusait le soir chez lui, comte Ulfeld, à voir combien peu vous sachiez vous contrefaire, étant morne quand il y avait un événement favorable pour eux, et gai tant et plus quand leurs affaires allaient mal. A quoi il ajoute que vous serez apparemment bien aise d'apprendre que le siége de Gênes fût levé; mais comme la résolution était prise d'aller à l'ennemi, et que lui, comte Ulfeld, en avait bonne opinion, il espérait de vous voir de mauvaise humeur au premier jour. Voilà à peu près les propres termes dont il s'est servi pour vous peindre, et dont j'ai bien voulu vous avertir, quoique pour votre direction seule et dans le plus grand secret, ne voulant absolument pas que vous en fassiez quelque autre usage ni que vous fassiez apercevoir à qui que ce soit que vous en ayez connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

2698. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Stettin, 10 juillet 1747.

Monsieur. Je vous remercie bien de votre attention, à me marquer l'agréable nouvelle que vous avez reçue de la victoire signalée que le Roi votre maître vient de remporter sur l'armée des alliés aux Pays-Bas.[1] Vous savez combien je prends part à tout ce qui peut intéresser la gloire de Sa Majesté Très Chrétienne. Je plains cependant la perte qu'elle vient de faire dans la personne du comte de Bavière, qui, à ce que l'on m'a mandé, a été tué dans cette affaire.

Comme on a toujours compté l'armée française aux Pays-Bas forte de 140,000 hommes, et que la lettre que vous venez de me communiquer ne parle que de 60,000 hommes qui ont combattu contre l'armée des alliés, vous me ferez plaisir de m'instruire où le reste est employé, et s'il y a peut-être un corps séparé sous les ordres du comte de

[1] Bei Lawfeld, 2. Juli.

Lœwendahl, destiné à quelque nouvelle entreprise. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Les alliés ont quitté Mastricht.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach dem Abdruck der Ausfertigung in den Mémoires des négociations du marquis de Valory II, 300.

2699. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Stettin, 10 juillet 1747.

J'ai reçu, à la suite de votre dépêche du 8 de ce mois, la lettre que le marquis de Valory m'a faite au sujet de la nouvelle qu'il a eue de la victoire que le roi de France vient d'obtenir sur l'armée des alliés, et je vous adresse ci-jointe la réponse que je lui ai faite. J'attends aux premiers jours des miens un plus grand détail que celui que j'ai eu jusqu'ici, pour apprendre si cette affaire a été décisive pour la France. Au surplus, il n'est pas à douter que le dernier courrier russien qui vient de passer par mes États, allant en Hollande, ne soit le porteur du traité de subsides entre l'Angleterre et la Russie.[1] Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2700. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Mardefeld berichten, Berlin 11. Juli: „Le comte de Tessin ayant fait entendre au sieur de Rhod qu'encore qu'il soit fort vraisemblable que les nouveaux armements que Sa Majesté Danoise fait en Norvége n'aboutiront qu'à de vaines ostentations, la Suède ne laisserait pas d'avoir beaucoup d'obligation à Votre Majesté si Elle voulait bien charger Son ministre à Copenhague de joindre quelques représentations de Sa part à celles que le baron de Hœpken avait ordre d'y faire sur ce sujet.“

Stettin, 13. Juli 1747.

Das wird nicht angehen, indem es ja von einem jeden Herrn dependiret, in seinen Landessachen zu thun, wie er's gut findet. So ohnangenehm es Mir oder der Kron Schweden fallen würde, wann wir in unsern Landen eine Augmentation von Truppen vornähmen oder aber sonst einige dergleichen Arrangements machten, und ein Nachbar von uns deshalb Remonstrationes thun wollte, so unangenehm würde es der Kron Dänemark gleichfalls sein, wenn wir ihr desfalls Insinuationes thun würden. Ich wollte aber fast der Kron Schweden die Garantie machen, dass die ausgeschrieene Werbung der Dänen nicht realisiret werden wird, weil sie keine hinlängliche Fonds dazu haben, und dann, dass die Dänen niemals allein Schweden attaquiren werden.

[1] Die Unterzeichnung des Vertrages war zu Petersburg am 12. Juni a. St. erfolgt. Gedruckt bei Wenck, Codex juris gentium II, 244.

Ich glaube, dass sie wohl aus Furcht wegen Schleswig üblen Willen haben, aber nicht das Vermögen, solchen zu realisiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2701. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Stettin, 14 juillet 1747.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite du 11 de ce mois, sur laquelle je veux bien vous dire que je sais par de fort bons canaux que la victoire que les Français viennent de remporter sur l'armée alliée aux Pays-Bas, n'est pas si décisive que les Français l'ont d'abord prônée, et que, si ceux-ci ne profitent pas de la première consternation des alliés, en allant tout droit à Mastricht, il s'en pourrait aisément arriver que l'on en vînt à une seconde bataille plus décisive que celle-ci. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2702. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A BRUXELLES.

Stettin, 14 juillet 1747.

Je ne vous fais la présente que pour accuser les dépêches que vous m'avez faites du 28 du mois dernier et des 2, 4, 5 et 6 de ce mois. Je ne suis point surpris quand vous me mandez que les Brabançons sont autrichiens jusqu'à la moëlle et qu'ils voudraient bien être débarrassés des Français et du maréchal de Saxe; ordinairement on n'est pas fort prévenu pour ceux qui nous font payer des contributions, mais les Français se soucieront fort peu de l'affection ou de la haine de ces gens, pourvu qu'ils paient bien.

Je crains que l'avantage que l'armée française vient de remporter sur celle des alliés, ne soit pas si décisif qu'on l'a prôné d'abord, et que, si l'on ne profite pas de la première consternation des alliés pour prendre Mastricht, il se pourrait aisément arriver qu'il y eût encore une affaire entre les deux armées pendant cette année-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

2703. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Stettin, 14 juillet 1747.

J'ai reçu vos dépêches du 4 et du 8 de ce mois. Sur ce qui regarde le mémoire à donner relativement aux ordonnances que je fais donner aux officiers saxons dans mes États,[1] je veux bien vous dire

[1] Vergl. S. 329. 370.

que, si la cour où vous êtes paraît vouloir ignorer cette affaire, et que l'on ne vous en parle pas, vous ne devez pas la remuer, mais en cas que l'on recommence à vous en parler, vous aurez alors à délivrer un mémoire à ce sujet. Ce que vous m'avez mandé touchant les instructions que le marquis de Puyzieulx vient de donner à l'Ambassadeur par rapport à la manière dont il doit se conduire avec la cour de Dresde,[1] m'a fait plaisir, et la voie qu'il s'est ouverte de parler directement au Roi est trop belle pour qu'il doive la négliger, afin de ne plus dépendre uniquement de la direction du comte de Brühl. Je suis fort curieux de savoir quelle impression l'événement de la victoire que l'armée française vient de remporter sur celle des alliés aux Pays-Bas, fera sur la cour où vous êtes, et vous ne manquerez pas de m'en informer.

Federic.

Nach dem Concept.

2704. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Stettin, 14 juillet 1747.

Sur la dépêche que vous m'avez faite du 4 de ce mois, je vous dirai que toutes les assurances que milord Chesterfield vous a faites au sujet de la bonne volonté où la cour de Londres était relativement à l'affaire de la garantie de l'Empire au traité de Dresde, ne font guère d'impression sur moi, puisque je sais, à n'en pouvoir douter, que, si cette cour eût sérieusement voulu cette garantie, celle de Vienne n'aurait jamais osé regimber.

Au surplus, comme l'armée française aux Pays-Bas vient de remporter une victoire assez signalée sur celle des alliés, et qu'en même temps le siége de Gênes vient d'être levé, je suis fort curieux de savoir de vous quelle impression ces deux événements ont faite sur la cour de Londres et sur la nation.

Federic.

Nach dem Concept.

2705. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Stettin, 14 juillet 1747.

Les deux dépêches que nous m'avez faites du 4 et du 7 de ce mois, me sont bien parvenues. Vous jugez fort bien quand vous dites que, malgré l'échec que l'armée alliée aux Pays-Bas a souffert, et malgré de désir extrême que les Régents ont pour la paix, les sentiments du prince d'Orange prévaudront toujours aux autres et se règleront sur

[1] Nach Klinggräffen's Bericht vom 8. Juli hatte Puyzieulx den Marquis des Issarts angewiesen „qu'il aurait à l'avenir à ménager Brühl par beaucoup de politesses, mais à se servir, dans les occasions, de la voie qu'il s'était ouverte de parler directement au Roi." Vergl. S. 419.

ceux de la cour de Londres. J'en suis si persuadé que, quand même les Hollandais perdront encore Mastricht, on voudra nonobstant de tout cela continuer la guerre et faire du moins encore une campagne.

Quant à l'affaire de la vente de mes domaines en Hollande, vous savez déjà les ordres que j'ai donnés au sieur Beck de ne s'en mêler plus en aucune manière, ce que je viens de lui confirmer encore par la poste d'aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

2706. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Stettin, 14 juillet 1747.

La dépêche que vous m'avez faite du 27 de mois dernier de juin, m'est bien parvenue. J'approuve fort que vous ayez tâché à ôter de l'esprit du Vice-Chancelier tout soupçon qui lui aurait pu rester sur mon alliance faite avec la Suède, et que vous l'ayez mis au fait de toutes les circonstances de cette négociation. Au reste, je suis persuadé que vous avez bien jugé, par les précautions que le Vice-Chancelier a prises à ne vous répondre que d'une manière assez vague, lorsque vous l'avez mis sur la négociation du traité de subsides entre l'Angleterre et la Russie, que c'est une affaire faite et conclue, et l'officier russien Schiskin qui vient de passer mes États, allant en Hollande, aura été probablement le porteur de ce traité et de sa ratification.

Federic.

Nach dem Concept.

2707. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Charlottenbourg, 17 juillet 1747.

Comme la cour de Vienne s'obstine à refuser l'échange du colonel de Krummenau contre le Damitz,[1] je trouve convenable de faire faire par mon ministre, le comte de Podewils, la déclaration formelle que de cette manière il ne faut pas s'attendre à l'élargissement du de Damitz. C'est ce dont vous instruirez le susdit ministre. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Krummenau war nach seinem Uebertritt aus österreichischen in preussische Kriegsdienste (vergl. Bd. IV, 124) im zweiten schlesischen Kriege gefangen genommen und bisher nicht ausgeliefert worden; im Repressalienwege wurde preussischerseits die Auslieferung des kriegsgefangenen österreichischen Capitäns Damitz, der früher aus dem preussischen Heere desertirt war, verweigert.

2708. AU ROI DE FRANCE AU CAMP DE LA COMMANDERIE.[1]

Potsdam, 17 juillet 1747.

Monsieur mon Frère. Il n'appartient qu'à Votre Majesté de faire de grandes choses et de les surpasser encore par Sa modestie. La bataille du 2 de ce mois aura sans doute appris à M. de Cumberland à distinguer la témérité de l'audace. Les troupes de Votre Majesté seront invincibles autant qu'elles combattront sous Ses yeux et qu'elles seront menées par d'aussi habiles généraux que ceux qui les commandent à présent. La prise de Mastricht couronnera cette victoire; les Hollandais feront comme ces médecins qui sacrifient les extrémités pour conserver le centre; mais, Mastricht rendu, ils en sentiront les conséquences. Les officiers que j'ai dans l'armée de Votre Majesté ne cessent de chanter des hymnes à Sa louange, ils rendent bien justice aux talents supérieurs du maréchal de Saxe et à la valeur des troupes, ils sont heureux d'être les témoins de tant de belles actions, et ils jouissent d'un avantage plus grand encore, et que je leur envie beaucoup, qui est celui d'entendre et d'admirer Votre Majesté. Si mes applaudissements et mes suffrages peuvent être comptés pour quelque chose dans ce concert universel des louanges de toute l'Europe, je prie Votre Majesté d'être persuadé qu'ils partent d'une source bien pure, qu'ils ne sont altérés par aucun mélange d'envie, que je m'intéresse vivement à Sa gloire et que je suis avec les sentiments les plus invariables, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

2709. AU SECRÉTAIRE HEUSINGER A COPENHAGUE.

Berlin, 18 juillet 1747.

Je suis très satisfait du détail que je trouve dans vos dépêches des 1er, 4 et 8 courant de vos entretiens avec le sieur de Schulin sur les moyens de renouer et de resserrer la bonne intelligence entre les cours de Danemark et de Suède, et je le suis encore davantage de la manière franche, cordiale et équitable dont ce ministre s'est expliqué sur cette matière. Vous ne lui laisserez pas ignorer ces sentiments, et, en l'assurant de ma considération et estime distinguée pour sa personne, ainsi que de ma confiance parfaite en sa droiture, vous aurez soin de lui faire connaître que les ouvertures que je lui avais fait faire sur ce sujet, n'ayant eu d'autre motif ni d'autre but que d'établir sur un pied solide et permanent une étroite harmonie et intelligence entre le Danemark et la Suède, harmonie infiniment convenable aux véritables intérêts de l'une et l'autre couronne et indispensablement nécessaire pour le maintien de la tranquillité du Nord, dont l'affermissement faisait et ferait

[1] Antwort auf ein eigenhändiges Schreiben König Ludwigs XV. vom 3. Juli mit der Anzeige von dem Siege bei Lawfeld.

constamment un des principaux objets de mon attention, je ne me sentais nulle répugnance à consentir que toutes les démarches qu'on jugerait nécessaires pour avancer et amener à sa perfection un ouvrage aussi salutaire, fussent concertées avec la France et qu'elle y concourût, d'autant plus que j'avais d'ailleurs la satisfaction de me trouver en parfaite amitié et intelligence avec Sa Majesté Très Chrétienne et que j'étais assuré de la pureté de ses sentiments à cet égard et de leur conformité avec les miens; que pour convaincre davantage Sa Majesté Danoise combien sa prospérité et ses intérêts m'étaient précieux, je n'attendais autre chose sinon qu'il lui plût de me mettre au fait de son système par rapport à la Suède et de m'informer en détail de ce qu'elle avait intention et se croyait en droit de demander à cette couronne, selon la justice et l'équité et en vertu des traités précédents; qu'aussitôt que j'aurais reçu ces éclaircissements, je ne tarderais pas un moment de mettre les mains à l'œuvre et de m'employer avec autant de plaisir que d'empressement et de zèle — autant que des bons offices pouvaient s'étendre — à chercher des voies de conciliation et à les faire agréer, et que je ne manquerais pas non plus de communiquer confidemment sur tout ceci avec la France et de me concerter avec elle sur les moyens les plus convenables et les plus propres pour faire réussir nos bons offices et pour terminer cette œuvre désirable à la satisfaction de la cour de Danemark; que je me flattais même que mon entremise ne serait pas infructueuse, et que j'y comptais avec d'autant plus de confiance que les dispositions pacifiques de la Suède m'étaient parfaitement connues et que les sentiments de justice et d'équité que tout le monde connaissait à Sa Majesté Danoise, ne me permettaient pas non plus de douter qu'elle ne bornât ses demandes à ce qui est juste, raisonnable et praticable, et qu'elle n'aimât mieux se relâcher en quelques points de ses prétentions que de manquer l'occasion d'affermir solidement la tranquillité du Nord et d'étouffer entièrement un différend qui tôt ou tard ne pourrait manquer de donner naissance ou aliment à de nouveaux troubles.

Vous détaillerez tout ceci au sieur de Schulin, de la manière que je viens de vous le prescrire, toutefois de bouche seulement et sans lui rien donner par écrit sur cette matière. Vous observerez encore de traiter l'affaire avec tout le secret imaginable et de prendre toutes les précautions que la prudence vous suggèrera, pour que vos insinuations et votre négociation ne s'ébruitent pas avant le temps, et que surtout le baron de Hœpken n'en prenne point ombrage.

Federic.

H. Comte de Podewils. A. de Mardefeld.

Nach dem Concept. Zu Grunde liegt eine dem Grafen Podewils von dem Könige am 17. Juli persönlich ertheilte Weisung.

2710. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 18 juillet 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 8 de ce mois. L'incongruité de la lettre que Lantschinski doit avoir faite à Bestushew et dont le nommé Marianski vous a communiqué la traduction en allemand, vous doit convaincre que ce Marianski, avec le nommé Bredow, sont des traîtres apostés pour vous faire faire quelques démarches ridicules par les fausses confidences qu'ils vous font, et combien donc il est necéssaire que vous deviez être sur vos gardes et vous appliquer à bien distinguer le vrai du faux.

Quant à l'entretien que vous avez eu avec le comte Harrach, touchant les bruits qui ont pris cours à Vienne sur les préparatifs de guerre qu'on m'a attribués, et auxquels, à ce que je sais de bonne main, un prêtre catholique de Ratibor, arrivé depuis peu à Vienne, a donné beaucoup de lieu, en assurant à tous ceux qui l'ont voulu entendre qu'il n'y avait rien de plus vrai que ces préparatifs et qu'il avait vu lui-même marcher des troupes destinées à l'entreprise — vous avez fort bien fait de détromper le comte Harrach sur ces bruits ridicules. Sur ce qui regarde ce qu'il vous a dit d'ailleurs de la possibilité d'une paix séparée, j'en tire la conséquence que l'on craint encore à Vienne quelque diversion de ma part en faveur de la France, dont on veut me détourner d'un côté par des alarmes que l'on tâche à me donner sur une paix soudaine et séparée, et d'un autre côté par des avis pareils à ceux que le nommé Marianski vous a donnés.

Federic.

Il paraît que le comte d'Ulfeld vous veut bien du mal, et je crois que, s'il osait parler aussi hardiment sur mon sujet, ce serait bien pis encore. Bernes dissimule bien; si on demande votre rappel, j'insisterai sur celui de l'Autrichien. Tout cela s'appelle chicaner.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach der eigenhändigen Aufzeichnung unter der chiffrirten Ausfertigung.

2711. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A BRUXELLES.

Chambrier berichtet, Brüssel 9. Juli, aus einer Unterredung mit dem bei Lawfeld verwundeten Maréchal de camp Guerchy habe er über die Schlacht u. A. entnommen: „Que, si les Français n'avaient pas attaqué les premiers, ils l'auraient été par les alliés le lendemain . . . Que par la position où se trouvent les alliés, depuis qu'ils ont repassé la Meuse, il n'est pas possible que les Français puissent faire présentement le siége de Mastricht,

Potsdam, 18 juillet 1747.

Les dépêches que vous m'avez faites le 9 et le 10 de ce mois, me sont bien parvenues. Quoique je sois satisfait des détails que vous m'y marquez au sujet de l'action du 2 de ce mois, je dois vous dire cependant qu'il faut que ceux qui vous ont parlé du maréchal de Saxe

et qu'il est fort douteux qu'ils aient des forces pour s'en pouvoir dédommager par celui de Berg-op-Zoom. Si la campagne se passait sans qu'il y eût plus rien d'offensif de la part des Français, le maréchal de Saxe aurait manqué son but, malgré l'action du 2."

Nach dem Concept.

de la façon que vous me le marquez, sont des gens jaloux ou mécontents de lui, car, autant que je puis juger des démarches qu'il a faites jusqu'ici, elles sont fort bonnes et très convenables aux circonstances où il a été.

Federic.

2712. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 20 juillet 1747.

J'ai reçu vos dépêches du 4 et du 7 de ce mois. Par tout ce que j'en apprends, je ne saurais qu'applaudir aux arrangements que le comité secret prend pour faire manquer les coups que les envieux de la Suède pensent à lui porter, et je me suis réjoui surtout de la résolution où il est d'agir par des voies de modération et de prudence dans l'affaire touchant le mémoire insolent présenté de nouveau du sieur de Korff contre le comte de Tessin.[1] On ne saurait mieux faire dans les circonstances du temps présent.

Quoique je sois persuadé que tout ce que la Russie fait d'ostentations par ses galères, ne soit que de simples démonstrations, et que d'ailleurs je n'ajoute point foi à la découverte de Blackwell par rapport au prétendu dessein de surprendre Stockholm,[2] il me paraît cependant que la prudence exige de ne pas négliger tout-à-fait un pareil avis, mais de prendre plutôt telles mesures dans les ports de Suède afin que l'on ne saurait être surpris en aucune façon, et que l'on s'arrange de manière que, dans le cas que quelque vaisseau russien y voulût entrer, l'on l'observât de bien près et fît en sorte qu'il ne saurait remuer sans avoir à faire à un parti plus fort.

Federic.

Nach dem Concept.

2713. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[juillet 1747].[3]

Tout ce que l'on voit de la Russie jusqu'à présent, ne sont que des démonstrations. Nous avons entamé, avec la France, une négociation en Danemark, pour les amuser et les distraire de toute sorte

[1] Vergl. S. 261. Tessin hatte sich im April zur Wiederaufnahme seiner Thätigkeit als stellvertretender Leiter der auswärtigen Angelegenheiten (vergl. S. 353 Anm. 2) bestimmen lassen. — [2] Blackwell sollte diese neue Angabe nach seiner Verurtheilung zum Tode gemacht haben. — [3] Antwort auf ein undatirtes Schreiben der Kronprinzessin, welches der in Rohd's Bericht vom 4. Juli (vergl. Nr. 2712) erwähnten Denkschrift Korff's gegen Tessin gedenkt.

d'autres projets dans lesquels on aurait pu les entraîner. Pour moi, je ne change pas de sentiment touchant la Diète de Suède, et je crois que la prudence exige de la finir promptement. Quant à des représentations à faire à la Russie et au Danemark, ce serait une chose superflue; car pour conclure une alliance défensive, c'est assez dire qu'on soutiendra son allié, et le ton de menace précipite plutôt les résolutions violentes qu'il ne les retient. Il serait sans doute bon de donner de l'occupation au gouvernement de Russie, mais il est plus difficile d'y parvenir que l'on ne pense; témoin le projet de révolution que Botta avait formé,[1] et qui tourna au plus grand préjudice de sa cour et de sa personne. Selon mon sentiment, il n'y a qu'à tenir une bonne contenance dans les conjonctures présentes, c'est la seule chose la plus utile, d'autant plus que les augmentations du Danemark sont chimériques[2] et que l'impératrice de Russie pensera plus d'une fois avant que de s'embarquer dans une nouvelle guerre.

Federic.

Nach dem Concept.

2714. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 21 juillet 1747.

J'ai reçu votre relation du 15 juillet. Quant au post-scriptum y joint, je ne saurais vous cacher que je trouve un peu déplacée cette vivacité que le chevalier Williams vous a fait paraître à l'occasion de la relation de la bataille près de Mastricht; aussi lui direz-vous en badinant, quand l'occasion s'en présentera, qu'il faisait bon servir à son compte, puisque, comblant d'éloges des généraux qui avaient eu du dessous, que ne ferait-il pas s'ils avaient été victorieux de leurs ennemis?

Nach dem Concept.

Federic.

2715. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 juillet 1747.

J'ai reçu vos dépêches du 4 de ce mois. On n'est pas sans alarmes en Suède par rapport aux desseins de la Russie, parceque d'un côté Korff à Stockholm répand de l'argent à pleines mains, et que de l'autre côté les galères russiennes, au nombre d'environ quarante, se sont fait voir du côté de Degerby, frontière de la Finlande. On a pris le bon parti de faire semblant de ne s'inquiéter de rien, en même temps qu'on prend des dispositions de prévoyance. Quant à moi, je ne saurais jamais m'imaginer que la tête tournât tant au Chancelier jusqu'à vouloir commettre sans rime sans raison sa souveraine avec la Suède.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Vergl. Bd. II, 406. — [2] Vergl. S. 432.

2716. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 juillet 1747.

Soli. Je ne dois pas vous laisser ignorer quelques anecdotes aussi intéressantes que curieuses, que je viens d'apprendre par un très bon canal, quoique je veuille que vous en deviez garder le dernier secret. C'est que l'impératrice de Russie doit méditer et avoir presque résolu de faire l'hiver qui vient un voyage à Moscou; mais comme cela ne convient point aux vues du Grand-Chancelier et du ministre autrichien Pretlack, ceux-ci se sont concertés de remuer au possible pour rompre ce voyage. En conséquence de cela, le Grand-Chancelier doit avoir écrit depuis peu une lettre au comte Keyserlingk par laquelle il lui doit avoir fait une espèce de reproche de ce qu'il n'avait mandé que tout simplement la prétendue résolution que je dois avoir pris de faire une augmentation considérable parmi mes troupes, sans qu'il l'ait relevée comme une affaire de la dernière conséquence. Il lui doit avoir enjoint, en conséquence, d'observer jusqu'aux moindres de mes démarches et de les peindre toujours, dans les relations qu'il en fera à sa cour, assez noires et d'en tirer des conséquences qui les font envisager bien dangereuses à la souveraine, afin de rompre par là le voyage qu'elle médite de faire à Moscou. L'on m'assure d'ailleurs que le ministre autrichien à Pétersbourg tâche par toutes sortes d'insinuations de faire soupçonner le Vice-Chancelier comme si c'était par son canal que j'étais instruit de toutes les affaires de la dernière conséquence. J'ai cru nécessaire de vous instruire sur tous ces noirs complots, et je vous laisse juger vous-même combien il m'importe que vous m'en gardiez le dernier secret et que vous n'en parliez qu'à l'ami important seul, après avoir tiré de lui sa parole d'honneur qu'il n'en veut faire d'autre usage que pour sa direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

2717. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 23 juillet 1747.

Comme je viens d'être informé de fort bon lieu que la cour de Vienne est sur le point de faire faire à la cour de Londres des insinuations fort odieuses sur mon sujet, par rapport à des découvertes qu'elle prétend avoir faites de mes vues et desseins, je veux que vous en deviez parler encore avant votre départ[1] à milord Chesterfield et lui dire que je connaissais trop sa grande pénétration pour que je ne dusse croire de lui que toutes ces insinuations, absolument controuvées, ne porteraient point coup sur lui; que je le priais seulement que, quand

[1] Andrié gab am 18. August die Geschäfte der Gesandtschaft an den Legationssecretär Michell ab, um nach Berlin zurückzukehren.

le cas arriverait que les Autrichiens feraient ces insinuations, il voudrait bien s'expliquer là-dessus avec moi, et que je lui ferais voir alors de point en point toute la fausseté de ces insinuations. Au surplus, je vous recommande d'ailleurs le plus grand secret sur tout ceci, et qu'après avoir appris la réponse du lord Chesterfield, vous n'en fassiez votre rapport qu'à moi seul, sans en faire des doubles.

Federic.

Nach dem Concept.

2718. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 24 juillet 1747.

La dépêche que vous m'avez faite du 15 de ce mois, m'a été rendue. Ces bruits qui courent encore à Vienne de mes prétendus préparatifs de guerre et des desseins qu'on m'attribue d'avoir contre l'Impératrice-Reine, ont pris, à ce que je sais à présent de science certaine, leur origine de lettres qui en sont venues à Vienne de la part de quelques fats; mais comme ces bruits sont trop ridicules et contraires à ce que tout le monde voit journellement en Silésie, il n'est pas à douter qu'ils tomberont d'eux-mêmes.

Au surplus, je dois vous avertir encore une fois que vous devez bien vous observer dans toutes les conversations que vous aurez avec le comte d'Ulfeld, même sur des choses tout-à-fait indifférentes. Je suis parfaitement persuadé que, quand celui-çi a dit l'autre jour publiquement et en votre présence qu'il serait à souhaiter que la France remportât souvent de pareilles victoires comme celle de Lawfeld, il n'en a eu en vue que vous, pour faire observer à ceux qui ont été de la compagnie votre contenance. Soyez assuré que le comte Ulfeld est votre ennemi juré, et que, s'il était possible, il voudrait bien vous mener en enfant, tantôt par des propos qu'il tient tout exprès dans des compagnies où vous êtes présent, tantôt par des confidences fausses dont il veut vous régaler par des gens qu'il vous détache, afin de vous faire donner dans ses panneaux. Ainsi soyez bien sur vos gardes à son égard, et lorsque vous écouterez des propos sur des choses indifférentes qui ne visent qu'à vous faire éclater, n'y répondez pas du tout.

Au reste, comme j'ai résolu à présent de vous adresser quelqu'un de mes domestiques qui doit avoir soin du transport de la statue d'Antinoüs, faites-la en attendant bien empaqueter et tellement emballer, afin qu'elle ne saurait souffrir aucun accident pendant qu'elle sera voiturée à Breslau, et faites en sorte que tout soit prêt à partir quand mon domestique arrivera pour prendre cette statue.

Federic.

Nach dem Concept.

2719. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 juillet 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche du 11 de ce mois. La résolution qu'on vient de prendre de faire relever le comte de Barck[1] par le sieur de Wulwfenstjerna, m'a fait bien du plaisir; comme je connais la façon de penser du dernier, les intérêts de la Suède à la cour de Russie ne sauraient être dans de meilleures mains que dans les siennes.

On a grossi encore le nombre des galères russiennes qui sont apparues sur les côtes de Finlande, quand on les a comptées au nombre de soixante, et je sais à science certaine qu'il n'y en a en tout que quarante; outre cela, l'on vient de me mander de Pétersbourg qu'il y en avait sept de brisées contre la côte de Reval. J'approuve fort, au surplus, la correspondance que vous venez d'établir avec le comte de Finckenstein à Pétersbourg, pour vous mettre réciproquement au fait des nouvelles qui ont du rapport à mon service, et je viens d'ordonner au département des affaires étrangères d'envoyer à vous et au comte de Finckenstein un nouveau chiffre, pour vous en servir à cette correspondance.

Federic.

Nach dem Concept.

2720. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 25 juillet 1747.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'est bien parvenue. J'applaudis parfaitement à tout ce que vous dites au sujet des démarches et des chipotages secrets de l'Angleterre à la cour de Pétersbourg, et des vues de celle de Vienne d'entraîner la Russie par toutes sortes d'artifices, la guerre présente avec la France finie, dans des mesures offensives contre moi. Mais, outre les difficultés que, selon vous, la cour de Vienne trouvera dans l'exécution de son plan, il y a encore à considérer, en premier lieu, que la guerre avec la France n'est pas encore finie, et que, selon la situation des affaires jusqu'au moment présent, il est à conjecturer qu'une pacification générale est encore assez éloignée. En second lieu, il me paraît assez vaisemblable que, nonobstant que l'intrigue de Blackwell soit échouée,[2] les conférences secrètes du lord Hyndford avec le Chancelier roulent encore sur les moyens de renverser la succession établie en Suède; mais j'ai de la peine à m'imaginer que le roi d'Angleterre dût tant favoriser la cour de Vienne jusqu'à vouloir, même après la paix générale, donner de l'argent à la Russie pour me faire une guerre offensive, et quand ce secours en argent manquera à la Russie, elle ne saura guère entreprendre quelque chose sur moi.

[1] Vergl. S. 430. — [2] Vergl. S. 415.

Quoi qu'il en soit, vous faites toujours fort bien de veiller fort exactement sur toutes les démarches et négociations de la cour de Londres, là ou vous êtes, et sur toutes les pratiques et machinations qui se font entre le Grand-Chancelier et entre le ministre autrichien Pretlack, afin d'être à même de m'en instruire précisément. En attendant, il n'y aura que le temps qui pourra faire revenir la cour de Russie des illusions où elle est actuellement; car je ne vois que trop clair que ce serait travailler gratuitement que de vouloir la ramener à moi, aussi longtemps qu'elle restera dans sa situation présente, et pour renverser le Chancelier, il faudra une révolution particulière; car de vouloir l'entreprendre avec lui seul, ce sera peine perdue.

Au surplus, j'ai à vous dire encore que la résolution est prise en Suède de faire relever le comte de Barck par le sieur Wulwfenstjerna, qui est actuellement parti pour prendre la place de l'autre, et qui sera en quatre ou cinq semaines, au plus tard, à Pétersbourg. Et pour que le changement avec le comte Barck n'ait pas l'air de disgrâce, on l'enverra à la cour de Vienne, où cependant il ne fera pas un long séjour. Au reste, vous avez bien fait d'être entré en correspondance avec le sieur de Rohd à Stockholm, pour vous mettre réciproquement au fait des nouvelles relatives à mon service; aussi ai-je ordonné de vous envoyer de Berlin un nouveau chiffre, pour vous en servir à cet usage.

Federic.

Nach dem Concept.

2721. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 27. Juli 1747.

Da der p. von Ammon in seiner letzteren Relation vom 21. dieses unter anderm mit angeführet hat, wie sich dortiger Orten jedermann persuadirte, dass wann die République Holland der Kron Frankreich den Krieg declarirte und letztere alsdann in die Provincien von Holland weiter eindränge, Se. Königl. Majestät Dero eigenem Interesse halber gezwungen sein würden, Sich der Republik anzunehmen und denen französischen Progressen zu steuren —, so wollen Se. Königl. Majestät, dass gedachtem von Ammon darauf rescribiret werden soll, wie er nur reine heraussagen sollte, dass wenn man dorten sich darunter auf Se. Königl. Majestät verliesse, man sich in seiner Rechnung gewaltig betrügen würde. Ausser der Neutralité, welche Se. Königl. Majestät im Dresdenschen Frieden versprochen und religieux beobachten würden, so könnten Dieselbe keiner Puissance Assistance leisten, als nur derjenigen, gegen welche Sie durch Tractaten dazu verbunden wären. Bekannt sei es, wie nicht nur die Republik den von Sr. Königl. Majestät derselben offerirten Tractat refusiret, sondern dass auch zu der Zeit, als die Oesterreicher und Sachsen in Sr. Königl. Majestät Lande envahiren wollen, die Republik Höchstderoselben nicht die geringste Assistance geleistet,

vielmehr der Königin von Hungarn Subsides bezahlet habe, um den Krieg gegen Se. Königl. Majestät desto füglicher souteniren zu können; aus welchen und andern Ursachen mehr Dieselbe nicht absehen könnten, wie man auf Dero Assistance jetzo rechnen wolle. Die Furcht, dass Frankreich dadurch die Oberhand zu sehr bekommen würde, könnte auch keine Ursache dazu sein, indem die Distance zwischen dem Rhein und der Elbe gross und beide von einander weit entfernet wären.

Uebrigens wollten Se. Königl. Majestät annoch, dass sobald vorstehendes dergestalt an den p. von Ammon rescribiret worden, Ew. Excellenz dem Marquis de Valory alsdann von solcher Sr. Königl. Majestät Antwort einige mündliche Ouvertures geben möchten.

Eichel.

P. S.

Anlangend die letztere Relation vom 20. dieses des von Chambrier, betreffend den von dem Marquis de Puyzieulx bezeigten Unwillen, dass Se. Königl. Majestät nicht ganz aveuglément in die Absichten von Frankreich wegen der Alliance mit Schweden entriren wollen, so wollen Höchstdieselbe, dass dem von Chambrier dieserwegen dahin rescribiret werden soll, wie Se. Königl. Majestät ganz wohl einsähen, dass die Absicht des französischen Ministerii bei gedachter Alliance gewesen sei, eine Alliance von Éclat, um denen Seepuissancen damit zu imponiren, zu haben; es wäre aber solches zu viel von Frankreich gefordert, und gar keine Folge, dass, weil Frankreich Subsides an Schweden gäbe, Se. Königl. Majestät auch in alles entrire und Sich und Dero Staaten der grössesten Gefahr eines ohnverwendlichen Krieges in den eigenen Landen exponiren müssten; er, der von Chambrier, sollte also nur beständig das ganze Odieux von der Sache auf die Russen schieben, und dass es Sr. Königl. Majestät Sache gar nicht sei, mit denenselben jetzo in Krieg zu verfallen, welches aber unausbleiblich wäre, sobald Se. Königl. Majestät durch eine Alliance von Éclat den Feinden von Frankreich einen specieusen Prätext dazu gäben, zumal da jetzo die Oesterreicher an dem russischen Hofe tout-puissants wären; der offenbare und inevitable Schaden, welchen Se. Königl. Majestät daher haben würden, könnte Frankreich zu keiner Wohlthat dienen. Wenn der Marquis de Puyzieulx nur einen Augenblick dieses in Consideration nehmen wollte, so würde er gewiss finden, dass Se. Königl. Majestät ohnmöglich anders denken noch thun könnte. Es hielten Höchstdieselbe das Reich aus dem Spiel, damit solches sich nicht von dem Kriege mit Frankreich melirte; Ihr Streben hielte sich in einer geschlossenen Neutralité: welches beides gewiss considerable Dienste wären, so der Kron Frankreich geschähen, zumal wenn man considerirte, was vor Avantages Se. Königl. Majestät haben könnte, wenn Sie zu einem Reichskrieg stimmen, oder gar ein Contingent gegen Frankreich geben wollten, und obgleich dergleichen Derselben nie in die Gedanken kommen würde, so könnte doch ein jeder leicht einsehen, dass, wenn Se. Königl. Maje-

stät dergleichen zu thun capable wäre, Sie sodann von dem König von Engelland alles, was Dieselbe nur verlangte, würden erhalten können.

Welches Ew. Excellenz dann zur beliebigsten Verfügung zu vermelden nicht ermangeln, sonsten aber nur noch beifügen sollen, wie Se. Königl. Majestät nicht sonderlich zufrieden seien, dass der Séjour des Herrn von Chambrier zu Brüssel so lange daure und die Affaires deshalb au Croc blieben, auch Sie durch das beständige Verbleiben desselben zu Brüssel nicht viel mehr gebessert sähen, als wenn er zu Paris geblieben wäre.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2722. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 juillet 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 11 de ce mois. Puisque vous me marquez que le général Keith n'est point à Mitau et qu'il n'est non plus à Pétersbourg, je souhaiterais bien d'apprendre de vous où il se trouve donc actuellement, et s'il s'est congédié ou non du service de Russie. Vous ferez fort bien d'éclairer de plus près tout ce que l'on fera de mouvements par rapport aux troupes, et de m'en instruire toujours le plus exactement qu'il vous sera possible. Au reste, je sais, à n'en pouvoir douter, que la convention entre l'Angleterre et la cour de Pétersbourg a été signée, et selon le calcul que je fais, à compter du jour que le courrier russien a passé Memel, il faut que la signature de cette convention se soit faite le 22 ou le 23 du mois dernier de juin.[1]

Federic.

P. S. séparé.

Soli. Je veux bien vous faire part, quoique sous le sceau du dernier secret, d'une confidence qui m'a été faite, que le ministre autrichien à ma cour, le général Bernes, a eu depuis quelques jours un entretien fort vif avec le comte de Keyserlingk, en demandant à celui-ci qu'il dût représenter, dans toutes les relations qu'il faisait à sa cour, les moindres de mes démarches comme fort dangereuses et tirantes à conséquence, pour qu'on n'y saurait prendre assez d'attention; comme celui-ci a répondu là-dessus qu'il agirait toujours en honnête homme et ministre zélé de sa souveraine et que, s'il apprenait des choses qui puissent préjudicier à son Impératrice, il ne perdrait pas un moment pour l'en avertir, mais, quand il verrait, aussi, qu'il ne se passait rien de préjudiciable et que mes démarches étaient innocentes, personne ne gagnerait sur lui qu'il brodât ses relations de mensonges ni qu'il alarmât

[1] Vergl. S. 432 Anm. 1.

sa cour de faits controuvés, le général Bernes l'a pris là-dessus d'un ton si haut avec lui jusqu'à le menacer de son ressentiment. Anecdote dont vous sauriez bien laisser entrevoir quelque chose à l'ami important, mais en garder, au reste, le silence envers qui que ce soit.

Nach dem Concept.

2723. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 29 juillet 1747.

Lorsque je reçus dernièrement votre dépêche du 19 de ce mois, l'enveloppe en était si endommagée que même le maître de poste à Neisse s'est vu obligé de marquer, par un billet qu'il y avait joint, que cette lettre lui était parvenue toute mouillée encore et l'enveloppe entièrement gâtée. Il y avait encore d'autres marques assez visibles qu'on avait même ôté l'enveloppe que vous y aviez mise, et que l'on avait substitué une autre à sa place, quoique scellée de votre cachet, sur laquelle une main étrangère avait tâché d'imiter les caractères de votre main pour mettre sur le dessus l'adresse ordinaire: *Au Roi.* Comme la même chose à peu près est arrivée depuis peu avec plusieurs autres de vos dépêches, cela me suffit pour ne plus douter que l'on ouvre vos lettres malgré le soin que vous prenez de les bien fermer, et quand je réfléchis sur d'autres circonstances dont je suis assez informé, je suis presque moralement persuadé que le chiffre dont vous vous êtes servi jusqu'ici, est absolument trahi. Cependant, puisque toutes les plaintes que vous sauriez faire de ce que l'on ouvre vos lettres, ne serviront de rien et ne rendront que plus précautionnés les gens qui s'en mêlent, je veux que vous deviez dissimuler tout ce que je viens de vous marquer à ce sujet.

Pour vous répondre présentement au sujet des plaintes que la cour de Vienne prétend avoir contre vous, je dois vous dire que je suis extrêmement satisfait de la belle apologie que vous venez de faire contre toutes ces imputations. Vous deviez cependant trop me connaître pour croire un moment que ces fausses accusations eussent pu opérer le moindre sujet de mécontentement contre vous; soyez plutôt persuadé que je suis tout-à-fait content de la conduite que vous avez tenue pendant tout le temps de votre envoi à la cour de Vienne, et que, si je vous ai averti secrètement de la façon de penser de cette cour à votre égard, je ne l'ai fait que dans le dessein de vous aider à vous compasser avec des gens aussi insolents, hautains et artificieux que sont ceux que vous avez vis-à-vis de vous. Je suis d'ailleurs parfaitement persuadé que la cour de Vienne me veut tout le mal imaginable, et que je suis l'objet de leur haine et de leur rancune; aussi applaudis-je tout-à-fait à votre sentiment que je ne dois jamais me fier à eux, mais être plutôt toujours en garde contre leurs mauvais desseins.

Vous pouvez être sûr que le secret vous sera gardé ici touchant les confidences que l'ambassadeur de Venise vous a faites;[1] j'estime cependant que vous devez vous conduire avec circonspection avec ce ministre.

Quant à l'affaire de la garantie de l'Empire, je suis de votre avis que, plus vous marquerez de l'indifférence à ce sujet, plus la cour de Vienne en sera embarrassée, pour ne pas savoir démêler où elle en est avec nous.

Pour revenir encore sur les fortes soupçons que j'ai que votre chiffre est trahi, je dois y ajouter que je ne saurais assez juger du comportement de votre secrétaire ni ne le voudrais taxer de trahison; je ne saurais pourtant vous cacher que je ne suis pas tout-à-fait hors de soupçons contre lui, et, quoiqu'ils puissent être mal fondés, vous ferez cependant bien qu'en attendant que vous l'éclairiez de plus près, vous ne lui confiiez rien de choses d'importance qui demandent du secret, mais que vous observiez les précautions que je vous ai prescrites par la lettre que mon domestique que je vous ai envoyé à Vienne, vous aura rendue. Je crois le nommé Bredow un homme très dangereux et espion du comte Ulfeld, qui, s'il n'a pas osé corrompre votre secrétaire, a du moins pu être assez artificieux pour tirer les vers du nez de celui-ci ou surprendre quelques-uns de ses papiers. Je ne vous parlerai plus du nommé Marianski, qui s'est assez développé pour être un fourbe fieffé.

Federic.

Nach dem Concept.

2724. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 29 juillet 1747.

Mon ministre à la cour de Vienne, le comte de Podewils, m'ayant mandé qu'à la fin le baron de Bussche venait de recevoir des ordres de la régence d'Hanovre, par rapport à la garantie de l'Empire du traité de Dresde,[2] par lesquels on lui ordonnait d'appuyer cette affaire auprès de la cour de Vienne, en lui faisant en même temps une espèce de reproche de n'avoir pas exécuté ceux qu'on lui avait donnés sur cette matière, il y a près d'un an — j'ai bien voulu vous en faire part, afin que vous en puissiez remercier de ma part milord Chesterfield, dont je suis persuadé que c'est lui principalement à qui j'en ai toute l'obligation.

Je veux bien vous dire encore à cette occasion — quoique sous le sceau du secret le plus absolu et avec défense expresse de n'en parler qu'au seul milord Chesterfield, à qui je veux bien confier mon secret — qu'à l'occasion dudit ordre j'ai été informé confidemment, par un ami secret que j'ai à Vienne, que, depuis que l'ordre de la régence

[1] Ueber die Verhandlungen mit Sachsen wegen des Beitrittes zu der österreichisch-russischen Allianz. — [2] Vergl. S. 259 Anm. 1.

d'Hanovre était arrivé au baron de Bussche, et que la cour de Vienne en avait eu vent, elle avait été extrêmement piquée contre milord Chesterfield, mettant uniquement à sa charge que cet ordre ait été expédié; qu'elle avait pris en conséquence la résolution d'instruire son ministre à Londres, le sieur de Wasner, de tâcher par tous les moyens possibles de faire soupçonner milord Chesterfield, tant au roi d'Angleterre qu'au Parlement, comme s'il penchait trop pour moi et pour mes intérêts et qu'il me favorisait autant, jusqu'à me faire des ouvertures sur des affaires les plus secrètes, que je ne laissais pas de trahir alors à la France; que d'ailleurs le sieur de Wasner ne devait perdre aucune occasion qui se présentât, pour noircir toutes les démarches que je faisais, et qu'il devrait inspirer au roi de la Grande-Bretagne, au Parlement et aux principaux de la nation toute la jalousie possible contre moi, en m'attribuant des vues fort dangereuses, des liaisons secrètes avec la France et des vues très préjudiciables aux Puissances maritimes et surtout encore à l'électorat d'Hanovre; mais qu'il devrait surtout peindre l'alliance que j'avais faite avec la Suède comme de conséquences très dangereuses; que, pour colorer de pareilles insinuations, il devrait se servir du biais de dire que sa cour avait eu moyen d'intercepter quelques lettres qui mettaient assez en son jour tout le péril éminent de mes vues, et combien il était donc nécessaire de bien s'unir contre moi avec la cour de Vienne. Que j'avais cru nécessaire de communiquer tous ces avis à milord Chesterfield, me reposant d'ailleurs sur sa probité qu'il voudrait bien me garder le secret là-dessus et n'en faire autre usage que pour sa direction seule; mais pour qu'il fût d'autant plus convaincu de la réalité de ces avis, il n'aurait qu'à s'entretenir un jour avec le ministre autrichien sur mon sujet et à faire semblant comme s'il ne pensait pas mal de moi, et qu'il serait convaincu alors de la vérité de tout ce que je venais de lui communiquer en confidence.

Quant à vous, je veux que vous agissiez avec toute la dextérité dont vous êtes capable, lorsque vous ferez les insinuations susdites à milord Chesterfield, et que vous tâchiez surtout à me faire garder le secret là-dessus, en conséquence de quoi vous ne devez faire votre relation de ce que ledit lord vous a répondu à ce sujet, qu'à moi seul, sans envoyer des doubles à ma cour.

Federic.

Nach dem Concept.

2725. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 30. Juli 1747.

Des Königs Majestät ist es aus dem Postscripto 2. der Andriéschen Relation vom 18. dieses angenehm zu ersehen gewesen, dass Mylord Chesterfield sich über die sonst prätendirten Qualitäten eines von Sr. Königl. Majestät nach Engelland zu ernennenden Minister ravisiret hat und die valablen Raisons, so man ihm deshalb angeführet, gelten lassen;

und wollen Höchstdieselbe dannenhero, dass dem p. Andrié dahin geantwortet werden sollte, dass, wenn man Sr. Königl. Majestät frei lassen würde, nach Engelland zu schicken, wen Sie dazu gut fänden, und der englische Hof wiederum einen Minister nach Berlin schicken wollte, Sie alsdann auch jemanden zum Minister dorten hinsenden würden; ausserdem aber, und da Engelland jetzo gar niemanden zu Berlin hätte, Sie den Michell alleine dalassen müssten, zumalen Se. Königl. Majestät bisher in den mehresten Sachen, die Sie dorten sollicitiren lassen, nicht aus der Stelle kommen können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2726. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 31 juillet 1747.

J'ai bien reçu vos dépêches du 15 de ce mois. Tout ce que vous me mandez au sujet de la convention qui vient d'être signée entre les ministres de Russie et celui de l'Angleterre, est très conforme aux autres avis que j'ai eu à ce sujet. Quant au Danemark, je ne néglige rien de ma part pour le faire revirer à nous, mais il me paraît que, d'un côté, le Danemark s'est un peu trop aventuré avec la cour de Pétersbourg pour qu'il n'en puisse pas reculer de but en blanc, et, de l'autre côté, la Suède ne paraît pas avoir la souplesse qu'il faudrait pour établir une bonne harmonie avec le Danemark; c'est ce qui me fait envisager cette négociation comme assez difficile et de fort longue haleine.

Au reste, mes ministres du département des affaires étrangères vous auront averti que j'ai fait lire au comte de Keyserlingk l'original du traité fait entre moi et la Suède. Je dois me persuader qu'une attention si distinguée que j'ai témoignée par là à la cour de Russie, doit faire quelque impression sur elle; au moins ne laisserez-vous pas de bien relever à l'ami connu cette preuve singulière de la pureté des mes intentions à l'égard de la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

2727. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 31 juillet 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 25 de ce mois. Quoique je doive applaudir à ce que vous dites que la France serait bien embarrassée si la cour de Dresde lui échappait, je crois cependant que la première n'a pas beaucoup à risquer avec celle-ci. Je m'en persuade par les secrets avis que j'ai eus par un fort bon canal, et que je veux bien vous communiquer, quoique pour votre direction seule et sous le sceau du secret le plus absolu, savoir que la cour de Vienne est présentement assez

mécontente de celle de Dresde, de ce que celle-ci n'a point témoigné assez d'empressement pour accéder au dernier traité fait entre les cours de Pétersbourg et de Vienne, lorsqu'elle y a été invitée par les comtes Bestushew et Esterhazy, mais qu'elle a voulu préalablement se stipuler des avantages plus réels et plus considérables que ceux qu'on lui a faits par les traités antérieurs. La cour de Vienne en est d'autant plus estomaquée parcequ'au commencement, et dès que le traité entre les deux cours susdites fut signé, celle de Dresde s'est plainte du peu d'attention qu'on avait pour elle en ne l'invitant pas à y accéder. Comme cette accession se traîne à présent, la cour de Vienne en rejette tout à la charge du comte de Brühl, qu'elle tient fort suspect de ce que depuis quelque temps il penche trop pour le parti français, et de ce que, pour complaire à la France, il ait mis tout en chemin afin que cette accession n'ait pu venir à sa perfection. Ladite cour est présentement même dans le sentiment qu'elle n'aura plus rien à espérer de la Saxe contre la France, et, selon mes avis secrets, elle prétend avoir en main une copie d'une lettre écrite du comte de Brühl au comte de Loss, dans laquelle il se doit être expliqué nettement que jamais la Russie ne porterait la Saxe à nuire directement ou indirectement à la France et à ses alliés. Par toutes ces raisons, la cour de Vienne s'est confirmée dans le sentiment que, puisqu'elle ne saurait espérer que, dans le cas qu'elle serait obligée d'entrer en guerre contre moi, ni la cour de Dresde ni celle de Hanovre, dont elle est à présent également mécontente, se joindraient à elle, sinon lorsque le sort de la guerre ne serait plus douteux, elle ne veut plus pousser l'affaire de l'accession de la Saxe à son dernier traité avec la Russie et laisser plutôt tomber toute cette négociation. Je sais même qu'elle vient de donner cet avis à la cour de Pétersbourg. Le seul sujet de satisfaction qu'elle a encore du comte de Brühl, c'est qu'il continue, à ce qu'elle sait de science certaine, à mettre tout en œuvre pour détacher la France de moi, et qu'il ne discontinue pas à me porter toute la haine possible. Outre cela, elle ne désespère pas de pouvoir corriger la cour de Dresde par celle de Pétersbourg, afin que la première modère au moins son grand penchant pour la France.

Voilà le précis des secrets avis que j'ai eus de Vienne à ce sujet, auquel je dois ajouter encore que la cour de Vienne, voyant qu'il lui est impossible de me détacher des intérêts de la France, veut à présent prendre le contre-pied et vient de se déterminer à mettre tout en œuvre pour détacher la France de moi, envisageant parfaitement bien qu'aussi longtemps que la France reste bien unie avec moi, elle ne saura jamais parvenir à ses fins qu'elle s'est proposées. C'est en conséquence de cela qu'elle tâchera à inspirer à la France et à ses ministres aux cours étrangères toute sorte de défiance contre moi, en leur insinuant que la France ne pourra jamais faire fond sur moi, et que ses intérêts me seraient toujours assez indifférents, tout comme elle veut faire inspirer

à la cour de Dresde qu'aussi longtemps que la France tirerait tant d'avantages de moi, relativement aux affaires du Nord et à celles de l'Empire, et que je resterais si supérieur en force à la Saxe, celle-ci serait toujours très peu considérée de la France, auprès de laquelle je primerais toujours, malgré son alliance avec la France par le mariage de la Dauphine.

Quelque frivoles que soient de pareils insinuations, vous ne laisserez cependant pas d'y être fort attentif et de tâcher surtout à pénétrer si les amis de la cour de Vienne réussissent à gagner du terrain auprès de l'Ambassadeur.[1] Et quoique je veux bien vous permettre de prévenir celui-ci sur ces sortes d'insinuations, il faudra néanmoins toujours que ce soit d'une manière assez discrète. Au reste, je vous avertis encore que, lorsque vous me répondrez sur tous les sujets susdits, vous ne devez adresser votre dépêche qu'à moi seul, sans en envoyer des doubles au département des affaires étrangères.

Federic.

Nach dem Concept.

2728. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A SAINT-TROND.

Potsdam, 31 juillet 1747.

J'ai été bien aise de voir, par la dépêche que vous m'avez faite du 23 de ce mois, que vous êtes allé à Saint-Trond, pour y être plus à portée de vous entretenir avec le marquis de Puyzieulx et d'avoir soin des affaires dont je vous ai chargé. La difficulté de vous expliquer avec celui-ci ne sera pas si grande que vous me la représentez, pourvu que vous lui demandiez par un billet une heure où vous pourriez vous entretenir seul avec lui, et je suis persuadé qu'alors il ne vous la refusera pas.

Après cela, j'ai à vous dire que je viens de faire par un canal sûr et très bon des découvertes assez importantes par rapport à la façon de penser de la cour de Vienne à mon égard et aux trames qu'elle veut mettre en œuvre contre moi, et qui en même temps touchent d'assez près les intérêts de la France; mais avant que d'entrer dans le détail de tout ceci, je dois vous dire que je vous ne le confie autrement que sous le sceau du secret le plus absolu et que je vous défends de n'en rien communiquer à qui que soit qu'au seul marquis de Puyzieulx, après avoir expressément tiré de lui une promesse solennelle de m'en vouloir garder un secret inviolable et de n'en faire autre usage que pour sa direction seule. Vous le prierez encore et particulièrement qu'il évite soigneusement que le ministre de Danemark, le sieur de Bernstorff, n'en puisse avoir la moindre connaissance, soit directement soit indirectement, puisque sans cela je perdrais absolument le bon canal d'où toutes ces particularités me sont données, et que d'ailleurs je ne serais

[1] Des Issarts.

plus en état de faire communiquer à la France les avis qui me venaient relatifs à ses intérêts. J'ajoute encore que, quand vous me ferez votre réponse au sujet de tout ceci, vous ne la devez adresser qu'à moi immédiatement, sans en envoyer un double à mes ministres du département des affaires étrangères, et sans en faire mention dans aucune de vos relations ordinaires, parcequ'ils ignorent absolument cette affaire, et que le secret n'en est qu'entre mes mains.

Pour venir donc au fait, je vous dirai, premièrement, que je viens d'apprendre dans le plus grand secret que la cour de Vienne a trouvé moyen d'ouvrir ou d'avoir communiquées plusieurs lettres que le marquis de Puyzieulx a écrites à différentes fois au marquis de Valory, à des Issarts à Dresde, et au sieur d'Aillon à Pétersbourg, et qu'outre celles-là elle a encore en mains les copies de différentes relations que les ministres ci-nommés ont faites au marquis de Puyzieulx. Entre plusieurs de ces lettres-là, il y en a de ce ministre au marquis de Valory du 4, du 15 et du 29 du mai dernier, avec une de la même date au sieur Aillon, et encore des relations du marquis des Issarts du 14 et du 20 de mai et du marquis de Valory du 13 et du 20 dudit mois, toutes au marquis de Puyzieulx, qui paraissent être assez importantes. Comme ce ministre est à même de savoir au juste ce qui en est, vous ne lui marquerez tout ceci que pour qu'il puisse prendre mieux ses sûretés à cet égard, en lui demandant toujours un secret impénétrable sur ces avis, et qu'il n'en fasse rien apercevoir à qui que ce puisse être.

Quant au système que la cour de Vienne s'est maintenant formé à suivre, voici ce que j'en ai appris d'une manière que je puis y tabler. Cette cour, ne voyant aucun jour de pouvoir jamais me détacher de la France, veut prendre le contrepied et mettre présentement tout en œuvre encore, pas des voies directes et obliques, pour détacher la France de moi; elle compte cet article pour le plus important et le plus salutaire pour elle et qu'elle ne doit négliger en aucune occasion qui s'y offrira, puisqu'elle comprend bien qu'aussi longtemps que la France et moi resteront bien unis, elle ne saura jamais réussir dans ses grandes vues. Elle se flatte même d'y pouvoir réussir, surtout en un temps où la France se lassera du fardeau de la guerre présente, et ladite cour ne laisse pas de compter beaucoup à ce sujet sur le comte de Brühl, de qui elle espère encore d'être bien aidée dans ce propos, quoiqu'elle soit à présent assez mécontente de lui de ce que, selon elle, il penche maintenant trop du côté des Français, parcequ'il n'a pas voulu porter le Roi son maître d'accéder sans condition, et sans lui faire de nouvelles convenances, au dernier traité conclu entre la Russie et la reine de Hongrie.

Pour parvenir donc à ce grand but, la cour de Vienne veut se servir des moyens suivants: d'un côté, elle prétend me donner toutes inquiétudes possibles sur une négociation secrète avec la France, touchant sa réconciliation prochaine avec elle; d'un autre côté, elle veut faire entretenir le marquis de Valory dans des soupçons contre moi, en lui

faisant insinuer indirectement que je n'avais guère à cœur les intérêts de la France, qui ne saurait pas compter sur moi, ni dans un temps où ses affaires prospèrent, ni dans un temps d'angoisse.

Quant aux autres desseins de la cour de Vienne, ils sont de nourrir toujours la cour de Dresde dans ses sentiments de haine et de jalousie contre moi et de lui inspirer en même temps une forte méfiance contre la France, en lui insinuant qu'aussi longtemps que la France tirerait tant d'avantages de moi relativement aux affaires du Nord et de l'Empire, et que je serais si supérieur en force à la Saxe, celle-ci serait toujours peu considérée de la France, qui, au contraire, me préférait à la Saxe malgré l'alliance où elle était avec la France par le mariage de la Dauphine.

Auprès des Puissances maritimes, et surtout en Angleterre, la cour de Vienne s'est proposée de noircir indirectement toutes mes démarches, même les plus innocentes, et représenter comme extrêmement dangereuses les liaisons secrètes dans lesquelles je persistais d'être avec la France. Ce que je saurais avoir d'amis encore en Angleterre, on les veut faire passer auprès du Roi et du Parlement comme des gens qui me trahissaient les affaires les plus secrètes, que je communiquerais d'abord alors à la France. A l'Hanovre, en particulier, l'on veut exagérer au possible le danger qui rejaillira sur cet électorat de mon alliance avec la Suède et de l'accession de la France. On veut animer par là l'Hanovre à se lier étroitement avec la Russie et la cour de Vienne, et à agir plus efficacement qu'elle n'a pas fait jusqu'à présent de s'associer avec d'autres États de l'Empire, pour faire sortir l'Empire de sa neutralité avec la France.

En Danemark, on veut tout remuer pour empêcher cette cour qu'elle n'accède à mon traité d'alliance avec la Suède, en l'avertissant du prétendu venin caché sous cette alliance. La cour de Vienne y veut travailler par elle et ses amis avec d'autant plus d'application qu'elle convient que, si la France et moi réussissons à faire accéder le Danemark au traité de Suède, tout ce que les cours de Pétersbourg et de Vienne avaient concerté depuis quelque temps, serait sans effet et tomberait en ruine.

A la Russie, l'on veut faire valoir les prétendues attentions que la cour de Vienne avait pour les intérêts de Russie, l'on veut relever comme extrêmement dangereuse pour cette puissance la ligue que la France va former au Nord, et l'on veut, au surplus, animer au possible la Russie et les Puissances maritimes, pour que le corps auxiliaire de troupes russiennes soit envoyé encore contre la France, selon la convention dont milord Hyndford était déjà préalablement convenu avec le chancelier Bestushew, mais que l'Angleterre avait rejeté par un esprit d'épargne hors de saison, s'étant contentée des seules démonstrations que la Russie doit faire sur mes frontières afin de me tenir en échec, quoique ces démonstrations ne pussent guère plus faire de l'impression

ni sur moi ni sur la France, depuis qu'on m'avait trahi le contenu de la convention actuellement faite entre la Russie et l'Angleterre.

Voici en précis tout le système que la cour de Vienne veut maintenant mettre en usage, et que vous devez expliquer convenablement au marquis de Puyzieulx, quoique sans lui en donner rien par écrit, et toujours aux conditions que je vous ai marquées ci-dessus. J'espère que cela lui servira de nouvelle preuve de la sincérité de mes intentions envers la France, qui d'ailleurs lui doivent être assez connues, et qu'il sera préparé par là à obvier à tous les artifices de la cour de Vienne, lorsqu'elle les voudra mettre en usage. Vous lui ferez, au surplus, bien observer combien la France et moi avons besoin de nous tenir inséparablement unis ensemble, pour veiller à nos intérêts communs et pour faire échouer tous les projets qu'une si dangereuse et artificieuse cour que celle de Vienne, peut méditer contre nous. J'attends, au reste, votre rapport assez détaillé de tout ce que le marquis de Puyzieulx vous aura dit là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

2729. AU SECRÉTAIRE HEUSINGER A COPENHAGUE.

Charlottenbourg, 4 août 1747.

J'ai reçu votre relation du 25 du mois de juillet dernier. Pour ce qui est du contenu du post-scriptum y joint,[1] je suis fort d'avis que les Danois ne laisseront que de remuer, si autrement les conjonctures leur semblent être favorables pour en profiter; mais d'un autre côté je pense qu'ils ne risqueront rien sans y être aidés de bonnes circonstances.

Federic.

Nach dem Concept.

2730. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Charlottenbourg, 5 août 1747].[2]

Je me confirme toujours dans le sentiment qu'il faudrait séparer la Diète le plus tôt possible. Les armements de la Russie ne sont que des ostentations et faits pour intimider les Suédois. L'augmentation des Danois ne m'est pas encore bien connue, j'ai peine à croire qu'elle soit aussi forte qu'on le dit; j'en dirai mon sentiment plus positivement, dès que j'en serai instruit. L'affaire d'Åkerhielm[3] est délicate; tant que le Roi vivra, vous ne pouvez faire rien de solide, puisque la nature du

[1] Heusinger berichtet in demselben über Vermehrung der dänischen Truppen in Norwegen und Munitionssendungen dorthin. — [2] Das Datum bestimmt sich aus einem Immediaterlass an den Gesandten von Rohd in Stockholm vom 5. August, dessen Inhalt sich mit dem obigen Schreiben deckt. — [3] Schwedischer Senator, einer der Führer der Partei der sog. Mützen, der in die Untersuchungsangelegenheit gegen Blackwell verwickelt war.

gouvernement ne le permet pas et que l'autorité vous manque; il aurait donc été à souhaiter que dans des conjonctures délicates on n'eût point entrepris de choses que l'on n'a pas la force de pousser à bout, car il y a des moments où la politique demande de temporiser, d'autres où elle veut de la vigueur. Autant que j'en puis juger d'ici, je crois qu'il faudrait se tirer de l'affaire d'Åkerhielm en faisant parade de modération et de clémence, parcequ'en poussant à présent les choses à la rigueur, cela pourrait entraîner des suites dangereuses, et que tant que le Roi vivra il sera bien difficile de l'emporter de haute lutte dans des cas aussi épineux; en un mot, je suis persuadé qu'il n'y aurait rien de meilleur que de finir la Diète le plus tôt possible, sans quoi on retombera d'un inconvénient dans l'autre, et qu'en la prolongeant trop, les voisins mal intentionnés pourront enfin parvenir à en faire leur profit.

Nach dem eigenhändigen Concept. Federic.

2731. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN MAGDEBURG.

Charlottenburg, 6. August 1747.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich lieber Vetter. Es haben Mir Ew. Liebden unter dem 2. d. das Ordenskreuz des seligen Fürsten,[1] so Dieselbe mit so viel Distinction getragen, eingeschicket, wofür Ich Deroselben obligiret bin; übrigens glaube Ich, dass Ew. Liebden mit Mir den Verlust des Generalmajor von Goltz[2] beklagen werden. Ich bin allezeit Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Vous regretterez comme moi la perte que j'ai fait d'un honnête homme, d'un brave officier, et d'un esprit bien intelligent. J'ai été chez lui la veille de sa mort, il avait la tête aussi fraîche que vous la lui avez connue. C'est un ami de moins pour vous et pour moi, et une grande perte que l'État a faite; j'en suis si affligé que je ne peux rien résoudre tant pour sa charge que pour ses emplois.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

2732. AU SECRÉTAIRE HEUSINGER A COPENHAGUE.

Charlottenbourg, 7 août 1747.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 1er de ce mois, et je vous dirai que je suis bien content que le sieur de Schulin fasse au sieur Lemaire les ouvertures nécessaires sur l'affaire en question;[3] de mon côté, je fais prévenir la cour de France pour que ledit sieur Le-

1 Gestorben 9. April 1747. — 2 Gestorben 4. August. — 3 Vergl. S. 436.

maire soit muni des instructions nécessaires relativement à ce sujet; ce que vous ne manquerez pas de dire à ce dernier. Au reste, vous me ferez parvenir d'abord les éclaircissements que le ministre danois de Schulin vous fournira touchant l'affaire susmentionnée.

Nach dem Concept. Federic.

2733. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Charlottenbourg, 8 août 1747.

Je suis de votre sentiment que, tant que la cour de Vienne recevra de l'argent des Puissances maritimes pour continuer la guerre, et tant qu'elle verra quelque rayon d'espérance à se remettre dans son ancien lustre, elle préférera toujours la continuation de la guerre à la paix. Et puisque la Hollande est à la subordination de l'Angleterre, de qui elle est entièrement dépendante, je suis moralement persuadé qu'il n'y a ni de Vienne ni de la Hollande, mais uniquement de l'Angleterre d'où un jour la pacification générale nous parviendra. Au reste, je suis persuadé que l'avantage que les troupes autrichiennes ont eu en Italie sur celles de France,[1] roidira encore plus la cour où vous êtes contre la paix.

Nach dem Concept. Federic.

2734. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A SAINT-TROND.

Charlottenbourg, 8 août 1747.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 31 du mois passé de juillet. Sur ce qui regarde l'entretien que vous avez eu avec le marquis de Puyzieulx, je dois vous dire que tout ce que nous pourrons désirer de la France dans le moment présent à l'égard de la Saxe, c'est que la première ne se laisse pas trop étourdir ni trop entraîner de la Saxe, ce qui doit nous suffire présentement. Si la France peut lier les mains à la Saxe moyennant quelque somme modique d'argent, je suis toujours du sentiment que la première ne doit point laisser échapper celle-ci pour cela, mais qu'elle doit plutôt tâcher de s'en accommoder avec la Saxe et de ne la laisser point échapper. Comme je sais d'ailleurs de bon endroit que le roi de Pologne se trouve fort flatté lorsque le roi de France lui fait quelquefois des lettres de politesse de sa main propre, je crois que, si Sa Majesté Très Chrétienne lui en faisait de temps en temps, elles feraient beaucoup d'impression sur l'esprit du roi de Pologne et le tiendraient d'autant plus attaché aux intérêts et aux vues de la France.

Vous devez faire observer tout ceci au marquis de Puyzieulx, et vous remarquerez vous-même à cette occasion que, s'il y a de l'aigreur

[1] Am Col d'Assiette, 19. Juli.

entre la cour de Dresde et moi, ce n'est point de ma faute, ayant prévenu, et prévenant encore, celle-ci en tout ce qui lui peut agréable, depuis le temps que j'ai conseillé à la France d'accepter une des filles du roi de Pologne pour la marier au Dauphin, jusqu'à ce moment-ci.

Quant à l'échec que les Français ont eu en Italie, je serais extrêmement surpris si, pour une affaire de pareille nature, ils abandonneraient encore l'entreprise d'entrer en Italie et d'y soutenir ses amis et alliés. Si les Français en ressortent après le progrès qu'ils y ont fait, ils se perdront de réputation auprès de tout le monde, et, dans des occasions comme celles-ci, il faut indispensablement qu'ils passent sur tous les contre-temps qui leur puissent arriver. Pour ce qui est du siége de Berg-op-Zoom, vous verrez qu'ils y réussiront.

Au reste, je vous recommande fort l'affaire de l'accommodement à tenter entre la Suède et le Danemark; les dépêches précédentes que je vous ai faites à ce sujet, et celles que vous recevrez encore de mes ministres du département des affaires étrangères, vous auront mis assez au fait de quoi il s'agit; et comme le ministre de Danemark vient encore de se déclarer à mon chargé d'affaires à Copenhague qu'on va découvrir ses intentions là-dessus au ministre de France, le sieur Lemaire, vous appuierez fort auprès du marquis de Puyzieulx pour qu'on instruise le sieur Lemaire à seconder de son mieux cette affaire. Je réitère encore ici les ordres que je vous ai donnés par rapport aux instances à faire auprès du marquis de Puyzieulx de ne rien confier de cette affaire au sieur de Bernstorff, qui, vendu qu'il est à la cour d'Hanovre, ne laisserait que de la gâter par les faibles ou les faux rapports qu'il en fera à sa cour, au lieu que, si la France fait passer cette négociation par les mains du sieur Lemaire, l'on en pourra espérer du succès.

Federic.

Nach dem Concept.

2735. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 11 août 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois. Je n'ai rien à dire contre les réflexions que vous faites touchant la disposition de la cour de Vienne à mon égard; je n'ai jamais douté de sa mauvaise volonté, mais je me flatte que les occasions lui manqueront de la réaliser. La paix avec la France n'est pas faite, et peut-être éloignée encore. Si l'on suppose que la France s'épuisera par la présente guerre jusqu'à ne pouvoir pas aisément entrer dans une nouvelle guerre, après avoir fini la présente, il faut penser en même temps que l'Angleterre s'épuise tout de même, et qu'après la paix faite elle ne voudra plus payer de subsides à la cour de Vienne pour la soutenir à faire une nouvelle guerre. Outre cela, il faut convenir que, par la continuation d'une

guerre si onéreuse que celle où est la cour de Vienne, elle épuise absolument ses propres finances et provinces, malgré tout ce qu'elle reçoit de subsides des Puissances maritimes; qu'il faut croire qu'elle est obligée de sacrifier tout ce qui lui serait resté de fonds, pour me faire la guerre après la paix constatée avec la France; ainsi donc, tout pris et ensemble, l'on peut conclure que je n'aurai guère à craindre de la mauvaise volonté de la cour ou vous êtes, si elle est obligée de continuer encore deux ans la guerre présente . . .

Federic.

Nach dem Concept.

2736. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 août 1747.

J'ai reçu à son temps les dépêches que vous m'avez faites des 18, 22 et 25 du mois dernier de juillet. Outre les raisons auxqu'elles vous attribuez l'accueil froid que le lord Hyndford vous a fait, et qu'il ne témoigne aucune confidence, il y a une autre raison secrète encore, que je viens d'apprendre d'un endroit très sûr et que je veux bien vous communiquer, quoique pour votre direction seule et sous le sceau du secret le plus absolu; c'est que le roi d'Angleterre n'a point abandonné jusqu'ici le projet de renverser la succession établie en Suède, et qu'indépendamment de l'intrigue de Blackwell échouée,[1] milord Hyndford travaille fortement sous main à faire entrer la Russie dans les vues du Roi son maître: comme l'article séparé de mon traité d'alliance avec la Suède met des anicroches assez fortes à ces vues, je ne m'étonne pas si milord Hyndford ne vous voit pas de bon œil et s'il est mal disposé à l'égard de moi. Je sais, de plus, que le roi d'Angleterre anime au possible par Hyndford la cour de Pétersbourg à rompre avec la Suède, mais que la cour de Vienne s'y oppose fortement, de crainte que je ne laisse pas de lui faire un mauvais tour dès que la Russie entrerait en guerre avec la Suède et se verrait obligé par là d'y employer les troupes qu'elle a en Livonie. Vous pouvez compter que tout ce que je viens de vous dire, ne sont point de contes ni de conjectures, mais des faits constatés dont je suis informé à n'en pouvoir pas douter, mais que je ne vous communique que pour votre direction seule.

Sur ce qui regarde la paix générale avec la France, elle ne me paraît pas si proche que l'on se l'imagine peut-être, et, selon les circonstances présentes, les brouilleries pourraient bien continuer encore une couple d'années; mais quand même cette paix se ferait telle que vous la dites dans votre dépêche du 25 juillet,[2] je suis persuadé que le Chan-

[1] Vergl. S. 415. — [2] Finckenstein spricht in diesem Bericht die Ansicht aus, dass durch einen für Frankreich vortheilhaften Friedensschluss die Stellung des Grafen Bestushew erschüttert werden könne.

celier se conservera en place et en crédit; c'est une tête trop fertile en intrigues, et sa clique est trop forte, pour qu'il ait à craindre du mécontement de tous ceux qui lui sont contraires.

Au surplus, la cour de Vienne vient encore d'être ombragée du voyage que je vais faire pour peu de semaines en Silésie, afin d'y voir mes régiments en revue, chacun au lieu où il est en garnison; elle en témoigne tant d'appréhensions qu'elle a donné des ordres à ses régiments en Hongrie de se tenir prêts à marcher, au premier ordre, en Bohême et en Moravie,[1] et qu'outre cela elle a ordonné au général Pretlack de faire de nouvelles instances à la cour de Russie pour qu'elle l'assistât efficacement en cas que je dusse faire, pendant mon séjour en Silésie, quelque mouvement contre elle. Comme ce sont des craintes tout-à-fait frivoles, je ne les saurais envisager autrement que controuvées tout exprès pour tenir toujours la Russie en jalousie et défiance contre moi. C'est pourquoi j'ai bien voulu vous en avertir, afin que vous soyez à même d'en désabuser l'ami important, en cas qu'il devrait vous en parler, quoique vous vous garderez de lui laisser entrevoir quelque chose de ce que je vous ai mandé par rapport aux ordres que la cour de Vienne a données sur ce sujet à son ministre Pretlack.

Au reste, le parti autrichien ne se lasse point à insister auprès du comte Keyserlingk pour qu'il relève, dans les relations qu'il fait à sa cour, mes prétendus armements et les conséquences dangereuses qui en doivent résulter. Tout ce manége ne se fait que dans le but de rompre par là le voyage que l'Impératrice doit méditer de faire, l'hiver qui vient, à Moscou.

Federic.

Nach dem Concept.

2737. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A SAINT-TROND.

Potsdam, 11 août 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche du 4 de ce mois. Ce que le marquis de Puyzieulx vous a répondu au sujet du sieur de Bernstorff, n'est pas assez positif; c'est pourquoi vous devez retourner à la charge, en lui disant que souvent, de fois à autre, j'avais appris d'Angleterre des choses assez intéressantes à la France dont je n'avais point été averti par la voie de France, et qui cependant s'étaient vérifiées à la suite du temps; que, comme je savais depuis assez de temps que le sieur de Bernstorff se mêlait à espionner la cour de France, pour avertir de ses vues et de ses desseins le roi d'Angleterre, j'avais soupçonné comme de raison le sieur Bernstorff qu'on n'avait été instruit en Angleterre que par son canal des particularités susmentionnés. Que j'en faisais donc avertir tout confidemment le marquis de Puyzieulx, non pas tant pour mon propre bien que principalement pour le bien de la France, afin

[1] In der Vorlage verschrieben: Hongrie.

qu'il prît des mesures pour que cet homme ne pût plus savoir ni directement ni par des voies indirectes les affaires secrètes de la France, et principalement les opérations de guerre et les entreprises qu'on méditait à l'armée.

Sur ce qui regarde les autres propos que le marquis de Puyzieulx vous a tenus sur mon sujet, et dont vous me rendez compte par votre dépêche, je me réfère à tout ce que je vous ai fait répondre par le rescrit que vous recevez à la suite de cette lettre.[1] Quant aux intérêts que les marchands Splitgerber et Daum vous ont demandés à raison de différents articles dont ils prétendent n'avoir reçu que fort tard le remboursement de ma caisse de légation, je viens d'ordonner à mon ministre, le comte de Podewils, de faire régler les comptes avec le banquier Splitgerber et de les faire payer par ladite caisse, sans qu'il en vienne quelque chose à votre charge.

Federic.

Nach dem Concept.

2738. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 15 août 1747.

J'ai reçu vos dépêches du 5 de ce mois. L'on ne saurait prendre de meilleures précautions que celles que vous avez prises pour la sûreté du nouveau chiffre que je vous ai fait parvenir, et de la façon que vous vous en êtes pris et que l'on s'en est arrangé ici, il ne saurait absolument pas être trahi.

Sur ce qui concerne les avis que je vous ai donnés depuis quelque temps relativement au comte d'Ulfeld et à d'autres sujets intéressants, vous devez leur ajouter une foi entière et être persuadé que ce ne sont point de nouvelles à hasard, mais des avis sur lesquels vous pouvez compter fermement.

Si les cours de Vienne et de Londres persistent dans leurs résolutions guerrières, et à ne vouloir point entendre parler présentement de paix avec la France, je n'en serai guère en peine et mes affaires n'en souffriront pas. Malgré cela, j'apprends que la cour où vous êtes commence à avoir de nouveau de grandes appréhensions du voyage que je vais faire en Silésie, au point qu'elle a donné des ordres à plusieurs régiments en Hongrie de se tenir prêts à marcher au premier ordre, pour entrer en Moravie et en Bohême au cas que je fisse quelque mouvement contre elle pendant mon séjour en Silésie; elle a même fait témoigner ses appréhensions à ce sujet à la cour de Russie. Comme je ne doute pas qu'elle ne me fera talonner par quelques-uns de ses officiers qu'elle dépêchera en Silésie, lorsque j'y serai, pour apprendre

[1] Dies Rescript betrifft den von Puyzieulx von neuem geäusserten Wunsch, die preussisch-schwedische Allianz auf Frankreich ausgedehnt zu sehen.

ce qui s'y passe, j'espère au moins qu'elle reviendra alors de ses craintes frivoles, lorsqu'elle verra que tout s'y est passé tranquillement et qu'elle a été la dupe de ses donneurs d'avis.

Federic.

Nach dem Concept.

2739. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 15 août 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche du 8 de ce mois. Vous avez accusé fort juste quand vous dites qu'il était surprenant de voir la tranquillité avec laquelle la France se repose sur la bonne foi de la Saxe; l'expérience m'a appris jusqu'où cela va, et que c'est peine perdue que de vouloir rectifier les ministres de France là-dessus. Je l'ai tenté de toutes les façons possibles, mais je n'ai pu jamais empêcher qu'ils ne soient les dupes des Saxons. Il faut l'avoir éprouvé pour comprendre assez combien ces gens-là agissent en enfants à cet égard, et, prévenus qu'ils sont de leur grande intelligence et de leur esprit supérieur aux autres, j'ai souvent risqué de les effaroucher lorsque je leur ai mis devant les yeux, clair comme le jour, combien la Saxe se jouait indignement d'eux. Si le marquis de Puyzieulx regarde avec indifférence l'accession de la Saxe au traité d'alliance fait entre les cours de Pétersbourg et de Vienne, il se trompe lourdement; cependant je doute que ces cours se donnent beaucoup de mouvements pour se raccrocher la Saxe, et il n'y a que les Anglais qui voudront peut-être se l'attacher; car pour la cour de Vienne, je suis certain qu'elle ne s'en mettra pas à grands frais; elle regarde la cour de Dresde comme obligée indispensablement à se tenir à celle de Pétersbourg, et pourvu qu'elle puisse se servir de celle-là pour détacher la France de moi, cela lui suffira; pour le reste, elle n'en fait aucun cas et ne s'en promet rien de solide.

Sur ce qui est de l'avis qui vous est venu relativement aux propositions de paix avec la cour de Vienne et les Puissances maritimes, à l'exclusion de l'Espagne, que la France doit vouloir faire passer par le canal de la Saxe à la cour de Vienne, l'affaire en soi-même mérite assez que vous tâchiez à vous en bien éclaircir; mais, pour vous dire ce que jusqu'ici j'en pense, j'ai bien de la peine à me persuader que la France voulût traiter d'une paix à l'exclusion de l'Espagne. Ce serait tout ce qu'elle pourrait faire quand elle serait dans un état d'extrême angoisse, et lorsqu'elle se verrait fort pressée de ses ennemis; mais comme il s'en faut beaucoup qu'elle soit déjà si loin, il ne me paraît pas vraisemblable qu'elle voulût faire son accommodement en abandonnant l'Espagne à la merci de ses ennemis. Je crois plutôt que, s'il est vrai que le courrier du comte Loss a apporté quelques ouvertures tendantes à un accommodement, c'est une suite de cette maxime que la France, depuis le temps du ministère du cardinal de Richelieu,

a constamment observée, savoir de négocier toujours, soit qu'elle veuille la guerre, soit qu'elle désire la paix, pour amuser le tapis et pour se conserver des occasions convenables à son but, selon que les conjonctures du temps les requièrent. Tout cela ne doit pas vous empêcher d'éclaircir de bien près l'affaire susdite.

Quant au nommé de Kalben,[1] je veux bien vous dire que c'est un méchant garnement dont vous ferez bien de vous dépêtrer tout-à-fait, en ne le laissant plus entrer chez vous et en lui faisant dire que vous ne sauriez aucunement vous mêler de ses affaires.

Nach dem Concept. Federic.

2740. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A SAINT-TROND.

Potsdam, 15 août 1747.

La dépêche que vous m'avez faite du 7 de ce mois, m'a été bien rendue. Comme le marquis de Puyzieulx vous a fait entendre que, sans que la France soit invitée à mon traité d'alliance avec la Suède comme partie principale contractante, elle ne ratifierait pas ce que le comte de Lanmary a promis aux Suédois relativement aux subsides à leur payer, vous devez lui répondre fort honnêtement et en des termes très polis que je n'étais pas, moi, proprement intéressé a ce que la Suède reçût des subsides de la France, mais quand même cela aurait directement du rapport à moi, les raisons que je lui avais fait expliquer pourquoi je ne saurais me prêter dans ce point-ci aux désirs de la France, étaient si vraies, si solides et si constatées que, malgré toute la bonne volonté que j'en eusse, je ne saurais changer de sentiment. Comme vous êtes assez au fait de toutes ces raisons-là, vous devez les lui détailler encore une fois tout au long. Vous ajouterez alors qu'il me semblait que la France gagnait toujours quand elle donnerait à la Suède les subsides que le comte de Lanmary lui avait promis, puisqu'il était sûr qu'en défaut des subsides de la France la Suède se verrait obligée d'en accepter de l'Angleterre, qui ne manquerait pas d'en donner à celle-là, pour l'avoir dans son système et pour avoir des troupes de celle-ci. Que d'ailleurs je regardais de mon côté comme la plus haute folie du monde la vanité du pas, des droits de préséance et de l'avantage de signer à droite ou à gauche dans un traité, et que je méprisais si fort ces choses que je n'avais point fait difficulté là-dessus lorsque j'avais fait des alliances avec la France;[2] qu'au surplus, s'il s'agissait d'une alliance offensive, je ne disputerais pas un moment avec la France, mais comme il s'agissait d'une alliance défensive, le cas changeait entièrement et les conjonctures ne me permettaient absolument pas de me prêter à leur désir. Que si la France avait envie de faire une alliance avec la

[1] Sächsischer Major, der um seine Wiederaufnahme in den preussischen Dienst bat. — [2] Vergl. Bd. I, 256.

Suède où elle soit la partie principale, elle pourrait prendre des engagements séparés avec la Suède; que je ne m'y opposerais point, mais, quant au genre de l'invitation de cette alliance-ci, la France n'avait aucune bonne raison de me faire dire des reproches là-dessus, à cause que l'objet de mon alliance avec la Suède était la défensive, et que tout article qui pourrait la faire changer d'objet ou qui pourrait directement ou indirectement me brouiller avec mes voisins, renverserait le but que je m'étais proposé de la défensive et mettrait en contradiction mes actions et mes discours. Voilà ce que vous devez insinuer convenablement au marquis de Puyzieulx, et je suis trop persuadé de sa pénétration et de ses lumières pour douter que cela ne dût faire de l'impression sur son esprit. Aussi attends-je votre rapport détaillé de quelle manière il se sera expliqué là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

2741. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 août 1747.

Vos dépêches du 29 du mois passé de juillet m'ont été bien rendues. Comptant sur la droiture de l'ami connu, je veux bien me fier aux assurances fortes qu'il vous a faites relativement à la convention de subsides passée entre les cours de Pétersbourg et de Londres; aussi je n'en suis plus si intrigué que je le suis présentement des intrigues que la cour de Vienne met en œuvre auprès de celle où vous êtes, et les fréquentes conférences que, selon mes dernières lettres de Vienne, le sieur Lantschinski continue également d'avoir avec les ministres autrichiens, me donnent assez à penser. C'est pourquoi vous devez avoir toute l'attention possible à bien démêler ces intrigues, pour parvenir en état de m'en pouvoir informer précisément.

Au reste, si le comte de Lestocq venait à être moins bien avec sa souveraine, je ne crois pas que j'aurais sujet d'en être fort en peine, parceque j'estime qu'il fait ou peu ou rien pour moi.

Federic.

Nach dem Concept.

2742. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A SAINT-TROND.

Berlin, 18 août 1747.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 10 de ce mois. Je suis fort content de la manière dont vous avez exécuté les ordres que je vous ai donnés au sujet de certaines confidences à faire de ma part au marquis de Puyzieulx. Quant aux soupçons frivoles sur de secrètes intelligences que l'on m'attribue avec l'Angleterre, pour faire continuer la guerre, vous devez tâcher de les ôter de l'esprit de ce ministre et lui insinuer convenablement que, pourvu qu'il voulût y réfléchir sans

prévention, il trouverait d'abord qu'il était impossible que moi qui cherchais à séparer les Danois des liaisons où ils étaient entrés avec la cour de Londres, et qui d'ailleurs venais de rappeler le ministre que j'ai eu jusqu'ici à cette cour, n'y laissant de ma part qu'un simple secrétaire d'ambassade, puisse jamais être en assez bonne intelligence avec cette cour-ci pour pouvoir lui donner des conseils, soit pour la continuation de la guerre, soit pour la paix. Mais que je ne saurais attribuer ces soupçons qu'aux insinuations fausses que les Saxons ne discontinuaient pas de faire contre moi et qu'on écoutait un peu trop légèrement.

Nach dem Concept. Federic.

2743. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Berlin, 18 août 1747.

Monsieur. J'ai reçu la lettre du Roi votre maître que vous m'avez remise avec votre dépêche du 16 de ce mois, par laquelle je vois avec plaisir que vous comptez de lire au comte de Podewils la lettre que vous venez de recevoir de M. de Puyzieulx. J'attendrai le rapport qu'il m'en doit faire.

Il m'est revenu que M. le marquis de Puyzieulx me soupçonne de souffler également le froid et le chaud à la France et à l'Angleterre; sur quoi, je veux bien vous remarquer qu'il semble que les circonstances présentes sont par elles-mêmes assez décisives pour qu'il ne soit besoin de recourir à la synthèse du raisonnement. Tel prince qui travaille à débaucher les Danois des liaisons où ils sont entrés avec les Anglais, doit être au-dessus de tout soupçon et ne saurait être en assez bonne intelligence avec ces mêmes Anglais pour leur donner des conseils ni pour la guerre ni pour la paix. Si M. de Puyzieulx appelle attiser le feu ce que je déclare à toute l'Europe que je ne me mêlerai point de cette guerre-ci et que je garderai exactement la neutralité, je suis obligé de convenir qu'il a raison; mais il y a une grande différence à se déclarer neutre ou à animer les parties les unes contre les autres, et je regarde M. de Puyzieulx comme un ministre trop éclairé pour le soupçonner lui-même de confondre les objets si grossièrement. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2744. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 19 août 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois. Ce n'est pas, comme vous croyez, que je suppose justement les ministres de la cour où vous

êtes extrêmement fins, mais je puis vous les garantir pour être fort artificieux, dont j'ai plus de preuves en mains que vous ne sauriez vous l'imaginer. Quant au comte d'Ulfeld, il me paraît que vous le jugez par ses dehors, mais vous pouvez toujours compter que les avis que je vous donne à son sujet ne se fondent nullement sur des caquets, mais que ce sont des faits réels que je sais de source. Au reste, je sais qu'il est outré de vous de ce que vous manquez de lui donner le titre *d'Excellence*,[1] et qu'il s'est plaint amèrement à ses confidents que, dans les entretiens que vous aviez avec lui, vous lui jetiez ordinairement trois ou quatre *Monsieur* à la tête. Comme vous agissez là-dessus selon mes ordres, je ne désapprouve nullement votre façon d'agir avec lui, tout comme je suis content de la conduite que vous avez tenue jusqu'ici avec la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

2745. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Berlin, 20 août 1747.

Monsieur. Je vous suis bien obligé des explications que vous venez de me donner par rapport aux sentiments de M. de Puyzieulx. Rien n'aurait pu, en effet, m'être plus agréable. Toutefois, je crois d'une nécessité indispensable d'ôter à mes amis tous les soupçons qu'on peut leur avoir inspirés contre moi, car vous sentez vous-même que rien ne saurait altérer davantage une bonne intelligence et une confiance mutuelle que ces mêmes soupçons, auxquels je ne cesserai de porter d'autant plus d'attention que je connais les mauvaises tournures que les Autrichiens et ceux de leur parti tâchent de donner à tout ce qui me regarde, pour mettre de la défiance entre moi et la France. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

2746. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 22 août 1747.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite du 12 de ce mois. Je suis bien persuadé que, si la paix ne se fait qu'après une couple d'années, ce sera pour lors que la cour de Vienne s'apercevra, sans se pouvoir le cacher, de l'épuisement en hommes qu'ont souffert ses provinces, et du grand désordre qui règne dans ses finances. Cependant, autant que cette guerre durera, la confusion qui en résulte et les subsides qui

[1] Vergl. S. 118.

reviennent, à ce titre, à la cour où vous êtes des Puissances maritimes, empêcheront qu'elle ne s'en ressente à un certain point.

Nach dem Concept. Federic.

2747. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 22 août 1747.

J'ai reçu vos relations du 5 de ce mois. Je serais curieux de savoir d'où il peut être revenu au sieur d'Aillon que le chiffre dont il se sert avec le marquis de Lanmary, a été trahi, et je compte que vous en apprendrez bientôt davantage, ou que vous vous en éclaircirez d'ailleurs. Pour ce qui est de l'entretien que vous avez eu en dernier lieu avec le sieur Pezold, j'approuve fort la réserve et la conduite sage que vous avez tenues à cette occasion avec lui. Au reste, vous ne manquerez pas de m'écrire confidemment et sans me rien cacher où est présentement le comte de Woronzow avec l'Impératrice, s'il gagne du terrain ou s'il se trouve encore dans ses anciens termes.

Nach dem Concept. Federic.

2748. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A SAINT-TROND.

Charlottenbourg, 22 août 1747.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite du 11 de ce mois d'août, et c'est avec plaisir que j'ai appris que le marquis de Puyzieulx s'est ravisé, en s'expliquant plus raisonnablement pour l'accession de la France à mon traité d'alliance avec la Suède, d'autant plus que de mon côté je n'aurais pu, vu les circonstances dans lesquelles je me trouve pour le présent, déférer davantage que j'ai fait à cette occasion, aux désirs de la cour de France. Je ne puis omettre ici de vous témoigner ma satisfaction de la tournure très bien pensée que vous venez de donner à la susdite affaire, et je suis bien aise de vous dire que j'y rencontre autant d'esprit que de solidité. Au reste, je vous ferai remettre le nouveau chiffre que vous m'avez demandé.

Federic.

Nach dem Concept.

2749. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Charlottenbourg, 26 août 1747.

J'ai reçu vos dépêches du 16 de ce mois d'août. Je suis persuadé que vous vous trouverez fort bien à l'avenir des ouvertures que pourrait

vous faire le sieur de Bussche,[1] et il me semble que, par son caractère, il serait bien disposé à se communiquer à vous, pourvu que de votre côté vous lui témoigniez une véritable amitié.

Je ne m'étonne aucunement que les avantages que la cour de Vienne vient d'avoir en Italie, rehaussent de nouveau si fort son courage, et je ne saurais vous donner une idée plus juste de la cour où vous êtes qu'en la comparant, selon l'écriture, avec le cœur de l'homme, qui, pour haut et élevé qu'il est dans les prospérités, ne peut se défaire de ce désespoir qui lui est si naturel pendant les temps d'adversité; c'est là proprement le faible de la cour où vous êtes.

En attendant, je m'imagine que l'Angleterre tâchera de retenir la cour de Vienne dans la guerre présente et que, trouvant une issue favorable pour en sortir avantageusement, elle se prêtera à la paix sans s'inquiéter beaucoup de cette cour.

Federic.

Nach dem Concept.[2]

2750. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Charlottenbourg, 26 août 1747.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 19 de ce mois d'août. A en juger par la réponse que vient de donner le capitaine de Breitenbach à l'occasion de l'affaire en question,[3] il me semble que nous ne saurions mieux faire que de la laisser tomber, vu les disputes et les chicanes qu'elle produirait, et que, après bien de la besogne, on nous nierait le tout, de sorte que, nous étant bien tracassés, il ne nous en reviendrait aucun fruit.

Au reste, il se pourrait que les pourparlers fréquents que le chevalier Williams a eus avec le comte Brühl, aient été occasionnés par des propositions à faire à ce dernier; toujours suis-je d'opinion, moi, que le comte de Brühl, par ces sortes de pourparlers, ne tâche que de donner de la jalousie au ministère de France, pour procurer à la Saxe un subside, s'il se pouvait, plus favorable de cette couronne.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Der hannöverische Gesandte „qui n'est pas aveuglément prévenu pour les intérêts de la cour d'ici," wie Graf Otto Podewils in dem Berichte vom 16. August sagt. Vergl. S. 448. — [2] Durch Immediaterlass vom 27. August wird der Gesandte für den 9. und 10. September zu einer Conferenz mit dem Könige nach Neisse beschieden. — [3] Betrifft die S. 329. 330 erwähnte Verleitung preussischer Soldaten zur Desertion durch sächsische Officiere. Vergl. S. 370. 433.

2751. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 11. August, über die Audienz, die Korff behufs Ueberreichung seines Creditivs als ausserordentlicher Gesandter (nach Niederlegung des Botschaftercharacters) am 8. August bei der Kronprinzessin gehabt. „Le compliment qu'il a fait à Madame Royale, a été fort court . . . Madame Royale a pris sur le pied d'y répondre par beaucoup d'assurances d'amitié et d'expressions flatteuses envers l'Impératrice, mais sans dire un mot au sujet du ministre Korff."

Charlottenbourg, 26 août 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 11 d'août et j'ai été bien aise d'apprendre que tout continue à prendre un assez bon pli là où vous êtes par la modération dont les choses s'y traitent.

La réponse que la Princesse Royale ma sœur vient de donner au sieur Korff, me paraît de même fort modérée, et la tournure en est des meilleures.

Pour ce qui est de l'accession de la France à mon traité d'alliance défensive avec la Suède, telle qu'elle a été projetée entre moi et la Suède, la France vient de l'agréer sans insister davantage d'y vouloir être partie principale contractante, et le marquis de Puyzieulx vient de donner des assurances positives, comme quoi il avait écrit sur ce pied au comte de Lanmary, en ajoutant que, quoiqu'il ne pouvait assurer pour le présent aux Suédois la continuation du subside pour aussi longtemps que le comte de Lanmary venait de le leur promettre, il avait néanmoins déclaré en même temps que, à mon égard et à cause des liaisons qui subsistaient entre la France et la Suède, la première n'abandonnerait jamais celle-ci, mais que la France pourvoirait toujours aux besoins de la Suède, toutes les fois que celle-ci se trouverait en état d'en avoir besoin, de sorte que je me flatte que cette affaire aura enfin une heureuse issue.

Federic.

Nach dem Concept.

2752. AU SECRÉTAIRE HEUSINGER A COPENHAGUE.

Heusinger übersendet, Kopenhagen 15. August, ein ihm von Schulin übergebenes Promemoria als Antwort auf die preussischen Vorstellungen; dasselbe enthält folgende Punkte: Verzichtleistung des Kronprinzen von Schweden auf den ehemals herzoglichen Theil von Schleswig; Verwendung des Kronprinzen behufs Herbeiführung eines gleichen Verzichtes seitens seiner Brüder; Verzichtleistung desselben auf seine Successionsrechte im herzoglichen Theile von Holstein gegen eine Geldsumme und gleiche Verzichtleistung

Charlottenbourg, 26 août 1747.

J'ai reçu votre relation du 15 d'août. Quant à la réponse que la cour de Danemark vient de faire à mes insinuations, il me semble que les articles contenus dans le mémoire danois selon lesquels on voudrait s'accommoder avec la Suède, sont un peu outrés.

Vous en parlerez, nonobstant de cela, à l'abbé Lemaire, pour sa-

seiner Brüder — gegen die Abtretung der dänischen Grafschaften Oldenburg und Delmenhorst.

voir de lui ce qu'il pense sur ces articles et de quelle manière on pourrait s'arranger à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

2753. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A SAINT-TROND.

Berlin, 26 août 1747.

L'avis que vous m'avez donné, par la dépêche que vous m'avez faite en date du 18 de ce mois, du renouvellement du traité du roi de France avec le roi de Pologne[1] et de la déclaration qu'on s'est fait donner par le sieur de Loss au nom du Roi son maître, m'a été des plus agréables. Dans les conjonctures présentes, c'est tout ce que le marquis de Puyzieulx a pu faire de plus avantageux pour le service du Roi son maître et pour ses vrais amis, afin de brider la Saxe pour que celle-ci ne se puisse engager, plus en avant qu'elle l'est, avec les ennemis et les envieux de la France.

Lorsque vous parlerez au marquis de Puyzieulx, vous devez lui dire, d'une façon comme si cela vous échappait, que j'avais fait communiquer en confidence [au marquis de Valory] certaine lettre qui m'était parvenue de Pétersbourg relativement aux intérêts de la France;[2] que je ne savais pas s'il en ferait usage, mais que, s'il en faisait, je laisserais au discernement du marquis de Puyzieulx s'il la trouverait assez digne de son attention pour y réfléchir; qu'en attendant, j'avais fait cette communication au marquis de Valory uniquement par un principe d'amitié pure et constante pour la France, sans que je pensasse jamais à me mêler de leurs affaires pour ainsi dire domestiques.

Quant à la négociation avec le Danemark, pour le réconcilier avec la Suède, je viens de donner mes ordres à mon chargé d'affaires à Copenhague, le sieur Heusinger, qu'il doive se concerter sur tout ce qui regarde cette affaire avec le ministre de France, le sieur Lemaire, et qu'il n'y doit pas faire un pas sans s'être concerté préalablement avec lui. Je suis en peine de ce que l'on trouvera beaucoup de difficultés pour les ramener ensemble, puisque d'un côté l'on prétend trop, et que de l'autre l'on ne voudra se prêter à rien; cependant il me paraît que les conditions du Danemark seraient assez raisonnables, s'il n'y avait celle de la succession à la partie ducale de Holstein, et du troc qu'on propose de ce duché contre les comtés d'Oldenbourg et Delmenhorst, proposition qu'on ne fera jamais goûter au Prince, successeur à la couronne de Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Der formelle Abschluss erfolgte erst am 6. September zu Tongres. Vergl. Die Geheimnisse des sächsischen Cabinets I. 190. — [2] Betreffend die Ungeeignetheit des französischen Gesandten d'Aillon für den Posten in Petersburg. Vergl. Bd. III, 357.

2754. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 26 août 1747.

Je ne vous fais cette dépêche que pour accuser celle que vous m'avez faite le 8 de ce mois, et pour vous dire d'ailleurs que je viens d'être informé de bon lieu et en confidence que le général Pretlack et son parti agissent par des canaux souterrains, non seulement pour aigrir de plus en plus l'Impératrice contre moi, mais aussi d'indisposer le Sénat et la nation contre moi; qu'on se sert, à cette fin, des contes et des calomnies des plus sots que l'on puisse imaginer, dont il y en avait un tout nouvellement controuvé, par lequel l'on m'attribuait le dessein de vouloir faire un mariage entre le margrave Charles de Brandebourg et la princesse douairière d'Anhalt-Zerbst, afin de parvenir par là aux vues qu'on m'impute d'avoir sur la Courlande, et que ledit Margrave soit un jour général en chef des troupes russiennes — mensonge des plus ridicules que ces gens malicieux ont pu imaginer jusqu'ici. Cependant, pour que cette calomnie et d'autres encore qu'on voudra inventer à mon sujet, ne puissent faire impression sur les principaux de la nation et sur la nation même, vous devez à votre tour travailler sous main, et de toutes les façons que vous jugerez les plus convenables, pour en désabuser les principaux du Sénat et pour ôter de leurs esprits tous ces soupçons frivoles. J'ajoute que vous devez faire de votre mieux pour me conserver cette confiance que la nation a témoignée jusqu'ici à mon égard.

Federic.

Nach dem Concept.

2755. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Finckenstein berichtet, Petersburg 12. August: „Les vastes projets qu'on attribue au Chancelier pour changer l'ordre de succession établi, en substituant le prince Iwan au Grand-Duc, me paraissent très conformes à la façon de penser de ce premier ministre, mais je ne saurais me persuader qu'il ait pu trouver moyen d'y faire entrer sa souveraine; je crois plutôt que c'est un ouvrage auquel il travaille sous main et à son insu, et dont cette Princesse pourrait bien être la première victime, s'il venait à bout de se consommer. Je ne pense cependant pas que ce projet soit assez près de sa maturité . . . Il est triste de voir l'Impératrice se livrer de gaieté de cœur entre les mains de ses ennemis, mais, en supposant

Berlin, 27 août 1747.

C'est avec déplaisir que j'ai appris, par votre dépêche du 12 de ce mois, comme quoi l'Impératrice se livre aveuglément entre les mains de ses ennemis et se sacrifie de la sorte elle-même d'une manière des plus légères. Mais que peut-on faire, et comment sauver cette Princesse pendant qu'elle ne veut suivre les avis d'honnêtes gens? Cependant, quoi qu'il en arrive, vous pouvez vous persuader que, s'il y a jamais une révolution là où vous êtes en faveur du prince

même qu'elle se soutînt sur le trône, et que le Chancelier ne lui en voulût pas personnellement, il y a toujours à parier que le Grand-Duc ne règnera jamais en Russie; sans parler de sa santé délicate, qui semble le devoir menacer d'une mort prématurée, il est tellement haï de la nation russe qu'il courrait risque de se voir enlevée la couronne, dans le cas même qu'elle lui reviendrait naturellement, par le décès de l'Impératrice."

Nach dem Concept.

Iwan, cela ne manquerait pas de produire un désordre beaucoup plus grand que vous ne le pensez peut-être, et qui à coup sûr ne laisserait pas que de renverser le Chancelier de fond en comble.

Federic.

2756. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A CÜSTRIN.

Chambrier berichtet, Saint-Trond 21. August: „Il y a ici quelques lettres de Londres qui assurent que, sur le rapport qui avait été fait par le sieur Ligonier au duc de Cumberland, des propos qu'on lui avait tenus à l'armée de France, pendant le temps qu'il y était resté, [1] le parti pacifique en Angleterre s'était reveillé pour profiter de cette occasion, pour tâcher de parvenir à une paix, mais que la nouvelle de l'échec que les Français ont eu dans l'attaque des retranchements qu'il fallait forcer pour faire le siége de Texel et l'espérance qu'on prenait de jour en jour que Berg-op-Zoom ne succomberait pas comme les autres places que la République a perdues, avaient arrêté l'effet des dispositions pacifiques qui s'étaient manifestées en Angleterre." Puyzieulx hat dem Gesandten früher erklärt, das Gerücht, wonach dem General Ligonier Eröffnungen gemacht worden seien, entbehre der Begründung. [2]

[Cüstrin, 28 août 1747].

Le [roi] de France a entamé une négociation vague avec Ligonier, cela est vrai. Il faut communiquer à Chambrier ce qu'Ammon a écrit et lui dire qu'on négociera sans doute, mais que ce sera du papier perdu, et que, s'il sonde Puyzieulx sur ce sujet, il doit prendre garde que sa curiosité ne paraisse pas importune, ni qu'elle marque de la défiance envers la France.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. Demgemäss Immediaterlass an Chambrier, Cüstrin 28. August.

2757. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Gräbschen, 3 septembre 1747.

J'ai bien reçu votre relation du 26 d'août dernier. Il me semble que les défaites dont se sert le comte de Brühl pour tranquilliser les

[1] Nach Gefangennehmung des Generals Ligonier in der Schlacht bei Lawfeld. — [2] Die Unrichtigkeit dieser Versicherung ergiebt sich aus dem Briefe des Marschalls von Sachsen an Ligonier vom 3. August, Geheimnisse des sächsischen Cabinets I, 232. Vergl. auch A. Beer, Holland und der österreichische Erbfolgekrieg; Archiv für österr. Geschichte XLVI, 411. 413.

ministres étrangers, sont des plus impertinentes; cependant il ne faut pas que cela vous embarrasse, de même que les entretiens si fréquents que vous savez;[1] vous tâcherez plutôt de faire de votre mieux pour ne pas faire paraître que vous soyez aucunement ombragé à cet égard, étant bien persuadé, quant à moi, que tout ce babil ne saurait aboutir à rien d'important.

Pour ce qui est de la prolongation du traité de subsides de la France avec la Saxe, elle s'est faite effectivement;[2] cependant la France est bien aise d'en garder encore le secret.

Au reste, je serais bien curieux de savoir de vous si les officiers saxons que je rencontre partout ici, pourraient y avoir été envoyés pour espionner ce que j'y puis faire.

Federic.

Nach dem Concept.

2758. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A SAINT-TROND.

Gräbschen, 3 septembre 1747.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 25 du mois d'août dernier. Selon le train que prennent les affaires, je suis plus que persuadé qu'il n'y a point encore de paix à espérer pendant cette campagne, quand bien on pourrait chipoter à cet égard. Quant au reste, je vous permets de retourner à Paris si vous pensez qu'il vous en coûterait trop de rester à l'armée française jusqu'à la fin de la campagne; toutefois devez-vous finir, avant que de partir, toutes les affaires qui vous ont été commises pour les traiter là où vous êtes.

Nach dem Concept.

Federic.

2759. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Gräbschen, 3 septembre 1747.

J'ai vu par votre rapport du 29 d'août dernier et son incluse,[3] de quoi il y s'agit. Quant à moi, je ne cesse d'être toujours de même opinion à l'égard de l'invitation de la France en question, et j'y serai inébranlable, quoique d'ailleurs je ne saurais empêcher les autres de faire à ce sujet ce qui bon pourrait leur sembler. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 468. — [2] Vergl. S. 470 Anm. 1. — [3] Ein bei den Acten nicht befindliches Schreiben des schwedischen Hofkanzlers Nolcken. Es handelt sich um die in Schweden gewünschte Accession Frankreichs zu der preussisch-schwedischen Allianz.

2760. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A BRUXELLES.

Neisse, 8 septembre 1747.

J'ai bien reçu votre relation du 28 d'août dernier. Il ne faut pas que vous vous étonniez qu'on sache donner au marquis de Puyzieulx des soupçons contre moi comme si je souhaitais de perpétuer la guerre; je vous en ai averti moi-même, lorsque je vous ai mandé, il n'y a pas bien longtemps, que les Autrichiens s'étaient fait un système contre moi dont le grand but était de remuer ciel et terre pour détacher la France de mes intérêts, surtout pendant que celle-ci n'avait pas lieu d'être bien contente de la guerre et qu'elle paraissait souhaiter la paix; que c'était surtout par l'entremise de la cour de Dresde que celle de Vienne pensait réussir dans ses vues, et que la susdite cour de Dresde n'en faisait pas la petite bouche, mais qu'elle se vantait à celle de Vienne de vouloir séparer la France d'avec moi. Mais ce qui me frappe le plus, c'est que le marquis de Puyzieulx puisse ajouter foi à des insinuations controuvées tout expressément pour me faire soupçonner de la France. C'est pourquoi vous tâcherez de trouver l'occasion, le plus tôt qu'il se pourra, pour lui dire à ce sujet d'une manière convenable et cordiale que, si lui, marquis de Puyzieulx, voulait bien y réfléchir un moment avec attention, il trouverait qu'il faudrait que je n'eusse nul égard à mes intérêts, si j'animais les ennemis de la France à ne pas finir encore si tôt la guerre; vous ajouterez à ceci toutes les bonnes raisons que, selon votre dernière dépêche, vous lui avez déjà alléguées, sans omettre celles que je vous ai fournies par mes dépêches précédentes, et vous continuerez, en outre, par dire que, pourvu que M. de Puyzieulx voulût bien y penser, il trouverait lui-même que tel prince qui malgré et en dépit des cours de Londres et de Vienne retenait l'Empire de se déclarer contre la France, et qui faisait tout son possible pour faire observer au premier une exacte neutralité avec la France, qui contre le gré et au grand déplaisir de la cour d'Angleterre s'était lié à celle de Suède, qui s'efforçait de détacher le Danemark de cette même Angleterre, qui venait de rappeler son ministre de Londres, et qui, enfin, ne cessait de faire faire des insinuations tendant à une prompte pacification en Hollande qu'un tel prince, dis-je, ne pouvait être censé animer l'Angleterre pour la continuation de la guerre, ni qu'on voulût suivre ses prétendus conseils là-dessus; qu'outre cela, comme les intérêts de la France et les miens étaient les mêmes, qui naturellement doivent avoir pour leur objet principal l'abaissement de la maison d'Autriche, le marquis de Puyzieulx, selon sa grande pénétration, trouverait aisément qu'il était impossible que je puisse souhaiter que la France s'épuisât par une longue guerre, et que naturellement tous les maux qui pourraient arriver à la France rejaillissaient en partie sur moi; mais que, si je ne me déclarais pas ouvertement pour la France, c'étaient les circonstances présentes qui m'en empêchaient, étant obligé d'ailleurs de

respecter, dans un temps comme celui-ci, les forces et les ostentations russiennes.

Vous concluerez de tout ceci, en priant le marquis de Puyzieulx qu'il voulût bien, pour éclairé ministre qu'il était, ne pas donner croyance aux soupçons que la cour de Vienne lui faisait souffler contre moi par celle de Dresde et son parti, vu surtout que je l'avais fait avertir moi-même par vous qu'il en arriverait ainsi et que la cour de Saxe se faisait une fête à celle de Vienne de pouvoir détacher la France de moi par toutes sortes d'intrigues, forgées d'une manière des plus artificieuses — que je m'attendais de l'amitié du marquis de Puyzieulx qu'il me déclarât sans réserve si la France était contente de moi ou non, et qu'au reste je ne saurais m'expliquer davantage que je ne l'avais fait.

Au surplus, vous redoublerez d'attention et vous veillerez sur tout ce qui pourrait se tramer là où vous êtes, pour être à même d'empêcher que l'on ne me joue pièce à la cour de France.

Federic.

Nach dem Concept.

2761. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A BRUXELLES.

Neisse, 10 septembre 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Quant à l'homme de confiance dont le marquis de Puyzieulx vous a dit que le Prince-Stathouder m'avait envoyé, je dois vous dire que c'est le comte de Gronsfeld, qui, après mon départ pour la Silésie, ne fait que d'arriver à Berlin, et comme selon toutes les apparences il ne s'expliquera pas sur les commissions dont il est chargé avant que j'y sois de retour, il faudra voir alors de qui il sera question.

Au surplus, j'apprends avec chagrin que le marquis de Puyzieulx, nonobstant toutes les bonnes raisons que vous lui avez dites, et malgré que je me sois, pour ainsi dire, épuisé à lui faire comprendre combien il était controuvé et naturellement impossible que j'animasse, moi, l'Angleterre pour continuer à faire la guerre à la France, ne cesse de vous marquer ses injustes soupçons à cet égard. J'avoue qu'après tant de démonstrations que j'ai données jusqu'ici de mon amitié et de mon grand attachement pour les intérêts de la France, je n'aurais dû m'attendre à de pareils reproches, si odieux et choquants. Toutefois, comme je me suis expliqué au possible pour ôter ces soupçons de l'esprit dudit marquis de Puyzieulx, je n'y saurais rien ajouter; ainsi donc, vous lui direz que, si après toutes les explications que je lui avais données à ce sujet de la façon la plus cordiale, pour lui dessiller les yeux, il voulait continuer dans ses soupçons, vous aviez ordre de ne pas vous en expliquer davantage.

Vous ajouterez encore que, pourvu que M. de Puyzieulx voudrait y penser, il trouverait lui-même que les points principaux sur lesquels roulait à présent le grand ouvrage de la paix à faire, regardaient la red-

dition du Cap Breton et le négoce aux Indes, et que c'étaient là des affaires où je n'avais point d'influence; que d'ailleurs, n'ayant pas pu réussir jusqu'ici dans aucune affaire domestique que j'avais eue à négocier avec l'Angleterre, on en pourrait aisément conclure combien peu l'on y suivait mes conseils que je lui pourrais suppéditer sur des affaires d'une plus grande importance.

Sur ce qui regarde les insinuations que le marquis de Puyzieulx vous a faites que la France se pourrait voir obligée à devenir l'alliée de la reine de Hongrie, vous lui direz que j'étais bien éloigné de croire qu'il y eût aucun ministre en France qui pût oublier les vrais intérêts de la France jusqu'à ce point-là, mais que, si elle voulait absolument abandonner son meilleur ami et son plus fidèle allié, il n'y aurait sûrement pas de ma faute, et que je n'y pourrais rien changer; mais que je pouvais bien lui dire qu'aussi souvent que la cour de Vienne et ses alliés m'avaient fait des offres pour me déclarer contre la France, j'avais toujours répondu avec indignation que l'on ne me mènerait jamais jusqu'à faire une chose aussi ignominieuse que celle-là.

Au reste, comme je crois qu'il n'y aura guère plus d'affaires importantes à négocier avec le marquis de Puyzieulx pendant le peu de séjour que le Roi son maître fera dans les Pays-Bas, j'estime que le meilleur sera que vous feigniez quelque maladie et que vous vous congédiez là où vous êtes, pour retourner à Paris sur votre poste.

Nach dem Concept. Federic.

2762. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Schweidnitz, 13 septembre 1747.

Je suis très content de tout ce que vous venez de me mander par vos dépêches du 19 et du 22 d'août dernier, et je ne saurais qu'être charmé de la manière cordiale et ouverte dont l'ami important continue de s'expliquer envers vous; cependant je ne puis goûter ce que vous dites qu'il serait à souhaiter que le comte Keyserlingk sût trouver moyen pour faire parvenir à l'ami important certaines particularités relatives à la situation embarrassante où il se trouve; car ledit comte de Keyserlingk, ignorant absolument que je suis au fait de ce que je vous ai fait parvenir sur son sujet, ne laisserait que d'en être extrêmement surpris, et je perdrais ainsi les canaux par lesquels j'en ai été informé. Au reste, vous ferez savoir au conseiller privé de Rohd, par la voie de la correspondance que vous avez avec lui, que les Suédois pouvaient regarder d'un œil fort tranquille tout ce qui se faisait en Russie pour leur inspirer de la crainte, le tout n'étant que des démonstrations qui, au bout du compte, ne seraient que de simples et vaines ostentations.

Nach dem Concept. Federic.

2763. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 18 septembre 1747.

Pendant le dernier voyage que j'ai fait en Silésie et dont je viens de retourner ici, j'ai appris avec toute la satisfaction possible que milord Chesterfield a accusé juste, lorsqu'il vous a assuré, selon que vous me l'avez appris par le post-scriptum de votre dépêche du 8 de ce mois, que, si la cour de Vienne n'avait pas eu tous les égards qu'elle aurait dû avoir, par plus d'une raison, aux instances que la cour de Londres lui a fait faire, touchant la garantie de l'Empire à la paix de Dresde, lui, milord Chesterfield, n'en avait rien à se reprocher, puisque les ordres au chevalier Robinson avaient tous passé par ses mains. C'est pourquoi mon intention est que vous devez aller chez ce milord et lui dire de ma part, de la façon la plus polie et la plus obligeante, que vous le sauriez imaginer que, si je l'avais soupçonné que ses ordres au sieur Robinson à ce sujet n'avaient pas été toujours des plus pressants, je venais d'en être désabusé, et que j'étais à présent parfaitement persuadé que, si l'affaire en question n'était pas encore parvenue à sa maturité, ce n'était point de la faute de la cour de Londres, mais uniquement de celle de Vienne, qui, par un caprice tout-à-fait singulier, n'avait pas voulu jusqu'ici entendre raison là-dessus; qu'en conséquence de cela je venais de faire réparation à milord Chesterfield des soupçons non fondés que j'en avais eus contre lui; que j'étais très sensible de la façon sincère dont il avait agi envers moi à cet égard, et que cela me servirait de motif de tâcher à cultiver soigneusement l'amitié de Sa Majesté Britannique et de vivre avec lui dans une étroite amitié. Qu'au surplus, je priais milord Chesterfield de vouloir continuer toujours d'agir avec moi de la même sincérité, et que de mon côté j'aimerais toujours à trouver les occasions de lui montrer combien d'estime j'avais pour lui.

Après avoir dit cela à milord Chesterfield, vous devez chercher à parler au baron de Steinberg et le remercier aussi de ma part, de la manière la plus flatteuse, des ordres qu'il avait fait passer au sieur de Bussche à Vienne, touchant l'affaire en question, dont vous l'assurerez de toute ma reconnaissance et que je ne demandais pas mieux qu'à faire plaisir au Roi son maître dans toutes les occasions qui se présenteront. Vous ne manquerez pas de me faire un rapport exact de tout ce que l'on vous aura répondu là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

2764. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 18 septembre 1747.

J'ai été bien aise de voir, par la dépêche que vous m'avez faite du 4 de ce mois, que le procès sur la succession du Montbéliard vient d'être terminé en faveur du duc de Wurtemberg. Vous remercierez le

marquis de Puyzieulx du compliment flatteur qu'il vous a fait à cette occasion-là, et l'assurerez de ma part que je ne doutais nullement que la façon favorable dont Sa Majesté Très Chrétienne avait traité le duc de Wurtemberg à ce sujet, influerait beaucoup sur le maintien de la neutralité de l'Empire.

Au surplus, la duplicité du sieur de Bernstorff a été dans son jour, lorsqu'il a voulu insinuer au marquis de Puyzieulx de quelle conséquence il était que les cours de Londres et de Pétersbourg n'eussent aucune connaissance de la négociation qui est sur le tapis par rapport à la réconciliation de la Suède avec le Danemark, lui qui a déjà su, alors, que la cour de Londres en a été informée jusqu'aux moindres circonstances par celle de Danemark. Ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

2765. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 septembre 1747.

J'ai reçu presque à la fois les dépêches que vous m'avez faites le 26 et le 29 du mois dernier, avec celle du 2 de ce mois. Les assurances que vous venez de me réitérer de ce que tout est paisible là où vous êtes, que l'Impératrice est dans des dispositions pacifiques et que la situation présente des affaires de ce pays-là est telle que je n'ai nul lieu d'en craindre quelque chose, m'ont fait beaucoup de plaisir. Quant au reste, je vois bien qu'il faudra pousser le temps par les épaules et attendre aussi tranquillement que l'on peut des événements favorables à tourner les affaires. C'est aussi pourquoi j'approuve parfaitement le parti que vous avez pris pour ménager mes intérêts, [1] en attendant que les conjonctures nous deviennent plus favorables. Cependant, malgré toute la mauvaise volonté du Chancelier, je crains peu de chose de la Russie, aussi longtemps qu'elle tirera des subsides de l'Angleterre, parceque je suis assez informé qu'il y va, dans les circonstances présentes, de l'intérêt de l'Angleterre que je ne sois point commis avec la Russie. Je ne suis pas même embarrassé sur les largesses que le Chancelier peut recevoir de la cour de Vienne, pourvu qu'en même temps l'Angleterre paie des subsides à la cour de Pétersbourg et retienne par là celle-ci dans une espèce de dépendance, puisque, encore une fois, je suis assuré que le gouvernement présent ne me veut pas tant de mal jusqu'au point de me voir en guerre contre la Russie.

Sur ce qui est du secret que l'ami important n'a pas encore voulu vous révéler, je commence à présumer que cette affaire regarde princi-

[1] „Le seul parti qui reste à prendre, est celui de ménager les anciens amis, pour être instruit de ce qui se passe, et d'attendre patiemment un temps et des événements plus favorables.“ (Finckenstein's Bericht vom 2. Sept.)

palement son personnel, quoique je puisse y entrer pour quelque chose; dans cette supposition, je crois que vous ferez bien de ne pas trop presser notre ami là-dessus.

Quant à ce qui regarde l'affaire dont il vous a fait confidence, touchant un officier que je dois avoir envoyé à Vienne pour entrecepter les chiffres de Lantschinski, et qui, après que son entreprise ait échoué, doit être passé en Hongrie, j'avoue que j'ai été surpris de ce que mes ennemis peuvent aller si loin, jusqu'à vouloir me charger de telles calomnies; en attendant, vous pouvez assurer hardiment notre ami que toute cette histoire, quelque circonstance qu'on l'ait mandé à Pétersbourg, n'est qu'un conte fait à plaisir, ou plutôt un mensonge indigne, malicieusement controuvé de ceux qui aimeraient à me mettre tout-à-fait mal avec l'Impératrice. Il est vrai qu'un coquin polonais, se disant secrétaire de Lantschinski, est venu un jour, il y a plusieurs mois, s'offrir de son propre mouvement à mon ministre à Vienne de vouloir lui procurer les copies de différents papiers du sieur Lantschinski; mais comme mon ministre l'a d'abord reconnu pour fourbe et l'a pris pour un homme aposté peut-être tout exprès pour lui jouer pièce, il l'a chassé de sa maison avec défense expresse de n'y jamais plus mettre pied, sous peine d'être traité comme il faut; et voilà apparemment ce qui a donné lieu à ce conte infâme dont vraisemblablement les auteurs de cette pièce ont régalé après cela le sieur Lantschinski, pour lui en imposer et aigrir par là d'autant plus la cour de Pétersbourg contre moi; ce que je ne vous dis pourtant que pour votre direction seule. Au reste, comme je suis présentement de retour de la Silésie, et que l'événement m'a encore justifié des bruits ridicules que les Autrichiens ont semés dans le monde, en me supposant des desseins contre la reine de Hongrie, vous devez non seulement en parler à l'ami important, mais tâcher encore de faire relever cela sous main par des gens affidés auprès ceux du Sénat à Pétersbourg, en leur faisant insinuer que c'était encore une nouvelle preuve combien les Autrichiens prenaient à tâche de brouiller la Russie avec moi, par des suppositions qu'on trouvait cependant, à la fin, fausses et controuvées.

Federic.

Nach dem Concept.

2766. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 19 septembre 1747.

Mon cher Mardefeld. Après avoir vu tout ce que vous venez de m'apprendre par rapport aux propos que le marquis de Valory vous a tenus, lorsqu'il vous a vu la dernière fois, je veux bien vous dire que quant à l'affaire de Magdebourg, concernant le droit d'étapes, vous devez répondre à ce ministre d'une manière polie et convenable que, quelque déférence que j'aie toujours pour les conseils du Roi son

maître, j'étais cependant obligé de lui dire que dans le cas présent il s'agissait des droits fondés et des priviléges d'une des principales de mes villes commerçantes; que l'on ne saurait trouver mauvais que je soutienne cette ville dans ses droits et priviléges, tout comme il n'y aurait rien à dire lorsque Sa Majesté Très Chrétienne protége quelqu'une de ses villes commerçantes, si quelqu'autre puissance visait à faire ébrécher ses priviléges et prérogatives; qu'il constatait que la ville de Magdebourg était privilégiée du droit d'étapes, duquel je ne la saurais priver avec justice, mais que j'étais plutôt obligé de maintenir; que, si elle n'avait pas usé de ses droits depuis quelques années à l'égard des Saxons, cela ne s'était fait que par manière de connivence, sans toutefois vouloir renoncer entièrement à ses droits; que comme ladite ville s'apercevait à présent que la complaisance dont elle avait usé envers les Saxons, entraînerait la perte de son commerce, ceux-ci ne sauraient prétendre qu'elle ne devait plus rentrer dans ses anciens droits, et surtout après qu'à son grand préjudice la ville de Leipzig gênait extrêmement le commerce par un prétendu *Strassenzwang* qu'elle avait établi à quinze milles d'Allemagne à la ronde; mais qu'avec tout cela il me serait toujours fort agréable, si la cour de France, sans se laisser prévenir par celle de Dresde, voulait s'interposer dans cette affaire, afin de faire entendre raison à celle-ci.

Sur ce qui regarde l'autre propos, que le marquis de Valory vous a jeté comme sa propre idée, touchant un corps de troupes que je devrais faire marcher au pays de Clèves, pour en imposer aux alliés contre la France, afin que ceux-ci se portassent à la paix, vous ferez bien d'éluder de répondre à ce ministre sur ce sujet; mais au cas qu'il le remît lui-même sur le tapis, vous lui direz, d'une manière assez vague, que, comme lui, marquis de Valory, ne vous en avait pas parlé autrement que par manière de conversation, vous ne m'en aviez rien mandé.

J'attends votre rapport sur ce que vous aurez appris du comte de Gronsfeld touchant les commissions dont il est chargé; comme il ne m'a parlé que de compliments lorsqu'il a eu son audience, je suis assez curieux de savoir ce qu'il peut y avoir dans le fond de son sac. Au surplus, si les deux princes de Saxe-Cobourg veulent venir me voir ici, je serai bien aise que cela se fasse le 22 de ce mois, comme vendredi prochain. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2767 AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 21 septembre 1747.

Mon cher Mardefeld. J'ai vois avec satisfaction, par votre rapport du 10 de ce mois, de quelle manière le comte de Gronsfeld s'est ouvert à vous, relativement aux points qui font le sujet de sa mission; ainsi

que vous lui direz maintenant en termes convenables de ma part que j'étais très sensible à l'attention que le Prince son maître m'avait voulu marquer par la manière confidente dont il voulait bien s'expliquer avec moi sur toutes les propositions que lui, Gronsfeld, vous avait fait entendre.

Que, quant à l'article premier, tout ministre que Son Altesse le Prince et la République voudront m'envoyer, me serait agréable, à moins que ce ne fût quelque esprit violent.[1]

Qu'à l'égard du second article, touchant la vente de la seigneurie de Montfort, je ne manquerais pas de m'expliquer là-dessus, dès que j'aurais pris quelques informations nécessaires pour pouvoir me déclarer avec précision.

Sur ce qui concernait le troisième article, j'étais tout-à-fait content de la déclaration que le Prince avait bien voulu faire à ce sujet;[2] que j'oublierais tout-à-fait le passé et restais persuadé qu'on ne voudra plus me donner de sujets de plainte là-dessus.

Quant à l'article quatrième, qui demande que nous allions un peu bride en main,[3] vous répondrez, en termes ménagés et assaisonnés de bien des compliments, que je reconnaissais comme je devais la confiance particulière avec laquelle le Prince avait bien voulu s'expliquer avec moi sur un sujet de telle importance; que j'étais très porté à contribuer de ma part tout ce qui m'était possible, pour ramener une paix bonne et durable, et que, si je pouvais y contribuer moyennant ma médiation, j'étais tout prêt à m'y employer, si le Prince et la République pouvaient préalablement convenir là-dessus avec Sa Majesté Britannique.

Voilà le précis de ce que vous aurez à répondre au comte Gronsfeld, que vous ne laisserez pas de mêler de force de compliments polis et obligeants. Au surplus, il sera nécessaire que vous informiez à présent le baron Le Chambrier de ce que dessus, afin qu'il en puisse faire au marquis de Puyzieulx les ouvertures convenables. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2768. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 22 septembre 1747.

J'ai bien reçu à son temps les dépêches que vous m'avez faites depuis le 29 d'août passé jusqu'au 12 de ce mois. Sur ce qui regarde

[1] Als Fanatiker und erklärten Anhänger Frankreichs hatte Gronsfeld den Herrn von Calkoen bezeichnet, dessen Sendung nach Berlin durch Ammon in Vorschlag gebracht worden war. — [2] Entschuldigung wegen des Durchmarsches holländischer Truppen durch preussisches Gebiet ohne directe Erlaubniss des Königs. — [3] Der Prinz von Oranien liess durch Gronsfeld den König um vertrauliche Mittheilung seiner Gedanken über die Mittel zur Herbeiführung des Friedens ersuchen. Vergl. S. 484.

la négociation avec le Danemark, touchant son accession à notre alliance défensive, je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, que je présume le Danemark trop avancé avec les cours de Londres et de Pétersbourg pour que je dusse espérer que le Danemark voudrait jamais accéder sérieusement à notre alliance; nonobstant de cela, je suis du sentiment qu'il sera toujours bon d'avoir quelque ménagement pour cette couronne, et qu'on tâche à l'amuser par des négociations, afin d'empêcher par là qu'elle n'entre plus avant encore dans le système de la Russie et de l'Angleterre.

Je ne suis pas sans peine sur les discussions sans fin de tant d'affaires fâcheuses qu'on relève, l'une après l'autre, à la Diète en Suède, et je souhaiterais fort qu'elle voudrait une bonne fois se terminer heureusement. Si la cour de Vienne fait la fâchée contre la Suède, c'est principalement à cause de notre alliance défensive, dont celle-là ne saurait cacher son dépit; cependant la fermeté dont la Suède veut user à cet égard, ne manquera pas de faire un bon effet.

Quant à la cour de Dresde, il serait à souhaiter qu'on la pût ramener pour qu'elle accédât à notre alliance défensive, mais tout ce que l'on voudra tenter là-dessus, sera peine perdue, aussi longtemps que le comte de Brühl, faux compagnon s'il y en a eu jamais, sera à la tête des affaires.

Au reste je consens de bon cœur que, quand les miens feront la communication de notre traité à l'Électeur palatin et à celui de Bavière, cela se fasse en même temps au nom de la Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

2769. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 23 septembre 1747.

Vos dépêches des 8, 11 et 13 de ce mois m'ont été rendues à la fois. Quoique vous ayez fort bien fait de sonder de plus près le marquis de Puyzieulx sur les bruits qui courent d'une négociation secrète pour la paix entre la France et l'Angleterre, vous ne le devez cependant pas trop presser là-dessus, afin que cela n'ait pas l'air qu'une pareille négociation nous embarrassait. En attendant, vous devez employer tout votre savoir-faire pour apprendre sous main tout ce qui se passe à cet égard, et quelles peuvent être les intentions de la France.

Puisque le marquis de Puyzieulx m'a voulu encore reprocher de l'indiscrétion, dans le dernier entretien qu'il a eu avec vous relativement à sa négociation avec la Saxe, vous devez lui donner à entendre, à la première occasion que vous trouverez, que je ne saurais que d'être fort piqué de ce qu'en toutes les occurrences il me soupçonnait tantôt de duplicité tantôt d'indiscrétion; c'était pourquoi je le faisais prier que, pour finir une bonne fois ces soupçons, il ne voulût plus me faire de confidences sur tout ce qui avait du rapport aux affaires de Saxe,

puisque sans cela les reproches d'indiscrétion ne finiraient jamais, et que les ministres saxons, lorsqu'ils avaient fait échapper eux-mêmes leur secret, auraient toujours l'adresse d'inspirer à la France que c'était moi qui avait manqué de discrétion; aussi, quand le marquis de Puyzieulx voudrait vous faire de pareilles confidences, vous devez l'entendre d'un air indifférent et froid, en lui alléguant tout ce que je viens de vous dire.

Pour ce qui regarde l'affaire du Danemark avec la Suède, je suis du même sentiment que le marquis de Puyzieulx que cette négociation n'aura pas le succès que nous en désirons; j'estime cependant qu'il sera toujours bon de continuer à négocier là-dessus, afin de retenir au moins par là le Danemark de ne pas se trop embarquer avec la Russie et ses alliés.

Federic.

Nach dem Concept.

2770. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 24 septembre 1747.

Monsieur. Je suis d'autant plus flatté de l'empressement du Roi votre maître à me faire part de la prise de Berg-op-Zoom,[1] que ce m'est un témoignage de la persuasion où Sa Majesté Très Chrétienne veut bien être de l'intérêt très particulier que je prends à sa gloire et au bonheur de ses armes. Je vous serai tout-à-fait obligé, si vous voulez bien faire connaître à votre cour la satisfaction et le plaisir véritable que m'a causés cette importante nouvelle. Sur ce, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept.

Federic.

2771. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 24 septembre 1747.

Vous trouvez ci-close la réponse que j'ai fait faire à la lettre du marquis de Valory que j'ai reçue à la suite de celle que vous m'avez envoyée avant-hier.

Puisqu'il en est, ainsi que vous dites, que le baron de Chambrier ne saura voir si tôt le marquis de Puyzieulx, j'agrée que vous communiquiez confidemment et d'une façon convenable, sans donner la moindre chose par écrit, au marquis de Valory le contenu de l'article 4 des propositions que le comte de Gronsfeld nous a faites et le précis de la réponse qu'on lui a donnée là-dessus,[2] ajoutant que nous ne doutions nullement qu'elle ne soit tout-à-fait conforme à ce que la France nous avait temoigné depuis peu, relativement au rétablissement de la paix. Vous ne toucherez les trois autres articles des susdites propositions que

[1] Die Einnahme war am 16. September erfolgt. — [2] Vergl. S. 481.

d'une maniere fort vague, faisant entendre qu'elles ne regardaient que des choses domestiques, comme les excès commis par les troupes des alliés à Montfort et semblables. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

2772. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 25 septembre 1747.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 16 de ce mois. Il est certain qu'il y a actuellement quelque chipotage de paix sur le tapis, et je veux bien vous dire en confidence, et pour votre instruction seule, qu'il y a eu des pourparlers de paix à Liége entre le marquis de Puyzieulx et le lord Sandwich, et, quoique l'on ne soit convenu de rien, ces pourparlers pourront néanmoins aboutir à quelque nouveau congrès; et comme Berg-op-Zoom vient de tomber sous les Français, on estime généralement que cet événement pourrait bien influer sur les Anglais afin qu'ils se déterminent pour la paix.[1] Au reste, j'applaudis à ce que vous marquez au sujet du roi de Sardaigne. Quant au dessein qu'on me suppose d'une médiation armée, vous pouvez être sûr que j'en suis fort éloigné, et que c'est une chose à laquelle je n'ai pas pensé, ni ne me laisserai entraîner du grand jamais. Tout ce que je puis vous dire à ce sujet, quoique encore pour votre direction seule et sans que vous en laissiez échapper quelque chose, c'est que le ministre que le prince d'Orange m'a envoyé, le comte Gronsfeld, a fait sous-entendre que de la part des Puissances maritimes l'on pourrait bien recourir à ma médiation pour le rétablissement d'une paix stable et solide.

C'est avec une satisfaction entière que j'ai vu d'ailleurs tout ce que vous venez de me mander touchant l'entretien que vous avez eu avec l'Impératrice.[2] J'en ai été sensiblement touché, et pourvu que les effets

[1] Podewils hielt die Conjunctur für ungünstig für die Ansprüche Sardiniens. — [2] Die Stelle in Podewils' Bericht vom 16. September lautet: „M'étant rendu hier (nach der Rückkehr aus Neisse, vergl. S. 468 Anm. 2) à Schönbrunn à l'heure de l'appartement, l'Impératrice-Reine en sortant vint droit à moi et s'informa des nouvelles de Votre Majesté. Je lui dis qu'Elle m'avait expressément chargé de réitérer à Sa Majesté Impériale dans les termes les plus expressifs les assurances de son amitié et du désir où Elle était de lui en donner des marquis réelles. Cette Princesse me répondit que ces assurances lui faisaient d'autant plus de plaisir qu'elles venaient directement de Votre Majesté; qu'elle était fâchée de ne m'avoir pas vu avant mon départ, pour me charger de compliments pour Elle; qu'elle prenait une entière confiance dans Son amitié; que je ne saurais ignorer tous les bruits qui s'étaient répandus encore en dernier lieu et à mon départ, des prétendus desseins de Votre Majesté, mais qu'elle pouvait m'assurer avec vérité qu'elle n'en avait pas été inquiétée un moment; qu'elle avait trop d'estime pour Votre Majesté pour La soupçonner de songer à rompre Ses engagements dans un temps qu'on ne Lui en donnait aucun sujet, sachant d'ailleurs que Votre Majesté faisait tous les ans la revue de Ses troupes; qu'elle n'ignorait

justifient les sentiments qu'on vient de vous déclarer, on pourra compter sur mon parfait retour. Je me servirai cependant de cette démarche de l'Impératrice pour parler confidemment, à la première occasion que j'y trouverai convenable, au général Bernes, à qui je dirai mille politesses sur le sujet de sa souveraine, mais à qui je parlerai en même temps des affaires et m'expliquerai assez intelligiblement sur différents sujets. En attendant, vous ferez bien de ne perdre les occasions où vous pourrez parler sans affectation à des gens qui ont la confiance de l'Impératrice, ou dont vous savez qu'ils le lui rapportent, combien je m'étais entretenu avec vous sur son sujet pendant votre séjour à Neisse et combien de choses polies et obligeantes je vous avais dites sur son personnel; vous pourrez relever encore que, quand vous m'aviez présenté son portrait, je vous en avais témoigné beaucoup de satisfaction. Quant à l'Empereur, je vous recommande fort de l'entretenir, par tout ce que vous lui saurez dire de poli et d'obligeant de ma part, dans les sentiments favorables où il est à mon égard. Enfin, vous verrez si de cette façon-là vous trouverez moyen de radoucir la cour où vous êtes sur mon sujet. Sur ce qui regarde la proposition que vous me faites de vouloir bien favoriser les intérêts de cette cour dans des affaires de l'Empire qui ne seront pas diamétralement opposées aux miennes, je pourrais bien m'y résoudre, et je suis prêt par rapport aux quartiers d'hiver qu'elle voudra demander dans l'Empire pour ses troupes aux Pays-Bas, pourvu que vous m'assuriez que la cour de Vienne ne voudra pas regarder ma démarche comme un devoir, mais plutôt comme une complaisance pour elle, et que dans d'autres occasions je pourrai compter sur un retour de complaisance de sa part.

Federic.

Nach dem Concept.

2773. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 26 septembre 1747.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 12 de ce mois. Puisque depuis ce temps-là Berg-op-Zoom a été pris des Français,

pas qu'il y avait des gens qui se plaisaient à fomenter de pareils bruits; qu'elle était persuadée qu'on tâchait de donner également à Votre Majesté des défiances sur son sujet, pour empêcher une parfaite réconciliation entre les deux cours." Der Gesandte hat der Kaiserin darauf die Aufrichtigkeit der Gesinnungen des Königs und seinen Wunsch, Beweise seiner Freundschaft zu geben, bezeugt. „Cette Princesse me répondit en souriant que Votre Majesté était assez en état de le faire, si Elle le voulait; mais qu'elle ne saurait me dissimuler que ce qui la touchait le plus et qui lui navrait le cœur, était la conduite que Votre Majesté tenait dans les affaires de l'Empire; que, si Elle ne voulait pas favoriser ses intérêts pour l'amour d'elle, du moins devrait-Elle le faire par amitié pour l'Empereur: qu'elle pouvait m'assurer que ce Prince aimait Votre Majesté non pas en grand seigneur, mais comme particulier, et qu'il lui en avait parlé encore en dernier lieu à Holitsch dans des termes qui marquaient assez à quel point il Lui était attaché."

j'attends que vous m'informiez exactement de l'impression que cet événement a faite sur le roi d'Angleterre et sur les ministres, et si l'on voudra présentement se déterminer pour la paix. Au surplus, quand milord Chesterfield vous parlera sur ce sujet, et qu'il se présentât alors une occasion assez naturelle pour parler d'une pacification générale à faire, vous devez le sonder, quoique avec beaucoup d'adresse, s'il n'y aurait pas moyen de parvenir à une paix stable et solide par la médiation de quelque puissance neutre qui voudra bien la procurer à l'Europe, et vous observerez bien alors la réponse qu'il vous fera, pour m'en faire votre rapport là-dessus. Je vous recommande cependant de vous y prendre avec bien de l'adresse, pour ne pas laisser soupçonner comme si je m'y offrais; quoique, si l'on demandât ma médiation, je ne la refuserais pas. C'est ce que je ne dis cependant que pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

2774. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 26 septembre 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois. Quant à l'affaire de Magdebourg,[1] je veux bien vous dire que, malgré tous les bruits qu'on en voudra faire, je n'en ferai ni plus ni moins; aussi, dès que le comte de Brühl vous parlera sur ce sujet, vous lui répondrez sèchement et avec fermeté que j'étais bien éloigné de vouloir maîtriser mes voisins, mais que le droit d'échelles de la ville de Magdebourg était incontestable et assez prouvé par tout ce que l'on en avait allégué dans la réponse donnée à M. de Bülow;[2] que mon devoir m'obligeait à maintenir les droits de cette ville, et que je l'y soutiendrai d'autant plus qu'une fâcheuse expérience m'avait appris que toutes les complaisances dont j'avais usé envers la Saxe, avaient été jusqu'ici assez mal employées.

Nach dem Concept.

Federic.

2775. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 26 septembre 1747.

J'ai vu avec satisfaction tout ce que vous m'avez mandé par la lettre que vous venez de me faire du 24 de ce mois. Vous réitérerez au marquis de Valory mes remercîments de la confidence que le marquis

[1] Vergl. Nr. 2766. — [2] Antwort auf ein Memoire des sächsischen Gesandten von Bülow vom 28. Juli in dieser Angelegenheit.

de Puyzieulx m'a fait faire par lui,[1] et des assurances qu'il y a jointes à mon égard, le priant, au reste, d'être assuré de mon parfait retour.

Quant à l'affaire de Magdebourg, vous insinuerez encore au marquis de Valory que, quelque grande que fût ma déférence à tout ce que le Roi son maître désirait de moi, je n'étais cependant pas à même de changer de résolution dans l'affaire en question; que je ne pouvais pas ôter à la ville de Magdebourg un privilége dont sa conservation dépendait en bonne partie et dont la suspension depuis quelque temps lui avait causé bien du préjudice; que je ne faisais autrement que ce que l'on ferait en France, si quelque puissance étrangère voulait insister à ce qu'on abolît quelque privilége considérable de la ville de Bordeaux, et que, pour m'expliquer confidemment avec le marquis de Valory, je me persuadais que tout ce que sa cour avait fait d'intercession sur cette affaire en faveur de la Saxe, s'était fait par manière d'acquit et tout comme je m'étais intéressé en faveur de l'abbesse de Münster-Bilsen.[2] Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2776. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Mardefeld berichtet, Berlin 26. September: „Le comte de Podewils, qui sera de retour au plus tard samedi prochain,[3] vient de me mander que, selon ses nouvelles de Hollande, le maréchal de Saxe travaillait sous main à faire pour la France l'acquisition du général Keith, et comme j'ai lu moi-même plusieurs lettres sur ce sujet du comte de Lœwendahl audit général, j'ai cru être de mon devoir de demander les ordres de Votre Majesté si je dois l'avertir qu'Elle veut qu'il prenne sa route par ici pour aller en Hollande. Il me semble fort naturel qu'un bon général cherche à faire sa cour à un monarque le plus grand général de l'Europe."

Nach dem Concept.

Potsdam, 28 septembre 1747.

Pour vous répondre à la lettre que vous m'avez faite le 26 de ce mois, je vous dirai que l'idée qui vous est venue touchant le général Keith, m'agrée extrêmement, et que vous n'avez qu'à lui écrire en conséquence, afin qu'il prenne sa route par Berlin pour aller en Hollande.

Federic.

---

[1] Mittheilungen über bisher ergebnisslose Besprechungen zwischen Puyzieulx und Lord Sandwich zu Lüttich, die vielleicht zu einem Congresse führen würden, auf welchem Frankreich sich für die Garantie für Schlesien verwenden werde. — [2] Acten über die Intercession für die Aebtissin liegen nicht vor. — [3] 30. September. Podewils traf an diesem Tage von einer Urlaubsreise aus Pommern in Berlin wieder ein.

2777. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 29 septembre 1747.

La dépêche que vous m'avez faite le 20 de ce mois, m'est bien parvenue, et je vous sais bon gré des particularités que vous m'avez mandées touchant la négociation secrète que la cour où vous êtes a entamée avec l'Espagne à l'insu des Anglais et au grand préjudice du roi de Sardaigne. De la façon que la cour de Vienne se prend avec celle de Londres, j'espère que cette étroite union qui a été entre ces deux cours, ne sera guère de durée, et qu'on n'aura qu'à les laisser faire entre elles, pour les voir bientôt tout-à-fait brouillées. J'estime cependant que cette intrigue de la cour de Vienne sera un des motifs pourquoi le roi d'Angleterre se déterminera pour la paix. Sur ce qui est du sieur de Bussche, vous ferez bien de cultiver et d'entretenir son amitié au possible, puisque d'un côté vous serez averti de bien des choses par lui, et, de l'autre côté, puisque, tout ministre d'Hanovre que soit, il ne voudra pas, selon toutes les apparences, nous rendre de mauvais services.

Nach dem Concept.

Federic.

2778. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 septembre 1747.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 12 de ce mois, sur laquelle je n'ai cette fois rien à vous dire, sinon que je crois vous avoir assez mis en état par ma dépêche précédente, afin que vous puissiez désabuser notre ami important de la fausseté du rapport que le sieur Lantschinski a fait par rapport à un de mes officiers qui devrait avoir voulu intercepter ses chiffres.[1] Je vous le répète encore que toute cette histoire est absolument fausse et controuvée, peut-être de quelque Autrichien qui en a imposé au sieur Lantschinski, pour l'induire à faire un rapport odieux à ce sujet à sa cour. Enfin, vous devez hardiment soutenir à notre ami que c'est une imposture des plus grossières que tout ce conte-là, et qu'il n'y a eu absolument aucun de mes officiers à Vienne, et que d'ailleurs mes officiers ont trop d'ambition pour qu'aucun d'eux voulût jamais se charger d'une commission aussi indigne que criminelle. En attendant, je serais bien curieux de savoir le nom qu'on a donné à cet officier qu'on suppose avoir été envoyé à Vienne, sur quoi vous ne laisserez pas de sonder notre ami.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 479.

2779. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Ammon berichtet, Haag 22. September, über eine Reihe von Ruhestörungen in den grösseren Städten, Haag, Dordrecht, Haarlem, Leyden, Amsterdam. „Il n'est pas douteux que tous ces tumultes n'aient été excités sous main par le prince d'Orange lui-même; il a voulu détourner l'attention du peuple des mauvaises dispositions faites à Berg-op-Zoom, et faire envisager la perte de cette place comme l'effet d'une trahison. Il a en même temps voulu faire peur aux Régents qu'il ne croit pas de ses amis, et obliger le Pensionnaire et les sieurs Gravemœr, van Hop et van Wezel à se démettre de leurs emplois."

Potsdam, 29 septembre 1747.

J'ai bien reçu votre relation du 22 de ce mois. J'ai été surpris d'apprendre les moyens dont le prince d'Orange se sert à présent pour détourner l'attention du public sur les mauvaises dispositions que l'on a faites jusqu'ici, et qui peuvent devenir très dangereux à la République. C'est pourquoi je vous recommande extrêmement de vous conduire, pendant un temps si violent et critique, avec toute la sagesse et toute la prudence possible, d'observer et d'entendre tout, mais de n'en parler là où vous êtes à âme qui vive.

L'opinion où l'on est en Hollande de ce que je prendrai part à la guerre présente et viendrai au secours de la République dans ce temps d'angoisse,[1] me paraît bien étrange. Comme tout ce que vous avez répondu là-dessus est assez conforme à mes intentions, vous devez continuer de vous expliquer de la même manière à ce sujet; ainsi que vous direz à tous ceux qui le voudront entendre, qu'on pourrait compter là-dessus que, quoi qu'il puisse arriver, je ne prendrai aucune part à la guerre présente, d'autant moins qu'il n'y avait ni engagement ni alliance entre moi et la République qui m'obligeât à lui prêter du secours. Vous ne dissimulerez pas même à ceux où il conviendra, que je pourrai regarder avec indifférence ce qui arrivait à présent à la République, tout comme celle-ci avait regardé fort indifféremment lorsque les Autrichiens et les Saxons tombèrent, il y a deux ans, sur mes États et pensèrent les envahir. Au reste, si le prince d'Orange devait toucher quelque chose, dans ses entretiens avec vous, par rapport à ce prétendu secours, vous devez lui répondre, quoique seulement par manière de conversation et dans des termes honnêtes et sans aigreur, que j'avais lieu d'être surpris de ce que l'on voudrait s'attendre à mon assistance, après que de la part de la République on avait tout fait, depuis plusieurs années jusqu'au moment présent, pour me désobliger; qu'on n'avait qu'à se souvenir que, lorsque j'avais réclamé les droits de ma maison sur la Silésie, la République avait d'abord pris parti contre moi et m'avait fait une lettre déhortatoire[2] que ses ministres n'avaient pas laissé d'accompagner d'assez de menaces; que, depuis, elle avait payé des subsides à la cour de Vienne pour pousser la guerre contre moi; qu'on avait sus-

[1] Vergl. S. 444. — [2] Vergl. Bd. I, 258.

cité la Saxe encore et lui avait payé des subsides pour me faire la guerre, et que, lorsque malgré tout cela mes armes avaient prospéré, les ministres de la République aux cours étrangères en avaient témoigné hautement leur chagrin et leur mécontentement; qu'il était connu combien de satires et de libelles diffamatoires on avait publiés alors contre moi en Hollande, à qui l'on avait laissé un libre cours; que mes offres à me lier avec la République et à faire une alliance défensive avec elle, avaient été refusées, et mes instances pour la garantie de la République sur mes traités de paix faits avec la reine de Hongrie, éludées; qu'encore, lorsque je ne voulais que protéger mes domaines de Montfort contre les insultes et les rapines des maraudeurs, on en jetait de hauts cris, malgré toutes les assurances que j'avais données de n'en préjudicier personne, et malgré qu'on n'était pas à même de les protéger. Vous concluerez de tout cela qu'on ne saurait raisonnablement attendre de moi que je fisse de grands efforts pour aider la République; que, nonobstant de cela, je voudrais bien m'employer à ramener le calme et à rétablir une paix stable et durable, si l'on m'offrait la médiation; mais que c'étaient deux sujets bien différents, de vouloir me charger d'une médiation et de vouloir prendre part à une guerre qui ne me touchait en aucune manière.

Federic.

Nach dem Concept.

2780. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 29 septembre 1747.

La dépêche que vous m'avez faite du 18 de ce mois, m'est bien parvenue. J'applaudis à la réponse que vous avez faite au marquis de Puyzieulx, lorsqu'il vous a entretenu sur les plaintes que je dois avoir faites contre lui de ce qu'il me soupçonnait de souffler le froid et le chaud. Je me contente des protestations qu'il vous a faites du contraire, mais, malgré tout cela, je sais bien que mes plaintes n'ont pas tout-à-fait été sans fondement.

Au surplus, j'ai été averti qu'en Hollande les Régents aussi bien que le peuple sont généralement dans l'opinion que dans les circonstances critiques où la République se trouve depuis la prise de Berg-op-Zoom, je viendrais à son secours et prendrais part à la guerre présente. Sur quoi je viens d'ordonner à mon ministre à la Haye que, pour que ces gens-là soient désabusés de ces fausses espérances, il doit déclarer également à tous ceux qui le voudront entendre qu'on pourrait compter là-dessus que je ne prendrai aucune part à la guerre présente, et que, quoi qu'il puisse arriver à la République, je ne ferais pas marcher un seul soldat pour cela, n'ayant ni engagements ni alliance avec la République qui me puissent obliger à les assister. Puisque je sais combien mes envieux prennent à tâche d'indisposer la France contre moi à l'occasion de pareils bruits, j'ai cru nécessaire de vous en avertir, afin que vous soyez

à même de vous en expliquer aux ministres de France, à qui vous pourrez dire en même temps que je regarderais avec indifférence tout ce que les Français voudront entreprendre contre la Hollande, et que je ne me mêlerais de rien, sinon que je pourrais bien accepter la médiation pour le rétablissement de la paix, en cas que l'on me l'offrît, et cela uniquement puisque je savais qu'il serait agréable à la France que j'acceptasse cette médiation.

Federic.

Nach dem Concept.

2781. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 29 septembre 1747.

Voici la réponse que je viens de faire à la lettre du marquis de Valory que j'ai reçue à la suite de celle que vous m'avez faite le 27 de ce mois. Comme il s'y agit de notre négociation avec le Danemark, je fais joindre une copie de ma réponse, qui doit vous servir d'instruction dans cette affaire-là. Au reste, j'ai été bien aise de voir que le marquis de Valory est convenu lui-même que ses ordres touchant l'affaire de Magdebourg étaient de n'y pas insister avec vivacité. J'ai d'abord cru que tout ce que la cour de France faisait à cet égard, n'était que par manière d'acquit et pour se débarrasser des instances importunes des Saxons. Quant à moi, je resterai ferme dans la résolution que j'ai prise sur cette affaire-là. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

2782. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 29 septembre 1747.

Monsieur. Les dispositions de la cour de Danemark et la nature des propositions qu'elle fait au prince royal de Suède, me font extrêmement appréhender que notre médiation et le point essentiel, la réunion des esprits, ne nous échappe, à cause que les ministres du roi de Danemark sont dans des sentiments diamétralement opposés à ceux du Prince-Successeur. Je suis obligé de vous détailler quelques anecdotes, pour que vous soyez en état de juger sainement sur l'histoire secrète des pensées du prince royal de Suède.

Je sais que ce Prince, rempli de courage et d'ambition, n'attend que son avènement au trône et l'entier affermissement de son établissement, pour se venger du Danemark, contre lequel il a dans le fond du cœur une haine implacable, tant à cause des possessions du Sleswig, qu'il regarde comme une province enlevée à la maison de Holstein, que par rapport aux intrigues que les Danois ont faites en Suède pour l'écarter du trône ou pour traverser sa succession.

D'un autre côté, j'appréhende que les fondements de l'alliance entre la Russie et la Danemark, ne roulent sur le duché de Holstein, dont cette première puissance garantit la succession éventuelle au Danemark.

Je crois qu'avec beaucoup de peine et beaucoup de raisonnement l'on pourrait peut-être porter le prince royal de Suède à renoncer au Sleswig, mais je ne présume pas qu'on puisse le résoudre, sans que la nécessité l'y oblige, à renoncer à la succession du Holstein en faveur du Danemark, et je ne puis vous dissimuler que cette proposition me paraît dure et exorbitante.

Indépendamment de cela, si mon avis était écouté, je conseillerais au prince royal de Suède de se prêter à ces engagements, premièrement parcequ'il lui convient de diminuer le nombre de ses envieux et de ses ennemis, pour monter paisiblement sur le trône de Suède et pour y établir son autorité, qu'une alliance pareille à celle de Russie et de Danemark pourrait puissamment traverser. En second lieu, parcequ'une infinité de révolutions peuvent venir à la traverse de cette affaire et fair échoir le Prince de ses espérances. En troisième lieu, parceque, n'étant point en posture assez formidable pour en imposer à ses envieux par la réalité de sa puissance, il court risque de perdre avec honte ce qu'il pourrait céder avec modération. Mais d'un autre côté, comme rien ne presse dans le moment présent, je crois que ce serait mal conseiller le prince royal de Suède que de lui faire précipiter ces cessions dans un temps où rien ne paraît indiquer que la nécessité l'y oblige, que les combinaisons de l'Europe changent à tous moments, qu'une révolution en Russie peut détruire tout le système du Danemark, et qu'enfin la paix générale, qui paraît plus proche que jamais, pourrait consolider le système de l'Europe de façon qu'aucune puissance ne songeât, de longues années, à la troubler.

De tout ce que je viens de vous dire, il résulte que je puis me charger de proposer au prince royal de Suède la renonciation de Sleswig, si le Danemark s'en contente, mais que, pour la proposition du Holstein, elle me semble si contraire au prince royal de Suède, et les circonstances si peu pressantes que, comme son ami, son parent et son allié, je n'oserais me charger de la lui faire goûter.

Au reste, vous connaissez les sentiments d'estime que j'ai pour vous, et que les témoignages de votre attention pour moi ne me seront jamais indifférents. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2783. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 1er octobre 1747.

Pour que vous soyez à même de répondre au marquis de Valory aux propos qu'il vous a faits touchant la prétendue marche des troupes

russiennes, je veux bien vous dire que, quant au premier point, vous l'assurererez qu'on instruira incessamment le comte de Finckenstein de m'informer assez à temps, lorsqu'il s'apercevra que cette marche aura effectivement lieu; mais vous ferez réfléchir en même temps au marquis de Valory que les troupes russiennes en Livonie et aux environs entrent actuellement dans les quartiers d'hiver, et que d'ailleurs la saison où nous venons d'entrer ne permettait plus qu'on fît des transports par mer, pendant toute cette année et une bonne partie de la prochaine.

Que, si la marche de ces troupes devait se faire l'année qui vient, il y aurait deux voies par ou elles pourraient passer à leur destination, sans qu'elles touchassent aucunement mes États; qu'une de ces voies était par la Pologne, par la Haute-Silésie autrichienne, par l'Autriche, la Bavière et l'Empire. Dans ce cas-là, je ne connais aucun prince de l'Empire qui fût assez puissant pour refuser le passage à 30,000 hommes.

La seconde voie serait par mer à Lübeck. Si l'on choisissait cette route préférablement à l'autre, les troupes russiennes passeraient encore sans toucher mes États, si ce n'est quelque coin de ma province de Clèves; et que dans ce cas-là je ne saurais empêcher qu'ils ne passassent par quelque contrée de Clève.

Ce que je pouvais, en attendant, assurer à lui, marquis de Valory, c'était que je savais de science certaine que jusqu'ici l'Angleterre n'avait point grande envie de mêler les Russes de cette guerre-ci et de se servir de ces troupes pour opérer aux Pays-Bas. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

2784. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 2 octobre 1747.

Pour vous répondre à tout ce que vous marquez dans le post-scriptum chiffré de votre relation du 26 du mois passé, à l'occasion de la disposition où, selon vous, le peuple de Hollande doit être de m'offrir le stathoudérat héréditaire, je vous dirai que je n'entre point dans ces sentiments-là, et qu'indépendamment du prince d'Orange, et quand même il n'existerait pas, s'il venait jamais à arriver que l'on m'offrît ce stathoudérat, je ne balancerais pas un moment de le décliner, puisque telle chose ne me conviendrait en aucune façon. Ce que je crains cependant qu'il ne puisse arriver, c'est que le prince d'Orange, vu les mauvaises manœuvres qu'il fait dans ces conjonctures critiques, pourrait bien avoir le désagrément de faire quelque culbute, surtout si les Français devaient pousser leurs progrès jusqu'à envahir la Zélande, événement qui, avec les quartiers d'hiver que peut-être la République sera obligée de fournir à la plus grande partie des troupes de l'armée des alliés, fera apparemment jeter de hauts cris au peuple de Hollande.

Nach dem Concept. Federic.

2785. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 3 octobre 1747.

La dépêche que vous m'avez faite du 23 du mois dernier, m'a été rendue. Si la cour de Vienne continue ses chipotages secrets avec l'Espagne, les Anglais la planteront lorsqu'elle y pensera le moins. En attendant, vous tâcherez de votre mieux à bien démêler ce qui se passe à ce sujet et me le mander, pour satisfaire à ma curiosité. Je crois prématurée la nouvelle du retour des régiments de cavalerie autrichiens d'Italie en Allemagne, mais s'il en est quelque chose, il faudra que ce soit la raison que la cour de Vienne ne veut plus faire la guerre dans la Lombardie, mais s'amuser de la faire dans les montagnes, où elle ne saurait guère se servir de la cavalerie, et qu'en conséquence elle fait retourner la plupart de ces régiments pour les faire subsister à beaucoup moins de frais en Hongrie ou en Bohême. Au surplus, j'ai été bien aise d'apprendre par le post-scriptum de votre dépêche que la cour où vous êtes commence à se raviser et à agir avec plus de politesse envers vous. Cela ne doit cependant pas vous empêcher de continuer toujours d'observer de bien près ses intrigues et desseins.

Federic.

Nach dem Concept.

2786. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 3 octobre 1747.

J'ai reçu votre relation du 22 du mois dernier, concernant les premières impressions que la nouvelle de la prise de Berg-op-Zoom a faites sur le Roi et sur son ministère. Vous devez prêter une attention toute particulière et vous appliquer à vous procurer des informations exactes jusqu'à quel point cet événement affectera le système de la cour où vous êtes, et si l'on inclinera à la paix ou persistera dans ses anciennes idées. Ce qui me donne de forts soupçons qu'on n'incline pas tout-à-fait à la paix, c'est que, dans les conférences que le comte Sandwich a eues à Liége avec le marquis de Puyzieulx, les entretiens n'ont roulé que sur des généralités, et que le premier a déclaré nettement à celui-ci qu'on ne pouvait négocier ni régler des conditions préliminaires de paix qu'avec la concurrence de tous les alliés de l'Angleterre.

Nach dem Concept.

Federic.

2787. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 3 octobre 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 22 du mois dernier, sur laquelle je n'ai cette fois qu'à vous dire que, malgré toute la bonne volonté que j'ai à m'employer pour ramener la paix, je ne vois cependant pas encore

comment je pourrais mettre sous le même bonnet tant de têtes bizarres et irraisonnables qu'il y en a du côté des alliés, et quoique je tâche partout d'adoucir les choses et de porter les esprits à une paix raisonnable, je dois pourtant dire que je n'ai pas fait beaucoup de progrès jusqu'ici.

Federic.

Nach dem Concept.

2788. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 5 octobre 1747.

Votre dépêche du 26 du mois dernier passé m'a été rendue. Je ne crois pas que le ministère anglais soit aussi décidé pour la paix que vous le présumez ; tout ce que milord Chesterfield vient de vous dire à ce sujet, ne sont que des généralités qui ne me persuadent pas encore tout-à-fait qu'on veuille sérieusement la paix; on la souhaite peut-être, mais on la voudra à sa façon, et tant que les ministres anglais ne règleront pas séparément avec la France quelques articles préliminaires qui pourront servir de base dans la négociation de paix, j'estime que l'on voudra encore continuer la guerre, et que toutes les conférences sur la paix n'aboutiront à rien. Ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction seule, et afin que vous employiez toute votre attention pour bien démêler les vrais sentiments du ministère à cet égard.

Au surplus, j'ai de bonnes raisons qui me font souhaiter que la cour de Londres voudrait nommer le plus tôt le mieux le ministre qu'elle me veut envoyer; s'il y avait moyen que vous pussiez pousser à la roue là-dessus, cependant toujours sans me commettre et sans que j'y paraisse aucunement, j'en serais bien aise.

Federic.

Nach dem Concept.

2789. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.[1]

Potsdam, 7 octobre 1747.

Ma très chère sœur. L'intérêt que vous prenez à ma santé est exprimé avec des termes si obligeants que je n'en saurais vous dire, ma très chère sœur, à quel point j'y suis sensible. Vous seriez capable de m'inspirer de l'amour pour la vie et de m'y attacher plus que je le suis. Vous avez deviné assez juste, j'ai de temps en temps d'assez mauvaises attaques de crampes et de coliques, mais le mal me regarde avec mépris et il ne se donne pas la peine de me vaincre; il me secoue quelquefois rudement, et puis il me plante là.

Nous avons à présent les plus beaux jours du monde, je souhaite que vous en goûtiez les agréments à la maison de campagne où vous

[1] Fehlt unter den in den Œuvres de Frédéric le Grand Bd. XXVII abgedruckten Briefen des Königs an die Markgräfin von Baireuth.

êtes à présent. Notre cardinal de Breslau est mort,[1] je viens d'accoucher d'un nouvel evêque. le Pape en est parrain, je ne sais s'il s'acquittera de son parrainage de bonne grâce.[2] Le schah Thamas a eu la tête tranchée, après en avoir bien fait sauter de sa vie. Son règne était fondé sur des cruautés énormes; c'était un fameux bourreau qui n'a pu s'assouvir de sang, et qui préférait l'ambition à toute chose.

Pour moi, je suis heureusement désabusé de cette passion; j'ai cuvé le filtre qu'elle m'avait donné, et je ne songe qu'à couler d'une façon tranquille les jours que le Ciel me départ, de profiter du plaisir sans en abuser, de faire tout le bien que je peux, et d'abandonner l'erreur, l'astuce et la vanité à ceux qui en veulent être les dupes.

Je vous demande pardon, ma chère sœur, de ce que je mêle tant de morale dans mes lettres; c'est vous qui me séduisez. Vous avez toute sorte d'esprits, toute sorte de talents et toute sorte de connaissances; on peut vous parler coiffure, guerre, politique, et vous entretenir de la plus sublime philosophie jusqu'aux romans les plus frivoles, sans qu'aucune de ces matières ne vous soit étrangère. Je devrais vous parler davantage de mon amitié, mais elle vous est connue, et je ne veux pas vous ennuyer de ce qui fait le bonheur de ma vie; je vous prie d'être persuadée que ce sont ces sentiments que vous m'avez fait connaître tant de fois, et auxquels je tâche de répondre avec toute la sincérité possible, étant avec tendresse et estime, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

2790. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LEIPZIG.

Potsdam, 7 octobre 1747.

J'ai vu avec satisfaction, par la dépêche que vous m'avez faite du 3 de ce mois, que vous avez trouvé moyen de mettre sur la bonne voie le sieur Williams, touchant l'affaire de Magdebourg. A cette occasion, je veux bien vous dire qu'il me serait agréable si, dans quelque conversation confidente que vous aurez seul avec ce ministre sur les affaires publiques, vous pouviez lui insinuer adroitement et par manière de conversation que tout le monde était surpris de ce que sa cour n'avait point nommé encore un nouveau ministre à ma cour; qu'autant que vous étiez au fait des affaires, vous étiez persuadé qu'un ministre anglais à ma cour ne porterait point de préjudice aux affaires des Puissances maritimes; que, selon vous, ce pourrait être le moment où un tel ministre trouverait peut-être plus de bonnes dispositions à Berlin qu'à Dresde. Vous userez cependant de votre prudence ordinaire en

[1] Graf Sinzendorff; gestorben 28. September 1747. — [2] Vergl. S. 18. 502.

faisant ces insinuations au sieur Williams, et les tournerez de façon comme si c'était de votre propre mouvement, plein de bonne volonté, que vous vous expliquez. Vous me manderez de quelle façon ce ministre aura pris cette insinuation.

Federic.

Nach dem Concept.

2791. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 octobre 1747.

La dépêche que vous m'avez faite du 19 du septembre passé, m'est bien parvenue. Quoique je convienne que la France devrait tirer de bonne grâce le sieur d'Aillon de la Russie et confier ses intérêts là à quelque autre sujet qui saurait mieux plaire que l'autre,[1] cependant je ne m'en mêlerai pas, pour ne pas me faire soupçonner de la cour de France comme si je voulais entrer dans son domestique. Il se peut d'ailleurs que cette cour, étant un peu embarrassée sur les bruits de la marche de 30,000 Russes au secours des Puissances maritimes, ait envoyé des ordres secrets au sieur d'Aillon de suspendre son voyage en France et de rester à son poste.

Federic.

Nach dem Concept.

2792. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 7 octobre 1747.

Après avoir vu le rapport que vous m'avez fait le 29 du mois dernier, touchant les affaires générales, je suis du même sentiment que vous, que la guerre continuera et que l'on voudra faire encore une campagne; mais si les Hollandais ne regretteront pas, à la fin, de ce qu'ils se sont tant roidis contre toute proposition d'accommodement, c'est une autre question, que le temps nous résoudra.

Federic.

Nach dem Concept.

2793. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 7 octobre 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche du 25 du septembre passé. Je suis trop persuadé de votre zèle et votre fidélité pour que je ne dusse pas être assuré que vous donnerez toute votre attention à ce qui peut regarder mes intérêts, et surtout pendant un temps des conjonctures épineuses et critiques comme celui-ci. Mais ce qui me frappe le plus et me chagrine en même temps, c'est que les Français, malgré toutes les bonnes raisons qu'on leur a dites du contraire, ne sauraient revenir des idées chimériques dont mes ennemis et envieux les ont imbus,

[1] Vergl. S. 470 Anm. 2.

comme si c'était moi qui avait en mains de leur procurer la paix tout comme ils la souhaitent, et qu'ils joignent encore la menace à de pareilles insultes. J'aurais souhaité que vous m'eussiez nommé celui du ministère qui a lâché ces propos indécents dont vous venez de m'avertir, afin que j'aurais pu juger si ça été quelque homme de conséquence ou quelque autre bavard inconsidéré; mais tel qu'il soit, je crois que vous ferez toujours bien de faire insinuer convenablement par vos amis à ces gens-là et de leur faire faire ces réflexions que, quand la France voudrait oublier ses intérêts les plus essentiels jusqu'à vouloir me sacrifier, elle pourrait peut-être se raccommoder avec les Autrichiens, mais que cette démarche ne produirait pas l'effet qu'elle s'en serait promis; qu'elle ne lui ferait pas ravoir le cap Breton ne lui amènerait la paix avec les Puissances maritimes, et qu'elle augmenterait peut-être son embarras par un surcroît d'ennemis qui sauraient plus imposer que les Hollandais. Enfin, vous tâcherez, par toutes sortes de moyens, de faire revenir tout ce qui est de personnes de conséquence, de pareilles illusions aussi frivoles que préjudiciables à leur propre intérêt.

Nach dem Concept.

Federic.

2794. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 7 octobre 1747.

Monsieur. La réponse dure et fière des Danois nous ôte tout moyen de leur répondre; car dès que M. Schulin a déclaré que c'était leur ultimatum, il n'y a plus de contreproposition à faire, et je vous ai écrit d'avance toutes les raisons qui m'empêchent de faire de pareilles propositions au Prince-Successeur.[1]

Quant à l'affaire de Magdebourg,[2] où il s'agit des droits de cette ville, je vous renvoie au ministre d'État de Boden, auquel vous en pourrez parler. L'on croirait, à voir la façon chaude avec laquelle vous vous intéressez pour la Saxe, que la Dauphine est enceinte, et il me semble que, si le roi de France a envie de faire des avantages au beau-père du Dauphin, il pourrait trouver d'autres moyens qui ne fussent point à charge à son plus fidèle allié; je crois avoir donné des marques si importantes de mon amitié au roi de France que je crains de les affaiblir par des bagatelles comme celle que vous me demandez. Vous serez persuadé des sentiments d'estime que j'ai pour vous. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vergl. S. 491. 492. — [2] Vergl. S. 479. 486. 487.

2795. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 7 octobre 1747.

Mon cher Podewils. Vous remettrez au marquis de Valory la réponse ci-close que je viens de faire à la lettre que vous m'avez envoyée de sa part, et j'en fais joindre la copie pour votre direction. Pour ce qui regarde la négociation avec le Danemark, je veux vous dire pour votre instruction qu'il faudra, puisque je ne veux pas m'en mêler tout seul, que les Français aillent toujours d'un concert commun avec nous, et que nous ne fassions aucune proposition séparément de ceux-ci. Je ne vois cependant pas quelles contrepropositions on pourrait faire aux Danois, après la rude et dure déclaration que le sieur de Schulin a faite à l'abbé Lemaire.

Sur ce qui concerne l'affaire de Magdebourg, j'ai renvoyé le marquis de Valory au ministre d'État de Boden, qui aura à s'expliquer avec lui sur tout ce dont il s'agit dans cette affaire, et sur nos griefs, que nous avons contre les Saxons touchant l'extension du *Strassenzwang* de la ville de Leipzig. Quant à vous, vous ne laisserez échapper aucune occasion qui se présente pour relever au possible les mauvais procédés des Saxons envers nous, et combien ils ont abusé des condescendances que nous avons eues pour eux, et combien ils nous paient d'ingratitude à tous égards. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2796. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LEIPZIG.

Potsdam, 9 octobre 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche du 3 de ce mois. Satisfait que je suis de la manière dont vous avez exécuté mes ordres touchant les insinuations à faire au comte de Brühl, relativement à l'affaire du droit d'échelles de Magdebourg, je veux bien vous dire pour votre direction qu'il sera libre à vous de chipoter avec les Saxons tant que vous voudrez sur l'affaire en question, mais que de mon côté je ne me relâcherai jamais là-dessus, et que je soutiendrai fermement les droits de ma dite ville. Au surplus, ce mécontentement où le chevalier Williams est actuellement contre le comte de Brühl par rapport au renouvellement du traité de subsides entre la France et la Saxe,[1] ne me déplaît pas, et vous ne laisserez pas de jeter de l'huile sur ce feu et de nourrir les soupçons du sieur Williams contre le premier ministre, s'il y a moyen que vous le puissiez faire adroitement et sans être remarqué.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 470.

2797. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 9 octobre 1747.

La dernière poste m'a apporté la dépêche que vous m'avez faite le 30 du septembre passé. J'ai tout lieu de m'étonner de ce que la prise de Berg-op-Zoom a pu jeter la cour où vous êtes dans une consternation pareille à celle que vous me marquez, puisqu'elle a déjà compté d'avance cette place pour perdue et qu'elle a été donc déjà préparée d'en apprendre la perte. Ses craintes cependant que cet événement ne hâte la paix, pourront bientôt se dissiper, et je n'estime pas, moi, que la pacification générale soit déjà si proche comme on le croit. Ma raison est, parceque les conférences de Liége n'ont abouti presque à rien, et que d'ailleurs les Puissances maritimes paraissent vouloir risquer le tout pour le tout.

Si la cour de Vienne fait marcher quelques régiments de sa cavalerie d'Italie en Hongrie, je présume que c'est pour les y faire plus commodement subsister, parceque l'on est peut-être en défaut d'argent pour pouvoir plus fournir à leur subsistance en Italie, qui est extrêmement coûteuse là.

Federic.

Nach dem Concept.

2798. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 9 octobre 1747.

J'ai reçu votre relation du 3 de ce mois. Vos conjectures sur les démonstrations de la cour de Londres, comme si elle voulait se prêter à la paix, me paraissent bien fondées. La fermentation qui continue parmi le peuple de Hollande, le nouveau parti qui s'est formé en Zélande, et les fausses mesures que le prince d'Orange prend dans ces conjonctures, me font craindre quelque révolution prochaine en Hollande; reste à voir quel parti y succombera. En attendant, vous devez vous conduire avec beaucoup de prudence, selon que je vous l'ai déjà recommandé.

Federic.

Nach dem Concept.

2799. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 octobre 1747.

J'ai reçu vos dépêches du 23 du septembre passé. Sur ce qui regarde l'affaire du capitaine Stackelberg, vous ferez conformément à mes intentions quand vous parlerez une seconde fois ministérialement au Chancelier, si l'élargissement du celui-là dût encore traîner. J'approuve que vous ayez agi confidemment avec le sieur Wulwfenstjerna, dès qu'il

vous a vu; j'espère que vous aurez lieu d'être content de son caractère et de ses sentiments, et que vous trouverez assez d'occasions pour vous rendre de bons services l'un à l'autre. Vous dites fort bien qu'il serait à souhaiter qu'on coupât court à la correspondance piquante et grossière qui a eu lieu entre le comte de Barck et le Chancelier;[1] mais comment fera le sieur Wulwfenstjerna si le Chancelier continue de sa part à lui faire des lettres impolies et indécentes?

Federic.

Nach dem Concept.

2800. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 9 octobre 1747.

Mon cher Mardefeld. J'ai vu avec toute la satisfaction possible la lettre que le général Keith vous a écrite, et que je vous renvoie à la suite de celle-ci. Elle est digne de celui qui vous l'a faite; aussi sera-t-il le très bien venu, quand il arrivera à Berlin pour m'y voir.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

2801. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 10 octobre 1747.

Après avoir vu le détail que vous m'avez fait touchant le traité fait l'an 1713 entre feu mon pere et le Danemark, et ce que vous y joignez de réflexions, j'approuve que vous vous concertiez avec le marquis de Valory sur les moyens convenables pour traîner en longueur la négociation présente avec le Danemark, et que vous instruisiez en conséquence le sieur Heusinger. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2802. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 14 octobre 1747.

La dépêche que vous m'avez faite du 4 de ce mois, m'a été bien rendue. La cour de Vienne n'a pas lieu d'être inquiète sur la résolution que les Puissances maritimes prendront après la perte de Berg-op-Zoom; leur dessein de vouloir continuer la guerre contre la France se manifeste de jour en jour, et elles paraissent vouloir risquer le tout pour le tout.

[1] Den Anlass zu Bestushew's Gereiztheit gab die Forderung Barck's, vor seiner Abschiedsaudienz eine seit dem Januar vergeblich verlangte Audienz behufs Beschwerdeführung über das Auftreten Korff's in Stockholm (vergl. S. 261) zu erhalten. — [2] Vergl. 508. 511.

Comme le prince de Schaffgotsch vient de succéder, après la mort du cardinal de Sinzendorff, à l'évêché de Breslau, je l'ai fait mettre en possession du temporel de l'évêché, en attendant qu'il reçoive la confirmation du Pape pour le spirituel. Vous devez être bien attentif de quelle manière la cour de Vienne envisagera cette affaire et comment elle se conduira là-dessus, afin de pouvoir m'en instruire exactement. En attendant, tout est fort tranquille à ce sujet en Silésie, et la plupart du clergé catholique, même les Jésuites, ont actuellement reconnu le prince de Schaffgotsch pour leur évêque et lui envoient des députations pour l'en féliciter.

Federic.

Nach dem Concept.

2803. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 14 octobre 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche du 4 de ce mois. Il est bien sûr, et j'en suis informé à n'en pouvoir douter, que la cour de Vienne négocie secrètement en Espagne sur un accommodement particulier avec celle-ci, et quoiqu'il n'y ait guère apparence que cette négociation réussira, je sais cependant que les Anglais, lorsqu'ils en ont découvert quelque chose, en ont été furieusement ombragés. Au surplus, autant que je puis conjecturer des vraies dispositions des Puissances maritimes relativement au rétablissement de la paix, j'estime qu'ils n'y pensent pas encore sincèrement, et que leurs vues, quand ils paraissent vouloir se prêter à quelque congrès de paix, ne sont autres que d'amuser la France, pour la détourner de faire quelque nouvelle entreprise pendant l'hiver. Ce qui me confirme principalement dans cette opinion, c'est que le stathouder de Hollande, de concert avec le Roi son beau-père, pousse toutes les choses entre la République et la France jusqu'à l'extrémité, qu'il amasse, en outre, de grands fonds en argent, pour pouvoir pousser vigoureusement la guerre, qu'il se donne tous les mouvements imaginables pour avoir des troupes, et qu'il n'omet rien pour aigrir jusqu'à l'excès la populace en Hollande contre la France, démarches qu'il ne ferait jamais, si lui et l'Angleterre étaient sérieusement portés pour la paix.

Nach dem Concept.

Federic.

2804. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LEIPZIG.

Potsdam, 15 octobre 1747.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 11 de ce mois. Les circonstances que vous me marquez concernant le mauvais payement des Saxons à ceux qui en ont à demander, me font craindre une prochaine banqueroute totale, de laquelle cependant je voudrais que mes

sujets qui ont à demander à la *Steuer*, fussent encore sauvés, avant que la faillite éclate tout-à-fait. C'est pourquoi vous presserez de votre mieux le comte de Hennicke, afin qu'on satisfasse mes sujets préférablement aux autres, selon la condition expressément stipulée dans le traité de paix de Dresde.[1]

Je ferai informer le baron Le Chambrier de ce que vous me marquez au sujet du secret éventé du renouvellement du traité de subsides entre la France et la Saxe. Vous devez me marquer les grands sujets de chagrin que le comte de Brühl peut avoir; il faut qu'ils soient d'importance, puisque ce grand-maître en dissimulation ne sait plus s'en cacher. Au reste, mes lettres de Vienne m'apprennent qu'il y avait là un bruit sourd que la cour de Vienne, pour satisfaire à la Saxe sur le dédommagement qu'elle exige pour la guerre soutenue contre moi, et d'excès commis par les troupes autrichiennes, et afin de mettre celle-ci dans ses intérêts, avait résolu de lui payer une somme de deux millions de florins. Quoique cet avis mérite confirmation, vous devez cependant tâcher d'approfondir, là où vous êtes, s'il est fondé ou non.

Nach dem Concept. Federic.

2805. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 17 octobre 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 7 de ce mois. Il ne s'agit plus à présent de médiation de paix; les parties belligérantes pensent encore trop différemment sur les conditions, et le parti paraît pris entre le roi d'Angleterre et le stathouder de Hollande de risquer encore une campagne et de la faire avec plus de vigueur encore que toutes les passées, puisque l'on va négocier des troupes de la Russie.

J'applaudis fort à tout ce que vous avez dit au comte de Harrach.[2] Quand la cour de Vienne demandera des quartiers d'hiver pour ses troupes dans les pays de Cologne, de Juliers et de Berg, et que l'Électeur palatin me fera consulter là-dessus, je lui conseillerai qu'eu égard aux conjonctures il faudrait les accorder, mais se stipuler que tout ce que l'on fournira soit payé en argent comptant.

Je parlerai au général Bernes dès que l'occasion s'y présentera naturellement;[3] je tâcherai de faire quelques petits services à la cour de

[1] Nach § 11 des Friedens mussten die Forderungen preussischer Unterthanen an die sächsische Obersteuereinnahme, sobald sie fällig waren, „ohnfehlbar" befriedigt werden. — [2] Graf Otto Podewils versichert in seinem Berichte vom 7. October, der guten Gesinnungen des Grafen Harrach vollständig gewiss zu sein und hofft durch ihn bei der Kaiserin den Einflüsterungen Ulfeld's und Bartenstein's entgegenwirken zu können, die jedem Schritt des Königs eine gehässige Auslegung geben. Der Gesandte hat Harrach u. A. gesagt: „Que Votre Majesté le regardait comme l'instrument le plus propre à rétablir entre Elle et l'Impératrice cette ancienne confiance dont les deux maisons s'étaient toujours si bien trouvées." — [3] Vergl. S. 485.

Vienne, uniquement pour diminuer, s'il est possible, sa forte aigreur contre moi, mais je ne plierai jamais devant elle jusqu'à faire des bassesses et ne m'engagerai point du tout avec elle sur de grandes affaires.

Au reste, vous ferez bien d'approfondir l'avis qui vous a été donné par rapport au payement d'une somme de deux millions de florins à la Saxe, qui viendrait fort à propos à celle-ci, parcequ'elle est sur le point de faire la banqueroute J'ai cependant de la peine à croire que cet avis soit fondé.

Federic.

Nach dem Concept.

2806. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Berlin, 17 octobre 1747.

Dans la relation chiffrée que vous m'avez faite du 10 de ce mois, vous peignez le Prince-Stathouder d'après nature, et je le connais moi-même tel que vous me le décrivez. Je suis d'ailleurs fort satisfait de toutes les particularités intéressantes dont vous m'avez instruit.

Au reste, je crois toujours qu'il y a quelque nouvelle révolution assez proche là où vous êtes. S'il arrivait jamais qu'on vînt à m'offrir le stathoudérat, vous savez déjà que je ne saurais pas l'accepter; malgré tout cela je serais bien aise si ce cas arrivait effectivement, ne fût-ce que pour faire voir ma modération à tout le monde et pour confondre ceux qui m'ont attribué jusqu'ici des vues fort vastes et un désir démesuré de m'agrandir à quelque prix que ce soit.

Federic.

Nach dem Concept.

2807. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 17 octobre 1747.

J'ai vu avec satisfaction ce que vous m'avez mandé par votre dépêche du 6 de ce mois, touchant les assurances que le marquis de Puyzieulx vous a données sur la garantie de la Silésie, expressément stipulée par la France, et que le ministre que la France enverrait au congrès d'Aix-la-Chapelle, ne me serait point suspect. Cependant, je ne puis m'empêcher de vous dire confidemment que je ne sais pas encore combien je puis me fier sur ces assurances, m'ayant paru, par les différentes relations que vous m'avez faites depuis quelque temps, qu'aussitôt que la cour de France a des espérances de pouvoir parvenir à la paix, elle me néglige assez et me traite de haut en bas, mais dès que ces espérances s'évanouissent et qu'elle se voit obligée à continuer la guerre, elle change de ton à mon égard et m'amadoue. J'attends donc que vous vous expliquiez là-dessus et que vous me disiez tout naturellement si ces soupçons que j'ai sont fondés ou non. Sur ce qui concerne le ministre à envoyer de ma part au congrès, j'y en enverrai sûrement un,

avec des instructions telles que M. de Puyzieulx les désire.[1] Mais avant que d'y procéder, il faudra que je voie quelle tournure ce congrès prendra; car si l'on n'y traite pas sérieusement de paix, et que l'on ne veuille que s'amuser l'un l'autre, j'hésiterai d'y envoyer un ministre, pour ne pas m'exposer de nouveau aux reproches de la part des Puissances maritimes que je ne cherchais qu'à éloigner la paix. Ce que vous ne laisserez pas d'insinuer convenablement au susdit ministre.

Nach dem Concept. Federic.

2808. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 19. October 1747.

. . . „Wegen des von dem Baron von Chambrier mit der letzten Post eingelaufenen Berichtes von der Insinuation des Marquis de Puyzieulx, dass Se. Königl. Majestät nebst der Kron Schweden die Absendung der 30,000 Mann russischer Truppen zu detourniren suchen möchten,[2] wollen Se. Königl. Majestät gedachtem Baron von Chambrier dahin antworten lassen, dass ausser allen denen andern Umständen, die ihm durch die dieserhalb von Ew. Excellenz angegebenen Rescripte schon bekannt gemachet worden wären, er dem Marquis de Puyzieulx noch convenablement insinuiren sollte, wie zuforderst Sr. Königl. Majestät Minister und der von Schweden zu Petersburg bei der Kaiserin selbst niemalen mehr einige Audienz bekämen; nächstdem, so würde der Kanzler Bestushew von denen Oesterreichern und Engelländern so bezahlet, dass er absolument thun müsste, was diese haben wollten; demselben könnten keine Oppositiones gemachet werden als durch den Senat; der einige Graf Woronzow nebst dem Trubezkoi hielten ihm zu Zeiten noch das Gegenpart, dagegen habe er alle Favoriten von der Kaiserin zu seiner Disposition. Die Russen hätten im vorigen Jahre eine Augmentation von 50 Bataillons gemachet, um im Stande zu sein, das Corps Truppen von 30,000 Mann aus dem Lande zu schicken, ohne sich zu degarniren. Ueberdem früge man M. Puyzieulx, ob es möglich wäre, mit Bestand etwas zu sagen oder ob Se. Königl. Majestät und die Kron Schweden einigen Prätext nehmen könnten, zu verwehren, dass Russland seine Truppen, wenn solche zumalen nicht durch Sr. Königl. Majestät Lande marschiren, sondern ihren Weg durch Polen und so weiter nehmen wollten, nicht verschicken und marschiren lassen sollte. Vigoureuse Declarationes zu thun und solche alsdann nicht zu souteniren, solches fänden Se. Königl. Majestät so wenig à propos, als wenig Sie dergleichen Démarches nie thun würden; und derjenige, so Höchstdieselbe dahin brächte, dass Sie eine Declaration thäten, der brächte zugleich Dieselbe

[1] Der französische Staatssecretär hatte Chambrier gesagt „qu'il fallait se concerter entre le ministre de Prusse et celui de France, pour que les bons offices de la France pour la garantie que Votre Majesté souhaite, aient l'effet que la France désirait.“ — [2] Vergl. S. 492. 493. 497. 503.

dahin, dass Sie alsdann alles thäten, um Dero Declaration zu souteniren; in gegenwärtigem Fall aber ginge solches vieler bereits genug bekannter Ursachen wegen nicht an. Dieses glaubten inzwischen Se. Königl. Majestät, dass, wenn der Kanzler Bestushew es dahin poussirte, dass das russische Corps wirklich marschirte, alsdann das Mécontentement der Nation und des Cleri so weit gehen dörfte, dass derselbe gestürzet würde. Uebrigens sei noch zu consideriren, dass, wenn das russische Corps noch wirklich marschiren würde, solches seinen Marsch nicht anders als zu Lande thun werde; wegen der grossen Entlegenheit nun könnte solches unter fünf Monat Zeit nicht an den Orten seiner Destination kommen; auf einem solchen langen Marsch mit einem solchen Corps wäre ein Abgang durch Krankheiten, Marode und Deserteurs von wenigstens 10,000 Mann, ohne dergleichen es nicht abgehen könnte" . . .

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

2809. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A SAINT-HUBERTSBOURG.

Potsdam, 20 octobre 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche du 14 de ce mois. Il y a des lettres arrivées ici de Leipzig, et des marchands qui en sont de retour de la dernière foire ont assuré unanimement, que l'*Obersteueramt,* après avoir renvoyé d'un jour à l'autre ceux qui en avaient des billets comptables, avait à la fin déclaré, le 11 de ce mois, qu'il ne saurait pas payer ces billets, et que la consternation en avait été générale. Je serais donc bien aise que vous m'apprissiez exactement ce qui en est, et si effectivement le *Steueramt* a cessé de payer les capitaux qu'il doit, de même que les intérêts. Mais ce que je souhaiterais surtout de savoir, c'est l'effet que ce sursis de payement pourra faire sur le commerce de Saxe, si la foire de Leipzig et les manufactures et fabriques de Saxe en souffriront, et si les revenus ordinaires du roi de Pologne en perdront, en ce que les États de la Saxe ne pourront plus fournir les mêmes contributions que jusqu'ici, ou si, au bout du compte, le roi de Pologne se soucierait peu d'une banqueroute de la *Steuer*, et que malgré cela les États seront obligés de lui payer la somme ordinaire des tailles et des impôts.

Au surplus, comme la cour de Vienne a été depuis peu dans une négociation fort secrète avec l'Espagne, même à l'insu de l'Angleterre, qui en a été extrêmement scandalisée dès qu'elle s'en est aperçue, je veux bien vous communiquer les particularités qui m'en sont revenues de bon lieu, et sur lesquelles vous pouvez faire entièrement fond. C'est le baron de Bartenstein qui a fait un projet d'accommodement entre la cour de Vienne et celle d'Espagne, moyennant lequel on a voulu faire un établissement en Italie à l'infant Don Philippe aux dépens du roi de Sardaigne. Quelque peu vraisemblable que ce plan ait paru, il n'est

pas moins vrai que la cour de Vienne l'a goûté et approuvé, et que ç'a été le comte de Rosenberg, ministre de la reine de Hongrie à la cour de Portugal, qui a été chargé de cette négociation. Ce ministre donc a proposé à l'ambassadeur d'Espagne à Lisbonne de convenir d'un traité entre leurs cours, pour obliger le roi de Sardaigne à retrader tous les États que la cour de Vienne, selon son langage, a été forcée de lui céder depuis l'année 1735, et d'en faire un établissement à l'Infant. La cour de Londres, ayant eu du vent de cette négociation et ayant été informée de son détail, en a fait porter, par son ministre Robinson à Vienne, les plus vives plaintes, qui a traité la susdite négociation de noire trahison, de perfidie et d'une ingratitude inouïe à l'égard du roi de Sardaigne. La cour de Vienne a tâché de s'en justifier, en alléguant qu'elle ne faisait que se servir du droit de talion, l'intention du roi de Sardaigne n'ayant été, dans cette négociation qu'il avait entamée avec la France l'année 1745, que de dépouiller la cour de Vienne du reste de ses États en Italie, et que d'ailleurs on n'avait jamais eu dessein de conclure le traité sans la participation de l'Angleterre. Ces raisons n'ayant point satisfait l'Angleterre, la cour a été à la fin obligée d'ordonner au comte Rosenberg de laisser tomber cette négociation, et a tâché de prévenir le ministre d'Angleterre, Robinson, pour apaiser la cour de Londres, qu'on pouvait être assuré que cette négociation était absolument rompue. On sait en Angleterre ce qu'on en doit croire, mais on y sait d'ailleurs que l'Espagne, qui n'a pas paru éloignée de donner les mains aux propositions du comte de Rosenberg, est fort offensée de ce qu'on la désavoue; mais la raison principale qui a engagé la cour de Vienne d'abandonner avec tant de facilité un projet qu'elle a paru désirer si fort de mettre en exécution, a été qu'elle a reconnu à la fin l'impossibilité d'en venir à bout sans le concours de l'Angleterre. En attendant, le baron de Bartenstein a mis un autre projet sur le tapis, selon lequel on prétend engager le roi de Sardaigne à rétrocéder une bonne partie des États qu'il a acquis par le traité de Worms, pour faire un établissement à l'Infant; mais on est tant éloigné en Angleterre de se prêter à cette proposition qu'on est résolu de sacrifier plutôt les intérêts de la cour de Vienne, s'il le faut, que ceux du roi de Sardaigne. Voilà des faits assurés, que je voudrais bien que vous puissiez communiquer confidemment au ministre de Sardaigne à Dresde, en vous y prenant avec votre dextérité ordinaire.

Nach dem Concept. Federic.

2810. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 20 octobre 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 11 de mois. Tous les avis que je reçois de la France, de la Hollande et de l'Angleterre, se réunissent au point que la paix ne se fera pas cet hiver, et que de part et d'autre

l'on s'arrange à faire, l'année qui vient, encore une campagne bien vigoureuse. Les particularités dont vous m'avez instruit, touchant les chipoteries de la cour où vous êtes avec celle d'Espagne, me confirment dans l'opinion que j'ai toujours eue, que, pourvu que l'on sache laisser faire la cour de Vienne, elle se brouillera bientôt avec les Anglais, de même qu'avec tous ses autres alliés. Je resterai toujours dans l'incrédulité où je suis que ladite cour ne paiera jamais trois millions de florins pour en dédommager la Saxe; peut-être qu'on en amadoue celle-ci, mais la somme est un peu trop forte pour que la cour de Vienne serait en état de s'en acquitter, et pour la payer à une puissance dont elle ne fait pas grand cas; peut-être la demandera-t-on aux États; mais que ladite cour devrait la sacrifier aux Saxons, voilà ce que je ne croirai pa, avant que je ne sache l'argent compté à Dresde. A cette occasion, je demande votre rapport si, après tant de dépenses que la cour de Vienne est obligée de tirer de ses propres fonds pour soutenir le fardeau de la guerre, ses provinces ne s'en ressentent pas, et si l'on ne remarque pas que celles-ci s'en appauvrissent et que les espèces deviennent plus rares qu'auparavant

Sur ce qui regarde la pensée que vous avez, que la France dût offrir à l'Angleterre un établissement pour le duc de Cumberland aux Pays-Bas, je l'applaudirais parfaitement, s'il dépendait de moi; mais outre les obstacles qu'on y trouverait même de la part de la France, je doute que le roi d'Angleterre en osât faire la proposition à sa nation, sans compter les hauts cris que la reine de Hongrie en jetterait.

Au reste, je vous avertis que je viens de parler au général Bernes,[1] à qui je me suis expliqué assez naturellement, en lui disant force de louanges sur le personnel de sa souveraine. Je sais que jusqu'ici il n'en a rien rapporté à sa cour; s'il ne le fait pas bientôt, ce me sera un indice incontestable du malin-vouloir où il est à mon égard.

Nach der Ausfertigung. **Federic.**

2811. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 octobre 1747.

Les dépêches que vous m'avez faites du 3 de ce mois, m'ont été rendues. Vous pouvez toujours assurer à l'ami important que c'est un conte des plus impertinents que celui comme si j'avais voulu tenter d'intercepter les chiffres du sieur Lantschinski.[2] Je suis moi-même bien aise de ce que la cour de Russie a requis celle de Vienne de faire arrêter l'homme qu'on soupçonne; l'imposture sera mise par là dans tout son jour. Après avoir parlé au général Keith, qui vient d'arriver ici, je ne doute plus que les assurances que le susdit ami vous a données

[1] Vergl. S. 485. — [2] Vergl. S. 479. 488.

ne soient fondées, comme quoi je n'avais pas le moindre ombrage à prendre de la cour de Russie, tant que je ne ferais pas quelque nouvelle entreprise contre la reine de Hongrie. Je sais à présent que la cour de Russie me redoute plus que je ne l'ai peut-être jamais crainte, et que, si l'on ne me veut pas attaquer avant que je n'entame la reine de Hongrie, c'est ce qu'on n'ose pas se commettre seul avec moi.

Au reste, si le comte de Keyserlingk a mandé que je lui avais demandé avec empressement si le voyage de Moscou aurait encore lieu, il l'a assurément fait pour complaire à ceux qui prétendent de lui de faire des rapports brodés. Est-ce que des gens sages, là ou vous êtes, ne reviendront jamais des bruits ridicules que le parti autrichien fait sur mon compte, après que l'événement leur a tant de fois appris que tout ce que l'on leur a fait accroire n'ont été que des mensonges controuvés?

Federic.

Nach dem Concept.

2812. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 24 octobre 1747.

La dépêche que vous m'avez faite du 14 de ce mois, m'a été bien rendue. Vous supposez fort juste que la guerre sera continuée, et, selon toutes les apparences, les affaires s'embrouilleront plus encore qu'elles n'ont été jusqu'ici.

Je continue à douter fort de la réalité de l'avis qui vous a été donné touchant la somme à payer de la cour de Vienne à la Saxe. Si les ministres de Vienne ne s'expliquent pas encore sur ma nomination du prince de Schaffgotsch à l'évêché de Breslau, je crois qu'ils veulent préalablement voir quel parti l'on prendra à Rome sur ce sujet et qu'ils voudront alors s'expliquer. En attendant, vous devez veiller avec toute l'attention possible aux vues et aux mesures qu'ils voudront prendre à cet égard, pour m'en pouvoir instruire exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

2813. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 octobre 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 7 de ce mois. Je suis persuadé que la nouvelle de la déposition du dernier Visir[1] à Constantinople n'a nullement fait plaisir à la cour de Pétersbourg, et comme d'ailleurs cette cour ne s'explique point sur les affaires de Perse,[2] vous devez apporter une attention particulière sur tout ce qui peut avoir du rapport aux affaires

[1] Mehemet Pascha. — [2] Vergl. S. 496.

de la Turquie et de Perse, et m'instruire exactement de tout ce que vous en pourrez développer. Au surplus, si vos souhaits ont été que la négociation d'un transport de 30,000 hommes Russes au secours des Puissances maritimes eût bonnement lieu et qu'elle fût poussée avec vivacité de la part de celles-ci, vous serez satisfait, puisque lesdites puissances sont actuellement en négociation pour faire passer ces 30,000 hommes à leur service. Le ministère anglais en parle même comme d'une affaire fort avancée et dit à qui le veut entendre, que ces troupes marcheront tout l'hiver, au travers de la Pologne, de la Moravie et de l'Empire, aux Pays-Bas, afin d'y être au commencement du mai qui vient. L'on en a offert d'abord la somme de 1,500,000 roubles pour une année à l'Impératrice, outre les frais de la marche, et si cette somme ne suffit pas, cela n'accrochera pas la négociation de la part des Puissances maritimes. Ainsi donc nous voilà au dénouement de l'affaire, pour apprendre si le Chancelier s'y prêtera ou non. Vous devez veiller de fort près, là où vous êtes, sur cette négociation et sur l'issue qu'elle aura, afin de pouvoir m'en instruire bien exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

2814. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 24 octobre 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche du 13 de ce mois. Quant aux ouvertures que le prince d'Orange m'a fait faire par son ministre, le comte de Gronsfeld, il faut que je vous avertisse que tout ce qu'on a négocié là-dessus, n'aboutira à rien, puisque ce ministre vient, depuis peu, de changer tout-à-fait de plan, et qu'au lieu de s'expliquer sur les moyens de rétablir le calme, il fait entendre assez intelligiblement que le but principal de sa commission a été de sonder le terrain chez moi et de tâcher à me disposer de secourir la république de Hollande contre la France, en s'appuyant sur de vieux traités faits entre mes ancêtres et la République, qui cependant ont cessé depuis assez longtemps. Ainsi, toute sa négociation deviendra infructueuse, parceque je m'aperçois assez clairement que le Prince-Stathouder s'est proposé de suivre le système de son prédécesseur, le feu roi Guillaume, et de perpétuer la guerre afin d'établir d'autant mieux son autorité pendant ce temps de troubles et de confusion. C'est ce que j'ai bien voulu vous dire pour votre direction.

Federic.

Nach dem Concept.

2815. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 26. October 1747.

Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, dass dem Herrn von Chambrier auf dessen letztere Depêche vom 16. dieses dahin ge-

antwortet werden solle, dass, da die französischen Ministres sich selbst äusserten, dass der ganze Congrès zu Aachen nur auf eine Illusion hinauslaufen und sich fruchtlos zerschlagen würde, so würden Se. Königl. Majestät billig Bedenken tragen müssen, vor der Hand einen Minister dahin zu senden, hauptsächlich darum, damit Sie, wann gedachter Congrès sich zerschlüge, den Sachsen keine Gelegenheit gäben, Se. Königl. Majestät von neuem zu blamiren, als ob durch Dero dahin gesandte Ministres alles brouilliret und die Conferenzien fruchtlos gemachet worden wären, maassen das bisher geschehene Sr. Königl. Majestät genugsam gezeiget habe, dass der sächsische Hof auch die allerinnocenteste Handlungen von Höchstderoselben zu denigriren suchete und darunter mehr Gehör fände, als man kaum sich vorstellen könnte.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

2816. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 octobre 1747.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 10 de ce mois. Il se développera bientôt si la perte de la malle dont vous faites mention est un événement tout simple ou si c'est un jeu du Chancelier. Quant à la dépêche que vous deviez recevoir de ma part par cette poste-là, et que j'estime être celle du 26 du septembre passé,[1] elle ne contenait autre chose que de prévenir vos amis sur tous les mauvais bruits que le parti autrichien disséminait à mon égard et de les détromper sur tout ce que l'on m'attribuait de vues et de desseins vastes, en leur assurant que j'en avais absolument aucun dessein sur qui que ce soit, et qu'ils pourraient traiter hardiment de mensonges et de controuvé tout ce que l'on voudrait m'attribuer du contraire.

Au surplus, le général Keith étant arrivé ici depuis une quinzaine de jours, je viens de le prendre à mon service et de le nommer feldmaréchal général. Si l'on devait vous en parler là où vous êtes, vous n'avez qu'à dire tout naturellement que, comme ce maréchal, depuis son arrivée à Copenhague, avait témoigné du désir d'entrer à mon service, et qu'il était venu à Berlin pour m'y faire sa cour, je n'avais pu me refuser à ses instances et me l'étais attaché.

Federic.

Nach dem Concept.

2817. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 30. October 1747.

Des Königs Majestät haben auf die letztere Dépêche des Herrn von Chambrier vom 20. dieses zu antworten befohlen, dass, so viel den

[1] Dieser Erlass ist, da er hier recapitulirt wird, oben nicht gegeben.

Grafen von Gronsfeld[1] betreffe, derselbe sich nunmehro ganz boutonné hielte und von gar nichts weiter spräche. Da Höchstdieselbe in Engelland den Lord Chesterfield nur ganz von weitem herum sondiren lassen, ob Deroselben Friedensmediation dem König von Engelland angenehm sein könnte,[2] so habe ersterer sich entfallen lassen, wie die Königin von Ungarn nie zu disponiren sein würde, Deroselben Mediation anzunehmen; der Grund von der Sache aber habe wohl hauptsächlich darin bestanden, dass dem König von Engelland diese Mediation selbst nicht gefiele. Es könnte also er, der Chambrier, an M. de Puyzieulx dabei sagen, dass, weil Frankreich sowohl als sonsten jedermann selbst gestünde und voraussagte, dass aus den Conferenzien des bevorstehenden aachenschen Congresses nichts werden und solche sich fruchtlos zerschlagen würden, es zu nichts dienen würde, wenn des Königs Majestät diesen Congress durch einen Minister beschicken wollten; vielmehr würde es nur den üblen Effect haben, dass, wenn Dieselbe auf diesem fruchtlosen Congress Sich einigermaassen declariret haben würden, alsdann, wann hiernächst und nach Ablauf noch einer Campagne die wider Frankreich alliirte Puissances serieuse Friedensgedanken bekämen und über die Pacification ernstlich tractiren wollten, diese Sr. Königl. Majestät Mediation zu esquiviren und zu behindern [suchen würden]. So lange man also auf bevorstehendem Congress nichts anders als mauvaise Volonté haben und nur chicaniren und Frankreich amusiren wollte, so würde Sr. Königl. Majestät nicht anzurathen sein, Sich davon zu meliren noch einen Minister dahin zu schicken, weil, wie gedacht, Sie auf einer Seite Sich nur vergebens committiren, auf der anderen Seite aber, wenn sich der Congress zerschläget, die Sr. Königl. Majestät so sehr übel wollende Sachsen gewiss Gelegenheit nehmen würden, [zu insinuiren,] dass die geheime Absicht Sr. Königl. Majestät den Krieg zu perpetuiren und Deroselben Malice allein Schuld daran wäre, dass sich der Congress zerschlagen habe. Und da man französischer Seits zeither eine ganz aveugle Confiance gegen die sächsische Insinuationes gehabt habe, mithin auch solchen falschen sächsischen Insinuationen Glauben beimessen könnte, so würde solches nur Gelegenheit zu allerhand Kaltsinnigkeit und Brouillerien zwischen Frankreich und Sr. Königl. Majestät geben, welche Sie doch äusserst evitiren wollten. NB. Des Königs Majestät haben exprès recommandiret, dass hierunter auf diesen Punkt wegen der Sachsen hauptsächlich und beständig mit appuyiret werden solle.

Uebrigens sollte der p. von Chambrier continuiren gegen M. de Puyzieulx zu sagen, dass, sobald man hiernächst sehen würde, dass die wider Frankreich alliirte Puissances serieuse Friedensgedanken bekämen und ernstlich über den Frieden tractiren wollten, auch Hoffnung sei, darunter zu reussiren, alsdann wollten Se. Königl. Majestät sogleich einen Minister zu dergleichen anderweitigem Congress schicken und

[1] Vergl. S. 480. 481. 510. — [2] Vergl. S. 486.

dörfte M. de Puyzieulx sodann nur einen Wink geben, so sollte Deroselben Minister sogleich da sein; ausserdem aber, und bevor dieses Événement arrivirte, würde M. de Puyzieulx des Königs Majestät nicht verdenken können, dass Sie Sich nicht von Dingen melirten, die absolument von keinem Effect sein würden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2818. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 31 octobre 1747.

La dépêche que vous m'avez faite du 21 de ce mois, vient de m'être rendue. Ce que vous conjecturez touchant un concert fait entre l'Impératrice-Reine, le roi d'Angleterre et le prince d'Orange, de ne point vouloir entendre encore parler de la paix, est bien fondé, et les avis qui me reviennent de toute part se réunissent à ce qu'il n'y avait qu'une voix sur la continuation de la guerre; mais quant au projet d'élever le Prince-Stathouder à la souveraineté des Provinces-Unies, il est constaté que les cours de Vienne et de Londres n'y entrent en rien, et que ce sont plutôt les idées particulières de ce Prince, qui croit pouvoir pêcher en eau trouble et profiter de l'enthousiasme ou le petit peuple en Hollande est encore à son égard.

Cependant, comme la cour de Vienne, par le désir ardent qu'elle a de perpétuer la guerre, se voit obligée de faire en même temps tous les efforts possibles pour fournir de sa part aux frais de la guerre, vous devez m'instruire avec toute l'exactitude possible si cette cour ne commence pas d'avoir de la peine pour ramasser ce qui lui faut, si les ressources ne lui manquent pas de plus en plus, et si les provinces dont elle en peut tirer encore, ne se ressentent pas de tant de subsides en argent et du grand nombre de recrues qu'on en tire depuis une suite assez longue d'années, comme aussi si les espèces d'hommes n'y deviennent pas plus rares; sur quoi vous devez me faire votre rapport juste et circonstancié.

Sur ce qui regarde l'affaire du prince Schaffgotsch, mon intention est que vous ne devez pas vous en mêler encore, mais être attentif aux résolutions que la cour où vous êtes prendra là-dessus. Quant au reste, je me remets à ce que mes ministres du département des affaires étrangères vous marqueront à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

2819. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 31 octobre 1747.

La dépêche que vous m'avez faite le 14 de ce mois, m'a été bien rendue. Si la cour de Russie se plaît à la continuation de la guerre

entre la France et les Puissances maritimes, elle sera satisfaite; il est vrai qu'on va ouvrir à Aix-la-Chapelle un congrès, pour parler de la paix, mais il n'est pas moins vrai que tout n'aboutira à rien, et que l'on n'y fera autre chose que de se chicaner et de s'amuser, sans convenir de rien. Je doute fort cependant que la France et l'Espagne et même l'Angleterre veuillent jamais consentir que la cour de Pétersbourg s'immisçât dans les négociations de la paix. Hyndford doit avoir mandé en Angleterre que l'impératrice de Russie avait déja consenti à la marche des 30,000 Russiens, sans attendre que la négociation du subside pour ces troupes fût terminée; qu'elles devaient marcher incessamment au travers de la Pologne, menées d'un commissaire jusqu'aux confins de la Moravie, où des commissaires des Puissances maritimes devaient relever l'autre, pour conduire ces troupes au travers de l'Empire. Vous, qui êtes sur les lieux, devez bien savoir ce qui est de cette marche, sur laquelle vous devez diriger toute votre attention, afin de pouvoir m'en instruire dès que vous en aurez appris quelque chose avec certitude. Au reste, ceux qui connaissent ici les affaires de Russie, prétendent que la marche de ces troupes pourrait bien occasionner que le Chancelier s'en cassât le col.

Federic.

Nach dem Concept.

2820. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS ET BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Berlin, 3 novembre 1747.

La proposition que le marquis de Valory vient de réiterer, par son nouveau mémoire touchant le commerce à faire aux Emdois des côtes de France,[1] est assez flatteuse et point du tout à rejeter entièrement; mais il faut que nous nous y prenions avec toute la circonspection possible. Avant toute chose, il est nécessaire que le marquis de Valory s'explique avec précision sur les sortes de marchandises qui doivent faire le trafic entre des ports de France et les nôtres. Après cela, il faudra exactement examiner s'il y a des marchands assez suffisants à Emden pour soutenir un commerce d'une telle importance; d'ailleurs, il est assez aisé à dire que je doive faire respecter mon pavillon, mais la grande question est de savoir comment s'y prendre. Ce ne sont point les Hollandais que je crains, dans l'état délabré où sont actuellement leurs affaires, mais on a tout lieu de redouter les Anglais, par la grande jalousie que leur donnera un pareil commerce.

Mon intention est donc que vous fassiez expliquer préalablement le marquis de Valory sur les marchandises qui doivent constater ce négoce. Outre cela, vous donnerez mes ordres au sieur d'Ammon, afin qu'il fasse un voyage à Amsterdam et autres villes commerçantes en

[1] Vergl. S. 520. Valory hatte bereits am 4. October ein Mémoire in dieser Angelegenheit überreicht.

Hollande, pour voir s'il y a moyen de disposer quelques négociants riches de venir s'établir dans nos ports et villes commerçantes, pour en faire un négoce en France. Il faudra d'ailleurs écrire au directeur de la chambre d'Ostfrise, Bügel, pour savoir de lui s'il y a des marchands assez riches et puissants pour soutenir un commerce de cette nature; après quoi, il faudra penser comment faire respecter mon pavillon, en cas que les Puissances maritimes osassent l'insulter. Tous ces éclaircissements pris, ensemble, je pourrai alors m'expliquer positivement sur la proposition dont il s'agit. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

2821. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 4 novembre 1747.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 25 du mois dernier d'octobre. Je me flatte que l'affaire du prince Schaffgotsch prendra un bon train à la cour où vous êtes, et qu'elle passera sans de grandes oppositions, puisque la cour de Vienne a actuellement trop d'affaires d'importance sur les bras pour se soucier beaucoup d'une bagatelle comme lui est effectivement l'affaire dudit Prince. L'histoire touchant les filles d'opéra à Vienne m'a beaucoup diverti et je vous sais bon gré de me l'avoir mandée; elle m'a servi en même temps pour connaître d'autant mieux le caractère de l'Impératrice-Reine.[1] Quoique des gens entendus aux affaires de Russie doutent fort que l'envoi du corps de troupes russes contre la France ait lieu encore, je suis cependant de l'opinion qu'il se fera. Comme la cour de Vienne connaît trop l'impuissance du roi de Pologne pour empêcher le passage d'un corps de 30,000 hommes par la Pologne, je ne vois aucune bonne raison pourquoi celle-là dût faire beaucoup de cajoleries à celui-ci pour obtenir le libre passage qu'on ne saurait refuser malgré qu'on en ait. Quant à moi, je considère cette marche de troupes russiennes comme le moyen le plus sûr et le plus court pour que les cours alliées contre la France se brouillent entre elles. Les troupes autrichiennes qui sont aux Pays-Bas, ne seront jamais complètes si cela se doit moyennant 20,000 recrues qu'on veut lever dans l'Empire, et il est impossible d'en tirer un pareil nombre, malgré tout ce que l'on voudrait y employer de sommes en argent.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Es handelt sich um sittenpolizeiliche Verordnungen gegen die weiblichen Mitglieder der wiener Bühnen, die auf persönliche Veranlassung der Kaiserin erlassen worden waren.

2822. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 4 novembre 1747.

J'applaudis à tout ce que vous avez dit au marquis de Puyzieulx, selon le rapport que vous m'en avez fait par votre dépêche du 23 du mois dernier, touchant les soupçons que mes ennemis s'efforcent de lui inspirer contre moi, et je n'ai d'autres instructions à vous donner là-dessus, sinon que vous ne devez laisser échapper aucune occasion convenable pour agacer le susdit marquis contre les Saxons et particulièrement contre le comte de Brühl, en lui insinuant adroitement d'éviter à se laisser duper par celui-ci, comme cela était arrivé à son prédécesseur, le marquis d'Argenson, qui avait eu la faiblesse de se laisser attraper par le jeu et par les simagrées du comte de Brühl, que l'on démasquait aisément, pourvu qu'on y prît garde. Au surplus, comme nous n'avons pas à négocier actuellement des affaires d'importance avec les ministres français, et que selon toutes les apparences le congrès d'Aix-la-Chapelle n'aboutira à rien, je ne trouve pas nécessaire que vous suiviez la cour à Fontainebleau, d'autant moins que tout ce qui vous reste à négocier avec les ministres français, se peut aisément faire par des lettres.

Nach dem Concept.

Federic.

2823. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 novembre 1747.

Votre dépêche du 17 d'octobre dernier m'a été rendue. Je ne comprends rien aux raisons que le Chancelier peut avoir pour contrecarrer tant le voyage de l'Impératrice à Moscou, jusqu'à contrarier là-dessus le comte Rasumowski; selon moi, il lui devrait être également indifférent que sa cour allât à Moscou ou restât à Pétersbourg. J'attends vos nouvelles sur la marche du corps de troupes de 30,000 Russes. Il y a bien des gens ici qui doutent que ces troupes marchent effectivement; pour moi, je présume que la marche aura lieu, puisque le Chancelier est entré trop avant avec les Autrichiens et les Anglais pour ne pas se prêter à leurs désirs à cet égard. Il me semble, au reste, que l'ami important en devrait profiter et s'attacher quelques-uns du clergé qui sont en crédit, pour en faire un cas de conscience à l'Impératrice de ce que le Chancelier envoie un si grand nombre de Russes hors de la patrie, et de ce qu'il répand leur sang pour des querelles qui n'intéressent aucunement la Russie et pour des misérables subsides. Ce que vous ne laisserez pas d'insinuer adroitement à l'ami important, quand vous y trouverez une occasion favorable.

Federic.

Nach dem Concept.

2824. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 5 novembre 1747.

J'ai été satisfait du compte que vous m'avez rendu par votre relation du 24 du novembre dernier, touchant la façon dont vous vous êtes expliqué avec le marquis de Puyzieulx, concernant l'indiscrétion du comte de Brühl à trahir lui-même au sieur Williams, ministre d'Angleterre, le secret du renouvellement du traité de la France avec la cour de Dresde. Comme je viens d'ordonner à mes ministres du département des affaires étrangères de vous instruire amplement de la manière dont le ministère d'Angleterre s'est expliqué sur une médiation de paix,[1] quand je l'ai fait sonder de loin là-dessus, vous ne laisserez pas d'en faire un bon usage envers les ministres français, afin de les désabuser modestement de l'opinion où ils paraissent être comme s'il ne tenait qu'à moi que la paix ne soit rétablie moyennant ma médiation.

Nach dem Concept. Federic.

2825. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 novembre 1747.

Les réflexions que vous faites dans votre dépêche du 21 d'octobre passé, touchant les difficultés qu'il y aura pour faire marcher effectivement un corps de troupes russiennes vers les Pays-Bas, sont fort justes; nonobstant de cela, je suis du sentiment que le Chancelier, puissant et hardi qu'il est, et engagé trop avant avec les Autrichiens et les Anglais pour qu'il ose refuser à eux un article qu'ils regardent comme leur dernière ressource, l'effectuera; reste à savoir les suites qui en résulteront. Car je regarde toujours ces conjonctures comme fort dangereuses pour lui, et me persuade que cette manigance, diamétralement contraire aux intérêts de sa souveraine et au penchant de la nation, lui pourra coûter assez cher. Vous devez, en attendant, continuer à être bien attentif sur tout ce qui se passe à cet égard et m'en avertir avec toute l'exactitude possible, de même que des nouvelles que vous apprendrez relativement aux affaires de Perse.

Federic.

Nach dem Concept.

2826. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 6 novembre 1747.

Je suis bien aise de savoir les anecdotes que vous m'avez apprises par votre relation du 31 du mois dernier. J'estime comme vous que les affaires resteront dans l'état où elles sont, jusqu'à ce que les Français insultent la Zélande ou qu'ils fassent, au printemps de l'année prochaine,

[1] Vergl. Nr. 2817.

de nouveaux progrès, et qu'alors il arrivera du changement dans la constitution du gouvernement présent de la République. En attendant, vous devez redoubler d'attention sur tout ce qui se passe à vos lieux, dans un temps aussi critique que celui-ci, afin de pouvoir m'en instruire avec toute l'exactitude possible.

Federic.

Nach dem Concept.

2827. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 7 novembre 1747.

J'accuse la dépêche que vous m'avez faite le 28 d'octobre passé. Vous pouvez croire que je ne m'écarterai point du système que je me suis fait pour vivre avec la cour de Vienne. Agir poliment avec elle, condescendre quelquefois à de petites complaisances, mais jamais plier devant elle ni m'embarquer avec elle dans de grandes affaires — voilà les principes que je suivrai constamment à son égard. L'affaire du prince Schaffgotsch dépendra principalement de la façon dont la cour de Rome s'y déterminera. Si le Prince obtient d'elle la bulle de confirmation, il faut bien que celle de Vienne s'en accommode, malgré toute la mauvaise volonté qu'elle peut avoir contre celui-là. Si elle s'avise de faire administrer les revenus de la Haute-Silésie autrichienne attachés à l'évêché de Breslau, j'userai à mon tour de la même façon à l'égard de ceux que les évêques d'Olmütz et de Prague retirent de la Silésie et du comté de Glatz: enfin, je tenterai tout pour soutenir le choix que j'ai fait dans la personne du prince Schaffgotsch, quoique je ne veuille pas encore apparaître ouvertement.

L'Impératrice-Reine a, dans le fond, assez de raisons pour penser à un rétablissement de ses finances tout-à-fait délabrées; je n'espère cependant pas qu'elle y réussira, puisqu'il y a trop de personnes assez puissantes tant parmi le clergé que parmi ses sujets séculiers qui en feront un vacarme furieux et qui mettront tout en œuvre pour rendre le projet de l'Impératrice, sinon tout-à-fait impraticable, au moins fort défectueux.

Nach dem Concept.

Federic.

2828. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 8 novembre 1747.

Monsieur. Vous devez trop me connaître pour ne pas être persuadé que les assurances que le Roi votre maître me fait donner de son amitié constante et invariable, me sont toujours d'un prix infini, et j'ai tout lieu d'être content des sentiments que M. de Puyzieulx me fait témoigner par vous, malgré la grande prédilection pour la Saxe qu'il me semble

y entrevoir encore, mais dont j'espère que sa grande pénétration le fera revenir. Je vous adresse ci-joint la réponse que j'ai faite à sa lettre, par laquelle je me suis expliqué tout cordialement avec lui. Quant à l'affaire du négoce à établir entre les ports de France et mes villes commerçantes, j'en reconnais l'importance et je serai bien aise si cette affaire peut réussir. Il ne dépendra que de vous de nous fournir préalablement les éclaircissements sur la nature des marchandises qui doivent faire l'objet de ce commerce, pour que je puisse alors me déclarer là-dessus. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

2829. AU MARQUIS DE PUYZIEULX, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE FRANCE, A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 8 novembre 1747.

Monsieur. Dans le poste où vous êtes, il est facile de se laisser surprendre: des insinuations artificieuses, des défiances adroitement inspirées, des mensonges débités avec assurance, tout cela peut rendre incertain l'esprit d'un ministre. Je n'ai cependant jamais douté de votre pénétration, ni que vos lumières supérieures ne perçassent sans peine ces petits nuages par lesquels les ennemis de la France plutôt que les miens ont voulu vous faire illusion. Le caractère de la vérité a cela de propre que son évidence se soutient à la longue et confond le mensonge. Quelques moments de réflexion y ramènent les bons esprits. Car comment vous faire méconnaître les véritables amis de la France? Et comment ne distingueriez-vous pas sans peine les liens cimentés sur les fondements durables des intérêts réciproques, de ces amitiés passagères et précaires? des alliés qui peuvent être d'une grande utilité à la France, d'alliés qui ne lui seront jamais qu'à charge? des avis sincères, de je ne sais quelles misérables finesses dans lesquelles les princes faibles font consister leur politique? Je n'en dis pas davantage sur ce sujet, j'ai une si haute opinion de vos talents et de votre mérite que je me confie tout-à-fait à votre caractère. Quant aux insinuations qu'on pourrait me faire, je puis vous dire avec assurance que vous ne devez pas vous en embarrasser; je connais trop les personnes d'où elles partent et le but qu'elles se proposent, pour me laisser prendre à un hameçon aussi usé. Personne n'a plus d'estime pour le roi de France ni ne s'intéresse plus à sa gloire que je le fais; je crois lui en avoir donné des marques dans le passé, et vous devez convenir que je lui en donne encore. Ne cherchez point de détours dans ma conduite; elle est aussi simple que mon cœur: je n'aspire point à l'infâme gloire de tromper le genre humain, mais aussi ne veux-je être ni soupçonné ni trompé.

Je suis avec beaucoup d'estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Das Concept eigenhändig.

2830. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 8 novembre 1747.

J'approuve tout-à-fait que vous avez informé le sieur Le Chambrier des plaintes du ministre du roi de Sardaigne en Angleterre sur le traité ménagé par Rosenberg avec l'ambassadeur d'Espagne à Lisbonne,[1] et je veux bien agréer que vous en parliez par manière d'acquit au marquis de Valory, pour lequel je vous adresse ci-close la réponse à sa lettre que vous m'avez envoyée. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept. Federic.

2831. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Chambrier berichtet, Paris 30. October: „Je crois que le marquis de Valory aura eu ordre de sa cour de remettre aux ministres du cabinet de Votre Majesté le mémoire ci-joint lequel le marquis de Puyzieulx m'a envoyé.[2] Comme cette cour prévoit peut-être que son commerce avec la république de Hollande sera interrompu d'une manière ou d'autre, si la guerre continue entre la France et les Hollandais, on voudrait ici y substituer le pavillon de Votre Majesté, afin que les Français trouvassent par ce moyen ce qu'ils ont eu jusqu'à présent par les bâtiments hollandais qui ont été reçus dans les ports de France; mais comme il n'y a point de traité de commerce entre Votre Majesté et la France, et que celle-ci n'en fera jamais qu'autant qu'elle y trouvera son intérêt, elle voudrait que le pavillon de Votre Majesté pût lui être utile dans l'objet qu'elle a en vue, et sans donner au pavillon de Votre Majesté une jouissance plus longue d'une exemption de droits, que la France ne prétendrait que simple tolérance de sa part et qu'elle voudrait bien dissimuler tant qu'il n'y aurait point de traité de commerce entre Votre Majesté et elle, et que les choses avec les Hollandais resteraient sur le pied où on présume ici qu'elles peuvent se trouver dans quelque temps."

Potsdam, 10. November 1747.

Auf den von Sr. Königl. Majestät deshalb sogleich erhaltenen Befehl habe von Höchstderoselben wegen des Wirklich Geheimen Etats- und Cabinetsministers Herrn Grafen von Podewils Excellenz melden sollen, wie Sr. Königl. Majestät diejenige Considerationes, so der p. von Chambrier in seiner letzteren Dépêche vom 30. vorigen Monats wegen des bekannten Antrages, unter Höchstderoselben Pavillon ein Commercium mit Frankreich zu etabliren, berühret hätte, aller Attention werth, und dahero dem p. Chambrier vorläufig dahin zu antworten wäre, dass, wenn man über diejenige Punkte, so diese Sache noch accrochirten, würde conveniren können, alsdann Se. Königl. Majestät Dero Ortes dahin arbeiten lassen wollten, dass dieser Handel nicht auf eine willkürliche Zeit getrieben, sondern vermittelst eines ordentlichen und beständigen Commercetractats mit Frankreich eingerichtet und geführet werden müsste. Nach dieser Sr. Königl. Majestät Intention möchten Ew. Excellenz auch dieses Négoce mit dem Marquis de Valory dirigiren und denselben vorläufig darüber

[1] Vergl. S. 507. — [2] Vergl. S. 514.

sprechen und denselben desfalls durch einige vague und generale Insinuationes sondiren.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2832. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 novembre 1747.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 24 du mois dernier d'octobre. Les brouilleries survenues entre le Chancelier et le sieur Tscherkassow n'auront guère de suites; car du caractère que je connais notre ami important, sa timidité naturelle ne lui permettra jamais de profiter des fautes de son antagoniste. Je ne veux point décider absolument que la marche du corps de troupes de 30,000 Russes aura lieu; cependant, puisque le Chancelier est tout-à-fait vendu aux Autrichiens et aux Anglais, je crois pouvoir présumer avec raison qu'il sera obligé de faire marcher ce corps de troupes quand et là où la cour de Vienne le voudra avoir. Ce qui m'étonne cependant, c'est qu'en Pologne on ignore jusqu'ici que la cour de Pétersbourg ait fait des réquisitions pour cette marche; et le comte de Bestushew à Dresde, à qui l'ambassadeur de France avait parlé sur la marche de ces troupes, lui a répondu qu'il ne la croyait pas prochaine, sa cour ayant plus d'une considération à faire là-dessus, dont celle pour moi n'était pas la moindre. Cependant tout cela ne me prouve rien encore.

Federic.

Nach dem Concept.

2833. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 11 novembre 1747.

La dépêche que vous m'avez faite le 30 d'octobre passé,[1] m'a été bien rendue. Je profiterai sûrement des bons avis que vous m'avez donnés par rapport au mémoire que le marquis de Puyzieulx vous a envoyé et que le marquis de Valory m'avait déjà remis. Je ne doute pas que mes ministres du département des affaires étrangères ne vous aient déjà instruit sur tout ce qui s'est passé ici à cet égard, et de la manière dont je me suis expliqué sur cette affaire; mais s'il y a moyen que j'en puisse convenir avec la France, je ne ferai rien là-dessus avec elle avant qu'elle n'ait fait avec moi un traité de commerce par où mes sujets commerçants avec elle soient, du moins, traités aussi favorablement que ceux des Villes Anséatiques.

Les longs et fréquents entretiens du comte de Loss ne doivent pas vous embarrasser; si sa cour le fait travailler encore à séparer celle de France de moi, c'est principalement parcequ'elle souhaite ardemment d'être nommée, aussi, médiatrice de la paix générale. Elle s'en donne

[1] Vergl. S. 520.

tous les mouvements possibles, et, pour en prévenir le public, elle a fait insérer dans les gazettes publiques l'article que vous verrez dans la feuille ci-close.[1] Cette cour ne vise à présent que de briller encore, malgré l'état tout-à-fait délabré de ses finances. Endettée de toute part et ne sachant ou donner de la tête pour payer ses créanciers, elle veut cependant soutenir quelque rang parmi les puissances respectables; c'est pourquoi elle veut faire accroire au public que c'est la France qui recherche sa médiation. Cependant elle est sur le point de se déclarer banqueroute, parcequ'elle se voit hors d'état de payer les billets qu'elle doit sur la caisse de tailles du pays, qui ont été depuis tout temps sa ressource principale. Son embarras là-dessus s'augmente encore plus, puisque la cour d'Hanovre, à qui celle de Saxe est redevable à présent d'un emprunt de deux millions d'écus que celle-là lui a fait il y a trois ou quatre ans, presse celle-ci extrêmement pour en être remboursée, et le sieur Williams, ministre anglais à la cour de Dresde, qui a eu des pleins-pouvoirs tout exprès de la cour d'Hanovre pour insister au remboursement de cette somme, n'a pu réussir, malgré les instances les plus sérieuses qu'il en a faites; aussi le comte de Brühl, à qu'il en a parlé assez vivement, n'a pu lui offrir qu'un présent d'un service de porcelaine pour le radoucir en quelque manière, de façon que la cour de Dresde ne sait presque plus de quel bois faire flèche pour soutenir son crédit envers ses créanciers. Circonstances dont j'ai bien voulu vous informer, pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

2834. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 11 novembre 1747.

Je suis assez satisfait des éclaircissements que vous m'avez donnés par vos relations du dernier d'octobre passé et des 3 et 6 de ce mois. Cependant, comme la cour de Dresde ne saurait rester dans cet état d'incertitude où elle est par rapport à l'affaire du rétablissement de son crédit, et qu'il faut absolument qu'elle s'en arrange d'une manière ou d'autre, ma grande curiosité est de savoir au juste de quelle façon elle se déterminera à ce sujet, sur quoi vous devez bien vous appliquer à me satisfaire exactement. Je suis persuadé comme vous que, du caractère que le sieur Williams est, les rapports qu'il fera à sa cour du véritable état des finances de Saxe contribueront assez à un refroidissement entre les cours de Londres et de Dresde, et je laisse à votre pénétration si, pour brouiller encore un peu plus les cartes, vous ne sauriez lui insinuer adroitement qu'au moins la cour de Dresde, puisqu'elle restait en arrière du payement d'une somme aussi considérable qu'elle devait à celle d'Hanovre, devrait

[1] Liegt nicht vor.

donner à celle-ci pour la sûreté du capital des hypothèques en fonds de terre.

Federic.

Nach dem Concept.

2835. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.[1]

Potsdam, 12 novembre 1747.

Après avoir vu ce que vous m'avez mandé par votre rapport du 10 de ce mois, touchant les propositions que le comte de Gronsfeld est venu vous faire, je veux bien vous dire en réponse que, quant au premier point, sur la vente de Montfort, vous devez lui dire qu'il serait plus convenable que l'on commençât à acheter les domaines que j'ai en Hollande, comme la Swaluwe, le Westland, avec les autres, qui, situés qu'ils sont au milieu de la Hollande, ne sauraient être que fort à la convenance du prince d'Orange, et que, après que cet accord serait achevé, l'on pourrait aisément convenir sur Montfort; qu'en attendant le sieur d'Ammon était assez instruit sur la vente de mes domaines en Hollande, qu'on n'avait donc qu'à s'adresser à lui sur ce sujet, et qu'on lui expédierait d'ailleurs des pleins-pouvoirs afin de pouvoir négocier là-dessus.

Quant au second point, tel ministre que le prince d'Orange choisira pour l'envoyer à ma cour, me sera toujours agréable.

Sur ce qui est du troisième point, j'accepterai toujours la médiation par rapport à la paix générale, pourvu qu'on s'explique préalablement d'une façon cordiale si c'est le tout de bon des Puissances maritimes de vouloir faire la paix avec la France; outre cela, à quelles conditions on la veut faire. Il faudra d'ailleurs qu'on soit convenu avec l'Angleterre touchant ma médiation.

Quatrièmement, je serais bien aise que le prince d'Orange contribuât à ce que le vaisseau garde-côte soit ôté des parages d'Ostfrise, que je n'y saurais plus souffrir.

Quant au cinquième point, je permets volontiers le passage de cinq ou six régiments hollandais que le Prince va faire passer par une partie de mes États.

Au reste, si le marquis de Valory revient à la charge de vouloir savoir de vous de quoi il s'agit dans les conférences que vous avez eues de nouveau avec le comte Gronsfeld, vous n'avez qu'à lui dire nettement sur quoi cela a roulé, et je ne vois point de raison, moi, pourquoi l'on dût lui en dissimuler quelque chose. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 2767, S. 480.

2836. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 14 novembre 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 28 d'octobre dernier. Vous devez sûrement compter qu'il ne s'agit point de la médiation de la Russie dans les pourparlers des ambassadeurs dont vous faites mention; la France ne voudra jamais l'accepter ni l'Angleterre l'agréer, et à moins que la tête ne tournât tout-à-fait aux autres puissances alliées contre la France, ils ne penseront jamais à une médiation de Russie ni ne voudront que celle-ci entrât si avant dans leurs affaires. Encontre, mes conjectures se fortifient de plus en plus que la marche du corps auxiliaire de troupes russiennes aura lieu; il se peut qu'on n'en soit pas encore entièrement d'accord, sur les conditions que l'on veut stipuler de part et d'autre, mais si l'Angleterre veut sérieusement que ces troupes marchent, il faut bien que le Chancelier s'y prête, bon gré mal gré qu'il en ait.

Nach dem Concept. Federic.

2837. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 18 novembre 1747.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 8 de ce mois. Je sais de bonne part que la cour de Londres est peu édifiée de celle où vous êtes, mais que, malgré toutes ces chipoteries, les Puissances maritimes n'abandonneront pas les intérêts du roi de Sardaigne. D'ailleurs, j'ai eu des avis secrets que la cour de Londres est instruite; qu'indépendamment des chipoteries de la cour de Vienne à Lisbonne, elle en a découvert d'autres encore qu'on baptise du nom de terribles, et qui doivent surpasser de beaucoup celles qu'on a pratiquées à Lisbonne. J'espère d'en être plus éclairci; en attendant, je ne vous dis ceci que pour votre direction seule et pour vous mettre par là sur la voie d'en pénétrer adroitement quelque chose là où vous êtes. Il est indubitable qu'on ne fera que de l'eau claire au congrès d'Aix; la cour de Vienne, trop infatuée qu'elle est de son projet favori de conquérir le Naples, ne veut pas de paix avant qu'elle n'ait mis ce projet en exécution. Il faut cependant qu'il y ait eu quelque chose en Italie à son désavantage qu'elle tâche à cacher soigneusement, et des lettres d'Italie que j'ai vues me font conjecturer comme si le maréchal de Belle-Isle lui avait porté quelque coup sensible. Je serais bien aise si vous en pouvez tirer quelque chose au clair, pour m'en instruire. Au reste, le propos que l'Empereur vous a tenu relativement à l'entretien que j'ai eu avec

Bernes,[1] me paraît étudié et concerté avec l'Impératrice-Reine, qui a voulu éviter par là de vous en parler.

Federic.

Nach dem Concept.

2838. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Finckenstein berichtet, Petersburg 31. October, Woronzow habe ihm vertrauliche Mittheilungen über den Stand der Verhandlungen wegen der Ueberlassung russischer Hülfstruppen an die Seemächte gemacht: „La première circonstance que j'en ai apprise, concerne la route des troupes susmentionnées. Il paraît qu'on n'a pas voulu s'exposer à un refus de la part de Votre Majesté, et qu'on a pris tout de suite la résolution de leur faire prendre le chemin de la Pologne et de la Moravie . . . L'ami important m'a dit qu'on ne songeait pas à toucher les États de Votre Majesté . . . qu'il n'y avait rien de conclu et aucune résolution donnée sur les propositions du lord Hyndford; mais il m'a fait entendre en même temps qu'il ne doutait pas que la chose ne s'effectuât . . . ajoutant que l'Impératrice se laissait mener plus que jamais par le Chancelier . . .

Il m'a confié, de plus, que le Chancelier, qui ne demandait pas mieux qu'aigrir les choses, devait faire présenter deux nouveaux mémoires à la cour de Votre Majesté; le premier pour réitérer les instances . . . que Votre Majesté voulût bien renvoyer les vieux soldats russes qui se trouvent dans Son armée;[2] et il [Woronzow] m'a prié fortement d'en écrire, puisque la chose, si elle pouvait s'accorder, ne manquerait pas de faire une grande impression sur l'esprit de l'Impératrice, et que le premier ministre ne réveillait cette affaire que dans l'espérance de s'attirer un refus de la part de Votre Majesté. Sa malice paraît bien plus clairement encore dans le second mémoire que Keyser-

Potsdam, 18 novembre 1737.

J'ai bien reçu vos dépêches du 31 d'octobre dernier. On ne saurait être plus satisfait que je le suis des marques cordiales et sincères que l'ami important vient à me donner de son amitié invariable, par les confidences qu'il vous a faites sur différents sujets; aussi lui témoignerez-vous, par tout ce que vous saurez imaginer de termes obligeants, la reconnaissance infinie que je lui en ai, et l'assurez d'ailleurs du secret que je lui en garderai religieusement.

Au surplus, je verrai venir Keyserlingk; je dois cependant vous dire que les deux mémoires qu'il doit présenter, opèreront peu ou point sur moi. Tout le monde raisonnable ne saura envisager la demande sur la seigneurie de Wartenberg que comme une des plus incongrues qu'on saurait imaginer; et quant à celle touchant les vieux soldats russes qui me restent encore, quoique l'on n'ait aucun droit fondé de redemander des gens que feue l'impératrice Anne a donnés sans condition à feu mon père, cependant l'envie que j'ai toujours eue de faire plaisir à la souveraine de Russie,

[1] Vergl. S. 508. Des Gesandten Bericht vom 8. November über die Aeusserungen des Kaisers beginnt: „Hier à l'appartement, l'Empereur me dit qu'il venait de recevoir une lettre du général Bernes par laquelle il lui marquait mille belles choses que Votre Majesté lui avait dites de l'Impératrice-Reine, au point qu'il en était presque jaloux." — [2] Vergl. S. 354.

lingk doit remettre, pour réclamer le comté de Wartenberg."[1]

ferait que je passerais là-dessus et que je renverrais sans difficulté ceux de ces vieux soldats qui voudront retourner dans leur patrie, si j'avais lieu d'espérer que cela servirait à rendre meilleure la disposition où la cour de Pétersbourg est à mon égard; mais comme, tout au contraire, cela n'opèrerait qu'à enorgueillir plus encore le Chancelier, de manière qu'il s'enhardirait de continuer de me faire des demandes, l'une plus frivole que l'autre, j'aime mieux rester vis-à-vis de lui tout comme je suis. En attendant, on répondra à son temps fort obligeamment à Keyserlingk par rapport aux mémoires en question.

Federic.

Nach dem Concept.

2839. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 18 novembre 1747.

J'ai vu, par ce que vous m'avez mandé dans votre dépêche du 6 de ce mois, que je n'ai pas rencontré tout-à-fait mal dans les doutes que j'ai eus sur la conduite de la France à mon égard, et j'applaudis aux raisons que vous m'en alléguez. N'y a-t-il pas moyen que vous puissiez convaincre une bonne fois ces gens que, dans les circonstances où sont actuellement les affaires, ce n'est ni moi ni qui ce soit des puissances neutres qui puisse obliger les ennemis de la France de se prêter à une paix raisonnable? et d'ailleurs, ont-ils déjà entièrement oublié la façon dont ils m'abandonnèrent dans la dernière guerre que j'ai eue contre la reine de Hongrie, et surtout dans la dernière campagne que je fis l'année 1745, où toutes les instances que je leur fis pour m'aider dans les moments les plus pressés où je fus alors, furent inutiles, pourqu'ils veuillent prétendre à présent que je doive me mettre derechef à la brèche? Au moins crois-je bien fort que vous puissiez trouver l'occasion de leur en rafraîchir la mémoire, quoiqu'il faudra que vous le fassiez sans aigreur et d'une manière sans leur en faire des reproches, mais plutôt d'une façon adroite, en tournant votre discours de la manière qu'ils seront eux-mêmes obligés d'avouer la mauvaise façon dont ils ont agi avec moi.

Federic.

Nach dem Concept.

2840. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 20 novembre 1747.

Ce qui est échappé au sieur Williams, dans les derniers entretiens que vous avez eus avec lui et dont vous m'avez rendu compte par votre

[1] Vergl. Bd. I, 91. 205. 403. Die Herrschaft Wartenberg war 1742 nach dem Sturze des Grafen Münnich von preussischer Seite sequestrirt worden.

post-scriptum chiffré du 14 de ce mois, concernant les chipoteries des Autrichiens plus terribles encore, selon l'expression dudit ministre, que celles qu'elle a faites à Lisbonne,[1] mérite d'autant plus mon attention que je me souviens d'avoir eu des avis secrets, il y a à peu près deux mois, qu'il y avait alors un chipotage fort secret entre la cour de Vienne et celle de France, ménagé par des émissaires envoyés de part et d'autre à Liége, pour convenir d'une paix séparée à l'exclusion des Puissances maritimes. Comme cela paraît partir de ce système que la cour de Vienne s'est formé, dont j'ai été averti et dont je vous ai instruit confidemment il y a quelque temps,[2] savoir que ladite cour voudrait chercher à faire son accommodement particulier avec la France sans se soucier des intérêts des Puissances maritimes, ou qu'elle voudrait tâcher au moins de détacher la France de moi, j'ai ces raisons et d'autres encore de soupçonner extrêmement que ce sont ces chipotages à Liége où la cour de Vienne a voulu mettre en exécution son plan formé, mais que peut-être l'Angleterre, ayant eu avis de ces chipotages, les a fait avorter comme ceux de Lisbonne. Pour être donc plus éclairci si ce sont ces chipoteries où le sieur Williams a visé, lorsqu'il vous a parlé de la façon susdite, ou si ce sont encore d'autres mystères d'iniquité que la cour de Londres a découverts de celle de Vienne, vous devez tâcher à rembarquer le sieur Williams dans le même discours, et l'aiguillonner par tous les moyens convenables pour tirer de lui toutes les éclaircissements possibles à cet égard.

Au surplus, comme les lettres que j'ai eues depuis peu de Londres, m'apprennent que la cour y pense actuellement à la nomination de quelque ministre qu'elle veut envoyer à ma cour, j'ai bien voulu vous avertir d'avance, quoique encore pour votre direction seule, que je vous ai choisi, préférablement à d'autres, pour vous nommer mon ministre à la cour de Londres; ainsi, dès que cette cour aura déclaré le ministre qu'elle me voudra envoyer, je vous ferai relever de votre poste à Dresde, pour que vous puissiez aller en Angleterre. Il faudra cependant que votre successeur y arrive avant votre départ, afin que vous le mettiez bien au fait de tout ce qui regarde là mon service, et que vous l'instruisiez, en conséquence, des tenants et aboutissants de cette cour, de ses intrigues, de l'état de son militaire, de ses finances et de tout ce qui lui faudra savoir d'ailleurs, afin qu'il puisse me servir utilement là.

Au reste, je suis dans l'attente de recevoir le plus tôt possible de vous la copie de la nouvelle pastorale du sieur Hasse que je vous ai commandée par ma lettre du 26 d'octobre passé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 524. — 2 Vergl. S. 451.

2841. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 21 novembre 1747.

Je trouve solide et bien fondé tout ce que vous avez touché dans la dépêche du 11 de ce mois, faite à moi immédiatement, et vous sais bon gré de ce que vous êtes entré là-dessus dans un détail qui n'a pas laissé d'être instructif à moi.[1] J'espère que vous n'oublierez pas les informations plus précises et plus détaillées encore que vous m'avez promises à ce sujet. Vous me ferez, outre cela, un plaisir particulier si vous pouvez me faire avoir un état ou dénombrement exact des revenus que la reine de Hongrie tire de toute l'Autriche, de même que de la Hongrie; car pour ceux de la Bohême et de la Moravie, je ne vous en demande pas, puisque j'en suis assez instruit. Quoique je n'ignore pas les difficultés qu'on trouve pour avoir des informations exactes sur de pareils sujets, je souhaiterais fort cependant que vous me puissiez contenter là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

2842. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 novembre 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois. Les confidences que l'ami important vous a faites dernièrement sur la marche du corps auxiliaire de troupes russiennes, se sont confirmées par des lettres que j'ai vues, par lesquelles l'on marque que l'affaire est autant que faite et ne s'accroche qu'à la signature du ministre de Hollande et à ce qu'il reçoive ses pleins-pouvoirs là-dessus; ainsi, selon les apparences, tout sera fait et conclu au moment que celle-ci vous parviendra.[2] Vous ne manquerez pas de faire de votre mieux pour développer, par tous les moyens convenables, les conditions dont on est convenu à ce sujet, et pour savoir d'ailleurs les arrangements que l'on prend pour la marche de ces troupes, afin de pouvoir exactement m'en instruire.

Nach dem Concept.

Federic.

2843. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 novembre 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche du 7 de ce mois. Mon ministre à Stockholm, le conseiller privé de Rohd, m'ayant mandé que la Suède

[1] Der Bericht handelt in Gemässheit der vom Könige unter dem 31. October (S. 513) ertheilten Weisung von der Lage der österreichischen Finanzen. — [2] Die Unterzeichnung des Subsidienvertrages zwischen Russland und den Seemächten erfolgte am 30. November.

était dans l'intention de profiter utilement de la saison présente d'hiver pour mettre la marine de Suède sur un pied à n'avoir rien à craindre de celle de la Russie, en cas qu'elle voulût faire des démonstrations, l'année qui vient, et que c'était pourquoi on tâchait là de se mettre de bonne heure au fait des dispositions que la cour de Pétersbourg pourrait faire à cet égard, soit par rapport aux galères qu'aux vaisseaux de guerre, mon intention est que vous devez prendre les informations les plus exactes sur cet objet et les communiquer au sieur Rohd, en lui mandant tous les arrangements et le nombre de la marine russienne. Vous observerez qu'en lui écrivant à ce sujet, vous vous servirez du nouveau chiffre qu'on vous a envoyé pour entretenir correspondance avec lui, puisqu'il n'est pas à douter qu'il aura reçu alors le duplicata de ce chiffre, qu'on a confié au sieur de Rudenschöld lorsqu'il partit de Berlin pour retourner en Suède, et qui apparemment sera déjà à Stockholm quand vos lettres au sieur Rohd y pourront arriver. Quant au chiffre que vous avez avec le département des affaires étrangères, j'ai de la peine à me persuader que l'ami connu accuse juste lorsqu'il croit ce chiffre trahi, et les conjectures que vous faites à ce sujet me paraissent bien plus fondées. Cependant, comme il convient de prendre toujours des précautions même superflues là-dessus, je viens d'ordonner audit département de vous envoyer au plus tôt possible un nouveau chiffre et de s'arranger alors de façon qu'il soit humainement impossible de l'intercepter. Au reste, votre attention la plus principale doit être à présent sur les résolutions que l'on prendra par rapport à la marche des troupes russiennes, afin de pouvoir m'en informer bien exactement.

Nach dem Concept. Federic.

2844. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 25 novembre 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche du 18 de ce mois. Je suis fort satisfait de l'attention que vous avez à m'informer exactement de tout ce qui concerne les finances de Saxe, et des différents expédients qu'on propose pour rétablir le crédit; cependant je regarde tous ceux qu'on a mis jusqu'ici au tapis, comme chimériques ou comme insuffisants; d'ailleurs j'ai tout lieu de douter que la cour de Gotha soit si puissante en argent qu'elle saurait avancer la somme de deux millions aux Saxons, et je crois qu'il y a quelque mal entendu sur la somme.

Le projet de vouloir marier le prince Xavier avec une des filles du roi de France, pour le faire élire un jour roi de Pologne,[1] me semble n'être pas mieux digéré que les autres. Pour arriver à ce but, il faudrait que le roi de Pologne se démît, de son vivant, de la couronne,

[1] Vergl. Bd. IV, 210; Bd. V, 106.

car il n'est pas naturel à croire que le frère aîné du prince Xavier voudrait faire de grandes dépenses en argent pour faire avoir à celui-ci une chose qu'il aimerait toujours mieux d'avoir pour soi-même.

Au surplus, vous devez tâcher par tous les moyens convenables à avoir de fréquents entretiens avec le chevalier Williams pour le faire expliquer sur différents sujets. Je vous permets même que vous lui puissiez faire confidence du dessein que j'ai de vous nommer mon ministre en Angleterre, dès que la cour de Londres aura nommé celui qu'on voudra m'envoyer, si vous croyez que cela puisse effectuer que le sieur Williams s'ouvre encore plus confidemment envers vous.

Nach dem Concept. Federic.

2845. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 25 novembre 1747.

Le chevalier Williams, ministre de la Grande-Bretagne à la cour de Dresde, ayant reçu au commencement du mois d'octobre dernier des lettres de créance comme ministre d'Hanovre, afin de presser le remboursement d'un capital en argent qui passe les deux millions d'écus d'Allemagne que le roi d'Angleterre a avancés d'Hanovre au roi de Pologne, l'année 1744, pour déterminer celui-ci et le mettre en état de faire marcher alors 30,000 hommes de ses troupes en Bohême, afin d'y servir de supports à la reine de Hongrie — je viens d'apprendre de bonne part que, malgré les instances les plus vives que ledit chevalier a faites à Dresde pour que la cour d'Hanovre eût le remboursement de ce capital, il n'en a pu rien obtenir, par l'état tout-à-fait délabré où se trouvent les finances de la Saxe, dont ledit chevalier a fait une description peu avantageuse. Je sais d'ailleurs qu'on en est fort embarrassé et inquiet à Hanovre. Comme je souhaiterais bien d'être informé de quel œil le roi d'Angleterre regarde ce manque de payement de la cour de Dresde, vous devez vous mettre au fait si le roi d'Angleterre est bien aigri contre celui de Pologne de ce qu'il ne lui rembourse point les deux millions en question, et m'en faire votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.

2846. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 25 novembre 1747.

Je ne sais que trop que, quand une fois les ministres de France sont entêtés sur une chose, ils n'en démordent guère malgré toutes les bonnes raisons qu'on leur allègue du contraire; c'est pourquoi je n'ai nul doute que vous n'ayez deviné juste, dans votre dépêche du 10 de ce mois, que, lorsque vous aurez l'occasion de parler au marquis de Puyzieulx sur les raisons que j'ai à ne pas me précipiter pour envoyer un

ministre aux conférences à ouvrir à Aix-la-Chapelle,[1] celui-ci insistera encore pour que je doive faire des démonstrations à ce congrès, afin qu'il en revienne quelque avantage à la France. Les raisons cependant que j'ai de ne pas envoyer un ministre à ce congrès avant que je ne puisse voir plus clair que jusqu'ici sur l'issue que ce congrès saurait avoir, me paraissent trop fondées pour que M. de Puyzieulx y saurait trouver à contredire avec solidité. Je sais qu'à Vienne on ne fait que rire de ce congrès, et que l'on y compte plutôt sur le secours russien, duquel on se flatte qu'il fera en France la même impression que, selon eux, il a fait l'année 1735, c'est-à-dire qu'il obligera la France à songer sérieusement à la paix, et de l'accepter telle qu'on la lui prescrira. On y est seulement inquiet sur les entreprises que la France pourrait former sur la Hollande, en profitant de la gelée pour pénétrer dans l'intérieur de la République et déranger par là toutes les mesures qu'on prend à Vienne pour continuer la guerre. D'ailleurs, la cour de Vienne se flatte encore trop de pouvoir mettre en exécution son projet favori, qui est de reprendre le royaume de Naples, pour qu'elle voudrait se prêter à aucune proposition de paix. Quant à la marche du secours russien, mes dernières lettres de Pétersbourg sont qu'il n'y avait jusque là rien de conclu sur ce sujet, et qu'il se pourrait même que cette marche n'eût pas lieu, puisqu'il y avait un parti assez considérable dans le Sénat qui s'y opposait; que cependant le chancelier Bestushew travaillait avec toute la vivacité possible à faire consister cette marche. Vous ne laisserez pas de faire votre usage de toutes ces particularités dont je vous instruis, dans les entretiens que vous aurez avec M. de Puyzieulx, quoique toujours en lui demandant de vous en garder le secret. Au reste, si les raisons que vous me marquez, par votre dépêche du 13 de ce mois, continuent, pourquoi la France ni ses alliés ne sauraient envoyer leurs ministres à Aix-la-Chapelle, vous pouvez proposer adroitement à marquis de Puyzieulx la ville de Clèves pour le congrès de paix, comme étant à portée et sans troupes qui y fassent la garde, et d'ailleurs assez propre pour un pareil congrès.

Nach dem Concept. Federic.

2847. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 25 novembre 1747.

Ayant lu et examiné ce que vous m'avez mandé du 23 de ce mois, touchant la résolution de la république de Hollande sur les deux mémoires de l'abbé de La Ville dont le comte de Gronsfeld vous a remis la copie, que je vous renvoie ci-close, je veux bien vous dire que vous devez remercier fort poliment ce ministre de la communication de cette pièce, et, en vous rapportant à tout ce que je vous ai déjà déclaré de bouche sur ce sujet, lui déclarer honnêtement que je chérissais

[1] Vergl. S. 505. 512.

trop la République pour vouloir l'entretenir dans de fausses espérances de mon assistance contre la France dans la guerre présente, et que pour rien au monde je ne me départirais de l'exacte neutralité à laquelle je m'étais engagé par le traité de Dresde, quoique d'ailleurs je fusse toujours prêt à employer mes bons offices et même ma médiation pour la pacification générale, dès que la République, après s'en être concertée avec Sa Majesté Britannique, m'aurait communiqué cordialement leur inclination sincère pour la paix, et les conditions auxquelles ils étaient prêts d'y donner les mains. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

2848. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 26 novembre 1747.

Je suis persuadé que les nouveaux chipotages en Angleterre avec l'émissaire d'Espagne qui y est arrivé avec des propositions de paix, selon ce que vous m'avez appris par votre dépêche du 15 de ce mois, aboutiront à aussi peu de chose que le congrès qu'on va ouvrir à Aix-la-Chapelle, et que la paix ne se fera point cette année-ci. Si la cour de Vienne est si boutonnée par rapport à l'affaire de la marche du secours russien, c'est apparemment puisqu'elle sait que cette affaire est encore indécise, et qu'on y voudra voir plus clair avant que d'en parler publiquement, et je viens d'apprendre que, malgré que le chancelier Bestushew travaille avec toute la vivacité possible pour que cette marche vienne à sa consistance, et que le ministre d'Angleterre à la cour de Pétersbourg, lord Hyndford, ait offert trois millions de roubles en subsides, cependant il y a un parti assez puissant dans le sénat de Russie qui fait les oppositions les plus fortes contre cette marche et qui tâche d'en dissuader entièrement l'impératrice de Russie; ainsi qu'il est encore incertain si cette affaire parviendra à sa maturité ou non.

Nach dem Concept.

Federic.

2849. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Chambrier berichtet, Paris 17. November: „Quelques soins que je puisse prendre ici pour remplir les vues que Votre Majesté S'est proposées, en manifestant par Son édit du 1er septembre dernier les bénéfices et les avantages que Votre Majesté accordera aux familles aisées des pays étrangers qui s'établiront dans les États de Votre Majesté, je ne pourrai jamais espérer de servir utilement Votre

Potsdam, 27. November 1747.

Das gehet jetzo nicht an. Wir haben in so langer Zeit keine Capelle dorten gehabt; wenn man jetzt damit den Anfang machen wollte, so würde es viel Aufsehens geben und als eine Capucinade angesehen werden. Wir haben ohne-

Majesté dans cette partie importante de Ses intérêts, si Votre Majesté ne daigne pas m'en procurer les moyens qui dépendent d'Elle . . . Ses ennemis prennent occasion de ce que Votre Majesté est ici la seule puissance protestante qui n'a point de chapelle à Paris, pour insinuer aux Protestants français tout ce qui peut les détourner du dessein de s'établir dans les États de Votre Majesté."

dem zeither doch Réfugiés anhero bekommen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2850. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 27 novembre 1747.

La dépêche que vous m'avez faite du 21 de ce mois, m'a été rendue, et la manière adroite avec laquelle vous avez mis la puce à l'oreille au sieur Williams, touchant les hypothèques en terres à demander pour la sûreté des sommes que le Roi son maître a avancées à celui de Pologne, m'a fait plaisir. Vous continuerez à cultiver de la même façon que jusqu'ici la confiance de ce ministre, puisqu'il est sûr que vous saurez tirer de bons avertissements à plusieurs égards, que nous ignorerions sans lui. Quant aux confidences que l'on a faites à la comtesse Rœder,[1] comme si le roi de Pologne tâchait à servir la France à la cour de Vienne, je compte tout cela pour des babils qui ne méritent pas qu'on y fasse attention; ce n'est point la cour de Vienne qui règlera les conditions de la paix à faire, mais ce sont les Anglais qui en conviendront avec la France, dès qu'ils trouveront qu'il en sera temps.

La façon dont le comte de Hennicke s'est expliqué sur la disposition de l'article 11 du traité de la paix de Dresde,[2] savoir que cet article ne saurait s'étendre plus loin que sur ceux de mes sujets qui en ce temps-là avaient des billets de la *Steuer*, ne me paraît pas injuste, et quoiqu'il soit constaté que ceux des miens qui ont eu des billets de la *Steuer* au temps de la paix de Dresde, doivent être payés préférablement aux autres créanciers de la *Steuer* — ce que vous soutiendrez énergiquement envers Hennicke — néanmoins je ne trouve pas que ceux de mes sujets qui, après le traité de la paix de Dresde, ont confié nouvellement leur argent à la *Steuer*, puissent prétendre aux mêmes prérogatives qui ont été stipulées en faveur des autres; aussi aurez-vous bien de la peine à rectifier le comte Hennicke des sentiments qu'il en a. Au reste, ce serait m'outrager que de me soupçonner comme si je pouvais avoir chargé quelqu'un d'acheter sous main des billets de la *Steuer* pour en

[1] Vergl. S. 383. — [2] Vergl. S. 503 Anm. 1.

tirer mon profit. Aussi, quand vous le trouverez convenable, vous pouvez bien en parler de la sorte aux comtes de Brühl et Hennicke, et m'en faire même un mérite, en ajoutant qu'au contraire j'avais disposé moi-même plusieurs personnes qui avaient des sommes considérables à la *Steuer* et qui avaient été sur le point de l'en retirer, de les y laisser encore, puisque je n'aimais point de voir la Saxe ruinée.

Nach dem Concept. Federic.

2851. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 28 novembre 1747.

Selon les dernières lettres que j'ai eues de Pétersbourg, la négociation concernant la marche des 30,000 Russes y va toujours son grand train, et le général Pretlack avec le lord Hyndford y poussent avec vivacité. Malgré tout cela, il est sûr qu'on n'a pu convenir encore d'une résolution finale à ce sujet. Si l'on ne veut pas à Vienne la médiation du Portugal, on est encore moins enclin à Londres de l'accepter; on n'y paraît nullement disposé à accepter aucune médiation, pour se conserver les mains libres de faire la paix telle qu'on la voudra, et quand on le trouvera de sa convenance. Quant à l'audience que le comte Loss a eue de l'Impératrice, je me doute extrêmement qu'elle n'a eu pour objet que la médiation du Roi son maître. Comme je suis averti de bon lieu que le général Bernes a mandé à sa cour comme quoi je cherchais avec empressement la médiation au congrès de paix et que j'en avais fait faire de fortes instances en Angleterre, j'ai bien voulu vous dire, quoique pour votre direction seule, que ce que le général Bernes a mandé là-dessus est souverainement controuvé, et que je n'ai pas fait la moindre démarche à cet égard en Angleterre, étant trop bien informé que le temps n'est point venu encore où l'on voudra une médiation pour parvenir à la paix.

Sur ce qui concerne le nommé Jean de Barry qui témoigne avoir envie de venir s'établir ici avec sa famille pour y faire des pépinières de mûriers, vous n'avez qu'à le faire aller à Berlin, où il pourra plus aisément s'expliquer lui-même des conditions auxquelles il voudra s'y établir; aussi lui bonifierai-je toujours les frais de son voyage, soit que je puisse agréer ses propositions ou non. Au reste, comme il m'est parvenu que le général comte de Traun possède en manuscrit les mémoires du feu comte Guido de Starhemberg concernant la guerre qu'il y a eu au commencement de ce siècle sur la succession d'Espagne, et que j'ai une forte envie de les lire un jour, vous devez chercher l'occasion de lui insinuer qu'il me ferait un plaisir sensible s'il voulait bien, sinon rendre publics et faire imprimer ces mémoires, au moins m'en communiquer une copie; vous n'oublierez pas d'assurer en même temps ce digne général de la parfaite estime que j'ai pour lui, et que

ce serait pour moi une satisfaction particulière de l'obliger, si j'y pouvais jamais trouver l'occasion.

Federic.

Nach dem Concept.

2852. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 novembre 1747.

Quelques bonnes que puissent être les conjectures que vous faites, dans votre dépêche du 11 de ce mois, que votre chiffre ordinaire ne soit point intercepté, je ne m'y fie pas tout-à-fait, et pour ne pas rester dans de grands inconvénients, j'aimerai toujours mieux de vous envoyer un autre chiffre, auquel on travaille déjà et qu'on fera partir le plus tôt le mieux par quelque courrier. Quoiqu'il soit assez difficile d'approfondir si quelqu'un a mis des sommes dans les fonds publics en Angleterre, surtout lorsqu'il les y a placées sous un nom supposé, cependant, pour obliger l'ami important,[1] je donnerai mes ordres à ce que l'on en fasse secrètement toutes les perquisitions possibles, et vous informerai à son temps de ce que l'on en aura pu constater.

Je ne doute plus que la négociation sur la marche des 30,000 Russes ne doive parvenir à sa maturité; je crois néanmoins que la marche des troupes n'aura lieu avant le 15 du janvier, puisque le Chancelier sera obligé d'attendre le moment où il pourra arracher le consentement de sa souveraine, sans lui laisser le temps d'y réfléchir. Au surplus, je suis fort curieux de savoir les articles dont on conviendra dans ce traité, et les avantages qu'on y stipulera pour la Russie. S'il n'y en a d'autres que le subside de trois millions que Hyndford a offert, je les compte pour très peu considérables, puisqu'il faudra autant pour faire vivre et subsister ces troupes hors de Russie.

Nach dem Concept.

Federic.

2853. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 30. November 1747.

Ew. Excellenz habe hierdurch melden sollen, wie des Königs Majestät allergnädigst wollen, dass dem Baron Chambrier auf dessen letztere Relation vom 20. dieses mit der nächsten Post dahin geantwortet werden soll, dass, so viel den Gedanken anlangete, welchen der Comte de Saint-Séverin gehabt, Se. Königl. Majestät gar nicht entgegen wären, sondern wohl zufrieden sein wollten, dass nach seiner, des Comte Saint-Séverin Idée, es sei der Chevalier Courten oder wen man sonsten

[1] Woronzow hatte die Vermuthung ausgesprochen, dass Bestushew die beträchtlichen Summen, die er von fremden Mächten beziehe, in England anlege, und wünschte etwas sicheres darüber in Erfahrung zu bringen.

dazu nehmen wollte, anhero geschicket werde, welcher sodann die Negociationes des Grafen von Gronsfeld selbst sehen könnte; es hätten aber Se. Königl. Majestät Ursach zu zweifeln, dass solche Sendung den gehofften Effect haben und dadurch eine rechte Negociation erwachsen, noch solche reussiren würde, weil 1° jetzo kein englischer Minister an Dero Hofe wäre, Sie auch in Engelland keinen Minister hätten; 2° weil der König von Engelland vor seine Person kein sonderliches Vertrauen zu Sr. Königl. Majestät habe, und weil 3° die Engelländer über die Art, den Frieden zu negociiren, sehr jaloux zu sein schienen und nicht gerne leiden wollten, dass andere Puissances sich davon melirten, vielmehr es alles Ansehen habe, als wollten sie solches alleine machen und deshalb mit Frankreich selbst tractiren, jedoch nicht eher, als wann sie erst wirkliche Friedensgedanken hätten und seriös intentioniret wären, den Frieden zu machen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2854. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 2 décembre 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois. Me référant à tout ce que je vous ai fait marquer par le rescrit du département des affaires étrangères que vous recevrez à la suite de celle-ci,[1] je n'ai cette fois qu'à vous dire, encore, que je commence à avoir des soupçons que ce n'est pas tout de bon que le Chancelier veut faire marcher le corps auxiliaire des troupes russes, puisqu'il fait des demandes si exorbitantes et qu'il cherche tant de chevilles dans la négociation à ce sujet; ce que vous tâcherez à démêler bien.

Federic.

Nach dem Concept.

2855. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 3. December 1747.

Wegen der heute allhier eingelaufenen auswärtigen Depeschen habe Ew. Excellenz vermelden sollen, wie des Königs Majestät befohlen haben, dem Secretär Michell zu London über den Punkt, betreffend die Schwierigkeiten, so man daselbst habe, einen Minister an Dero Hofe auszumachen, dahin zu antworten, dass derselbe nicht so einfältig sein und sich bereden lassen solle, als ob es dorten an qualificirten Leuten dazu fehle; vielmehr sollte er glauben, dass die Hauptursache dieses Verzuges diese wäre, dass man durch das Trainiren so viel zu erhalten gedächte, damit Se. Königl. Majestät zuerst einen Minister nach Engelland ernennen und mit dessen Absendung den Anfang machen sollte. Was sonsten

[1] Ueber Spannungen zwischen den Höfen von Petersburg und Dresden.

der Michell von der Aversion des englischen Ministerii vor eine auswärtige Friedensmediation gemeldet, solches sollte dem Baron Chambrier communiciret und solchem dabei die Tour gegeben werden, als hätten Se. Königl. Majestät dieses zur Antwort bekommen, als Dieselbe ganz von weitem das englische Ministerium über eine Mediation sondiren lassen,[1] wovon er, der p. Chambrier, alsdann gute Usage machen sollte. Was den Marsch der 30,000 Russen beträfe, so zweifelten Se. Königl. Majestät nicht, dass solcher zu Stande kommen würde, wenn die Engelländer das dagegen verlangete Geld absolument geben wollten. So viel die Vergütung des Schadens anlangete, welchen die englischen Truppen in der Herrschaft Montfort gethan, so sollte er die Resolution darauf erwarten; woferne man aber solche Vergütigung refusirte, so sollte er, jedoch nur auf diesen Fall, dem Lord Chesterfield adroitement insinuiren, dass, weil man den gethanen Schaden nicht vergüten wollte, so würden Se. Königl. Majestät suchen müssen, Sich deshalb auf die Gelder, so wegen der schlesischen Hypotheken noch zu bezahlen wären, zu dedommagiren.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2856. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Finckenstein berichtet, Petersburg 18. November: „M. de Wulwfenstjerna s'était flatté de pouvoir assoupir l'affaire de l'audience demandée par le comte de Barck,[2] et il avait même déjà trouvé moyen de faire goûter ses idées à la cour de Suède; mais le Chancelier, toujours animé contre les Suédois, vient de déranger tout ce projet par une résolution de sa cour au sujet de cette même affaire, qu'il a fait intimer à Wulwfenstjerna. Cette pièce surpasse en impolitesse, j'ose même dire en grossièreté, toutes celles que Korff a remises en Suède . . . Wulwfenstjerna m'a demandé conseil dans la crise où il se trouve, et je le lui ai donné avec la franchise que méritait la confiance qu'il m'a témoignée. Je crois qu'il a pris le parti le plus sage, pour ne pas compromettre les deux cours, qui est celui de représenter au ministère que, l'audience du comte Barck n'ayant pas eu lieu, et l'affaire n'étant pas censée parvenue à la connaissance de l'Impératrice, il ne saurait recevoir une réponse ministériale, avant que d'avoir demandé les ordres de sa cour."

Potsdam, 5 décembre 1747.

Les dépêches que vous m'avez faites du 18 du novembre passé, m'ont été bien rendues. Le conseil que vous avez suppédité au sieur Wulwfenstjerna au sujet de l'écrit insolent que le chancelier Bestushew lui a fait remettre, a été fort bon. Si ledit sieur Wulwfenstjerna avait envoyé cette pièce en Suède pendant que la Diète y est encore assemblée, elle n'aurait pas laissé que d'y causer une grande fermentation et aurait occasionné des éclats qui auraient pu commettre les deux cours; ainsi, le moyen dont ce ministre s'est avisé là-dessus, a été des plus sages, et comme c'est uniquement le chancelier Bestushew qui est la cause de toute cette grande animosité de la cour de Russie contre la Suède, j'estime que de la

1 Vergl. S. 512. — 2 Vergl. S. 501 Anm. 1.

part de celle-ci on fera toujours bien d'user de toute la modération possible à cet égard et de temporiser, puisque le temps de cet homme violent ne pourra durer à la longue, et que, selon toutes les apparences, il se cassera le col avant qu'une ou tout au plus deux années soient écoulées.

La persuasion où vous êtes qu'un refus de la Pologne du passage du corps de 30,000 Russes par ce royaume n'empêchera pas que celui-ci ne passe outre, lorsqu'une fois il se sera mis en marche, est fort juste; pour moi, je suis moralement persuadé que cette marche existera au mois de janvier ou de février qui vient; la raison qui m'y mène, est que la Russie, ne pouvant soutenir de ses propres fonds l'augmentation de son armée qu'elle a faite en dernier lieu, sera obligée d'accepter les subsides que les Puissances maritimes lui offrent, afin d'être à même de soutenir cette augmentation en troupes, à laquelle elle ne saurait suffire sans des secours étrangers en argent.

Federic.

Nach dem Concept.

2857. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 6 décembre 1747.

Votre dépêche du 25 du mois dernier de novembre m'est bien parvenue. L'opinion où vous êtes que les Puissances maritimes et la cour de Vienne comptent absolument sur la marche des 30,000 Russes, est tout-à-fait fondée; aussi, selon mes dernières lettres de Russie, la négociation là-dessus y va encore son grand train. Il y a, à la vérité, des gens d'ailleurs assez sensés qui veulent douter encore que ladite marche ait jamais lieu, malgré tout le bruit qu'on en fait, et qui estiment qu'on ne fait que s'imposer l'un à l'autre par la négociation qu'il y a là-dessus; mais autant qu'il m'est possible d'en conjecturer, je suis toujours du sentiment que ladite marche se fera, quoique peut-être plus tard et avec plus de lenteur que les cours de Londres et de Vienne ne le voudront, et il se pourra aisément que ces troupes n'arrivent qu'au mois d'août de l'année qui vient aux lieux de leur destination. Et comme la Hollande aura à essuyer pendant cet intervalle de temps de furieux chocs, il n'est point à douter que les troupes russes seront obligées alors d'aller au secours de cette République et de marcher aux Pays-Bas, bon gré mal gré que la cour de Vienne en aura.

Sur ce qui regarde l'affaire du comte Schrattenbach au sujet de laquelle vous vous attendez que le nonce à Vienne vous en parlera, je veux bien vous dire d'avance que j'ignore effectivement si ce comte a des biens dans ma Haute-Silésie; mais en cas qu'il y soit possessionné, vous devez promettre hardiment au Nonce, lorsqu'il vous entretiendra de cette affaire, que je ne ferai nulle difficulté d'obliger ledit comte à satisfaire le siége de Rome sur les droits qu'il en a à prétendre.

Au reste, je veux bien vous dire, quoique sous le sceau d'un secret absolu et avec défense expresse de n'en faire aucun usage sinon pour votre direction seule, que les avis que je reçois, de temps en temps, de la façon d'agir du général Bernes, sont des plus étranges: non content d'entretenir commerce avec tout ce qu'il y a de gens mécontents à Berlin et de prendre à tâche à révolter contre moi tous les ministres des cours étrangères, dès qu'il en arrive un à Berlin, je suis informé que les rapports qu'il fait à sa cour sont tous composés avec une aigreur et une indécence tout-à-fait extraordinaires sur mon sujet, que ces rapports, composés pour la plupart sur de fausses confidences et sur des avis entièrement frivoles, ne doivent buter que d'entretenir sa cour dans une méfiance et jalousie perpétuelles contre moi. Comme il sauve assez les apparences en dehors, et qu'il paraît d'ailleurs assez galant homme, je ne saurais attribuer tout ce manége qu'aux instructions qu'il a reçues secrètement des ministres de sa cour, pour nourrir constamment la mauvaise humeur de leur souveraine contre moi, et je conclus de là combien mal cette cour doit être disposée à mon égard et combien j'ai lieu de m'en défier tout-à-fait.

Federic.

Nach dem Concept.

2858. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Berlin, 9 décembre 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche du 2 de ce mois, et celle du 5, que le chasseur Mechow m'a fidèlement rendue. Les particularités que j'y ai apprises sur différentes affaires, m'ont fait bien du plaisir, et je vous félicite de ce que vous avez trouvé une si bonne dupe que le sieur Williams, de qui vous avez su adroitement tirer des faits et des détails assez curieux; aussi, puisque vous êtes si avant dans sa confidence, j'espère que vous continuerez d'en profiter pour apprendre encore d'autres détails de lui qui me peuvent être intéressants.

Comme les désordres où se trouvent les finances de la Saxe, vont à un point qu'une banqueroute totale paraît inévitable, je veux bien que vous insinuiez adroitement au sieur Williams, quoiqu'avec adresse et sans que cela ait l'air comme si je voulais sonner le tocsin contre la Saxe, qu'encore que par le traité de Dresde j'eusse pris mes précautions en faveur de ceux de mes sujets qui avaient en mains des billets à la charge de la *Steuer* de Saxe, néanmoins, si les affaires de ce pays-là devaient prendre un si mauvais pli que Sa Majesté Britannique pourrait risquer sur les sommes qu'elle avait avancées au roi de Pologne, je n'étais nullement éloigné de faire cause commune là-dessus avec elle et de me concerter en conséquence, pour que nous joignions nos instances à la cour de Dresde, afin que nous soyons satisfaits sur nos prétentions pécuniaires, soit en argent comptant, soit par de bonnes hypothèques en

fonds de terre. Vous ne manquerez pas de faire votre rapport de quelle manière le sieur Williams vous aura répondu là-dessus; je serais cependant bien aise si vous pouviez diriger ces insinuations de la sorte qu'il tomberait lui-même dans mes idées, et qu'il s'en ouvrît le premier à vous — ce que je laisse à votre savoir faire.

Au surplus, puisque j'ai des raisons particulières pourquoi je voudrais bien être instruit sur le caractère du comte Esterhazy, que vous avez connu à Dresde comme ministre de la cour de Vienne, vous devez me marquer tout ce que vous savez sur son esprit, sur son humeur, sur sa façon de penser et d'agir, et même sur ses faiblesses. Vous observerez avec cela que vous ne devez faire votre rapport là-dessus qu'immédiatement à moi seul, sans en envoyer des doubles au département des affaires étrangères et sans laisser transpirer quelque chose à qui que ce soit de ce que je vous ai ordonné à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

2859. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 9 décembre 1747.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 29 du novembre passé. Je suis du sentiment qu'il ne résultera pas quelque chose de solide des chipoteries entre les Anglais et entre l'émissaire espagnol à Londres; par les conjectures que je puis faire, je me fortifie de plus en plus dans les sentiments où j'ai été, savoir qu'on voudra absolument faire encore une campagne. Si celle-là est heureuse pour la France, malgré le secours de troupes russes que les Puissances maritimes vont recevoir, alors celles-ci penseront sérieusement à la paix; si, au contraire, on a des avantages sur la France, alors les alliés voudront pousser la guerre et ne point se prêter pour convenir de la paix. Quant à la marche du corps de troupes russes, je la compte pour sûre, quoiqu'elle pourrait arriver un peu plus tard qu'on l'aurait d'abord voulu, et que peut-être au lieu de 30,000 Russes il n'en arrivera que 20,000. Au surplus, vous ferez fort bien de veiller assez près sur les projets que l'union de Bartenstein et de Pallavicini pourra faire éclore; plus ils en feront des extravagances, plus les affaires de la cour de Vienne iront mal et en confusion, ce qui ne saura manquer par une suite toute naturelle. Si ces gens-là ont envie de brasser quelque chose contre moi, je m'en consolerai par les réflexions suivantes, savoir que la cour de Vienne ne saura entreprendre quelque chose sur moi sans le concours de l'Angleterre, les Russes seuls n'étant pas assez en forces pour cela sans des secours étrangers en argent. De plus, il faudra qu'avant qu'on me fasse nouvellement la guerre, celle que l'on a sur les bras contre la France, soit finie, et pourvu que celle-ci dure encore un ou deux ans, j'espère que

mes envieux et jaloux seront tant épuisés de forces que je n'aurai pas fort à redouter la mauvaise volonté de la cour de Vienne.[1]

Nach dem Concept. Federic.

2860. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 9 décembre 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 20 du novembre dernier, sur laquelle je n'ai cette fois qu'à vous dire que vous avez fort bien jugé quand vous avez regardé comme un piége grossier et comme une grimace toute pure la confidence dont le Chancelier a voulu embaumer le comte Woronzow sur sa prétendue résolution de vouloir se démettre un jour de son emploi. Sur ce qui regarde encore la marche du corps de 30,000 Russes, vous devez compter que c'est une chose qui se fera à coup sûr; peut-être que ce sera quatre ou six semaines plus tard qu'on n'en a eu d'abord le dessein, peut-être aussi qu'on sera obligé d'attendre le fort de l'hiver pour trouver glacées les rivières qu'il faudra passer, et les chemins plus praticables, mais il ne me reste plus aucun doute que la marche existera, tout le système des alliés contre la France étant bâti là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

2861. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 9 décembre 1747.

La dépêche que vous m'avez faite du 27 du novembre dernier, m'a été rendue. La tournure que vous avez prise pour insinuer au marquis de Puyzieulx tout ce que je vous avais ordonné de lui dire,[2] a toute mon approbation. En attendant, je sais de science certaine que l'Angleterre ne veut point du tout de médiateurs étrangers quels qu'ils puissent être, et, autant que je présume, leur système là-dessus est de vouloir tenter préalablement s'ils peuvent détacher l'Espagne de la France. Aussi longtemps donc qu'ils se flatteront encore d'y pouvoir réussir, ils se tiendront boutonnés et ne penseront du tout ni à la paix avec la France ni à quelque médiation. Mais quand ce coup leur aura manqué, alors ils voudront eux seuls s'entendre directement avec la France sur les conditions de la paix à faire, et dès qu'ils en seront convenus avec la France, ils les déclareront à ses alliés et y insisteront, sans se soucier beaucoup si ces conditions seront conformes aux désirs de ceux-ci ou non, tout comme on a fait du temps de la paix d'Utrecht. Voilà

1 Durch ein Postscriptum erhält der Gesandte die nämliche Weisung wegen des Grafen Esterhazy wie Klinggräffen in Nr. 2858. — 2 Vergl. Nr. 2817.

comme je me représente le pli que ces affaires prendront, et je crois que l'événement justifiera que je n'ai pas mal conjecturé à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

2862. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 12 décembre 1747.

La dépêche que vous m'avez faite le 25 du novembre passé, m'a été bien rendue. Les fréquentes allées et venues de courriers à Pétersbourg n'ont certainement autre objet que la marche des 30,000 Russes: les subsides que la Russie en a demandés, ont été trop forts pour que les ministres des Puissances maritimes aient pu prendre sur soi de les accorder, ils ont été obligés de demander de nouvelles instructions là-dessus, et voilà apparemment la raison de l'envoi des fréquents courriers.

Cependant cela ne doit pas vous imposer par rapport à la marche des troupes russes, car à coup sûr cette marche se fera en quatre ou six semaines au plus tard, et les préparatifs qu'on fait actuellement en Moravie et en Bohême pour la réception de ces troupes, me servent de surgarants que leur marche aura lieu. Les nouveaux différends entre la Russie et entre les Suédois, au sujet des limites, ne me plaisent en aucune façon, et comme ce ne serait point de ma convenance, dans les conjonctures présentes, d'être entraîné dans quelque brouillerie ouverte entre ces deux puissances, je vous recommande extrêmement de tâcher, par tous les moyens possibles, d'adoucir ce qu'il y a de différends entre la Russie et la Suède, pourqu'ils ne viennent pas à un certain éclat, mais de recommander toujours la modération au ministre suédois.

Nach dem Concept. Federic.

2863. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 12 décembre 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois. Vous ne devez pas être fort embarrassé sur tout ce qui se chipote avec l'Espagne en Angleterre ni sur tout ce qui se négocie ailleurs par rapport à la paix; je suis persuadé qu'on n'y pense point sérieusement et qu'on ne la fera pas pendant cet hiver-ci. L'Angleterre fait ses derniers efforts pour faire une campagne vigoureuse; si elle ne leur succède pas, ce sera alors qu'ils feront la paix tout comme ils pourront, et je présume qu'alors l'Impératrice-Reine sera obligée de faire encore quelques sacrifices; mais si cette campagne va mal pour la France, l'on voudra pousser les progrès et ne point encore entendre parler de la paix.

Au surplus, je viens de voir une lettre fort secrète, écrite de Vienne, par laquelle on mande dans la dernière confidence à quelqu'un ici

qu'aussitôt que les troupes russes seraient arrivées dans l'Empire, on partagerait l'armée des alliés aux Pays-Bas, qu'on n'en laisserait au duc de Cumberland que 60,000 hommes, et que le reste irait se joindre aux troupes russes pour former une armée redoutable sous les ordres du prince Charles de Lorraine, à qui on donnerait pour adjoints le feld-maréchal Neipperg et le général Bernes, qui, à cette fin, serait rappelé d'ici et relevé par le comte Esterhazy dont je vous ai demandé par la dernière ordinaire le caractère. De plus, on voudrait que cette armée pénétrât du côté de la Moselle en France, pour y établir le théâtre de la guerre. J'ai bien voulu vous faire part de toutes ces circonstances, quoique sous le secret le plus absolu, pour ne pas me faire perdre le canal d'où je les ai apprises.

Comme l'Impératrice-Reine continue toujours de penser si mal sur mon sujet, je ne saurais être trop fâché des brouilleries qui sont arrivées entre elle et entre l'Empereur; si ces brouilleries continuaient et venaient même jusqu'à un certain éclat, elles feraient bien du tort aux affaires de l'Impératrice-Reine. Pour vous aider dans la recherche de l'état actuel de ses revenus, et surtout de ceux qu'elle tire de l'Autriche et de la Hongrie, je vous enverrai au premier jour un dénombrement des revenus qu'elle a tirés de ces provinces au commencement de son règne, qui pourra vous servir de canevas, afin d'approfondir avec autant plus de justesse comment cela s'accorde avec l'état présent de ses finances.

Federic.

Nach dem Concept.

2864. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 12 décembre 1747.

La satisfaction que j'ai de la conduite sage et prudente du marquis de Valory, me faisant souhaiter de lui procurer des avantages à sa cour, mon intention est que vous fassiez entendre au comte d'Argenson, ministre et secrétaire d'état pour le département de la guerre, que Sa Majesté Très Chrétienne m'obligerait très sensiblement, si elle voulait bien, à la prochaine promotion de lieutenants-généraux, se souvenir dudit marquis et lui tenir compte des services qu'il lui avait rendus à ma cour, et à l'égard desquels je ne pouvais en justice lui refuser le témoignage d'avoir marqué en toutes occasions un zèle égal pour la gloire et les intérêts de Sa Majesté Très Chrétienne et pour l'entretien et l'affermissement de l'étroite amitié qui m'unit avec elle.

Vous lui insinuerez en même temps que c'était de mon propre mouvement que je lui faisais faire cette demande, et que le marquis de Valory n'y avait absolument aucune part, et vous n'oublierez pas de me rendre compte de la réponse que vous en recevrez.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. A. de Mardefeld.

2865. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 12. December 1747.

Des Königs Majestät haben befohlen, wie dem p. Heusinger auf dessen unter dem 5. dieses erstattete Relation geantwortet werden solle, dass er dem p. von Schulin sagen könne, wie es unsere Schuld gar nicht wäre, wenn die Negociation en question[1] ausgekommen sei, da bekannter Maassen wir jetzo fast gar keine Liaisons mit dem russischen Hofe hätten und Dero Minister zu Petersburg die dortigen kaum spräche; ob es aus Engelland gekommen sei, könnte Se. Königl. Majestät nicht wissen, aber auch kaum glauben; er, der Heusinger, sollte indess dem von Schulin adroitement zu verstehen geben, wir sähen es als eine Défaite ihrerseits an, weil sie nicht Lust zu haben schienen, in die Negociation weiter zu entriren. Ueberhaupt aber wären Se. Königl. Majestät des Sentiments, dass man demohnerachtet diese Negociation nicht fallen lassen, sondern solche weiter zu continuiren suchen müsste, um den dänischen Hof zum wenigsten damit zu amusiren und abzuhalten, dass er nicht zu sehr in die gegenseitigen Engagements entrire.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

2866. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 16 décembre 1747.

Je n'ai rien à ajouter au contenu du rescrit que vous recevrez à la suite de celle-ci du département des affaires étrangères[2] en réponse à votre dépêche du 28 du novembre passé, sinon que, malgré que la négociation sur la marche des 30,000 Russes tire en longueur, par les demandes exorbitantes que la cour de Russie y fait, je suis cependant, moi, toujours du sentiment qu'elle parviendra à sa maturité et que la marche se fera à peu près au mi-janvier ou une couple de semaines après. Outre les considérations que je vous ai faites savoir à ce sujet, l'argent d'Angleterre est un trop grand appât pour cette cour, dans la situation ou elle est par rapport à ses finances, pour qu'elle le dût refuser, et comme elle a fait d'ailleurs, cette année-ci, une augmentation de ses troupes, sans savoir de quoi l'entretenir de ses propres fonds, il faudra de deux choses l'une, ou qu'elle congédiât cette augmentation, ou qu'elle accepte les subides que les Puissances maritimes lui offrent à l'égard d'un secours de troupes, afin de soutenir l'ostentation qu'elle a voulu faire par ladite augmentation.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 413 und öfter. — [2] Betrifft die Verstimmung der Holländer über den langsamen Gang der Verhandlungen mit Russland, sowie die Beziehungen Sachsens zu Russland.

2867. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 16 décembre 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois. Quoique la négociation des Puissances maritimes, touchant la marche des troupes russiennes, soit encore dans le même état, et qu'on n'ait pris jusqu'ici aucune résolution définitive à ce sujet, je continue cependant, moi, d'être du sentiment qu'elle ne laissera pas de parvenir à sa consistance, bien que quelques semaines plus tard que les ministres des Puissances maritimes qui y travaillent l'ont espéré d'abord, l'argent que ceux-ci offrent étant un trop grand appât pour la Russie, dans le dereglement de ses finances, pour qu'elle ne le dût accepter.

Pour ce qui concerne les chipoteries secrètes en Angleterre avec l'Espagne, je ne vois jusqu'ici aucune apparence que la dernière voulût se séparer sérieusement de la France, et je ne regarde ce chipotage que comme un moyen que l'Espagne, de concert avec la France, met en œuvre pour convenir avec l'Angleterre de quelques conditions qu'on voudra mettre pour base de la paix future générale.

Il serait pitoyable si la cour de Vienne voulait jamais se servir de prétexte, pour couvrir sa rupture contre moi, de la nomination que j'ai faite du prince de Schaffgotsch à l'évêché de Breslau. Sans entrer dans le détail des bonnes raisons qu'on aurait à lui opposer alors, je crois qu'il ne convient point à elle de m'accuser de n'avoir pas accompli les conditions du traité de la paix de Dresde, tant qu'elle de son côté a manqué contre rime et raison à l'article de la garantie de l'Empire à cette paix; et tant qu'elle ne suffira pas à cet article, il serait du dernier ridicule que de vouloir me reprocher des bagatelles toutes pures. Au surplus, si jamais l'envie lui prend de rompre avec moi, vous devez compter qu'elle cherchera cent autres [prétextes] pour pallier son entreprise, sans s'attacher à un si fichu objet, puisque vous ne sauriez ignorer que toute puissance qui veut entamer une autre, ne manque jamais de prétextes. Mais toute noirâtre et refrognée que la cour de Vienne soit à l'égard de madite nomination, il faudra bien qu'elle acquiesce à la confirmation du siége de Rome, dès que le prince de Schaffgotsch l'aura obtenue, et d'ailleurs, pour rendre vains tous les mauvais prétextes dont la cour de Vienne voudra se servir pour m'entamer, je fais construire de bonnes forteresses en Silésie, qui apparemment la réduiront à quia.

Je ne suis point surpris de ce que les finances de la reine de Hongrie vont de mal en pis, en voyant les moyens dont on se sert pour les arranger. J'en conjecture même que dans un temps de paix on y travaillera avec le même peu de succès, puisque tel souverain qui veut se mêler d'affaires de finances sans avoir préalablement une exacte connaissance de son pays et sans connaître les principes solides à ce sujet, risquera toujours de gâter ses affaires et de tomber de la fièvre froide dans une chaude.

Au reste, j'ai à vous dire encore que si un certain abbé, nommé Grooss, se devait annoncer chez vous pour avoir réponse à une lettre qu'il m'a faite, vous devez lui déclarer nettement que je le remerciais de tout service qu'il prétendait rendre à la construction de l'eglise catholique à Berlin, qu'il ferait bien de ne plus s'en mêler du tout et que je le dispensais de m'écrire davantage; aussi ne vous fierez-vous point à cet homme, puisque des lettres que j'ai eues de Rome et de Pologne à son sujet m'ont appris que c'est un aventurier à peu près de la même trempe que le défunt Mecenati.

Federic.

Nach dem Concept.

2868. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 16 décembre 1747.

J'ai bien reçu toutes les dépêches que vous m'avez faites du 1er et du 4 de ce mois. Défaites-vous donc une bonne fois du préjugé où vous êtes qu'il y ait une telle disette d'hommes en France que celle-ci ne puisse faire les efforts qu'il faut pour recruter et augmenter son armée; je suis, au contraire, du sentiment qu'il y en a plus qu'il ne faut pour soutenir la guerre encore cinq ou six ans, pourvu qu'on prenne de bons arrangements là-dessus. Quant à la médiation que la Saxe recherche soigneusement pour la paix future, vous n'en devez pas être ombragé ni en faire des recherches pénibles, puisque je suis convaincu que, par la faiblesse extrême où la Saxe se trouve actuellement, aucune des puissances belligérantes n'en voudra avoir.

Sur ce qui concerne le nommé Wernicke, je voudrais bien savoir précisément les conditions auxquelles il demande de s'engager à mon service, et s'il n'y a pas moyen qu'il fasse un voyage ici afin de se faire connaître. J'attendrai vos nouvelles plus précises sur le présent de statues de marbre dont Sa Majesté Très Chrétienne pense à me régaler, avant que donner mes ordres en conséquence au sieur Petit et au banquier Splitgerber. Au reste, le marquis d'Argens, venant d'arriver ici, s'est infiniment loué des bontés et des politesses que pendant son séjour en France M. le marquis de Puyzieulx lui a faites. C'est pourquoi vous en devez remercier de ma part celui-ci et lui témoigner combien j'étais sensible à tous les égards qu'il avait bien voulu avoir pour lui en ma considération.

Federic.

Nach dem Concept.

2869. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Berlin, 16 décembre 1747.

Pour vous répondre à ce que vous m'avez appris touchant la question du comte Keyserlingk si l'on célèbrerait ici la fête de l'ordre

de Saint-André, je vous dirai que, pour éviter la célébration de cette fête pendant un temps où ma cour est toute en deuil, le meilleur sera que vous fassiez insérer un article dans les gazettes publiques, comme si j'avais célébré cette fête à Potsdam avant que d'en être parti. Pour ce qui regarde l'audience que le comte Gronsfeld me demande, je la lui donnerai demain avant-midi sur le pied que feu le général Ginkel l'a eue.

Au reste, comme le prince de Schaffgotsch, évêque de Breslau, m'a fait des instances de m'intéresser pour lui, pour que la cour de France renouvelle ses ordres à son ministre à Rome, afin que celui-ci protége la cause dudit Prince auprès du siége de Rome, je veux bien qu'en conséquence de cela vous parliez au marquis de Valory, pourqu'il en écrive à sa cour et lui témoigne la satisfaction particulière que j'aurais si elle voulait se prêter à cette demande, et que j'espérais que lui, marquis de Valory, s'y emploierait avec d'autant plus de diligence que je venais d'instruire le baron Le Chambrier de faire ses instances à ce que lui, Valory, soit compris dans la promotion prochaine de lieutenants-généraux que le roi de France médite de faire. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2870. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS ET BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Podewils und Mardefeld berichten, Berlin 14. December: „Nous venons de recevoir du marquis de Valory, par le mémoire ci-joint, les éclaircissements qu'on lui a demandés[1] . . .

Suivant ce mémoire, le commerce des sujets de Votre Majesté en France ne doit rouler que sur des marchandises dont le transport est permis aux nations neutres . . . Sa Majesté Très Chrétienne offre à faire traiter en France les sujets commerçants de Votre Majesté comme ses propres sujets et de leur accorder l'immunité du droit de fret de la même manière qu'en ont joui les Hollandais et en jouissent actuellement les Villes Anséatiques, à condition de réciprocité . . .

Valory insiste sur la nécessité que Votre Majesté prenne des mesures efficaces pour que la neutralité de Son pavillon soit respectée . . . Quoique le lord Chesterfield ait déclaré de bouche au sieur Andrié et au secrétaire Michell que l'Angleterre

Berlin, 17 décembre 1747.

C'est en réponse sur le rapport ci-clos que vous m'avez fait, concernant les éclaircissements que le marquis de Valory a donnés sur le projet du commerce à établir entre la France et mes États, que je vous dirai que les deux premiers points du mémoire de ce ministre m'accommodent assez, et qu'en conséquence de cela vous devez instruire le secrétaire Michell de demander au ministère britannique cette déclaration par écrit dont vous faites mention dans votre rapport.

Mais quant à la proposition que les sujets du roi de France doivent faire usage du pavillon prussien, voilà ce qui ne saura se

[1] Vergl. S. 514.

n'entendait point troubler les commerçants de Votre Majesté dans le commerce de France autorisé par les traités de marine, ni les empêcher de transporter dans ce royaume les marchandises que lesdits traités déclarent ne pas être contrebande, pourvu qu'ils fissent ce trafic pour leur propre compte et non pour celui des négociants français, ce ministre a néanmoins décliné jusqu'ici de fournir une pareille déclaration par écrit ... Il faudra donc faire faire des instances pressantes et soutenues de représentations nerveuses à la cour britannique, pour en obtenir une déclaration formelle . . .

Mais un article qui, selon nos faibles lumières, ne pourra jamais être accepté de Votre Majesté, est celui de ce mémoire où l'on propose que les sujets du roi de France doivent faire usage du pavillon prussien". . .

faire, par plus d'une considération; car comme au moment présent les Anglais respectent à peine mon pavillon, que feraient-ils s'ils savaient que c'était des vaisseaux français qui se masquent sous mon pavillon? De plus, supposons pour un moment que je fisse une convention avec l'Angleterre que leurs vaisseaux devaient aller sous mon pavillon pour n'être pas insultés des armateurs français, est-il à croire que les Français respecteraient alors mon pavillon, lorsqu'ils le verraient arboré à des vaisseaux de leurs ennemis? Ainsi donc, il faudra que M. de Valory convienne lui-même que cet article-là est purement impraticable.

Au reste, je ne trouve point nécessaire que vous entriez en conférence ni communiquiez avec le Directoire Général sur cette affaire-là. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2871. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 19 décembre 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois. Quant à la négociation secrète à Londres avec l'Espagne, je me confirme, de plus en plus, dans le sentiment où j'en ai été, qu'elle sera sans succès. Au surplus, je veux bien vous informer que, un certain lieutenant-colonel russien, nommé Tiesenhausen, ayant été envoyé par la cour de Russie au prince Czartoryski, grand-général de Lithuanie, sous prétexte de lui porter l'ordre de Saint-André, et ayant passé ensuite à Dresde et de là ici pour retourner à Pétersbourg, j'ai trouvé moyen de le faire sonder là-dessus, et j'en ai tiré les particularités suivantes: qu'ayant eu ordre de sonder les principaux Polonais sur la marche des troupes russes par la Pologne, on lui avait répondu que les Polonais en jetteraient apparemment de hauts cris, mais qu'on se tiendrait là; que le prince Czartoryski avait si bien lié sa partie avec le comte Poniatowski et d'autres Polonais qu'ils seconderaient en tout cette marche et la soutiendraient en tout cas avec ce qu'ils avaient assemblé de troupes; que d'ailleurs ils faisaient effectivement acheter sous leurs propres noms des amas de vivres et de fourrages, pour en faire des magasins en différents lieux, le long de la route

que les troupes russes devraient tenir, qui serait de la Livonie par la Lithuanie à Smolensko, de là par l'Ukraine et la Podolie vers Krakau, ensuite par la Silésie autrichienne, la Moravie, la Bohême et par l'Empire, vers la Moselle. Voilà des circonstances qui ne me laissent plus aucun doute sur la marche des troupes russes, quoiqu'elle se puisse faire un peu tard et peut-être à la fin de janvier qui vient.[1]

Nach dem Concept. Federic.

2872. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 19 décembre 1747.

Les circonstances touchant le lieutenant-colonel Tiesenhausen dont je vous fais informer par le rescrit du département des affaires étrangères que vous recevrez à la suite de cette dépêche, me confirment tout-à-fait dans le sentiment où j'ai été, comme vous savez, que la marche des troupes russes n'est plus une affaire problématique, mais qu'elle se fera à coup sûr, quoique un peu tard. Je dois ajouter aux particularités que je vous ai faites mander, celle-ci encore que le prince Czartoryski, le comte Poniatowski et d'autres grands Polonais encore, ont actuellement fait, quoique sous leurs propres noms, de grands amas de vivres et de fourrage à différents lieux sur la route que les troupes russes doivent tenir, et qui sera de la Livonie par la Lithuanie vers Smolensko, le long des confins de Hongrie, par la Haute-Silésie autrichienne, par la Bohême et l'Empire, vers la Moselle. Au reste, je dois vous dire encore que vous vous abusez quand vous dites qu'on voudra remplacer en partie les 30,000 hommes qui marcheront, avec ceux qui sont dans l'intérieur du pays, et il faut que vous sachiez que la Russie n'a point d'autres troupes que les 46 régiments qui sont en quartiers dans la Finlande, la Livonie et aux environs de Pétersbourg; qu'outre cela il y en a encore aux confins de la Perse, mais que c'est aussi tout ce qu'il y a de troupes régulières, et qu'il n'y a dans l'intérieur du pays que des milices qui n'en sortent jamais.

Federic.

Nach dem Concept.

2873. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Berlin, 21 décembre 1747.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois. Je ne saurais considérer autrement le peu d'attention que le ministère de Dresde témoigne pour

[1] Dieselbe Mittheilung erhält Klinggräffen in Dresden durch einen Immediaterlass vom 19. December. Durch ein Cabinetsschreiben von demselben Tage befiehlt der König dem Grafen Podewils in Berlin, den Marquis Valory von diesen Umständen in Kenntniss zu setzen.

le rétablissement du crédit, que comme une marque sûre de ce qu'ils envisagent eux-mêmes cette affaire comme absolument désespérée et où il n'y a plus remède qui puisse opérer avec succès; aussi suis-je tout-à-fait persuadé que l'époque de la banqueroute sera à peu près celle que vous accusez.[1] Au surplus, tout ce que vous venez de me marquer concernant le comte Esterhazy, convient parfaitement à ce que j'ai appris depuis peu de temps d'autre part sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

2874. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Heusinger berichtet, Kopenhagen 12. December: „Je dois regarder la négociation comme entièrement rompue. L'abbé Lemaire, qui pense de même à cet égard, croit qu'il serait inutile de la renouer . . . Il croit même avoir plus que des soupçons, pour établir que le Danemark doit être intéressé dans les négociations actuelles de Pétersbourg, que le ministère s'y prête avec infiniment plus de sincérité, et qu'elles doivent, selon toutes les apparences, servir à contrebalancer l'union que Votre Majesté a contractée avec la Suède."

Berlin, 21. December 1747.

Ich glaube, dass er sich betrüget, wenn er glaubt, dass die Dänen mit den Russen eine Alliance machen wollen, um der, so Ich mit Schweden geschlossen, zu contrariiren. Die Dänen werden sich wohl in Acht nehmen, sich so zu exponiren. Viel eher glaube Ich, dass sie mit den Engelländern wegen eines Subsidientractats negociiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2875. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 22 décembre 1747.

La dépêche que vous m'avez faite du 13 de mois, m'a été bien rendue. N'imaginez-vous pas que c'est la cour de Vienne qui a beaucoup contribué à ce que celle de Pétersbourg se soit décidée — comme elle vient de faire effectivement — pour la marche des 30,000 Russes; attribuez plutôt cela aux instances vives que les Anglais ont fait faire sur ce sujet et à l'appât de ses pièces sonnantes; et comme ce sont les Puissances maritimes qui feront toute la dépense qu'il faudra pour ces troupes, il est naturellement à croire qu'elles voudront aussi disposer seules de ces troupes et les mener là où elles le trouveront à propos, sans se soucier beaucoup de l'avis de la cour de Vienne là-dessus.

Je vous sais bon gré des informations que vous m'avez données par rapport aux conditions que la France a proposées pour servir de fondement à la paix, et de la réponse qu'on y a donnée par le lord

[1] Klinggräffen's Bericht vermuthet den Eintritt des Bankerotts für Ostern 1748.

Sandwich.[1] Je crois ces informations bonnes et fondées, mais quant aux demandes des Anglais que la France doive restituer toutes les conquêtes qu'elle a faites pendant la guerre présente et céder encore le cap Breton, voilà ce qui est un peu insolent. Au surplus, je suis bien persuadé, moi, que tous les congrès, chipoteries et médiations prétendus qui sont actuellement sur le tapis ou qui le seront encore pendant cet hiver, n'aboutiront à rien, puisqu'aucune de toutes les puissances belligérantes n'est déjà si loin qu'elle se voie obligée de plier devant son ennemi et d'accepter les conditions que celui-ci lui offre.

Au reste, je serais bien aise d'être informé de vous s'il est effectivement vrai que les généraux Browne, Schulenburg et Daun soient nommés feld-maréchaux généraux, puisqu'en cas qu'oui je suis persuadé qu'on laissera le général Bernes à ma cour;[2] mais si ledit avancement ne s'est point fait, il se pourra bien alors qu'on rappelle celui-ci, pour l'envoyer commander à la Moselle, ou là ou l'on mènera les troupes russes. Au surplus, comme je trouve les demandes du nommé Barry trop fortes et qu'il a d'ailleurs assez de monde ici, très bien instruit à élever des mûriers et des vers de soie, vous n'avez qu'à le remercier de ses offres. Quant au nommé Grenet, je vous ferai savoir mes intentions à son sujet à la première ordinaire.

Federic.

Nach dem Concept.

2876. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 26 décembre 1747.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites le 8 et le 11 de ce mois, auxquelles je n'ai cette fois qu'à vous dire que Messieurs les ministres français vont un peu vite dans leurs idées concernant le congrès qui va s'ouvrir à Aix-la-Chapelle; ils supposent aux Puissances maritimes une intention sincère de vouloir la paix, dont elles sont pourtant assez éloignées encore; aussi, pour ne pas tomber dans des redites avec vous, je vous renvoie à tout ce que je vous ai déjà dit sur ce sujet dans mes dépêches précédentes. Au surplus, il paraît, de plus en plus, que la cour de Londres a pris son parti de ne vouloir de la médiation, ni de Portugal ni de quelque autre puissance qu'elle soit, mais qu'elle veut se garder les mains libres pour négocier un jour, quand elle le trouvera de sa convenance, seule et directement avec la France, et arbitrer avec celle-ci des conditions de la paix à faire, tout comme je me suis déjà expliqué là-dessus à vous dans une de mes lettres précédentes.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 484. 487. 494. — [2] Vergl. S. 543.

2877. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 26 décembre 1747.

Votre dépêche du 9 de ce mois m'a été rendue. Je crois que vous vous trompez quand vous êtes dans la persuasion que, la Diète présente de la Suède finie, les démonstrations de la Russie contre la Suède et les impertinences du premier ministre ou finiront tout-à-fait ou diminueront au moins; de l'humeur que celui-ci est, selon le système qu'il a une fois adopté, il ne cessera pas d'agacer la Suède dans toutes les occasions qu'il saura trouver. Je dois m'attendre qu'il ne manquera pas de faire la même chose à mon égard.

Je n'ai pas grande opinion des conséquences qui résulteront de la brouillerie entre le Chancelier et le sénateur Odujewski; du caractère timide et peu entreprenant que l'ami important est, il laissera passer de bien meilleures occasions que celle-ci, sans en tirer parti. Voilà enfin la marche des troupes russes résolue et la négociation sur ce sujet constatée,[1] tout comme je vous l'ai prédit, quoique vous m'aviez toujours soutenu le contraire. A présent, vous me rendrez un service important, si vous pouvez disposer l'ami important pour qu'il vous instruise exactement sur le contenu de chaque article du traité conclu, et que vous tâchiez d'ailleurs à bien démêler s'il y a, outre le traité principal, des articles secrets ou séparés qu'on ne voudra pas communiquer aux autres cours, afin de pouvoir m'en faire un rapport exact.

Federic.

Nach dem Concept.

2878. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 29 décembre 1747.

J'ai reçu vos dépêches du 12 de ce mois, sur lesquelles je n'ai cette fois qu'à vous dire que vous devez tâcher à m'instruire exactement sur la somme des subsides dont les ministres des Puissances maritimes sont convenus avec la Russie et des articles du traité fait à ce sujet. Au surplus, c'est sur le général Bismarck que les Autrichiens voudront que le choix du commandant de troupes russies tombât.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 528 Anm. 2.

2879. AU COMTE DE SAXE, MARÉCHAL GÉNÉRAL DES CAMPS ET DES ARMÉES DE FRANCE, A PARIS.

[Berlin], 30 décembre 1747.

Monsieur le Maréchal. Je suis charmé que les deux morceaux que je vous ai envoyés,[1] aient été de votre goût. Cela en fait l'éloge d'une manière qui n'est point équivoque. La supposition qui a été faite, que vous trouvez si remplie de difficultés, n'était simplement qu'un projet absolument subordonné à votre décision et à votre habileté. Vous êtes plus à portée que qui que ce soit d'en bien juger, et c'est à vous, qui savez si bien faire réussir les événements, que l'on doit s'en rapporter sur la manière de les amener et de les préparer. L'objet me serait personnel que vous me verriez penser de même.

Vous ne devez point douter de l'empressement que j'aurai toujours à saisir les occasions de vous faire plaisir. Je suis tout-à-fait fâché de ne pouvoir vous le prouver en accordant au baron de Kraut la permission que vous demandez pour lui; mais il remplit la première charge dans la maison de mon frère,[2] et comme elle exige absolument résidence, elle ne peut point se concilier avec le séjour auprès de vous pendant une campagne. C'est avec une véritable peine que je me vois contraint de vous faire cette espèce de refus: soyez-en bien persuadé, je suis avec toute l'estime possible, Monsieur le Maréchal, votre affectionné ami

Nach dem Concept. Federic.

2880. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 30 décembre 1747.

J'ai lu avec attention le mémoire du marquis Pallavicini[3] que vous m'avez envoyé à la suite de votre dépêche du 15 de ce mois, et je l'ai trouvé bien composé; vous devez dire de ma part audit marquis, en des termes les plus obligeants, que, comme je m'étais toujours intéressé au sort de la République,[4] je n'en discontinuerais pas, et que je tâcherais avec plaisir de l'aider dans toutes les occasions où je pourrais le faire avec quelque apparence de succès, mais que dans les conjonctures présentes, où tout dépendait encore des parties belligérantes mêmes, il convenait à la République de s'adresser principalement à la France et à l'Espagne; que je l'appuierais avec plaisir par mes instances et par mes intercessions, mais que c'était aussi tout ce que pourrais faire pour elle, ce qui, dans l'état présent des affaires, ne saurait seul lui suffire.

Quant à ce que vous me marquez des propos ultérieurs du marquis de Puyzieulx à l'égard de ma médiation, vous devez lui dire que je lui étais infiniment obligé des sentiments favorables qu'il me témoigne à ce sujet, et que de mon côté je m'y prêterais avec plaisir, mais que la difficulté serait toujours

1 Plan von Mastricht mit einem Entwurf zum Angriffe auf die Festung. — 2 Prinz Heinrich von Preussen. — 3 Vergl. S. 307. — 4 Genua.

de parvenir à ce que les Puissances maritimes me donnent par écrit leurs conditions de paix pour en communiquer avec la France; que l'Angleterre au moins paraissait bien éloignée encore de vouloir telle médiation que ce soit, puisqu'elle se proposait toujours de traiter seule immédiatement avec la France de la paix, lorsqu'elle voudra y penser sérieusement, et de communiquer alors à ses alliés les conditions dont elle sera convenue avec la France — ce qui, selon moi, sera aussi la voie la plus naturelle pour parvenir à la paix générale. Au surplus, je viens d'apprendre que l'abbé Aunillon, ci-devant ministre de France à Cologne, est apparu, quoique déguisé, en Angleterre, apparition qui indique probablement que la France est de la partie dans la négociation secrète de l'Espagne, conduite par le maréchal de camp Wall à Londres.[1]

Nach dem Concept. Federic.

2881. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Berlin, 30 décembre 1747.

J'ai bien reçu votre dépêche du 26 de ce mois. Vous n'avez qu'à dire à l'ambassadeur de France que ce ne sont que des grimaces toutes pures quand le comte de Brühl a dit de n'être point informé de la marche des Russes. Il n'en sait que trop, et je suis persuadé que tout ce que le prince Czartoryski a fait en Pologne à ce sujet,[2] a été concerté d'avance avec le comte Brühl, qui, au surplus, a donné le conseil au ministère russien de ne pas envoyer plus tôt les réquisitoriaux à la République, qu'au moment de l'entrée des troupes russes en Pologne.

S'il est vrai que le roi d'Angleterre, comme électeur de Hanovre, ne voudra plus presser la Saxe sur le remboursement des deux millions, il faut qu'on en soit convenu sur une hypothèque en fonds de terre, et les bruits qui ont couru que c'était le Mansfeld qu'on voudrait céder à l'Hanovre, pourraient se vérifier par là; c'est pourquoi vous devez être bien attentif sur ce que l'on voudra faire à ce sujet, afin de pouvoir m'en instruire exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

2882. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 30 décembre 1747.

Après vous avoir accusé votre relation du 15 de ce mois, je veux bien vous dire que j'ai été très satisfait des deux post-scriptums que vous y avez joints, concernant le sieur Wall, et qui ont été tels que je les

[1] Vergl. S. 532. 540. Der spanische Maréchal de camp Wall, ein irischer Jakobit, war in geheimer Sendung nach London gekommen, um wegen eines Separatfriedens zwischen Spanien und England zu unterhandeln. — [2] Vergl. S. 548. 549.

puisse désirer de vous. Au surplus, je suis fort curieux de savoir la réponse qu'on vous fera sur les représentations que je vous ai ordonné à faire touchant la déclaration par écrit que je demande à ce que mes sujets commerçants puissent naviguer sûrement et sans avoir à craindre que leurs vaisseaux soient insultés par des armateurs;[1] affaire à la réussite de laquelle vous devez travailler avec d'autant plus d'attention qu'elle m'est bien intéressante.

Federic.

Nach dem Concept.

2883. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 30 décembre 1747.

J'ai appris une affaire qui me fait de la peine. Le marquis de Valory a trouvé un moyen de répandre adroitement un bruit dans la ville comme si j'étais à la veille d'attaquer de nouveau la reine de Hongrie ou de faire au moins des démonstrations afin de l'obliger par là à garder quelques troupes dans ses pays héréditaires. Quelques personnes indiscrètes, à qui Valory s'en est confié, m'en ont averti, et je n'ai pas manqué de faire sentir à Valory cette irrégularité, en lui faisant connaître qu'il ne lui convenait point de se mêler de nouvelles de cette espèce, sans m'avoir pressenti sur ce sujet. Cependant, comme la chose est faite, je compte de m'en servir comme d'une pierre de touche pour juger si le comte Bernes est assez crédule pour tomber dans un piége aussi mal ourdi. Vous pourrez l'apprendre facilement à Vienne et vous le lirez sur tous leurs visages. D'ailleurs le comte d'Ulfeld ne manquera pas de vous en lâcher quelques mots dans ses appartements, et si Bernes a écrit la chose avec plus de circonstances, cela ne manquera pas de transpirer bientôt. En cas que Bernes ait donné tête baissée dans le panneau, c'est un signe certain que ce ministre-là n'approfondit guère les matières et qu'il sera facile de lui faire faire des faux-pas, supposé quand on le trouvera à propos. Que ceci vous serve d'instruction pour ne point ramasser vos nouvelles parmi ces bruits de ville qui sont excités et calmés au gré de ceux qui savent mouvoir la populace, et je vous avertis pour votre plus grande instruction que tous ces grands bruits et ces prodigieux amas de magasins et ces différents campements dont Valory s'est plu de faire une relation, ne sont que des chimères toutes pures, ampoulées sur les ordres qui sont donnés ordinairement aux régiments pour passer la revue annuelle dans les différentes provinces où ils sont en garnison, et que, dans tous les arrangements que j'en pourrai faire, il n'y aura que très peu de changement à ceux de cette année. Si le général Bernes a écrit les susdits bruits de Valory à Vienne, je crois que cette cour-là s'en servira avec empressement, pour autoriser

[1] Vergl. S. 547. 548.

ses instances auprès de la cour de Russie, afin que celle-ci continue ses ostentations en Livonie.

Quant à la paix générale, mettez-vous une fois pour toutes dans l'esprit qu'elle ne se fera point par une médiation, mais qu'elle sera conclue à Londres et de là communiquée aux alliés de l'Angleterre; ce qui me confirme dans cette opinion, c'est ce que non seulement le sieur de Wall, mais aussi l'abbé Aunillon, autrefois ministre de France à Cologne, se trouvent tous deux actuellement à Londres.

Nach dem Concept. **Federic.**

PERSONENVERZEICHNISS.

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 570 ff.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I. (J.)

K.

L.

M.

T.

U.

V.

W.

X.

Z.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

V.

W.

SACHREGISTER.

Pierersche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.



